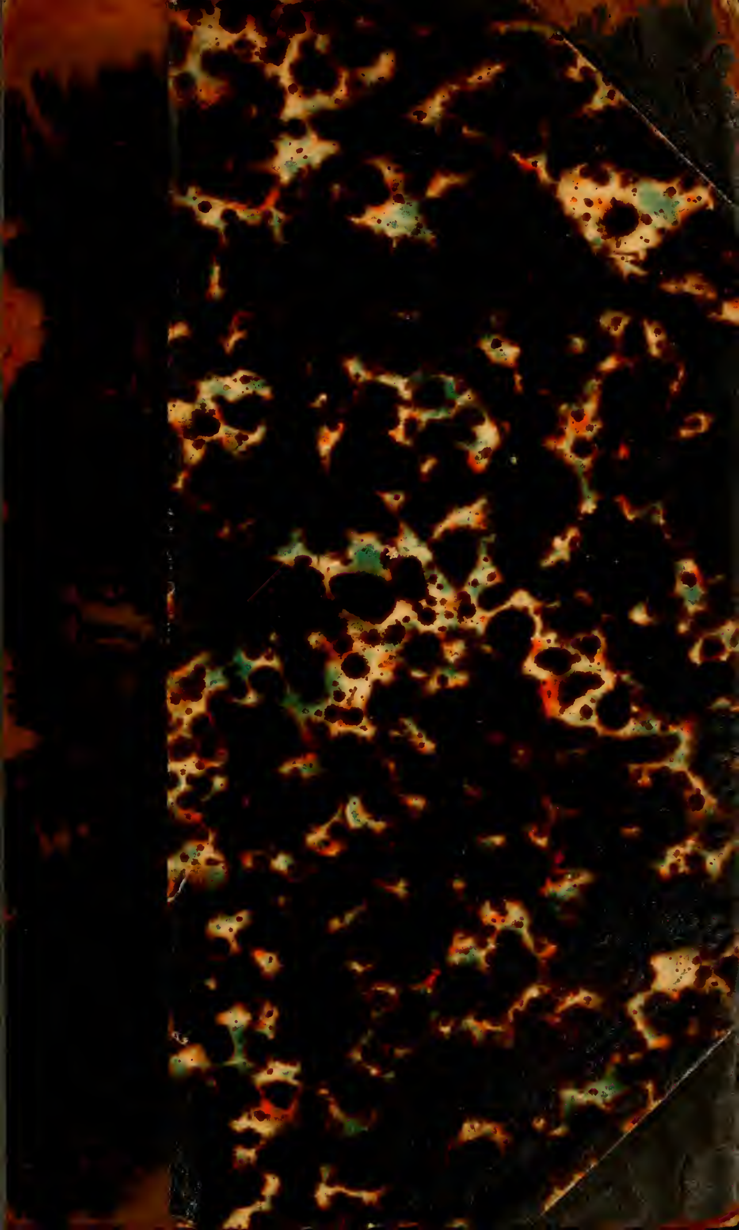




ABREGÉ
DE LA
THÉOLOGIE
ET DE LA
MORALE CHRÉTIENNE
EN FORME DE CATECHISME,

PAR JAQUES SAURIN,

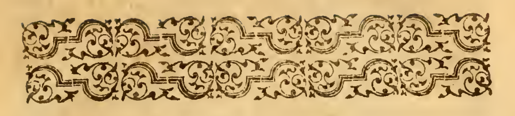
Ministre de l'Eglise Françoise de la Haye.



A AMSTERDAM,
Chez HENRI DU SAUZET.

MDCCXXII.





PRÉFACE.

CEt Ouvrage doit ſa naiſſance à une Societé, que la charité a formée, & dont il eſt à propos avant toutes choſes que nous expoſions ici le principal deſſein.

Il y a environ deux ans que quelques Perſonnes faiſoient réflexion ſur les devoirs pénibles, qui ſont impoſez aux Membres de nos Conſiſtoires, particuliérement à ceux qui ſont chargez du ſoin des Pauvres. Il faut que ces Miniſtres des charitez publiques connoiſſent à fonds l'état, la condition, les mœurs de ceux qui leur ſont commis : il faut qu'ils diſtinguent la diverſe éducation que les indigens ont reçûe, afin d'aſſiſter avec plus d'abondance ceux auxquels l'habitude rend néceſſaires pluſieurs choſes, dont les perſonnes accoutumées à une nourriture plus ſimple, & à un genre de vie plus pénible, peuvent ſe paſſer : il faut qu'ils ſoient conti-

nuellement en garde contre les ruſes, que les mendians de profeſſion emploïent pour ſe dérober à leur vigilance : il faut qu'ils découvrent même celles qui viennent d'une délicateſſe exceſſive, & qu'ils ſe communiquent à ces perſonnes, qui aiment mieux ſouffrir l'indigence que de l'avouer. Comment eſt-il poſſible que des Diacres, dont la plúpart ont des profeſſions laborieuſes, puiſſent fournir à tant de ſoins, & remplir toutes les parties d'un Emploi, qui demanderoit des hommes tout entiers, & uniquement occupez des fonctions du Diaconat ?

Mais ce n'eſt là qu'une des moindres difficultez de cette vocation. Les diſtributeurs pieux & attentifs manquent beaucoup moins que les diſtributions abondantes. Quelques exhortations que les Miniſtres de Jéſus-Chriſt adreſſent aux Peuples pour les porter à ſe répandre en aumones, quelques vives que ſoient les images, que les Anciens & les Diacres font des beſoins des Pauvres dans les Maiſons particulières, toutes les Aumones publiques de la Haye ne montent qu'à * cent vingt mille florins.

* Environ quatre vingt dix mille pour la Diaconie Hollandoiſe, & trente mille pour la Françoiſe ; nous ne parlons ici que de ces deux-là.

rins. Nous comprenons dans cette ſomme ce qu'on recueille aux portes des Egliſes Hollandoiſes & Françoiſes ; ce qui leur revient des Legs Teſtamentaires ; ce que produiſent les Collectes : en un mot tout ce que reçoit la Diaconie. Cette ſomme eſt conſidérable en elle-même ; mais elle eſt fort au deſſous des beſoins, au ſoulagement deſquels elle eſt deſtinée : s'il n'y avoit quantité de contributions particulières, les Pauvres ſeroient dans un état incomparablement plus triſte encore que celui que nous déplorons.

Ces inconveniens du Diaconat firent naitre aux Perſonnes, dont nous avons parlé, la penſée de former une Societé, dont nous n'oſerions raporter ici toutes les vûes, beaucoup moins les noms de ceux qui la compoſent. Un des préceptes, qui exige le plus de circonſpection dans la Morale de Jeſus-Chriſt, c'eſt celui de faire (a) *reluire notre lumière devant les hommes.* Il n'eſt pas toûjours aiſé de diſtinguer les occaſions, dans leſquelles l'édification demande qu'on publie ſes bons deſſeins, d'avec celles où l'humilité veut qu'on les dérobe aux yeux du Public. Voici pourtant, ce me ſemble, une des Maximes qu'on doit obſerver. Quand nous avons de juſtes raiſons de préſumer que les ſiniſtres inter-

(a) Matth. IV. 16.

terpretations, qu'on donneroit à nos bons exemples, ſeroient plus propres à revolter les Eſprits qu'à les entrainer, il faut les taire. Peut-être faiſons-nous tort à notre Siècle, de garder par cette raiſon un profond ſilence ſur une partie des deſſeins de notre Societé: ceux qui déſireront de les connoitre à fonds, pourront ſans peine ſe ſatisfaire.

Nous ne ſaurions pourtant nous diſpenſer de dire ici que le but principal, que nous nous ſommes propoſez, c'eſt de faire inſtruire des Enfans, & après leur avoir enſeigné leur Religion, de les mettre en apprentiſſage, afin de prévenir les deſordres effroïables, que la miſère & l'oiſiveté trainent ordinairement après elles. Il ſeroit malaiſé de ſe repréſenter juſqu'où va l'ignorance des Pauvres. Les véritez les plus communes de la Religion leur ſont inconnues; pluſieurs d'entre eux vivent en Bêtes, & meurent comme ils ont vêcu.

Plût à Dieu cette ignorance ne fût elle que chez les Pauvres! Si les malheurs de leur état ne les diſculpent pas entiérement, ils font pourtant en partie leur apologie. Il eſt difficile que les beſoins preſſans de la faim & de la ſoif, en affligeant le corps ne rempliſſent une grande portion de la capacité de l'ame, & n'ôtent en partie la liber-

té

té d'esprit, que demande la méditation des choses abstraites. Mais l'extrême difference, qu'il a plû à Dieu de mettre dans la condition des hommes, n'en met pas beaucoup à leurs connoissances. Tous ceux qui ont fait quelque attention à ce qui se passe dans les Familles, ont sujet de déplorer les fausses idées, que des pères & mères, mal instruits, se forment de la manière dont ils doivent instruire leurs enfans. L'ignorance, le préjugé, l'erreur, se communiquent d'une génération à une autre génération, & passent en héritage dans les Familles.

Parmi les diverses causes de ce malheur, la disette des bons Catechismes est sans doute une des plus considérables. Les difficultez qu'on rencontre, quand on travaille à ces sortes d'Ouvrages, ont rebuté la plûpart de ceux qui ont voulu les entreprendre, & fait échouer une partie de ceux qui les ont entrepris. Ces difficultez ne paroîtront légères qu'à ceux qui ne les ont pas examinées.

L'Idée seule d'un bon Catechisme est capable d'effraïer un homme sage, qui s'impose la tâche de le composer. Il est question de donner une suite & un Systême de démonstrations. Et combien peu de sujets y a-t-il qui en soient susceptibles? Com-

bien, qu'on ne croit démontrez que parce qu'on se repose sur ce qu'on en a appris dans son enfance: parce qu'on ne les envisage que sous certaines faces: parce qu'on s'est formé l'habitude de les croire, & qu'ils ont pour ainsi dire une certaine prescription de vérité dans nos esprits? Quand avec beaucoup d'attention & un peu de Logique on vient à examiner ce qu'on pense sur la plûpart des matières de Physique, de Metaphysique, d'Histoire, &c. on est surpris de ne trouver que des ombres, là où depuis une longue suite d'années on croioit avoir le corps & la réalité. Bien loin que nous exceptions les sujets qui concernent la Religion, de la classe de ceux qu'on a admis avec légéreté, c'est à l'égard de ces sujets particuliérement qu'on aime à croire incontinent, afin de se dispenser du soin d'examiner. On apprend la Religion dans un âge, où l'on est incapable d'examen & de discussion, & on en conserve les opinions dans un temps, où l'on a d'autres soins que celui d'examiner si elles sont fondées.

Une autre difficulté, que rencontrent ceux qui s'occupent à composer des Catechismes, c'est cette gêne continuelle, qu'ils doivent se donner pour n'avancer aucune expression qui puisse avoir deux sens: & pour

ne laisser jamais au Catechumène le soin de demêler celui qu'il doit attacher à un mot ambigu. Dans les autres Ouvrages on suppose certains principes connus. On laisse toûjours quelque chose à faire à l'équité & au discernement de celui à qui l'on parle. C'est une convention tacite entre un Lecteur & un Auteur : c'est même un espèce d'agrément dans un Livre. Un Lecteur s'irrite si l'on pose pour principe qu'il ne sait rien ; si dans le temps qu'on lui enseigne une Vérité, on ne lui laisse le plaisir de découvrir une autre Vérité. Aussi ne se propose-t-on pas pour l'ordinaire, quand on écrit ou quand on parle, une certaine clarté, qu'on croiroit nécessaire, si l'on parloit ou si l'on écrivoit pour des hommes, qui n'ont absolument aucune connoissance. Mais quand on travaille à un Catechisme il faut se faire un style tout particulier, & en quelque sorte un langage nouveau. Il ne faut supposer presque aucune connoissance dans l'esprit d'un Catechumène. Si vous vous permettez la moindre équivoque dans les termes, vous laisserez votre sujet dans l'obscurité, & pour n'avoir pas bien établi vos principes, vous ferez un Systême incertain & chancelant.

Voici une troisième difficulté. Il y a peu d'Ouvrages qui n'échaufent l'imagination

de celui qui y travaille. Un certain feu excité dans le cerveau met les eſprits en mouvement, donne des forces qui animent & qui ſoutiennent par le plaiſir que l'on goûte, quand on ſent qu'on fait des progrès, & qu'on a des reſſources pour en faire de plus grands encore. Ce qu'on appelle *humeur, enthouſiaſme*, & que les Poëtes appelleroient *inſpiration*, eſt l'état le plus délicieux dans lequel on puiſſe ſe trouver. Un Auteur ſe ſent livré à une puiſſance ſupérieure qui l'entraine: il reçoit des ſecours ſur leſquels il n'auroit oſé compter: les forces qu'il découvre en lui-même lui inſpirent une noble témérité d'entreprendre. Ici au contraire il faut être toûjours de ſang froid. Le moindre mouvement, qu'on ſe donneroit, feroit aller avec trop de rapidité: on ne pourroit être ſuivi par ceux que l'on veut conduire, & il faudroit retourner en arrière pour les chercher.

Diſons le ingenûment auſſi, & avouons le à la honte de la Nation des Auteurs. Rarement travaille-t-on avec plaiſir, ſi l'on ne ſe promet quelque aplaudiſſement & quelques louanges: des louanges même & un aplaudiſſement, qui ayent quelque ſorte de proportion aux peines qu'on ſe donne. Ces recherches épineuſes, ces diſcuſſions effraiantes, ces profondes méditations, ces Livres im-

immenſes qui ont coûté tant de veilles & tant de travaux, ſont quelquefois les fruits que produit l'avidité d'être eſtimé des hommes. Cette penſée, on m'exaltera; on dira que je ſuis un Génie extraordinaire, que j'ai défriché des terres incultes, & découvert des Païs ignorez, eſt trop ſouvent ce qui fait ſuporter les plus grandes fatigues. On ne ſauroit ſe promettre rien de pareil lorsqu'on travaille à un Catechiſme. Si l'on rend un bon office aux hommes, quand on leur donne des idées claires, quand on leur facilite l'étude de la Religion, & qu'on leur fournit des moyens pour prévenir la ſuperſtition & l'incredulité, c'eſt un bon office dont ils ſavent peu de gré, parce qu'ils en ignorent le prix, & qu'ils ne ſavent pas ce qu'il coûte à celui qui le rend. Un Auteur, qui travaille à un Catechiſme, ne doit attendre d'autre récompenſe que celle du plaiſir de faire du bien: motif très foible, & de peu de poids ſur la plûpart des Eſprits.

* Je finirai cet article par les paroles de feu Mr. de Fenelon Archévêque de Cambrai: *Il y a long-temps*, dit-il, *qu'il me paroit important de former un plan, qui contienne des preuves des Véritez néceſſaires au Salut*,

* Voi. Mr. de Cambrai *Lettres ſur la Religion*, *&* *la Metaphyſique*, pag. 16.

lut, lesquelles soient tout ensemble, & réellement concluantes, & proportionnées aux hommes ignorans. J'avois pressé autrefois un savant Prélat de l'exécuter. Il me l'avoit promis très souvent. Je voudrois être capable de le faire. Cet Ouvrage devroit être très court: mais il faudroit un long travail & un grand talent pour l'exécuter. Rien ne demande tant de génie qu'un Ouvrage, où il faut mettre à la portée de ceux qui n'en ont point, les premières Véritez. Pour y réussir il faut atteindre à tout, & embrasser les deux extrémitez du Genre Humain. Il faut se faire entendre par les ignorans, & reprimer la critique téméraire des hommes, qui abusent de leur esprit contre la Vérité.

Si l'on fait une serieuse attention à ces difficultez, on ne sera pas surpris de ce que si peu de personnes ont entrepris de les surmonter. Aussi n'y a-t-il pas trente ans qu'on ne trouvoit qu'un petit nombre de ces sortes d'Ouvrages, qui n'eussent pas des défauts essentiels.

I. On y emploïoit des mots, que la pieté, dirai-je? ou la superstition avoit consacrez. L'on donnoit ainsi aux Enfans une des plus mauvaises habitudes que puissent avoir des Etres intelligens, qui veulent exprimer leurs pensées par la parole; c'est de prononcer des sons, auxquels ils n'attachent aucune idée distincte. De là naissoit cet inconvenient,

c'est

c'eſt que les Enfans ſe perſuadoient qu'ils ſavoient quelque choſe, lorſqu'ils ne ſavoient rien du tout, pourvû ſeulement qu'ils euſſent un certain jargon, dont ils ignoroient eux-mêmes le ſens, ou qui peut-être n'en avoit aucun.

II. On ſuppoſoit comme prouvées des Véritez, dont on n'avoit encore apporté aucune preuve. On avançoit ſur ſa propre autorité certains Dogmes, qui ne doivent être reçûs que ſur l'autorité Divine : on ébranloit ainſi le fondement, ſur lequel nos Pères ont établi la Réformation, & ſans lequel nous n'aurions fait, en ſecouant un genre de tyrannie, que nous ſoûmettre à une autre tyrannie : ce fondement, c'eſt que (*a*) l'*Homme ſpirituel diſcerne toutes choſes :* c'eſt que croire ſur la Foi de ſes Ancêtres, de ſes Paſteurs, les Véritez de la Religion, ce ſeroit un eſclavage indigne de ceux que (*b*) *le Fils a affranchis :* c'eſt que nous ne devons de déference aux opinions d'aucun mortel, qu'autant qu'elles ſont conformes aux lumières de la Raiſon, au dictamen de la Conſcience, & ſur-tout aux déciſions du St. Eſprit.

III. On n'obſervoit pas la portée de l'eſprit des Catechumènes, & le progrès de leurs connoiſſances. Je veux dire qu'on impoſoit à un Enfant de ſept ans la néceſſité de croire des

(*a*) 1. *Cor.* II. 15. (*b*) *Jean* VIII. 36.

des Véritez, dont les preuves ne pouvoient lui être connues qu'à l'âge de dix : on exigeoit d'un Enfant de dix ans la néceſſité de croire certaines Véritez, dont les preuves ne pouvoient lui être connues qu'à l'âge de quinze, & ainſi du reſte. Un petit Catechiſme, qu'on faiſoit apprendre autrefois à ceux que l'on croïoit encore trop foibles pour retenir, ou pour comprendre des propoſitions plus composées, commençoit par la queſtion la plus abſtruſe de la Théologie Chrétienne : je veux dire par le Dogme de la Trinité. Le Catechiſte demandoit : *En qui crois-tu ?* L'Enfant répondoit : *En Dieu le Père, le Fils & le St. Eſprit.* Les perſonnes les plus avancées en âge, & les plus exercées dans la méditation, ont beſoin de toutes leurs lumières pour repouſſer les difficultez qu'on oppoſe à ce redoutable & ſublime myſtère, qu'il y a un Dieu en trois Perſonnes : comment pouvoit-on le propoſer comme un premier principe ? Cette méthode eſt une preuve de la ſentence de Jéſus-Chriſt : que (*a*) *les Enfans de ce Siècle ſont plus prudens dans leur génération que les Enfans de lumière.* Que deviendroient les Sciences & les Arts dans la Societé, ſi on les enſeignoit de cette manière : ſi l'on exigeoit d'un Novice, qui connoit à peine les

(a) *Luc.* XVI. 8.

les premiers principes de la Navigation, qu'il conduisît une Flote ? Si l'on confioit à un jeune Homme, qui commence le mêtier de la guerre, le commandement des Armées ? Ne forme-t-on pas par degré les Esprits aux Sciences, & aux Arts ? Ne se règle-t-on pas dans l'ouvrage qu'on leur impose, sur les progrès qu'ils ont faits ? La même méthode doit être observée dans la Science du salut.

IV. Mais le grand défaut de la plûpart des anciens Catechismes, c'est qu'ils se bornoient aux Dogmes de spéculation, du moins qu'ils n'insistoient que peu sur la pratique. On parloit aux Enfans des attributs de la Divinité, sans leur faire sentir combien ses perfections la rendent digne d'admiration, de crainte, de confiance, d'amour. On les entretenoit du mystère de la Rédemption, sans leur apprendre à en tirer ces consequences de reconnoissance, de dévouement, qui suivent de ces effets adorables des bontez Divines. Cette méthode favorisoit le préjugé, qui s'est répandu dans l'Eglise, & que tous les efforts des Prédicateurs & des Casuistes n'ont pû encore déraciner : c'est que la Religion est destinée principalement à exercer l'esprit, non à diriger le cœur, & la conduite de la vie : c'est que pourvû qu'on soit Orthodoxe da-

la Foi, il importe peu qu'on ſoit régulier dans les mœurs.

Outre ces inconveniens, qui venoient de la manière dont les Catechiſmes étoient compoſez, il y en avoit un autre, qui naiſſoit du caractère des perſonnes, auxquelles on confioit le ſoin de les expliquer. On commettoit cet Emploi à des gens, qui auroient été placez plus naturellement dans le rang de Catechumènes, que dans celui de Catechiſtes: on s'imaginoit que des talens au deſſous des médiocres étoient plus que ſuffiſans pour enſeigner les premiers principes du Chriſtianiſme. Et cependant quelle capacité ne faut-il pas pour mettre ces grandes Véritez dans tout leur jour! Quelle ſoupleſſe pour revêtir toutes les différentes formes, dont on a beſoin pour s'inſinuer dans l'eſprit des Catechumènes, & pour ſe concilier leur attention? Sur-tout quel fonds, & s'il faut ainſi dire, quels tréſors de patience pour ſurmonter le dégout que l'on trouve à écouter des Enfans, à les interroger, à être ſans ceſſe attentif aux moyens de ramener leur eſprit répandu ſur mille & mille objets, & à fixer leurs penſées diſtraites?

Ce ſont là les principales cauſes des mauvais ſuccès des anciens Catechiſmes. De ſavans Théologiens s'en ſont apperçûs: & quel-

quelques-uns d'entre eux ſe ſont emploïez à y apporter du remède : ils ont publié des Catechiſmes formez ſur un nouveau plan : & ils nous ont frayé un chemin, dans lequel nous n'aurions jamais oſé nous engager ſans guide. Nous avons ici particuliérement en vûe un * Auteur illuſtre, qui étant doué de tous les talens, & de toute l'érudition propres à ouvrir un vaſte champ aux ſpéculations des plus grands génies, n'a pas dédaigné de deſcendre juſqu'aux plus petits. Il étoit encore Evêque de Lincoln, lorſqu'il publia un Ouvrage, † qu'on a traduit en notre Langue, & qui a ce titre : *Les principes de la Religion Chrêtienne en forme de demandes & de réponſes, ſur le Catechiſme de l'Egliſe Anglicane.* Cet Ouvrage fut reçû avec un aplaudiſſement général, & il produiſit des fruits inouis. ‡ On en diſtribua tout à coup ſeize mille exemplaires : & dans deux viſites triennales, que fit ce digne Prélat après cette diſtribution, il confirma trente mille perſonnes, qui furent par leur capacité autant de témoins de l'utilité de ſon Livre.

* Guillaume Wake, Archévêque de Cantorbery.

† Imprimé à Londres, & ſe trouve à Amſterdam chez J. F. Bernard.

‡ Voyez la Préface du Traducteur page III.

Nos Eglises bénissent aussi tous les jours Mr. Ostervald & Mr. de Superville, qui leur ont donné des Catechismes excellens dans leur genre. Notre Societé a crû ne pouvoir mieux marquer l'estime qu'elle avoit pour ces grands Hommes, qu'en secondant leurs travaux, qu'en suivant la route qu'ils nous avoient ouverte, & qu'en travaillant à un Ouvrage formé sur un même plan, & plus proportionné encore aux vûes particulières qu'elle s'étoit proposées dans son Etablissement.

Pour remêdier au premier inconvenient que nous avons marqué, à savoir l'usage des mots qu'on n'entend point, nous avons aporté toute l'attention dont nous sommes capables pour n'emploïer aucun de ces termes, qui ne reveillent point d'idée distincte, & auxquels on n'en attacha jamais aucune. D'un autre côté nous n'avons eu aucun scrupule de faire prononcer à nos Catechumènes d'autres mots, qui avoient été en quelque sorte jusqu'ici affectez aux Savans, mais qui sont les seuls propres à marquer les notions que nous voulions donner. Tels sont les termes d'*existence*, d'*idées*, d'*attributs*, & quelques autres du même ordre. Toute la précaution, à laquelle nous nous sommes crus obligez en les emploïant, c'est de les expliquer; c'est

pour

pour cela que nous ayons mis aux marges certains éclairciſſemens, pour ces termes qui paroitroient d'abord trop ſcholaſtiques, même pour l'explication de ceux qui, quoique beaucoup plus communs, ne ſont pas toûjours entendus des Catechumènes. Nous avons auſſi l'idée d'un Pſautier formé ſur le même plan : & où il y aura non ſeulement de petites Notes Théologiques, afin que le Peuple ſache ſur quoi roulent les Cantiques ſacrez, mais où nous nous propoſons auſſi d'expliquer les façons de parler obſcures : afin qu'il s'accoutume à chanter (a) *avec intelligence*, ſelon les expreſſions de St. Paul. Nous exhortons ſur-tout les Catechiſtes, & les Maitres d'Ecole, à faire remarquer ces ſortes d'éclairciſſemens à leurs Catechumènes, & à leur en demander compte.

Pour ne pas tomber dans le ſecond défaut des anciens Catechiſmes, & ne pas ſupoſer comme prouvées des vérités dont on n'avoit allégué aucune preuve, nous avons tâché de ne rien avancer ſans en aporter des raiſons ſolides. Bien loin d'abuſer d'un certain reſpect, que les Diſciples ont pour leurs Maitres, nous avons travaillé dès notre première Section à prouver, qu'on ne doit ſe rendre qu'à la démonſtration & qu'à l'évidence. Nous ne nous ſoûmi-

(a) 1. Cor. XIV. 13.

ſommes ſervis de la déference, que nous étions en droit d'attendre de nos Catechumènes, que pour les engager à ouvrir les yeux, & à peſer nos preuves avec toute la ſévérité dont ils ſeroient capables. Après avoir ainſi prévenu les ſuites funeſtes de la ſoûmiſſion aveugle, nous nous ſommes auſſi emploïez à prévenir celles de l'indépendance, & à conduire nos Diſciples par la voie de la ſoûmiſſion éclairée & raiſonnable. Nous leur avons fait démêler, à travers les ténébres dont la Religion Naturelle a été couverte par les paſſions & les préjugés, l'exiſtence & les perfections du Créateur; avant que d'exiger l'hommage de leur Foi, nous avons tâché de convaincre leur Raiſon, & nous leur avons prouvé qu'ils devoient ſe dévouer tout entiers à celui, de qui ils tiennent (*a*) *la vie, le mouvement & l'être.*

Nous leur avons tracé enſuite un plan de Religion incomparablement plus ſûr & plus complet, que celui que nous leur avions montré gravé dans leur propre conſcience; & nous leur avons propoſé en abregé, ces dogmes & ces préceptes, qui compoſent le Corps de la Révélation.

Tracer ce plan c'étoit en prouver la Divinité. Nous ſommes pourtant allez plus avant encore dans le détail des raiſons, qui de-

(*a*) Act. XVII. 28.

devoient engager nos Catechumènes, à faire de cette Révélation la règle de leur foi & de leurs mœurs. Si notre méthode avoit besoin d'Apologie nous renverrions notre Lecteur à une (*a*) réflexion de Mr. de Crousaz, dans un excellent Traité sur l'éducation des Enfans, que les Pères & Méres de Famille ne sauroient méditer avec trop d'attention. Nous avons insisté sur les caractères de vérité, qui brillent de toutes parts dans ces dogmes & dans ces préceptes; & sur les sceaux miraculeux, que Dieu a apposez à la mission de ceux, qui nous les ont transmis. Nous avons conclu de toutes ces preuves de Divinité, que nos Ecritures sont des Oracles, dont il n'est pas permis d'appeller, & auxquels on ne peut refuser de se soûmettre, sans se croire plus sage que cet Etre, dont la sagesse n'a point de bornes; ou plûtôt sans porter la témérité, & l'extravagance, à son comble. Si les Catechistes s'imposent ainsi la Loi à eux-mêmes de ne rien proposer à leurs Catechumènes sans de bonnes preuves, ils formeront ces jeunes esprits à l'exactitude du raisonnement, non seulement pour ce qui concerne la Religion, mais aussi pour tout ce qui regarde les autres su-

(*a*) Tom. II. Sect. VI. pag. 247. Imprimé à la Haye chez les Frères Vaillant & Prevost.

jets. Quels desordres ne produit point dans la Societé la fausseté d'esprit, la précipitation du jugement, & toutes ces téméraires décisions, qui ne sont fondées que sur l'orgueil, & sur la légéreté de ceux qui les prononcent! L'attention, que l'on demande aux Enfans pour les vérités de la Religion dans les tendres années de leur jeunesse, est comme le premier exercice que l'on donne à leur esprit, & le premier usage qu'on les porte à faire de leur jugement: c'est, pour me servir de l'expression d'un célèbre Auteur sur un autre sujet, ce qu'il y a de plus propre * *à donner à leur Raison la première habitude & le premier pli du vrai.* Si les Enfans n'entendoient rien que de solide sur ces sortes de sujets, ils deviendroient hommes raisonnables en devenant bons Chrêtiens : les Catechismes seroient des cours de Logique, qui les accoûtumeroient de bonne heure à raisonner avec droiture & avec justesse, & qui les rendroient plus propres aux diverses vocations, auxquelles ils doivent être appellez. Je ne crois pas pouvoir trop faire sentir les salutaires effets, que pourroient produire des Catechistes raisonnables, & des Catechis-

* *Fontenelle*, Préface de l'Histoire de l'Academie Royale des Sciences pag. 11. de l'Edition de Paris.

techiſmes bien raiſonnez.

Nous avons trouvé un troiſiême défaut dans la méthode, dont on enſeignoit autrefois la Religion aux jeunes gens : c'eſt qu'on n'obſervoit pas aſſez la portée de leur eſprit, & les progrès de leurs connoiſſances. Il n'étoit pas poſſible de remêdier à cet inconvenient dans un Ouvrage comme celui-ci. Il faudroit pour cela autant de differens Catechiſmes qu'il y a de differens degrés dans les talens des Catechumènes. C'eſt aux Maitres à obſerver cette diverſité de degrés dans les eſprits de ceux, dont l'éducation leur eſt confiée. Qu'ils penſent qu'une Foi précoce ne ſauroit être ſolide : qu'ils faſſent réflexion que toutes les vérités, que croit un homme ſans de bonnes preuves, ſont autant de menſonges par raport à lui : que l'aquieſcement qu'il leur donne n'eſt qu'entêtement, que préjugé, qu'eſprit de parti, & ne ſauroit mériter cette louange, qui eſt due à la véritable docilité. Cependant quoiqu'il ne fut pas poſſible dans un Livre de remêdier à ce ce troiſiême inconvenient que nous avions remarqué, nous avons obſervé, autant que cela nous a paru praticable, cette portée de l'eſprit des Enfans, & ces progrès de leurs connoiſſances, ſans l'examen deſ-

quels on ne fera jamais de bons Catechumènes. Et comme nous destinions principalement cet Ouvrage, sinon à ceux qui commencent, du moins à ceux qui ne sont encore que peu instruits, nous n'avons pas crû le devoir charger de quelques dogmes, qui demandent des preuves compliquées, & dont la vérité ne peut être démontrée qu'à des Esprits déjà formez. Il y auroit de l'injustice à se prévenir contre cette Loi de prudence que nous avons suivie; à l'envisager comme une omission suspecte; & à supose que nous rayons de la liste des articles de notre Foi tout ce que nous suprimons dans notre Catechisme. Il se pourra que nous répondrons un jour d'une manière plus directe, & plus complete, à cette objection: nous serons peut-être contraints de publier un Ouvrage plus étendu, en faveur de ceux qui seront plus avancez, comme nous en allons publier un plus simple encore, en faveur des personnes moins intelligentes.

Pour remêdier au quatriême défaut des anciens Catechismes, nous n'avons avancé aucune vérité de spéculation sans en tirer des conséquences pour la pratique. Quand nous avons prouvé qu'il y a un Dieu redoutable, nous en avons conclû que des Etres raisonnables devoient le redouter : quand

quand nous avons prouvé qu'il y a un Dieu aimable, nous avons conclû que des Etres raiſonnables devoient l'aimer. Je voudrois avoir l'art d'inculquer profondément dans l'eſprit de tous ceux qui ſont appellez à l'important emploi d'enſeigner la Religion à notre Jeuneſſe, combien cette méthode eſt ſalutaire. Je voudrois qu'ils aportaſſent toute l'aplication dont ils ſont capables, à marquer ſans ceſſe cette liaiſon de la ſpéculation avec la pratique. Je voudrois qu'ils fiſſent ſentir continuellement à leurs Catechumènes, qu'une Religion, qui ne conduit pas à la direction des mœurs, n'eſt qu'une Science vaine, & même funeſte, plus propre à aggraver les malheurs de ceux qui l'auront connue, qu'à les alléger.

Enfin pour éviter l'inconvenient de ceux, qui commettent à des gens peu éclairez le ſoin d'enſeigner les premières vérités de la Religion, nous avons remis la conduite de nos Catechumènes * à un Théologien: les témoignages avantageux, dont nos Synodes l'ont muni, ont formé les premiers préjugés, que nous avons conçûs en ſa faveur: & il a rempli par ſes mœurs & par ſes lumières l'idée, que les Conducteurs de

* Mr. Samuel Simon de Chaufepié.

nos Eglises nous en avoient donnée. Nous avions bien déjà un Maitre d'Ecole, auquel nous avons donné quatre vingts jeunes gens à instruire : nous avons même déjà formé le dessein d'ériger une seconde Ecole, pour ne plus résister aux prières d'un grand nombre de Pères & Mères de Famille, qui nous demandent avec instance, que nous fassions participer leurs Enfans aux fruits de notre Etablissement. Mais cela ne nous a pas paru suffisant pour répondre à l'idée, que nous avions de la manière d'enseigner la Religion aux personnes peu instruites. Nous avons crû devoir choisir pour cela un homme autorisé à prêcher l'Evangile; également versé dans la Langue Hollandoise, & dans la Françoise. Il fait deux sortes d'exercices. Les premiers deux fois la semaine dans le lieu même de notre Ecole, & ils sont principalement destinez pour les * Enfans François & Flamands, dont nous nous sommes chargez. ** Les seconds se font aussi deux fois la semaine : nous y admettons également les jeunes gens, les personnes âgées, les Chefs de Famille, les Domestiques, en un

* On y expliquera le petit Catechisme, que nous allons publier.

** On y expliquera l'Ouvrage, que nous publions présentement.

un mot tous ceux qui témoignent une intention ſincère de s'inſtruire. Nous n'exigeons aucune contribution de perſonne pour cela. Il eſt même de notre plan de ne ſolliciter aucune Collecte particulière, qui pût faire la moindre brêche aux revenus de la Diaconie, que nous aurions deſſein de ſoulager, bien loin d'en vouloir aggraver les charges, en faiſant diverſion aux Aumones qu'elle reçoit. Nous laiſſons à la diſcretion des perſonnes aiſées, qui nous enverront leurs Enfans ou leurs Domeſtiques, de favoriſer notre Etabliſſement, & de nous aider à le maintenir. Quoique notre Societé ſe ſoit affecté un Théologien, auquel elle a impoſé la tâche d'inſtruire nos Catechumènes, l'Auteur de cet Ouvrage ſe fera un devoir de le ſoulager: de concourir avec lui pour étendre dans des exercices particuliers les vérités, qu'on ne propoſe ici qu'en racourci, d'examiner, autant que ſes autres études, & les devoirs de ſon Miniſtère le pourront permettre, les progrès que feront les perſonnes, dont l'inſtruction nous ſera confiée.

Voilà en général l'occaſion & le plan de cet Ouvrage. Peut-être ſe trouvera-t-il des perſonnes, qui rendront peu de juſtice aux intentions de notre Societé. Mais comme nous ſerons toûjours prêts à

rendre compte de nos démarches à ceux, qui voudront s'en informer dans la vûe de les rectifier, ou d'y concourir, nous ne croirons pas devoir faire attention aux discours de ceux, qui seront animez par des motifs d'un autre genre.

Si quelcun trouve que nous avons formé une entreprise au dessus des forces de quelques Particuliers comme nous, nous le prions de ne pas juger par ce que nous avons fait jusqu'à présent, de ce que nous avons dessein, & de ce que nous esperons de pouvoir faire un jour. Les plus grands Etablissemens ont eu des commencemens peu considérables. Témoin tant de belles fondations, qu'on a faites en Angleterre, en Allemagne, en Hollande & en divers autres endroits.

Nous raporterons ici ce * qu'un fameux Pasteur de l'Eglise de Rotterdam nous a communiqué touchant un Etablissement digne des Siècles Apostoliques. *Il y a plus de vingt ans que Mr. Auguste Herman Franck, apellé à exercer son Ministère dans l'Eglise de Hall, Lutherienne, forma dans Glaucha, qui est comme un Fauxbourg, ou un quartier séparé de la ville, une Maison de charité pour l'éducation des Enfans, & pour le soulagement des Pauvres. Il fut heu-*

* Mr. Dumont.

heureusement secondé par des aumones abondantes, qui lui vinrent de toutes parts, & que l'on continue à lui envoyer pour l'entretien d'une Maison, où il y a de grands bâtimens à loger plus de mille personnes, une Infirmerie, une Apothicairerie, une Eglise, une Librairie, &c. on y donne à manger à près de douze cens bouches, tant pauvres que pensionnaires, qui demeurent dans la Maison ou dans la ville. Il y a sept ou huit Ministres pour l'instruction des Enfans dans la Religion Chrêtienne. Je fus extrémement édifié de la manière douce, dont on s'y prenoit dans chaque classe, composée chacune d'Enfans d'un même âge ou environ, & d'un même sexe, & j'admirai la connoissance & le zèle, qu'ils faisoient paroitre dans leurs réponses, &c. Nous sommes très éloignez de nous rien promettre de tel. Mais peut-être que les premières démarches de notre Societé feront impression sur quelques esprits, & porteront les personnes charitables à nous mettre en état de faire des moissons plus riches & plus abondantes. Il ne tiendra pas à nous que nous ne donnions à nos soins de plus grands objets. Nous nous communiquerons avec plaisir (*a*) *au Juif & au Grec, au Scythe & au Barbare*. Il y a des

(*a*) *Col.* III. 11.

des projets qui doivent rouler dans l'eſprit de tous les Chrétiens, mais auxquels nous oſons à peine nous arrêter, dans la crainte de ne pouvoir les exécuter. Nous déplorons le peu de progrès, que la Réformation a fait dans notre Europe, même dans les Provinces que nous habitons. Nous ſommes touchez du malheur de tant de Nations, qui croupiſſent dans les ténèbres du Paganiſme, & aux yeux deſquels la lumière du (*b*) *Soleil de juſtice* n'a point encore reſplendi. Sur-tout il nous ſemble que c'eſt un ſujet de mortification pour tous les gens de bien, d'aprendre les débordemens de nos Colonies dans le nouveau Monde. La dépravation de leurs mœurs eſt incomparablement plus propre à décrier le Chriſtianiſme parmi les Peuples Idolatres, qu'à le faire reſpecter. Notre Societé voudroit pouvoir ſuffire à envoyer dans ces Païs éloignez des Miniſtres zèlez, qui ſuſſent par leur fermeté, & par leur courage, arrêter le torrent de cette exceſſive corruption, & donner de ſaines idées de la Religion du Sauveur des hommes. Qui eſt-ce qui aura aſſez de zèle pour fomenter un ſi grand deſſein? En attendant des ſecours pour le remplir,

(*b*) *Malach.* IV. 2.

plir, nous travaillerons de toutes nos forces à celui que nous venons de propoſer. Nous eſperons qu'à meſure que nous nous employerons ainſi à l'exécuter, nous aprendrons à mieux connoitre ce qui eſt néceſſaire pour le porter à la perfection.

Nous ne négligerons rien auſſi pour nous choiſir des Succeſſeurs, qui aient de plus grandes vûes que les nôtres ; & qui entrent dans celles que nous leur aurons données. Quelque ſuccès que puiſſe avoir notre Etabliſſement, nous pourrons du moins nous rendre ce conſolant témoignage à nous-mêmes, d'avoir offert à Dieu des intentions pures, & au Public des preuves de notre zèle pour ſon bonheur.

Je finirai par les paroles de l'illuſtre Auteur que j'ai cité, qui ſemblent ſupoſer, que les ſoins qu'il s'étoit donnez de publier un Catechiſme ſur un nouveau plan, avoient trouvé des contrediſans : * *Qu'y a-t-il, qui ſoit davantage de notre Miniſtère*, dit-il, *que d'enſeigner les Vérités fondamentales de la Religion, & de les inculquer autant qu'il nous eſt poſſible dans les ames commiſes à nos ſoins ? C'eſt alors que nous*

* Voiez la page 15. de la Préface, du Livre cité ci-deſſus pag. XVII.

nous faiſons notre charge autant que jamais, puisque c'en eſt là une des parties les plus eſſentielles. Et faudroit-il des excuſes pour la pratique d'un devoir, dont la négligence en auroit un ſi grand beſoin, & ſeroit inexcuſable?

L'Auteur a entre ſes mains l'Approbation des Egliſes.



Abré-

ABRÉGÉ
DE LA
[1] THÉOLOGIE
ET DE LA
[2] MORALE CHRÉTIENNE.

SECTION GENERALE,
Qui sert d'introduction à cet Ouvrage.

DEMANDE du Catechiste [3]. Quelle est l'étude la plus importante à laquelle puisse s'atttacher une Créature raisonnable?

RE'PONSE du Catechumene. C'est celle qui regarde l'Auteur de nôtre Etre, le [4] Culte qui doit

A lui

1. La Science qui nous aprend à connoître Dieu.

2. La Science qui nous aprend la conduite que nous devons tenir dans la vie pour plaire à Dieu, est pour être heureux.

3. *Catechiste*, c'est celui qui instruit: *Catechumene* celui à qui l'instruction est faite.

4. *Culte*, c'est en général tout ce que font les hommes à l'honneur de Dieu, mais particulierement la maniere dont on l'honnore dans les Temples.

lui être rendu, les moyens d'avoir part à sa bienveillance.

D. Devons-nous régler nos [5] idées à l'égard de ces articles, sur ce que nous disent nos Peres, nos Maîtres, nos Supérieurs, ou si nous devons nous régler sur ce qui nous paroit le plus raisonnable, lors que nous avons fait toutes les recherches dont nous sommes capables?

R. Nous devons nous régler sur ce qui nous paroit le plus raisonnable, quand nous avons fait toutes ces recherches, & non sur ce que nous disent nos Peres, nos Maîtres, ou nos Supérieurs.

D. Comment cela?

R. C'est que s'il falloit se régler sur l'autorité des personnes que nous respectons, toutes les opinions les plus bizarres, les plus injurieuses à Dieu, les plus dangereuses pour l'Homme seroient autorisées.

D. Expliquez plus clairement vôtre pensée.

R. Il n'y a point de [6] Religion si extravagante, en faveur de laquelle ceux qui la suivent ne puissent alléguer l'autorité des personnes qu'ils respectent: un Juif a entendu dire à son Pere, à son Maître, à ses Supérieurs, que le [7] Judaïsme est la Religion la plus raisonnable: un Mahométan a ouï dire à son Pere, à son Maître, à son Supérieur, que c'étoit le [8] Mahométisme, & ainsi des autres Religions. S'il faut régler ses idées sur ce qu'on a ouï dire à son Pere, à ses Maîtres, à ses Supérieurs, le Juif a autant de raison d'être

5. Pensée, opinion. En général, la représentation que notre Esprit se fait d'une chose, c'est ce qu'on appelle l'idée de cette chose-là.

6. On appelle *Religion* les idées que les hommes se forment de la Divinité & le service qu'ils lui rendent.

7 La Religon des Juifs.

8 La Religion de Mahomet.

d'être Juif que moi d'être Chrétien : le Mahométan d'être Mahométan, & ainsi des autres.

D. Mais ne devez-vous donc avoir aucune [9] déférence pour ce que vous disent sur la Religion, les Personnes de qui vous tenez la vie, & tous ceux qui ont de plus grandes lumières que vous ?

R. Sans doute.

D. En quoi consiste cette déférence ?

R. A écouter leurs raisons, à examiner avec soin si ce qu'ils proposent est bien fondé, & à leur témoigner de la reconnoissance pour les soins qu'ils prennent de mon éducation.

D. Mais une Personne comme vous, qui a si peu de connoissance, est-elle capable de bien discerner si les choses que lui disent ceux qui en savent plus qu'elle, sont fondées, ou si elles sont sans fondement ?

R. Non.

D. Comment pouvez-vous donc avancer, que vous devez avoir un discernement dont vous vous sentez incapable ? N'est-ce pas là vous contredire vous même ?

R. Parmi les choses que m'enseignent les personnes à qui je dois de la déférence, il y en a qui sont au dessus de ma portée : il y en a aussi qui sont à ma portée : à l'égard des choses qui sont à ma portée, je me crois obligé de les examiner & de régler mes pensées sur ce qui me paroîtra le plus raisonnable : à l'égard des choses qui sont au dessus de ma portée, je [10] suspendrai mon jugement, jusqu'à-ce que ma Raison se dévélope, & que je me trouve en

 état

9 Respect, soûmission, égard.

10 *Suspendre son jugement*, c'est ne prendre aucun parti sur une opinion ; c'est ni ne la recevoir comme véritable, ni ne la rejetter comme fausse.

état d'examiner ſi elles ſont bien fondées, ou ſi elles ne le ſont pas.

D. Comment vous conduiriez-vous donc ſi vous entendiez dire pour la première fois de vôtre vie, qu'il y a un Dieu en trois Perſonnes, à ſavoir le Pere, le Fils & le St. Eſprit, & que Dieu a décidé lui-même cette vérité dans un Livre qui eſt entre les mains de tous les Chrétiens?

R. Je demanderois qu'on me prouvât, premièrement qu'il y a un Dieu: en ſecond lieu que Dieu eſt véritable: 3. que ce Livre qui eſt entre les mains de tous les Chrétiens vient de Dieu. Enfin je voudrois qu'après m'avoir prouvé que ce Livre vient de Dieu, on me fit voir que cette Vérité y eſt contenuë: *Il y a un Dieu en trois Perſonnes, à ſavoir, le Pere, le Fils & le St. Eſprit.*

D. Vous rejetterez donc diverſes choſes que Dieu a décidées lui-même? Car ſi dans ce Livre qui vient de Dieu, & qu'on vous prouve venir de Dieu, il y a des choſes à l'égard deſquelles vous n'avez pas encore aſſez de lumière, pour connoître s'il les a décidées, vous refuſerez de les croire. Par conſéquent vous rejetterez les choſes que Dieu a décidées. N'eſt-ce pas là manquer de reſpect pour Dieu?

R. Point du tout.

D. Expliquez-vous.

R. Ce n'eſt pas faute de reſpect pour Dieu que je m'abſtiendrai de croire certaines choſes qu'il a décidées: c'eſt uniquement parce que je ne ſai pas encore s'il les a décidées en effet, & parce que j'ai l'Eſprit trop borné, & les lumières trop courtes pour entendre ce qu'il a prononcé ſur ces matières. Si vous refuſiez de croire ces choſes, vous qui avez la capacité de connoître qu'elles viennent de Dieu, vous manqueriez au reſpect que vous lui devez: mais moi je lui témoi-

témoigne mon respect en ne les croyant pas encore.

D. Comment pouvez-vous témoigner vôtre respect à Dieu, en refusant de croire ce qu'il atteste ?

R. Le respect que je dois à Dieu ne veut pas que je m'expose à recevoir une Doctrine qui ne vient pas de lui, comme si elle étoit venuë de lui : & je m'exposerois nécessairement à ce danger, si je recevois des choses comme venant de lui, lors que je ne suis pas encore capable de connoître si elles en viennent.

D. Demeurerez-vous donc dans une incrédulité éternelle, & dans un doute continuel à l'égard de certaines Véritez que je vous soutiens être contenuës dans un Livre qui est l'ouvrage de Dieu ? Refuserez-vous toûjours de les croire, sous prétexte que vous n'avez pas la [11] faculté de les examiner ?

R. Point du tout. A mesure que j'avancerai en âge, j'avancerai en connoissance ; & je serai plus capable de cet examen, qui est encore aujourdhui au dessus de mes forces : ma Foi pour ces Véritez augmentera avec ma Raison. Je destine ma vie à les étudier, & je vous demande vôtre secours, & vôtre [12] direction pour me conduire dans cette étude.

LE CATECHISTE.

Vos dispositions sont très-raisonnables. Je vais vous conduire par la voye de la connoissance & de la lumière. Je vous exhorte, non à me croire sur ma parole : mais à avoir une profonde attention pour les preuves sur lesquelles j'ai dessein de vous faire établir vôtre Religion. Je vais vous examiner sur trois articles. I. Sur les Véritez que la Raison humaine peut vous découvrir

11 Le pouvoir.
12 Instruction.

couvrir à l'égard de Dieu & des rélations que les Créatures ont avec leur Créateur. C'eſt ce qu'on appelle la *Religion Naturelle.* II. Je vous demanderai un [13] précis de ce que l'Ecriture Ste. vous enſeigne ſur ce ſujet : j'exigerai que vous me marquiez quel raport il y a entre la Raiſon & l'Ecriture, & quels ſont les avantages de l'Ecriture ſur la Raiſon. C'eſt ce qu'on appelle la *Religion Révélée.* Enfin je veux que vous expoſiez les motifs qui vous inſpirent le reſpect que vous avez pour ce Livre ſacré, dont vous m'aurez tracé le [14] Plan, & ſur quoi vous vous fondez lors que vous vous ſoumettez à ſes déciſions, comme à des [15] Oracles ſortis de la bouche de Dieu-même.

Priere du Catechiste.

GRand Dieu qui vous faites quelquefois trouver à ceux qui ne vous cherchent point, mais qui vous révélez toûjours à ceux qui vous cherchent, béniſſez les ſoins que nous prenons pour vous faire connoître à ces Enfans. Les [16] préjugez forment des voiles qui cachent la Vérité à la plûpart des hommes. L'autorité humaine a pris trop ſouvent ſur les Eſprits la place de vôtre autorité. Les Maîtres ont décidé avec témerité. Les Peuples ont crû avec ſimplicité, & avec ſuperſtition. De-là tant d'erreurs groſſières: de-là

13 un abregé de ce qu'il y a d'eſſentiel dans un ſujet.

14 *Le Plan* d'un Livre, c'eſt le deſſein qu'il ſe propoſe, & la manière dont il l'execute.

15 Les Véritez que prononce un Etre qui ne peut pas ſe tromper: les ordres que donne un Supérieur auquel on doit une entière obéïſſance, s'appellent des *Oracles.*

16 On appelle préjugez les opinions qu'on a priſes légerement, & avant que d'avoir bien examiné ſi elles ſont vrayes ou fauſſes.

de-là tant de Religions extravagantes: de-là tant de Cultes indignes de vôtre Majesté. Voici des Esprits vuides encore de ces préjugez. Voici de jeunes plantes qui croîtront dans vôtre Eglise, & qui aporteront un jour des fruits de connoissance & de vertu, si vous daignez benir les soins que nous prenons de les cultiver. Accordez nous cette bénédiction, Seigneur. Pardonnez l'ignorance de ceux qui sont déja avancez en âge, & hors d'état d'épurer entièrement leurs idées: & donnez-nous de voir une Génération mieux instruite & mieux dirigée. AMEN.

SECTION GENERALE,

Qui sert d'Introduction à la première Partie.

D. QU'est-ce que la Religion Naturelle?

R. Ce sont les idées que la droite Raison nous donne de Dieu, des [1] rélations qui sont entre lui & nous, & le [2] dévoüement qu'elle inspire pour les volontez Divines, à ceux qui l'écoutent.

D. Pourquoi appellez-vous *Religion Naturelle* les idées que la droite Raison nous donne de Dieu, des rélations qui sont entre lui & nous, & le dévoüement qu'elle nous inspire pour les volontez Divines.

R. C'est parce que la Nature suffit pour me don-

1 On appelle *rélation* le raport ou la correspondance qui est entre deux Etres dont l'un suppose l'autre. Par exemple, il y a rélation entre Pere & Fils, parce que la qualité de Pere suppose celle de Fils: il y a entre Dieu & l'Homme rélation de Créateur à Créature, de Superieur & de personne inferieure; &c.

2 *Devoüement*, c'est une entière obéïssance.

ner des idées de Dieu, & pour me convaincre que je dois obéïr à ſes volontez.

D. Que veut donc dire ce mot de *Nature?*

R. On entend par-là les choſes que Dieu a créées.

D. Qu'entendez-vous donc quand vous dites, que la Nature vous donne ces idées de Dieu, & qu'elle vous convainc que vous devez obéïr à ſes volontez?

R. Je veux dire qu'un Homme raiſonnable qui ſe ſert de ſon Eſprit pour réflechir ſur les objets que le Créateur a mis devant nos yeux, ne peut s'empêcher de reconnoître qu'il y a une Divinité à laquelle il doit ſe ſoumettre.

D. Mais pourquoi n'appellez-vous pas ſimplement ces connoiſſances & ces ſentiments *Religion*, pourquoi les appellez-vous *Religion Naturelle*?

R. Je veux diſtinguer par-là ce que la Raiſon nous découvre ſur ce ſujet, d'avec ce que je puis en croire ſur le témoignage d'autrui.

D. Expliquez-vous?

R. Quand je veux m'inſtruire ſur les idées que je dois me former de Dieu, ſur les rélations qui ſont entre lui & nous, & ſur le dévoüement que nous devons à ſes volontez, je puis ou conſulter ma Raiſon, ou m'en raporter à ce que Dieu lui-même me dit: les Véritez que je découvre par cette première voye, s'appellent la *Religion Naturelle*: celles que j'aprens par la ſeconde voye, s'appellent *Religion* [3] *Révélée*.

D. Eſt-il néceſſaire d'avoir une Religion Naturelle?

R. Demander s'il eſt néceſſaire d'avoir une Religion Naturelle, c'eſt demander ſi une Créature raiſonnable doit ſe ſervir de ſa Raiſon pour ſavoir qui eſt ſon Créa-

3 *Révélé* ou enſeigné, c'eſt la même choſe.

Créateur, & quels ſont les [4] homages qu'elle doit lui rendre : & comme l'on ne ſauroit douter qu'une Créature raiſonnable ne doive ſe ſervir de ſa Raiſon pour parvenir à ces connoiſſances, on ne ſauroit douter auſſi qu'une Créature raiſonnable ne doive avoir une Religion Naturelle.

D. Mais ſi Dieu a daigné nous enſeigner lui-même ce qu'il eſt, & ce que nous lui devons, qu'eſt-il béſoin encore de conſulter nôtre Raiſon ſur ces articles? S'il y a une Religion Révélée, qu'avons nous beſoin de Religion Naturelle?

R. Si nous n'avions une Religion Naturelle, nous tirerions peu de ſecours de la Religion Révélée.

D. Comment cela?

R. Si nous ne ſavions par la Raiſon qu'il y a un Dieu incapable de tromper ſes Créatures, nous douterions de tout ce qu'il nous diroit lui-même dans la Religion Révélée, & elle nous ſeroit inutile.

Conclusion du Catechiste.

Vous avez bien répondu. Je vais vous examiner maintenant ſur les idées que vôtre Raiſon vous donne de la Divinité : à meſure que vous me marquerez quelcune de ces idées que vous vous formez de Dieu *, je demanderai auſſi quelle rélation elle a avec l'Homme, & quelle conſéquence il doit en tirer pour ſa conduite : c'eſt en ſubſtance tout ce qui entre dans le [6] Syſteme de la Religion Naturelle.

4 On appelle *homage* toutes les marques de reſpect qu'on donne à un Etre qui en eſt digne.

* Si nous publions un Catechiſme plus ample que celui-ci, comme nous l'eſpérons, nous nous étendrons davantage ſur les idées que la ſaine Raiſon nous donne de l'Homme, & ſur le droit Naturel &c.

6 On appelle *Syſteme* cet amas d'idées que l'on ſe forme ſur un ſujet, & qui étant liées enſemble forment l'opinion qu'on a ſur ce ſujet-là.

PREMIERE PARTIE

Où l'on traite des Véritez que la Religion Naturelle nous découvre.

I. SECTION.

Où l'on donne une idee générale de la Divinité.

D. QU'entendez-vous quand vous parlez de Dieu? Quelle idée attachez-vous à ce terme?

R. Dieu eſt un [1] Etre, auquel tout ce qui eſt, doit ſon [2] exiſtence : un Etre éternel : qui fait tout : qui peut tout : qui eſt ſouverainement ſaint : & ſouverainement bon.

D. Quand vous faites cette deſcription, croyez vous y renfermer tout ce qui convient à Dieu?

R. Point du tout. Dieu eſt infiniment au deſſus de mes lumières. Je ne doute pas qu'il n'y ait en lui beaucoup de choſes qui me ſont inconnuës.

D. Pourquoi vous contentez-vous de dire que Dieu eſt: 1. l'Auteur de tout ce qui exiſte: 2. qu'il eſt éternel : 3. qu'il fait tout : 4. qu'il eſt ſouverainement puiſſant : 5. qu'il eſt ſouverainement ſaint : & enfin ſouverainement bon?

R. Je ſuis ſcrupuleuſement le devoir que la Raiſon m'im-

1 C'eſt un mot général, qui convient à Dieu, aux Hommes, à tout ce qui eſt.

2 *Exiſtence.* C'eſt un mot qui exprime qu'une choſe eſt, & qui la diſtingue de celles qui ne ſont point.

m'impose ; c'est de ne rien avancer, principalement en matière de Religion, & de ne rien croire, que ce dont je puis avoir de bonnes preuves.

D. Avez-vous donc de bonnes preuves que Dieu possede toutes ces qualitez que vous lui attribuez ?

R. Oui. Sans cela je rangerois ces [3] Attributs dont j'ai parlé, parmi ces choses à l'égard desquelles je ne dois avoir aucun sentiment fixe, & que je ne dois déterminer que lors que je serai parvenu à un âge plus avancé, & que j'aurai une plus grande étenduë de lumières.

D. La connoissance que vous avez de la Divinité est-elle seulement propre à exercer vôtre Esprit, à vous découvrir certaines Véritez dignes de vôtre curiosité, ou si elle doit avoir aussi de l'influence sur la conduite de vôtre vie?

R. Elle doit avoir de l'influence sur la conduite de ma vie.

D. Comment cela ?

R. C'est que dès que je suis convaincu qu'il y a un Dieu qui possede certaines perfections, je ne saurois sans être ennemi de moi-même, ne pas pratiquer certaines vertus.

D. Vous engagez-vous donc à prouver, non seulement que Dieu a les six perfections que vous lui attribuez : mais qu'elles sont pour une personne raisonnable, & qui entend ses interêts, des sources de motifs à la Vertu ?

R. C'est un engagement dans lequel je crois pouvoir entrer sans témérité.

II. SEC-

3 Attribut. C'est-à-dire qualité. Tout ce qui convient à la chose dont on parle & qui fait qu'elle est ce quelle est. Par exemple, quatre côtez, c'est une qualité ou un attribut qui convient à un Carré, & qui fait qu'un Carré est un Carré.

II. SECTION.

Première idée de Dieu. Première ſource de motifs à la Vertu : il y a un Dieu Créateur.

D. SUr quoi vous fondez-vous quand vous dites qu'il y a un [1] Dieu Créateur ?

R. Sur ſes Ouvrages que je vois de mes propres yeux.

D. De quels Ouvrages voulez-vous parler ?

R. Du Ciel, de la Terre, de la Mer, de tout ce qui y eſt contenu. Le Soleil, la Lune, les Etoiles, les Hommes, les Plantes, les Animaux, tout me conduit à un Dieu Créateur.

D. Comment cela ?

R. C'eſt que lors que j'aperçois ces Ouvrages, je découvre un deſſein auquel ils ſont deſtinez.

D. Marquez moi le deſſein que vous prétendez y découvrir.

R. Mes yeux ont été faits afin que je diſcernaſſe les objets : mes oreilles afin que j'entendiſſe les ſons : ma langue afin que j'articulaſſe la parole : mes dents afin que je broyaſſe les alimens : mon eſtomac afin que je puſſe les digerer, & ainſi du reſte.

D. Comment ce deſſein vous rameine-t-il à Dieu ?

R. C'eſt que par cela même que je reconnois un deſſein, je dois reconnoitre un Eſprit qui l'a [2] conçu.

D. Mais

1 C'eſt-à-dire, un Dieu qui a fait les Ouvrages qu'on lui attribuë.

2 ou qui l'a formé.

D. Mais ne feroit-ce point un Hafard aveugle, ou une Nature fans intelligence qui auroit formé tout ce que vous raportez à un Dieu Créateur ?

R. Je ne fai ce que c'eft que *Hafard aveugle*, je ne fai ce que c'eft que *Nature fans intelligence*, mais je fai bien, & je fuis fûr qu'il y a du deffein dans les ouvrages dont j'ai parlé, & qu'un deffein fuppofe un Efprit qui l'a conçu.

D. Vous vous êtes engagé à ne rien avancer fans preuve. Ne vous contentez donc pas ici de dire, *je fai*, *je fuis fûr* qu'il y a un deffein, & un Efprit qui l'a conçu: marquez moi furquoi cette certitude & cette fcience font apuîées.

R. Le voici. Quand je jette les yeux fur une Maifon, je ne puis m'empêcher de croire qu'elle a été deftinée à être habitée, & perfonne ne l'a jamais contefté. Le deffein de cette Maifon me conduit dabord à [3] l'Architecte qui l'a conftruite: je ne faurois me perfuader, & jamais perfonne ne l'a crû, que ce que vous appellez *Hazard aveugle*, *Nature fans intelligence*, ait conftruit cette Maifon. Quand je jette les yeux fur une Ville, j'y vois un plus grand deffein que dans une Maifon: j'ai une raifon plus forte de reconnoître qu'elle a été bâtie par quelcun, & s'il eft poffible, je fuis plus perfuadé encore que ce que vous appellez *Hazard aveugle*, *Nature fans intelligence* n'a pû bâtir une chofe auffi compofée que l'eft une Ville. Si je fais réflexion fur une Province, fi j'envifage enfuite un Royaume, j'y trouve encore de plus grandes marques de deffein; & à mefure que je vois plus de

3 C'eft ainfi qu'on appelle celui qui bâtit une Maifon, ou qui enfeigne de quelle manière elle doit être bâtie.

de deſſein dans des ouvrages, je me ſens plus entraîné à reconnoître que des Etres Intelligents les ont formez. Mais je vois plus de deſſein encor dans le Ciel, dans la Terre, que dans aucun des ouvrages particuliers qui y ſont contenus. J'ai donc plus de raiſon de croire qu'un Etre Intelligent a créé ces choſes, que je n'en ai de croire qu'une Maiſon, ou qu'une Ville ne ſe ſont pas formées d'elles-mêmes.

D. A quoi vous engage l'idée d'un Créateur?

R. Elle m'engage particulièrement à deux devoirs.

D. Quel eſt le premier devoir?

R. C'eſt la reconnoiſſance.

D. Quel eſt le ſecond devoir?

R. C'eſt la ſoûmiſſion.

D. Comment l'idée d'un Dieu Créateur vous engage-t-elle à la reconnoiſſance?

R. C'eſt Dieu qui a créé tout ce qui eſt. Je lui dois l'air que je reſpire, la vie dont je jouïs, la force qui me fait mouvoir. C'eſt ſa lumière qui m'éclaire: c'eſt ſa Terre qui me porte : ce ſont ſes aliments qui me nourriſſent. Je lui dois plus qu'à mes amis: plus qu'à mes Souverains : plus qu'à mon Pere & qu'à ma Mere. Il n'y a perſonne dans le Monde qui ait autant de droit que lui, de me demander des marques de reconnoiſſance.

D. A quoi doit vous porter la reconnoiſſance envers Dieu?

R. A prendre plaiſir de raconter ce qu'il fait pour moi: à penſer à lui: à me réjouïr de ſon bonheur: à faire tout ce qui dépend de moi pour lui plaire.

D. Comment l'idée d'un Dieu Créateur vous engage-t-elle à la ſoûmiſſion?

R. C'eſt Dieu qui m'a formé. Je ſuis ſon ouvrage. Je ne ſuis point à moi. Je ſuis à lui. Je lui appar-

partiens plus qu'un Enfant n'appartient à ceux qui l'ont mis au Monde: plus qu'un [4] Esclave n'appartient à son Maître.

D. A quoi doit vous porter vôtre soûmission envers Dieu?

R. A me contenter de l'état où il lui plaît de me mettre: à ne me plaindre jamais, même lors qu'il veut que je sois affligé: à l'aimer dans la pauvreté comme dans les richesses, dans la santé comme dans la maladie: sur tout à étudier les Loix qu'il m'a données & à les suivre sans reserve.

On peut lire & chanter après cette Section le Pseaume Cme.

III. SECTION.

Seconde idée de Dieu. Seconde source de motifs à la Vertu. Dieu est un Etre éternel.

D. QUelle est la seconde idée que vous vous formez de Dieu?

R. C'est l'Eternité.

D. Qu'est-ce qu'être éternel?

R. C'est avoir toûjours été, & devoir toûjours être. c'est n'avoir ni commencement ni fin.

D. Comment prouveriez-vous l'éternité de Dieu?

R. L'idée d'un Dieu Créateur me conduit à celle d'un Dieu éternel: & je ne puis pas [1] concevoir un Etre

4 On donne ce nom à ces Valets & à ces Servantes qu'un Homme a achetez.

1 *Concevoir*, c'est se représenter un objet : penser qu'une chose est ce qu'elle est.

Etre qui a créé tout ce qui eſt, ſans concevoir en même temps qu'il a toûjours ſubſiſté.

D. Montrez-moi la liaiſon de ces deux idées.

R. Je ſuis dans ce Monde. Je ne me ſuis pas donné la naiſſance à moi-même : je la tiens de mon Père & de ma Mère : mon Père & ma Mère ſont nez comme moi : ils ne ſe ſont pas donnez la naiſſance à eux-mêmes non plus que moi : ils la tiennent auſſi bien que moi de leur Père & de leur Mère. Je remonte ainſi des Etres qui tiennent leur exiſtence de quelcun, juſqu'à-ce que je ſois arrivé à celui qui ne tient la ſienne de perſonne, & qui a toûjours ſubſiſté.

D. Mais peut-être que l'Etre qui a formé ce premier Homme, de qui tous les Hommes ſont venus n'a pas toûjours ſubſiſté : peut-être n'a-t-il ſubſiſté que cent, que mille, ou que dix mille ans.

R. Un Etre qui a cent ans, ou mille, ou dix mille, me conduit toûjours à un Etre éternel, comme celui qui ne ſubſiſte que depuis une heure.

D. Expliquez-moi la juſteſſe de cette comparaiſon.

R. Quand je vois un Etre qui ne ſubſiſte que depuis une heure, je ne puis pas m'empêcher de croire qu'il y a un Etre qui ſubſiſte depuis plus d'une heure. Car s'il n'y avoit point d'Etre qui ſubſiſtât il y a plus d'une heure, il n'y en auroit eu aucun qui eût pu former celui qui ne ſubſiſte que depuis une heure. De même quand je ſuppoſe qu'il y a un Etre qui ne ſubſiſte que depuis dix mille ans, je ne puis m'empêcher de reconnoître qu'il y en a un qui ſubſiſte avant ces dix mille ans : car s'il n'y avoit point eu d'Etre qui ſubſiſtât avant ces dix mille ans, il n'y en auroit eu aucun qui eût pu former celui qui a dix mille ans. Si l'on me dit qu'il y a un Etre qui ſubſiſte depuis cent mille ans, je dis toûjours, il y en a donc un qui ſubſiſtoit

ſiſtoit avant cent mille ans ; & ainſi je remonte juſqu'à cet Etre qui a toûjours ſubſiſté.

D. Mais le [2] Néant ne pourroit-il pas avoir formé l'Etre qui ſubſiſte depuis cent mille ans, & tous ceux qui ſont venus après lui ?

R. Le Néant, c'eſt-à-dire le rien. Quand on dit que rien a formé quelque choſe, c'eſt-à-dire qu'elle n'eſt pas formée. Car former quelque choſe, c'eſt agir. Pour agir, il faut être : mais le rien ne peut pas agir : on ne peut donc pas dire que le rien a formé ce qui eſt.

D. Mais pouvez-vous bien concevoir un Etre qui a toûjours été, & qui ne doit ſa ſubſiſtance à perſonne ?

R. J'avouë que cette idée eſt trop grande pour mon petit Eſprit : mais il y a des choſes que je ne ſaurois comprendre, quoi que je ſois bien ſûr qu'elles ſont.

D. Alleguez-en quelque exemple.

R. Je ne puis pas comprendre l'arrangement de pluſieurs rouës qui font remuer avec tant de régularité & avec tant de juſteſſe l'aiguille d'une Horloge, qu'elle marque toûjours exactement les heures. Je ſuis pourtant bien ſûr que quelcun a eu l'adreſſe de faire cet arrangement.

D. Vous dites que vous croyez qu'il y a un Etre éternel, quoique vous ne puiſſiez pas comprendre ſon éternité : pourquoi ne voulez-vous pas croire auſſi que rien peut avoir fait les choſes qui ſont, quoique vous ne compreniez pas comment cela ſe peut ?

R. Il y a une grande difference entre ces deux ſuppoſitions.

D. En quoi conſiſte cette difference ?

 R. La

2 Le *Néant*, c'eſt le rien.

R. La premiére de ces ſuppoſitions renferme une contradiction: l'autre eſt très-raiſonnable & très-conforme à ma petiteſſe naturelle.

D. Qu'eſt-ce qu'une contradiction?

R. C'eſt la liaiſon qu'on voudroit mettre entre deux choſes qui ne peuvent en avoir aucune, & qui ſe détruiſent l'une l'autre: par exemple, demander un nombre de deux qui ſoit un nombre impair, c'eſt une contradiction: parce que demander le nombre de deux, c'eſt demander un nombre qui n'eſt pas impair.

D. Mais comment prouvez-vous qu'il y a de la contradiction dans cette propoſition, *le Néant a fait le Monde?*

R. Je l'ai déja expliqué. Celui qui dit le *Néant*, dit le rien: celui qui dit le *Rien* dit ce qui ne peut pas créer, & qui ne peut pas agir: mais dire que ce qui ne peut pas agir, que ce qui ne peut pas créer, a agi, a créé, c'eſt dire deux choſes qui ſe détruiſent l'une l'autre, & qui ne peuvent pas ſubſiſter enſemble.

D. Et comment prouvez-vous que l'impuiſſance où vous êtes de comprendre l'éternité, vient de la petiteſſe de vôtre Eſprit ſeulement, & non pas de ce qu'il y a de la contradiction dans cette propoſition: *Dieu eſt un Etre éternel!*

R. Pour comprendre l'éternité, il faudroit ſe repréſenter toute la longueur de l'éternité. L'éternité eſt plus longue que mille, que dix mille, que cent mille millions d'années: elle renferme plus d'années que n'en pourroit compter un Homme qui auroit vêcû plus de cent millions d'années. Je ne ſuis au Monde que depuis très-peu de temps, je ne puis donc pas compter ce qui eſt trop long pour être compté, même par une perſonne qui auroit vêcû plus de

cent

cent mille millions d'années. L'impuiſſance où je ſuis de comprendre l'éternité vient donc de ma petiteſſe.

D. Vous avez prouvé que Dieu a toûjours été : prouvez qu'il ſera toûjours.

R. Je crains toûjours que ma Raiſon ne s'égare quand je parle d'un Etre qui eſt ſi au deſſus de moi : mais je crois pouvoir aſſurer ſans me tromper, que s'il y a de la contradiction à dire qu'il y a eû quelque choſe d'aſſez grand pour créer un Etre auſſi grand que Dieu, il y a auſſi de la contradiction à dire que quelque choſe puiſſe le détruire. Mais j'eſpere d'être plus capable un jour de ſentir la force de cette preuve.

D. A quelles vertus vous engage l'éternité de Dieu ?

R. Une petite Créature comme moi qui ne ſubſiſte que depuis quatre jours, ne peut pas ſe trop humilier en la préſence de l'Etre éternel, en la préſence de celui qui eſt avant toutes les choſes créées, & duquel toutes les choſes créées tirent leur Etre. Une petite Créature comme moi ne peut pas trop s'humilier en la préſence de cet Etre qui ſubſiſtera toûjours, & qui ſera toûjours le Maître de m'ôter ou de me conſerver mon exiſtence, lors que je ſuis, comme il a été le Maître de me la donner avant que je fuſſe.

On chantera à la fin de cette Section les trois derniers verſets du PSEAUME CIII.

IV. SECTION.

Troisième idée de Dieu : troisième source de motifs à la Vertu. Dieu est un Etre Tout-Puissant.

D. QUelle est la troisième idée que vous vous formez de la Divinité ?

R. C'est la puissance.

D. Qu'entendez-vous par la puissance de Dieu ?

R. J'entends cet Attribut qui fait que dès que Dieu veut qu'une chose soit, elle est infailliblement.

D. Sur quoi la persuasion où vous êtes que cet Attribut convient à Dieu, est-elle fondée ?

R. Comme l'idée du Dieu Créateur, m'a conduit à celle d'un Dieu éternel, aussi l'idée d'un Dieu éternel, & celle d'un Dieu Créateur, me conduisent à celle d'un Etre tout-puissant.

D. Comment ces deux premiers Attributs vous conduisent-ils au troisième ?

R. [1] Je me transporte par la pensée dans ce [2] période, pendant lequel les choses qui ont eu un commencement n'étoient pas encore : je me représente la Divinité qui forme le dessein de créer les choses qui sont. Il veut qu'elles soient : cette volonté les fait être. Il veut qu'il y ait un Soleil : cette volonté fait qu'il y a un Soleil. Il veut qu'il y ait une Terre : cette volonté fait qu'il y a une Terre. Il veut qu'il y ait des Hommes, des Plantes, des Animaux : cette volonté fait

1 C'est-à-dire, je pense.
2 Temps.

fait qu'il y a des Hommes, des Plantes, des Animaux. Je ne connois rien qui me donne une plus grande idée de puiſſance.

D. Les Etres que Dieu a créez n'ont-ils pas auſſi de la puiſſance?

R. Oui: mais il y a toûjours une grande difference entre la puiſſance de l'Etre Créateur & éternel, & celle des Etres créez, & qui ont eu un commencement.

D. En quoi conſiſte cette différence?

R. Comme les Etres qui ont été créez ne ſe ſont pas créez eux-mêmes, ils ne ſe ſont pas auſſi donnez à eux-mêmes la puiſſance qu'ils ont: ils la tiennent de Dieu: c'eſt une puiſſance empruntée: celui qui la leur a donnée peut la leur ôter: celui qui a donné à un Homme d'Eſprit la puiſſance qu'il a de bien raiſonner, peut quand il lui plaira, le rendre ſtupide: celui qui a placé un Roi ſur le [3] Thrône, peut quand il lui plaira le rendre auſſi miſerable que le plus miſerable de ſes Sujets: mais Dieu ne doit ſa puiſſance qu'à lui-même: perſonne ne la lui a donnée: perſonne ne peut l'en priver.

D. Quels ſentimens devez-vous avoir pour l'Etre Tout-Puiſſant?

R. Je dois avoir pour lui & pour lui ſeul la Souveraine crainte & la Souveraine confiance.

D. Qu'entendez-vous par la Souveraine crainte?

R. C'eſt cette diſpoſition de mon Eſprit qui me perſuade, que ſi Dieu vouloit me rendre malheureux, je le ſerois, quand même toutes les Créatures du Monde ſe réüniroient pour contribuer à mon bonheur.

 D. Com-

3 C'eſt un Siège ſur lequel le Roi eſt aſſis, quand il agit comme Roi. On entend auſſi par le *Thrône* la puiſſance du Roi.

D. Comment pouvez-vous avoir cette persuasion?

R. Un Homme riche peut contribuer à mon bonheur en me faisant part de son bien : mais Dieu peut ôter à un Homme toutes ses richesses. Donc si Dieu veut que je sois pauvre, un Homme riche ne se donnera que des mouvemens inutiles pour m'enrichir. Un Medecin peut contribuer à mon bonheur en me fournissant de bons remedes lors que je suis malade; mais Dieu peut empêcher quand il lui plaît que les remedes n'ayent du succès: ainsi un Medecin ne se donnera que des soins inutiles pour me guerir, si Dieu veut que je sois malade.

D. Qu'entendez-vous par la Souveraine confiance?

R. C'est cette disposition de mon Esprit qui fait que je regarde Dieu, comme seul capable de me rendre heureux : en sorte que quand tous les Hommes du Monde viendroient à se réünir pour me rendre miserable, je serois pourtant heureux, pourvû que Dieu veuille que je le sois.

D. Comment cela?

R. Un Ennemi pourroit contribuer à me rendre malheureux en me persécutant: mais Dieu peut quand il le veut ôter à un Ennemi le moyen de me persécuter. Un Assassin pourroit contribuer à me rendre malheureux en me faisant mourir d'une mort violente : mais Dieu peut ôter la vie a l'Assassin même, & me conserver la mienne. Il n'y a donc que Dieu qui mérite une Souveraine confiance, comme il n'y a que lui qui mérite une Souveraine crainte.

D. Mais comment doit se conduire une personne raisonnable, qui croit que Dieu seul est digne de la Souveraine crainte, & de la Souveraine confiance?

R. Elle

R. Elle doit regarder comme le plus grand de tous les biens d'avoir Dieu dans ses interêts : & faire tout ce qui dépend d'elle pour cela. Elle doit regarder comme le plus grand de tous les malheurs d'avoir déplû à Dieu, & éviter avec tout le soin dont elle est capable de tomber dans ce malheur. Elle doit être contente quand Dieu est pour elle, quelque malheureuse que sa condition puisse lui paroître : elle doit être dans une profonde affliction quand Dieu est contre elle, quelque riante que sa condition lui semble d'ailleurs. Si Dieu est pour nous, qui est-ce qui sera contre nous ? Et si Dieu étoit contre nous, qui est-ce qui seroit pour nous?

On chantera à la fin de cette Section la première Partie du PSEAUME XIX.

V. SECTION.

Quatrième idée de la Divinité : quatrième source de motifs à la Vertu. Dieu est un Etre Souverainement sage & qui fait toutes choses.

D. QUelle est la quatrième idée que vous vous formez de la Divinité?

R. C'est la *Science* ou la *Sagesse* ; ces deux termes ne signifient qu'une même chose envisagée sous 1 deux différens points de vuë.

D. Expliquez-les.

R. Par la *Science* j'entens cet Attribut de Dieu

1 C'est-à-dire, d'une maniere différente.

qui lui découvre tout ce qui eſt, & tout ce qui peut être: & quand je dis que Dieu eſt *ſage*, j'entens que comme il connoit les moyens les plus propres pour parvenir au but qu'il ſe propoſe, il les ſuit ponctuellement.

D. Comment prouvez-vous que l'Etre éternel a cette Science & cette Sageſſe que vous lui attribuez?

R. Je le prouve par l'uſage qu'il a fait de ſa puiſſance dans les œuvres de la Création.

D. De quelle manière les œuvres de la Création vous prouvent-elles ces deux Attributs?

R. La régularité des Saiſons, l'exacte 2 ſucceſſion du jour & de la nuit : 3 l'harmonie qu'il y a dans les parties du Corps humain: la proportion qui ſe trouve entre le grain de bled qu'on ſème, & la Terre qui le nourrit, & le Soleil qui le fait germer : les facultez de mon Eſprit qui penſe & qui réflechit, qui poſe des 4 principes, qui tire des 5 conſéquences, qui forme des projets: toutes ces choſes me perſuadent que celui qui les a créées doit avoir un grand fonds de ſcience & de ſageſſe.

D. Mais n'y a-t-il pas divers ouvrages de Dieu dans leſ-

2 La ſucceſſion de deux choſes ſignifie qu'elles ſe ſuivent l'une l'autre.

3 On appelle l'*harmonie* de deux choſes, ce qui fait qu'elles tendent toutes au même but: il y a de l'harmonie entre nos yeux & nos oreilles; c'eſt-à-dire que les oreilles & les yeux contribuent les uns & les autres au bien de nôtre Corps.

4 Un principe, c'eſt une propoſition que l'on avance, & ſur laquelle on établit une autre propoſition : *Un tout eſt plus grand qu'une de ſes parties:* Voila une propoſition dont je fais un principe; ſur cette propoſition j'établis cette autre propoſition: *une chambre eſt moins grande que la Maiſon, dont elle n'eſt qu'une partie.*

5 *Conſéquence*, c'eſt la propoſition qu'on établit ſur le principe.

lesquels vous ne trouvez aucune marque de Sagesse ni de Science ?

R. Il est vrai : je suis pourtant bien convaincu qu'ils sont faits avec Science & avec Sagesse.

D. Comment pouvez-vous vous persuader qu'il y a de la Sagesse & de la Science, dans des choses, où vous n'en découvrez aucune ?

R. Il me suffit d'en découvrir dans celles que je connois, pour me convaincre qu'il y en a dans celles où je n'en découvre point.

D. Comment la Sagesse & la Science que vous découvrez dans certaines choses, vous prouvent-elles qu'il y en a dans celles où vous n'en découvrez point ?

R. C'est que quand je me suis convaincu que le Créateur est assez sage & assez éclairé pour régler les choses que j'admire, je suis convaincu aussi qu'il le seroit assez pour changer l'ordre de celles qui me semblent mal réglées, s'il étoit à propos qu'elles le fussent d'une autre manière. Il a été assez sage pour faire que le Soleil éclairât les Hommes qui sont sur la surface de la Terre, il le seroit assez pour procurer une Chandelle à celui qui est dans l'obscurité d'une Prison, si cela étoit à propos, & ainsi du reste.

D. Que concluez-vous donc quand vous voyez certaines choses qui vous paroissent contraires à la Science & à la Sagesse du Créateur ?

R. Loin de conclurre qu'il manque de Sagesse & de Science ; j'en conclus au contraire qu'il est plus sage & plus savant que moi ; puis que non-seulement il a fait paroître tant de Sagesse & tant de Science dans les choses où j'en découvre, mais qu'il en a mis même dans les choses où mon petit Esprit n'en sauroit découvrir.

D. Quelle conséquence pour la conduite de vôtre

vie, tirerez-vous de la Sageſſe & de la Science du Créateur ?

R. Quand je verrai dans les Ouvrages de la Nature certaines choſes dont je ne pourrai trouver la raiſon, je croirai pourtant qu'elles ſont faites avec raiſon, & j'adorerai mon Créateur dans les choſes que je ne connois que d'une manière imparfaite, comme je l'adore dans celles qui me ſont connuës parfaitement: quand je verrai qu'un Tyran opprime l'Egliſe, que des afflictions me ſurviennent, lors que je ſuis le plus ſincerement occupé de mes devoirs, je penſerai que le Dieu ſage a de bonnes raiſons dans cette conduite, j'eſpererai que la lumière ſortira un jour de ces tenebres: quand je ſerai tenté de commettre un crime, parce que je le puis ſans témoins, je penſerai que je ſuis ſous les yeux de Dieu: je me dirai à moi-même Dieu me voit: Dieu ſait ce que je penſe, & ce que je projette: Dieu connoit tout ce que je vais entreprendre, il ſaura bien trouver les moyens de m'en châtier.

On chantera à la fin de cette Section les trois premiers verſets du PSEAUME CXXXIX.

VI. SECTION.

Cinquième idée de la Divinité: cinquième ſource de motifs à la Vertu. Dieu eſt un Etre très-Saint.

D. QUelle eſt la cinquième idée que vous vous formez de Dieu?

R. C'eſt la Sainteté.

D. Qu'eſt-ce que la Sainteté?

R. C'eſt une diſpoſition d'Eſprit que je ſens mieux

que

que je ne ſuis capable de l'exprimer : mais le ſentiment que j'en ai me la fait connoître d'une manière auſſi exacte que le Diſcours le plus clair & le plus étudié.

D. Dévelopez vôtre penſée.

R. Je ſens par exemple 1 qu'attenter ſur la vie de ſon Bienfaiteur eſt une action digne de blâme & de châtiment, contraire à l'idée que j'ai de la Sainteté. Je ſens au contraire qu'expoſer ſa vie pour ſauver celle de ſon Bienfaiteur, c'eſt une action digne de louange & de recompenſe, & conforme à l'idée que j'ai de la Sainteté.

D. Mais Dieu n'eſt ſoûmis à aucune autorité ſupérieure. Perſonne n'a le pouvoir, ni de le punir s'il n'eſt pas Saint, ni de le recompenſer s'il l'eſt, comment comprenez-vous que la Sainteté peut lui convenir?

R. La Sainteté n'eſt pas toûjours fondée ſur l'autorité d'un Supérieur: elle eſt fondée auſſi ſur la nature d'un Etre Intelligent, & ſur les circonſtances où il ſe trouve. Dieu parle, Dieu promet : cela ſuffit pour que ce que j'appelle Sainteté puiſſe lui convenir.

D. Mettez vôtre penſée dans un plus grand jour.

R. Dieu parle: je ſens que la Sainteté demande qu'il diſe la vérité. Dieu promet : je ſens que la Sainteté demande qu'il tienne ce qu'il a promis.

D. Mais comment pouvez-vous prouver que Dieu a cette Sainteté, qui engage un Etre Intelligent à ſuivre dans ſa conduite les règles de ce que vous appellez *Sainteté*?

R. J'ai deux preuves de cette vérité.

D. Quelle eſt la première preuve?

R. C'eſt

1 Attenter ſur la vie de quelcun, c'eſt entreprendre de le tuer.

R. C'eſt que manquer de Sainteté, c'eſt du moins pour l'ordinaire témoigner de la foibleſſe.

D. Comment témoigne-t-on de la foibleſſe, lors qu'on manque de Sainteté?

R. Un Homme eſt avare, c'eſt parce qu'il craint de manquer des choſes néceſſaires à ſon entretien: un Homme trompe, c'eſt que cette fourberie lui paroit le moyen le plus propre pour acquérir un bien après lequel il aſpire, & ainſi du reſte. Etre avare, tromper, ce ſont des marques de foibleſſe.

D. Mais comment ſavez-vous que cette foibleſſe ne peut pas ſe trouver en Dieu?

R. Je le prouve par ces premiers attributs dont nous avons parlé. L'Etre Eternel, l'Etre Puiſſant, l'Etre Créateur, l'Etre très-Sage ne peut pas craindre de manquer des choſes néceſſaires à ſon entretien, & il ne peut pas tomber dans le défaut des avares. De même, ce grand Etre n'a pas beſoin de tromper de pauvres mortels pour ſe procurer certains biens: il n'a qu'à penſer & qu'à vouloir pour les poſſeder.

D. Quel eſt le ſecond moyen par lequel vous prouvez que Dieu eſt Saint?

R. C'eſt que Dieu a créé les Hommes de la manière la plus propre à leur perſuader qu'il aime la Sainteté.

D. Comment cela?

R. Dieu m'a donné un Eſprit avec lequel je ne puis m'empêcher de reſpecter la Sainteté, & de mépriſer ce qui lui eſt contraire. Dieu m'a fait capable d'être heureux ou d'être malheureux, & je ne puis être heureux ſans la Sainteté; je ne puis qu'être malheureux quand je viole les Loix de la Sainteté: car quand je ſuis ces Loix j'ai une certaine ſatisfaction qui me rend plus heureux, que ne ſauroient le faire toutes les

ri-

richesses du Monde, & quand je péche contre ces Loix, je sens un certain chagrin qui me rendroit malheureux, quand même j'aurois au dehors tous les biens que je pourrois souhaiter Dieu a voulu que les Hommes vêcussent en Societé avec les autres Hommes: mais les Hommes seront plus ou moins malheureux dans leur Societé, selon qu'ils seront plus ou moins Saints. Ils seroient plus malheureux dans les Villes que les Voyageurs dans les Bois entre les mains des Brigands, s'il êtoit permis de tromper, de voler, de mentir. Il me semble que si Dieu n'aimoit pas la Sainteté, il n'auroit pas fait tant de choses pour qu'elle fût aimée par les Intelligences qu'il a créées.

D. Quoi dans le temps que vous êtes en colere, avez-vous du respect pour la Vertu de la Misericorde: croyez-vous alors qu'il vous est plus avantageux de la suivre que de la violer?

R. Quand je suis en colere je ne raisonne pas: je suis comme un furieux qui a perdu l'usage de la Raison. Mais je respecte toûjours la Vertu quand je fais usage de ma Raison.

D. Mais il y a des Hommes qui n'ont pas comme vous ce respect, que vous témoignez pour ceux qui suivent les Loix de la Sainteté, ni ce mépris que vous avez pour ceux qui les violent.

R. Je ne sai pas s'il y a des Hommes tels que vous dites: mais je sai bien que je ne suis pas fait comme vous les dépeignez, & j'espere de ne le devenir jamais.

D. A quoi vous doit porter l'amour que Dieu a pour la Sainteté?

R. A être saint comme lui: puis que je ne saurois lui plaire si je viole les Loix de cette Sainteté, qui est l'objet de son amour.

D. Quel interêt avez-vous de plaire à Dieu?

R. C'est

R. C'eſt le plus grand interêt que je puiſſe avoir au Monde. Il m'importe plus de plaire à Dieu qu'aux plus grands Rois de la Terre. L'Etre Créateur, l'Etre Tout-Puiſſant, l'Etre Sage, tient ma vie, ma fortune, mon exiſtence entre ſes mains: il peut faire de moi tout ce que bon lui ſemblera: me rendre très-heureux ſi je lui ſuis agréable, & me rendre très-miſerable ſi je lui déplais.

On chantera après cette Section le 1. verſ. du PSEAUME XCVII.

VII. SECTION.

Sixième idée de la Divinité: ſixième ſource de motifs à la Vertu. Dieu eſt bon.

D. QUelle eſt la ſixième idée que vous avez de Dieu?

R. C'eſt la bonté.

D. Qu'entendez-vous par la bonté de Dieu?

R. Ce penchant qui le porte à faire du bien aux Etres Intelligents.

D. Comment prouvez-vous que Dieu eſt bon?

R. Je ne puis jetter les yeux ſur aucun objet, qui ne me prouve cette bonté.

D. Expliquez-vous?

R. Dieu m'a donné l'Etre ſans lequel je ne ſerois pas 1 ſuſceptible de bonheur: c'eſt un effet des bontez Divines. Dieu a conſtitué mon Corps de telle ſorte que ce qui contribuë à ſa conſervation, me cauſe

1 *Suſceptible de bonheur*, c'eſt-à-dire capable d'être heureux.

cauſe du plaiſir, afin que je ſois porté à me conſerver, au lieu que ce qui peut contribuer à le détruire me cauſe de la douleur, afin que je ſois porté à l'éviter : Dieu m'a donné un Eſprit avec les qualitez propres à me faire connoître qui eſt mon Créateur: ce que je ſuis: ce que je dois pratiquer : & ce que je deviendrai un jour : c'eſt un effet des bontez Divines. Sur tout c'eſt Dieu qui m'a donné une Conſcience, qui me fait diſcerner le Vice d'avec la Vertu, & qui me rend capable d'imiter la juſtice, la ſaintete, la charité de celui qui m'a formé: c'eſt encore un effet des bontez Divines.

D. Mais ſi les biens dont les Hommes jouïſſent vous prouvent que Dieu eſt bon, les maux dont ils ſont affligez ne vous perſuadent-ils pas qu'il manque de bonté?

R. Point du tout.

D. Mettez vôtre penſée dans un plus grand jour?

R. On peut ranger en trois claſſes tous les maux que les Hommes ſouffrent. La première contient les maux qui ſont eſſentiels à la Nature humaine : la ſeconde ceux que Dieu nous envoye pour nous ſanctifier & pour nous inſtruire: les troiſièmes ſont infligez aux méchants pour les châtier de leurs crimes. Aucun de ces maux ne ſauroit fournir de preuve à cette abominable penſée que Dieu manque de bonté.

D. Qu'entendez-vous par les maux qui ſont eſſentiels à la nature humaine?

R. Ceux qui viennent du déréglement des Saiſons, de l'intemperie de l'air, des bornes de nôtre Eſprit, des infirmitez de nôtre Corps.

D. Comment concevez-vous que Dieu eſt bon, quoi qu'il expoſe les Hommes à ces ſortes de maux?

R. Si cette vie étoit éternelle, j'aurois peut-être

de

de la peine à résoudre cette difficulté : mais je conçois que Dieu peut dédommager dans l'éternité une Créature intelligente, qui aura suporté avec patience les maux auxquels il aura jugé à propos de l'exposer.

D. Qu'entendez-vous par les maux que Dieu nous envoye pour nous sanctifier & pour nous instruire ?

R. Des afflictions extraordinaires auxquelles il expose souvent les personnes qui lui sont les plus cheres, & qui travaillent avec le plus d'effort à lui obéïr : la perte de leurs proches : le délabrement de leur Fortune : les calomnies dont on noircit leur réputation : les trahisons qu'on leur fait, & diverses autres calamitez du même genre.

D. Comment concevez-vous que Dieu est bon, quoi qu'il vous expose à ces sortes de maux ?

R. C'est que ce sont les moyens les plus propres pour nous conduire aux véritables biens : ils contribuent à nous humilier, à nous faire connoître nôtre dépendance, à nous rendre plus sensibles aux malheurs de nos semblables : sur tout ils nous montrent le peu de fonds que nous pouvons faire sur la vie présente ; ils nous portent à en rechercher une plus solide & plus permanente.

D. Qu'entendez-vous par les maux que Dieu inflige aux méchants pour les punir de leurs crimes ?

R. J'entens ceux qui portent avec eux un certain caractère d'horreur, tel qu'est une mort violente, qui étant destituée de marque de retour en grace avec Dieu, doit faire craindre à ceux qui la subissent de grands châtimens après cette vie.

D. Comment concevez-vous que Dieu est bon, quoi qu'il expose quelques-unes de ses Créatures à de si grand maux ?

R. Quand

R. Quand je dis que Dieu eſt bon, je n'entens pas qu'il faſſe toûjours du bien à des Etres qui ne s'employent jamais à s'en rendre dignes. La bonté de Dieu n'eſt pas oppoſée à ſa Sainteté, & ſa Sainteté demande, qu'il mette une différence ſenſible entre ceux qui auront fait une étude continuelle de ſes Loix & ceux qui les auront violées, avec obſtination & avec inſolence.

On chantera après cette Section, le 2 & le 3. verſet du Pseaume XXXVI.

VIII. SECTION.

Deſtinée à tirer des concluſions de cette vérité: Dieu eſt bon.

D. Quelle concluſion tirez-vous des bontez Divines?

R. Deux principales: la première regarde mes devoirs: la ſeconde mes eſpérances.

D. Quelle concluſion pour vos devoirs tirez-vous des bontez Divines?

R. Un Etre bon eſt digne qu'on l'aime. Dieu eſt le meilleur de tous les Etres: il eſt le plus digne d'amour.

D. Mais quelle rélation y a-t-il de vos devoirs, avec l'amour que les bontez de Dieu demandent de vous?

R. Je ne ſaurois aimer Dieu ſans chercher à lui plaire, & ſans lui témoigner mon amour par une parfaite obéïſſance à ſes volontez.

D. Quelle concluſion pour vos eſperances tirez-vous des bontez Divines?

R. Quand je ſuis bien convaincu que Dieu eſt

bon, je me crois fondé à eſpérer qu'il m'accordera tout ce qui eſt néceſſaire pour mon bonheur.

D. Quel eſt le plus grand bonheur que vous eſpérez ? R. C'eſt une vie immortelle après ma mort.

D. Marquez plus particuliérement comment l'idée des bontez Divines établit l'eſpérance que vous avez d'une bienheureuſe immortalité.

R. C'eſt qu'une immortalité bienheureuſe eſt le plus grand de tous les biens, & celui que je deſire avec le plus d'ardeur: ce deſir eſt auſſi inſeparable de moi, que moi-même: mais ce deſir ſeroit pour moi, une ſource abondante de malheurs ſi je devois périr lors que je meurs: plus je deſirerois être heureux après la mort, plus je ſerois miſerable d'être condamné à mourir pour toûjours. Il n'eſt pas poſſible que l'Etre bon m'ait formé avec un deſir de ce genre, s'il n'avoit deſſein de le ſatisfaire. La bonté de Dieu fonde donc l'eſpérance que j'ai d'une bienheureuſe immortalité.

On chantera après cette Section le dernier verſet & du Pseaume VII.

IX. SECTION.

Dans laquelle on oppoſe la Religion Naturelle à l'Idolâtrie & à la Superſtition.

D. QUel nom avez-vous donné à ce Corps de Véritez que vous venez d'expliquer ?

R. J'ai appellé ce Corps de Véritez la *Religion Naturelle:* parce qu'un Homme raiſonnable, qui ſera un bon uſage de l'Eſprit que Dieu lui a donné, ne pourra pas s'empêcher de conclurre de tous les objets que le Createur a mis devant ſes yeux, qu'il y a une Divinité, telle que je l'ai repréſentée, & qu'elle veut que les Hommes lui rendent les homages dont nous avons montré la juſtice & la néceſſité.

D. Qui

D. Qui ſont les Hommes qui ne font pas cet uſage de l'Eſprit que Dieu leur a donné, & qui ayant ſous leurs yeux les mêmes objets qui ſont ſous les votres, n'en tirent pas les mêmes concluſions?

R. Ce ſont les Idolâtres & les Superſtitieux.

D. Que ſignifie le mot d'*Idolâtrie?*

R. Il eſt composé de deux mots Grecs, dont l'un ſignifie *image* ou *repréſentation :* & l'autre veut dire *ſervir*. L'uſage a donné le nom d'Idolâtres à ceux qui attribuent aux Creatures les perfections du Createur, & qui leur rendent des honneurs qui ne ſont dus qu'à lui.

D. Comment eſt-il arrivé que ce mot particulier, qui ſignifie un Homme qui rend des honneurs aux Images, a été employé pour ſignifier généralement tous ceux qui attribuent aux Créatures les perfections de Dieu, & qui leur rendent des honneurs qui ne ſont dûs qu'à lui?

R. C'eſt que les Images, les Statuës ont été les principaux objets auxquels les Hommes ont attribué les perfections de la Divinité, & qu'ils ont ſervi comme Dieu.

D. Que ſignifie le mot de *Superſtition?*

R. C'eſt un mot Latin qui vient d'un autre qui veut dire *ſubſiſter après la mort*.

D. Mais quelle idée attache-t-on particulièrement au mot de *Superſtition?*

R. C'eſt un terme général que l'on employe, pour ſignifier toutes les idées biſarres que les Hommes, ſe ſont faites de la Religion: ſoit qu'elles ayent le vrai Dieu, ſoit qu'elles ayent les fauſſes Divinitez pour objet.

D. Pourquoi donne-t-on le nom de *Superſtition* à toutes les idées biſarres que les Hommes ont de la Religion?

R. C'eſt que de toutes ces ſortes d'idées, la plus générale étoit anciennement celle de ces Viſionaires

qui s'imaginoient, que leurs Rois, leurs [1] Héros, leurs grands Hommes ſubſiſtoient aprés leur mort, & étoient mis au nombre des Dieux.

On chantera après cette Section les deux premiers verſets du PSEAUME CXV.

X. SECTION.

Dans laquelle on explique plus particulièrement la Nature de l'Idolâtrie.

D. Combien y a-t-il de ſortes d'Idolâtrie?
R. Il y en a deux principales : l'une eſt l'Idolâtrie dans la Religion, & l'autre l'Idolâtrie dans les [1] mœurs.

D. Qu'entendez-vous par l'*Idolâtrie dans la Religion?*

R. Celle qui ſe commet particulièrement dans les lieux conſacrez au Culte de Dieu, & qui ſe mêle dans les Cérémonies Religieuſes.

D. Qu'entendez-vous par l'Idolâtrie dans les mœurs?

R. Celle qui ſe répand dans la conduite de la vie.

D. Quels effets produit au dehors l'Idolâtrie dans la Religion?

R. Elle porte les Idolâtres à bâtir à l'honneur de certains Etres, qui n'ont pas les perfections Divines, des Temples qui ne doivent être bâtis qu'à l'honneur du vrai Dieu : à leur adreſſer les mêmes priéres : à leur conſacrer les mêmes Fêtes.

D. Quels

1 On donnoit anciennement ce nom à ces perſonnages extraordinaires, qui n'étant pas regardez comme des Dieux ſembloient pourtant avoir quelque choſe au deſſus de l'Homme.

1 Mœurs. C'eſt la manière dont on ſe conduit dans le monde.

D. Quels effets produit au dehors l'Idolâtrie dans les mœurs ?

R. Elle porte les Idolâtres à avoir pour des Etres qui ne ſont pas Dieux le même amour, la même crainte, la même confiance que les perſonnes raiſonnables n'ont que pour le véritable Dieu.

D. Alleguez en quelque exemple.

R. Un Homme qui ſe perſuade que la protection d'un grand Roi lui eſt auſſi avantageuſe que celle de Dieu : un Homme qui croit que, toutes choſes peſées, il ſera auſſi heureux de plaire à un grand Roi que de plaire à Dieu, un tel Homme eſt un véritable Idolâtre : il croit que le Roi dont il ſe forme cette idée, a la même puiſſance pour le rendre heureux que la Divinité même.

D. Quelle difference y a-t-il donc entre l'Idolâtrie dans la Religion & l'Idolâtrie dans les mœurs ?

R. Il n'y en a proprement aucune : ſi elles ne ſe reſſemblent pas dans tous les effets exterieurs qu'elles produiſent, elles ſe reſſemblent parfaitement à l'égard du principe qui les font naître.

On chantera après cette Section le 3. & le 4. verſets du PSEAUME CXV.

XI. SECTION.

Dans laquelle on explique plus particulièrement la Nature de la Superſtition.

D. COmbien y a-t-il de ſortes de Superſtitions ?

R. Il y en a deux principales : l'une eſt celle de la Religion : l'autre eſt celle des mœurs.

D. Quels ſont les objets de la Superſtition dans la Religion ?

R. Quelquefois la Superstition a les Créatures pour objet, & quelquefois la Divinité.

D. En quoi consiste la Superstition qui a les Créatures pour objet?

R. A leur attribuer une certaine vertu, & à avoir pour elles le respect qui leur seroit dû, si elles avoient en effet la vertu qu'on leur attribuë.

D. Donnez quelque exemple de ce genre de Superstition.

R. Si je crois que l'Image d'un Homme qui a vêcu en odeur de sainteté, a la vertu de guérir d'une maladie: si j'ai pour cette Image le même respect que si elle avoit la vertu que je lui attribuë, je tombe dans cette sorte de Superstition.

D. Mais dans le cas que vous venez de marquer l'Idolâtrie, & la Superstition ne sont-elles pas une même chose?

R. Non.

D. Quelle difference y trouvez-vous?

R. L'Idolâtrie consiste à attribuer à une Creature des perfections qui ne conviennent qu'au Createur, & qui ne peuvent convenir qu'à lui. La Superstition dont j'ai parlé, attribuë à des Créatures des vertus qu'elles n'ont pas, mais qu'elles pourroient avoir si Dieu le vouloit ainsi. Un Homme qui croit que le Soleil est tout puissant est un Idolâtre: il attribuë au Soleil une perfection qui ne convient qu'à Dieu & qui ne sauroit convenir qu'à lui. Un Homme qui croit que l'Image d'un Saint à la vertu de guérir d'une maladie, est un Superstitieux: il attribuë à cette Image une vertu qu'elle n'a point, mais qu'elle pourroit avoir, & qu'elle auroit réellement si Dieu le vouloit ainsi.

D. En quoi consiste la Superstition qui a Dieu même pour objet?

R. Si

R. Si j'honore le vrai Dieu, mais que je lui rende des honneurs qui ne répondent pas à ſa grandeur, je je tombe dans ce genre de Superſtition.

D. Alleguez-en quelque exemple.

R. Je crois que Dieu eſt Maître de ma deſtinée: je le prie avec toute l'attention dont je ſuis capable de me rendre heureux : c'eſt là un honneur que je rends à Dieu, & qui répond à ſa grandeur. Mais ſi je fais cette prière ſans que mon Eſprit y ſoit attentif, ſans que mon Cœur ſoit rempli de reſpect pour ce Dieu que je prie : ſi je me contente de faire prononcer des mots à ma bouche & de lever mes yeux vers le Ciel : je ſuis coupable de Superſtition: je rends à Dieu un honneur qui ne répond pas à ſa grandeur: la grandeur de la Divinité demande qu'une Ame qui ſollicite des graces auprès d'elle, ſoit toute occupée des perfections de la Divinité.

D. Qu'eſt-ce qu'être Superſtitieux dans les mœurs?

R. C'eſt prétendre honorer la Divinité par des Vertus qui ne répondent pas à ſa grandeur.

D. Alleguez-en quelque exemple.

R. Si je ſuis prêt à faire nauffrage : ſi le danger que je cours me donne occaſion de rentrer en moi même, d'examiner les Loix de Dieu que j'ai violées, d'en reconnoître la juſtice, & de m'y dévouër ſincerement & pour jamais, j'honore la Divinité par des Vertus qui répondent à ſa grandeur. Mais ſi je n'ai d'autre vuë dans mes reſolutions que de ſortir du péril qui me menace : ſi je crois que des réſolutions d'obeir à Dieu, dans leſquelles le reſpect que j'ai pour ſes Loix n'entre pour rien, me rendront Dieu favorable, je tombe dans la Superſtition ; je rends à Dieu des honneurs qui ne répondent point à ſa grandeur. La grandeur de Dieu demande qu'on ſe devouë à ſes Loix, non ſeulement parce qu'on eſt dans un péril preſſant :

mais parce que ſes Loix ſont juſtes, & méritent le dévouement d'une perſonne raiſonnable.

On chantera après cette Section la première partie du PSEAUME VIII.

XII. SECTION.

De la Providence de Dieu en général.

D. VOus avez tiré de chaque idée que vous avez donnée de Dieu quelque motif à la Vertu : mais croyez-vous que Dieu prenne garde ſi les Hommes s'attachent à la Vertu, ou s'ils s'abandonnent au Vice?

R. Non ſeulement je crois que Dieu prend garde ſi les Hommes s'attachent à la Vertu, ou s'ils s'abandonnent au Vice; mais je ſuis convaincu qu'il les a formez pour être vertueux ; & que c'eſt ſelon qu'ils répondront à cette deſtination ou qu'ils negligeront d'y répondre, qu'il les rendra heureux ou miſerables.

D. Sur quoi fondez-vous cette penſée?

R. C'eſt que ce que je viens d'attribuer à Dieu eſt une fonction de ſa Providence.

D. Qu'entendez-vous par la Providence de Dieu?

R. J'entens cette volonté qui le porte à deſtiner & à conduire à un certain but toutes les Créatures qu'il produit, à exiger de celles qui ont de l'Intelligence, qu'elles faſſent un bon uſage de leurs facultez, à voir ſi elles rempliſſent ce devoir, & à régler leur deſtinée ſur la manière dont elles s'en ſeront aquittées.

D. Comment prouvez-vous que Dieu a une Providence, dans le ſens que vous venez de donner à ce terme?

R. C'eſt

R. C'eſt que chacune des fonctions de la Providence eſt une ſuite de quelque Attribut de Dieu.

D. Prouvez en détail ce que vous avancez d'une façon générale. De quel Attribut de la Divinité ſuit-il, qu'elle deſtine à un certain but les Créatures qu'elle produit?

R. Cela ſuit de ſa Sageſſe. Un Etre Sage n'agit jamais ſans de bonnes raiſons. Mais agir par de bonnes raiſons & ſe propoſer un but quand on agit, c'eſt la même choſe.

D. De quel Attribut de la Divinité ſuit-il, qu'elle conduit ſes Créatures au but qu'elle s'eſt propoſée en les produiſant?

R. Cela ſuit de ſa Puiſſance. Un Etre Sage qui a deſtiné des Creatures à un certain but, & qui a la puiſſance de les y conduire, les y conduit par cela même.

D. De quel Attribut de la Divinité ſuit-il, qu'elle exige des Créatures Intelligentes qu'elles faſſent un bon uſage de leurs facultez?

R. Cela ſuit de ſa Sainteté, & de ſon amour pour l'Ordre. Un Etre Saint veut que les Créatures Intelligentes prennent ſa Sainteté pour modele: & l'on ne ſauroit prendre la Sainteté de Dieu pour modele, ſans faire un bon uſage des facultez qu'on a reçuës de lui.

D. De quel Attribut de la Divinité ſuit-il, qu'elle voit ſi les Créatures Intelligentes font un bon uſage des facultez qu'elle leur a données?

R. Cela ſuit de ſa Sageſſe, de ſa Sainteté & de ſa Puiſſance. L'idée de la Sageſſe & de la Sainteté de Dieu me perſuadent, qu'il veut voir ſi les Creatures Intelligentes font un bon uſage de leurs facultez: & l'idée que j'ai de ſa Puiſſance me perſuade qu'il le voit.

D. De quel Attribut de la Divinité ſuit-il, qu'elle reglera la deſtinée des Creatures Intelligentes ſur l'uſage qu'elles auront fait de leurs facultez?

R. Cela ſuit particulierement de ſa Sainteté & de ſa Puiſſance. La Sainteté de Dieu le porte à ſouhaiter plus de bien aux Creatures Intelligentes, qui font un bon uſage de leurs facultez, qu'à celles qui en abuſent : & ſa Puiſſance lui donne les moyens de remplir ces ſouhaits qu'il a formez.

On chantera après cette Section le 2. & le 3. verſets du PSEAUME XXXVI.

XIII. SECTION.

Où l'on tire du Dogme général de la Providence quelques conſéquences particulières à l'égard de l'Homme.

D. QUelles conſéquences à l'égard de l'Homme tirez-vous du Dogme général de la Providence?

R. La première conſéquence : c'eſt que Dieu en créant l'Homme lui ordonne d'acquerir les plus belles connoiſſances auxquelles il puiſſe atteindre, & de s'attacher à la Vertu avec tout le ſoin dont il eſt capable.

D. Comment cette conſéquence particulière ſuit-elle du Dogme général de la Providence?

R. Nous avons vû qu'une des fonctions de la Providence étoit de preſcrire aux Etres Intelligents de faire un bon uſage de leurs facultez. L'Homme eſt un Etre Intelligent : le meilleur uſage qu'il puiſſe faire de ſes facultez, c'eſt de les employer à acquerir les plus belles connoiſſances auxquelles il puiſſe atteindre, & de s'attacher à la Vertu avec tout le ſoin dont il eſt capable.

D. Quel-

D. Quelle eſt la ſeconde conſéquence?

R. Dieu prend garde aux actions des Hommes.

D. Comment cette conſéquence particulière ſuit-elle du Dogme général de la Providence?

R. L'idée de la Sainteté & de la Puiſſance de Dieu nous ont perſuadez, qu'il voit ſi les Créatures Intelligentes font un bon uſage de leurs facultez : donc Dieu prend garde aux actions des Hommes.

D. Quelle eſt la troiſième conſéquence?

R. Il y a des recompenſes pour les gens de bien, & des peines pour les méchans.

D. Comment cette conſéquence particulière ſuit-elle du Dogme général de la Providence?

R. Si la Sainteté de Dieu le porte à ſouhaiter du bien à ceux qui font un bon uſage de leurs facultez, ſi ſa Puiſſance lui donne les moyens de remplir ces ſouhaits, il doit y avoir une extrême difference entre la condition de ceux qui font un bon uſage, & la condition de ceux qui font un mauvais uſage de leurs facultez. Il y a donc des recompenſes pour les gens de bien, & des peines pour les méchans.

D. Quelle eſt la quatrième conſéquence?

R. Il y a une autre vie après celle que nous paſſons ſur la Terre.

D. Comment cette conſéquence ſuit-elle du Dogme général de la Providence?

R. C'eſt qu'il n'arrive pas toûjours pendant cette vie que Dieu mette de la difference entre la condition de ceux qui font un bon uſage, & celle de ceux qui font un mauvais uſage de leurs facultez : mais l'idée de la Sainteté de Dieu & celle de ſa Puiſſance nous ont perſuadez qu'il mettra de la difference entre ces deux ſortes d'Hommes : il faut donc qu'il y ait une autre vie après celle que nous paſſons ſur la Terre.

On chantera après cette Section la première partie du PSEAUME VIII.

XIV.

XIV. SECTION.

Où l'on éclaircit quelques objections contre le Dogme de la Providence.

D. EST-ce une chose digne de Dieu qui forme de si grands desseins, & qui les execute, d'entrer dans tous les détails touchant le Monde en général, & touchant la conduite & la destinée des Hommes en particulier?

R. Si l'Intelligence de Dieu étoit bornée comme celle des Hommes, ces détails seroient indignes de lui: mais l'Intelligence Divine est infinie: l'attention qu'elle donne aux petites choses ne l'empêche pas de fournir aux grandes.

D. Comment concevez-vous qu'un Dieu Saint & Puissant prenne garde à ce qui se passe dans le Monde, tandis que vous voyez tant de méchans dans la prosperité & tant de gens de bien dans la misere?

R. J'avouë que cette difficulté seroit sans replique, si nous n'attendions aucun periode dans lequel les méchans seront punis à proportion de la prosperité dont ils auront joui pendant qu'ils persistoient dans le crime, & les gens de bien recompensez à proportion des miseres auxquelles ils auront été exposez, lors qu'ils s'attachoient à la Vertu : mais nous attendons ce periode, & nous avons prouvé que nous étions fondez dans cette attente.

D. Mais ne vous semble-t-il pas que le bonheur de Dieu seroit troublé, s'il prenoit garde à ce que font des Hommes qui violent si souvent les Loix qu'il leur a prescrites?

R. Dieu desapprouve ceux qui violent ses Loix, il approuve ceux qui les suivent; mais sa félicité n'est ni diminuée

nuée par la desobéïssance des premiers, ni augmentée par l'obéïssance des seconds. Dieu est heureux en ce qu'il est Maître de la destinée des uns & des autres & qu'il la regle selon qu'ils lui ont été soûmis ou rebelles.

D. Reconnoissez du moins que vous ne sauriez accorder le Dogme de la Providence avec l'entrée du peché dans le Monde. Un Esprit infiniment Saint, tel que vous vous representez la Divinité, & infiniment Puissant, qui auroit toûjours pris garde à ce qui se passe dans cet Univers, auroit-il permis qu'on y pechât ? N'auroit-il pas fait en sorte que tous les Etres raisonnables suivissent les lumières de la Raison, & fussent toûjours soûmis aux Loix de leur Createur?

R. Je ne doute pas que je ne répondisse parfaitement à cette difficulté, si je connoissois tous les desseins qui ont porté la Divinité à permettre que le peché entrât dans le Monde. En attendant qu'il daigne me les reveler, le profond respect que j'ai pour lui me convaincra que cette permission n'a rien de contraire à ses Attributs, & la difficulté que vous m'avez faite ne m'empêchera pas de croire le Dogme d'une Providence que tant de solides raisons ont établi.

On chantera après cette Section les 3. derniers versets du Pseaume LXXIII.

Fin de la premiere Partie.

SECON-

SECONDE PARTIE.

Où l'on trace le Plan de la Religion Révelée.

I. SECTION.

De la nécessité de la Religion Révelée.

D. N'Avons-nous point d'autres secours pour connoître Dieu & le Culte qu'il demande de nous, que la Religion Naturelle?

R. Nous avons le secours de la Religion Révelée.

D. Qu'entendez-vous par la *Religion Révelée?*

R. Celle qu'il a plû Dieu de nous enseigner lui-même.

D. Pourquoi a-t-il ajouté la [1] Révelation à la Religion Naturelle?

R. C'est que la Religion Naturelle ne suffisoit pas pour nous découvrir toutes les Véritez dont la connoissance étoit nécessaire pour notre bonheur.

D. Quels défauts a-t-elle?

R. Elle en a de deux sortes : il y en a qui viennent des Hommes mêmes à qui elle a été donnée : il y en a qui viennent de sa propre insuffisance.

D. Quels sont les défauts de la Religion Naturelle, qui viennent des Hommes à qui elle a été donnée?

R. Ce sont les erreurs qu'ils y avoient mêlées. Ils ne

1 *Révélation*, ou *Religion Révelée*, c'est la même chose.

ne s'étoient pas servi des Créatures pour connoître le Créateur : ils avoient mis à la place du vrai Dieu les Hommes, les Plantes, les Animaux & les Démons mêmes. Ils s'étoient formez de fausses idées de l'Homme, de sa Nature, de sa première destination, & de sa dernière fin : ils avoient regardé de grands vices comme des choses indiferentes, & de grandes vertus comme des chimeres : & ils avoient [2] substitué ces fausses idées à celles que leur propre Raison leur auroit données, s'ils avoient voulu la consulter.

D. Mais comment les défauts que les Hommes avoient mêlez à la Religion Naturelle, vous persuadent-ils que le Genre Humain avoit besoin d'une Religion Révelée?

R. C'est que notre propre Raison ne nous auroit pas fait connoître ces défauts, & ne nous en auroit pas garantis.

D. Ces défauts choquent pourtant la Raison. Comment dites-vous qu'elle ne nous les auroit pas fait connoître, & qu'elle ne nous en auroit pas garantis?

R. C'est qu'une mauvaise éducation rend le bon usage de la Raison très-difficile, & que les Hommes n'auroient pas voulu surmonter toutes les difficultez qui les auroient empêchez de discerner la Vérité d'avec le Mensonge.

D. Prétendez-vous donc que ceux qui n'ont pas connu la Religion Naturelle, soient innocens, parce qu'ils n'avoient pas d'autre secours que ceux de leur Raison, pour s'apercevoir des défauts qu'on y avoit mêlez?

R. Ils sont coupables de n'avoir pas découvert ces défauts : mais Dieu qui est bon a voulu leur donner la

2 Mis à la place.

la Révélation, afin qu'ils puſſent plus aiſément les découvrir.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que la Religion Naturelle a des défauts qui viennent de ſa propre inſuffiſance?

R. Je veux dire qu'elle ne pouvoit nous enſeigner certaines Véritez, dont la connoiſſance eſt néceſſaire à l'Homme pécheur.

D. Quelles ſont ces Véritez?

R. Il y en a un grand nombre touchant la Nature de Dieu, & touchant la Nature de l'Homme : mais la principale des Véritez dont la connoiſſance nous étoit néceſſaire, & que la Religion Naturelle ne pouvoit découvrir, c'eſt que Dieu veut faire miſericorde aux Pécheurs repentants.

D. Pourquoi la Religion Naturelle ne pouvoit-elle nous enſeigner ce que nous trouvons dans la Religion Révelée, touchant la Nature de Dieu & celle de l'Homme?

R. C'eſt que nous avons l'Eſprit trop borné pour les découvrir par notre propre méditation.

D. Pourquoi la Religion Naturelle ne ſauroit-elle ſuffire à nous enſeigner que Dieu veut faire miſericorde aux Pécheurs repentants?

R. Parce que ſi Dieu pouvoit faire miſericorde aux Pécheurs repentants, il pouvoit auſſi les condamner: il n'y a que Dieu qui pût ſavoir, & il n'y a que lui qui pût nous apprendre, s'il prendroit le parti de les condamner, ou celui de leur faire miſericorde.

D. Quel eſt l'abrégé des raiſons que vous venez d'alléguer pour prouver que les Hommes avoient beſoin d'une Religion Révelée?

R. Le voici. La Religion Naturelle avoit des défauts que les Hommes y avoient mêlez par leur propre faute, & qu'une mauvaiſe éducation nous au-

auroit empêché de corriger. Dieu qui eſt bon a voulu nous aider dans un ouvrage qui n'étoit pas impoſſible, mais très pénible : c'eſt ce qu'il a fait dans la Révélation. La Religion Naturelle avoit des défauts qui venoient de ſa propre inſuffiſance. Dieu qui eſt bon a voulu y ſuppléer, & nous fournir des ſecours qu'il nous étoit impoſſible de puiſer dans notre propre fonds : c'eſt encore ce que par ſes grandes bontez il a fait dans la Révélation.

On chantera après cette Section les deux derniers verſets du Pseaume CXIX.

II. SECTION.

Idée générale de la Religion Révélée.

D. VOus avez prouvé que nous avions beſoin d'une Révélation : comment prouveriez-vous qu'il y en a une, & que Dieu qui pouvoit laiſſer les Hommes dans cet état d'ignorance où ils s'étoient mis par leur propre faute, a voulu les en retirer ?

R. C'eſt que nous avons des Livres dont nous ſavons que Dieu eſt l'Auteur, & dans leſquels nous trouvons tout ce qui manquoit à la Religion Naturelle.

D. Quels ſont ces Livres ?

R. Ce ſont ceux qu'on appelle *le Vieux*, & *le Nouveau Teſtament*.

D. Que ſignifie le mot de *Teſtament ?*

R. Il ſignifie [1] *Alliance*.

D. Pourquoi donnez-vous le nom de Teſtament à des

1 On appelle *Alliance* un accord que des Perſonnes font enſemble ſous certaines conditions.

des Livres, dont vous prétendez que Dieu eſt l'Auteur?

R. Parce qu'ils contiennent l'Alliance que Dieu traite avec les Hommes après leur péché.

D. Pourquoi appellez-vous une partie de ces Livres *le Vieux Teſtament*, & *l'autre le Nouveau*?

R. Parce que la partie de ces Livres qu'on appelle *le Vieux Teſtament*, a été donnée au Genre Humain, pluſieurs Siècles avant celle qu'on appelle *le Nouveau*.

D. Mais comment ſavez-vous que ces Livres viennent de Dieu, & que ce ne ſont point des productions de l'Eſprit humain?

R. Il y a pluſieurs preuves de cette Vérité.

D. Quelle eſt la principale de ces preuves?

R. Elle eſt priſe de ce qu'ils contiennent.

D. Faites moi ſentir la force de cette preuve?

R. Je ne puis la mettre dans ſon jour, ſi je ne trace le Plan de ces Livres: & ſi je n'expoſe la Doctrine qui y eſt contenuë.

D. Donnez en une idée générale?

R. On y peut diſtinguer deux choſes. Les Véritez qu'ils enſeignent: & la conduite de la vie qu'ils preſcrivent.

On chantera après cette Section le deux premiers vers. de la Pauſe du PSEAUME XIX.

III. SECTION.

Des Véritez enſeignées dans la Révélation.

D. QUelles ſont les principales Véritez qui ſont enſeignées dans les Livres du Vieux & du Nouveau Teſtament?

R. On

R. On peut les divifer en deux claffes générales.

D. Quelles Véritez font contenuës dans la premiè-re claffe?

R. Celles que la Religion Naturelle découvre à ceux qui font un bon ufage de leur Raifon.

D. Quelles Véritez font contenuës dans la feconde claffe?

R. Celles que la Religion Naturelle ne pouvoit découvrir, mais dont la connoiffance étoit néceffaire à l'Homme pécheur.

D. Quelles font les Véritez que la Religion Naturelle découvre à ceux qui font un bon ufage de leur Raifon?

R. Ce font celles qui ont été expofées dans la première partie de ce Catechifme, qu'il y a un Dieu qui eft: I. l'Auteur de tout ce qui exifte: II. un Dieu éternel : III. qui fait tout : IV. qui eft fouverainement puiffant: V. fouverainement faint: VI. & fouverainement bon: VII. que de toutes ces perfections de la Divinité refulte quelque conféquence pour la conduite de l'Homme, pour fa Nature, pour fa deftinée.

D. Que fait la Religion Révélée à l'égard des Véritez que la Religion nous découvre?

R. Elle les confirme & elle les explique d'une manière plus claire, & plus étenduë.

On chantera après cette Section les deux derniers verfets du PSEAUME XIX.

IV. SECTION.

Où l'on prouve que la Révélation confirme, & explique avec plus d'étenduë les Véritez touchant la Divinité connuës par la Religion Naturelle.

D. PRouvez ce que vous avez avancé, que la Révélation confirme, & qu'elle explique avec

plus d'étenduë les Véritez que la Religion Naturelle nous aprend ; & commencez par le Dogme d'un Dieu Créateur.

R. Voici comment la Religion Révélée s'explique sur ce Dogme. Le Livre de la Genèse commence de cette manière : *Au commencement Dieu créa le Ciel & la Terre*, & les [1] Livres des Auteurs sacrez sont remplis de cette même Vérité.

D. Prouvez que la Religion Révélée confirme ce que la Religion Naturelle nous aprend de l'éternité de Dieu.

R. L'éternité est attribuée à Dieu en divers endroits de l'Ecriture Ste. Abraham l'appelle [a] *le Dieu fort d'éternité :* Moyse dit qu'il subsistoit [b] *avant que les Montagnes fussent nées, avant qu'il eût formé la Terre, même d'éternité en éternité :* l'Auteur du *Pseaume* CII. lui adresse ces paroles : [c] *Tes ans durent d'âge en âge : tu as jadis fondé la Terre & les Cieux sont les ouvrages de tes mains : ils périront, mais tu seras permanent : ils s'envieilliront tous comme un Habit, mais toi tu ès toûjours le même & tes années ne finiront point.*

D. Prouvez que le Révélation confirme ce que la Religion Naturelle nous apprend de la Science de Dieu.

R. Non seulement le Révélation nous dit que Dieu [d] *fait toutes choses :* [e] qu'il *connoit les cœurs*, qu'il est [f] *seul sage*, que [g] *toutes choses sont nuës & découvertes devant lui, & qu'aucune Créature ne lui est cachée*, mais elle nous

1 Le Catechiste aura soin de parcourir & d'expliquer aux Catechumenes les passages suivans. *Pseaume* XIX. 1. 2. 3. CII. 26. 27. & quelques autres ou la même vérité est établie.

a *Genès.* XXI. 33. b *Pseaume* XC. 1. 2.
c *Pseaume* CII. 25. &c. d *Jean* XXI. 17. e *Jer.* XI. 20
f 1 *Tim.* I. 17. g *Hebr.* IV. 13.

nous fait voir cette Science de Dieu vérifiée par l'experience.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites, que l'Ecriture vous fait voir la Science de Dieu vérifiée par l'experience?

R. Je veux dire que nous y trouvons des prédictions des choses qui devoient arriver plusieurs Siècles avant qu'elles aïent été prédites, & qui ont été ponctuellement accomplies de la manière dont il avoit été prédit qu'elles devoient arriver.

D. Alleguez-en quelques exemples.

R. * Le Prophete Esaïe vivoit 800 ans avant la Naissance de J. C. cependant il a prédit sa Naissance, sa Vie, ses Miracles, ses souffrances, sa mort, le succès de son Ministère. ** Jésus Christ vivoit 40 ans avant la destruction de Jérusalem, cependant il a prédit cet évenement.

D. Prouvez que la Révélation confirme ce que la Religion Naturelle nous apprend, sur la puissance de Dieu?

R. La Révélation dit que [a] *notre Dieu est dans les Cieux: qu'il fait tout ce qu'il lui plaît:* que [b] *rien ne peut résister à sa volonté:* que sa seule parole produit les choses: [c] qu'*il dit, & que ce qu'il dit a son Etre:* qu'*il parle & que la chose comparoit.*

D. Prouvez que la Révélation confirme ce que la Religion Naturelle nous apprend de la Sainteté de Dieu.

* Le Catechiste fera parcourir au Catechumene quelques-uns des principaux Oracles du Vieux Testament concernant le Messie; en particulier le Chap. LIII. d'*Esaïe.*

** Le Catechiste aura soin d'expliquer aux Catechumenes. *Matt.* XXIV. 1. &c. *Marc.* XIII, 1. *Luc.* XXI. 5.

a *Pseaume* CXV 3. b *Rom.* IX. 19.

c *Pseaume* XXXIII. 9.

R. Abraham lui dit : [a] *Le Juge de toute la Terre ne feroit-il pas justice ?* Le Prophete Habacuc parle de cette manière : [b] *O Eternel mon Dieu, mon Saint : tu as les yeux trop purs pour voir le mal.* Les Esprits bienheureux qui sont autour de son Thrône se disent *sans cesse l'un à l'autre*, & ils chantent *jour & nuit* ce Cantique à l'honneur de sa Sainteté : [c] *Saint, Saint, Saint est l'Eternel des Armées : tout ce qui est dans toute la Terre est sa gloire :* sur tout Dieu témoigne dans la Révélation par les Loix saintes qu'il nous a données, par les peines qu'il dénonce à ceux qui enfraindront ses Loix, & par les recompenses qu'il promet à ceux qui les observeront, l'amour qu'il a pour la Sainteté.

D. Prouvez que la Révélation confirme ce que la Religion Naturelle nous apprend de la bonté de Dieu ?

R. Elle lui donne en mille & mille endroits le titre de *bon* : [d] elle lui attribuë ce qui suit de la bonté souveraine, la pitié pour les malheureux, le suport pour les foibles, la patience envers les rebelles, la misericorde envers les repantants, le secours envers les pauvres : elle comprend tous ces effets dans un seul mot plein de sens & de vérité, lors qu'elle dit que [e] *Dieu est la charité même.*

On chantera après cette Section les deux premiers versets de la 17me *partie du* PSEAUME CXIX.

V. SEC-

a *Genes.* XVIII. 25.
b *Habac.* I. 12 13.
c *Esai.* VI. 3. *Apoc.* IV. 8.
d Voiez *Exod.* XXXIV. 6. *Ps.* LXXIII. 1. II *Pier.* III. 9.
e I. *Jean* IV. 16.

V. SECTION.

Des Véritez touchant la Nature de Dieu qui ne pouvoient être connuës par la Religion Naturelle ; & premièrement de la distinction qui est entre le Pere, le Fils & le St. Esprit.

D. QUelles sont les Véritez que la Religion Naturelle ne pouvoit nous faire connoitre, mais que la Religion Révélée nous découvre?

R. Celles qui concernent : I. la Nature de Dieu : II. le dessein qu'il avoit formé de faire misericorde aux pécheurs repentants.

D. Qu'est-ce que la Révélation nous apprend sur la Nature de Dieu, au de-là de ce que nous en pouvons connoître par la Religion Naturelle?

R. La Révélation nous dit qu'il n'y a qu'un Dieu, mais qu'il y a trois Personnes, dans la Divinité. La Religion Naturelle n'auroit jamais pû nous découvrir un si profond [1] mystere.

D. Qu'entendez-vous par le mot de *Personne?*

R. C'est un terme auquel je n'attache pas des idées bien distinctes, quand je parle de la Divinité qui est un Etre si élevé au dessus de moi. Tout ce que je veux dire quand j'avance qu'*il y a trois Personnes* dans la Divinité, c'est que si Dieu est un dans un sens, il est trois dans un autre sens.

D. Alléguez quelques-uns des endroits de la Révélation dans lesquels elle enseigne l'unité d'un Dieu?

 R. *Ecoute*

1 C'est-à-dire, chose cachée. Un profond mystere, c'est une Vérité très-cachée.

R. *Ecoute* [a] *Iſraël nôtre Dieu eſt le ſeul Dieu.* [b] *L'Eternel eſt celui qui eſt Dieu : il n'y en a point d'autre que lui.* [c] *Regardez maintenant que c'eſt moi : c'eſt moi-même qui ſuis Dieu, & il n'y en a point d'autre que moi.* [d] *Encore qu'il y en ait qui ſoïent appellez Dieux, ſoit dans le Ciel, ſoit dans la Terre : nous n'avons pourtant qu'un ſeul Dieu, qui eſt le Pere, duquel ſont toutes choſes & nous en lui.*

D. Alleguez quelques-uns des endroits de la Révélation dans leſquels elle enſeigne que Dieu eſt trois.

R. Dans l'Hiſtoire du Batême de Jéſus-Chriſt, nous voïons 1o. Jéſus-Chriſt lui-même qui eſt bâtiſé : 2o. le St. Eſprit qui deſcend ſur lui : & 3o. le Pere qui fait entendre cette voix : [e] *C'eſt ici mon Fils bien aimé en qui j'ai pris mon bon plaiſir, écoutez-le.* Lors que Jéſus-Chriſt donna à ſes Apôtres la commiſſion de prêcher la Religion Chrétienne, il leur commanda d'adminiſtrer le Batême : [f] *au nom du Pere, au nom du Fils, & au nom du St. Eſprit.* St. Paul ſouhaite aux [g] Corinthiens *la Grace du Seigneur Jéſus-Chriſt : la charité de Dieu : & la Communion du St. Eſprit.* Jéſus-Chriſt pour conſoler ſes Apôtres lors qu'il étoit prêt à les quitter leur dit, [h] *qu'il priéra le Pere, qui leur donnera un autre Conſolateur.* Dans tous ces paſſages nous voyons le Pere, le Fils & le St. Eſprit.

D. Mais voyez-vous bien clairement dans ces paſſages, qu'il y a une véritable diſtinction entre le Pere, le Fils & le St. Eſprit?

R. Oui :

a *Deuter.* VI, 4. b *Deuter.* IV. 35.
c *Deuter.* XXXII. 39. Il y a le ſeul Eternel, mais le mot *Eternel* ſignifie dans cet endroit là un Etre qui a la Nature de Dieu.
d 1 *Cor.* VIII. 5. 6. e *Matt.* III. 16. 17.
f *Matt.* XXVIII. 19.
g II *Cor.* XIII. 13.
h *Jean* XV. 26.

R. Oui : car lors qu'après avoir bien examiné les paroles d'un Auteur, il me paroit qu'il a emploïé les expreſſions les plus propres à établir une propoſition, je dois croire que ſon deſſein eſt d'établir cette propoſition : mais je trouve dans les paſſages que j'ai alléguez les expreſſions les plus propres à marquer une diſtinction entre le Pere, le Fils & le St. Eſprit : je dois donc croire que le but de ces paſſages eſt d'établir qu'il y a une telle diſtinction.

D. Prouvez donc que ces paſſages emploïent les expreſſions les plus propres à marquer une diſtinction.

R. Dire que Jéſus-Chriſt reçoit la Batême, que le St. Eſprit deſcend ſur lui, & que le Pere dit de lui : *Celui-ci eſt mon Fils*, c'eſt dire clairement qu'il y a une diſtinction réelle entre le Pere, le Fils & le St. Eſprit.

D. Mais ne conſidere-t-on pas quelquefois un même Homme ſous trois idées différentes, quoiqu'il ne ſoit qu'un même Homme, & qu'il n'y ait aucune diſtinction réelle en lui ? Par exemple, ne conſidere-t-on pas le même Homme comme Pere, comme Vieux, & comme Magiſtrat ? Peut-être que c'eſt de cette manière qu'il faut expliquer les paſſages que vous avez alléguez ?

R. Il eſt vrai un même Homme eſt conſideré quelquefois ſous ces trois idées : le même Homme qui eſt Vieux eſt le même qui eſt Pere, le même Homme qui eſt Vieux, & qui eſt Pere, eſt le même qui eſt Magiſtrat. Je ne pourrois pourtant pas dire en parlant d'un même Homme, que l'Homme Vieux envoye le Magiſtrat, & que le Pere deſcend vers l'Homme Vieux, comme ces paſſages que j'ai citez le diſent à l'égard du Pere qui envoye le St. Eſprit, & à l'égard du St. Eſprit qui deſcend ſur Jéſus-Chriſt.

 D. Que

D. Que concluez-vous de tout ce que vous venez de dire ?

R. J'en conclus que le but de ces passages est d'établir qu'il y a une distinction réelle entre le Pere, le Fils & le St. Esprit, & non une distinction de noms & de qualitez, comme quand on considere le même Homme, tantôt comme Vieux, tantôt comme Magistrat.

On chantera après cette Section le PSEAUME CXXXIV.

VI. SECTION.

De la Divinité de Jésus-Christ.

D. VOus avez prouvé que la Révélation nous enseigne qu'il n'y a qu'un Dieu, vous avez aussi prouvé qu'elle établit une distinction réelle entre le Pere, le Fils & le St. Esprit, mais cela ne prouve pas qu'elle affirme qu'il y a trois Personnes dans la Divinité.

R. Cette Vérité paroîtra dans tout son jour quand j'aurai fait voir, que la Révélation veut que nous regardions chacune de ces trois Personnes comme véritable Dieu.

D. La Divinité du Pere est clairement établie dans la Révélation : y trouvez-vous aussi celle du Fils ?

R. Tout ce qui [1] constituë l'Essence Divine, & qui

[1] Tout ce qui constituë l'*Essence Divine*, c'est-à-dire, tout ce qui fait qu'un Etre est un véritable Dieu, ou tout ce qui fait qu'il est regardé comme tel.

qui eſt attribué au Pere dans la Révélation, eſt auſſi attribué au Fils.

D. Faites une énumeration des principales choſes qui font l'Eſſence Divine, & qui étant attribuées au Pere dans la Révélation, ſont auſſi attribuées au Fils.

R. I. Les noms du vrai Dieu : II. les Ouvrages du vrai Dieu : III. les Attributs du vrai Dieu : IV. le Culte du vrai Dieu ; ce ſont là les choſes qui ſont attribuées à Dieu le Pere, & qui font qu'il eſt Dieu, & qu'il doit être regardé comme tel ; mais tout cela eſt attribué au Fils dans la Révélation.

D. Dans quels endroits le Fils a-t-il les noms de Dieu ?

R. St. Jean l'appelle [a] *le vrai Dieu & la vie éternelle.* St. Paul aſſure [b] qu'*il eſt Dieu ſur toutes choſes bénit éternellement* ; le même Apôtre lui donne le titre de [c] *grand Dieu.*

D. Mais le nom de *Dieu* n'eſt-il pas donné quelquefois à de ſimples Créatures ?

R. Il eſt vrai : mais jamais une ſimple Créature n'eſt appellée *le vrai Dieu*, *le grand Dieu : Dieu bénit éternellement.*

D. Dans quels endroits de la Révélation les Ouvrages du vrai Dieu ſont-ils attribuez au Fils ?

R. L'Ouvrage que la Révélation veut que nous enviſagions comme étant uniquement du vrai Dieu, c'eſt la Création du Ciel & de la Terre : cet Ouvrage eſt attribué au Fils.

D. Alleguez quelque paſſage dans lequel la Révélation faſſe enviſager la Création du Ciel & de la Terre comme l'Ouvrage du vrai Dieu.

R. [a] *Les*

a I *Jean* V. 20. b *Rom.* IX. 5.
c *Tit.* II. 13.

R. a *Les Dieux qui n'ont pas fait le Ciel & la Terre périront de dessus la Terre.*

D. Alléguez des passages dans lesquels la Création du Ciel & de la Terre soit attribué au Fils.

R. St. Paul dit que b *par lui, & pour lui ont été créées toutes les choses qui sont dans les Cieux, & toutes celles qui sont sur la Terre : les visibles & les invisibles . . . qu'il est avant toutes choses, & qu'elles subsistent par lui.* Le même Apôtre lui applique ces paroles du Pseaume CII. c *Toi Seigneur tu as fondé la Terre, & les Cieux sont l'ouvrage de tes mains.* Et St. Jean commence son Evangile de cette manière. d *Au commencement étoit la* [3] *Parole : & la Parole étoit avec Dieu : & cette Parole étoit Dieu. Toutes choses ont été faites par elle : & sans elle rien de ce qui a été fait, n'a été fait.*

D. Quels sont les principaux Attributs qui constituent l'essence Divine ?

R. Ce sont l'Eternité, la Toute-puissance, la Science universelle.

D. Dans quels endroits de la Révélation l'Eternité est-elle attribuée a Jésus-Christ ?

R. Non seulement la Révélation dit en plusieurs endroits que Jésus-Christ étoit avant la Création du Monde, mais il est appellé * *celui qui est, qui étoit, & qui est à venir.*

D. Com-

a *Jer.* X. 11. b *Coll.* I. 16. 17.
c *Hebr.* I. 10
d *Jean* I. 1.

3 Le nom de *Parole* de Dieu est donnée au Fils à cause de l'étroite union qui est entre lui & le Pere.

* Si l'on doutoit que ces paroles du I *Chap.* de l'Apocalypse se raportent à J. C. on n'a qu'à les comparer avec celles du *vers.* 17. du même *Chap.* où celui qui dit qu'*il est* mort, dit aussi qu'*il est le* commencement & la fin.

D. Comment prouvez-vous que ces paroles, *qui eſt, qui étoit, & qui eſt à venir*, marquent l'Eternité? *

R. C'eſt que les mêmes termes ſont employez pour exprimer l'Eternité de Dieu.

D. Dans quels endroits de la Révélation la Toute-puiſſance eſt-elle attribuée au Fils?

R. Le tître de *Tout-puiſſant* lui eſt donné dans ce même paſſage de l'Apocalypſe que je viens de citer.

D. Dans quels endroits de la Révélation la Toute-Science eſt-elle attribuée au Fils?

R. Il eſt dit expreſſement dans l'Evangile qu'il [a] *ſait toutes choſes:* & ſi les ** Prophetes font enviſager la connoiſſance du cœur humain comme n'appartenant qu'a Dieu, les Apôtres atteſtent qu'elle appartient à Jéſus-Chriſt.

D. Alléguez des paſſages dans leſquels il ſoit dit que Jéſus-Chriſt eſt digne du Culte du vrai Dieu.

R. Il y en a qui diſent qu'il eſt digne du Culte extérieur; il y en a auſſi qui diſent qu'il eſt digne du Culte intérieur.

D. Qu'appellez-vous le *Culte extérieur?*

R. On donne ce nom à la [4] génuflexion, au [5] proſternement, & à tous les ſignes du Corps, & à toutes les Cérémonies religieuſes par leſquelles ou témoigne qu'on regarde un Etre comme le vrai Dieu.

D. Dans quels endroits de la Révélation eſt-il dit que le Fils eſt digne du *Culte extérieur* ?

R. Les Apôtres ont ordre de [b] *bâtiſer au nom du Fils*, comme *au nom du Pere:* ils ſouhaitent la paix à l'Egliſe

* Voiez *Apocal.* I. 4.

a *Jean* XXI. 17.

** Conferez le *Chap.* XI. de *Jerem.* vers. 20. avec *Apoc.* II. 3. & *Jean* II. 24.

4 *Génuflexion*, c'eſt l'action de s'agenouiller.

5 *Proſternement*, c'eſt l'action de ſe proſterner.

b *Matt.* XXVIII. 19.

l'Eglise a *au nom du Fils* comme *au nom du Pere:* les Fidelles s'assemblent b *au nom au Fils* comme *au nom du Pere:* ils invoquent c *le nom du Fils* comme *le nom du Pere.*

D. Qu'appellez vous *le Culte intérieur?*

R. On donne ce nom à ces sentimens de l'Ame, par lesquels on témoigne qu'on regarde un Etre comme le vrai Dieu.

D. Quels sont ces sentiments?

R. Ce sont les sentiments de confiance, d'humiliation & d'adoration.

D. Dans quels endroits de la Révélation est-il ordonné d'avoir ces sentimens pour le Fils?

R. Il est dit que d *tous les Anges de Dieu l'adorent:* que e *celui qui espere en lui ne sera point confus:* que f *le Pere ne juge personne: qu'il a donné tout jugement au Fils, afin que tout le Monde honore le Fils comme le Pere.*

On chantera après cette Section les deux derniers versets du PSEAUME II.

VII. SECTION.

De la Divinité du St. Esprit.

Avis aux Catechistes.

ON trouvera peu d'endroits dans les lieux communs de Théologie, qui ayent plus besoin d'être rectifiez que ceux qui roulent sur la Divinité du St. Esprit. Il y a une équivoque très-ordinaire dans les preuves qu'on allègue en faveur de ce Dogme:

a *Rom.* I. 7.
b *Matt.* XVIII. 20 c *Act.* VII. 59.
d *Heb.* I. 6. e *Rom.* X. 11. f *Jean* V. 22.

Dogme: & il arrive rarement que l'on se tienne à l'état de la Question.

Il n'y a point de terme dans l'Ecriture qui ait plus de differentes significations que celui d'Esprit. *Tous les Attributs de Dieu s'appellent*, l'Esprit de Dieu. *Sa sagesse est appellée*, un Esprit de sagesse; *sa force* un Esprit de force. *Sur tout ces mots*, l'Esprit de Dieu, *peuvent signifier deux choses: ou Dieu lui même, consideré comme Dieu, & indépendamment de sa Personnalité, comme l'on parle: ou la troisieme Personne de la Trinité.*

Quand on demande si le St. Esprit est Dieu, on ne prend pas ces mots dans le premier sens. Qui a jamais mis en Question si l'Esprit de Dieu consideré comme Dieu, & indépendamment de ce qu'on appelle sa Personnalité *est Dieu? Faire cette Question, ce seroit demander si Dieu est Dieu: ce qui seroit une Question absurde. Mais quand on demande si le St. Esprit est Dieu, on prend ces mots dans le second sens. On demande si le St. Esprit, entant qu'il est une Personne distincte au Pere & du Fils, est Dieu, comme le Pere & comme le Fils.*

Cependant on allègue ordinairement pour prouver que dans ce sens le St. Esprit est Dieu, les passages dans lesquels il est parlé de l'Esprit de Dieu, non comme d'une Personne distincte du Pere, mais comme de la Divinité en général, ou *de quelcun de ses Attributs.*

Rien n'est plus ordinaire dans le style de la Langue Ste. que cette expression, l'Esprit d'un Homme, *pour dire* un Homme. *Rien n'est plus ordinaire que celle-ci*, l'Esprit de Dieu, *pour dire* Dieu *lui-même. Mais de la même manière qu'on ne sauroit prouver que quand l'Ecriture parle de* l'Ame d'un Homme, *ou* de l'Esprit d'un Homme; *elle entende quelque chose de distinct de l'Homme, de même on ne peut pas prouver non plus que dans certains passages où elle parle de l'Esprit de Dieu, elle entende une Personne distincte du Dieu dont elle parle.*

J'expliquerai ma pensée par un exemple. On allègue quelquefois dans les lieux communs de Théologie pour prouver la Divinité & la Personnalité du St. Esprit, ces paroles du Pseaume *CXXXIX. Où irai-je loin de ton Esprit? *Il est clair pourtant que cette façon de parler*; Où irai-je loin de ton Esprit? *signifie*, où irai-je loin de toi? *Comme les paroles qui suivent immédiatement:* Où irai-je loin de ta face? *signifient aussi*, où irai-je loin de toi? *On ne peut pas plus prouver par ces paroles:* Où irai-je loin de ton Esprit? *qu'il y a une Personne Divine qui s'appelle* l'Esprit de Dieu, *qu'on ne sauroit prou-*

* Vers 7.

prouver par celles-ci, ou irai-je loin de ta face? *que Dieu a une face distincte de lui.*

La vérité de cette reflexion paroîtra par d'autres passages, où l'Esprit de l'Homme ne signifie que l'Homme: par exemple pour dire: * Prenez garde que vous ne fassiez, *on dit quelque fois en Hebreu*, prenez garde à vos Ames que vous ne fassiez. Vous & vos Ames *dans cette phrase, c'est la même chose: de même que l'esprit de Dieu dans divers passages signifie simplement Dieu, comme j'ai dit indépendamment de sa Personnalité.*

Quelque attention qu'on aporte à suivre cet avis; on se trouvera arrêté par certains passages, dans lesquels il semble que ces termes d'Esprit de Dieu, *doivent se prendre dans les deux sens que j'ai marquez, & semblent signifier également* Dieu *lui même indépendamment de sa Personnalité, & la troisiéme Personne de la très-sainte Trinité. J'ai ici particuliérement en vuë ces paroles du Chap. II. de la I. Epitre aux Corinthiens:* b Dieu nous a revelé ces choses par son Esprit: car l'Esprit sonde toutes choses, même les choses profondes de Dieu, car quel des Hommes sait les choses de l'Homme, si non l'Esprit de l'Homme qui est en lui? De même aussi nul n'a connû les choses de Dieu, que l'Esprit de Dieu. Or nous n'avons pas reçû l'Esprit du Monde; mais l'Esprit qui est de Dieu: afin que nous connoissions les choses qui nous ont été données de Dieu. *Il semble que dans ce Texte ces mots*, l'Esprit de Dieu, *ont les deux sens que j'ai marquez.* L'Esprit de Dieu, *signifie dans cet endroit Dieu lui-même, indépendamment de sa Personnalité: puis que* l'Esprit *dont parle l'Apôtre est* l'Esprit de Dieu, *comme* l'Esprit de l'Homme *est* l'Esprit de l'Homme: *or quand l'Apôtre parle de* l'Esprit de l'Homme, *il n'entend pas qu'il y ait dans l'Homme un Esprit distinct de l'Homme: par* l'Esprit de l'Homme, *il entend l'Homme même, indépendamment d'aucune distinction, & d'aucune Personnalité: de même quand il parle de* l'Esprit de Dieu *comparé* à l'Esprit de l'Homme, *il semble qu'on doit entendre par cette expression, Dieu lui même, indépendamment d'aucune distinction & d'aucune Personnalité: cette expression*, l'Esprit de Dieu *a donc dans ce passage le premier des sens que j'ai marquez. Mais il semble aussi qu'elle a le second sens, & que par* l'Esprit de Dieu, *il faille entendre dans le même*

* voj. *Jerem.* XVII. 21 b vers. 10, 11.

même endroit la troisième Personne de la très-sainte Trinité. Ce qui fonde cette pensée, c'est que l'Apôtre dit qu'il a reçu cet Esprit *dont il parle: & que c'est en vertu de ce que lui révele cet* Esprit, *qu'il connoit lui-même les choses qui concernent la Divinité. Or* l'Esprit *qu'avoient reçu les Apôtres, c'étoit ce Consolateur qui leur avoit été promis, & qui étoit distinct du Pere & du Fils: ils* l'avoient reçû, *c'est-à-dire qu'il s'étoit communiqué à eux par ces dons miraculeux: ces mots* l'Esprit de Dieu, *ont donc dans ce passage le second sens que nous leur avons attribué.*

Tout cela fait voir l'extrème précaution avec laquelle on doit traiter cette partie de la Théologie Chrétienne, qui regarde la Divinité du St. Esprit, & les grandes difficultez dont elle est susceptible. Il n'y aura que ceux qui n'ont pas réfléchi sur les grandeurs du premier Etre, qui seront étonnez de rencontrer des difficultez dans ce qu'on nous dit sur son Essence. Mais il faut éviter avec soin d'embarasser l'Esprit des Enfans de ces sortes de discussions. Qu'on mette à l'écart tous les passages où ces mots l'Esprit de Dieu *sont équivoques: qu'on n'allegue que ceux qui établissent clairement & sans ambiguité, qu'il y a un St. Esprit qui devoit être communiqué à l'Eglise, & qui est distinct du Pere & du Fils: qu'on prouve ensuite que cet Esprit distinct du Pere & du Fils, est Dieu comme le Pere & le Fils.*

Si l'on suit cette methode, on se tiendra à cette précision si nécessaire dans les Sciences, si propre à prévenir les équivoques, à former l'Esprit des jeunes gens, & à déraciner la Superstition. C'est la méthode que nous avons tâché de suivre dans tout cet Ouvrage, mais dont nous avons eu particulièrement besoin dans le sujet que nous allons traiter. On a déja prouvé dans nôtre V. *Section que le St. Esprit est une Personne distincte du Pere & du Fils: on va prouver que ce même Esprit dont on a montré la Distinction, & la Personnalité, est une Personne Divine.*

D. Quelles idées la Révélation veut-elle que nous nous formions du St. Esprit?

R. Elle veut que nous en ayons les mêmes idées que du Pere, & du Fils.

D. Sur quoi établissez vous cette proposition?

R. Sur les conformitez que la Révélation met entre le Pere, le Fils, & le St. Esprit.

D. Quelle est la première conformité?

R. Nous devons nous dévouer au St. Esprit par nôtre Batême, comme au Pere & au Fils; car Jesus-Christ ordonne à ses Disciples de (*a*) *batiser toutes les Nations* [1] *au nom du Pere, du Fils & du St. Esprit.*

D. Quelle est la seconde conformité?

R. Nous devons regarder notre Communion au St. Esprit, comme aussi essentielle à notre bonheur, que celle que nous avons avec le Pere & avec le Fils; car St. Paul (*b*) en faisant des voeux pour l'Eglise, met la *Communication du St. Esprit* dans la même classe que *la grace de Jésus-Christ*, & que la *Charité de Dieu.*

D. Quelle est la troisième conformité?

R. Nous devons attendre du St. Esprit *la grace & la paix*, comme du Pere & du Fils, car St. Jean en souhaitant *la grace* & *la paix* aux Eglises d'Asie, leur dit que c'est de la part de *celui qui étoit, qui est, qui sera*, & de la part de Jesus-Christ, & de la part des (*c*) *sept Esprits qui sont devant le Thrône* de Dieu; c'est-à-dire, de la part du St. Esprit qui assistoit les sept Eglises d'Asie, auxquelles St. Jean adressoit son Apocalypse.

D. Quelle est la quatrième conformité?

R. Nous devons craindre de déplaire au St. Esprit comme au Pere & au Fils: car *mentir au St. Esprit* c'est *mentir à Dieu*, & [2] tenter Dieu, c'est *tenter* le St. Esprit.

D.

(*a*) *Matt.* XXVIII. 19.

1 Etre batisé *au nom de quelcun*, c'est en vertu de l'autorité qu'il a sur nous, croire ce qu'il nous enseigne, faire ce qu'il nous commande.

(*b*) II. *Cor.* XIII. 13.

(*c*) *Apoc.* I. 4.

2 Conferez le *Ps.* XCV. 7. avec *Hebr.* VII. 7.

D. Quelle est la cinquième conformité ?

R. Nous devons croire que le St. Esprit est, comme le Pere & le Fils, l'Auteur des biens les plus précieux dont nous jouïssons : tels sont principalement notre sanctification, notre justification & notre résurrection, car nous avons été (*a*) *justifiez au nom du Seigneur Jesus*, *& par l'Esprit de notre Dieu :* & (*b*) *si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jesus des morts habite en nous*, *celui qui a ressuscité Christ des morts vivifiera aussi nos Corps mortels*, [1] *à cause de son Esprit qui habite en nous.*

D. Quelle est la sixième conformité ?

R. Nous devons rendre au St. Esprit le plus grand des homages que nous soïons capables de rendre au Pere & au Fils : car le plus grand des homages que nous puissions rendre au Pere & au Fils, c'est de faire de nos propres Personnes des (*c*) *Temples* consacrez à leur gloire, & nous devons faire de nos Personnes des *Temples* consacrez à la gloire du St. Esprit.

D. Quelle est la septième conformité ?

R. Une Vérité émanée de la bouche du St. Esprit, nous devons être convaincus qu'elle est émanée de la bouche de Dieu-même, car dans le style de l'Ecriture ces deux expressions [2] *Dieu a dit*, & le St. *Esprit a dit*, ne signifient qu'une même chose.

D. Chacune de ces conformitez prise à part est-elle une démonstration qui établisse le Dogme de la Divinité du St. Esprit ?

(*a*) I. *Cor.* VI. 11.
(*b*) *Rom.* VIII. 11.
1 On pourroit traduire *par son Esprit.*
(*c*) I. *Cor.* III. 16.
2 Conferez le vers. du Chap. VI. d'*Esaïe*, où il est dit que le Seigneur adressa ces paroles à Esaïe. *Va engraisse le cœur de ce Peuple*, avec ce qui est raporté dans le Chap. XXVIII. des *Actes* vers. 15. que ce fut le St. Esprit qui donna cet ordre au Prophete.

R. Peut-être seroit-il possible [1] d'éluder quelcun des Arguments que chacune de ces conformitez prise à part pourroit nous fournir: mais quand elles sont jointes ensemble, elles forment la démonstration sur laquelle nous établissons ce Dogme.

D. Expliquez-vous.

R. Si nous n'avions d'autre preuve de la Divinité du St. Esprit que celle qui est prise de la dernière conformité que j'ai marquée, nous pourrions la soupçonner d'insuffisance, & craindre de nous tromper en prenant au pied de la lettre une façon de parler figurée. Nous pourrions présumer que l'Ecriture dit que c'est Dieu qui prononce, non parce que le St. Esprit est Dieu, mais parce qu'il parle de la part de Dieu. C'est ainsi que Jesus-Christ disoit à ses Apôtres par une façon de parler figurée: (*a*) *Celui qui vous écoute, il m'écoute*, non que les Apôtres soïent Jésus-Christ, & que Jésus-Christ soit les Apôtres, mais parce que les Apôtres parlent de la part de Jesus Christ, & qu'ils n'annoncent d'autre parole que celle qu'il leur a ordonné d'annoncer. Mais quand nous voyons toutes les conformitez que l'Ecriture met entre la troisième Personne de la très-sainte Trinité & les deux premières, nous devons en conclurre qu'elles ont une même nature. Il n'est pas possible que Dieu eût réuni tant de caractères de Divinité dans la Personne du St. Esprit, s'il n'étoit pas véritablement Dieu comme le Pere & le Fils.

1 *Eluder un argument*, c'est avoir des raisons de ne pas se rendre à une preuve qu'on allegue en faveur d'une opinion.
(*a*) *Luc.* X. 16.

VIII. SECTION.

Où l'on concilie l'apparente contradiction qui se trouve dans le Dogme de la Trinité.

D. Vous avez voulu prouver deux propositions, l'une qu'il n'y a qu'un Dieu, l'autre qu'il y a trois Personnes dans la Divinité, le Pere, le Fils & le St. Esprit: la seconde de ces propositions ne détruit-elle pas la première?

R. Point du tout: elles peuvent très-bien subsister ensemble.

D. Comment le concevez-vous? Soutenir que Dieu n'est qu'un, n'est-ce pas soutenir par cela même qu'il n'est pas trois; & soutenir qu'il est trois, n'est-ce pas soutenir par cela même qu'on ne peut pas dire qu'il n'est qu'un? N'est-ce pas là une véritable contradiction?

R. Non: il n'y a aucune contradiction dans ces deux propositions.

D. De quelle manière conciliez-vous donc deux choses qui semblent si opposées?

R. On les concilie sans peine, quand on se forme de justes idées d'une contradiction.

D. Qu'est-ce qui constituë l'essence d'une contradiction?

R. C'est l'opposition qui se trouve entre deux idées clairement conçuës. J'ai une idée claire d'une pierre, j'ai aussi une idée claire d'un morceau de pain: il y a de la contradiction par raport à moi dans cette proposition; un morceau de pain est une pierre: une pierre est un morceau de pain. La raison pour laquelle j'y trouve de la contradiction, c'est qu'il y a une opposition entre ces deux idées que je conçois clairement.

D. Ne concevez-vous donc pas diſtinctement ce que vous dites lors que vous affirmez qu'il n'y a qu'une Eſſence Divine, mais qu'il y a trois Perſonnes dans cette Eſſence?

R. Non. J'avouë que quand je prononce cette propoſition, je n'ai point d'idée diſtincte, ni de ce que j'appelle *Eſſence*, ni de ce que j'appelle *Perſonne*: ainſi il ne peut y avoir aucune contradiction par raport à moi dans cette propoſition; *Il y a une ſeule Eſſence Divine, il y a trois Perſonnes dans cette Eſſence.*

D. Comment cela?

R. C'eſt que, comme j'ai dit, il eſt eſſentiel à une contradiction de renfermer une oppoſition entre deux idées clairement conçuës; mais je ne conçois clairement, ni ce que c'eſt que *l'Eſſence* Divine, ni ce que c'eſt que la *Perſonalité* dans cette Eſſence; il ne ſauroit donc y avoir de contradiction par raport à moi dans cette propoſition: *Il y a une ſeule Eſſence, & en même tems il y a trois Perſonnes dans la Divinité.*

D. Que voulez-vous donc dire quand vous affirmez qu'il y a un Dieu en trois Perſonnes?

R. Je veux dire que Dieu eſt un dans un ſens, qui ne m'eſt que peu connu, & que Dieu eſt trois, dans un ſens qui m'eſt beaucoup moins connu encore: ainſi je ne détermine, ni dans quel ſens Dieu eſt trois, ni dans quel ſens il eſt un.

D. Mais un Homme raiſonnable peut-il prononcer une propoſition dont il n'entend pas bien lui-même le ſens? Un Homme raiſonnable peut-il lier deux idées qu'il ne conçoit pas clairement?

R. Il y a des occaſions où cette conduite n'a rien de contraire à la Raiſon. On peut affirmer ſur le témoignage d'un Homme que l'on ſait être véritable, une choſe qu'on ne connoit point.

D. Alleguez en quelque exemple.

R.

R. * J'ignore quelles ſont les Loix du Royaume de Perſe & celles du Royaume de la Chine. Cependant je puis affirmer ſur le témoignage d'un Homme digne de foi, que les Loix des Chinois & celles des Perſes ſont les mêmes à quelques égards, & qu'elles ſont différentes à d'autres: quoi que je ne ſache pas en quoi cette conformité & cette différence conſiſtent. De même j'ignore en quel ſens Dieu eſt un, & en quel ſens il eſt trois, mais je crois ſur le témoignage de l'Etre le plus digne de foi, (& cet Etre, c'eſt Dieu même) que Dieu eſt un dans un ſens, qu'il eſt trois dans un autre ſens: quoi que je ne ſache pas bien diſtinctement en quel ſens il eſt un, ni en quel ſens il eſt trois. Pour exprimer qu'en un ſens Dieu eſt un, je dis qu'il n'y a qu'une Eſſence dans la Divinité: pour exprimer qu'en un autre ſens Dieu eſt trois, je dis qu'il y a trois Perſonnes dans l'Eſſence Divine: mais quand j'avance cette propoſition, je ne prétens pas avoir une idée bien diſtincte ni de ce qu'eſt *Eſſence*, ni de ce qu'eſt *Perſonne* dans la Divinité.

IX. SECTION.

Des reſſources que la Religion fournit aux Pécheurs.

D. QUel eſt le ſecond ordre des Veritez, que la Religion Naturèle ne pouvoit découvrir, & que

* *Avis au Catechiſte.*

Un exemple pris des Mathématiques auroit mieux expliqué ma penſée, ſi j'avois oſé faire parler ainſi le Catechumene. Tous les Géometres s'accordent à m'aſſurer que les trois Angles d'un Triangle ſont égaux à deux droits : je ne ſai que très-confuſément, ce que c'eſt qu'Angle, Triangle, Angle droit : cependant je ſuis fondé ſur le témoignage unanime des Géometres, à croire cette propoſition, quoi que je n'attache pas d'idée diſ-

que nous trouvons dans la Révélation?

R. Ce sont celles qui concernent les ressources de misericorde, que Dieu fournit à tous les Pécheurs.

D. Qu'est-ce que la Révélation nous enseigne sur ce sujet?

R. 1. Elle nous assure d'une manière positive, que Dieu a formé le dessein de fournir des ressources aux Pécheurs: 2. elle nous enseigne la manière dont il l'a exécuté: 3. elle nous prescrit les conditions que nous devons remplir pour y avoir part.

D. Alléguez les endroits de la Révélation, dans lesquels elle assure que Dieu veut fournir des ressources de misericorde aux Pécheurs.

R. Il y en a de deux sortes; les premiers renferment des déclarations expresses sur ce sujet: les seconds raportent historiquement l'exemple de ces Pécheurs qui ont obtenu misericorde, après avoir porté le crime au plus haut degré.

D. Recitez quelques passages de ce premier genre.

R. (a) *Je suis vivant, dit le Seigneur Eternel, que je ne prens point plaisir à la mort du méchant, mais plûtôt, à ce que le méchant se détourne de son train. Quand j'aurai dit au méchant, tu mourras de mort, s'il se détourne de son péché, s'il fait ce qui est juste & droit, s'il rend le gage, & s'il restitue ce qu'il aura ravi, certainement il vivra & ne mourra point. Il ne lui sera fait mention d'aucun des péchez qu'il aura commis.*

D. Alléguez quelque exemple de ces Pécheurs qui ont obtenu misericorde, même après avoir porté le crime au plus haut degré.

R.

distincte aux termes dont elle est composée. Au reste le Catechiste verra par l'idée, que nous avons donnée de la contradiction pag. 18. lig. 5. dans quel sens nous prenons le mot d'*opposition* dans la dernière réponse de la pag. 69.

(a) *Ezech.* XXXIII. 11, 14, 15, 16. Voi. aussi Esa. I. 9. &c.

R. Le Peuple d'Iſraël ſe revolta pluſieurs fois contre Dieu. * Dieu fut prêt mille & mille fois à l'exterminer: cependant mille & mille fois il leur fit miſericorde. (*a*) Manaſſé étoit un des Rois les plus exécrables qui ait jamais porté une Couronne. Il dreſſa dans le Temple même des Autels à 1 *toute l'Armée des Cieux* : il prit pour modele les abominations des Peuples Idolâtres que Dieu avoit chaſſez du Païs de Canaan : il répandit une ſi grande abondance de ſang innocent dans Jéruſalem que cette Ville en fut comme remplie : cependant Dieu lui fit miſericorde. St. Paul avoit été un grand Pécheur : non ſeulement il avoit refuſé d'être Membre de l'Egliſe, mais il en avoit été le Perſécuteur : cependant Dieu lui fit miſericorde. Les Juifs du tems de notre Seigneur Jeſus-Chriſt l'avoient fait mourir (*b*) *par les mains des méchans*, & cependant Dieu leur fit miſericorde.

X. SECTION.

Du moyen dont Dieu s'eſt ſervi pour accorder ſa miſericorde aux Pécheurs: du Myſtere de l'Incarnation en particulier.

D. QUe nous dit la Révélation touchant le moyen dont Dieu s'eſt ſervi pour faire grace aux Pécheurs?

R. Elle nous dit que ça été en conſideration de Jeſus-Chriſt.

* Le Catechiſte aura ſoin de faire parcourir aux Catechumenes les endroits de l'Hiſtoire Ste. où ces faits ſont raportez.

(*a*) II. *Rois.* XXI. 3.

1 C'eſt ainſi que l'Écriture Ste. appelle quelquefois les Aſtres.

(*b*) *Actes.* II. 23.

D. Dévelopez cette Vérité.

R. [1] Jésus- [2] Christ qui est la seconde Personne de la très-sainte Trinité, s'est uni d'une façon incompréhensible & surnaturelle à un Homme qui est né par l'opération du St. Esprit, d'une Mère Vierge. Le but de cette Incarnation étoit que Jésus-Christ mourut, & que son union à la Nature Divine le rendit une Victime digne d'être offerte à la Justice Divine pour les péchez des Hommes. Jésus-Christ a rempli parfaitement ce dessein, & s'est offert réellement pour nous à la Justice Divine: qui a été appaisée envers le genre humain par la vertu de ce sacrifice?

D. Prouvez que chacune de ces Véritez prise à part se trouve dans la Révélation: & premièrement alléguez quelque passage où il soit dit que Jésus-Christ est né d'une Vierge, par l'opération du St. Esprit.

R. Les Evangelistes raportent qu'une Fille appellée *Marie* étoit fiancée à un des Descendants de David, appellé *Joseph*: qu'*avant qu'ils fussent ensemble*, *Marie fut enceinte du St. Esprit*: qu'un Ange apparut en Songe à Joseph: & qu'il lui dit: [a] *Joseph Fils de David*, *ne crains point de recevoir Marie ta Femme: car ce qui est formé en elle*, *est du St. Esprit*.

D. Alléguez quelques passages par où il paroisse que cet Homme venu au Monde d'une façon si extraordinaire a été uni à la Personne dont vous avez prouvé la Divinité?

R. Cela paroit par ces mêmes passages qui m'ont servi à prouver la Divinité de cette Personne.

D. Par

1 Ce mot signifie *Sauveur*.

2 Ce mot signifie *Oint*, c'est-à-dire Roi: & les Rois s'appelloient *Oints* parce qu'on les oignoit d'huile lors qu'on les instaloit dans la Royauté.

a *Matt.* I. 20.

D. Par quelle ſorte de paſſages avez-vous prouvé ſa Divinité?

R. Par des paſſages * qui lui attribuent 1. les Noms: 2. les Ouvrages: 3. les Perfections: & enfin le Culte du vrai Dieu.

D. Mais comment prouvez-vous par-là que cet Homme, dont vous avez raporté la naiſſance miraculeuſe, eſt uni d'une façon intime & ſurnaturelle à cette Perſonne Divine?

R. En voici la preuve. Quand la Révélation attribuë à Jéſus-Chriſt les Noms, les Ouvrages, le Culte, les Perfections du vrai Dieu, elle les attribuë à ce Jéſus qui eſt né, qui a vêcu, qui eſt mort &c. S'il n'y avoit en Jéſus-Chriſt que cet Homme qui eſt né, qui a vêcu, qui eſt mort &c. il n'y auroit en lui qu'un ſimple Homme: l'on ne peut pas attribuer à un ſimple Homme les Noms, les Ouvrages, le Culte, les Perfections d'une Perſonne Divine: puis donc que la Révélation attribuë ces choſes à Jéſus-Chriſt, il faut qu'il y ait en lui plus qu'un ſimple Homme: il faut que l'Homme ſoit uni à la Divinité.

D. Mais cette union eſt-elle poſſible? N'implique-t-elle pas contradiction?

R. Point du tout. Il y auroit de la contradiction dans la Révélation ſur ce ſujet, ſi elle nous diſoit que ce qui eſt Homme en Jéſus-Chriſt eſt Dieu, ou que ce qui eſt Dieu eſt Homme: mais elle nous dit que ce qui eſt Homme en Jéſus-Chriſt eſt uni à ce qui eſt Dieu en lui: & que ce qui eſt Dieu eſt uni à ce qui eſt Homme: cela eſt poſſible. Dieu peut tout ce qui eſt poſſible: & tout ce qui n'implique pas contradiction eſt poſſible.

D. Prou-

* Voiez la *Section* VI.

D. Prouvez cette possibilité par quelque exemple.

R. Mon Corps & mon Ame sont deux [1] Substances qui me paroissent d'une Nature toute différente: non seulement leur union est possible: mais je sai par expérience qu'elle est réelle. Mon Corps & mon Ame unis d'une manière si étroite forment un tout: leur intime union fait que j'attribuë quelquefois à une de ses parties, ce qui ne convient qu'à l'autre: j'attribuë à mon Corps ce qui ne peut convenir qu'à mon Esprit, & à mon Esprit ce qui ne peut convenir qu'à mon Corps: quelquefois même j'attribuë à ce tout, ce qui ne convient qu'à une seule des parties qui le composent: je dis que je pense, ce n'est pourtant pas moi tout entier qui pense, c'est mon Ame: je dis que je suis assis, ou que je suis debout, ce n'est pourtant pas moi tout entier qui suis assis ou debout, c'est mon Corps: & ainsi du reste.

D. Appliquez cette image au sujet dont il est ici question.

R. La Nature Divine & la Nature humaine sont deux Substances differentes. La Révélation nous dit, non seulement que leur union est possible, mais que Dieu l'a faite dans la Personne de Jésus-Christ: cette union fait que la Révélation attribuë à l'une de ces deux Natures, ce qui ne peut convenir qu'à l'autre: elle attribuë quelquefois à Jésus-Christ tout entier ce qui ne peut convenir qu'à une de ses Natures. Elle dit que Jésus-Christ est adorable; elle n'entend pas que la Nature humaine mérite l'hommage de

1 On appelle *une Substance* ce qui est un Etre véritable par opposition à une manière d'Etre: une pierre est une Substance, la rondeur d'une pierre est une manière d'Etre.

de l'adoration, il n'eſt dû qu'à la Nature Divine : elle dit que Jéſus-Chriſt ſouffre ; elle n'entend pas que la Nature Divine de Jéſus-Chriſt puiſſe ſouffrir, cela ne peut convenir qu'à la Nature humaine, & ainſi du reſte. La Révélation nous enſeigne donc que la Nature humaine & la Nature Divine ſont étroitement unies dans la Perſonne de Jéſus-Chriſt, & font un tout qui s'appelle *Jéſus-Chriſt :* comme le Corps & l'Eſprit ſont unis dans la Perſonne d'un Homme, & font un tout qui s'appelle *un Homme.*

XI. SECTION.

Du but de l'Incarnation.

D. PRouvez par la Révélation que le but de l'Incarnation étoit que Jéſus-Chriſt mourût.

R. St. Paul dit dans ſon Epître aux Hebreux a que *comme les Enfans participent à la chair & au ſang, Jéſus-Chriſt y a auſſi participé, afin que par ſa mort il détruiſit celui qui avoit l'empire de la mort, à ſavoir le Diable, & qu'il en delivrât tous ceux qui pour la crainte de la mort étoient toute leur vie aſſujettis à la ſervitude.*

D. Pourquoi le Diable eſt-il repreſenté dans ces paroles, comme *ayant l'empire de la mort ?*

R. Parce que c'eſt lui qui a ſollicité le premier Homme & ſes Deſcendants au péché, dont la peine a été la mort.

D. Prouvez par la Révélation que le but de l'Incarnation étoit que l'union de Jéſus-Chriſt Homme à la

a *Hebr.* II. 14. 15.

la Nature Divine le rendit une Victime digne d'être offerte à la justice de Dieu pour les péchez des Hommes.

R. St. Paul dans cette même Epître aux Hébreux introduit Jésus-Christ parlant de cette manière lors qu'il entre dans le Monde : [a] *Tu n'as point voulu de Sacrifice ni d'Offrande : mais tu m'as formé un Corps : tu n'as pris plaisir ni aux Holocaustes , ni à l'Oblation pour le péché. Alors j'ai dit ; me voici , je viens comme il est écrit de moi dans le Volume de la Loi pour faire ô Dieu ta Volonté.* Il explique ce qu'il entend par cette *Volonté*, pour l'accomplissement de laquelle Jésus-Christ a pris une chair mortelle : & il dit que c'est *l'Oblation qu'il a faite une seule fois de son propre Corps.*

XII. SECTION.

Où l'on prouve que Jésus-Christ s'est offert à la Justice Divine pour les Pécheurs.

D. COmment prouveriez-vous par la Révélation que Jésus-Christ a rempli le but de son Incarnation , & qu'il s'est offert à la Justice Divine?

R. Trois sortes de passages le font voir. I. Ceux où il est dit expressément que Jésus-Christ est mort à notre place : II. ceux qui attribuent principalement à sa mort nôtre reconciliation avec Dieu : & enfin ceux qui representent la mort de Jésus-Christ sous l'idée d'un véritable Sacrifice.

D. Alléguez quelques-uns des passages où il est dit que Jésus-Christ est mort pour nos péchez à notre place?

R. Esaïe

a *Hebr.* X. 5. 6. 7.

R. Esaïe, dans un Oracle qui ne peut être entendu que de Jésus-Christ dit, [a] qu'*il a été navré pour nos forfaits:* qu'*il a été froissé pour nos iniquitez:* que *l'amande qui nous aporte la paix est sur lui:* que *notre guérison* vient de *sa meurtrissure:* que *Dieu a fait venir sur lui l'iniquité de nous tous:* & qu'*il a lui-même porté les péchez de plusieurs.* [b] Les Apôtres ont expliqué de Jésus-Christ ces paroles du Prophete. St. Paul dit que Jésus-Christ a été [c] *livré à la mort pour nos offenses:* [d] qu'*il a été fait malédiction pour nous:* que [e] *Dieu a fait celui qui n'avoit point connû de péché, être péché pour nous:* & Jésus-Christ dit lui-même qu'il est [f] *venu au Monde pour mettre sa vie en rançon pour plusieurs.*

D. Alléguez quelques passages par lesquels il paroisse que la reconciliation de l'Homme pécheur avec Dieu, est un fruit de la mort de Jésus-Christ.

R. St. Paul dit que [g] nous avons notre *rédemption en Jésus-Christ par son sang*, c'est-à-dire par sa mort: que [h] *nous avons été reconciliez avec Dieu par la mort de son Fils:* que [i] *le bon plaisir du Pere a été de reconcilier par Jésus-Christ toutes choses à soi, aïant fait la paix par le sang de sa Croix:* que [k] *Jésus-Christ nous a délivrez de la malédiction de la Loi, quand il a été fait malédiction pour nous.*

D. Faites sentir la force de cette preuve.

R. Si la mort de Jésus-Christ ne nous reconcilioit avec Dieu, que parce qu'elle nous fait recevoir les Véritez de l'Evangile dont elle est une grande preuve, & parce qu'elle nous inspire les Vertus dont elle nous donne

a *Esaï.* LIII. 5. 6. b I *Pier.* II. 24.
c *Rom.* IV. 25. d *Gal.* II. 13.
e II *Cor.* V. 21. f *Matt.* XX. 28.
g *Coll.* I. 14. h *Rom.* V. 10.
i *Coll.* I. 20. k *Gal.* III. 13.

donne de si beaux exemples, notre reconciliation avec Dieu ne seroit pas ordinairement attribuée à la mort de Jésus-Christ. Elle seroit attribuée à ses Miracles, qui sont une preuve plus forte encore que sa mort, de la vérité de sa Doctrine : elle seroit attribuée à tout le cours de sa vie, qui a été une suite continuelle d'exemples de vertu.

D. Alléguez quelques passages, dans lesquels la mort de Jésus-Christ soit representée sous l'idée de ces Sacrifices, qu'on offroit à la Divinité pour les péchez.

R. C'est sous cette idée qu'elle est representée dans le Livre des Actes où il est dit que *Dieu*, c'est-à-dire cet Homme qui étoit uni d'une manière intime à une Personne Divine, a *racheté l'Eglise par son sang:* c'est sous cette idée qu'elle est représentée dans la I. Epitre de St. Pierre où il est dit que a *nous sommes rachetez de notre vaine conversation, non par or ou par argent, mais par le prétieux sang de Jésus-Christ, comme de l'Agneau sans tâche & sans macule:* c'est sous cette idée qu'elle nous est représentée dans l'Apocalypse, où il est dit que b *nous sommes lavez de nos péchez par le sang de Jésus-Christ:* c'est sur tout sous cette idée qu'elle nous est représentée dans presque toute * l'Epitre aux Hébreux, où St. Paul atteste que le but que Dieu s'étoit proposé en instituant anciennement les Sacrifices, étoit de représenter celui que Jésus-Christ offriroit un jour sur la Croix.

D. Faites moi sentir la force de cette preuve.

R. Le but que se proposoient ceux qui présentoient anciennement des Victimes en Sacrifice, étoit de les offrir

a *Pier.* I. 18. 19. b *Apocal.* I. 6.

* Le Catechiste aura soin d'expliquer au Catechumene les principaux passages de l'Epitre aux Hebreux auxquels cet endroit se raporte, particulièrement le *Chap.* X. vers 12. &c.

offrir à la Juſtice Divine pour l'appaiſer. Puis donc que la Révélation veut, que nous enviſagions la mort de Jéſus-Chriſt ſous l'idée d'un Sacrifice, puis qu'elle veut que nous cherchions dans cette mort ce que les Hommes auroient cherché vainement dans celle des Victimes, elle veut nous enſeigner que Jéſus-Chriſt s'eſt offert pour nous à la Juſtice Divine, & qu'il l'a appaiſée par ſon Sacrifice.

On chantera les deux premiers verſets du Ps. LXIX.

XIII. SECTION.

De la Réſurrection de Jéſus-Chriſt.

D. PAr quelles preuves Dieu a-t-il témoigné, que Jéſus-Chriſt avoit rempli le deſſein de l'Incarnation?

R. Il l'a témoigné en le reſſuſcitant des morts, & en l'élevant dans le Ciel.

D. De quelle manière la Révélation raporte-t-elle la Réſurrection de Jéſus-Chriſt?

R. Elle l'avoit prédite long-temps avant qu'elle fût arrivée, & elle en raconte l'Hiſtoire après que Jéſus-Chriſt fut reſſuſcité.

D. Raportez quelqu'une des prédictions dont vous parlez.

R. * St. Pierre en a trouvé une dans le Pſeaume XVI, où celui qui parle adreſſe à Dieu ces paroles qui n'ont été vérifiées que dans la perſonne du Meſſie: *Tu n'abandonneras point mon Ame au Sépulcre, & tu ne permettras point que ton bien-aimé ſente la corruption.*

D. De quelle manière la Révélation raconte-t-elle l'Hiſtoire de la Réſurrection de Jéſus-Chriſt?

F R. Elle

* Le Catechiſte aura ſoin d'expliquer les autres Oracles qui concernent la Reſurrection de Jéſus-Chriſt, en particulier les derniers verſets du Chap. LIII. d'*Eſaie. Pſeaume* XVI. 10.

R. Elle nous dit qu'après que Jésus-Christ fut mort, on le mit dans une Sépulcre taillé dans un Roc, où [a] personne n'avoit été avant lui : qu'il y demeura depuis le Vendredi au soir jusqu'au Dimanche matin : qu'un Ange descendit alors : qu'il roula la Pierre qui couvroit le Sépulcre : & qu'il annonça à Marie Madelaine, & à une autre Marie, que Jésus-Christ étoit ressuscité des morts. La Révélation raporte aussi diverses apparitions de Jésus-Christ ressuscité : elles sont comprises pour la plûpart dans ces paroles de St. Paul : [b] *Jésus-Christ est ressuscité le troisième jour, selon les Ecritures, & il a été vû par Cephas: ensuite par les douze. Après il a été vû de plus de cinq cens Freres, en une seule fois, dont plusieurs sont vivants jusqu'à présent, & quelques-uns dorment. Depuis il a été vû de Jacques : puis de tous les Apôtres. Et après il a été aussi vû de moi comme d'un avorton.*

D. Comment la Révélation atteste-t-elle, que la Résurrection de Jésus-Christ prouve qu'il a rempli le but de son Incarnation?

R. St. Paul dit que Jésus-Christ est [c] *mort pour nos offenses, & qu'il est ressuscité pour nôtre justification.*

D. Que signifient ces paroles, *il est ressuscité pour nôtre justification ?*

R. C'est-à-dire, que Dieu a déclaré par cette Résurrection, qu'il ne nous regardoit plus comme des coupables.

D. Mais comment la mort de Jésus-Christ est-elle une marque, que Dieu ne nous regarde plus comme des coupables?

R. C'est que Jésus-Christ étant venu au Monde pour s'offrir à la Justice Divine comme une Victime à notre

a *Matt.* XXVIII. 1. *Marc.* XVI. 2. *Luc.* XXIV. 1. *Jean* XX. 1. b 1 *Cor.* XV. 4--8.
c *Rom.* IV. 25.

notre place, Dieu témoigne qu'il eſt appaiſé envers nous, lors qu'il rend à cette Victime la vie qu'elle avoit ſacrifiée pour nos crimes.

On chantera après cette Section la ſeconde partie du PSEAUME XVI.

XIV. SECTION.

De l'Aſcenſion de Jéſus-Chriſt & de ſa ſéance à la droite de Dieu.

D. QUelle eſt la ſeconde preuve par laquelle Dieu a temoigné, que Jéſus-Chriſt avoit rempli le deſſein de l'Incarnation?

R. C'eſt l'Aſcenſion de ce Rédempteur, & ſa ſéance à la droite de Dieu.

D. Qu'apprenons nous dans l'Ecriture touchant ces évenements?

R. Elle nous apprend que Jéſus-Chriſt fut [a] *quarante jours* avec ſes Diſciples après ſa Réſurrection: qu'enſuite il les aſſembla: qu'il leur adreſſa diverſes exhortations: qu'il les bénit: qu'il fut enlevé au Ciel par une Nuée, & qu'il *s'aſſit à la droite de Dieu?*

D. Que ſignifie cette expreſſion, *s'aſſeoir à la droite de Dieu?*

R. C'eſt une de ces façons de parler que l'Ecriture employe pour nous repréſenter, ſous l'image des actions des Hommes, celles de la Divinité.

D. Expliquez cette image.

R. Les Princes de la Terre font aſſeoir à leur droite ceux qu'ils veulent combler de gloire. Dieu a fait aſſeoir Jéſus-Chriſt à ſa droite, c'eſt-à-dire que

a *Marc.* XVI. 19. *Luc.* XXIV. 51. *Actes.* I. 9.

que parce que ce Divin Sauveur [a] *s'étoit abaissé lui-même, & avoit été obéïssant jusques à la mort, même jusqu'à la mort de la Croix, à cause de cela Dieu l'a souverainement éxalté.*

On chantera après cette Section les deux derniers versets du PSEAUME XXIV.

XV. SECTION.

Des conditions sous lesquelles les fruits de la mort de Jésus-Christ sont offerts aux Pécheurs.

D. TOus les Pécheurs participeront-ils aux fruits de la mort de Jésus-Christ, ou s'il faut remplir certaines conditions pour y avoir part?

R. Il faut remplir certaines conditions pour y avoir part.

D. Quelles sont ces conditions?

R. C'est la Foi.

D. Que signifie le mot de *Foi?*

R. Il a deux sens dans l'Ecriture Ste: un sens vague, & un [1] sens restreint.

D. Que signifie-t-il quand il a le sens vague que vous lui attribuez?

R. Il signifie cette disposition de notre Esprit qui fait que nous croyons ce que Dieu atteste.

D. Que signifie le mot de *Foi*, quand il se prend dans le sens restreint?

R. Il signifie cette disposition de notre Esprit qui nous

a *Philip.* II. 8.

1 Un sens qui n'est pas si étendu que le premier.

nous fait desirer d'être sauvez en vertu de la mort de Jésus-Christ.

D. Suffit-il donc pour être sauvé de desirer de l'être en vertu de la mort de Jésus-Christ?

R. Point du tout.

D. Expliquez donc plus clairement l'idée que vous avez de la Foi.

R. Il y a deux sortes de desirs d'être sauvé en vertu de la mort de Jésus-Christ : un desir indépendant de toutes les Loix qu'il nous plaira de nous imposer : & un desir qui nous porte à nous soûmettre, sinon parfaitement, du moins avec sincerité, à toutes ces Loix : le premier de ces desirs est inutile pour le Salut : c'est le second qui nous le procure.

D. Quels effets produit donc la Foi dans l'Ame de celui qui croit comme il faut croire pour être sauvé ?

R. Elle produit en lui une volonté sincere & efficace de répondre au but que Jésus-Christ se propose à l'égard de l'Homme dans l'Evangile.

D. Mais quel but se propose Jésus-Christ à l'égard de l'Homme dans l'Evangile?

R. Il se propose de régler les idées de l'Esprit de l'Homme, les sentimens de son cœur, & la conduite de sa vie.

D. Quelle idée avez-vous donc d'une Foi qui n'auroit pas toute cette étenduë, & qui régleroit bien quelques sentimens du cœur, mais qui ne rectifieroit pas les idées de l'Esprit, ou qui en réglant les idées de l'Esprit, & les sentimens du cœur, n'auroit aucune influence sur la vie?

R. Ce seroit une Foi imparfaite, inutile pour le Salut, ou comme dit l'Ecriture, ce seroit une a *Foi morte*.

On chantera après cette Section le 3. & le 4. versets du PSEAUME LXXXV.

a *Jaq.* II. 26.

XVI. SECTION.

Où l'on justifie l'idée qu'on a donnée de la Foi.

D. SUr quoi étes-vous fondé quand vous avancez, que c'eſt-là l'idée que la Révélation vous donne de la Foi, & qu'un ſimple deſir d'être ſauvé par Jéſus-Chriſt ne ſuffit pas pour parvenir au Salut?

R. Pluſieurs raiſons me le perſuadent.

D. Quelle eſt vôtre premiere raiſon?

R. C'eſt que l'Ecriture dit expreſſement que comme [a] *le Corps ſans l'Eſprit eſt mort, auſſi la Foi ſans les Oeuvres eſt morte.* Mais une Foi qui ne conſiſte qu'à deſirer d'être ſauvé, eſt une Foi *ſans Oeuvres:* c'eſt donc une *Foi morte*, qui ne ſauroit être la condition du Salut.

D. Quelle eſt votre ſeconde raiſon?

R. La Foi qui eſt la condition du Salut, doit avoir un principe qui produiſe toutes les vertus auxquelles l'Ecriture promet le Salut. Mais l'Ecriture [b] attribuë le Salut, tantôt à la Charité: [c] tantôt à l'Eſpérance: tantôt à la [d] Perſeverance: donc la Foi qui eſt la condition du Salut ne conſiſte pas dans un ſimple deſir d'être ſauvé: elle conſiſte dans un principe qui porte à toutes les Vertus auxquelles l'Ecriture attribuë le Salut.

D. Quelle eſt votre troiſième raiſon?

R. La Foi qui eſt la condition du Salut doit aſſortir le moyen, que Dieu a employé pour nous procurer le Salut. Quand Dieu nous a procuré le Salut par la mort de ſon Fils, il a témoigné qu'il aimoit tellement la Vertu,

a *Jaq.* II. 26. b *Matt.* XXV. 34. c *Rom.* V. 5. d *Matt.* X. 22.

Vertu, qu'il ne pardonnoit à ceux qui l'avoient violée, qu'après avoir fait porter à ſon Fils la peine de cette violation: mais ſi Dieu ne nous preſcrivoit d'autre condition du Salut que le deſir d'être ſauvez, il témoigneroit avoir ſi peu d'amour pour la Vertu qu'il feroit part du Salut à ceux qui refuſent de ſe ſoûmettre aux Loix de la Vertu.

D. Quelle eſt votre quatriéme raiſon?

R. La Foi qui eſt la condition ſous laquelle l'Evangile promet le Salut, doit nous faire recevoir J. C. ſous toutes les rélations ſous leſquelles il nous eſt préſenté dans l'Evangile. Mais J. C. ne nous eſt pas ſeulement préſenté dans l'Evangile ſous la rélation d'un Rédempteur qui meurt pour nous, il nous eſt préſenté auſſi ſous la rélation d'un Maître qui veut que nous nous ſoumettions à la Vertu: la Foi doit nous faire ſoûmettre à la Vertu.

On chantera après cette Section la premiere partie du Pseaume CXVI.

XVII. SECTION.

Réponſe aux Objections qu'on peut former contre l'idée qui a été donnée de la Foi.

D. Mais n'y a-t-il rien dans la Révélation, qui combatte l'idée que vous avez donnée de la Foi?

R. Rien du tout.

D. La Révélation dit pourtant que l'Homme eſt [1] *juſtifié par la Foi ſans les Oeuvres.* [a]

R. Il eſt vrai: mais l'Ecriture n'entend point que la Foi qui juſtifie ne renferme pas un principe qui nous

a *Rom.* III. 27. 1 *Juſtifier*, c'eſt faire grace: être *juſtifié*, c'eſt obtenir grace.

porte aux bonnes Oeuvres : elle entend ſeulement que cette Foi exclut le mérite de nos Oeuvres.

D. Comment prouveriez-vous que quand l'Ecriture dit que nous ſommes juſtifiez *par la Foi ſans les Oeuvres*, elle n'entend pas une Foi qui nous diſpenſe de faire de bonnes Oeuvres ?

R. C'eſt que les mêmes Auteurs qui diſent que nous ſommes *juſtifiez par la Foi ſans les Oeuvres*, diſent que la Foi doit nous porter à faire de bonnes Oeuvres, & qu'elle ne peut nous juſtifier ſans cela.

D. Prouvez ce que vous venez d'avancer.

R. St. Paul qui eſt celui de tous les Auteurs ſacrez qui a preſſé avec plus de force la juſtification par la Foi ſans les Oeuvres, a * preſſé avec la même force la néceſſité des Oeuvres, & a prouvé que la Foi ne ſauroit nous procurer notre grace ſans cela.

D. Mais n'eſt-il pas à craindre que ſi l'on fait regarder les Oeuvres comme néceſſaires pour être ſauvé, on ne les faſſe regarder comme capables de mériter le Salut ?

R. Non : car parmi les Vertus auxquelles la Foi porte les Chrêtiens, une des principales, c'eſt l'Humilité.

D. Comment la Vertu de l'Humilité empêche-t-elle, que nous ne croyons mériter le Salut par nos Oeuvres ?

R. C'eſt que l'Humilité nous fait ſentir nos imperfections & notre petiteſſe : & nous ne ſaurions ſentir nos imperfections & notre petiteſſe, ſans être bien convaincus que des Créatures comme nous, ne ſauroient mériter le Salut par des Oeuvres auſſi imparfaites que les notres.

D. Com-

* Le Catechiſte fera parcourir au Catechumene les paſſages de St. Paul qui ſe raportent à cet article, particulierement le Chap. VI. de *l'Epitre aux Romains*.

D. Comment accordez-vous l'idée que vous avez donnée de la Foi avec ce que dit l'Ecriture, que nous ſommez ſauvez *par la Grace*, & non *par les Oeuvres*?

R. C'eſt auſſi un pur effet de la Grace que Dieu veuille nous ſauver, ſous la condition que nous ferons de bonnes Oeuvres.

D. Comment cela?

R. C'eſt que quelques bonnes que puiſſent être nos Oeuvres, elles ne ſauroient avoir aucune proportion avec le Salut auquel elles nous conduiſent.

D. Mais l'Ecriture ne nous fournit-elle pas des exemples de pécheurs qui ont obtenu grace ſans avoir fait aucune bonne Oeuvre? [a] L'Evangile ne parle-t-il pas d'un Brigand à qui le Salut fut promis, avant qu'il eût fait de bonnes Oeuvres? [b] St. Paul ne donne-t-il pas la même idée d'Abraham?

R. Ces exemples prouvent ſeulement que l'on peut obtenir grace, & être en état de Salut avant que d'avoir été dans des circonſtances à faire certaines bonnes Oeuvres: mais ils ne prouvent pas qu'on peut être ſauvé ſans avoir le principe qui porte à faire de bonnes Oeuvres. Le Brigand ſur la Croix en faiſoit d'intention & de cœur: & il en auroit fait réellement ſi Dieu ne lui en avoit ôté l'occaſion, en lui enlevant la vie. Abraham témoigna par ſa conduite que la Foi par laquelle il obtint miſericorde, n'étoit pas une Foi ſtérile, mais fertile en bonnes Oeuvres.

Avis ſur la Section précédente.

Nous avons pris ces expreſſions dans un même ſens, *être juſtifié*, *être en état de grace*, *obtenir grace*, *être ſauvé*, parce qu'elles ne different que dans la manière de

a *Luc.* XXIII. 43. b *Rom.* IV. 3.

de concevoir le même objet. Dès qu'on eſt juſtifié, on eſt en état de grace, on a obtenu grace, on a droit au Salut, & il n'y a de diſtance entre la Juſtification & le Salut, qu'autant qu'il y en a entre le moment de la Juſtification & celui de la Mort.

On chantera après cette Section les deux premiers verſets du Pseaume XXX.

XVIII. SECTION.

Des Véritez que la Religion nous découvre à l'égard de l'Homme.

D. QUe nous dit la Révélation à l'égard de l'Homme?

R. Quatre choſes : I. que l'Homme eſt un composé de deux Subſtances, d'un Corps & d'un Eſprit : II. que ſon Ame exiſte après la mort : III. que ſon Corps doit reſſuſciter un jour : IV. qu'il doit être jugé pour recevoir des recompenſes ou des peines éternelles après cette vie.

D. La Religion Naturelle ne nous decouvre-t-elle pas ces Véritez?

R. Elle en fait voir quelques rayons, mais foibles & mêlez d'obſcuritez & de ténébres.

D. Dans quels endroits la Révélation nous enſeigne-t-elle que l'Homme eſt un composé de deux Subſtances, du Corps & de l'Eſprit?

R. En divers endroits. Salomon dit que [a] *quand la poudre*, c'eſt-à-dire le Corps *retourne dans la Terre, l'Eſprit retourne à Dieu qui l'a donné.* La *Terre*, voilà le Corps : *l'Eſprit*, voilà l'Ame.

D. Alle-

a *Eccleſ.* XII. 9.

D. Alleguez quelque autre passage où la m me Vérité soit contenuë.

R. Jésus-Christ nous exhorte dans l'Evangile, à ne pas [a] *craindre ceux qui ne peuvent tuer que le Corps:* mais à craindre celui qui *peut jetter l'Ame dans la Gehene:* voilà encore la distinction du Corps & de l'Esprit.

D. Apportez l'exemple de quelque Saint qui se soit appliqué à lui-même cette Vérité.

R. St. Etienne dans le temps qu'on le lapidoit, & qu'on alloit détruire son Corps disoit: [b] *Seigneur Jésus reçoi mon Esprit:* & Jésus-Christ lui-même expirant s'écrie, [c] *Pere je remets mon Esprit entre tes mains.*

On chantera après cette Section les trois derniers versets du PSEAUME CII.

XIX. SECTION.

De l'Immortalité de l'Ame.

D. DAns quels endroits de la Révélation trouvez-vous que l'Ame existe après la mort?

R. Par cela-même que la Révélation veut que nous regardions l'Ame & le Corps comme deux Substances differentes, elle nous apprend que la destruction de l'une n'emporte pas la destruction de l'autre: & qu'il ne suit pas de ce que la mort détruit le Corps, qu'elle détruise aussi l'Ame.

D. Comment cela?

R. Je suppose une pierre & une piéce d'or: ce sont deux Substances différentes l'une de l'autre: la pierre peut être détruite, sans que l'or soit détruit avec elle:

de

a *Matt.* X. 28. b *Act.* VII. 59. c *Luc.* XXIII. 46.

de même le Corps & l'Ame sont deux Substances différentes; la mort peut détruire le Corps, sans détruire l'Ame avec lui.

D. Vous avez prouvé qu'il ne suit pas de ce que le Corps est détruit, que l'Ame est détruite avec lui: mais vous n'avez pourtant pas prouvé que l'Ame subsiste après que le Corps est détruit: car le même Dieu qui détruit le Corps peut détruire l'Ame en même temps: comment savez-vous qu'il ne le fait point?

R. Je le sai par ces passages de l'Ecriture, qui nous assurent que ce Dieu qui est le Maître de l'existence de nos Ames, & qui peut les détruire ou les conserver, veut qu'elles subsistent après la destruction du Corps.

D. Dans quels endroits l'Ecriture vous assure-t-elle de cette Vérité?

R. Non seulement l'Ecriture nous assure positivement que Dieu veut que l'Ame subsiste après la mort, & qu'il y ait une autre vie après celle que nous passons sur la Terre, mais elle fait de cette Vérité le principal fondement de la Doctrine qu'elle nous propose.

D. Expliquez votre pensée.

R. Les Chrétiens [a] *seroient les plus misérables des Créatures s'ils esperoient en Christ pour cette vie seulement:* cela suppose une autre vie après celle-ci. Les Chrétiens doivent envisager les peines inséparables de la Nature humaine, & toutes celles que la profession du Christianisme leur attire, comme des peines [b] *legeres qui ne font que passer*, & qui *produisent un poids d'une gloire excellemment excellente:* cela suppose une autre vie après celle-ci. Les Chrétiens regardent la mort comme vaincuë, & comme ayant perdu son [c] *aiguillon:* cela

a I. *Cor.* XV. 19. b II. *Cor.* IV. 17.
c I. *Cor.* XV. 55.

cela ſuppoſe une autre vie après celle-ci. Les Chrétiens déſirent de [a] *déloger* de ce Monde pour *être avec Jéſus-Chriſt :* cela ſuppoſe une autre vie après celle-ci.

D. Il paroit par ce que vous venez de propoſer qu'il y a une autre vie après celle-ci, mais non qu'elle commence dès que celle-ci finit : peut-être l'Ame meurt-elle pendant quelques Siècles, pour revivre après ce temps-là, quand il plaira à Dieu de la rappeller à la vie.

R. Ce n'eſt pas là la Doctrine de la Révélation. Jéſus-Chriſt fit cette promeſſe au Brigand converti : [b] *Tu ſeras aujourdhui avec moi en Paradis :* l'Ame du Brigand devoit donc être en Paradis le jour même que ſon Corps ſeroit détruit. St. Paul diſoit : [c] *Mon déſir tend à déloger pour être avec Chriſt, ce qui m'eſt beaucoup meilleur :* il croyoit donc être avec Chriſt en délogeant du Corps : s'il n'avoit crû être avec Chriſt que pluſieurs Siècles après la vie, il n'auroit pas eu de l'impatience de mourir pour être avec lui.

On chantera après cette Section le ſecond & le troiſieme verſets de la Pauſe du PSEAUME CIII.

XX. SECTION.

De la Réſurrection.

D. DAns quels endroits de la Révélation trouvez-vous le Dogme de la Réſurrection ?

R. Dans le Vieux & dans le Nouveau Teſtament.

D. Alleguez des paſſages du Vieux Teſtament où ce Dogme ſoit enſeigné.

R. La

a *Philip.* I. 23. b *Luc.* XXIII. 43. c *Philip.* I. 23.

R. La promesse de la Résurrection étoit renfermée dans cette clause de l'Alliance que Dieu traita avec Abraham : [a] *Je serai ton Dieu & le Dieu de ta Posterité.*

D. Comment cette clause renferme-t-elle la promesse de la Résurrection ?

R. Les promesses doivent s'expliquer d'une manière proportionnée à la nature de celui qui les fait : ces paroles, *je m'interesse pour votre bonheur*, ont un plus grand sens quand un Roi les adresse à un de ses Sujets, que quand un Sujet les adresse à un Roi. Dieu peut tout. Quand il promet d'*être le Dieu* de quelcun, il lui promet une félicité parfaite. Abraham n'a pourtant joui que d'une félicité très-imparfaite sur la Terre : il a eu beaucoup de traverses pendant sa vie, & puis il est mort : il faut donc qu'il revive : il faut qu'il ressuscite, afin que Dieu remplisse tout le sens de cette promesse qu'il lui avoit faite : *je serai ton Dieu :* on peut faire le même raisonnement à l'égard de la Posterité de ce Patriarche.

D. Qui est l'Auteur de ce raisonnement ?

R. C'est [b] Jésus-Christ lui-même. Pour détruire l'opinion des Saducéens qui disoient qu'il n'y auroit point de Résurrection, il allegue ces paroles que Dieu avoit dites à Moyse : [c] *Je suis le Dieu de ton Pere, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob ;* & il ajoûte, *Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants.*

D. Que signifie donc cette réflexion de Jésus-Christ : *Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants ?*

R. Cela même que j'ai dit : c'est qu'une vie aussi courte & aussi traversée que celle d'Abraham & des Patriarches, n'étoit pas assez heureuse pour remplir le sens de ces paroles sortant de la bouche de Dieu même,

a *Genes.* XVII. 7. b *Matt.* XXII. 32. &c. c *Exod.* III. 6.

même, *je suis le Dieu d'Abraham :* d'où l'on est en droit de conclurre qu'Abraham devoit ressusciter.

D. Mais paroit-il que les Fidelles qui ont vêcu avant l'Evangile, ayent connu le Dogme de la Résurrection?

R. Ils le connoissoient, non seulement du temps de Jésus-Christ, puis que Marthe lui disoit: [a] *Je sai que mon Frere ressuscitera au dernier jour :* mais ils le croyoient aussi long-temps auparavant.

D. Comment le prouveriez-vous?

R. Job disoit dans ses douleurs : [b] *Pour moi je sai que mon Rédempteur est vivant, & qu'il demeurera le dernier sur le Terre. Et encore qu'après m'a peau on ait rongé ceci, je verrai Dieu de ma chair. Je le verrai moi-même, & mes yeux le verront, & non un autre.*

D. Mais Job n'auroit-il point voulu exprimer par ces paroles, l'espérance qu'il avoit d'être délivré de ses maux, & rétabli dans sa première prosperité?

R. Il est vrai que l'Ecriture représente quelquefois les délivrances temporelles, sous l'idée d'une Résurrection; mais ce n'étoit pas l'idée que Job avoit, quand il prononçoit ces paroles.

D. Sur quoi fondez-vous cette pensée?

R. Elle est fondée, 1°. sur cette raison générale, qu'il n'y a aucun Fidelle qui étant dans des adversitez temporelles puisse se promettre que Dieu l'en délivrera avant la mort: 2°. sur ce qu'il paroit que Job croyoit mourir dans les siennes.

D. Dans quel endroit Job a-t-il témoigné qu'il croyoit mourir dans ses adversitez?

R. Nous trouvons dans le Chap. XVII. de son Livre ces paroles : *Si j'attens*, (c'est-a-dire, si j'avois la témerité de concevoir quelque espérance touchant ma délivrance temporelle, je serois trompé, car) [c] *le sepulcre*

a *Jean* XI. 24. b *Job* XIX. 25. 26. 27.
c *Job* XVII. 13. 14. 15.

pulcre va être ma Maiſon, j'ai dreſſé mon lict dans les tenebres. J'ai crié à la foſſe, tu ès mon Pere, & aux Vers, vous étes ma Mere & ma Sœur. Et où ſera donc mon attente?

D. Ne pourriez-vous pas alleguer quelque autre paſſage du Vieux Teſtament, en faveur du Dogme de la Réſurrection?

R. Le Prophete Daniel parle d'un temps dans lequel a *ceux qui dorment dans la pouſſière de la Terre*, c'eſt-à-dire, ceux qui ſont morts, *ſe reveilleront les uns pour la vie éternelle, les autres pour des opprobres, & pour une infamie éternelle.*

D. Mais vous avez dit que les délivrances temporelles étoient quelquefois promiſes dans l'Ecriture, ſous l'image d'une Réſurrection; pourquoi n'attachez-vous pas cette idée à ces paroles du Prophete?

R. Parce qu'on ne peut pas dire d'une délivrance temporelle, que ceux qui en jouiſſent *ſe réveillent, les uns pour une vie êternelle, les autres pour une ignominie, & pour une infamie éternelle..*

D. Le Dogme de la Réſurrection ſe trouve-t-il auſſi dans le Nouveau Teſtament?

R, Il y eſt enſeigné d'une manière incomparablement plus claire, & dans un beaucoup plus grand nombre de paſſages, que dans le Vieux Teſtament.

D. Recitez quelques-uns de ces paſſages.

R. b *Tous ceux qui ſont dans les ſepulcres entendront la voix du Fils de Dieu, & ſortiront, ſavoir ceux qui auront bien fait en Réſurrection de vie: mais ceux qui auront mal fait en Réſurrection de condamnation:* c *C'eſt ici la volonté du Pere qui m'a envoyé, que je ne perde rien de tout ce qu'il m'a donné, mais que je le reſſuſcite au dernier jour:* d *S'il n'y a point de Réſurrection des morts, Chriſt*

a *Daniel* XII. 2. b *Jean* V. 29. c *Jean* VI. 39. c I. *Cor.* XV. 13. 14.

Christ aussi n'est point ressuscité, notre Prédication est donc vaine, & votre Foi est vaine aussi.

On chantera après cette Section les deux derniers versets du Ps. XVII.

XXI. SECTION.

Du dernier Jugement.

D. QUe nous enseigne la Révélation touchant le dernier Jugement?

R. Elle nous enseigne quatre choses. Elle nous dit: I. qui sera le Juge : II. quelles les Personnes qui seront jugées: III. la Regle: IV. les suites du Jugement.

D. Quelle doit être la Personne du Juge?

R. L'Ecriture dit que ce sera Jésus-Christ.

D. Dans quels endroits trouvez-vous cette Vérité?

R. St. Paul dit dans sa seconde Epitre aux Corinthiens (*a*) qu'*il nous faut tous comparoître devant le Tribunal de CHRIST*; & dans les Discours qu'il adressoit aux Athéniens, que c'est par (*b*) *l'Homme qui a été destiné pour cela*, c'est-à-dire, par Jésus-Christ que le Monde sera jugé. St. Pierre déclare que Dieu a ordonné aux Apôtres de (*c*) *prêcher & de témoigner*, *que c'est Jésus-Christ qui a été établi de Dieu pour juger les Vivants & les Morts*. Jésus-Christ dit aussi lui-même, que (*d*) *le Pere ne juge personne*, *mais qu'il a remis le jugement au Fils.*

D. Quelles Personnes doivent être jugées?

R. Ce seront tous les Hommes sans exception de

(*a*) II. *Cor.* V. 10. (*b*) *Act.* XVII. 31.
(*c*) *Act.* X. 42. (*d*) *Jean* V. 22.

Rang, de Fortune, de Nation, de Religion: c'eſt ce que l'Ecriture entend quand elle dit que nous devons (*a*) *tous comparoître devant le Tribunal de Chriſt:* que c'eſt *le Monde Univerſel* qui doit être jugé: c'eſt ſur tout ce que St. Jean nous enſeigne dans la deſcription d'une Viſion qu'il avoit euë: (*b*) *Je vis un grand Thrône blanc, & quelcun aſſis deſſus, de devant lequel le Ciel & la Terre s'enfuirent: & il ne fut point trouvé de place pour eux. Je vis auſſi les morts grands & petits qui ſe tenoient devant Dieu, & les Livres furent ouverts: & un autre Livre fut ouvert qui eſt le Livre de vie: & les morts furent jugez par les choſes écrites dans le Livre, ſelon leurs Oeuvres: & la Mer rendit les morts qui étoient en elle, & la mort & le Sepulcre rendirent les morts qui y étoient: & chacun des Hommes fut jugé ſelon ſes Oeuvres.*

D. Quelle ſera la regle du dernier Jugement?

R. L'Ecriture dit que ce ſera la (*c*) *Juſtice*, ou comme elle exprime en d'autres endroits la même Vérité, que (*d*) *les Hommes ſeront jugez ſelon leurs Oeuvres:* & que *chacun portera dans ſon Corps, ſelon ce qu'il aura fait, ſoit bien, ſoit mal.*

D. Ces expreſſions marquent-elles que chaque crime des Hommes ſera puni à la rigueur, & que Dieu ne leur accordera de faveurs qu'à proportion qu'ils en auront mérité par leurs Oeuvres?

R. Si Dieu jugeoit les Hommes avec cette rigueur, il n'y en auroit aucun qui pût éviter d'être condamné: il n'y en auroit aucun qui pût prétendre aux faveurs Divines: mais l'Ecriture veut nous apprendre que Dieu nous jugera ſelon les efforts que nous aurons faits pour ſurmonter le panchant qui nous porte au Vice,

(*a*) II. *Cor.* V. 10. (*b*) *Apocal.* XX. 11. 12. 13.
(*c*) Voyez *Act.* XVII. 31. (*d*) *Apocal.* XX. 12. II. *Cor.* V. 10.

Vice, & pour nous relever par une repantance vive & ſincere quand nous ſerons tombez dans le crime.

D. Quelles ſeront les ſuites du Jugement?

R. Des peines (*a*) *éternelles* pour ceux qui ſeront condamnez: des félicitez *éternelles* pour ceux qui ſeront abſous.

On chantera après cette Section les deux premiers verſets du PSEAUME L.

XXII. SECTION.

Du Symbole des Apôtres.

D. LEs Chrétiens n'ont-ils pas un Formulaire qui contienne le précis des Véritez que la Religion nous enſeigne?

R. Oui: c'eſt celui qu'on appelle *le Symbole des Apôtres.*

D. Que ſignifie ce mot de *Symbole?*

R. Il a deux ſens, qui peuvent convenir l'un & l'autre au Symbole dont nous parlons.

D. Quel eſt le premier ſens?

R. Le mot de Symbole peut ſignifier *une Collection*, ou *un Recueuil* de certaines Véritez?

D. Comment ce ſens peut-il convenir au Symbole des Apôtres?

R. Parce que c'eſt une Collection, ou un Recueuil des principales Véritez que les Apôtres ont enſeignées.

D. Quel eſt le ſecond ſens qu'on peut donner au mot de *Symbole?*

(*a*) *Matt.* XXV. 46. *Daniel* XII. 2. *Jean* V. 29.

R. On appelloit anciennement de ce nom certaines * marques qu'on ſe donnoit les uns aux autres lors qu'on faiſoit un traité, & qui ſervoient à diſtinguer ceux qui étoient entrez dans ce traité, d'avec ceux n'y avoient point de part.

D. Comment ce ſens peut-il convenir au Symbole des Apôtres?

R. Parce que la profeſſion que font les Chrêtiens de croire les Véritez qui ſont contenuës dans ce Symbole, eſt une marque par laquelle ils témoignent qu'ils ſe ſoûmettent à la Doctrine que les Apôtres ont enſeignée, & par laquelle ils ſe diſtinguent de ceux qui la rejettent.

D. Les Apôtres ſont-ils les Auteurs du Symbole qui porte leur nom?

R. Nous n'avons aucune preuve qu'ils l'ayent compoſé.

D. Comment peut-il donc ſervir de marque qui diſtingue ceux qui ſe ſoûmettent à la Doctrine des Apôtres, d'avec ceux qui la rejettent?

R. C'eſt qu'il ne contient rien que de conforme à cette Doctrine.

D. Regardez-vous donc ce Symbole comme un Ouvrage Divin, ou comme une production humaine?

R. On peut le regarder comme une production hu-

* Quand on faiſoit certains traitez, on coupoit une piéce de bois en deux morceaux, & chacun des contractants en gardoit une partie, qui s'appelloit *un Symbole*. Par exemple, deux Familles qui habitoient dans des Païs différens faiſoient cet accord qu'elles ſe logeroient reciproquement, ou comme on parloit, qu'elles auroient l'une chez l'autre *le droit d'Hoſpitalité*. Lorſqu'un Homme alloit dans le Païs de la F mille chez qui il avoit *droit d'Hoſpitalité*, il preſentoit cette piéce de bois: on le reconnoiſſoit à cette marque, & on diſtinguoit par-là un Homme qui avoit en effet ce droit, d'avec celui qui auroit voulu l'uſurper.

humaine à l'égard des termes dans lesquels il est exprimé, & de l'ordre dans lequel sont rangées les Véritez qui y sont énoncées: mais à l'égard de la matière qui y est contenuë, c'est un Ouvrage tout Divin.

D. Qui a énoncé les Véritez du Symbole dans les termes avec lesquels elles y sont exprimées, & qui les a arrangées dans cet ordre?

R. Ce sont les Conducteurs de l'Eglise.

D. Dans quels temps?

R. Ils l'ont fait en divers temps, selon qu'il étoit nécessaire d'énoncer plus ou moins d'articles, pour distinguer ceux qui recevoient la Doctrine des Apôtres, d'avec ceux qui la combattoient, lors même qu'ils faisoient profession de la suivre.

D. Pourriez-vous marquer dans quel temps chacun des articles du Symbole, a été composé?

R. Cela dépend d'une suite de preuves Historiques qui sont au dessus de ma portée, mais il me suffit pour respecter le Symbole des Apôtres, qu'il renferme le précis de leur Doctrine?

D. Comment prouvez-vous que le Formulaire qu'on appelle le Symbole des Apôtres, est un précis de leur Doctrine?

R. Quand je compare la Doctrine de ce Symbole avec celle des Apôtres, je trouve une conformité parfaite entre l'une & l'autre.

D. Mais trouvez-vous qu'il y ait de la conformité entre la Doctrine des Apôtres & ce qui est dit dans le Symbole, que J. C. après avoir été enseveli est *descendu dans les Enfers?*

R. Si l'on entendoit par ces expressions, que l'Ame de J. C. est descenduë dans le lieu des Damnez, comme son Corps a été mis dans le Tombeau, j'avouë que cette Doctrine n'auroit point de conformité avec celle des Apôtres: mais les Apôtres nous ont enseigné qu'un

Homme d'Arimathée nommé Joseph envelopa le Corps de J. C. d'un linçeul, avec des senteurs Aromatiques *comme les Juifs ont accoûtumé d'ensevelir*, & qu'il le mit ensuite dans un * Sepulcre. C'est peut être dans ce sens là que les Auteurs du Symbole ont dit que J. C. après avoir été enseveli, *est descendu aux Enfers:* du moins cette proposition ne peut être contestée, quand on la prend dans le sens que nous venons de marquer.

On chantera après cette Section le premier vers. de la seconde partie du PSEAUME XL.

XXIII. SECTION.

Dans laquelle on donne une idée générale des Devoirs que la Religion prescrit.

D. VOus avez rendu compte des Véritez que la Religion nous enseigne : quels sont les devoirs qu'elle nous prescrit?

R. On peut les ranger en trois classes: la première contient les devoirs qui regardent directement la Divinité: la seconde ceux qui regardent nos prochains: la troisième ceux qui nous regardent nous-mêmes.

D. Alleguez quelque passage dans lequel la Religion raporte à ces trois classes les devoirs quelle nous prescrit?

R. St. Paul dit que *la* [1] *Grace salutaire à tous les Hommes est clairement apparuë & qu'elle nous enseigne à vivre*

* Le mot d'Enfer signifie ordinairement Sepulcre dans l'Ecriture. Peut-être même ne se prend-il pour le lieu des Damnez que dans un seul passage, à savoir *Luc.* XVI. 23.

1 C'est-à-dire la *Religion de J. C. Tit.* II. 11, 12.

vivre dans ce Monde ſobrement, juſtement, & religieuſement.

D. Dans quel endroit de ce paſſage trouvez-vous les devoirs qui regardent directement la Divinité?

R. Ils ſont exprimez par ce mot *religieuſement.*

D. Que ſignifie cette expreſſion, *vivre religieuſement?*

R. Elle ſignifie, vivre ſelon que la Religion nous l'ordonne.

D. Mais pourquoi les devoirs qui regardent directement la Divinité ſont-ils exprimez de cette manière? La Religion ne nous preſcrit-elle que les devoirs qui ont Dieu pour objet? N'avez-vous pas dit qu'elle nous preſcrit auſſi ceux qui regardent nos prochains, & ceux qui nous regardent nous-mêmes?

R. Il eſt vrai que la Religion nous preſcrit ces trois ſortes de devoirs, mais elle veut que nôtre ſoûmiſſion aux volontez de Dieu ſoit le motif de la conduite que nous tiendrons envers nôtre prochain, & de celle que nous tiendrons envers nous-mêmes.

D. Dans quel endroit des paroles de St. Paul que vous avez citées, trouvez-vous les devoirs qui regardent le prochain?

R. Ils ſont renfermez dans ce mot *juſtement* ou *avec juſtice.*

D. Qu'entendez-vous par cette *juſtice*, qui a le prochain pour objet?

R. Elle marque cette diſpoſition d'Eſprit qui porte des Créatures raiſonnables, qui vivent en Corps de Société à ſe rendre reciproquement ce qu'elles ſe doivent.

D. Dans quel endroit du paſſage que vous avez allegué trouvez-vous les devoirs qui nous regardent nous-mêmes?

R. Ils ſont marquez par cette expreſſion, *ſobrement*, ou *avec ſobrieté.*

D. En quoi confifte la fobrieté ?

R. A faire un bon ufage des facultez de notre Efprit & de celles de notre Corps ; à nous en fervir pour nous procurer, non une félicité paffagere, mais une félicité conftante, durable, telle que doivent la rechercher des Créatures immortelles, & foûmifes à des Loix.

On chantera après cette Section les deux derniers verfets de la XIII. *partie du* PSEAUME CXIX.

XXIV. SECTION.

Des devoirs qui ont Dieu pour objet.

D. QUels font les devoirs de la Religion qui ont la Divinité pour objet ?

R. Ils font compris dans un feul, qui eft la Suprême Adoration.

D. Que fignifie ce mot, *Adoration ?*

R. Il fignifie dans fa première origine l'action d'un Homme qui porte fa main à la bouche.

D. Comment eft-il arrivé que l'on a défigné par un mot qui fignifie l'action d'un Homme qui porte fa main à la bouche, ce devoir général qui renferme tous les devoirs dont Dieu eft l'objet ?

R. C'eft qu'on témoignoit anciennement par un baifer la vénération la plus profonde. Et comme les Idolâtres avoient érigé les Aftres en Divinitez, & qu'ils ne pouvoient s'en approcher (*a*) pour leur donner cette marque de vénération : ils portoient la main à leur bouche pour la baifer : ils la tournoient enfuite vers

(*a*) Voiez *Deuter.* IV. 19. XVII. 3.

vers les objets de leur Culte, pour suppléer à l'impuissance où ils étoient de s'en approcher.

D. Alléguez quelque passage par où il paroisse que le baiser étoit regardé anciennement comme une marque de vénération.

R. Quand David exhorte les Grands de la Terre à rendre leurs hommages au Messie, il leur dit: (*a*) *Baisez le Fils*, c'est-à-dire, marquez lui la vénération la plus profonde.

D. Alléguez quelque passage qui fasse allusion à la coûtume de porter la main à la bouche & de la tourner vers les Astres pour leur marquer de la vénération.

R. Job pour témoigner qu'il n'a pas rendu aux Astres de Culte Idolâtre, dit qu'il n'a *jamais* (*b*) *regardé le Soleil dans son plus grand éclat: ni la Lune lors qu'elle marchoit majestueusement: que son cœur n'a jamais été séduit en secret, & que sa main n'a jamais* BAISE' SA BOUCHE: il ajoûte que çauroit été là *une iniquité toute jugée*, & une [1] *abnégation du véritable Dieu.*

D. Mais quel est vôtre but lors que vous ajoûtez le mot de *suprême*, à celui d'Adoration?

R. Je veux distinguer par-là les devoirs que je rends à la Divinité, d'avec ceux qui sont dûs à des Créatures élevées à quelque grade éminent par leurs Emplois ou par leurs Vertus.

D. Alléguez quelque passage de l'Ecriture où le terme *d'adorer* signifie les devoirs que l'on rend à des Créatures éminentes.

R. Il est dit dans le Chap. XXIII. de la Genèse qu'après la mort de Sara, Abraham *se prosterna* devant

G 5

(*a*) *Pseaume* II. 12. (*b*) *Job* XXXI. 26, 27, 28.

1 L'Abnegation du véritable Dieu, c'est l'action par laquelle on témoigne qu'on ne veut pas adorer celui qui est le véritable Dieu.

vant les [1] Hethiens pour leur demander qu'ils lui vendiſſent un lieu propre à faire un Sepulcre : on peut traduire qu'*il les adora*.

D. Donnez-moi donc une idée exacte de la ſuprême Adoration.

R. J'entens par la ſuprême Adoration les devoirs qui ſuppoſent dans l'Etre auquel on les rend, les Attributs qui conſtituent l'Eſſence Divine, & qui ne peuvent convenir qu'à Dieu.

On chantera après cette Section le dernier verſet du PSEAUME CXVIII.

XXV. SECTION.

Dans laquelle on entre dans un plus grand détail ſur la nature de la Suprême Adoration.

D. QUels ſont les devoirs que renferme la véritable Adoration ?

R. Il y en a de trois ſortes : les premiers ſont les idées de l'Eſprit : les ſeconds ſont les ſentimens du cœur : les troiſiémes ſont les actions de la vie.

D. Quelles idées de l'Eſprit demande la ſuprême Adoration ?

R. Elle demande que nous attribuïons à celui qui en eſt l'objet toutes les perfections qui nous paroiſſent convenir à la Divinité, & que nous ne lui attribuïons aucune qualité qui ſoit indigne de lui.

D. Quels ſentimens de cœur demande la ſuprême Adoration ?

R. Elle

1 *Hethiens :* C'étoit un Peuple du Païs de Canaan ; ainſi nommez de Heth Fils de Canaan. *Genèſ.* X. 15. Voyez I. *Chron.* I. 13. *Genèſ.* XXIII. 3. 5. 7.

R. Elle demande les ſentimens que doivent faire naître dans le cœur d'un Homme raiſonnable, les idées que l'Ecrite Ste. nous donne du véritable Dieu.

D. Expliquez-vous.

R. La bonté eſt une des idées ſous laquelle je me repréſente le véritable Dieu. Un Etre bon eſt digne qu'on ait pour lui des ſentimens d'amour. La ſuprême Adoration par laquelle j'attribue la bonté à celui qui en eſt l'objet, demande donc que j'aye pour lui des ſentimens d'amour. La puiſſance eſt une des idées ſous laquelle je me repréſente le véritable Dieu : Un Etre puiſſant eſt digne qu'on craigne de lui déplaire. La ſuprême Adoration par laquelle j'attribuë la puiſſance à celui qui en eſt l'objet, demande donc que j'aye pour lui des ſentimens de crainte, & ainſi du reſte.

D. Quelles actions de la vie demande la Suprême Adoration?

R. Elle demande des actions qui rêpondent à ces idées de l'Eſprit, & à ces ſentimens du Cœur qu'à fait naître celui qui en eſt l'objet.

D. Expliquez-vous.

R. La bonté eſt une des idées ſous leſquelles je me repréſente la Divinité : cette idée de mon Eſprit produit dans mon cœur des ſentimens d'amour, mais ce ſentiment de mon cœur, & cette idée de mon Eſprit, doivent régler les actions de ma vie : ils doivent m'engager à rien faire de contraire aux volontez d'un Dieu que je reconnois pour bon & que j'aime comme tel. La puiſſance eſt une des idées ſous leſquelles je me repreſente la Divinité : cette idée de mon Eſprit excite dans mon cœur des ſentimens de crainte : mais ces ſentimens de mon cœur & cette idée de mon Eſprit doivent régler les actions de ma vie, & m'empêcher de commettre aucune action qui déplaiſe à celui que

je

je reconnois pour puissant, & que je crains comme tel.

D. Prouvez que l'Ecriture ne fait pas moins entrer les sentimens du cœur que les idées de l'Esprit dans l'essence de l'Adoration.

R. St. Paul dit de ceux qui font leurs delices de manger & de boire, qu'ils font de leur (a) *ventre leur Dieu*; c'est-à-dire, qu'ils ont pour une vie dissoluë cet amour qui est de l'essence de la véritable Adoration, & qui n'est dû qu'au Dieu souverain. Dans le même sens cet Apôtre dit que (b) *l'avarice est une idolâtrie :* c'est-à-dire, que les Avares ont pour leur argent cet attachement de cœur qui est de l'essence de la véritable Adoration, & qui ne convient qu'au Dieu souverain.

D. Prouvez que l'Ecriture sainte ne fait pas moins entrer les actions de la vie dans la Nature de la véritable Adoration, que les idées de l'Esprit, & les sentimens du cœur.

R. Le Roi Saül faisoit profession d'adorer la Divinité, parce qu'il ne rendoit aucun Culte aux Images qui étoient les objets de l'adoration des Idolâtres : il se rebella contre Dieu: & Dieu lui fit dire par Samuel que la (c) *transgression étoit une Idolâtrie*; c'est-à-dire, que Saül en refusant de rendre au Dieu Souverain l'obeïssance qui lui est duë, avoit manqué à un devoir qui est de l'essence de la véritable Adoration.

On chantera après cette Section les deux derniers versets du PSEAUME XIX.

XXVI.

(a) *Philip.* III. 19. (b) *Col.* III. 5. (c) I. *Sam.* XV. 23.

XXVI. SECTION.

Des idées de l'Esprit que la Révélation fait entrer dans l'essence de l'Adoration.

D. QUel est le premier devoir de l'Adoration?
R. C'est de se former de justes idées de la Divinité.

D. Marquez en détail les idées de l'Esprit que la Religion fait entrer dans l'essence de l'Adoration

R. Toutes celles que des Créatures Intelligentes, & qui ont le secours de la Révélation, doivent avoir du vrai Dieu.

D. Quelles sont ces idées?

R. La principale, celle qui sert de fondement à toutes les autres, c'est que Dieu est.

D. Comment prouvez-vous que cette idée entre dans l'essence de la véritable Adoration?

R. La chose se prouve d'elle-même: des Etres raisonnables ne sauroient rendre aucun homage à ce qui n'est point: puis donc que l'Adoration est un homage que nous rendons à Dieu, elle suppose que Dieu est, & que nous sommes convaincus de son Existence: delà vient ce mot de St. Paul: (a) *qu'il faut que celui qui vient à Dieu croye que Dieu est.*

D. Quelles autres idées de l'Esprit la Religion faitelle entrer dans l'essence de l'Adoration?

R. Toutes celles dont nous avons parlé lorsque nous avons examiné les idées que la Raison, & la Révélation nous donnent de Dieu.

D. En combien de manières peut-on pécher contre ce

(a) *Hebr.* XI. 6.

ce premier devoir de l'Adoration, qui consiste dans des idées de l'Esprit?

R. En deux manières.

D. Quelle est la première ?

R. C'est de se former des idées indignes de la Divinité.

D. Comment connoissez-vous par l'Ecriture que c'est pécher contre les devoirs de l'Adoration que de se former de Dieu des idées indignes de la Divinité ?

R. C'est que dans le style de l'Ecriture, nier cette Vérité fondamentale à l'Adoration, *Dieu est*, & se former de Dieu des idées indignes de la Divinité, c'est la même chose.

D. Prouvez ce que vous avancez.

R. Le Psalmiste dit du méchant qui ne croit pas que Dieu gouverne le Monde, que toutes ses pensées sont qu'il n'y a point de Dieu. Selon le Psalmiste (*a*), se former une idée indigne de la Divinité, & revoquer en doute cette Vérité fondamentale de l'Adoration, Dieu est, c'est la même chose.

D. Quelle est la seconde manière de pécher contre le premier devoir de l'Adoration ?

R. C'est d'attribuer à d'autres qu'à Dieu des perfections qui ne conviennent qu'à lui.

D. Comment prouverez-vous par l'Ecriture qu'attribuer à d'autres qu'à Dieu des perfections qui ne conviennent qu'à lui, c'est pécher contre ce premier devoir de l'Adoration ?

R. Je le prouve par un raisonnement semblable à celui que j'ai déja proposé ; c'est que dans le style de l'Ecriture, attribuer à d'autres qu'à Dieu les perfections qui ne conviennent qu'à lui, & croire qu'il n'y a point de Dieu, c'est la même chose. Multiplier

(*a*) *Pseaume* X. 4. 11.

tiplier la Divinité ſelon le ſtyle de l'Ecriture, c'eſt la détruire.

D. Alléguez des preuves de ce que vous avancez.

R. St. Paul dit de ceux qui vivoient dans le Paganiſme, qu'ils étoient (*a*) *ſans Dieu au Monde:* ce n'étoit pourtant pas le défaut des Païens de croire qu'il n'y avoit point de Dieu; leur défaut au contraire étoit d'attribuer à des Etres créez les perfections du vrai Dieu: mais c'eſt que dans le ſtyle de St. Paul, attribuer à d'autres qu'à Dieu les perfections Divines, c'eſt croire qu'ils n'y a point de Dieu: multiplier la Divinité, c'eſt la détruire.

D. Quelle direction l'Ecriture nous a-t-elle donnée pour nous faire éviter ces deux manières de pécher contre ce dévoir de l'Adoration, qui conſiſte dans les idées de l'Eſprit?

R. Elle a pris ſoin 1°. d'éloigner de l'idée que nous nous formerons de la Divinité tout ce qu'il y a de bas, de rampant, d'indigne de Dieu: elle a pris ſoin 2°. de nous repreſenter l'unité de Dieu comme un Dogme eſſentiel à la Religion.

On chantera après cette Section les 4 derniers verſets du PSEAUME L.

XXVII. SECTION.

Dans laquelle on éclaircit quelques paſſages de l'Ecriture, qui ſemblent attribuer à Dieu des Qualitez indignes de la Divinité.

D. VOus avez dit que l'Ecriture veut que nous éloignions de l'idée que nous nous formerions de

(*a*) *Epheſ.* II. 12.

de Dieu, tout ce qu'il y a d'indigne de la Divinité: nous trouvons pourtant dans ce Livre des passages qui attribuent à Dieu les imperfections des Créatures.

R. Ces passages ont un bon sens qui ne renferme rien de contraire à ce que j'ai avancé.

D. Comment pouvez-vous donner un bon sens à ces passages dans lesquels il est dit que Dieu se repent: qu'il se venge: qu'il endurcit le cœur des Hommes, & qu'il les séduit: qu'il monte & qu'il descend: qu'il a des mains des pieds?

R. Quand l'Ecriture parle de cette manière, elle ne se propose pas de nous représenter ce que Dieu est véritablement, elle veut nous faire sentir que notre Esprit est trop foible pour se former de justes idées des Perfections Divines: elle emprunte des images de ce que l'on voit chez les Hommes pour nous donner quelque lumiere sur la Divinité: mais elle ne veut pas que nous lui attribuïons les imperfections de la Nature humaine.

D. Expliquez en détail chacune de ces expressions que j'ai alleguées: premièrement quel est le but de l'Ecriture quand elle dit que Dieu *se repent?*

R. Elle ne veut pas qu'on attribuë à Dieu cette legereté des Hommes, qui leur fait former un dessein sans examiner les inconveniens qui en peuvent resulter, ou cette ignorance qui les empêche de les prévoir: mais elle veut nous faire entendre que Dieu cesse de proteger les Hommes, lors qu'ils abusent de leur bonheur, ou qu'il cesse de les châtier, lors qu'ils profitent de ses châtimens. Dans le style de l'Ecriture, Dieu se repent d'avoir fait une promesse quand il manque de l'accomplir, parce que les Hommes n'ont pas rempli la condition sous laquelle elle avoit été faite: il se repent d'avoir fait une menace, lors que les Hommes en préviennent l'execution.

D. Com-

D. Comment prouvez-vous que c'eſt dans ce ſens que l'Ecriture attribuë à Dieu le repentir?

R. On peut s'en convaincre, non ſeulement en liſant ces paſſages, qui aſſurent poſitivement que Dieu n'eſt pas un Homme pour ſe repentir : mais auſſi par les circonſtances dans leſquelles le repentir eſt attribué à Dieu.

D. Alléguez en quelque exemple.

R. Dieu s'énonce de cette manière par le Miniſtere de Jeremie : (*a*) *Je dirai dans un moment que je vais détruire une Nation : mais ſi cette Nation ſe détourne du mal qu'elle avoit fait, je me repentirai auſſi du mal que j'avois deſſein de lui faire :* il eſt clair que le but de ce paſſage eſt de marquer que Dieu n'exécutera pas les menaces qu'il avoit faites contre une Nation, & qu'il lui fera grace, parce qu'elle a rempli la condition ſous laquelle la grace lui étoit promiſe. De même il eſt dit que (*b*) *Dieu ſe repentit d'avoir fait l'Homme :* cela ſignifie que les Hommes qui vivoient avant le Déluge, n'ayant pas rempli les conditions ſous leſquelles ils devoient ſe promettre que Dieu leur conſerveroit la vie, il alloit les exterminer.

D. Quel eſt le but de l'Ecriture quand elle dit que Dieu ſe vange ?

R. Elle ne veut pas qu'on attribuë à Dieu cette paſſion des Hommes qui leur fait uſurper le droit qu'ont les Magiſtrats de punir le crime : elle veut ſeulement nous faire entendre que Dieu punit le crime.

D. Comment prouveriez-vous que c'eſt dans ce ſens que l'Ecriture attribuë la vangeance à Dieu ?

R. C'eſt que cette même Ecriture nous confirme ce que la Raiſon nous enſeigne, à ſavoir que (*c*) Dieu a le droit de punir les crimes ; & par conſéquent qu'il

 n'eſt

(*a*) *Jer.* XVIII. 7. (*b*) *Geneſ.* VI. 6. (*c*) *Rom.* XII. 19.

n'eſt pas poſſible qu'il l'uſurpe ſur le Magiſtrat.

D. Quel eſt le but de l'Ecriture quand elle dit que Dieu *endurcit le cœur* des Hommes & qu'il *les ſéduit?*

R. Elle ne veut pas qu'on attribuë à Dieu de ſolliciter les Hommes au péché: mais elle veut nous faire entendre que quand les Hommes ne font pas un bon uſage des ſecours qu'il leur donne pour réſiſter aux tentations auxquelles ils ſont expoſez, il les abandonne à leur propre foibleſſe.

D. Comment prouvez-vous que c'eſt dans ce ſens que l'Ecriture attribuë à Dieu d'endurcir les Hommes & de les ſéduire?

R. C'eſt que cette même Ecriture nous aſſure en mille endroits que ceux qui tombent dans le crime y tombent par leur propre faute: & quelle nous dit expreſſement que quand nous ſommes (*a*) *tentez*, c'eſt-à-dire quand nous nous ſentons du penchant à commettre une mauvaiſe action, nous ne devons pas dire: *Je ſuis tenté de Dieu: parce que Dieu ne peut être tenté, qu'auſſi ne tente-t-il perſonne.*

D. Quel eſt le but de l'Ecriture quand elle dit que Dieu va, qu'il vient, qu'il monte ou qu'il deſcend?

R. Elle veut nous faire entendre que Dieu va faire quelque choſe d'extraordinaire, dans le lieu où il eſt dit qu'il va ſe trouver.

D. Comment prouvez-vous que c'eſt en ce ſens que l'Ecriture attribuë à Dieu d'aller ou de venir, de monter ou de deſcendre?

R. C'eſt que cette même Ecriture qui nous parle de cette manière nous aſſure que Dieu eſt par tout: *qu'il n'habite point* (*b*) *dans des Temples faits par les Hommes: que* (*c*) *les Cieux, même les Cieux des Cieux ne ſauroient le renfermer.*

D. Quel

(*a*) *Jacq.* I. 13. (*b*) *Act.* XVII. 24. (*c*) I. *Rois.* VIII. 27.

D. Quel eſt le but de l'Ecriture quand elle parle des mains de Dieu ou de ſes pieds ?

R. Elle veut nous faire entendre que Dieu produit de plus grands effets par ſa puiſſance, que les Hommes en marchant ou en agiſſant.

D. Comment prouvez-vous que c'eſt en ce ſens que l'Ecriture attribuë à Dieu des mains ou des pieds ?

R. C'eſt que l'Ecriture nous repréſente ailleurs la Divinité, comme un Eſprit dégagé de la matiere, & que quand elle lui attribuë ces organes du Corps humain, elle y joint quelque choſe qui détermine l'idée qu'il faut attacher à ces expreſſions. Elle dit que Dieu a des pieds, mais des pieds qui atteignent du Ciel ſur la Terre : (*a*) *Le Ciel eſt mon Thrône & la Terre le marche-pied de mes pieds*. Elle dit que Dieu (*b*) a des mains, mais des mains qui *peſent les Montagnes au crochet & les Côteaux à la balance, & qui peuvent contenir dans leur Paulme toutes les eaux de la Mer.*

On chantera après cette Section les deux premiers verſets du PSEAUME CXLV.

XXVIII. SECTION.

Où l'on éclaircit les paſſages de l'Ecriture, qui attribuent aux Hommes les Noms, & les Perfections de la Divinité.

D. VOus avez expliqué les paſſages dans leſquels l'Ecriture ſemble attribuer à Dieu les imperfections des Créatures, n'y en a-t-il point auſſi où elle ſemble attribuer aux Créatures des perfections qui ne peuvent convenir qu'à Dieu ?

H 2 R. Oui,

(*a*) *Eſaï.* LXVI. 1. (*b*) *Eſaï.* XL. 12.

R. Oui, il y en a de cet ordre : quelquefois l'Ecriture Ste. attribuë aux Hommes les Noms de la Divinité ; quelquefois elle dit qu'ils participent à la Nature de Dieu.

D. Quel eſt le but de l'Ecriture, lors qu'elle donne à des Créatures les noms de la Divinité ?

R. * Elle veut marquer par là, ou la puiſſance dont il a revêtu les Hommes, qui portent ce nom : ou la fauſſe opinion de ceux qui prennent pour de véritables Dieux, ces Etres auxquels ils donnent des Noms dont ils ſont indignes.

D. Alléguez quelque paſſage dans lequel le Nom de *Dieu* ſoit donné aux Hommes, à cauſe de la puiſſance dont Dieu les a revêtus ?

R. C'eſt dans ce ſens qu'on doit entendre ces paroles du Pſ. LXXXII. adreſſées aux Princes & aux Magiſtrats : (*a*) *J'ai dit vous* ** *étes Dieux.* Le Prophete explique aſſez par le correctif dont il accompagne ce tître, que ſa penſée n'eſt pas d'égaler à la Divinité ceux auxquels il le donne, car après leur avoir dit : *Vous étes Dieux*, il ajoûte *toutefois vous mourrez :* mais il les appelle *Dieux*, parce que Dieu a dépoſé pour quelque temps entre leurs mains l'office de maintenir la juſtice & de reprimer le deſordre.

D. Alléguez quelque paſſage dans lequel les Créatures ſoïent appellées *Dieux*, à cauſe de la fauſſe opinion de ceux qui leur donnent un nom dont elles ſont indignes.

R. Les

* Peut-être y a-t-il auſſi quelques paſſages, dans leſquels l'Ecriture donne le nom de *Dieux* aux Anges, à cauſe de l'excellence de leur Nature. Voyez *Pſ.* LXXXVI. 8. & quelques autres paralleles qui peuvent auſſi s'entendre des Magiſtrats ou des Idoles.

(*a*) *Pſ.* LXXXII. 6. Voyez auſſi *Exod.* XXI. 6. XXII. 8. 28.

** On peut traduire *Dieux* au lieu de *Juges.*

R. Les Idoles des Payens ſont appellées *Dieux* dans ce ſens. C'eſt dans ce ſens en particulier que St. Paul dit: que quoi (*a*) *qu'il y ait pluſieurs Créatures dans le Ciel qui ſoïent appellées Dieux*, *nous n'avons pourtant qu'un ſeul Dieu.*

D. Mais n'y a-t-il pas auſſi des paſſages dans l'Ecriture qui diſent, que les Hommes participent à la Nature de Dieu?

R. Oui, c'eſt ſous cette idee que nous ſont repréſentez quelquefois les heureux changemens que la Religion Chrêtienne a faits dans le Monde, & la félicité à laquelle elle nous fait aſpirer.

D. Alléguez-en quelque exemple.

R. C'eſt en ce ſens que St. Pierre dit aux Chrétiens que (*b*) *les grandes & les prétieuſes promeſſes leur ont été données*, *afin que par elles ils fuſſent rendus participants de la Nature Divine.*

D. Qu'entendez vous donc par cette *Nature Divine*, dont nous ſommes faits participants par la grace de Dieu ſous l'Evangile?

R. J'entens par-là: * I. la Sainteté qui eſt appellée ailleurs *un nouvel Homme*, *créé ſelon Dieu en ſainteté & en juſtice:* ſecondement cet état de bonheur & de gloire auquel Dieu élevera ceux qui auront pratiqué conſtamment les Vertus Chrêtiennes.

D. Que concluez-vous de tout ce que vous venez de dire ſur le premier devoir de l'Adoration?

R. J'en conclus que le premier devoir de l'Adoration conſiſte à ſe former de Dieu de grandes idées, à ne lui attribuer rien d'indigne de l'éminence de ſes per-

(*a*) I. *Cor.* VIII. 5. (*b*) II. *Pier.* I. 4.

* Il faut à cette occaſion expliquer *Jean* I. 12. II. *Cor.* III. 18. *Epheſ.* IV. 24.

fections, & à reconnoître qu'il n'y a aucune Créature qui l'égale, ni qui le puiſſe égaler.

D. Raportez quelque exemple de ce premier devoir de la Suprême Adoration.

R. L'Auteur du Pſeaume XCVI. s'aquittoit de ce devoir lors qu'il parloit de cette manière: (*a*) *L'Eternel eſt grand & digne d'être loué: il eſt redoutable par deſſus tous les Dieux. Tous les Dieux des Peuples ne ſont que des riens: c'eſt l'Eternel qui a fait les Cieux. La magnificence & la majeſté marchent devant lui: la force & l'excellence ſont dans ſon Sanctuaire.*

On chantera après cette Section la première partie du Pseaume XCVI.

XXIX. SECTION.

Des Sentimens du cœur que l'Ecriture fait entrer dans l'eſſence de la Suprême Adoration.

D. QUel eſt le ſecond devoir que la Révélation fait entrer dans l'eſſence de la ſuprême Adoration?

R. C'eſt celui qui conſiſte dans des Sentimens du cœur.

D. Quels Sentimens du cœur la ſuprême Adoration demande-t-elle?

R. Tous ceux que mérite un Etre, digne qu'on ait pour lui ces penſées de l'Eſprit, qui conſtituent le premier devoir de la ſuprême Adoration.

D. Expliquez plus particulièrement quels Sentimens du

(*a*) *Pſ.* XCVI. 4. &c.

du cœur, mérite l'Etre qui est digne qu'on ait pour lui ces pensées de l'Esprit?

R. Ceux-là même dont nous avons parlé, lors que nous avons vû les Sentimens que devoient produire les Attributs de la Divinité qui nous sont découverts par la Religion Naturelle.

D. Marquez-les.

R. Des Sentimens de reconnoissance: des Sentimens d'aquiescement & de soûmission pour la manière dont Dieu gouverne le Monde: des Sentimens d'humilité: des Sentimens de confiance: des Sentimens de crainte: & des Sentimens d'amour.

D. La Révélation ne nous dit-elle rien touchant le second devoir de la suprême Adoration, que ce que nous en aprenons par la Religion Naturelle?

R. Comme la Révélation nous parle plus clairement des Attributs de Dieu que la Religion Naturelle, elle veut aussi que nous portions beaucoup plus loin les Sentimens qu'ils doivent nous inspirer.

On chantera après cette Section la première partie du PSEAUME VIII.

XXX. SECTION.

Des Sentimens de reconnoissance qui entrent dans la suprême Adoration.

D. QUels Sentimens de reconnoissance l'Ecriture fait-elle entrer dans l'essence de la suprême Adoration?

R. Elle y fait non seulement entrer ceux que doivent produire les faveurs que nous recevons de Dieu

dans [1] l'Oeconomie de la Nature, & dans celle de la Providence, mais sur tout ceux que demandent de nous les faveurs que nous recevons dans l'Oeconomie de la Grace.

D. Qu'entendez-vous par les faveurs que nous recevons de Dieu dans l'Oeconomie de la Grace?

R. Toutes celles qui entrent dans le Plan qu'il avoit formé, de faire misericorde aux Pécheurs repentants.

D. Quelles sont ces faveurs?

R. Les lumières dont il nous éclaire, le pardon qu'il nous accorde, les secours qu'il nous donne pour nous conduire, la Victime qu'il nous fournit, les félicitez éternelles qu'il nous promet.

D. En quoi consiste la reconnoissance que l'idée des lumières dont Dieu nous éclaire dans l'Oeconomie de la Grace, doit produire dans nos cœurs?

R. A reconnoître le prix de la Révélation, à en faire l'objet de notre méditation la plus profonde, à en rendre à Dieu des actions de graces continuelles.

D. Comment ces Sentimens ont-ils été exprimez par les Saints Hommes que l'Ecriture nous propose pour modelles?

R. (a) *Je me leve à minuit pour te célébrer à cause des ordonnances de ta justice.* (b) *La Loi que tu as prononcée de ta propre bouche m'est meilleure qu'une grande abondance d'or ou d'argent.* (c) *O combien j'aime ta Loi! C'est ce dont je m'entretiens tout le jour.* (d) *Sept fois le jour je te louë à cause des ordonnances de ta justice.* (e) *Mes levres dégorgeront ta louange, quand tu m'auras enseigné tes*

1 *Oeconomie* ou *dispensation*, c'est la manière dont on conduit une Maison, un Dessein, un Etat &c.

(a) *Ps.* CXIX. 62. (b) *vers.* 72.

(c) *vers.* 97. (d) *vers.* 164. (e) *vers.* 171.

tes statuts. (a) *Ma langue ne parlera que de ta parole.*

D. En quoi consiste la reconnoissance que nous devons à Dieu pour le pardon qu'il nous accorde?

R. A avoir pour lui les Sentimens qu'auroit un Criminel qui viendroit de recevoir une sentence d'absolution; sur tout à ne plus retomber dans les péchez qui nous ont été pardonnez.

D. Prouvez que vous avez puisé cette idée dans l'Ecriture.

R. (b) *Seigneur, si tu prens garde aux iniquitez, qui est-ce qui subsistera? Mais il y a pardon par devers toi, afin que tu sois craint.* (c) *J'écouterai ce que dira le Dieu fort l'Eternel: car il parlera de paix à son Peuple & à ses bien-aimez, afin qu'ils ne retournent plus à leur folie.*

D. En quoi consiste la reconnoissance que demandent de nous les secours que Dieu nous accorde pour nous conduire?

R. A reconnoître que nous étions incapables de nous conduire nous-mêmes: à n'y aporter jamais de résistance: à bénir Dieu de ce qu'il supplée par la puissance de son Esprit, à nos foiblesses naturelles.

D. Exprimez ces Sentimens avec les termes de l'Ecriture.

R. (d) *Employez-vous à votre propre Salut avec crainte & tremblement, car c'est Dieu qui produit en vous avec efficace le desir & l'exécution.* (e) *Je ne fais pas le bien que je voudrois: mais je fais le mal que je voudrois: mais je fais le mal que je ne voudrois pas.* (f) *Je trouve cette Loi en moi, c'est que quand je veux faire le bien, le mal est attaché à moi. Car je prens plaisir à la Loi de Dieu quant à l'Homme intérieur: mais je vois une autre Loi dans mes membres qui combat contre la Loi de mon entendement, & qui*

(a) *vers.* 172. (b) *Pseaume* CXXX. 3, 4. (c) *Ps.* LXXXV. 9. (d) *Philip.* II. 12, 13. (e) *Rom.* VII. 19. (f) *vers.* 21--24.

qui me rend esclave de la Loi du péché. Miserable que je suis, qui me délivrera de ce Corps de mort? Je rens graces à Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur.

D. En quoi consiste la reconnoissance que Dieu demande de nous pour la Victime qu'il nous a fournie?

R. A regarder comme le plus grand de tous les biens le don qu'il nous a fait de son Fils: à nous dévouer tout entier, à celui qui à donné un si grand prix pour notre [2] rançon.

D. De quelle maniére l'Ecriture Sainte s'est-elle expliquée sur ce sujet?

R. (a) *Dieu a tant aimé le Monde qu'il a donné son Fils unique, afin que tous ceux qui croyent en lui ne perissent point, mais qu'ils ayent la vie éternelle.* (b) *Vous avez été rachetez par prix, glorifiez donc Dieu dans vos Corps & dans vos Esprits qui lui apartiennent.*

D. En quoi consiste la reconnoissance que demandent de nous les félicitez éternelles que Dieu nous promet?

R. A nous élever au dessus des choses du Monde, & à nous faire un délice de penser que nous passerons des periodes éternels à bénir notre Bienfaiteur.

D. Parlez avec l'Ecriture.

R. (c) *Si vous étes ressuscitez avec Christ, cherchez les choses qui sont en haut, où Christ est assis à la Dextre de Dieu. Pensez aux choses qui sont en haut, non point à celles qui sont sur la Terre.*

On chantera après cette Section le second & le troisième versets du PSEAUME XXXVI.

XXXI.

2 *Rançon*, c'est le prix qu'on donne pour la délivrance d'un Prisonnier.

(a) *Jean* III. 16. (b) I. *Cor.* VI. 20. (c) *Coll.* III. 1, 2.

XXXI. SECTION.

De la soûmission & de l'asquiescement à la manière dont Dieu gouverne le Monde.

D. QU'entendez-vous par les Sentimens de soûmission & d'acquiescement à la manière dont Dieu gouverne le Monde?

R. J'entens par-là deux dispositions : la première c'est cette tranquillité que produit dans une Ame la persuasion que Dieu agit toûjours sagement, lors même que nous ne pouvons découvrir les raisons qui le font agir : la seconde c'est celle qui nous fait souffrir sans murmure les plus grandes afflictions quand il lui plait de nous y exposer.

D. Quels sont les motifs qui vous font entrer dans cette première disposition d'Esprit?

R. I. L'infinie supériorité des lumières de Dieu: II. l'experience des événemens qui sembloient opposez à la Sagesse de Dieu, mais qui n'ont servi qu'à la faire briller avec plus d'éclat.

D. Comment l'Ecriture a-t-elle exprimé la superiorité des lumières de Dieu?

R. (a) *Trouverois-tu le fond en Dieu en le sondant? Trouverois-tu parfaitement le tout-puissant? Ce sont les hauteurs des Cieux, qu'y ferois-tu? C'est une chose plus profonde que les Enfers, qu'y connoitrois-tu?* (b) *Eternel ta Science est trop merveilleuse pour moi : elle est si élevée que je ne saurois y atteindre.*

D. Alléguez quelque exemple de ces évenemens qui sembloient opposez à la Sagesse de Dieu, & qui n'ont servi qu'à la faire briller avec plus d'éclat.

R. Dieu

(a) *Job* XI. 7, 8. (b) *Ps.* CXXXIX. 6.

R. Dieu souffrit que Joseph fût opprimé par ses Freres, & vendu comme un Esclave : il permit qu'une Femme impudique l'accusât d'un crime atroce qu'elle avoit voulu commettre, & qu'il en fût puni comme s'il l'avoit commis réellement. Ces évenemens sembloient opposez à la Sagesse de Dieu : ils ne servirent pourtant qu'à la faire briller avec plus d'éclat.

D. Comment cela ?

R. Cette cruelle oppression de Joseph : cette trahison qu'il éprouva : cette calomnie dont on le noircit, & ces peines dont elle fut suivie, l'éleverent aux postes les plus éminents de l'Egypte : elles lui fournirent les moyens d'empêcher sa Famille de mourir de faim : elles donnerent occasion à toutes ces merveilles que Dieu fit en faveur de son Peuple dans ce Royaume.

D. Quels motifs doivent vous porter à recevoir sans murmure les plus grandes afflictions, quand il plaira à Dieu de vous y exposer ?

R. L'Ecriture me fournit un grand nombre de ces motifs.

D. Quel est le premier motif?

R. Les crimes que j'ai commis : (*a*) *L'Eternel est juste, car je me suis rebellé contre ses ordres.*

D. Quel est le second motif ?

R. L'Empire de Dieu sur ses Créatures. (*b*) *C'est l'Eternel, qu'il fasse ce que bon lui semblera.* (*c*) *Je me suis tû, je n'ai point ouvert la bouche, parce que c'est toi qui l'a fait.*

D. Quel est le troisième motif ?

R. Les graces dont Dieu me comble malgré mes indignitez : (*d*) *Quoi nous recevrons le bien de la main de*

(*a*) *Lam.* I. 18. (*b*) *Pseaume* XXXIX. 10.
(*c*) *Sam.* III. 18. (*d*) *Job* II. 10.

de Dieu, *&* *nous n'en recevrions point les maux!*

D. Quel eſt le quatrième motif?

R. Les ſecours qui me ſont promis: (*a*) *Aucune tentation ne nous a ſaiſis, qui ne fût proportionnée à la foibleſſe humaine. Dieu eſt fidelle: il ne permettra pas que vous ſoyez tentez au de-là de vos forces: mais avec la tentation, il vous fournira les moyens d'en ſortir, afin que vous la puiſſiez ſoutenir.*

D. Quel eſt le cinquième motif?

R. Les grands avantages que produiſent les afflictions: (*b*) *Toutes les choſes contribuent enſemble au bonheur de ceux qui aiment Dieu.* (*c*) *Nous nous glorifions même dans les afflictions: ſachant que l'affliction produit la patience: & la patience l'épreuve: & l'épreuve l'eſpérance. Or l'eſpérance ne confond point, parce que l'amour de Dieu eſt répandû dans nos cœurs par le St. Eſprit qui nous a été donné.*

D. Quel eſt le ſixième motif?

R. Le principe qui porte Dieu à nous affliger. (*d*) *Le Seigneur châtie ceux qu'il aime: il fouëte tout Enfant qu'il avouë. Si vous endurez les châtimens, Dieu ſe préſente à vous comme à ſes Enfans: car où eſt l'Enfant que ſon Pere ne châtie point?*

D. Quel eſt le ſeptième motif?

R. L'extrême diſproportion qu'il y a entre nos afflictions, & les félicitez celeſtes auxquelles elles nous conduiſent: (*e*) *Tout bien compté, je ſuis convaincu que les ſouffrances du temps préſent, ne ſont point à contrepeſer avec la gloire à venir qui doit être révélée en nous.* (*f*) *Nôtre legere affliction du temps préſent produit pour nous*

(*a*) I. *Cor.* X. 13. (*b*) *Rom.* VIII. 27.
(*c*) I. *Cor.* V. 3. (*d*) *Hebr.* XII. 6, 7.
(*e*) *Rom.* VIII. 18.
(*f*) II. *Cor.* IV. 17.

nous un poids d'une gloire excellemment excellente.

On chantera après cette Section les trois premiers verſets du PSEAUME XXXVII.

XXXII. SECTION.

De l'Humilité envers Dieu.

D. QU'eſt-ce que l'Humilité?

R. C'eſt cette Vertu qui nous porte à nous former de juſtes idées de ce que nous ſommes, & à ne nous eſtimer jamais nous-mêmes, ni à ne vouloir être eſtimé que ſelon que nous en ſommes dignes.

D. Quels objets la Révélation nous préſente-t-elle pour nous former à cette Vertu?

R. Tout ce qu'elle nous dit de nous, eſt propre à nous inſpirer des Sentimens d'Humilité: mais un des moyens les plus efficaces qu'elle employe pour les produire, c'eſt de mettre en oppoſition nos imperfections avec les perfections de Dieu, en la préſence duquel elle veut nous humilier.

D. Quelle oppoſition fait-elle entre Dieu & nous?

R. Elle oppoſe l'éternité de Dieu à la nouveauté de notre exiſtence, & à la néceſſité qui nous eſt impoſée de mourir: ſa grandeur à notre petiteſſe: ſes lumières à nos ténebres: ſa Sainteté à notre corruption: ſa Dignité de Legiſlateur & de Juge, avec notre qualité de Créatures criminelles.

D. Comment l'Ecriture s'exprime-t-elle quand elle met en oppoſition l'éternité de Dieu avec la nouveauté de notre exiſtence, & avec la néceſſité qui nous eſt impoſée de mourir?

R.

R. (*a*) *Avant que les Montagnes fussent nées & que tu eusses formé la Terre, même d'éternité en éternité, tu ès le Dieu fort. Tu reduis l'Homme mortel jusques à le reduire en poudre : tu dis, Fils des Hommes retournez. Mille ans devant tes yeux sont comme le jour d'hier qui est passé, & comme une veille dans la nuit. Tu les emportes comme par une ravine d'eau : ils sont comme un songe au matin : c'est comme une herbe qui se change, qui fleurit le matin & qui reverdit : le soir on la coupe, & elle se fêne :* (*b*) *Eternel donne moi à connoître ma fin & quelle est la durée de mes jours, que je sache de combien petite durée je suis. Voilà tu as reduit mes jours à la mesure de quatre doits, & le temps de ma vie est devant toi comme un rien.*

D. Employez les expressions de l'Ecriture pour mettre en opposition la grandeur de Dieu avec notre petitesse.

R. (*c*) *Voilà les Nations sont comme une goutte qui tombe d'un seau & sont reputées comme la menuë poussière d'une balance : voilà il a jetté ça & là les Isles comme de la poudre. Et le Liban ne suffiroit pas pour faire le feu, & ni les Bêtes qui y sont ne seroient pas suffisantes pour l'Holocauste. Toutes les Nations sont devant lui comme un rien, & il les tient pour moins que rien.* (*d*) *C'est lui qui est assis par dessus le Globe de la Terre & ses Habitans lui sont comme des Sauterelles.*

D. Dans quels endroits de l'Ecriture trouvez-vous les lumières de Dieu mises en opposition avec nos tenebres?

R. Dans le Pseaume CXXXIX. où le Prophete dit à Dieu : (*e*) *Ta Science est trop merveilleuse pour moi, & je ne saurois y atteindre.* Dans le Chap. LV. d'E-saïe

(*a*) *Ps.* XC. 2--6. (*b*) *Ps.* XXXIX. 5, 6.
(*c*) *Es.* XL. 15, 16, 17. (*d*) *vers.* 22.
(*e*) *vers.* 6.

ſaïe où Dieu tient lui même ce langage: (*a*) *Mes penſées, & mes voyes ne ſont pas vos voyes dit l'Eternel. Car autant que les Cieux ſont élevez par deſſus la Terre, autant mes voyes ſont élevées par deſſus vos voyes, & mes penſées par deſſus vos penſées.*

D. Recitez quelques-uns des paſſages dans leſquels l'Ecriture met en oppoſition la ſainteté de Dieu avec la corruption de l'Homme.

R. (*b*) *Qu'eſt-ce que de l'Homme mortel pour être pur, & de celui qui eſt né de Femme pour être juſte? Voici Dieu ne s'aſſure point ſur ſes Saints, & les Cieux ne ſe trouvent point purs devant lui, & combien plus l'Homme qui boit l'iniquité comme l'eau, eſt-il abominable & puant?*

D. De quelle manière l'Ecriture met-elle en oppoſition la dignité de Legiſlateur & de Juge qui eſt en Dieu, avec notre qualité de Créatures criminelles?

R. (*c*) *O Eternel ſi tu prens garde aux iniquitez, qui eſt-ce qui ſubſiſtera?* (*d*) *O Seigneur à toi eſt la juſtice & à nous la confuſion de face.*

D. Quels exemples d'humilité l'Ecriture nous propoſe-t-elle pour nous porter à devenir humbles?

R. Elle nous propoſe ſurtout celui de Jéſus-Chriſt qui étant ſur la Terre (*e*) *en forme de Dieu*, & pouvant ſans uſurpation ſe dire *égal à Dieu*, s'eſt pourtant *dépouillé* ſoi-même pendant quelque temps des grandeurs Divines, juſqu'à prendre la *forme d'un Eſclave*, & juſqu'à mourir ſur une Croix.

D. Quelles promeſſes l'Ecriture fait-elle à l'humilité?

R. Elle met à ce prix les faveurs de Dieu.

D. Raportez quelques-unes des promeſſes faites à l'humilité. R.

(*a*) *vers.* 8, 9. (*b*) *Job* XV. 14, 15, 16.
(*c*) *Pſ.* CXXX. 3. (*d*) *Dan.* IX. 7. (*e*) *Philip.* II. 6, 7.

R. (*a*) *Dieu résiste aux orgueilleux : il fait grace aux humbles.* (*b*) *Ainsi a dit celui qui est haut & élevé, qui habite dans l'éternité, & duquel le nom est le saint ; J'habiterai dans le lieu haut & saint, & avec celui qui a le cœur brisé & qui est humble d'Esprit, afin de vivifier l'Esprit des humbles, & ceux qui ont le cœur brisé.*

D. Mais n'y a-t-il rien de bas & de rampant dans l'humilité ?

R. Au contraire : l'humilité en nous faisant renoncer à cette grandeur chimerique dont notre vanité nous avoit revêtus, nous éleve à une grandeur réelle : selon cette Sentence du Sage : (*c*) *l'Orgueil va devant l'écrasement :* mais (*d*) *l'humilité va devant la gloire.*

On chantera après cette Section la premiere partie du PSEAUME VIII.

XXXIII. SECTION.

De la Confiance en Dieu.

D. QUelle idée la Révélation nous donne-t-elle de la confiance que nous devons avoir en Dieu ?

R. Elle nous la represente comme une Vertu qui nous persuade que nous trouverons en lui tous les secours dont nous avons besoin, si nous travaillons à faire de sa volonté la regle de notre conduite.

D. Pourquoi mettez-vous une restriction à la confiance ? Pourquoi faites-vous dépendre les secours de Dieu, de la sincerité avec laquelle nous travaillerons

(*a*) I. *Pier.* V. 5. (*b*) *Es.* LVII. 15.
(*c*) *Prover.* XVI. 18. (*d*) *Prover.* XV. 33.

rons à faire de sa volonté la regle de notre conduite?

R. C'est qu'autant qu'il y a de sagesse à attendre de Dieu les secours dont on a besoin quand on travaille à lui plaire, autant y a-t-il de folie à se les promettre, quand on s'obstine à lui déplaire.

D. Comment prouvez-vous que ce sont-là les idées de l'Ecriture?

R. Par des declarations expresses qu'elle a faites sur ce sujet.

D. Raportez en quelques-unes.

R. (a) *Parce que j'ai crié & que vous avez refusé d'ouïr & que j'ai étendu ma main, & qu'il n'y a eû personne qui y prît garde: & que vous avez rebuté tout mon conseil, & que vous n'avez point aimé que je vous reprisse: aussi me rirai-je de votre calamité, je me moquerai quand votre effroi surviendra.* (b) *Voici la voix du cri de la fille de mon Peuple qui crie d'un Païs éloigné. L'Eternel n'est-il point dans Sion? Son Roi n'est-il pas au milieu d'elle? Mais pourquoi m'ont-ils irrité par leurs images taillées, par les vanitez de l'étranger?*

D. Jusqu'à quel degré l'Ecriture veut-elle que nous portions notre confiance en Dieu, lorsque nous travaillons à lui plaire?

R. L'Ecriture veut que notre confiance n'ait point de bornes; que nous attendions de Dieu tout ce qui est nécessaire pour notre bonheur. Quand nous sommes dans l'indigence, l'Ecriture veut que nous attendions de Dieu dequoi pourvoir à notre entretien: quand nous sommes persecutez, elle veut que nous attendions de lui notre défense: quand nous sommes dans un abandon général, elle veut que nous nous assurions qu'il sera notre retraite: quand nous sommes tyrannisez par des passions involontaires, elle veut que nous

(a) *Prov.* I. 24, 25, 26. (b) *Jer.* VIII. 19.

nous attendions de lui la force de les vaincre: quand nous sommes déchirez par les remors de notre Conscience, elle veut que nous attendions de lui la paix & le calme: quand nous voyons des calamitez générales, elle veut que nous esperions de n'y être point envelopez: quand nous sommes mourants, elle veut que nous attendions de lui la guérison, ou l'immortalité.

D. Justifiez par des passages de l'Ecriture cette idée que vous avez de la confiance; & premièrement sur quels passages fondez-vous votre confiance en Dieu dans votre indigence?

R. (*a*) *L'Eternel n'abandonnera point à la famine l'Ame du Juste.* (*b*) *Le Pauvre ne sera point oublié à jamais.* (*c*) *J'ai été jeune & j'ai aussi atteint la vieillesse, mais je n'ai point vû le Juste abandonné, ni sa Posterité mendiant son pain.*

D. Sur quels passages fondez-vous votre confiance en Dieu dans vos persecutions?

R. (*d*) *Vous aurez angoisse au Monde, mais ayez bon courage, j'ai vaincu le Monde.* (*e*) *L'Eternel qui m'a delivré de la griffe du Lion & de la patte de l'Ours, me delivrera encor de la main de ce Philistin.*

D. Sur quels passages fondez-vous votre confiance en Dieu, lors que vous vous trouvez dans un abandon général?

R. (*f*) *Quand mon Pere & ma Mere m'auroient abandonné, l'Eternel me recueillira.* (*g*) *Sion a dit, l'Eternel m'a delaissée, le Seigneur m'a oubliée. La Femme peut-elle oublier son Enfant qu'elle allaitte, qu'elle n'ait pitié du Fils de son ventre? Mais quand les Femmes les auroient oubliez, encore ne t'oublierai-je pas moi.*

 D. Sur

(*a*) *Prov.* X. 3. (*b*) *Ps.* IX. 19. (*c*) *Ps.* XXXVII. 25.
(*d*) *Jean* XVI. 33 (*e*) I. *Sam.* XVII. 37.
(*f*) *Ps.* XXVII. 10. (*g*) *Es.* XLIX. 14, 15.

D. Sur quels passages fondez-vous votre confiance en Dieu, quand vous étes tyrannisez par quelque passion involontaire?

R. *L'Eternel donne la Sapience: & de sa bouche procede la connoissance & l'intelligence.* (a) *Si quelcun d'entre vous manque de Sagesse, qu'il la demande à Dieu, qui la donne à tous liberalement, & ne la reproche point, & elle lui sera donnée.*

D. Sur quels passages fondez-vous vôtre confiance en Dieu, quand vous avez la Conscience déchirée de remors?

R. (b) *Fai moi entendre la joye & l'alegresse, & que les os que tu as brisez se réjouïssent.* (c) *Ren moi la joye de ton Salut, & que ton Esprit franc me soutienne.* (d) *Les Sacrifices de Dieu sont l'Esprit froissé: ô Dieu tu ne méprises point le cœur froissé & brisé.*

D. Sur quels passages fondez-vous vôtre confiance en Dieu dans les calamitez publiques?

R. (e) *Quand les Montagnes se remueroient, & que les Coteaux crouleroient, ma gratuité ne se retirera point de toi, & l'Alliance de ma paix ne bougera point.* (f) *Ainsi a dit l'Eternel qui t'a créé ô Jacob & qui t'a formé ô Israël: Ne crain point, car je t'ai racheté, & t'ai appellé par ton nom: tu ès à moi. Quand tu passeras par les Fleuves, ils ne te noyeront point: quand tu marcheras dans le feu, tu n'en seras point consumé, & la flame ne t'embrasera point.*

D. Sur quels passages fondez-vous la confiance que vous avez en Dieu lors que vous étes malades?

R. (g) *Les fous qui sont affligez à cause de leurs iniquitez, tellement que leur Ame a en horreur toute viande, & qu'ils touchent aux portes de la mort, ont crié vers l'Eternel dans leur detresse, & il les a délivrez.*

(a) *J'ai-*

(a) *Jaq.*I. 5. (b) *Ps.* LI. 10. (c) *vers.* 14.
(d) *vers.* 19. (e) *Esaïe.* LIV. 10.
(f) *Es.* XLIII. 1, 2. (g) *Ps.* CVII. 17–19.

(*a*) *J'aime l'Eternel de ce qu'il a exaucé ma voix, & mes ſupplications.* (*b*) *Les cordeaux de la mort m'avoient environné, & les detreſſes du Sepulcre m'avoient rencontré: mais j'invoquai le nom de l'Eternel, diſant, je te prie Eternel délivre mon Ame.* (*c*) *Nous ſavons que ſi nôtre habitation terreſtre de cette loge eſt détruite, nous avons un édifice de par Dieu, une Maiſon éternelle dans les Cieux qui n'eſt point faite de main.*

On chantera après cette Section les deux premiers verſets du PSEAUME CXXV.

XXXIV. SECTION.

De la Crainte de Dieu.

D. QUelle idée attachez-vous au terme de *Crainte*, quand vous parlez de *la Crainte de Dieu?*

R. Ce terme a quelquefois un ſens odieux, quelquefois un ſens favorable: il déſigne tantôt un Vice, tantôt une Vertu.

D. Dans quelle occaſion le mot de *Crainte* a-t-il un ſens odieux?

R. Quand il marque de la défiance pour quelques-uns des Attributs de Dieu. Craindre Dieu comme l'on craint un Tyran qui manque de bonté ou de juſtice, c'eſt craindre Dieu dans un ſens odieux.

D. Citez quelque paſſage dans lequel le mot de *craindre* ſe prenne dans ce ſens.

R. C'eſt dans ce ſens que *la crainte* eſt attribuée aux méchants, qui ſe repréſentent la Divinité comme demandant à ſes Creatures des choſes qui ſurpaſſent

(*a*) *Pſ.* CXVI. 1. (*b*) *vers.* 3, 4. (*c*) II. *Cor.* V 1.

les forces qu'il veut leur donner pour les accomplir.

D. Raportez les propres termes de l'Ecriture.

R. (*a*) *Seigneur je connoiſſois que tu étois un Homme rude, moiſſonnant là où tu n'as point ſemé, & aſſemblant là où tu n'as point répandu. C'eſt pourquoi craignant, je m'en ſuis allé, & j'ai caché ton Talent dans la Terre.*

D. Dans quelles occaſions cette expreſſion, *craindre Dieu* a-t-elle un ſens favorable?

R. Quand elle exprime l'aſſortiment de toutes les Vertus, & quand elle exprime une Vertu particulière.

D. Recitez quelques paſſages dans leſquels cette expreſſion, *craindre Dieu*, exprime l'aſſortiment de toutes les Vertus.

R. (*b*) *Je ſuis Hébreu & je crains le Dieu des Cieux.* (*c*) *Il y a pardon par devers toi, afin que tu ſois craint.* (*d*) *La crainte de Dieu accroit le nombre des jours.* (*e*) *Crains Dieu, & garde ſes Commandemens, car c'eſt-là le tout de l'Homme.*

D. Recitez quelques paſſages dans leſquels cette expreſſion, *craindre Dieu*, exprime une Vertu particulière.

R. (*f*) *Craignez celui qui peut perdre l'Ame, & le Corps.*

D. En quoi conſiſte cette crainte?

R. A regarder & à ſervir celui qui en eſt l'Objet, comme le Maître de nôtre deſtinée, comme poſſedant tout ce qui peut nous rendre heureux ou miſerables.

D. A quel Objet l'Ecriture veut-elle que nous rendions l'homage de cette crainte?

R. A Dieu ſeul.

D. Prouvez que l'Ecriture veut que nous rendions à Dieu l'homage de cette crainte.

R.

(*a*) *Matt.* XXV. 24, 25. (*b*) *Jonas.* I. 9.
(*c*) *Pſ.* CXXX. 4 (*d*) *Prov.* X. 27.
(*e*) *Eccl.* XII. 15. (*f*) *Matt.* X. 28.

R. (*a*) *Ne me craindrez-vous point, dit l'Eternel, & ne ſerez vous point épouvantez devant ma face? Moi qui ai mis le ſablon pour la borne de la Mer, par une ordonnance perpetuelle & qu'elle ne violera point: ſes vagues s'émeuvent, mais elles ne ſeront pas plus fortes: elles bruïent, mais elles ne la paſſeront point.*

D. Prouvez que l'Ecriture veut que nous rendions cet homage à Dieu ſeul.

R. (*b*) *Ne dites point conjuration, toutes les fois que ce Peuple dit conjuration: & ne craignez point ce qu'il craint, & n'en épouvantez point les autres. Sanctifiez l'Eternel des Armées: & qu'il ſoit lui-même votre crainte & votre épouvantement.* (*c*) *Qui ès-tu que tu ayes peur de l'Homme mortel qui mourra, & du Fils de l'Homme qui deviendra comme du foin? Et tu as oublié l'Eternel qui t'a faite, qui a étendu les Cieux, qui a fondé la Terre.*

D. Pourquoi l'Ecriture veut-elle que nous rendions à Dieu ſeul cet homage de la crainte?

R. Parce que c'eſt Dieu ſeul qui eſt le Maître de nôtre deſtinée, & qui a le pouvoir de nous rendre heureux ou miſerables.

D. Dans quels termes ce motif eſt-il exprimé dans l'Ecriture?

R. (*d*) *Qui ne te craindroit ô Roi des Nations? Car cela t'appartient: parce qu'entre tous les plus Sages des Nations, & dans tous leurs Royaumes, il n'y en a point de ſemblable à toi.*

On chantera après cette Section les deux derniers verſets du PSEAUME II.

(*a*) *Jerem.* V. 22. (*b*) *Eſ.* VIII. 12, 13.
(*c*) *Eſ.* LI. 12, 13. (*d*) *Jer.* X. 7.

XXXV. SECTION.

De l'Amour de Dieu.

D. QUel amour la Révélation fait-elle entrer dans l'essence de la véritable Adoration?

R. Celui que nôtre cœur est capable de former pour un Etre souverainement aimable.

D. Quel amour nôtre cœur est-il capable de former pour un Etre souverainement aimable?

R. Un amour de zèle: un amour d'union : & un amour d'obéïssance.

D. Que veut dire ce mot de *zèle?*

R. Il signifie *ardeur*, *flame*, *désir véhément.*

D. Qu'entendez-vous par l'amour de zèle, quand il a Dieu pour objet?

R. L'amour de zèle est cette disposition d'une Ame qui s'interesse vivement pour la gloire de son Dieu: qui s'irrite lorsqu'on l'outrage: qui sent des transports de joye quand on lui rend les homages qui lui sont dûs.

D. Comment les grands Saints ont-ils exprimé ces Sentimens?

R. (*a*) *Le zèle de ta Maison m'a rongé.* (*b*) *Mon Ame est toute brisée de l'affection qu'elle a de tout temps pour tes ordonnances.* (*c*) *L'horreur ma saisi, à cause des méchans qui ont abandonné ta Loi.* (*d*) *Mes yeux se sont fondus en ruisseaux d'eau, parce qu'on n'observe point ta Loi.* (*e*) *Mon zèle m'a miné : parce que mes ad-*

(*a*) *Ps.* LXIX. 10. (*b*) CXIX. 20.
(*c*) *vers.* 53. (*d*) *vers.* 136.
(*e*) *vers.* 139.

adverſaires ont oublié tes paroles. (*a*) *Familles des Peuples, attribuez à l'Eternel la gloire & la force.* (*b*) *Dites parmi les Nations, l'Eternel regne : même la Terre habitable eſt affermie & elle ne ſera point ébranlée : il jugera les Peuples en équité. Que les Cieux ſe réjouiſſent, & que la Terre s'égaye. Que la Mer & ce qui eſt contenu en elle bruye. Que les Champs s'égayent avec tout ce qui eſt en eux. Au devant de l'Eternel, parce qu'il vient pour juger la Terre : il jugera en juſtice le Monde habitable, & les Peuples ſelon ſa fidelité.*

D. Qu'entendez-vous par l'amour d'union, quand il a Dieu pour objet ?

R. C'eſt la diſpoſition d'un cœur qui ſouhaite ardemment d'avoir avec Dieu les rélations les plus étroites & les plus tendres : & de participer plus abandamment à ſa félicité, que nous ne le pouvons faire ſur la Terre.

D. Comment les grands Saints ont-ils exprimé ces Sentimens ?

R. Moyſe les a exprimez de cette manière: (*c*) *O Dieu fai moi voir ta gloire.* Aſaph les a exprimez de cette manière : *Quel autre ai-je au Ciel ?* (*d*) *Je n'ai pris plaiſir ſur la Terre qu'en toi ſeul. Aprocher de Dieu, c'eſt mon bien : j'ai aſſis ma retraite ſur le Seigneur Eternel.* Et le Prophete David : (*e*) *Eternel des Armées, combien ſont aimables tes Tabernacles ! Mon Ame déſire grandement, & même elle défaut après les Parvis de l'Enel : mon cœur & ma chair treſſaillent de joye après le Dieu fort & vivant. Car mieux vaut un jour en tes Parvis que mille ailleurs. J'aimerois mieux me tenir à la porte à la Maiſon de mon Dieu, que de demeurer dans la Tente des méchans.* Et Saint Paul :

(*a*) *Pſ.* XCVI. 7. (*b*) *vers.* 10—13. (*c*) *Exod.* XXXIII. 15.
(*d*) *Pſ.* LXXIII. 25. 28. (*e*) *Pſ.* LXXXIV. 2. 3. 11.

(*a*) *Mon désir tend à déloger pour être avec Christ, ce qui m'est beaucoup meilleur.*

D. Qu'entendez-vous par l'amour d'obéïssance quand il a Dieu pour objet?

R. C'est cette disposition de nôtre cœur qui nous porte à étudier les Loix de Dieu, afin d'en faire la regle de notre conduite.

D. Prouvez que l'amour produit l'obéïssance.

R. J. C. l'a dit à ses Disciples: (*b*) *Si vous m'aimez, gardez mes Commandemens.* Et St. Jean dit expressément que (*c*) *c'est en ceci que consiste notre amour pour Dieu, que nous gardions ses Commandemens.*

D. Comment les grands Saints ont-ils exprimé ces Sentimens?

R. (*d*) *J'aime l'Eternel, car il a exaucé ma voix & mes supplications.* (*e*) *Parce que tu as retiré mon Ame de la mort, mes yeux de pleurs, & mes pieds de trebuchement, je marcherai en la présence de l'Eternel en la Terre des vivans.* (*f*) *Tes témoignages sont mes plaisirs & les gens de mon conseil.* (*g*) *J'ai pris pour héritage perpetuel tes témoignages: car ils sont la joye de mon cœur.*

D. Jusques à quel degré devons-nous porter ces Sentimens d'amour?

R. Nous devons les porter au degré le plus éminent.

D. Sur quoi établissez-vous ce devoir?

R. I. Sur la Nature de Dieu: II. sur les ordres de la Révélation.

D. Comment prouvez-vous par la Nature de Dieu, que nous devons porter au degré le plus éminent l'amour que nous avons pour lui?

R. Un

(*a*) *Philip.* I. 23. *b Jean* XIV. 15.
(*c*) I *Jean* V. 3. (*d*) *Ps.* CXVI. 1.
(*e*) *vers.* 8, 9. (*f*) *Ps.* CXIX. 24. (*g*) *vers.* 111.

R. Un Homme raiſonnable doit proportionner le degré de ſon amour, aux perfections de l'objet qu'il aime. Dieu poſſede au ſouverain degré les perfections qui produiſent l'amour de zèle, l'amour d'union, & l'amour d'obéïſſance. Un Homme raiſonnable doit donc porter cet amour au degré le plus éminent.

D. Quels ordres la Révélation nous donne-t-elle ſur ce ſujet ?

R. Elle nous ordonne (a) d'*aimer Dieu de tout notre cœur, de toute nôtre Ame, de toute nôtre penſée.*

On chantera après cette Section les deux premiers verſets de la Pauſe du PSEAUME XCVI.

Avis au Catechiſte.

Nous ſouhaitons que le Catechiſte faſſe un plus ample recueil des paſſages de l'Ecriture Ste. où ces Sentimens ſont exprimez: qu'il les grave autant qu'il le pourra dans le cœur & dans la mémoire de ſes Catechumenes, afin qu'ils ne ſe contentent pas d'une pieté ſeche, froide, languiſſante, mais qu'ils en ayent une ardente, tendre, véhémente. Le PSEAUME cent dix-neuvième eſt très-propre à inſpirer l'amour de Dieu.

XXXVI. SECTION.

Des Actions de la vie qui entrent dans l'eſſence de la ſuprême Adoration, & particulièrement du Culte Religieux.

D. QUelles ſont les actions de la vie qui entrent dans l'eſſence de la véritable Adoration?

R. Tou-

(a) *Matt.* XXII. 37.

R. Toutes celles qui ſuivent naturellement de l'obéïſſance que nous devons aux ordres de Dieu : mais en particulier celles qui conſtituent le Culte Religieux.

D. Que ſignifie le mot de *Culte* ?

R. Il ſignifie *ſervice.*

D. Qu'entendez-vous par le Culte Religieux?

R. On peut donner ce nom à toutes les démarches que nous faiſons pour plaire à Dieu : mais on appelle ſur tout *Culte Religieux*, certaines actions extérieures par leſquelles nous témoignons les idées que nous avons de la Divinité, & les Sentimens que ſes perfections excitent dans nos cœurs.

D. Dieu a-t-il exigé des Juifs & des Chrétiens qu'ils lui rendiſſent le même Culte Religieux ?

R. Il a exigé le même Culte à l'égard de ce qui en fait l'eſſence: mais non à l'égard de l'exterieur.

D. Quelle eſt l'eſſence du Culte Religieux, ſoit par raport aux Juifs, ſoit par raport aux Chrétiens?

R. C'eſt qu'on le raporte à la gloire de ce Dieu qui pénétre dans nos penſées les plus cachées & dans les Sentimens les plus ſecrets, & qui n'eſtime les marques extérieures de dévotion qu'autant qu'elles ſont accompagnées de pieté réelle & effective.

D. Comment Dieu a-t-il exprimé ſes volontez ſur ce Sujet?

R. De la façon du Monde la plus claire & la plus preſſante. (*a*) *Ne vous fiez point ſur des paroles trompeuſes, diſant ; C'eſt ici le Temple de l'Eternel, le Temple de l'Eternel, le Temple de l'Eternel. Mais amandez ſérieuſement vos voyes.* (*b*) *L'Eternel prend-il plaiſir aux Holocauſtes & aux Sacrifices, comme à ce qu'on obeïſſe à ſa voix? Voici obéïr vaut mieux que ſacrifice : ſe rendre*

(*a*) *Jer.* VII. 4, 5. (*b*) I. *Sam.* XV. 22.

dre attentif à la voix de Dieu vaut mieux que la graiſſe des Moutons. (*a*) *Qu'ai-je à faire, dit l'Eternel, de la multitude de vos ſacrifices? Je ſuis ſaoul d'Holocauſtes de Moutons, & de graiſſe de Bêtes graſſes: je ne prens point de plaiſir au ſang des Taureaux, ni des Agneaux, ni des Boucs. Quand vous entrez pour vous préſenter devant ma face, qui a requis cela de vos mains que vous fouliez de vos pieds mes Parvis? Ne continuez plus de m'aporter des oblations de néant: le Parfum m'eſt en abomination: quant aux nouvelles Lunes & aux Sabats, & à la publication de vos Convocations, je n'en puis plus ſouffrir l'ennui, ni de vos Aſſemblées ſolemnelles, & je ſuis las de les ſupporter. Lavez-vous, nettoïez vous, ôtez de devant mes yeux la malice de vos actions, ceſſez de mal faire, aprenez à bien faire, recherchez la droiture, redreſſez celui qui eſt foulé, faites droit à l'Orphelin, débatez la cauſe de la Veuve.* (*b*) *Dieu eſt Eſprit: & il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en Eſprit & en Vérité.*

D. Quel étoit l'extérieur du Culte que Dieu demandoit des Juifs?

R. Un extérieur qui répondit à l'état d'un Peuple qui attendoit le Rédempteur du Monde, & qui n'avoit pas des idées auſſi claires des perfections de Dieu, & de la Nature de l'Homme que nous en avons ſous l'Evangile.

D. Quel Culte extérieur pouvoit répondre à l'état d'un Peuple qui attendoit le Rédempteur du Monde?

R. Ce Peuple avoit beſoin qu'on lui en traçât des Images auxquelles il pût le reconnoitre: c'eſt à quoi étoient deſtinez principalement les Sacrifices: il avoit beſoin auſſi de ne point ſe confondre avec les autres Peuples de la Terre, afin qu'il pût voir que les prédictions

(*a*) *Eſa.* I. 11--17. (*b*) *Jean* IV. 24.

dictions touchant la Nation, la Tribu, la Famille de ce Rédempteur étoient accomplies: c'eſt à cela qu'étoient deſtinées les Cérémonies qui diſtinguoient les Juifs de toutes les autres Nations du Monde.

D. Quel Culte extérieur pouvoit répondre à l'état d'un Peuple qui n'avoit pas des idées auſſi claires des perfections de Dieu, que celles que nous avons ſous l'Evangile?

R. Il falloit que l'extérieur de ſon Culte fût, non ſeulement propre en lui-même à élever le Cœur & l'Eſprit à Dieu, mais qu'il donnât auſſi beaucoup d'exercice aux ſens.

D. Pourquoi cela?

R. Parce que l'ignorance & la groſſièreté de ce Peuple, le rendoit incapable d'un Culte plus ſpirituel.

D. Quel eſt l'extérieur du ſervice que Dieu demande des Chrétiens?

R. Un extérieur qui réponde à l'état d'un Peuple qui vit ſous l'Oeconomie du Meſſie, & qui a des idées beaucoup plus claires que les Juifs des perfections Divines.

D. Quel extérieur convient à des Chrétiens qui ſont dans ces circonſtances?

R. Des Chrétiens qui vivent ſous l'Oeconomie du Meſſie, n'ont plus beſoin des Cérémonies qui leur répréſentent ce Meſſie, & qui empêchent que la Nation, la Tribu, la Famille, d'où il devoit naître ne ſoïent deſormais confonduës: des Chrétiens auxquels l'Evangile a revélé ſi clairement les perfections Divines, n'ont pas beſoin d'un extérieur qui donne autant d'exercice à leurs ſens que celui des Juifs: ils ont beſoin d'un extérieur qui ne ſerve qu'à élever leur Cœur & leur Eſprit à Dieu.

D. A quoi ſe reduit donc l'extérieur du Culte que Dieu demande de nous ſous l'Evangile?

R. Il

R. Il a ſept parties : I. la profeſſion publique : II. les Fêtes ſolemnelles : III. la Prière : IV. la lecture & l'étude de la Parole de Dieu : V. le Chant des Cantiques ſacrez : VI. les Sacrements : VII. la dépoſition faite avec ſerment.

On chantera après cette Section le PSEAUME CXXXIV.

XXXVII. SECTION.

Première partie du Culte Religieux : la profeſſion extérieure.

D. QUe voulez-vous dire quand vous comprenez la profeſſion extérieure parmi les devoirs du Culte Religieux ?

R. J'entens qu'un Adorateur du vrai Dieu, doit faire paroître au dehors les idées qu'il a de ſes perfections : & le ſentiment qu'elles excitent dans ſon cœur.

D. Citez quelques paſſages de l'Ecriture Ste. où ce devoir ſoit preſcrit.

R. David dit (*a*) qu'*il a crû*, que *c'eſt pour cela* qu'*il a parlé :* & St. Paul preſcrit ce modele à tous les Chrétiens, après l'avoir pris pour lui-même : (*b*) *Ayant un même Eſprit de Foi*, dit-il, *ſelon qu'il eſt écrit, j'ai crû, c'eſt pourquoi j'ai parlé : nous croyons auſſi, c'eſt pourquoi nous parlons.* Le même Apôtre dit que (*c*) *ſi nous confeſſons J. C. de bouche, & que nous croyons dans notre Cœur que Dieu l'a reſſuſcité des morts, nous ſerons ſauvez : parce que de cœur on croit à juſtice, & que de bouche on fait confeſſion à Salut.* Et St. Pierre preſcrit à tous

(*a*) *Pſ* CXVI. 10. (*b*) II. *Cor.* IV. 13.
(*c*) *Rom.* X. 9, 10.

tous les Chrêtiens (*a*) *d'être toûjours prêts à répondre avec douceur & avec révérence, à ceux qui leur demandent raiſon de l'eſpérance qui eſt en eux.*

D. A quoi nous engage le devoir de la profeſſion extérieure?

R. A des démarches différentes, ſelon que l'Egliſe ſe trouve dans des temps de calme & de liberté, ou dans des temps de perſécution.

D. A quelles démarches le devoir de la profeſſion nous engage-t-il, lors que l'Egliſe ſe trouve dans des temps de calme & de liberté?

R. A conſacrer certains lieux au Culte de Dieu, à nous y aſſembler avec la Societé des Fidelles, & à y exciter reciproquement notre pieté.

D. Dans quels endroits de la Révélation ce devoir nous eſt-il preſcrit?

R. Dieu avoit ordonné anciennement à l'Egliſe de conſtruire un Tabernacle, où les Juifs devoient rendre publiquement à Dieu leurs homages. Il commanda enſuite à Salomon de bâtir un Temple deſtiné au même uſage. St. Paul exhorte les Chrétiens à ne pas (*b*) *abandonner leurs mutuelles Aſſemblées.* Et J. C. nous a promis que *là* (*c*) *où il y auroit deux ou trois perſonnes aſſemblées en ſon nom*, *il y ſeroit au milieu d'elles.*

D. Quelles diſpoſitions devons nous aporter dans les Aſſemblées Religieuſes?

R. * Un profond reſpect pour la majeſté du Dieu qu'on y adore, & un profond recueillement ſur le but de chaque partie du Culte qui lui eſt rendu. C'eſt ce que

(*a*) I. *Pier.* III. 15. (*b*) *Hebr.* X. 25.
(*c*) *Matt.* XVIII. 20.

* Les Sections ſuivantes fourniront un plus grand détail ſur les diſpoſitions, que demande chaque partie du Culte Religieux.

que veut dire Salomon dans le Livre de l'Ecclesiaste: (*a*) *Quand tu entreras dans la Maison de Dieu, prens garde à ton pied, & approche toi pour ouir, plûtôt que pour offrir le sacrifice des fous.*

D. A quelles démarches nous engage le devoir de la profession publique, lorsque l'Eglise se trouve dans des temps de persécution?

R. A faire profession de nôtre Foi, au péril même de nos biens & de nôtre vie.

D. Comment prouvez-vous que c'est-là la Doctrine de la Révélation?

R. Par les Commandemens exprès qu'elle nous donne, & par les exemples qu'elle met devant nos yeux.

D. Raportez quelques-uns des Commandemens dont vous parlez.

R. (*b*) *Quiconque me confessera devant les Hommes, je le confesserai aussi devant mon Pere qui est aux Cieux. Mais quiconque me reniera devant les Hommes, je le renierai aussi devant mon Pere qui est aux Cieux.* (*c*) *Celui qui aime son Pere ou sa Mere plus que moi, n'est pas digne de moi: & celui qui aime son Fils ou sa Fille plus que moi, n'est pas digne de moi. Et quiconque ne prend sa Croix, & ne vient après moi, n'est pas digne de moi. Celui qui aura trouvé sa vie, la perdra, mais celui qui aura perdu sa vie pour l'amour de moi, la retrouvera.* (*d*) *Quiconque aura eu honte de moi & de mes paroles parmi cette Nation adultere & pêcheresse, le Fils de l'Homme aura aussi honte de lui, quand il sera venu en la gloire de son Pere, avec les Saints Anges.*

D. Raportez les exemples qui nous sont mis devant les yeux pour nous porter à la pratique de ce devoir.

K R. Nous

(*a*) *Eccl.* V. 1. (*b*) *Matt.* X. 32, 33.
(*c*) *vers.* 37, 38, 39. (*d*) *Marc.* VIII. 38.

R. Nous en trouvons un grand nombre dans l'Histoire de la persécution d'Antiochus : (*a*) nous y voyons en particulier celui d'une Mere qui après avoir eû la fermeté d'assister au supplice de sept de ses Enfans qui moururent pour leur Religion, mourut à son tour pour la même cause. St. Paul fait l'éloge de ces Martyrs : il dit, que par la Foi, (*b*) *les uns ont été étendus dans les tourments :* que *les autres ont été éprouvez par des moqueries, par des coups, par des liens, par la Prison: qu'ils ont été lapidez, qu'ils ont été sciez, qu'ils ont été mis à mort par le tranchant des Epées : qu'ils ont été errants ça & là, vêtus de Peaux de Brebis & de Chevres, destituez, affligez, tourmentez :* il propose ce modele à tous les Fidelles : (*c*) *Nous donc aussi,* dit-il, *puis que nous sommes environnez d'une si grande Nuée de témoins, rejettant tout fardeau & le péché qui nous envelope si aisément, poursuivons constamment la course qui nous est proposée, regardants à Jésus le Chef & le Consommateur de la Foi, lequel au lieu de la joye dont il joüissoit, a souffert la Croix, ayant méprisé la honte, & s'est assis à la droite du Thrône de Dieu.* L'Histoire des premiers Chrétiens roule principalement sur les persécutions qu'ils ont endurées, & sur le Martyre qu'ils ont souffert pour l'Evangile.

D. Voici pourtant un exemple qui semble démentir ce que vous venez d'établir: Naäman Payen après avoir été guéri de la Lêpre par Elisée, lui protesta qu'il n'adoreroit désormais que le Dieu d Israël: mais après avoir fait cette protestation, il dit : (*d*) *L'Eternel veuille pardonner ceci à ton Serviteur ; c'est que quand mon Maître entrera dans la Maison de* [1] *Rimmon pour se*

(*a*) II. *Maccab.* VI. 19. &c. VII. 1. &c.
(*b*) *Hebr.* XI. 35. (*c*) *Hebr.* XII. 1, 2.
(*d*) II. *Rois* V. 18.
1 Rimmon étoit une Idole des Syriens.

ſe proſterner-là, & qu'il s'apuïera ſur ma main, je me proſternerai dans la Maiſon de Rimmon: l'Eternel, dis-je, veuille me le pardonner, quand je me proſternerai dans la Maiſon de Rimmon. Eliſée ſemble avoir approuvé la conduite de Naâman, du moins il lui rêpondit; (*a*) *Va-t-en en paix.*

R. Quelques Savans diſent que la manière dont cette Hiſtoire eſt raportée dans le Texte Hébreu permet qu'on traduiſe, *quand je me ſuis proſterné*, au lieu de traduire, *quand je me proſternerai.* Dans ce ſens Eliſée ne demanderoit pas une permiſſion pour ce qu'il devroit faire à l'avenir, il demanderoit pardon de ce qu'il a fait par le paſſé. Quoi qu'il en ſoit ſur cette Controverſe: il n'y a aucune diſpute ſemblable à l'égard des paſſages & des exemples que j'ai raportez: ce ſeroit à moi une grande imprudence de faire d'un paſſage équivoque la regle de ma conduite, lors que j'en ai d'exprès pour la diriger.

D. Mais ſuppoſé qu'on retienne la traduction ordinaire de ce paſſage, croyez-vous qu'il affoibliſſe les preuves & les exemples que vous avez alléguez?

R. Non: car Naâman ne demande pas de faire une profeſſion publique d'Idolâtrie, tandis qu'il ſe contentera de renfermer dans ſon Eſprit la connoiſſance du vrai Dieu: au contraire il s'engage à n'offrir jamais d'Holocauſte qu'à l'Eternel: il demande ſeulement d'accompagner ſon Roi, & de lui rendre un office auquel ſon Emploi l'appelloit, c'étoit de prêter l'Epaule au Prince lors qu'il alloit dans la Maiſon de ſon Idole.

D. Mais n'eſt-il pas parlé dans l'Evangile (*b*) de deux Diſciples de J. C. dont l'un ne venoit à lui que

(*a*) II. *Rois* V. *vers.* 19.
(*b*) *Jean* III. 2. & XIX. 38.

de nuit, & l'autre étoit Disciple *secret*, parce qu'il craignoit les Juifs?

R. Il est vrai: mais ils sont condamnez pour avoir tenu cette conduite: (*a*) *Plusieurs crurent en J. C.*, dit St. Jean, *mais ils ne le confessoient point à cause des Pharisiens, de peur d'être chassez de la* [2] *Synagogue, car ils ont mieux aimé la gloire des Hommes que la gloire de Dieu.*

D. Le devoir de la profession n'engage-t-il à aucune autre démarche qu'à celles que vous venez de marquer?

R. Il nous engage, non seulement à professer la Vérité dans les temps de Persécution, mais aussi à résister toûjours à ceux qui outragent la Divinité.

D. Expliquez la nature de ce devoir.

R. Nous nous trouvons souvent dans des Societez où l'on attaque les Véritez de la Religion, où l'on parle de la Divinité sans témoigner la profonde vénération qui lui est duë, & où l'on prononce des blasphêmes contre elle. Le devoir d'un Homme de bien, c'est, non seulement de ne jamais favoriser ceux qui parlent de cette manière, mais de les reprimer.

D. Prouvez que la Révélation exige de nous cette conduite.

R. La Révélation nous défend d'avoir honte de J. C. & de l'Evangile: ce seroit en avoir honte que de ne pas oser marquer le respect qu'on a pour ce Dieu, &

(*a*) *Jean* XII. 42, 43.

2 Il n'y avoit qu'un seul Temple dans la Judée, c'étoit celui de Jérusalem: mais il y avoit dans cette grande Ville & dans diverses autres de la Judée des lieux où les Juifs faisoient leurs dévotions publiques, c'étoient ceux qu'ils appelloient des *Synagogues*. Ils en défendoient l'entrée, aussi bien que celle du Temple, à ceux qui s'étoient rendus coupables de certains crimes: & c'est ainsi qu'ils traitoient ceux qui croyoient en Jésus-Christ.

& pour cette Vérité que les mauvais Chrétiens outragent. Si nous ſommes obligez de faire le ſacrifice de notre vie à notre Religion, nous ſommes obligez à plus forte raiſon de lui faire celui d'une lâche condeſcendance & d'une politeſſe criminelle.

On chantera après cette Section le premier verſ. de la Pauſe du PSEAUME XL.

XXXVIII. SECTION.

De la ſeconde partie du Culte Religieux, à ſavoir des Fêtes ſolemnelles.

D. QUelle eſt la ſeconde partie du Culte Religieux?

R. Ce ſont les Fêtes ſolemnelles.

D. Quelles ſont les Fêtes ſolemnelles que l'Evangile preſcrit?

R. Il y en a de deux ſortes: les unes ſont deſtinées à célébrer la mémoire des triomphes de J. C. ſur les Ennemis de notre Salut : les autres à marquer par le Jeûne & par les humiliations extraordinaires la douleur des crimes que nous avous commis, à prévenir ou à détourner les fleaux qu'ils ont méritez, & à obtenir quelque faveur ſingulière.

D. Quelle Fête eſt deſtinée à célébrer les triomphes de J. C.?

R. Celle que les Chrêtiens obſervent le premier jour de la Semaine.

D. Pourquoi ce jour a-t-il été préféré à d'autres?

R. Parce que c'eſt dans ce jour-là que J. C. eſt reſſuſci-

ſuſcité : & c'eſt pour cela qu'il eſt appellé dans l'Ecriture Ste. (*a*) *le jour du Seigneur*.

D. Où trouvez-vous l'inſtitution de cette Fête?

R. Il paroit par les Ecrits du Nouveau Teſtament que les Apôtres la ſubſtituerent à celle du Sabbat, qui étoit célébrée par les Juifs pour renouveller la mémoire de la Création de cet Univers. Il eſt dit dans le Livre des Actes que les Chrêtiens s'aſſembloient le premier jour de la Semaine pour (*b*) *rompre le pain:* c'eſt-à-dire pour participer au Sacrement de la Ste. Cene : St. Paul veut que ce même jour on recueille l'argent que chacun avoit deſtiné pour les Pauvres : ce qui ſuppoſe que c'étoit dans ce jour-la principalement que les Chrétiens faiſoient leurs Aſſemblées de pieté.

D. Quelles diſpoſitions devons-nous apporter à la célébration de cette Fête?

R. Toutes celles qui peuvent nous mettre en état de méditer profondement ſur les myſteres de ce jour, & ſur les conſéquences que chacun doit en tirer pour ſa conduite : & afin de vaquer à cette méditation, nous devons ſuſpendre les affaires & les plaiſirs du Siècle, & nous occuper principalement des objets qui répondent au but de cette Journée.

D. Où trouvez-vous l'inſtitution des Jours de Jeûne, & d'humiliation extraordinaire?

R. Ces ſortes de Fêtes étoient déja inſtituées ſous l'Oeconomie de Moyſe : J. C. & ſes Apôtres loin de les abolir en ont ſanctifié la pratique, & preſſé la néceſſité.

D. Prouvez que ces ſortes de Fêtes étoient inſtituées ſous l'ancienne Oeconomie.

R. La (*c*) Loi ordonnoit que le 10. jour du ſeptième

(*a*) *Apoc.* I. 10. (*b*) I. *Cor.* XVI. 1, 2.
(*c*) *Levit.* XVI. 29. 33.

tième Mois, c'eſt-à-dire du Mois de Septembre, le Sacrificateur fit l'expiation pour toute l'Aſſemblée : & que les Juifs [1] *affligeaſſent leur Ame.* Les Hommes que Dieu avoit commis ſur la conduite de l'Egliſe l'exhortoit auſſi au Jeûne dans les calamitez publiques : (*a*) *Sonnez du Cor en Sion*, *ſanctifiez le Jeûne*, *publiez l'Aſſemblée ſolemnelle*, *aſſemblez le Peuple*, *ſanctifiez la Congrégation*, *amaſſez les Anciens*, *aſſemblez les Enfans*, *& ceux qui ſucent les mamelles : que le nouveau Marié ſorte de ſon Cabinet & la nouvelle Mariée de ſa Chambre nuptiale. Que les Sacrificateurs qui font le ſervice de l'Eternel*, *pleurent entre le Porche & l'Autel*, *& qu'ils diſent*, *Eternel pardonne à ton Peuple*, *& n'expoſe point ton héritage à opprobre.* Il y avoit des jours de Jeûne fixez depuis la Captivité, * approuvez & inſtituez par les Prophetes : celui *du dixième Mois*, c'eſt-à-dire de Decembre, qui (*b*) étoit l'Anniverſaire du Siège de Jêruſalem formé par les Chaldéens : celui *du ſeptième Mois*, c'eſt-à-dire de Septembre, (*c*) parce que Guedalia avoit été tué dans ce Mois-là : celui *du cinquième Mois*, c'eſt-à-dire de Juillet, en mémoire (*d*) de la deſtruction du Temple, & celui *du quatrième*, c'eſt-à-dire du Mois de Juin, (*e*) en mémoire de la priſe de Jéruſalem par Nabuchodnoſor, & de l'aſſerviſſement de la Nation Juive à ce Prince.

D. Prouvez que J. C. & ſes Apôtres loin de blamer les Jeûnes & les humiliations extraordinaires, en ont ſanctifié la pratique & preſſé la néceſſité.

1 *Affliger ſon Ame*, eſt une expreſſion qui déſigne les actes de pénitence que l'on faiſoit les jours de Jeûne. Voiez *Eſa.* LVIII. 5.

(*a*) *Joël* II. 15, 16, 17.
* Voiez *Zach.* VIII. 19. (*b*) II. *Rois* XXV. &c. *Jer.* LII. 4.
(*c*) *Jer.* XLI. 1. &c. (*d*) II. *Rois* XXV. 8. *Jer.* LII. 12, 13.
(*e*) II. *Rois* XXV. 3. *Jer.* XXXIX. 2.

R. (*a*) St. Luc raporte dans le Livre des Actes, que l'Eglise d'Antioche célébroit des Jeûnes. (*b*) J. C. attribuë à la Prière jointe au Jeûne, une efficace extraordinaire. Cela suffit pour nous convaincre que si l'Evangile nous dispense des Jeûnes, qui avoient un raport particulier aux circonstances où étoit la Nation Juive, il veut que nous jeûnions aussi quand nous nous trouvons dans des circonstances pareilles.

D. Quelles dispositions devons-nous aporter à la célébration des jours de Jeûne & d'humiliation ?

R. Nous devons y donner des marques extérieures de douleur d'avoir offensé Dieu : nous abstenir des aliments pour témoigner que nous nous reconnoissons indignes de vivre : sur tout nous devons y aporter des Ames consternées au souvenir de nos crimes, & pénétrées du désir de la conversion.

D. Quelle idée la Révélation nous donne-t-elle d'un Jour de Jeûne & d'humiliation extraordinaire, dans lesquels on se borneroit à s'abstenir des aliments, & à donner des marques extérieures de douleur, sans avoir cette consternation intérieure, & ce désir de conversion dont vous parlez ?

R. Voici l'idée que Dieu nous en donne lui-même par le Ministere d'Esaïe : (*c*) *Est-ce là le Jeûne que j'ai choisi, que l'Homme afflige son Ame un jour ? Est-ce en courbant sa tête comme le jonc, & en étendant le sac & la cendre ? Appelleras-tu cela un Jeûne & un jour agréable à l'Eternel ? N'est-ce pas plûtôt ici le Jeûne que j'ai choisi, que tu rompes de ton pain à celui qui a faim, & que tu fasses venir en ta Maison les affligez qui sont errants ? Quand tu vois un Homme nud que tu le couvres, & que tu ne te caches point arrière de ta chair ?*

D.

(*a*) *Act.* XIII. 3. (*b*) *Matt.* XVII. 21. Voiez aussi I. *Cor.* VII. 5. (*c*) *Es.* LVIII. 5, 6, 7.

D. Mais les Chrétiens ne ſont-ils obligez à célèbrer d'autres Fêtes que celles que vous avez marquées?

R. L'Evangile ne leur en a point preſcrit d'autres: ils peuvent pourtant en célèbrer, pourvû qu'elles n'ayent rien de contraire à l'Eſprit de celles qui ſont inſtituées, & que leur nombre ne trouble pas l'ordre qui demande que chacun rempliſſe dans la Societé l'emploi dont il eſt revêtu, & qu'il travaille pour fournir à ſa ſubſiſtance & à celle de ſa Famille.

D. Mais pourquoi ne célèbrons-nous pas du moins toutes les Fêtes que Dieu avoit inſtituées avant l'Evangile?

R. * Parce qu'elles avoient un raport particulier à l'état des Juifs, & qu'elles n'en ont aucun avec le notre.

On chantera après cette Section les trois premiers verſets du PSEAUME LXXXI.

Avis au Catechiſte.

* Le Catechiſte aura ſoin de juſtifier l'idée que nous donnons des Fêtes inſtituées ſous l'Oeconomie de Moyſe. Il fera comprendre au Catechumene: 1°. que la (*a*) *Pâque* étoit deſtinée à célèbrer les merveilles que Dieu fit en faveur des Juifs lors qu'il les retira du Païs d'Egypte: 2°. que la (*b*) *Pentecôte* étoit deſtinée à célèbrer la publication de la Loi: 3°. la *Fête des* (*c*) *Tabernacles* à rapeller dans l'Eſprit des Iſraëlites les

 Cam-

(*a*) *Exod.* XII. 1. XXIII. 14. *Levit.* XXIII. 5.

(*b*) Signifie *cinquante*. On l'appelloit auſſi la *Fête des Semaines*, parce qu'on la célèbroit ſept Semaines après la Pâque. Voi. *Exod.* XXXIV. 22. *Levit.* XXIII. 15. *Deut.* XVI. 10.

(*c*) *Nomb.* XIX. 2. *Levit.* XXIII. 34.

Campemens que leurs Peres avoient faits dans le Desert durant quarante années : 4°. celle du (*a*) *Jubilé* à representer l'expiation que le Messie feroit des péchez des Hommes : à rendre la liberté aux Esclaves, & à faire sentir aux Juifs qu'ils n'avoient que l'usufruit de leurs Terres, & que Dieu seul en étoit le Proprietaire : 5°. celle de (*b*) *Purim*, c'est-à-dire du sort, à la commémoration de la délivrance qui fut accordée à la Nation Juive sous Assuerus : celle de la (*c*) *Dédicace*, à rappeller le souvenir de la sanctification du Temple qui avoit été profané par Antiochus.

XXXIX. SECTION.

De la troisième partie du Culte Religieux, à savoir de la Prière en général, & en particulier de son objet.

D. QUelle est la troisième partie du Culte Religieux ?

R. C'est la Prière.

D. Donnez en une idée générale.

R. Une Ame sent sa foiblesse & son indigence : elle est convaincuë que Dieu seul possede assez de Sagesse, assez de Charité pour remedier à tous ses maux, & pour lui communiquer tous les biens dont elle a besoin : elle a son recours à lui : elle lui demande ses graces : c'est ce qu'on appelle *la Prière*.

D. Mais

(*a*) *Levit.* XXV. 4. &c.

(*b*) *Pur*, est un mot Persan qui signifie sort : on donna le nom de *Pur* à cette Féte, parce qu'on avoit decidé par le sort, quel seroit le jour dans lequel on extermineroit les Juifs. *Esther* III. 7. X. 2. &c.

(*c*) Voiez I. *Maccab.* IV. 52. *Jean* X. 22.

D. Mais ne nous eſt-il pas permis d'avoir recours à d'autres qu'à Dieu dans nos beſoins?

R. Nous pouvons avoir recours aux Créatures que nous croyons avoir aſſez de Sageſſe, aſſez de Pouvoir, & aſſez de Charité pour nous ſecourir.

D. Expliquez-vous.

R. Une Perſonne qui manque de pain pour ſe ſuſtenter, peut avoir recours à l'aſſiſtance d'un Homme riche: une Perſonne qui manque de lumières pour ſe conduire, peut avoir recours aux conſeils d'un Homme éclairé, & ainſi du reſte.

D. Pourquoi peut-on ſans crime avoir recours à des Créatures, dans les occaſions que vous avez marquées, & dans celles du même genre?

R. Parce qu'on peut ſans crime regarder ces Créatures comme des Miniſtres de la Providence, dont elle veut ſe ſervir pour nous ſoulager.

D. Prouvez-le par la Révélation.

R. Elie eut recours dans la Famine à une Femme Veuve, c'étoit Dieu lui-même qui avoit dit à ce Prophete: (*a*) *Va-t-en à Sarepta, qui eſt une Ville de Sidon, & demeures-y, j'ai commandé-là à une Femme Veuve de te nourrir.* J. C. lui-même lors qu'il avoit ſoif, dit à une Femme Samaritaine: (*b*) *Donne-moi à boire.*

D. Mais s'il eſt permis d'avoir recours aux Hommes dans nos beſoins, n'eſt-il pas permis à plus forte raiſon d'avoir recours aux Eſprits bienheureux, & aux Saints glorifiez, qui ſont incomparablement plus ſages, plus charitables, plus puiſſants que les Hommes?

R. Non.

D. Pourquoi?

R. Parce que nous n'avons pas lieu de croire que Dieu

(*a*) II. *Rois* XVII. 9. (*b*) *Jean* IV. 7.

Dieu veuille en faire les Miniſtres de ſa Providence, pour nous ſoulager.

D. Raportez en détail les raiſons qui doivent nous empêcher de nous adreſſer à ces Eſprits bienheureux, quand les reſſources humaines nous manquent.

R. Trois raiſons doivent nous faire tenir cette conduite.

D. Quelle eſt la première raiſon?

R. Dieu nous a non ſeulement permis, mais il nous a même ordonné de nous adreſſer à lui directement: (*a*) *Invoque moi au jour de ta détreſſe; je t'en tirerai hors, & tu m'en glorifieras.* (*b*) *Quiconque invoquera le nom du Seigneur ſera ſauvé.*

D. Quelle eſt la ſeconde raiſon?

R. L'idée que l'Ecriture Ste. nous donne des Bienheureux, n'a rien qui nous autoriſe à avoir notre recours à eux.

D. Dévélopez cette penſée.

R. L'Ecriture Ste. nous parle de deux ſortes d'Eſprits bienheureux: les premiers ſont ceux que Dieu a reçus dans ſa gloire après leur mort: les ſeconds ceux qui n'ont jamais vêcu parmi les Hommes. Elle nous dit des premiers (*c*) qu'*ils ne ſavent rien, & qu'ils ne prennent aucune part à ce qui ſe paſſe ſous le Soleil.* Elle ne nous dit rien des ſeconds qui puiſſe nous perſuader qu'ils entendent nos Prières, ni qu'ils ayent le pouvoir de les exaucer: elle nous fait même enviſager la connoiſſance des penſées ſecretes par leſquelles nous marquons nos beſoins, & nous demandons à Dieu d'y pourvoir, comme un Attribut qui ne peut convenir qu'à lui.

D. Quelle eſt vôtre troiſième raiſon?

R. Nous ne trouvons dans l'Ecriture, ni ordre, ni exem-

(*a*) *Pſ.* L. 15. (*b*) *Rom.* X. 13. (*c*) *Eccl.* IX. 5.

exemple qui puiſſe nous porter à adreſſer nos Prières à d'autres qu'à Dieu.

D. Mettez cette raiſon dans un plus grand jour.

R. Il n'appartient pas à des Créatures comme nous de décider une Queſtion auſſi importante que celle de l'objet de la Prière : nous ne devons recevoir avec ſoûmiſſion que ce que Dieu a prononcé ſur cette matière : or Dieu a prononcé que nous euſſions recours à lui dans nos Prières, il ne nous a jamais renvoyez aux Bienheureux : nous ne devons donc nous adreſſer qu'à lui.

D. Jacob diſoit pourtant en parlant du Fils de Joſeph : (*a*) *Que mon nom & le nom de mes Peres ſoit reclamé ſur eux.*

R. (*b*) *Porter le nom* de quelcun eſt une expreſſion vague, dont le ſens doit ſe déterminer par la nature des endroits où elle eſt employée : elle ſignifie en général, avoir une liaiſon étroite avec quelcun. Jacob n'employoit pas cette expreſſion pour témoigner qu'il voulut être invoqué après ſa mort par les Fils de Joſeph : il vouloit ſeulement qu'ils portaſſent ſon nom, & celui de ſes Ancêtres : qu'ils fuſſent cenſez Enfans de ces Patriarches, afin qu'ils euſſent chacun une portion entière dans le partage du Païs de Canaan.

D. Mais Moyſe ne diſoit-il pas à Dieu en demandant la grace des Iſraëlites : (*c*) *Souviens toi d'Abraham, d'Iſaac, & de Jacob tes Serviteurs?*

R. Quand Moyſe faiſoit mention des Patriarches dans ſa Prière, il ne les invoquoit pas : il s'adreſſoit à Dieu uniquement : il lui demandoit qu'il verſât ſur les Iſraëlites les bénédictions promiſes aux Enfans des Peres

res

(*a*) *Gen.* XL. VIII. 16. (*b*) Conſultez *Eſ.* IV. 1.
(*c*) *Exod.* XXXII. 13.

res pieux : il demandoit qu'en conſideration de l'Alliance que Dieu avoit traitée avec les Patriarches, il eût pitié de leurs Deſcendants.

D. Quelle étoit donc la penſée d'Eliphaz quand il diſoit à Job : (*a*) *Vers quel des Saints te donneras-tu?*

R. Si Eliphaz avoit exhorté Job à ſe tourner du côté des Saints glorifiez, on ſeroit en droit de conclurre qu'il croioit que ces Eſprits bienheureux écoutent nos Prières, & qu'ils les exaucent ; mais Eliphaz n'établit rien de ſemblable : il veut ſeulement faire entendre à Job que ſes malheurs ſont ſans reſſource, & qu'il n'y a aucun Saint qui puiſſe les terminer.

On chantera après cette Section le premier verſet du PSEAUME LXXVII.

XL. SECTION.

De la matière des Prières.

D. QUelle doit être la matière de nos Prières ?
R. J. C. l'a renfermée dans le Formulaire qu'il a donné à ſes Diſciples.

D. A quelle occaſion leur donna-t-il ce Formulaire ?

R. Elle eſt rapportée dans le Chap. XI. de St. Luc : l'Evangeliſte dit que les Diſciples de J. C. lui firent cette demande : (*b*) *Seigneur enſeigne nous à prier, comme Jean l'a enſeigné à ſes Diſciples.*

D. Quelles graces ſont énoncées dans le Formulaire que J. C. a donné à ſes Diſciples ?

R. Elles peuvent être rangées en deux claſſes, dont la

(*a*) *Job* V. 1. (*b*) *Luc.* XI. 2.

la première contient trois demandes qui regardent la gloire de Dieu; & la seconde trois demandes qui regardent plus particulièrement l'interêt de l'Homme.

D. Quel est la première demande qui regarde la gloire de Dieu?

R. *Ton nom soit sanctifié.*

D. Expliquez cette demande.

R. [1] Nous demandons que les Attributs de la Divinité soïent connus dans le Monde, autant qu'ils peuvent l'être par des Esprits bornez comme nous sommes, & que tous les Hommes lui rendent les homages qui sont dûs à ses perfections.

D. Quelle est la seconde demande qui regarde la gloire de Dieu?

R. *Ton Regne vienne.*

D. Expliquez cette demande.

R. Elle a un sens particulier qui se raporte à l'état où l'Eglise se trouvoit alors, & un sens général qui se raporte à tous les Chrêtiens.

D. Quel est le sens particulier de cette demande?

R. [2] L'Eglise attendoit alors que le Messie établit sa Religion dans le Monde: J. C. veut que ses Disciples demandent à Dieu qu'il remplisse cette attente.

D. Quel est le sens général?

R.

1 Le Catechiste aura soin d'expliquer les passages qui justifient le sens que nous donnons à cette demande. Le *nom de Dieu* se prend pour ses perfections dans *Deut.* VI. 13 XXVIII. 58. I. *Sam.* XII. 22. XVII. 45. II. *Sam.* VII. 26. I. *Rois* VIII. 18. & dans un grand nombre d'autres endroits: *sanctifier le nom de Dieu*, ou *sanctifier Dieu*, signifie reconnoître les Attributs de Dieu, & lui rendre homage. *Levit.* X. 3. XXII. 32. *Nomb.* XX. 12. *Esa.* VIII. 13. *Ezech.* XX. 41. I. *Pier.* III. 15.

2 Le Catechiste aura soin d'expliquer les passages qui justifient le sens que nous donnons à cette demande, particulièrement. *Matt.* III. 2. VI. 33. *Marc.* XXV. 43. *Luc.* XII. 38. XIX. 11.

R. La Religion Chrêtienne eſt encore inconnuë à la plus grande partie de la Terre: nous demandons à Dieu qu'élle ſoit répanduë par tout, & que ces Oracles touchant le Meſſie ſoïent entièrement accomplis: (*a*) *Demande moi & je te donnerai pour ton héritage les Nations, & pour ta poſſeſſion les bouts de la Terre.*

D. Quelle eſt la troiſième demande qui regarde la gloire de Dieu?

R. *Ta volonté ſoit faite ſur la Terre comme au Ciel.*

D. Expliquez cette demande.

R. [3] Nous demandons que Dieu ſoit ſervi des Hommes, comme il l'eſt par ces Eſprits bienheureux qui ſont toûjours attentifs à ſes ordres, & toûjours prêts à les exécuter.

D. Quelle eſt la première demande qui regarde l'interêt de l'Homme?

R. *Donne-nous aujourdhui notre pain quotidien.*

D. Expliquez cette demande.

R. [4] Nous demandons à Dieu qu'il nous fourniſſe chaque jour de nôtre vie, ce qui eſt néceſſaire pour fournir à notre entretien, à la bienſéance de la Condition dans laquelle il nous a fait naître, & au rang auquel il lui a plû de nous élever dans la Societé.

D. Quelle eſt la ſeconde demande qui regarde l'interêt de l'Homme?

R. *Par-*

(*a*) *Pſ.* II. 8.

3 Le Catechiſte expliquera les paſſages dans leſquels la ſoûmiſſion des Eſprits bienheureux aux volontez Divines eſt marqué. *Matt.* XVIII. 10. *Pſ.* CIII. 20, 21. I. *Rois.* XXII. 19. *Eſd.* VI. 1. *Daniel.* VII. 10.

4. Le Catechiſte expliquera les paſſages qui juſtifient le ſens que nous donnons au mot de *pain. Gen.* XXVIII. 20. *Levit.* XXVI. 5. *Eccleſ.* IX. 7. II. *Theſſ.* III. 8. A l'égard du mot de l'Original que nous avons traduit par celui de *quotidien*, ſi l'on ne peut pas bien en démontrer la ſignification Grammaticale, on doit l'expliquer par le ſujet dont il eſt ici queſtion. Il me ſemble qu'on pourroit traduire, *le pain qui convient à nôtre état.*

R. *Pardonne nous nos offenſes comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offenſez.*

D. Expliquez cette demande.

R. Nous demandons à Dieu qu'il ait les mêmes ſentimens de charité, & de miſericorde pour les fautes que nous avons commiſes envers lui, que ceux que nous nous engageons d'avoir pour les fautes que nos Prochains ont commiſes envers nous.

D. Quelle eſt la troiſième demande qui regarde l'interêt de l'Homme?

R. *Ne nous indui point en tentation, mais délivre nous du malin.*

D. Expliquez cette demande.

R. [5] Nous demandons à Dieu que quand il lui plaira que nôtre Vertu ſoit attaquée, il nous donne les ſecours dont nous avons beſoin pour la faire triompher, & qu'il ne permette pas que nous tombions dans les piéges qui nous ſont tendus, par les Ennemis de notre Salut.

D. J.C. en donnant ce Formulaire à ſes Diſciples, a-t-il prétendu qu'il fût pour eux ſeulement, ou qu'il ſervît à tous les Chrêtiens?

R. J. C. a voulu qu'il ſervît à tous les Chrêtiens, autant qu'il peut convenir aux circonſtances dans leſquelles ils ſe trouvent.

D. Expliquez-vous.

5 Le Catechiſte aura ſoin d'expliquer les paſſages qui juſtifient le ſens que nous donnons à cette demande. *Entrer en tentation*, ſignifie ſouvent commettre un grand crime. *Matth.* XXVI. 41. & quand l'Ecriture attribue à Dieu certaines actions, elle veut quelquefois dire ſeulement qu'il les permet. *Exod.* IV. 21. En ce ſens, Dieu nous *induit en tentation*, quand il permet que nous tombions dans le Crime.

R. Les Chrétiens ne peuvent pas demander à Dieu que *ſon Regne vienne*, dans le ſens qu'on attache à cette demande lors que ſon Regne n'eſt point encore venu: ils ne peuvent faire cette prière que dans le ſens que nous lui avons attribué.

D. Quand J. C. a donné ce Formulaire à ſes Diſciples, a-t-il voulû leur preſcrire de n'employer jamais dans leurs Prières, que les propres termes dont il s'étoit lui-même ſervi?

R. Il a voulu qu'ils euſſent plûtôt égard au ſens du Formulaire, qu'aux termes avec leſquels il eſt exprimé.

D. Mais J. C. n'a-t-il pas permis aux Chrêtiens de demander d'autres graces, que celles qu'il a énoncées dans ce Formulaire?

R. Le plus grand nombre de graces qu'ils doivent demander ont quelque raport à celles que J. C. a énoncées dans ce Formulaire: cependant on ne doit pas borner-là ſcrupuleuſement la Prière. (*a*) Les Saints Hommes ont demandé dans chaque circonſtance particulière où ils ſe ſont trouvez, les faveurs dont ils avoient beſoin.

D. Ne pourriez-vous pas propoſer quelques Maximes qui puiſſent vous ſervir de direction, à l'égard des graces qu'il eſt permis de demander?

R. Quatre Maximes peuvent nous diriger ſur ce ſujet.

D. Quelle eſt la première Maxime?

R. Les Chrêtiens ne doivent pas ſe borner dans leurs prières à ce qui regarde leur interêt: ils doivent demander tout ce qui peut contribuer à la gloire de Dieu: c'eſt ce que J. C. nous a enſeigné en mettant dans le Formulaire qu'il a donné à ſes Diſciples, trois

(*a*) Voiez *Act.* I. 24. II. 42. VIII. 60.

trois demandes qui ſe raportent à la gloire de Dieu.

D. Quelle eſt la ſeconde Maxime.

R. Quand les Chrêtiens demandent à Dieu des graces qui ſe raportent à leur interêt propre, ils doivent demander avec plus d'ardeur les biens qui ont rélation à la vie qui eſt à venir, que ceux qui ſe bornent à celle-ci : c'eſt ce que J. C. nous a enſeigné quand il dit : (*a*) *Cherchez premièrement le Royaume de Dieu & ſa Juſtice, & toutes ces choſes vous ſeront données par deſſus.*

D. Quelle eſt la troiſième Maxime?

R. Les Chrêtiens ne doivent pas demander des biens de la vie pour ſatisfaire à leurs paſſions, mais pour fournir à leurs beſoins : c'eſt ce que nous enſeigne St. Paul : (*b*) *Pourvû que nous ayons la nourriture & le vêtement, cela nous ſuffit.*

D. Quelle eſt la quatrième Maxime?

R. Les Chrétiens en demandant les choſes les plus néceſſaires à la vie, doivent être toûjours prêts à en faire le ſacrifice dès que l'interêt de la gloire de Dieu, ou celui de leur Salut le demandera. C'eſt ce que les Martyrs nous ont enſeigné par leur exemple : c'eſt ce que J. C. veut nous faire entendre : (*c*) *Si ta main ou ton pied te fait broncher, coupe-les, & les jette loin de toi : car il vaut mieux que tu entres boiteux ou manchot dans la vie, que d'avoir deux pieds & deux mains, & d'être jetté dans le feu éternel. Et ſi ton œil te fait broncher, arrache-le, & le jette loin de toi : car il vaut mieux que tu entres dans la vie, n'ayant qu'un œil, que d'avoir deux yeux, & d'être jetté en la gehenne du feu.*

On chantera après cette Section les deux premiers verſets du PSEAUME LXV.

(*a*) *Matt.* VI. 33. (*b*) I. *Tim.* VI. 8.
(*c*) *Matt.* XVIII. 8, 9.

XLI. SECTION.

Des conditions de la Prière.

D. DE quelle manière devons-nous prier pour être être exaucez de Dieu?

R. Nous devons prier avec attention, avec confiance, avec charité, avec ferveur, & avec persé-verance.

D. Sur quoi établiſſez-vous la néceſſité du recueillement dans la Prière?

R. On eſt attentif quand on parle à des Perſonnes qu'on reſpecte; & Dieu à qui nous parlons dans nos Prières, eſt infiniment digne de nos reſpects les plus profonds. On eſt attentif dans les affaires intereſſantes; & nous demandons à Dieu dans nos Prières les biens les plus intereſſants.

D. Comment ſavez-vous que nos Prières doivent être accompagnées d'humilité?

R. La grandeur du Dieu que nous prions, & le caractère que nous revêtons en priant, doivent nous engager à prier avec humilité. J. C. nous le fait entendre dans le Formulaire qu'il a donné à ſes Diſciples.

D. Comment J. C. a-t-il exprimé, dans le Formulaire qu'il a donné à ſes Diſciples, la grandeur du Dieu que nous prions?

R. En nous apprenant à dire, *nôtre Pere qui ès aux Cieux:* & en nous faiſant penſer par cela même, que nous ſommes de viles Créatures qui ne font que ramper ſur la Terre. Un Homme qui prie, doit s'humilier devant ce grand Dieu qui fait du Ciel comme un Thrône, & qui y reçoit continuellement les Adorations & les homages des Anges, des Archanges, des Che-

Cherubins, des Seraphins, de mille, de dix-mille milliers d'Intelligences qui ſont continuellement devant lui.

D. Quel caractère J. C. veut-il que nous revêtions dans nos Prières?

R. Le caractère le plus propre à nous faire prier avec humilité.

D. Comment cela?

R. J. C. veut que nous demandions *nôtre pain:* quand nous nous préſentons à Dieu pour faire cette Prière, nous revêtons le caractère de ces indigents qui n'ont pas du pain pour ſe ſuſtenter. J. C. veut que nous demandions le *pardon de nos péchez:* quand nous nous préſentons à Dieu pour faire cette Prière, nous revêtons le caractère de ces criminels qui ont mérité la mort, & qui ſollicitent leur abſolution. J. C. veut que nous demandions de n'*être pas induis en tentation:* quand nous nous préſentons à Dieu pour faire cette Prière, nous revêtons le caractère de ces Eſprits foibles & corrompus, qui ſont capables de tomber dans les plus grands excès, ſi Dieu n'a la charité de leur accorder des ſecours pour les éviter.

D. Prouvez que la confiance eſt une des conditions de la Prière.

R. J. C. a exprimé la néceſſité de cette Vertu, quand il nous a apris à appeller Dieu *nôtre Pere:* ce titre doit nous inſpirer la même confiance pour Dieu qu'un Enfant bien né a pour ſon Pere; (*a*) *Si les Hommes qui ſont méchants ſavent donner à leurs Enfans de bonnes choſes: combien plus nôtre Pere qui eſt aux Cieux, donnera-t-il des biens à ceux qui lui en demandent?*

D. Expliquez ce que vous avez avancé, que pour bien prier, il faut prier avec charité.

 R. J'ai

(*a*) *Matt.* VII. 11.

R. J'ai voulu dire que si nous voulons que Dieu ait pitié de nos miseres, nous devons aussi avoir pitié de celles de nos Freres, & faire tout ce qui dépend de nous pour les terminer ou pour les adoucir : c'est ce que J. C. a voulu faire entendre encore quand il a apris à chacun de nous à dire non seulement *mon Pere*, mais *nôtre Pere* : & à comprendre ainsi dans nos Prières tous les Hommes qui sont Enfans de Dieu comme nous. C'est ce qu'il prescrit plus clairement encore, lors qu'il ne nous a permis d'esperer le pardon des fautes que nous avons commises envers Dieu, qu'autant que nous pardonnons à nos Freres celles qu'ils auront commises envers nous.

D. Qu'entendez-vous par la ferveur, dont vous faites la cinquième condition de la Prière?

R. J'entens qu'une Ame à qui Dieu a accordé la liberté de s'ouvrir à lui, de lui déclarer ses miseres, de lui demander tous les biens dont elle a besoin, doit sentir la grandeur de ce privilege, & ne se présenter jamais devant Dieu, qu'avec ces sentimens vifs & empressez auxquels on a accoûtumé de s'abandonner, quand on vaque à quelque exercice doux & salutaire.

D. En quoi consiste la persévérance que doit avoir un Homme qui prie ?

R. A ne pas se rebuter lorsqu'il ne reçoit pas d'abord les graces qu'il a demandées ; à continuer de les demander jusqu'à ce qu'il les ait obtenuës, ou qu'il ait reconnu que Dieu juge à propos de les lui refuser.

D. Alléguez quelque précepte de J. C. touchant la persévérance dans la Prière.

R. Il l'a prescrite à ses Disciples, lorsqu'il a proposé cette Parabole : (*a*) *Il y avoit dans une Ville un*

(*a*) *Luc.* XVIII 2--7.

un Juge qui ne craignoit point Dieu, & qui ne respectoit personne. Il y avoit dans la même Ville une Veuve qui l'alloit souvent trouver, & lui dire; Fai moi justice de ma partie adverse. Et durant un long-temps il n'en voulut rien faire. Mais après cela il dit en lui-même; Quoi que je ne craigne point Dieu, & que je ne respecte personne, cependant parce que cette Veuve me donne de la peine, je lui ferai justice, de peur qu'elle ne vienne perpetuellement me rompre la tête. Et le Seigneur dit; Ecoutez ce que dit le Juge inique. Et Dieu ne vangera-t-il point ses Elus, qui crient jour & nuit, quoi qu'il differe de s'irriter pour l'amour d'eux?

On chantera après cette Section le Ps. CXXX.

XLII. SECTION.

De la Lecture de la Parole de Dieu.

D. QUelle est la quatrième partie du Culte Religieux que Dieu demande de nous?

R. C'est la Lecture de sa Parole.

D. Surquoi fondez-vous la nécessité de ce devoir?

R. Sur les préceptes que Dieu nous a donnez, & sur les modeles qu'il a proposez à notre imitation.

D. Quels ordres Dieu a-t-il donnez sur ce sujet?

R. Voici ce que Dieu avoit prescrit aux anciens Rois par le Ministère de Moyse: (*a*) *Dès que le Roi sera assis sur le Thrône de son Royaume, il écrira pour soi dans un Livre un double de cette Loi, & ce Livre demeurera par devers lui; & il y lira tous les jours de sa vie.* L'ordre de lire l'Ecriture Ste. ne regardoit pas seulement le Roi, il regardoit aussi le Peuple: c'est à tout

(*a*) *Deut.* XVII. 18.

tout le Peuple que Moyse tenoit ce langage : (*a*) *Les paroles que je te commande aujourdhui seront en ton cœur. Tu les enseigneras soigneusement à tes Enfans, & tu t'en entretiendras quand tu demeureras en ta Maison, quand tu seras en chemin, quand tu te coucheras & quand tu te leveras. Et tu les lieras pour être un signe sur tes mains, & elles seront comme des fronteaux entre tes yeux. Tu les écriras aussi sur les poteaux de ta Maison & sur tes portes.* J. C. a confirmé la Doctrine de Moyse : il a voulu que les Juifs cherchassent dans les anciens Oracles les preuves de la vérité de sa Mission : (*b*) *Sondez les Ecritures, car ce sont elles qui rendent témoignage de moi.*

D. Quels modeles Dieu a-t-il proposez à notre imitation, pour nous engager à lire l'Ecriture Ste ?

R. Celui des Juifs qui la (*c*) lisoient anciennement dans leurs Assemblées : celui des Fidelles de de Bérée qui (*d*) *conferoient tous les jours les Ecritures*, pour examiner si la Doctrine des Apôtres étoit conforme à celle des Prophetes : celui de Timothée à qui St. Paul donne des Eloges de ce que (*e*) *dès son Enfance, il avoit la connoissance des saintes lettres, qui pouvoient le rendre sage à salut.*

D. Mais ne croyez-vous pas que ces ordres & ces modeles soient pour ceux qui ont un genie superieur seulement ?

R. Je crois que les Personnes, dont l'Esprit est le plus borné, doivent lire l'Ecriture ; & que bien loin que leur peu de capacité les dispense de ce devoir, c'est cela même qui les y engage d'une manière plus pressante.

D. Com-

(*a*) *Deut.* VI. 6--9. (*b*) *Jean* V. 49.
(*c*) Voiez *Act.* XIII. (*d*) *Act.* XVII. 10.
(*e*) II. *Tim.* III. 15.

D. Comment cela?

R. C'eſt que l'Ecriture peut leur fournir abondamment de quoi ſupléer aux lumières qui leur manquent.

D. Cette penſée vient-elle de vous, ou ſi vous l'avez puiſée dans l'Ecriture Ste?

R. Je l'ai puiſée dans l'Ecriture Ste. qui dit dans pluſieurs endroits, que (*a*) *la parole de Dieu éclaire les ſimples, & qu'elle leur donne de la ſageſſe.*

D. Comment la Parole de Dieu peut-elle *donner de la Sageſſe aux ſimples*, & les *éclairer*, puis qu'elle a des obſcuritez & des profondeurs, qui paſſent les plus grands Genies & qui les confondent?

R. Il eſt vrai qu'elle a des profondeurs & des obſcuritez, qui paſſent les plus grands Genies & qui les confondent: cependant elle renferme d'excellentes leçons qui ſont à la portée des plus petits.

D. Que concluez-vous de ce mêlange de ténébres & de lumières que vous trouvez dans l'Ecriture?

R. J'en conclus qu'elle doit être l'objet de l'étude de tous les Hommes, puis qu'elle a de quoi exercer les ſpeculations des Eſprits les plus profonds, & qu'elle eſt proportionnée à la foibleſſe des plus ſuperficiels.

On chantera après cette Section les deux premiers verſets de la XIV. *partie du* PSEAUME CXIX.

(*a*) *Pſ.* XIX. 18. CXIX. 130.

XLIII. SECTION.

Des regles qu'on doit observer pour entendre l'Ecriture Ste.

D. MAis suffit-il de lire l'Ecriture Ste. pour l'entendre, ou s'il faut suivre certaines regles pour cela?

R. Il y a des regles qu'il faut suivre.

D. Quelles sont ces regles?

R. Premièrement, nous devons la lire dans le dessein de nous soûmettre à tous les ordres qu'elle nous prescrit.

D. Comment prouvez-vous que cette disposition est nécessaire pour entendre l'Ecriture Ste.?

R. Deux raisons me le persuadent: la première, c'est la nature de la chose: la seconde, c'est la condition sous laquelle Dieu nous a promis l'assistance dont nous avions besoin pour comprendre ce qu'il nous revele.

D. Expliquez cette première raison.

R. Un Homme qui a une passion favorite qu'il veut conserver, fera des efforts pour éluder tout ce que l'Ecriture Ste. lui dit contre cette passion: il emploïera tout son genie à chercher des raisons pour se persuader qu'il n'est point dans le cas que Dieu condamne, & il ne lui en restera plus pour entendre ce que Dieu lui prescrit.

D. Expliquez-vôtre seconde raison.

R. Elle est fondée sur des déclarations expresses de l'Ecriture qui nous assure, que Dieu n'accordera le secours dont on a besoin pour entendre sa Parole, qu'à ceux qui auront une intention sincere de se soûmettre à tout

à tout ce qu'elle preſcrit: c'eſt la penſée du Pſalmiſte qui dit, que (*a*) *le ſecret de l'Eternel eſt pour ceux qui le craignent:* c'eſt la penſée de J. C. lors qu'il dit: (*b*) *Si quelcun veut faire ſa volonté, il connoîtra de ma Doctrine, ſavoir ſi elle eſt de Dieu, ou ſi je parle de moi-même.*

D. Quelle eſt la ſeconde regle qu'il faut obſerver pour entendre l'Ecriture Ste.?

R. C'eſt de confronter le paſſage, dans lequel on trouve de l'équivoque, ou de l'obſcurité, avec d'autres paſſages clairs qui ſe raportent à celui qu'on ne pouvoit entendre.

D. Appliquez cette Maxime à quelcun de ces paſſages qui vous paroiſſent obſcurs ou équivoques.

R. Ces paroles de J. C., (*c*) *moi & le Pere ſommes un*, peuvent être miſes dans cette claſſe. J. C. a dit qu'il étoit *un* avec Dieu: que ſes Apôtres ſeroient auſſi *un* avec Dieu: que tous les Fidelles ſeroient *un* avec Dieu. Je veux ſavoir ſi quand J. C. a dit qu'il étoit *un* avec Dieu, & que ſes Apôtres & tous les Chrétiens ſeroient *un* avec Dieu, il a eû la même ſorte d'union en vuë: je confronte ce paſſage avec d'autres paſſages, & je découvre par cette confrontation qu'il y a entre Dieu & J. C. une ſorte d'union & d'unité, qui ne peut ſe trouver entre Dieu & les Fidelles: les Fidelles ſont *un* avec Dieu, parce qu'ils imitent ſes vertus, autant que la foibleſſe humaine le peut permettre: & parce que Dieu leur fera part de ſa gloire: mais J. C. eſt *un* avec Dieu, parce qu'il a les perfections de la Divinité, (*d*) & qu'il eſt *égal* à Dieu ſon Pere.

D. Quelle eſt la troiſième Maxime qu'on doit obſerver pour entendre l'Ecriture Ste.?

R. Il

(*a*) *Pſ.* XXV. 14. (*b*) *Jean* VII. 17.
(*c*) *Jean* X. 30. Conferez ce paſſage avec *Jean* XVII. 11. 21, 22. (*d*) *Philip.* II. 6.

R. Il faut étudier le ſtyle des Auteurs Sacrez : les coûtumes des temps dans leſquels ils ont vêcu : le génie des Peuples parmi leſquels ils ont exercé leur Miniſtère : & regler ſur ces choſes le ſens de leurs expreſſions, non ſur les premières idées qu'elles excitent dans nos Eſprits.

D. Appliquez cette Maxime à quelque paſſage particulier.

R. Les Auteurs ſacrez vivoient parmi des Peuples qui avoient l'Imagination vive, & qui aimoient les expreſſions hardies & exagerées : c'eſt ce qui ſert à expliquer ce paſſage du Prophete Joël : (*a*) *Une Nation puiſſante & innombrable eſt montée contre mon Païs : ſes dents ſont des dents de Lion : on diroit que ce ſont des Chevaux : elles ſautent & font du bruit comme des Chariots qui ſont ſur le ſommet des Montagnes : on les prendroit pour une Armée rangée en bataille.* Si nous conſultons uniquement le génie des Peuples parmi leſquels nous vivons, il nous ſemblera que c'eſt-là la deſcription d'une Armée : mais ſi nous faiſons attention à celui des Nations parmi leſquelles vivoit le Prophete, nous reconnoîtrons qu'il a voulu décrire une multitude de Sauterelles qui avoient ravagé la Judée. Par exemple encore ces paroles de St. Paul : (*b*) *Nous ſommes enſevelis avec J. C. dans le Bâteme*, ne reveillent aucune idée diſtincte dans nôtre langue : mais ſi nous faiſons réflexion que du temps de cet Apôtre on adminiſtroit le Bâteme en plongeant dans l'eau celui à qui on adminiſtroit ce Sacrement, nous reconnoîtrons que quand St. Paul dit que *nous ſommes enſevelis avec J. C. dans le Bâteme*, il a fait alluſion à cette coûtume : l'état d'un Homme qui étoit plongé dans l'eau & qui ſembloit y perdre la vie, repreſente le de-

voir

(*a*) *Joël* I. 6. II. 4. 5. (*b*) *Rom.* VI. 4.

voir d'un Homme qui ſe conſacre à Dieu par le Bâteme; il ne doit plus vivre pour le Monde : l'état d'un Homme qui ſortoit de l'eau, & qui ſembloit reſſuſciter, repreſente le devoir d'un Chrétien qui ſe conſacre à Dieu par le Bâteme; il doit commencer un genre de vie tout nouveau, & tout dévoué au ſervice de ce Dieu auquel il s'eſt conſacré par ce Sacrement.

D. Quelle eſt la quatrième regle qu'on doit obſerver pour entendre l'Ecriture Ste.?

R. C'eſt de conſulter les Ouvrages que les Perſonnes éclairées ont faits pour l'expliquer, & ſur tout d'aſſiſter aux Diſcours publics des Miniſtres de l'Evangile.

D. Comment prouvez-vous la néceſſité de ce devoir?

R. Par le témoignage de l'Ecriture même qui dit, que lors que J. C. monta dans le Ciel, & qu'il n'enſeigna plus lui-même immediatement les Hommes ſur la Terre, il établit (*a*) *les uns pour Apôtres, les autres pour Prophetes, les autres pour Evangeliſtes, & les autres pour être Paſteurs & Docteurs : pour l'aſſemblage des Saints, pour l'Oeuvre du Miniſtère, pour l'édification du Corps de Chriſt : juſqu'à-ce que nous nous rencontrions tous dans l'unité de la Foi, & de la connoiſſance du Fils de Dieu, en Homme parfait, à la meſure de la parfaite Stature de Chriſt : afin que nous ne ſoyons plus des Enfans flottans, & emportez ça & là à tous vents de Doctrine.*

On chantera après cette Section les deux premiers verſets du PSEAUME CXIX.

XLIV.

(*a*) *Epheſ.* IV. 11--14.

XLIV. SECTION.

Du chant des Cantiques Sacrez.

D. QUelle eſt la cinquième partie du Culte Religieux ?

R. C'eſt le chant des Cantiques Sacrez.

D. Dans quels endroits de nos Ecritures eſt-elle établie ?

R. Tous les Cantiques que les ſaints Hommes ont compoſez, & qu'ils ont eux-mêmes chantez, ſur tout ceux qui forment ce prétieux Recueil qu'on appelle le *Livre des Pſeaumes*, ne nous permettent pas de douter que le Chant des Cantiques ſacrez ne ſoit agréable à Dieu.

D. Quelle diſpoſition devons-nous aporter à cette partie du Culte Religieux ?

R. St. Paul l'a exprimé par un ſeul mot, lors qu'il preſcrit de chanter *de cœur :* (*a*) *Que la Parole de Chriſt habite en vous abondamment en toute Sageſſe*, dit-il, *vous enſeignant*, *& vous exhortant l'un l'autre par des Pſeaumes*, *des Hymnes & des Cantiques ſpirituels*, *avec grace*, *chantant de vôtre cœur au Seigneur.*

D. Qu'eſt-ce que *chanter de cœur ?*

R. C'eſt entendre le ſens du Cantique que l'on chante, & revêtir les ſentimens de dévotion qui y ſont exprimez.

D. Entrez dans un plus grand détail, & appliquez cette Maxime à ceux de nos Cantiques à l'égard deſquels il paroit le plus difficile de la ſuivre.

R. Le Pſeaume LX. eſt de ce nombre : cependant il faut le *chanter de cœur*, comme tous les autres.

D.

(*a*) *Col.* III. 16.

D. Recitez-le.

R. (*a*) *O Dieu, tu nous avois rejettez, tu nous avois dissipez, tu t'étois courroucé: retourne vers nous. Tu avois ébranlé la Terre, & tu l'avois fenduë: guéri ses brêches, car elle est affaissée. Tu avois fait voir à ton Peuple des choses dures, tu nous avois abruvez de vin d'étourdissement. Mais depuis tu as donné une bannière à ceux qui te craignent, afin qu'ils l'élevent en haut pour l'amour de ta vérité: afin que ceux que tu aimes soïent délivrez. Sauve-moi par ta main droite, & exauce-moi. Dieu a parlé dans son Sanctuaire: je me réjouirai; je partagerai Sichem, & je mesurerai la Vallée de Succoth: Galaäd sera à moi; Manassé aussi sera à moi, & Ephraïm sera la force de mon Chef: Juda sera mon Législateur: Moäb sera le bassin où je me laverai: je jetterai mon soulier sur Edom: ô Palestine triomphe de moi! Qui me conduira à la Ville munie? Qui me conduira jusques en Edom: Ne sera-ce pas toi ô Dieu qui nous avois rejettez, & qui ne sortois plus ô Dieu avec nos Armées? Donne-nous du secours afin que nous sortions de détresse: car la délivrance qu'on attend de l'Homme est vanité. Nous ferons des actions de valeur en Dieu, & il foulera nos Ennemis.*

D. Comment appliquerez-vous à ce Cantique la Maxime que vous avez posée?

R. Avant de le chanter, je ferai des recherches pour en entendre le sens.

D. Quelles recherches ferez-vous pour cela?

R. Pre-

(*a*) *Ps.* LX.

1 Par exemple celle qui nait de ces deux vers qu'on trouve dans nos vieilles versions:

Contre Edom Peuple glorieux
Je jetterai mes souliers vieux.

Il y a dans la Prose *je jetterai mon soulier*, voyez ci-dessous l'occasion de ce passage.

R. Premièrement je lirai ce Pſeaume dans la Proſe, & je l'examinerai ainſi dégagé des [1] difficultez qu'une Poëſie étrangere au Siècle du Prophete, doit néceſſairement y avoir mêlées.

D. Quelle autre recherche ferez-vous pour entendre ce Cantique ?

R. Je tâcherai de découvrir quelle en a été l'occaſion ?

D. Quelle eſt-elle cette occaſion ?

R. Elle eſt marquée dans le titre, qui porte que David le compoſa *au ſujet des Guerres qu'il eut contre la Syrie en Méſopotamie, & contre la Syrie de Tſoba : & au ſujet de ce que Joäb au retour de ces expéditions défit douze mille Iduméens.*

D. Comment ferez-vous ſervir à l'intelligence de ce Cantique, ce que vous aurez découvert touchant l'événement qui y a donné occaſion ?

R. J'examinerai ſi cet événement n'eſt point raporté avec plus d'étenduë dans l'Hiſtoire Ste.

D. Quel uſage retirerez-vous de cette Méthode ?

R. Comme un Hiſtorien parle avec plus de clarté qu'un Poëte, les expreſſions obſcures du Poëte, peuvent être éclaircies par les narrations de l'Hiſtorien.

D. Faites l'eſſai de cette Méthode.

R. [2] L'événement qui a donné occaſion au Pſeaume LX. eſt raporté fort au long dans le Chap. VIII. du

2 *Avis au Catechiſte.*

Il y a quelque difference entre la manière dont le titre du Pſeaume LX. expoſe la Guerre de David contre les Syriens, & contre les Iduméens, & la manière dont cet événement eſt raconté dans l'Hiſtoire. Le Catechiſte aura ſoin de concilier ces varietez. Il me ſemble que le Docteur Hammond l'a fait avec beaucoup de ſuccès dans ſon Commentaire ſur ce Pſeaume.

du II. Livre de Samuel, & dans le Chap. XVIII. du I. Livre des Chroniques. Là je vois, non ſeulement que David combattit les Syriens, mais qu'il les ſubjugua. Céla ſert à expliquer ce qu'il dit ici: *O Dieu tu nous as rejettez: tu t'ès courroucé: tu as fait éprouver à ton Peuple un rude traitement :* car ſi je ne ſavois par l'Hiſtoire Ste. que David remporta une Victoire complete ſur les Syriens, ces paroles pourroient me faire croire qu'il en fut vaincû; mais ce que l'Hiſtoire Ste. dit ſur cet article, me perſuade que ces plaintes du Prophete regardent, non les temps dans leſquels il compoſoit ce Cantique, qui étoient des temps de joye & de triomphe, [3] mais ceux qui avoient précédé, & qui étoient des temps d'affliction [4].

D. Continuez à marquer les recherches qu'on doit faire pour l'intelligence d'un Pſeaume.

R. Il faut appliquer au Pſeaume dont on cherche le ſens [5] les regles générales qui ont été propoſées pour l'intelligence de l'Ecriture Ste. mais en particulier ce qui a été dit touchant la néceſſité d'avoir égard au ſtyle des Auteurs ſacrez, & aux coûtumes de leur Siècle.

D. Appliquez cette Maxime au Pſeaume que vous avez recité.

R. Par exemple; ces paroles, [6] *tu avois ébranlé la Terre : tu l'avois fenduë : elle étoit affaiſſée ſous ſon poids,*

3 Auſſi avons-nous traduit : *O Dieu tu nous avois rejettez*, & non *tu nous as rejettez.*

4 *Avis au Catechiſte.* Le Catechiſte puiſera dans l'Hiſtoire Ste. d'autres éclairciſſements pour l'intelligence de ce Pſeaume.

5 Par exemple, celle de conſulter les Commentaires pour ſavoir quels ſont les lieux, & les Peuples dont il eſt fait ici mention. La Bible de Mr. Martin qui eſt entre les mains de tout le monde, éclaircit fort bien cette queſtion.

6 Comparez ces expreſſions avec *Pſ.* XVIII. 8. *Eſ.* XIII. 13. XXIX. 6.

poids, ſont de ces façons de parler hyperboliques ordinaires à la Langue Hébraïque: elles marquent ici les bouleverſements qu'on avoit vûs dans la Judée, avant que David eût défait les Syriens & les Iduméens. Par exemple encore ce qui ſuit, (*a*) *je meſurerai la Vallée de Succoth*, fait alluſion à l'ancienne coûtume de meſurer les Terres au cordeau, lors qu'on vouloit en faire le partage: quand le Prophete dit qu'il *meſurera Succoth*, il exprime par-là qu'il ſera le Maitre de cette *Vallée*; puis qu'un Homme qui partage un Païs, & qui le diviſe en Gouvernemens & en Provinces, comme bon lui ſemble, fait en cela un acte de Souverain. [7] Peut-être auſſi que ce qui eſt dit, *je jetterai mon ſoulier ſur Edom*, eſt une alluſion à une autre coûtume des anciens Vainqueurs, qui avançoient les pieds ſur les Terres qu'ils avoient ſubjuguées, & marquoient par-là qu'ils en prenoient poſſeſſion.

D. Vous avez expliqué la méthode qu'il faut ſuivre pour entendre le ſens d'un Cantique, & pour le *chanter de cœur* à cet égard-là; marquez auſſi celle que vous obſerverez pour *chanter de cœur*, en revêtant les ſentimens de pieté qui y ſont exprimez.

R. J'examinerai premièrement quels ſentimens de pieté ſont exprimez dans le Pſeaume, que je veux chanter: quel raport ils peuvent avoir avec ceux dont je dois être animé dans les circonſtances où je me trouve: & je prendrai pour modèles dans mon état, les ſentimens que le Prophete exprimoit dans le ſien.

D.

(*a*) *vers.* 8.

7 Ce n'eſt-là qu'une conjecture qui n'eſt peut-être pas meilleure que quelques autres du même genre, qui ſe trouvent dans les Interpretes ſur ce ſujet: mais les Catechumenes doivent auſſi apprendre à conjecturer, & à propoſer avec doute ce qu'ils ne peuvent ſavoir avec certitude.

D. Quels ſentimens le Prophete a-t-il exprimez dans le Pſeaume LX. ?

R. I. Des ſentimens d'une vive reconnoiſſance : II. des ſentimens d'une ſainte allegreſſe : III. & des ſentimens d'une ferme confiance.

D. Marquez les endroits de ce Pſeaume où les ſentimens de reconnoiſſance ſont exprimez, & comment vous les prendrez pour modèles dans les circonſtances où vous pourrez vous trouver.

R. Le Prophete témoigne ſa reconnoiſſance, en attribuant à Dieu [8] les Victoires qu'il venoit de remporter : (*a*) *O Dieu, c'eſt toi qui nous a donné une bannière pour l'amour de la vérité.* En chantant ces paroles, je revêtirai ces ſentimens. Les proſperitez publiques & particulières viennent de vous Seigneur : les Flotes, les Armées, le Commerce, mon Induſtrie, mon Travail, & toutes les cauſes ſecondes ne ſont que des inſtrumens de vôtre Providence.

D. Marquez les endroits de ce Cantique où les ſentimens d'une Ste. allegreſſe ſont exprimez, & comment vous les prendrez pour modèles dans les circonſtances où vous pourrez vous trouver.

R. Le Prophete témoigne ces ſentimens, lors qu'il fonde ſa joye ſur la protection que Dieu lui accorde. (*b*) *Dieu a parlé dans ſon Sanctuaire, je me réjouirai.* La joye qui n'eſt fondée que ſur les Créatures, eſt auſſi vaine que les Créatures mêmes qui la cauſent. Mais je me réjouis, mon Dieu, de ce que vous daignez veiller pour mes interêts. Ma joye ſera reglée ſur la Sainteté du Dieu qui la pro-

 duit.

(*a*) *vers.* 6,

8 C'eſt ce que ſignifie cette expreſſion, tu nous as *donné une bannière*: les troupes Victorieuſes marchoient à enſeignes, ou à *bannières* déploïées.

(*b*) *vers.* 8.

duit. Au lieu de me jetter dans le libertinage & dans la débauche, elle me portera à célèbrer l'Auteur de mon bonheur, & à me consacrer à son service.

D. Marquez les endroits de ce Cantique, qui expriment les sentimens de la confiance du Prophete, & comment vous les prendrez pour modèles dans les circonstances où vous pourrez vous trouver.

R. Le Prophete exprime sa confiance de cette manière : (*a*) *Qui me conduira dans la Ville munie? Qui me conduira jusques en Edom? Ne sera-ce pas toi, ô Dieu, qui nous avois rejettez, & qui ne sortois plus, ô Dieu avec nos Armées? Nous ferons des actions de valeur en Dieu, & il foulera nos ennemis.* J'applique ces sentimens aux circonstances où je me trouve. Les graces dont vous m'avez comblé jusques à ce jour, mon Dieu, sont des gages de celles que vous me reservez encore. Puisque vous avez exaucé les Prières que je vous ai adressées dans mes angoisses, je vous prierai dans toutes celles que vous voudrez m'envoyer encore.

On chantera après cette Section les trois premiers versets du PSEAUME LX.

XLV. SECTION.

Des dispositions qu'on doit aporter au chant des Cantiques, dans lesquels l'Auteur sacré semble pécher contre les Loix de la Charité, & contre celles de l'Humilité.

D. MAis dans quel Esprit chanterez-vous ces Cantiques, dans lesquels l'Auteur sacré semble

(*a*) *vers.* 11, 12, 13.

ble s'abandonner à la vangeance, & pécher contre les Loix de la Charité?

R. Je reprimerai tous les mouvemens criminels auxquels ils pourroient ſervir de prétexte: & je chercherai à leur donner un ſens digne de celui qui les a compoſez.

D. Comment pouvez-vous donner un bon ſens à ces ſortes de paſſages? La vangeance n'eſt-elle pas défenduë expreſſément dans nos Ecritures? La charité n'eſt-elle pas expreſſément ordonnée?

R. Le mot de *vangeance* eſt équivoque: quelquefois il ſignifie une haine injuſte & cruelle que l'on porte à ſon prochain; & l'uſurpation des droits des Magiſtrats auxquels ſeuls il appartient de punir les coupables. En ce ſens la vangeance eſt un crime, & on ne ſauroit juſtifier ceux qui s'y abandonnent. Mais quelquefois ce terme ſignifie la punition infligée par celui que Dieu a prépoſé pour cela: l'horreur qui eſt duë au vice, & la diſpoſition d'une Ame qui aquieſce au jugement que Dieu prononce contre ceux qui le commettent. En ce ſens la vangeance, eſt une Vertu. De même le mot de *Charité* ſignifie quelquefois ce deſir ſincere que nous avons de voir le Prochain remplir ces devoirs, & participer au bonheur qui accompagne ceux qui s'en acquittent. En ce ſens la Charité eſt une grande Vertu, & on ne ſauroit juſtifier ceux qui en manquent. Mais quelquefois la Charité ſe prend pour cette foibleſſe qui fait que l'on ſouhaite de voir heureux ceux que les Loix humaines & Divines condamnent à être miſerables: en ce ſens la Charité eſt un vice qui trouble l'ordre de la Societé & celui de la Religion. Quand le Prophete s'abandonne à la vangeance dans ſes Cantiques, c'eſt à la vangeance qui eſt une Vertu, non à celle qui eſt un crime. De même quand il ſemble dépouiller la

Charité, il ne dépouille pas celle qui eſt une Vertu, mais celle qui eſt un crime ou une foibleſſe.

D. Mais comment prouveriez-vous que c'étoient-là les idées du Prophete ?

R. En rangeant ces ſortes de Cantiques ſous diverſes claſſes.

D. Expliquez-vous.

R. Quand l'Auteur ſacré ſemble pécher contre les Loix qui ordonnent la Charité, & qui defendent la vangeance, il parle quelquefois comme Magiſtrat, quelquefois comme étant aux priſes avec un Ennemi injuſte, quelquefois comme témoin des complots tramez contre l'Egliſe & des outrages faits à la Divinité, quelquefois comme type du Meſſie, & quelquefois comme Prophete.

D. Comment l'Auteur ſacré, en tant que Magiſtrat, peut-il prononcer des imprécations ſans violer les Loix qui ordonnent la Charité, & qui defendent la vangeance?

R. Parce que comme Magiſtrat il eſt engagé à punir les coupables.

D. Alléguez quelque exemple de ces ſortes de Cantiques.

R. C'eſt l'idée qu'on doit avoir du Pſeaume CI. où le Prophete dit: (*a*) *Je hais les actions des débauchez. Je retrancherai chaque matin tous les méchans du Païs, afin d'exterminer de la Cité de l'Eternel tous les Ouvriers d'iniquité.*

D. Comment l'Auteur ſacré, en tant qu'aux priſes avec un Ennemi injuſte, peut-il prononcer des imprêcations ſans violer les Loix qui ordonnent la Charité & qui defendent la vangeance?

R. La Charité ne défend pas de ſouhaiter de vaincre dans une Guerre légitime. D.

(*a*) *vers.* 3. 8.

D. Alléguez quelque exemple de ces ſortes de Cantiques.

R. [9] On peut mettre dans ce rang le Pſeaume XXXV. dans lequel le Prophete dit : *Eternel déba contre ceux qui debatent contre moi, fai la Guerre à ceux qui me font la Guerre.* (*a*) *Que ceux qui cherchent ma vie ſoïent honteux & confus, & que ceux qui machinent mon mal, ſoïent repouſſez, & qu'ils rougiſſent. Qu'ils ſoïent comme de la bale expoſée au vent, & que l'Ange de l'Eternel les chaſſe ça & là. Que leur chemin ſoit ténébreux & gliſſant.*

D. Comment l'Auteur ſacré, entant que témoin des complots qu'on trame contre l'Egliſe, & des outrages faits à la Divinité, peut-il prononcer des imprécations?

R. Il eſt permis de ſouhaiter la perte de ceux qui refuſent avec obſtination d'entrer dans la Societé des Fidelles, & qui ne veulent vivre que pour la détruire.

D. Alléguez quelque exemple de ces ſortes de Cantiques.

R. [10] On peut mettre dans ce rang le Pſeaume LXXIV. où le Prophete dit : (*b*) *O Dieu, leve-toi, défen ta cauſe, ſouvien-toi de l'opprobre qui t'eſt fait tous les jours par l'Inſenſé : N'oublie point le cri de tes adverſaires : le bruit de ceux qui s'élevent contre toi, monte continuellement.*

D. Comment l'Auteur ſacré, entant que Type du Meſſie

9 On peut auſſi mettre dans la même claſſe les *Pſ.* LV. LVIII. LIX. LXX. LXXI. CXL.

(*a*) *vers.* 1. 4. 5.

10 On peut mettre dans le même rang les *Pſ.* LXXIX. LXXXII. Mettez y auſſi ceux où le Prophete forme des imprècations contre ceux qui attaquent directement la gloire de Dieu. *Pſ.* V. VII. IX. X. XII. XIV. XXI.

(*b*) *vers.* 22, 23.

Meſſie peut-il prononcer des imprécations, ſans violer les Loix qui défendent la vengeance, & qui ordonnent la Charité?

R. Parce que Dieu n'a jamais puni des coupables plus dignes de ſa colere, que ceux qui après avoir crucifié le Sauveur des Hommes, s'employerent à empêcher que ſon Regne ne s'établit dans le Monde.

D. Alléguez quelques exemples de ces ſortes de Cantiques.

R. On peut mettre dans ce rang le * Pſeaume LXIX. dans lequel le Prophete en parlant au nom du Meſſie dit: (*a*) *Ils m'ont donné le fiel pour mon repas: & dans ma ſoif ils m'ont abruvé de vinaigre. Que leur table leur ſoit en laqs devant eux, & que ce qui tend à proſperité leur ſoit en piége. Que leurs yeux ſoïent tellement obſcurcis, qu'ils n'en puiſſent point voir: & fai continuellement chanceller leurs reins. Répan ton indignation ſur eux, & que l'ardeur de ta colere les ſaiſiſſe. Que leur Palais ſoit deſolé, & qu'il n'y ait perſonne qui habite dans leurs Tentes.*

D. Comment l'Auteur ſacré, entant que Prophete peut-il faire des imprécations?

R. Parce qu'en cette qualité il témoigne, non les deſirs qu'il a conçus, mais les deſſeins que Dieu a formez de punir les méchans.

D. Alléguez quelque exemple de ces ſortes de Cantiques.

R. Je dirai ſur la Foi des Savans que le genie de la Langue Ste., ſouffre qu'on mette dans cette claſſe la plûpart des Pſeaumes d'imprécations, & qu'on peut traduire ordinairement: *Seigneur tu feras telle ou telle choſe*, au lieu de traduire: *Fai telle ou telle choſe.*

D.

* Comparez-le avec le *Pſ.* XXII.
(*a*) *vers.* 22, 23, 24, 25.

D. Dans quel Esprit chanterez-vous les Cantiques où l'Auteur sacré semble pécher contre les Loix de l'Humilité ?

R. J'observerai à l'égard de ces Cantiques la même méthode, que j'ai suivie à l'égard de ceux qui semblent opposez aux Loix qui défendent la vangeance, & qui ordonnent la Charité : I. je reprimerai les mouvemens d'orgueil auxquels ils pourroient servir de prétexte : II. je chercherai à leur donner un sens digne de celui qui les a composez.

D. Comment pouvez-vous donner un bon sens à des Cantiques, qui semblent pécher contre les Loix de l'Humilité ?

R. C'est qu'en pénétrant dans l'intention de celui qui parle, je reconnoîtrai qu'elle n'a rien d'opposé à ces Loix.

D. Mais comment pouvez-vous vous persuader, que des Cantiques dans lesquels celui qui parle veut que Dieu le juge à toute rigueur, & selon sa propre justice, n'ont rien d'opposé aux Loix de l'Humilité ?

R. Pour reconnoître cette Vérité il faut ranger ces sortes de Cantiques en deux classes : la première c'est la classe de ceux où le Prophete parle en la personne du Messie : la seconde est celle de ceux où le Prophete parle de lui-même.

D. Prouvez que les Cantiques de cette première classe n'ont rien d'opposé à l'Humilité.

R. Le Messie est parfaitement Saint, il peut sans pécher contre les Loix de l'Humilité, s'attribuer toutes sortes de Vertus.

D. Alléguez quelque exemple de ces sortes de Cantiques.

R. Le Pseaume LXIX. doit être mis dans cette classe : le Messie y parle de cette manière :

(*a*) *C'est pour l'amour de toi que j'ai souffert, & que l'opprobre & la honte ont couvert mon visage: le zèle de ta Maison m'a rongé, & les blames de ceux qui te blament sont tombez sur moi.*

D. Prouvez que le Prophete ne péche point contre les Loix de l'Humilité, lors qu'en parlant de lui-même, il demande d'être jugé à toute rigueur, & il s'attribuë une justice parfaite.

R. Il n'a égard dans ces Cantiques qu'à certaines calomnies dont il est chargé par ses Ennemis: & il est permis dans ces sortes de cas de prendre Dieu à témoin de son innocence.

D. Alléguez quelque exemple des Cantiques dont vous parlez.

R. [1] On doit mettre dans cette classe le Pseaume VII., dans lequel le Prophete tient ce langage : (*b*) *Eternel mon Dieu, s'il y a de l'iniquité dans mes mains: si j'ai recompensé de mal celui qui avoit la paix avec moi, & si je n'ai pas garanti celui qui m'opprimoit à tort: que l'Ennemi me poursuive, & qu'il m'atteigne.* (*c*) *Fai-moi droit ô Eternel, selon ma justice, & selon l'integrité qui est en moi.*

D. Mais pourquoi croyez-vous que le Prophete n'a égard qu'aux calomnies dont il étoit chargé par ses Ennemis?

R. Parce que quand il parle de sa conduite à d'autres égards, il reconnoit qu'elle est chargée de péchez, & qu'il ne peut-être justifié que par la misericorde de Dieu.

D.

(*a*) *vers.* 8. 10.

1 On doit mettre dans le même rang le *Ps.* IX. 4.

(*b*) *vers.* 4, 5, 6. (*c*) *vers.* 9.

2 Le Catechiste aura soin d'alleguer des exemples des Pseaumes, dans lesquels David implore les misericordes de Dieu: en particulier le XXXII. le LI. &c.

D. Vous avez marqué les diſpoſitions qu'on doit aporter au chant des Cantiques Sacrez, quelle idée vous formez-vous donc de ceux qui les chantent ſans ces diſpoſitions, & qui croyent honorer la Divinité en hauſſant la voix ſeulement, & en levant les yeux au Ciel?

R. Leur dévotion eſt une véritable ſuperſtition, indigne de celui qui la pratique: plus indigne encore de celui à qui elle eſt conſacrée.

On chantera après cette Section les deux premiers verſets de la derniere partie du PSEAUME XXXVI.

XLVI. SECTION.

De la participation aux Sacremens. Idée générale d'un Sacrement.

D. QUelle eſt la ſixième partie du Culte Religieux?

R. C'eſt la participation aux Sacremens.

D. Qu'eſt-ce qu'un Sacrement?

R. C'eſt une Cérémonie extérieure dans laquelle Dieu, & le Fidelle confirment l'Alliance qu'ils ont contractée.

D. Juſtifiez cette idée.

R. Nous liſons dans le Chap. XVII. de la Geneſe, que Dieu traita Alliance avec Abraham. Les clauſes de cette Alliance portoient d'un côté que Dieu ſuſciteroit une Poſterité nombreuſe à ce Patriarche, qu'il ſeroit ſon Dieu & celui de ſes Deſcendants, & qu'il leur donneroit la Terre de Canaän: elles portoient d'un autre côté qu'Abraham ſeroit (*a*) *integre*, & qu'il ſe

(*a*) *Geneſ.* XVII. 1.

ſe conduiroit toûjours comme étant ſous les yeux de Dieu. Ces engagemens reciproques furent confirmez par une Cérémonie extérieure; ce fut la Circonciſion, qui fut appellée dès lors (*a*) *le ſigne de l'Alliance*, & reçûe pour un Sacrement par toute l'Egliſe.

D. Mais que veut dire le mot de Sacrement?

R. C'eſt ainſi qu'on appelloit le Serment que prêtoit un Soldat à un Capitaine, ſous lequel il s'engageoit de ſervir.

D Pourquoi donne-t-on ce nom aux ſignes de l'Alliance, que Dieu & le Fidelle contractent enſemble?

R. Parce que [1] Dieu & le Fidelle s'engagent par ſerment dans cette Cérémonie, d'obſerver les clauſes de l'Alliance.

D. Donnez une idée plus étenduë du Sacrement, & marquez les conditions que doit avoir une Cérémonie Religieuſe, pour porter ce nom.

R. Elle doit avoir quatre conditions.

D. Quelle eſt la première condition?

R.

(*a*) *vers.* 11.

1 Le Serment eſt l'action d'un Homme qui en faiſant une promeſſe, ou en atteſtant une propoſition, prend Dieu à témoin de ſa ſincerité: & ſe ſoûmet aux peines les plus rigoureuſes de la Juſtice Divine, s'il parle contre ſa penſée, ou s'il manque à ſa parolè. A parler exactement Dieu ne peut pas jurer: il n'y a point d'Etre au deſſus de lui qu'il puiſſe prendre à témoin; & aux châtimens duquel il puiſſe ſe ſoûmettre. Quand on dit que Dieu s'engage par Serment, il faut donner à ce terme un ſens qui convienne à la Majeſté Divine. C'eſt une de ces expreſſions dans laquelle on emprunte, pour repréſenter les actions de Dieu, des images de ce que font les Hommes. Dieu s'engage avec nous par Serment: c'eſt-à-dire, qu'il nous donne les aſſurances les plus expreſſes de ſa ſincerité, & les plus propres à nous en convaincre. Il rapelle à nos Eſprits l'idée de ſes perfections, & il veut que ce ſouvenir nous perſuade qu'il ne manque jamais à ſes promeſſes, ſur tout à celles qu'il a faites d'une manière ſi ſolemnelle.

R. Elle doit être établie de Dieu.

D. Pourquoi cela?

R. Dieu eſt nôtre Maître: c'eſt un acte de ſa Souveraineté de marquer les ſignes de l'Alliance qu'il daigne traiter avec nous.

D. Quelle eſt la ſeconde condition?

R. Une Cérémonie Religieuſe ne peut être un Sacrement, ſi elle n'eſt preſcrite [2] directement ou indirectement, à tous ceux avec leſquels l'Alliance eſt contractée.

D. Prouvez ce que vous avancez.

R. Les Sacremens ſont des ſignes de l'Alliance: ils conviennent également à tous ceux qui y entrent.

D. Quelle eſt la troiſième condition?

R. Un Sacrement doit avoir quelque choſe de viſible, & quelque choſe d'inviſible.

D. Pourquoi doit-il avoir quelque choſe de viſible?

R. Parce que Dieu a inſtitué les Sacremens pour ſe proportionner à la foibleſſe des Hommes, qui ne ſont pas toûjours capables de méditer ſur des choſes ſpirituelles, ſi elles ne leur ſont repreſentées par quelque image ſenſible.

D. Pourquoi doit-il avoir quelque choſe d'inviſible?

R. Parce que Dieu n'ayant établi ces ſignes viſibles que pour élever nos Eſprits à des objets inviſibles, ils ne répondroient pas à leur deſtination, s'ils n'avoient rien que de viſible.

D. Quelle eſt la quatrième condition?

R. Un Sacrement doit confirmer, non les clauſes particulières, mais les clauſes générales de l'Alliance dont il eſt ſigne.

D.

2 J'ai ajoûté ces mots *directement* ou *indirectement*, à cauſe de la Circonciſion à laquelle les Femmes participoient d'une manière indirecte en la Perſonne de leurs Peres ou de leurs Maris.

D. Expliquez-vous.

R. Quand on confere à un Homme l'Office de Ministre de l'Evangile, on le fait par une Cérémonie exterieure : c'est l'imposition des mains. Cette imposition n'est pourtant pas un Sacrement, parce qu'elle est destinée, non à confirmer les clauses générales de l'Alliance, mais des clauses particulières à l'état de celui auquel cette Charge est conferée.

D. Mais surquoi formez-vous la nécessité de ces conditions ?

R. Sur la nature des Signes qui ont été généralement reconnus pour des Sacremens dans l'Eglise.

On chantera après cette Section le PSEAUME XXIII.

XLVII. SECTION.

Du nombre des Sacremens. De la Circonsion & de la Pâque.

D. Combien y a-t-il de Sacremens dans l'Eglise?

R. Il y en avoit [1] deux dans l'Eglise Judaïque : il y en a deux aussi dans l'Eglise Chrétienne.

D.

1 La Question touchant le nombre des Sacremens a fait naître plusieurs disputes de mots. Les définitions des termes sont arbitraires, il est permis à chacun de donner le nom de *Sacrement* aux Cérémonies que bon lui semble. Quand nous refusons d'admettre plus de deux Sacremens, nous sommes fondez sur deux raisons : I. Nous ne trouvons que deux Cérémonies dans l'Eglise de Judaïque, & deux dans l'Eglise Chrêtienne qui ayent les conditions que nous avons marquées ; en sorte que si l'on veut appeller *Sacrement* quelque autre Cérémonie, il sera aussi raisonnable de donner ce nom à toutes celles de l'Eglise, qu'à aucune autre de celles auxquel-

D. Quels étoient les Sacremens de l'Eglise Judaïque?

R. La Circoncision, & la Pâque.

D. Vous avez suffisamment parlé de la Circoncision: prouvez que la Pâque avoit les conditions qui constituent un Sacrement: & I. quelle étoit instituée de Dieu.

R. L'institution de la Pâque se trouve dans le Chap. XII. de l'Exode (*a*). Les Israëlites avoient été deux-cens ans Esclaves en Egypte: Dieu ordonna à Moyse de demander leur délivrance à Pharäo: ce Tyran la refusa: il fut frapé de plusieurs fleaux, qui ne servirent qu'à le rendre plus dur & plus barbare: le dernier & le plus terrible de tous, le força de donner la liberté à ce Peuple: un Ange extermina tous les aînez des Egyptiens: Dieu fit savoir par avance cette exécution aux Israëlites, afin qu'ils n'y fussent point envelopez. Il leur ordonna de marquer le seuil de leurs portes avec le sang d'un Agneau. L'Ange reconnut à ce signe les Maisons qu'il devoit épargner. Dieu voulut que les Israëlites célèbrassent [2] l'anniversaire

quelles on l'a affecté: il n'y a pas plus de raison d'appeller *Sacrement* les Ordres Ecclesiastiques, que la Prédication de l'Evangile &c. II. Nous condamnons dans la multiplication des Sacremens, la licence que les Hommes se sont donnée d'élever à cette dignité des Cérémonies qu'ils ont eux-mêmes instituées. Nous croyons que si les Conducteurs de l'Eglise ont le droit de faire certains réglemens pour maintenir l'Ordre, ils ne sauroient être trop circonspects à se borner aux Rites établis par J. C. & par les Apôtres: l'expérience ne nous fait que trop voir combien il survient de désordres dans l'Eglise par la liberté que ses Conducteurs se donnent de changer à leur gré les Cérémonies de la Religion.

(*a*) *vers.* 1. &c.

2 C'est un Fête qu'on célèbre tous les ans, le jour qui répond à celui dans lequel est arrivé l'évenement dont elle rapelle le souvenir.

ſaire de cet évenement; que tous les ans ils mangeaſſent un Agneau dans leurs Familles, la nuit du quinzième de Mars, qui étoit le temps du [3] paſſage de l'Ange exterminateur en Egypte.

D. Prouvez que la Pâque étoit preſcrite à tous ceux qui étoient dans l'Alliance, & qu'elle avoit ainſi la ſeconde condition d'un Sacrement?

R. La (*a*) Loi portoit que tous les Juifs ſans exception, Naturels ou Etrangers, Libres ou Eſclaves, participaſſent à cette Cérémonie.

D. Prouvez que la Pâque avoit la troiſième condition d'un Sacrement, en offrant aux Sens quelque choſe de viſible & à l'Eſprit quelque choſe d'inviſible.

R. On devoit y obſerver divers Rites ſenſibles : & chacun de ces Rites qui frapoient les Sens, repreſentoit à l'Eſprit quelque Vérité.

D. Marquez ces Rites ſenſibles, & les Véritez qu'ils repreſentoient à l'Eſprit.

R. I. Il falloit que (*b*) l'Agneau de Pâque fut parfait dans ſon genre, ſans défauts, & dans [4] l'âge où ces ſortes d'Animaux ſont le plus eſtimez. C'étoit pour aprendre aux Iſraëlites qu'on doit offrir à Dieu ce qu'on a de plus prétieux: & pour leur faire porter leur penſée ſur cet Agneau (*c*) *ſans tâche*, qui devoit être immolé pour la Redemption du Genre Humain. II. L'Agneau de Pâque devoit être mangé avec des (*d*) *herbes ameres :* c'étoit pour rappeller aux Iſraëlites les miſeres qu'ils avoient ſouffertes ſous Pharäo, & pour

3 Le mot de *Pâque*, ſignifie paſſage, à cauſe du paſſage de l'Ange.

(*a*) Voiez *Exod.* XII. 6. 24. 29. (*b*) *Exod.* XII. 5.

4 L'Agneau devoit avoir un an.

(*c*) I. *Pier.* I. 19.

(*d*) *vers.* 8.

pour exciter leur reconnoiſſance pour leur Liberateur. III. (*a*) On devoit en mangeant cet Agneau, avoir les *reins trouſſez*, *un bâton à la main*, *avec du pain ſans levain:* c'étoit pour faire ſouvenir les Iſraëlites des principales circonſtances de leur ſortie d'Egypte, & pour occuper leur Eſprit des merveilles que Dieu avoit faites pour les en délivrer.

D. Prouvez que la Pâque avoit la quatrième condition d'un Sacrement, & qu'elle étoit deſtinée à confirmer, non quelque clauſe particulière, mais toutes celles de l'Alliance.

R. Dieu en délivrant les Iſraëlites de l'Eſclavage de l'Egypte, s'engagea à être leur Dieu d'une façon particulière: & il voulut qu'ils s'engageaſſent à ſe conſacrer tout entiers à lui: le Sacrement de la Pâque, deſtiné à repréſenter cette délivrance, confirmoit tous les engagemens dans leſquels Dieu étoit entré avec ſon Peuple, en leur accordant une faveur ſi prétieuſe, & tous ceux dans leſquels ce Peuple étoit entré en la recevant.

On chantera après cette Section la dernière partie du PSEAUME CV.

XLVIII. SECTION.

Des Sacremens de l'Egliſe Chrêtienne en général, & du Bâteme en particulier.

D. QUels ſont les Sacremens de l'Egliſe Chrétienne?

R. Le Bâtême, & la Ste. Cene.

(*a*) *vers* 11.

D. Que signifie ce nom de *Bâtême?*

R. Il signifie *arroser*, ou *plonger dans l'eau.*

D. Pourquoi donne-t-on ce nom à ce Sacrement?

R. Parce qu'on l'administre par [1] l'immersion, ou par l'aspersion.

D. Où trouvez-vous l'institution du Bâtême?

R. J. C. a donné cet ordre à ses Apôtres: (a) *Allez enseignez toutes les Nations, les bâtisans au nom du Pere, du Fils, & du St. Esprit.*

D. Qu'y a-t-il de visible dans le Bâtême?

R. L'eau dont on arrose, ou dans laquelle on plonge celui qui le reçoit.

D. Pourquoi J. C. a-t-il choisi l'eau pour en faire la matière visible de ce Sacrement?

R. C'est une raison de condescendance qui l'a déterminé à ce choix.

D. Comment la condescendance a-t-elle porté J. C. à choisir le signe de l'eau, plûtôt que quelque autre?

R. C'est que le Bâtême étoit fort en usage du tems de J. C. parmi les Juifs, & qu'ils y attachoient de grands mysteres.

D. Dans quelles occasions les Juifs administroient-ils le Bâtême?

R. Dans deux occasions principales.

D. Quelle étoit la premiere occasion?

R. Quand un Docteur recevoit un Disciple, il avoit acoûtumé de le bâtiser.

D. Trouvez-vous quelque trace de cette coûtume dans l'Ecriture Sainte?

R. Nous en trouvons dans le Chapitre premier de la

1 On appelle *immersion* l'action de plonger un Homme dans l'eau: on appelle *aspersion* l'action de l'arroser avec de l'eau.

(a) *Matt.* XXVIII. 19.

la première Epitre aux Corinthiens, où St. Paul dit: (*a*) *Je rens graces à Dieu de ce que je n'ai bâtisé aucun de vous, que Crispus & Caïus.*

D. Comment trouvez-vous dans ces paroles des traces de la coûtume, qu'avoient les Docteurs Juifs de bâtiser ceux qu'ils recevoient pour leurs Disciples?

R. Cela paroit par la liaison qu'elles ont avec celles qui les précedent.

D. Marquez cette liaison, & la conséquence que vous en tirez.

R. St. Paul avoit reproché aux Corinthiens l'Esprit de parti qui regnoit au milieu d'eux: il les avoit censurez de ce que l'un disoit: (*b*) *Pour moi je suis d'Apollos: l'autre pour moi je suis de Céphas: & l'autre, pour moi je suis de Christ.* Il veut leur faire sentir qu'il n'avoit point donné lieu à ces divisions: & pour cela il leur dit, *je rens graces à Dieu de ce que je n'ai bâtisé aucun de vous:* c'est-à-dire, que comme les Docteurs Juifs avoient acoûtumê de bâtiser ceux qui devenoient leurs Disciples, on auroit pû soupçonner St. Paul d'affecter de se faire des Disciples, & d'être plus animé du desir de sa propre gloire, que de celle de son Maître, s'il avoit bâtisé un grand nombre de personnes parmi les Corinthiens.

D. Dans quelle autre occasion les Juifs avoient-ils acoûtumé de bâtiser?

R. Ils bâtisoient ceux qui renonçoient aux fausses Religions, & qui embrassoient le Judaïsme.

D. Trouvez-vous quelque trace de cette coûtume dans l'Ecriture Sainte?

(*a*) I. *Cor.* I. 14.

(*b*) *vers.* 12.

R. Non, mais je crois sur la foi des [2] Savans qu'elle étoit établie parmi les Juifs.

D.

2 *Avis au Catechiste.*

Le Catechiste pourra supléer à ce que la nature d'un Catechisme ne nous permet pas d'inserer dans cette Section. La condescendance que J. C. & ses Apôtres ont euë pour les Rites des Juifs, & qu'ils ont portée aussi loin que le pouvoit permettre le génie de la Religion Chrétienne; cette condescendance, dis-je, sert à expliquer plusieurs passages de l'Ecriture. Voici quelques-unes des coûtumes que les Juifs suivoient dans le Bâtême qu'ils administroient à leurs Proselytes, & auxquelles J. C. & les Apôtres ont fait allusion. I. On faisoit des perquisitions exactes pour savoir ce qui portoit le Proselyte à se ranger dans le Judaïsme: on lui demandoit, si ce n'étoit point l'avidité des richesses, le desir de la réputation & de la gloire, quelque passion conçuë pour une Vierge d'Israël qui l'engageoient à prendre ce parti; & on ne lui administroit le Bâtême que quand il avoit protesté qu'il n'étoit animé d'aucun de ces motifs. II. On lui dépeignoit la misere du Peuple dont il vouloit embrasser la Religion. III. On lui représentoit les engagemens dans lesquels il alloit entrer: *Jusques-ici*, leur disoit-on, *quand vous avez mangé de la chair de Pourceau, vous n'avez pas été exposé à être retranché du Corps de la Societé dont vous faisiez partie, & quand vous avez violé le Sabbat, vous n'avez pas eû sujet de craindre d'être lapidé par vos propres Freres: désormais vous serez soûmis à toutes ces peines.* IV. Après lui avoir présenté le côté rebutant du Judaïsme, on lui en montroit l'attrayant: on lui parloit de la protection que Dieu avoit toûjours accordée à la Nation Juive, des privileges des vrais Israëlites &c. Tout cela ayant précédé, on bâtisoit le Proselyte: après quoi on l'appelloit *le nouveau né*: on disoit même que son Esprit étoit changé, & qu'à l'Ame Païenne avoit succedé une Ame Juive. On vouloit qu'en vertu de ce changement & de cette nouvelle naissance, toutes les premières liaisons du Proselyte fussent rompuës, en sorte qu'un Enfant auroit pû sans se rendre coupable d'inceste, épouser sa propre Mere. Ce Bâtême s'administroit ordinairement par immersion; c'étoit même une Maxime des Juifs, que si un bout d'un doît du Proselyte manquoit à être trempé dans l'eau, tout le reste de sa Personne restoit souillée. On relâchoit pourtant de cette rigueur dans les occasions où elle auroit pû être préjudiciable, [comme on le faisoit aussi à l'égard de la Circoncision] & il y a des Savans qui sou-

D. Quels objets invisibles présente à notre Esprit Eau dont Jésus-Christ a fait le Signe visible du Bâtême?

R. Ce Signe présente à notre Esprit tous les engagemens dans lesquels J. C. daigne entrer avec nous, lors qu'il nous reçoit dans son Alliance, & tous les engagemens dans lesquels nous entrons avec J. C.

D. Comment prouveriez-vous ce que vous venez d'avancer?

R. Par ce que j'ai déja allegué touchant les raisons qui ont porté J. C. à faire du Bâtême le premier Sacrement de sa Religion.

D. Mettez votre pensée dans un plus grand jour.

R. J. C. en introduisant dans son Eglise une Cérémonie semblable à celle qui étoit en usage parmi les Juifs, n'a pas prétendu adopter ce qu'elle avoit d'extérieur seulement, mais aussi ce qu'elle avoit d'intérieur. Quand il fait administrer le Bâtême dans son Eglise, comme les Juifs l'administroient à leurs Disciples

soutiennent qu'on ne trouve aucun exemple que le Bâtême administré aux petits Enfans, [car on bâtisoit aussi les Enfans d'une Famille, lors que celui qui en étoit le Chef se faisoit Juif] l'ait été par l'immersion. Voi. sur tout cet article LIGTHFOOT *Horæ Hebr. in Matt.* III. 6. Il sera aisé au Catechiste de montrer la conformité qu'il y a eû entre le Bâtême des Juifs, & celui de J. C., & de faire sentir les allusions que font certaines expressions de l'Ecriture, en particulier la conversation de J. C avec Nicodeme, à ces sortes de Rites. Il me paroit même très-important que les Catechumenes soîent bien convaincus qu'il y a un grand nombre d'allusions de ce genre dans l'Ecriture Ste. Cette pensée les acoûtumera à s'informer du sens des passages qui font ces sortes d'allusions, & à ne pas attacher des notions confuses à des façons de parler qui n'en excitent point de claire dans nôtre Langue. J'ai insisté sur cet article, parce qu'il me paroit qu'un des plus grands défauts des anciens Catechismes, c'est qu'ils sont remplis des expressions métaphoriques de l'Ecriture, dont on charge la mémoire des Catechumenes sans éclairer leur Esprit.

ciples & à leurs Proselytes, il a voulu signifier qu'il entroit à l'égard de ce Chrétien dans les mêmes engagemens que les Juifs contractoient avec les Personnes qui devenoient leurs Disciples, ou leurs Proselytes. Il a voulu signifier aussi qu'un Chrétien qui vouloit être bâtisé, devoit entrer dans les mêmes engagemens à son égard, que les Disciples & les Proselytes des Juifs contractoient avec ceux qui leur administroient le Bâtême.

D. Eclaircissez ce parallelle.

R. I. Les Juifs en bâtisant leurs Disciples, & leurs Proselytes s'engageoient à éclairer leur Esprit : les Disciples & les Proselytes qui recevoient ce Bâtême s'engageoient à être dociles aux instructions qui leur seroient données. J. C. lors qu'il nous fait administrer le Bâtême s'engage à éclairer notre Esprit : & nous nous engageons d'avoir pour lui la même docilité que les Proselytes & les Disciples promettoient d'avoir pour leurs Maitres. II. Les Juifs en bâtisant leurs Disciples & leurs Proselytes s'engageoient à leur donner des Maximes pour la conduite de leur vie : les Disciples & les Proselytes s'engageoient à se soûmettre aux Maximes qui leur seroient données. J. C. s'engage à nous donner des Maximes pour la conduite de notre vie : & nous nous engageons d'avoir pour lui la même déference que les Disciples & les Proselytes promettoient d'avoir pour leurs Maitres. III. Les Juifs en bâtisant leurs Disciples & leur Proselytes, s'engageoient à les faire participer à tous les avantages de l'Ecole & de la Religion dans lesquelles ils les initioient par le Bâtême : les Proselytes & les Disciples s'engageoient à chercher leur felicité dans ces avantages. J. C. s'engage à nous communiquer toutes les graces de son Alliance : & nous nous engageons à chercher notre felicité dans les graces que cette Alliance nous procure. D.

D. A qui J. C. veut-il qu'on adminiſtre le Bâtême?

R. A tous ceux qui entrent dans ſa Communion, de quel âge, de quel Sexe, de quelle condition qu'ils puiſſent être.

D. Veut-il qu'on l'adminiſtre auſſi aux petits Enfans?

R. Ouï.

D. Prouvez-le.

R. Je le prouve par le raport de ce Sacrement avec celui de la Circonciſion, & avec le Bâtême des Juifs.

D. Comment le raport de la Circonciſion avec le Bâtême de J. C. prouve-t-il qu'on doit bâtiſer les petits Enfans?

R. J. C. a voulu que le Sacrement du Bâtême fut adminiſtré à ceux qui devenoient Membres de l'Egliſe Chrétienne, comme la Circonciſion étoit adminiſtrée à ceux qui devenoient Membres de l'Egliſe Judaïque. On adminiſtroit la *Circonciſion* anciennement aux petits Enfans: nous avons donc lieu de préſumer que J. C. en ſubſtituant cette Cérémonie à celle de la Circonciſion a voulu auſſi que les Enfans y participaſſent.

D. Comment le raport du Bâtême de J. C. avec celui des Juifs, vous perſuade-t-il qu'on doit bâtiſer les petits Enfans?

R. J. C. en adoptant cette Cérémonie en a changé la deſtination ſans en changer les Rites, & comme les Juifs bâtiſoient les Enfans de leurs Proſelytes, nous devons préſumer auſſi qu'il veut que les Enfans des Chrétiens ſoïent bâtiſez.

D. Mais puis que le Bâtême ſupoſe des connoiſſances, des deſſeins dans celui qui le reçoit, comment peut-on l'adminiſtrer à un Enfant qui eſt incapable de penſer & de réfléchir?

R. Parmi les Enfans auxquels on administre le Bâtême, il y en a qui atteignent l'âge de discernement, & il y en a qui meurent avant que d'y être parvenus. Ces derniers participent aux fruits de l'Alliance dans laquelle leurs Peres les ont fait entrer par le Bâtême: les autres doivent ratifier les vœux qu'on a formez pour eux, quand on leur a administré ce Sacrement.

D. Sur quels passages de l'Ecriture fondez-vous l'opinion que vous avez du bonheur des Enfans, qui après avoir été bâtisez, meurent avant l'âge de discernement?

R. Sur les déclarations expresses de J. C. qui [3] imposa les mains à quelques [4] Enfans qui lui *furent présentez*, & qui declara que le *Royaume des Cieux leur apartenoit*, quoi qu'ils fussent encore dans les années de l'Enfance.

D. Mais quelle idée auriez-vous de l'état d'un Enfant qui seroit mort sans avoir reçu le Bâtéme?

R. Si les Personnes à qui le soin de cet Enfant est commis, ont négligé de lui faire administrer le Bâtême, elles sont coupables de cette négligence: mais l'Enfant qui n'y a point contribué, n'en sera pas moins l'objet de cette bonté que Dieu a pour ses Créatures.

D. Mais quelle preuve avez-vous du bonheur des Enfans qui meurent de cette manière?

R. Les assurances que Dieu nous fait de sa miséricor-

3 C'étoit une Cérémonie par laquelle on confirmoit anciennement les vœux que l'on faisoit, en faveur de la Personne sur la tête de laquelle on mettoit les mains. *Matt.* XIX. 13. 14.

4 Le terme de l'Original, & ce qui est dit par l'Evangeliste, que J. C. *prit ces Enfans entre ses mains*, ne nous permettent pas de douter qu'ils ne fussent dans les premiers années de l'Enfance.

corde : l'idée qu'il nous donne du Cérémoniel de la Religion, qui n'eſt abſolument néceſſaire que lors qu'on ſe trouve dans des circonſtances à le pouvoir pratiquer, me perſuadent qu'il a pitié d'un Enfant qui n'avoit pas la faculté de connoître le Bâtême & de le demander.

On chantera après cette Section la première partie du Pseaume XXVII.

XLIX. SECTION.

Des graces que le Bâtême procure aux Enfans qui parviennent à l'âge de diſcernement, & des moyens de s'en prévaloir.

Avis ſur la Section ſuivante.

On peut dire dans un bon ſens que le Pere & la Mere, les Parrains & les Marraines qui préſentent un Enfant au Bâtême, s'engagent pour lui qu'il remplira les clauſes de l'Alliance dont ce Sacrement eſt le Signe. En ſuivant la même idée on peut dire auſſi que le devoir d'un Enfant parvenu à l'âge de diſcernement, eſt de ratifier les vœux qu'on a faits pour lui en le conſacrant à Dieu par le Bâtême. C'eſt auſſi une façon de parler qu'on a ſouvent employée dans ce bon ſens dont elle eſt ſuſceptible.

Il me ſemble pourtant qu'il manque ou un dégré de préciſion dans l'idée que ces expreſſions préſentent à l'Eſprit, ou un dégré de clarté dans la manière dont elle eſt énoncée. Il faut un aſſez long circuit pour expliquer comment on peut s'engager pour un Enfant

fant qui n'a aucune idée de l'engagement dans lequel on le fait entrer, & qui violera peut-être toutes les promeſſes qu'on fait pour lui, dès qu'il ſera en état de ſavoir ce qu'elles portent.

Il peut y avoir auſſi quelque difficulté lors qu'en ſuivant la même idée, on demande quelle eſt l'efficace du Bâtême. Un Enfant auquel on adminiſtre ce Sacrement participe-t-il dès lors aux fruits de lAlliance? Mais comment peut-il participer aux fruits d'une Alliance qu'il rejettera peut-être dès qu'il ſera dans un âge de Raiſon? Le Bâtême eſt-il donc inutile juſqu'à-ce que celui à qui on l'adminiſtre ait ratifié les vœux qu'on a faits pour lui? Que n'attend-on donc ce temps-là pour l'adminiſtrer? Nous ne prétendons pas que ces difficultez ſoïent indiſſolubles, mais nous avons crû devoir chercher un chemin plus uni que celui qu'on ſuit communément pour les reſoudre.

Nous diſtinguons deux ſortes de graces, que Dieu accorde à un Enfant qui lui eſt conſacré par le Bâtême. Les premières graces ſont une ſuite de cette conſécration, & Dieu les accorde à cet Enfant en conſideration de ceux qui le préſentent au Bâtême: les ſecondes graces ſont une ſuite de la manière dont l'Enfant cultive les premières, lors qu'il eſt parvenu à l'âge de diſcernement.

1. L'Egliſe & les Perſonnes qui préſentent un Enfant au Bâtême, témoignent par cela même qu'elles ſouhaitent qu'il entre dans l'Alliance dont ce Sacrement eſt le Signe, & qu'il en rempliſſe les clauſes, lors qu'il aura les connoiſſances néceſſaires pour cela: elles promettent de travailler elles-mêmes par leurs leçons, par leurs exhortations, & par leurs exemples à lui inſpirer cette réſolution, & à le diſpoſer à l'exécuter. Elles de-

demandent à Dieu de bénir leurs travaux. Dieu exauce ces Prières: & en vertu de la consécration de cet Enfant, il s'engage dès lors à lui accorder tous les secours dont il aura besoin pour connoître l'Alliance, & pour en remplir les clauses: il s'engage à vaincre tous les obstacles que les ténébres & la corruption naturelles auroient aportées au Christianisme de cet Enfant, & qui auroient été invincibles sans ce secours. Voilà les premières graces que Dieu fait à un Enfant qui lui est consacré par le Bâtême: graces, comme j'ai dit, qui sont accordées aux vœux & à la piété de ceux qui le consacrent de cette manière.

Mais il y a de secondes graces qui sont une suite de la manière dont un Enfant cultive les premières: si nous abusons de celles-ci, si lors que nous sommes parvenus à l'âge de discernement, nous fermons les yeux à la lumière que le Saint Esprit fait naître dans nos Esprits: si nous résistons aux mouvemens qu'il excite dans nos cœurs, pour nous faire triompher de la corruption naturelle qui nous auroit empêché d'être Chrêtiens, Dieu punit cette résistance volontaire: & au lieu de nous faire participer aux graces de son Alliance, il nous prive de celles qu'il nous avoit accordées en considération de nos Peres & de nos Meres, de nos Parrains & de nos Marraines. Ainsi le devoir d'un Enfant parvenu à un âge de discernement, c'est de faire un bon usage de ces premières graces que Dieu lui accorde pour l'amour de ceux qui l'ont consacré à son service par le Bâtême. C'est ce que j'exhorte le Catechiste de faire sentir aux Catechumenes, & que je vais tâcher d'expliquer.

D. Le Bâtême est-il également salutaire à tous ceux qui atteignent l'âge de discernement?

R. Non. Il n'est salutaire qu'à ceux qui font un bon

bon uſage des graces que Dieu leur accorde, en conſideration des Peres & des Meres, des Parrains & des Marraines qui le préſentent au Bâtême.

D. Dans quelles diſpoſitions doivent être des Peres & des Meres, des Parrains & des Marraines, qui conſacrent à Dieu un Enfant par le Bâtême?

R. Ils doivent deſirer que Dieu le reçoive dans ſon Alliance: ils doivent s'engager à lui faire connoître un jour cette Alliance: à l'exhorter d'en remplir les clauſes, & à l'y porter par de bons exemples: ils doivent demander à Dieu qu'il beniſſe les travaux qu'ils ont réſolu d'entreprendre pour inſpirer la pieté à cet Enfant.

D. Quelles graces Dieu promet-il d'accorder aux Enfans qui lui ſont conſacrez de cette manière?

R. Il s'engage de leur donner les ſecours dont ils auront beſoin pour connoître ſon Alliance, & pour en obſerver les conditions.

D. Comment ſe peut-il donc qu'il y ait des Enfans bâtiſez qui violent ces conditions, puis que Dieu leur accorde dans le Bâtême les ſecours dont ils ont bepour les remplir?

R. C'eſt qu'il y a des Enfans qui par une malice volontaire refuſent de ſe prévaloir de ces ſecours.

D. Mais Dieu n'accorde-t-il jamais à ceux qui abuſent de ſes premiers ſecours, de nouvelles graces pour les faire triompher de cette malice volontaire qui les avoit portez à abuſer de celles qu'ils avoient déja reçuës?

R. Ce n'eſt point à moi à déterminer juſqu'à quel degré Dieu porte la charité dans certaines occaſions extraordinaires: mais je ſuis bien convaincu qu'un Homme qui refuſe de ſe prévaloir des graces de Dieu, a plus de ſujet de craindre qu'il ne lui ôte cel-

celles qu'il a reçuës, que de s'en promettre de nouvelles.

D. Que trouvez-vous dans l'Ecriture qui autoriſe la Doctrine que vous propoſez?

R. St. Paul dit que parce que les Payens ne ſe ſont pas prévalus des ſecours qu'ils avoient pour (*a*) *connoître Dieu* & pour le *glorifier*, *il les a livrez à un Eſprit dépourvû de tout jugement.*

D. Ces paroles regardent des Peuples avec leſquels Dieu n'avoit point traité d'Alliance, peut-être tient-il une autre conduite à l'égard de ceux qui y ſont entrez par les Sacremens.

R. Non. Car le même Apôtre nous enſeigne que [1] parce que les Juifs avoient abuſé des ſecours qu'ils avoient reçus pour connoître l'Evangile, Dieu les en avoit privez: & J.C. établit cette Maxime générale, que Dieu donne de nouveaux talens à celui qui cultive ceux qu'il a déja: mais que celui qui enfouit ceux qu'il a déja, en ſera privé, bien loin d'en recevoir de nouveaux.

D. Marquez en détail de quelle manière un Enfant parvenû à l'âge de diſcernement, doit ſe prévaloir des ſecours qui lui ont été accordez dans ſon Bâtême.

R. Il a trois devoirs à pratiquer.

D. Quel eſt le premier devoir?

R. Il doit examiner l'origine & la nature de l'Alliance

(*a*) *Rom.* I. 21. 28.

1 Confrontez *Rom.* XI. 8. 20. & *Matt.* XXV. 29. avec tout ce qui précede dans le même Chapitre depuis le *vers.* 14. incluſivement. Voiez auſſi II. *Theſſ.* II. 11. Le Catechiſte aura ſoin de rapeller à l'Eſprit des Catechumenes ce que nous avons propoſé dans la SECTION XXVII. pag. 114. ſur le ſens de ces paſſages dans leſquels il eſt dit que Dieu *endurcit le cœur* des Hommes, & ſur quelques autres parallelles.

liance dans laquelle on l'a fait entrer, lors qu'il étoit dans les années de l'Enfance.

D. Pourquoi en doit-il examiner l'origine?

R. Parce qu'il y auroit de l'extravagance à vivre dans une Alliance qu'on nous represente comme venant de Dieu, sans examiner si elle a en effet l'origine qu'on lui attribuë.

D. Pourquoi en doit-il examiner la nature?

R. Parce que ce seroit une autre extravagance de vivre dans une Alliance, sans savoir ce qu'elle porte: quelles en sont les clauses & les conditions.

D. Quel est le second devoir?

R. C'est d'accepter cette Alliance.

D. En quoi consiste cette acceptation?

R. A se soûmettre aux conditions qu'elle prescrit.

D. Pourquoi faut-il se soûmettre à ces conditions?

R. Parce qu'on ne sauroit avoir part aux promesses d'une Alliance, si on ne se soûmet aux conditions sous lesquelles elle les fait.

D. Quel est le troisième devoir?

R. C'est de se choisir le genre de vie le plus propre à remplir les engagemens dans lesquels on a consenti d'entrer.

D. Pourquoi faut-il faire ce choix?

R. Parce que ce seroit en vain qu'on auroit promis de remplir les conditions de l'Alliance, si l'on s'engageoit dans un genre de vie qui porteroit à les violer.

On chantera après cette Section les deux premiers versets de la XIV. *partie du* PSEAUME CXIX.

L.

L. SECTION.

Idée génèrale de la Ste. Cene.

D. QUel eſt le ſecond Sacrement de la Religion Chrêtienne?

R. C'eſt la Ste. Cene.

D. Que ſignifie le mot de *Cene?*

R. Il ſignifie un Souper.

D. Pourquoi donne-t-on ce nom à ce Sacrement?

R. Parce qu'il fut inſtitué durant le Souper de la Pâque.

D. Où trouvez-vous cette inſtitution?

R. Les Evangeliſtes raportent que pendant que Jéſus-Chriſt mangeoit l'Agneau de Pâque avec ſes Diſciples, (*a*) *il prit du pain, qu'il le rompit, qu'il leur en donna, diſant: prenez, mangez, ceci eſt mon Corps:* (*b*) *faites ceci en mémoire de moi: qu'enſuite* (*c*) *ayant pris une Coupe & rendu graces, il la leur donna, & il leur dit: bûvez en tous: car ceci eſt mon ſang: le ſang de la nouvelle Alliance, répandu pour pluſieurs en remiſſion des péchez; car toutes les fois que vous mangerez de ce pain, & que vous boirez de cette Coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur juſqu'à ce qu'il vienne.*

D. Pourquoi Jéſus-Chriſt choiſit-il le Pain & le Vin pour en faire le ſigne viſible de la Ste. Cene?

R. Il y fut déterminé par une raiſon de condeſcendance, & par les circonſtances où il ſe trouvoit lors qu'il inſtitua ce Sacrement.

D. Comment y fut-il déterminé par une raiſon de condeſcendance?

R. Le Pain & le Vin étoient une partie des Signes viſibles de la Pâque. Jéſus-Chriſt pour s'accommoder à cet-

(*a*) *Matt.* XXVI. 26. (*b*) I. *Cor.* XI. 14.
(*c*) *Matt.* XXVI. 27.

à cette coûtume voulut que le pain & le Vin fussent aussi les Signes visibles de la Ste. Cene.

D. Comment fut-il déterminé à ce choix par les circonstances où il se trouvoit?

R. Il étoit à Table : il fit des alimens même qu'on lui servit les Signes visibles de ce Sacrement.

D. Quelles graces invisibles sont representées par le Pain & le Vin de la Ste. Cene?

R. En rapellant à nos Esprits la mémoire de la mort de Jésus-Christ,ils nous apliquent toutes les graces qu'elle a procurées à l'Eglise.

D. Comment le Pain & le Vin rapellent-ils à nos Esprits la mémoire de la mort de Jésus-Christ?

R. Parce que Jésus-Christ institua le Sacrement de la Ste. Cene, la nuit même qu'il fut livré aux Juges qui le condamnerent à la mort: & parce qu'il voulut pour representer son Corps en état de mort, que le Pain rompu, dont il faisoit le Symbole de sa chair, fût séparé du Vin dont il faisoit le Symbole de son sang.

D. Mais pourquoi Jésus-Christ a-t-il voulu que le Sacrement de la Ste. Cene, nous rapellât plûtôt l'Histoire de sa mort, que quelque autre évenement?

R. Parce que c'est en vertu de sa mort que nos péchez nous sont pardonnez, & que Dieu nous reçoit dans l'Alliance dont ce Sacrement est le Signe.

D. Comment la Ste. Cene nous applique-t-elle les graces que la mort de Jésus-Christ procure à l'Eglise?

R. La Ste. Cene renouvelle à nos Esprits le souvenir de ce que Jésus-Christ a souffert pour nos péchez: elle nous inspire du repentir de les avoir commis: elle nous engage à prendre des mesures pour n'y plus tomber : elle nous retrace le sacrifice qui a apaisé la Justice Divine envers les Pécheurs, elle nous porte à

y avoir nôtre recours, elle nous fait remplir les Conditions de l'Alliance, & elle nous fait participer à toutes les graces que cette Alliance nous promet.

D. Suffit-il pour participer aux fruits de la mort de Jésus-Christ dans le Sacrement de la Ste. Cene, de revêtir les dispositions spirituelles que vous avez marquées? Ne faut-il pas s'unir d'une façon materielle au Corps de Jesus-Christ en mangeant sa chair, & en bûvant son sang?

R. Cette manducation corporelle n'est point nécessaire: & il suffit de revêtir ces dispositions spirituelles que j'ai marquées.

D. Mais Jésus-Christ n'a-t-il pas dit à ses Disciples, que le *Pain* qu'il leur présentoit étoit son *Corps*, & ne leur a-t-il pas ordonné de le *manger?* N'a-t-il pas dit que le *Vin* qu'il leur donnoit étoit son *sang*, & ne leur a-t-il pas commandé de le *boire?* N'a-t-il pas déclaré aussi que *si nous ne mangions sa chair*, *si nous ne bûvions son sang*, *nous n'aurions pas la vie?*

R. Ce sont des expressions figurées qui marquent des dispositions spirituelles, & non une manducation corporelle & proprement dite.

On chantera après cette Section les deux premiers versets du PSEAUME CIII.

LI. SECTION.

Dans laquelle on justifie le sens figuré de ces paroles de Jesus-Christ: Ceci est mon Corps; ceci est mon Sang.

D. EXprimez avec plus d'étenduë & de précision le sens que vous donnez à ces paroles: *Ceci est mon Corps: Ceci est mon Sang.*

R. Je les regarde comme des expressions figurées qui signifient, que le Pain & le Vin de la Ste. Cene representent le Corps & le Sang de Jésus-Christ.

D. Quelles raisons vous portent à donner un sens figuré à ces expressions?

R. Il y a plusieurs occasions dans lesquelles on doit donner un sens figuré à une proposition, & tous ces cas se réünissent pour nous engager à prendre dans ce sens les paroles de Jésus-Christ.

D. Dites moi les principales occasions dans lesquelles on doit donner un sens figuré à une proposition.

R. I. On donne un sens figuré à une proposition, lors que le sens litteral qu'on pourroit lui attribuer, n'a aucun raport avec le but de celui qui la prononce.

D. Eclaircissez vôtre pensée par un exemple.

R. Jésus-Christ après avoir prononcé une Parabole qui se trouve dans le Chap. XIII. de St. Matthieu, la conclut de cette manière : (*a*) *Le Champ c'est le Monde : la bonne semence, ce sont les Enfans du Royaume: l'yvroye, ce sont les Enfans du Diable.* Le but de Jésus-Christ dans cette Parabole étoit d'établir, que ce ne seroit qu'à la fin du Monde que Jésus-Christ puniroit ceux qui répandoient de mauvaises Maximes dans l'Eglise. Le sens litteral des propositions que nous avons raportées, n'a aucun raport avec ce but: c'est ce qui nous porte à les prendre dans un sens de figure, comme si Jésus-Christ avoit dit, *le Champ représente le Monde, la bonne semence represente les Enfans du Royaume*, c'est-à-dire les vrais Chrêtiens, & ainsi du reste.

D. Faites l'aplication de cet exemple à ces paroles: *Ceci est mon Corps : Ceci est mon Sang.*

R. Il

(*a*) *vers.* 38.

R. Il eſt queſtion dans la Ste. Cene de prendre les ſignes de l'Alliance que Dieu a traitée avec nous : de nous engager à remplir les conditions qu'elle nous preſcrit : de nous mettre en poſſeſſion des avantages qu'elle nous promet : or la préſence & la manducation réelle & proprement dites du Corps de Jeſus-Chriſt dans la Ste. Cene n'ont aucun raport avec le but de ce Sacrement.

D. Quel eſt la ſeconde occaſion dans laquelle on donne un ſens figuré à une propoſition ?

R. Quand le ſens litteral choque d'une maniè-re directe d'autres propoſitions de celui qui l'a a-vancée.

D. Eclairciſſez vôtre penſée par un exemple.

R. Il eſt dit dans le Chap. VI. de la Geneſe, que Dieu *ſe (a) répentit d'avoir créé l'Homme :* le ſens litteral de cette propoſition ſeroit contraire à ce qui eſt dit ailleurs, que *(b) Dieu n'eſt pas Homme pour ſe repentir :* il faut donc la prendre dans un ſens figu-ré, & entendre que Dieu fit à l'égard du Genre Hu-main ce que les Hommes ont accoûtumé de faire à l'égard des ouvrages qu'ils ſe repentent d'avoir pro-duits, c'eſt-à-dire qu'il le détruiſit.

D. Faites l'application de cet exemple aux paroles de Jéſus-Chriſt.

R. Si on entendoit par ces paroles, *Ceci eſt mon Corps*, que le Corps de Jeſus-Chriſt eſt à la lettre dans les Symboles de la Ste. Cene toutes les fois qu'on ce-lebre ce Sacrement, cela ſeroit oppoſé à ce que dit le St. Eſprit, *(b)* qu'*il faut que le Ciel contienne Jéſus-Chriſt juſques au jour du rétabliſſement de toutes choſes.*

D. Quel eſt la troiſième occaſion dans laquelle on doit donner un ſens figuré à une propoſition ?

(a) *vers.* 6. (b) I. *Sam.* XV. 29. (c) *Act.* III. 21.

R. Quand le ſtyle figuré eſt familier à celui qui l'a prononcée, ſur tout quand cette propoſition eſt précédée, & ſuivie par d'autres propoſitions évidemment figurées, & énoncées de la même manière.

D. Eclairciſſez vôtre penſée par un exemple.

R. Jéſus-Chriſt dit dans le Chap. XV. de St. Jean: (*a*) *Je ſuis le vrai Sep & mon Pere eſt le Vigneron, il retranche tout Sarment qui ne porte point de fruit :* la même raiſon qui oblige à prendre la premiere & la derniere de ces propoſitions dans un ſens figuré, oblige de donner le même ſens à la ſeconde, & d'entendre tout ce Texte de cette manière : Il y a entre moi & les vrais Chrêtiens la même liaiſon qui ſe trouve entre un Sep de Vigne & un Sarment : & ce qu'un Vigneron fait aux Sarments ſteriles, mon Pere le fait auſſi à ces Chrêtiens qui vivent dans l'oiſiveté & dans l'indolence.

D. Faites l'application de cet exemple à ces paroles : *Ceci eſt mon Corps.*

R. Jéſus-Chriſt avoit dit en donnant le Pain de la Pâque à ſes Diſciples : *c'eſt ici le Pain de miſere que vos Peres ont mangé en Egypte :* il dit en célébrant la Cene : *Ceci eſt mon Corps.* L'une & l'autre de ces deux propoſitions doivent ſe prendre dans le même ſens. Le Pain qu'on mangeoit en célébrant la Pâque étoit deſtiné à repréſenter *le Pain de miſere* que les Peres des Iſraëlites avoient mangé en Egypte : & le Pain rompu que Jéſus-Chriſt donnoit à ſes Diſciples, & celui qu'il donne aux Chrêtiens dans la Ste. Cene, ſont deſtinez à repreſenter ſon Corps rompu pour leurs Péchez. De même après que Jéſus-Chriſt eut dit, *Ceci eſt mon Corps*, il dit en donnant le Vin, (*b*) *cette Coupe eſt la nouvelle Alliance :* ces paroles ne peuvent avoir qu'un ſens

(*a*) *vers.* 1. (*b*) *Luc.* XXII. 20.

ſens figuré : le ſang ne peut-être appellé une *Alliance*, que dans un ſens de figure : il faut donc donner auſſi un ſens de figure aux paroles qui précedent : *Ceci eſt mon Corps.*

D. Quelle eſt la quatrième occaſion dans laquelle on donne un ſens figuré à une propoſition ?

R. C'eſt lors qu'on y eſt déterminé par quelqu'une des circonſtances dans laquelle elle a été prononcée.

D. Expliquez vôtre penſée par quelque exemple.

R. Quand Elie fut enlevé dans le Ciel, Eliſée ſon Diſciple cria : (*a*) *Chariot d'Iſraël & ſa Cavalerie.* Les circonſtances dans leſquelles ces mots ont été prononcez, nous déterminent à les prendre dans un ſens figuré. Eliſée ne pouvoit pas croire qu'Elie fut un Chariot, ni un Corps de Cavalerie : mais il vouloit dire que les Prières, les Vertus & les Miracles de ce Prophete étoient la force du Royaume d'Iſraël, comme les Chariots & la Cavalerie ſont la force d'une Armée.

D. Faites l'aplication de cet exemple aux paroles de Jéſus-Chriſt.

R. Nous ſommes déterminez à donner à cette propoſition, *Ceci eſt mon Corps*, un ſens de figure par les circonſtances dans leſquelles elle a été avancée. Première circonſtance : tout étoit figuré dans la Pâque que Jéſus-Chriſt venoit de célebrer : tout eſt figuré dans la Cene qu'il lui ſubſtituë. Seconde circonſtance : Jéſus-Chriſt n'avoit pas encore ſouffert la mort : il ne pouvoit pas dire encore dans un ſens litteral ; que ce Pain & ce Vin ſéparez, étoient l'un ſon Corps rompû, & l'autre ſon Sang verſé. Troiſième circonſtance : les Diſciples voyoient Jéſus-Chriſt aſſis à Table avec eux : ils ne pouvoïent pas croire que ce

(*a*) II. *Rois* II. 12.

Corps aſſis à Table ſe tint lui-même entre ſes mains, & leur fut préſenté par ce Corps aſſis. Quatrième circonſtance : les Apôtres ne témoignent aucune ſurpriſe de cette propoſition, & il eſt à préſumer qu'ils en auroient témoigné, s'ils l'avoient priſe dans le ſens propre.

D. Quelle eſt la cinquième occaſion dans laquelle on donne à une propoſition un ſens figuré ?

R. Quand une propoſition émanée de l'Eſprit de Dieu ſemble commander un crime.

D. Expliquez cette penſée par un exemple.

R. Quand St. Paul dit que (*a*) *ceux qui ſont de Chriſt ont crucifié la chair*, il ſemble commander un crime : perſonne ne ſauroit ſans crime ſe crucifier ſoi-même : il faut donc donner un ſens figuré à ces expreſſions : elles ſignifient que les peines que prend un Chrêtien en faiſant violence aux paſſions que ſa chair lui ſuſcite, ſont auſſi grandes que celles qu'il auroit ſouffertes s'il l'avoit crucifiée : & que les paſſions de cette chair ſont amorties, comme ſi la chair même qui les produit étoit attachée à une Croix.

D. Faites l'aplication de cet exemple aux paroles de Jéſus-Chriſt.

R. On ne ſauroit manger réellement & à la lettre le Corps de Jéſus-Chriſt ſans l'expoſer à des accidens peu convenables à l'état de gloire auquel il a été élevé depuis ſa réſurrection : commander de le manger à la lettre, ce ſeroit commander une crime : il faut donc prendre cet ordre dans un ſens figuré.

D. Quelle eſt la ſixième occaſion dans laquelle on donne un ſens figuré à une propoſition ?

R. Quand le ſens litteral renferme une contradiction.

D. Ex-

(*a*) *Gal.* V. 24.

D. Expliquez vôtre penſée par un exemple.

R. Il eſt dit que Jacob (*a*) *fut le Maître en luttant avec Dieu, & qu'il fut le plus fort.* Il implique contradiction qu'un Homme ſe rende *Maître de Dieu*, & qu'il ſoit *plus fort* que lui : il faut donc prendre cette propoſition dans un ſens de figure : elle ſignifie que Jacob par le redoublement de ſes larmes & de ſes prières obtint les graces qui lui avoient d'abord été refuſées.

D. Faites l'aplication de cet exemple aux paroles de Jeſus-Chriſt.

R. Rien n'eſt plus contradictoire par raport à moi que cette propoſition: le Corps de Jéſus-Chriſt eſt tout entier à Table avec ſes Diſciples: & le Corps de Jéſus-Chriſt eſt en même temps tout entier entre les mains de chacun de ſes Diſciples qui ſont à Table avec lui. Je dois donc donner un ſens figuré à ces paroles : *prenez, mangez, ceci eſt mon Corps.*

On chantera après cette Section les deux derniers verſets de la ſeconde partie du PSEAUME XXXVI.

(*a*) *Gen.* XXXII. 28. *Oſée.* XII. 4.

LII. SECTION.

Explication de ces paroles de Jésus-Christ. *Le Pain que je donnerai à manger, c'est ma chair : si quelqu'un mange de ce Pain, il vivra éternellement. Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme : si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie.*

D. COmment pouvez-vous vous persuader qu'on puisse avoir part aux fruits de l'Alliance de grace, sans manger réellement & à la lettre la chair de Jésus-Christ dans la Ste. Cene, & sans boire son sang? Jesus-Christ n'a-t-il pas dit lui-même qu'il donneroit (*a*) *sa chair à manger: que celui qui en mangeroit vivroit éternellement : que si nous ne mangeons sa chair, & si nous ne buvons son sang, nous n'aurons pas la vie?*

R. Quand Jésus-Christ a parlé de cette manière, il n'a pas porté sa pensée sur le Sacrement de la Ste. Cene: ces paroles ne détruisent ni n'établissent la nécessité de la manducation réelle de son Corps.

D. Prouvez-le.

R. S'il avoit porté sa pensée sur la Ste. Cene, il suivroit de-là que tous ceux qui participent à ce Sacrement sont sauvez, car il dit que *celui qui mange du Pain*, dont il parle, *vivra éternellement :* il suivroit aussi de-là que tous ceux qui ne participent point à ce Sacrement, sont exclus du Salut : car il dit expressé-

(*a*) *Jean* VI. 51. 53.

preſſément que *ſi l'on ne mange de la chair*, & *ſi l'on ne boit du Sang*, dont il parle, *on n'aura point la vie.*

D. Ne croyez-vous donc pas que tous ceux qui participent au Sacrement de la Ste. Cene ſeront ſauvez, & que tous ceux qui n'y participeront pas ſeront exclus du Salut?

R. Non: car un bon Chrêtien peut ſe trouver dans des temps & dans des lieux où il ne dépend pas de lui de participer à la Ste. Cene, quoi qu'il ait la Foi à laquelle le Salut eſt promis: il peut arriver auſſi, & il arrive tous les jours que de mauvais Chrêtiens mangent le Pain de la Ste. Cene, quoi qu'ils n'ayent pas cette Foi, ſans laquelle on ne peut être ſauvé.

D. Quelle étoit donc la penſée de Jéſus-Chriſt lors qu'il prononçoit les paroles que j'ai alleguées?

R. Il repréſentoit ſous l'image du Pain les graces qu'il nous communique dans ſon Evangile: & ſous l'image d'une manducation les diſpoſitions qu'on doit revêtir pour y avoir part.

D. Pourquoi s'eſt-il ſervi de ces images?

R. Il y fut déterminé par les circonſtances où il ſe trouvoit lors qu'il parloit de cette manière.

D. Comment cela?

R. Il parloit à des Troupes qui ne le ſuivoient que parce qu'il les avoit raſſaſiées miraculeuſement. Il vouloit les attirer par des motifs plus nobles, & leur faire ſentir la baſſeſſe de ceux dont elles étoient animées: il prit de ce Pain même dont elles paroiſſoient ſi avides, une image pour repréſenter les biens que ſa mort nous procure: en ſuivant la même idée, il dit qu'il falloit *manger ſa chair*, & *boire ſon Sang*, pour participer à ſes graces.

D. Mais n'eſt-ce point ſeulement pour ſoutenir la

Doctrine qu'on vous a enseignée dès votre Enfance, que vous donnez cette explication aux paroles de Jésus-Christ?

R. Non: je ne les entens de cette manière, que parce qu'après les avoir examinées avec tout le soin dont je suis capable, je ne puis leur donner un autre sens.

D. Justifiez ce sens.

R. Je confronte trois entretiens de Jésus-Christ, qui se suivent presque immédiatement: celui qu'il eut avec Nicodeme: celui qu'il eut avec une Femme Samaritaine: & celui qu'il eut avec les Troupes auxquelles il adressa les paroles que vous avez alleguées: on ne peut contester qu'il ne faille prendre dans un sens figuré les deux premiers de ces entretiens: & les mêmes raisons qui prouvent qu'on doit les entendre de cette manière, m'obligent à donner la même signification à celui dont-il est ici question.

D. Faites cette confrontation, & prouvez la justesse de la conséquence que vous en tirez.

R. I. Dans ces trois entretiens Jésus-Christ représente ses graces, & les dispositions nécessaires pour y avoir part, sous les images des choses qui étoient présentes ou familières, à ceux auxquels il adresse la parole. II. Dans ces trois entretiens, ceux à qui Jésus-Christ adresse la parole, entendent mal sa pensée, & prennent dans un sens littéral, ce qu'ils devoient prendre figurément. III. Dans ces trois entretiens Jésus-Christ laisse pendant quelque temps ses Auditeurs dans leur erreur: afin que l'excès auquel ils l'auroient portée contribuât à les en faire revenir. Enfin dans ces trois entretiens Jésus-Christ finit par des éclaircissemens sur les images qu'il avoit proposées: il déclare qu'on ne doit pas prendre ses paroles dans un sens litteral, & qu'on doit

doit leur donner un ſens figuré : & ce qui me frape encor davantage, c'eſt qu'il fait cette déclaration d'une manière plus claire & plus expreſſe à l'égard du troiſième de ces entretiens, qu'à l'égard des deux premiers.

D. Faites voir que dans ces trois entretiens Jéſus-Chriſt repréſente ſes graces, & les diſpoſitions néceſſaires pour y avoir part, ſous les idées des choſes qui étoient préſentes ou familières à ceux auxquels il adreſſe la parole.

R. Cela eſt clair à l'égard de la converſation avec Nicodeme. Nicodeme étoit un Docteur de la Loi. C'étoit le ſtyle ordinaire parmi les gens de cet ordre de parler de *renaiſſance*, de *nouveau né*, pour exprimer un changement de Religion, un Proſelyte. Ces idées devoient être familières à Nicodeme. Jéſus-Chriſt dit à cet Homme-là : (*a*) *Si quelqu'un n'eſt né de nouveau, il ne peut voir le Royaume des Cieux.* Cela eſt clair à l'égard de l'entretien de Jéſus-Chriſt avec la Samaritaine. Jéſus-Chriſt parle à une Femme toute occupée du ſoin de puiſer de l'eau. A cette Femme il dit : (*b*) *Si quelqu'un boit de l'eau que je lui donnerai, il n'aura jamais ſoif.* Cela eſt clair à l'égard des paroles que nous expliquons. Jéſus-Chriſt parle à des Troupes toutes remplies du prodige qu'il avoit fait en multipliant les Pains, & qui venoient d'exalter le Miracle de Moyſe qui avoit donné la Manne du Ciel aux Iſraëlites. A ces gens-là Jéſus-Chriſt dit : (*c*) *Je ſuis le Pain de vie.*

D. Faites voir que dans ces trois entretiens ceux à qui Jéſus-Chriſt adreſſe la parole, entendent mal ſa penſée, & prennent dans un ſens litteral ce qu'ils devoient prendre figurément.

R.

(*a*) *Jean.* III. 3. (*b*) *Jean.* IV. 14.
(*c*) *Jean.* VI. 33.

R. Cela eſt clair dans l'entretien de Jéſus-Chriſt avec Nicodeme ; car dès que ce Docteur eut ouï ces paroles : (*a*) *En vérité je te dis, que ſi quelqu'un n'eſt né d'eau & d'Eſprit, il ne peut entrer dans le Royaume de Dieu :* il répondit incontinent : (*b*) *Comment peut naître un Homme qui eſt déja vieux ? Peut-il encore entrer dans le ſein de ſa Mere & naître?* Cela eſt clair à l'égard de l'entretien avec la Samaritaine ; car dès que Jéſus-Chriſt lui eut dit ces belles paroles : (*c*) *Si tu connoiſſois le don de Dieu & qui eſt celui qui te dit donne à boire, tu lui en euſſes demandé, & il t'eût donné de l'eau vive :* elle répond incontinent : (*d*) *D'où as-tu cette eau vive ? Es-tu plus grand que Jacob notre Pere qui nous a donné ce puits, & qui en a bû lui, ſa Famille & ſon Troupeau?* Cela eſt clair enfin à l'égard de l'entretien avec les Troupes ; car dès que Jéſus-Chriſt ſe fut promis ſous l'idée de Pain & de Chair ; elles firent cette objection : (*e*) *Comment celui-ci donnera-t-il ſa Chair à manger? N'eſt-ce pas ici Jéſus le Fils de Joſeph, duquel nous connoiſſons le Pere & la Mere ? Comment donc celui-ci dit-il, je ſuis le Pain deſcendu du Ciel ?*

D. Faites voir que dans ces trois entretiens Jéſus-Chriſt laiſſe pendant quelque temps ſes Auditeurs dans leur erreur : afin que l'excès auquel ils l'auroient portée contribuât à les en faire revenir.

R. Cela eſt clair à l'égard de la converſation avec Nicodeme : car quand ce Docteur lui eut fait l'objection que nous avons raportée, Jéſus-Chriſt parut le confirmer dans ſon erreur. Il lui répondit : (*f*) *En vérité, en vérité je te dis que ſi quelcun n'eſt né d'eau & d'Eſprit, il ne peut point entrer dans le Royaume de Dieu.* Cela eſt clair à l'égard de la converſation avec la

(*a*) *Jean.* III. 3. (*b*) *vers.* 4. (*c*) *Jean.* IV. 10.
(*d*) *vers.* 11. (*e*) *Jean.* VI. 52. (*f*) *Jean.* III. 5.

la Samaritaine : car quand cette Femme lui eut fait cette Queſtion, Jéſus-Chriſt lui dit : (*a*) *Quiconque boit de cette eau aura encore ſoif : mais qui boira de l'eau que je lui donnerai, n'aura jamais ſoif : mais l'eau que je lui donnerai ſera faite en lui une Fontaine d'eau ſaillante en vie éternelle.* Enfin cela eſt clair encore à l'égard de la converſation avec les Troupes ; car quand elles eurent dit : (*b*) *Comment celui-ci, dit-il, je ſuis le Pain deſcendu du Ciel ?* Jéſus-Chriſt repliqua : (*c*) *Je ſuis le Pain vivifiant. C'eſt ici le Pain deſcendu du Ciel, afin que ſi quelqu'un en mange, il ne meure point : le pain que je donnerai, c'eſt ma chair :* & lors que s'étonnant de nouveau, elles demanderent encore, (*d*) *Comment celui-ci donnera-t-il ſa chair à manger ?* Jéſus-Chriſt ajoûta ces paroles : (*e*) *En vérité, en vérité je vous dis que ſi vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & ſi vous ne bûvez ſon ſang vous n'aurez point la vie.*

D. Faites voir que dans ces trois entretiens Jéſus-Chriſt finit par des éclairciſſemens ſur les emblêmes dont il s'étoit ſervi : qu'il éloigne le ſens litteral : qu'il déclare qu'on doit prendre ſes paroles dans le figuré : & qu'il fait cette déclaration d'une manière plus claire à l'égard du troiſième de ces entretiens, qu'à l'égard des deux premiers.

R. Cela eſt clair à l'égard de la converſation avec Nicodeme : car après lui avoir repréſenté les conditions de l'Alliance de grace ſous l'image d'une *renaiſſance*, il dit expreſſement que cette renaiſſance conſiſte à recevoir celui que le Pere a envoyé, à aimer la lumière, à s'adonner à la vertu & à la vérité. Cela eſt clair à l'égard de la converſation avec la Samari-

(*a*) *Jean.* IV. 13. (*b*) *Joan.* VI. 41.
(*c*) *vers.* 51. (*d*) *vers.* 52. (*e*) *vers.* 53.

ritainc: car après que Jésus-Christ eut laissé pendant quelque temps cette Femme dans son erreur, il lui dit qu'il est le Messie, & il lui fait comprendre par-là que l'*eau vive* dont il lui avoit parlé, c'étoit la grace que le Messie devoit aporter au Monde. Cela est clair enfin à l'égard de la conversation avec les Troupes: car après les avoir laissées pendant quelque temps dans leur erreur, il la combattit, d'une manière plus claire & plus forte quc celle de Nicodeme, & que celle de la Samaritaine: *(a) Ceci vous scandalise-t-il?* leur dit-il. *C'est l'Esprit qui vivifie· La chair ne profite de rien. Les paroles que je vous dis sont Esprit & vie.*

On chantera après cette Section les deux premiers versets de la Pause du PSEAUME CXVI.

LIII. SECTION.

Des dispositions qu'on doit aporter au Sacrement de la Ste. Cene.

D. SUffit-il de participer à la Ste. Cene pour recueillir les fruits de l'Alliance dont ce Sacrement est le Signe?

R. Non: car St. Paul dit qu'en (*a*) *mangeant indignement le Corps de Jesus-Christ & en bûvant indignement son sang, on mange, & on boit sa propre condamnation.*

D. Qu'est-ce que *manger indignement le Corps de Jésus-Christ & boire son sang indignement?*

R. C'est participer à la Ste. Cene sans avoir les dispositions quelle demande.

D.

(*a*) *Jean.* VI. 61. 63.
(*b*) I. *Cor.* XI. 27.

D. Qu'eſt-ce que *manger*, *& boire ſa propre condamnation?*

R. C'eſt attirer ſur ſa perſonne les châtimens que mérite la profanation de cette Cérémonie.

D. A quelle occaſion St. Paul diſoit-il, que *ceux qui mangent indignement le Corps de Jéſus-Chriſt*, *& ceux qui boivent indignement ſon ſang*, *mangent & boivent leur condamnation?*

R. A l'occaſion des Fleaux que Dieu avoit envoyez ſur l'Egliſe de Corinthe.

D. Quels étoient ces fleaux?

R. Quelques Corinthiens avoient de violentes maladies, d'autres étoient emportez par des morts ſubites & inopinées.

D. Comment St. Paul a-t-il exprimé ces fleaux?

R. Il dit qu'il y avoit dans l'Egliſe de Corinthe, des perſonnes qui étoient (*a*) *infirmes & malades*, *& d'autres qui dormoient*.

D. A quelle cauſe attribue-t-il ces malheurs?

R. A la profanation de la Ste. Cene.

D. Comment les Corinthiens ſe rendoient-ils coupables de ce crime?

R. En s'abandonnant aux excès de la bonne chere, en violant les Loix de l'Humilité, & celles de la Charité, immédiatement avant de participer à ce Sacrement.

D. Entrez dans un plus grand détail ſur ce ſujet.

R. Les Juifs avoient accoûtumé de faire des Repas de Religion & de Charité. [1] Le but de cette inſtitution étoit que les Grands & les Petits, les Riches & les Pauvres, en mangeant à la même Table, ſans di-

(*a*) I. *Cor.* XI. 30.

1 Voi. des traces de cette coûtume dans le *Chap.* II. du Livre de *Tobie.*

diſtinction de Condition, de Naiſſance, de Rang, de Fortune, rapellaſſent le ſouvenir de leur égalité originelle. Les premiers Chrétiens adopterent cette coûtume. Ils firent de ces ſortes de Repas dans leurs Aſſemblées publiques avant la Communion, & ils les appellerent *Agapes*, c'eſt-à-dire repas de *charité*. Mais comme c'étoit des Juifs qu'ils avoient pris cette coûtume, ils y commirent les mêmes dèsordres. Comme les Juifs, ils mangeoient & ils buvoient avec excès dans leurs *Agapes*. Ce mélange de Riches & de Pauvres, de Grands & de Petits, choqua ceux qui ſe croyoient dignes d'avoir un Rang ſupérieur dans la Societé & dans l'Egliſe: ils voulurent avoir des marques de diſtinction dans ces Repas mêmes qui étoient deſtinez à les confondre avec leurs Freres: ce qui avoit pour but d'entretenir l'Humilité & la Charité, contribua à les violer, & ce qui devoit ſervir de préparation à la Ste. Cene, fut une occaſion de la profaner.

D. Ne s'expoſe-t-on à des châtimens ſemblables à ceux que Dieu envoya ſur l'Egliſe de Corinthe, que quand on tombe préciſement dans les mêmes crimes que St. Paul reprochoit aux Corinthiens?

R. Tous ceux qui communient ſans avoir les diſpoſitions que la Ste. Cene demande, s'expoſent aux mêmes peines.

D. Que doit-on faire pour les prevenir?

R. St. Paul dit que chacun doit s'*examiner ſoi-même:* c'eſt-à-dire, étudier les ſentimens de ſon Cœur, & la conduite de ſa vie, pour connoître s'il a les diſpoſitions ſans leſquelles le Sacrement de la Ste Cene eſt funeſte à ceux qui y participent.

D. Quel eſt le but de cette connoiſſance?

R. De nous faire aller avec joye & avec conſola-

tion à la Table de Jésus-Christ si nous avons ces dispositions: & si nous ne les avons pas, de nous faire abstenir de cette Cérémonie jusqu'à-ce que nous les ayons aquises.

D. Mais est-il donc si difficile d'avoir cette connoissance, qu'il faille s'examiner pour y parvenir? Une simple réflexion sur soi-même ne suffit-elle pas pour cela?

R. La connoissance de soi-même a de grandes difficultez.

D. D'où viennent ces difficultez?

R. Elles viennent principalement de quatre causes.

D. Quelle est la premiere cause de la difficulté qu'il y a à sa connoître soi-même?

R. C'est la fausseté des idées que la plûpart des Chrétiens ont de la Religion.

D. Comment se peut-il que des Chrêtiens ayent de fausses idées de la Religion?

R. C'est qu'ils s'en raportent moins sur cet article aux décisions de l'Ecriture Ste. qu'à l'éducation qu'ils ont reçuë, & aux Maximes des Hommes.

D. Comment les fausses idées que nous avons de la Religion, rendent-elles difficile la connoissance de nous mêmes?

R. C'est quelles nous persuadent que nous remplissons les conditions de la véritable Religion, lors que nous ne faisons que suivre cette fausse Religion que le Monde lui a substituée.

D. Quelle est la seconde cause de la difficulté qu'il y a à se connoître soi-même?

R. C'est l'état où se trouvent la plúpart des Chrétiens.

D. Dépeignez-moi cet état.

R. C'est un mêlange de lumières & de ténébres,

de perſuaſion & de doute, de vice & de vertu, de pieté & d'indevotion.

D. Comment ce mêlange rend-il difficile la connoiſſance de nous-mêmes?

R. C'eſt que nous ne ſaurions être agréables à Dieu, ſi ſon amour ne tient le premier rang dans nos Cœurs; & nous ne ſaurions que très-difficilement connoître ſi cet amour tient ce rang, quand il eſt mêlé avec tant de ſentimens contraires.

D. Quelle eſt la troiſième cauſe de la difficulté qu'il y a à ſe connoître?

R. Ce ſont les profondeurs du Cœur humain.

D. Qu'entendez-vous par les profondeurs du Cœur humain?

R. Ces illuſions perpetuelles que nous nous faiſons ſur nous mêmes.

D. En quoi conſiſtent elles?

R. A s'enviſager ſoi-même par le côté le plus avantageux: à groſſir ſes Vertus: à ne faire que peu d'attention ſur ſes défauts, & à les extenuer.

D. Comment ces illuſions nous rendent-elles la connoiſſance de nous-mêmes difficile?

R. C'eſt quelles nous perſuadent que nous ſommes dans l'état que Dieu demande de nous, lors même que nous ſommes dans un état tout oppoſé.

D. Quelle eſt la quatrième cauſe des difficultez qu'il y a à ſe connoître?

R. C'eſt la corruption générale du Genre-Humain.

D. Comment la corruption générale du Genre-Humain nous rend-elle la connoiſſance de nous mêmes ſi difficile?

R. C'eſt que nous ſommes portez à nous croire Vertueux, quand nous voyons tant de gens plus méchans que nous.

D.

D. Ces difficultez ſont-elles inſurmontables?

R. Non.

D. Prouvez qu'elles peuvent être ſurmontées.

R. La manière dont l'Ecriture nous exhorte à nous étudier, prouve que nous pouvons nous connoître: & les ſaints Hommes qu'elle nous propoſe pour modeles, ſe ſont connus eux-mêmes parce qu'ils ſe ſont étudiez avec ſoin.

D. Alléguez quelques-unes des exhortations qui nous ſont faites de nous étudier, & qui prouvent que nous pouvons parvenir à nous connoître.

R. St. Paul parle de cette manière aux Corinthiens: (*a*) *Examinez-vous vous-mêmes pour ſavoir ſi vous étes en la Foi : éprouvez-vous vous-mêmes : ne reconnoiſſez vous point vous-mêmes, ſavoir que Jéſus-Chriſt eſt en vous? Si ce n'eſt qu'en quelque ſorte vous fuſſiez* [1] *reprouvez.* Il ſuppoſe donc que ceux qui après s'être examinez eux-mêmes, ne peuvent pas connoître s'ils ont la Foi, ſont *en quelque ſorte reprouvez.* Le même Apôtre exhorte tous les Chrétiens à (*b*) s'*éprouver eux-mêmes* avant que de participer à la Sainte Cene: il ſuppoſe donc qu'en nous éprouvants nous-mêmes, nous pouvons connoître ſi nous ſommes dans les diſpoſitions qu'exige la participation à ce Sacrement, ou ſi nous en avons de contraires.

D. Alléguez quelque exemple des Saints Hommes qui ſont parvenus à ſe connoître eux-mêmes, parce qu'ils s'étoient étudiez avec ſoin.

R. St. Pierre prend Jeſus-Chriſt même à témoin de

(*a*) II. *Cor.* XIII. 5.

1 Le mot que nous avons traduit *reprouvé* marque l'état d'un Homme qui doit être rejetté de Dieu, comme indigne de porter le nom de Diſciple de Jéſus-Chriſt.

(*b*) I. *Cor.* XI. 28.

de l'amour qu'il a pour lui : il lui dit : (*a*) *Seigneur tu ſais toutes choſes, tu ſais que je t'aime.* St. Paul ſent que l'amour de Dieu a jetté de ſi profondes racines dans ſon Ame, qu'il défie toutes les Créatures de les arracher : ce ſentiment lui fait dire : (*b*) *Je ſuis aſſuré que ni la mort, ni la vie, ni les Anges, ni les Principautez, ni les Puiſſances, ni les choſes à venir, ni la hauteur, ni la profondeur, ni aucune autre Creature, ne nous pourra ſéparer de la dilection de Dieu, qu'il nous a montrée en Jéſus-Chriſt notre Seigneur.*

On chantera après cette Section les deux derniers verſets du PSEAUME XIX.

LIV. SECTION.

Où l'on entre dans le détail ſur l'examen de ſoi-même.

D. PUiſque les difficultez que l'on rencontre dans l'étude de ſoi-même ne ſont pas inſurmontables, marquez les moyens de les ſurmonter.

R. Il faut s'examiner premièrement par raport à ce que la Religion a de ſpéculatif : en ſecond lieu par raport à ce qu'elle a de pratique.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites qu'on doit s'examiner par raport à ce que la Religion a de ſpéculatif ?

R. J'entens que nous devons examiner ſi nous ſommes aſſez inſtruits & aſſez convaincus des Véritez de la Religion, pour avoir lieu de croire que notre ignoran-

(*a*) *Jean.* XXI. 17.
(*b*) *Rom.* VIII. 37, 38.

rance, ni nos doutes ne nous rendent point indignes de participer à la Sainte Cene.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites qu'on doit s'examiner par raport à ce que la Religion a de pratique ?

R. J'entens que nous devons examiner ſi nous ſommes aſſez exacts à obſerver les préceptes de la Religion, pour avoir lieu de croire que nos fautes ne nous rendent pas indignes de participer à ce Sacrement.

D. Comment pouvons-nous connoître ſi nos doutes & notre ignorance ne nous rendent pas indignes de participer au Sacrement de la Ste. Cene ?

R. Nous pouvons avoir cette idée de nous-mêmes lors que notre Conſcience nous rend cinq témoignages.

D. Quel eſt le premier témoignage ?

R. Que nous n'avons pas été animez quand nous avons étudié la Religion, par le déſir de nous affermir dans nos préjugez, mais par celui de connoître la vérité.

D. Quel eſt le ſecond témoignage ?

R. Que nous aimons la Religion, parce qu'après l'avoir étudiée nous y trouvons des caractères de vérité, & non parce qu'on nous a prevenus pour elle dans notre Enfance.

D. Quel eſt le troiſième témoignage ?

R. Que nous nous attachons à telle ou telle Communion parmi les Chrétiens, non parce que notre interêt temporel le demande, mais parce qu'elle eſt plus conforme à la parole de Dieu, que les autres Sectes du Chriſtianiſme.

D. Quel eſt le quatrième témoignage ?

R. Que ſi nous ne ſommes pas bien affermis encore, & ſi nous chancelons encore à l'égard de certains points de la Religion, ce n'eſt pas que nous

doutions de l'autorité de celui de qui elle émane, ou que nous refuſions de nous y ſoumettre, mais parce qu'après avoir travaillé ſelon la meſure de nos talents à nous inſtruire, il ne nous paroit pas que ces points ſoïent ſuffiſamment éclaircis pour produire une parfaite conviction.

D. Quel eſt le cinquième témoignage?

R. Que nous avons une intention ſincere de travailler à augmenter nos lumières, à nous détromper des erreurs ſi nous en avons encore.

D. Comment pouvons-nous connoître que nous ſommes aſſez exacts à obſerver les preceptes de la Religion, pour ne devoir pas craindre de communier indignement?

R. Nous devons nous examiner ſur cinq articles.

D. Sur quoi doit rouler le premier article?

R. Sur les Vertus capitales. Un Chrétien doit poſſeder toutes les Vertus: il y en a pourtant de plus eſſentielles au Chriſtianiſme: telles ſont l'Humilité, la Sincerité, & la Charité.

D. Sur quoi doit rouler le ſecond article?

R. Sur les diſpoſitions permanentes. Les plus grands Saints peuvent tomber dans des actes de Vice: mais la moindre habitude criminelle dans laquelle on perſiſte, & dans laquelle on veut perſiſter, eſt incompatible avec la véritable Foi.

D. Sur quoi doit rouler le troiſième article?

R. Sur les progrès de la pieté. Un Chrétien dont les Vertus n'aquierent pas continuellement quelque nouveau degré d'activité, a lieu de former de triſtes jugemens ſur lui-même: mais un Chrétien qui avance, a lieu d'en former de favorables, quoi que ſes progrès ne ſoïent pas auſſi rapides qu'ils devroient l'être.

D.

D. Sur quoi doit rouler le cinquième article?

R. Sur les motifs dont on eſt animé dans ſes Vertus. Les plus éminentes, ſi elles ne viennent que du temperamment, du déſir de plaire aux Hommes, ou de quelque autre raiſon du même genre ne ſont point agréables à Dieu. Nous devons être vertueux, parce que Dieu qui eſt nôtre Maître nous l'ordonne; parce que la reconnoiſſance pour les biens dont-il nous comble nous y engage.

D. Mais quel parti doit prendre un Homme qui, après s'être examiné lui-même, trouve des ſujets de croire qu'il peut communier dignement, & des ſujets de craindre qu'il ne faſſe une Communion indigne? Peut-il communier dans cet état, ou doit-il s'abſtenir de la Communion?

R. Il peut communier s'il gémit de ſes foibleſſes: s'il eſt ſincerement réſolu à les combattre : & s'il peut dire de bon cœur & de bonne foi à Dieu en venant à ſa Table : (*a*) *J'ai juré & je le tiendrai d'obſerver les ordonnances de ſa Juſtice.*

On chantera après cette Section les deux premiers verſets de la XIV. *partie du* PSEAUME CXIX.

Avis au Catechiſte.

Le Catechiſte s'apercevra aiſément en liſant cette Section que chacun des articles qui la compoſent, fourniroit la matiere d'un Diſcours entier, ſi on le traitoit avec exactitude. Il n'a pas été poſſible d'entrer dans un ſi grand détail : c'eſt au Catechiſte même à le faire, en étendant & en juſtifiant les Maximes que nous avons propoſées d'une maniere ſi conciſe.

P 4 LV.

(*a*) *Pſeaume* CXIX. 106.

LV. SECTION.

Du Serment, ou de la ſeptième partie du Culte Religieux.

D. QUelle eſt la ſeptième partie du Culte exterieur de la Religion?

R. C'eſt le Serment.

D. Qu'eſt-ce que le Serment?

R. C'eſt l'action d'un Homme qui en affirmant une propoſition, ou en faiſant une promeſſe, prend Dieu à témoin de ſa ſincerité, déclare qu'il conſent de renoncer à ſa miſericorde, & d'étre l'objet de ſa vangeance, s'il parle contre ce qu'il penſe, ou s'il manque à ce qu'il promet.

D. Quelle difference mettez-vous entre une ſimple affirmation, & un Serment?

R. Le Serment ajoûte à la ſimple affirmation ce recours au témoignage de Dieu, & cette ſoumiſſion à ſa vangeance.

D. Prouvez par des exemples que ce recours au témoignage de Dieu, & ce conſentement a être l'objet de ſa vangeance, ſont des parties du Serment.

R. Moyſe en voulant engager les Juifs à confirmer par un Serment les clauſes de l'Alliance que Dieu avoit faite avec eux leur dit: (*a*) *Vous comparoiſſez devant l'Eternel vôtre Dieu, vous les Chefs de vos Tribus, vos Anciens, vos Officiers, & tous les Hommes d'Iſraël; vos petits Enfans, vos Femmes, l'Etranger qui eſt*

(*a*) *Deuter.* XXIX. 10. &c. Voiez auſſi *Nehem.* IX. 38.

eſt au milieu de vous, depuis votre Coupeur de bois juſqu'à votre puiſeur d'eau: afin que vous entriez dans l'Alliance de l'Eternel votre Dieu, & dans l'exécration du Serment qu'il vous fait prêter. Comparoître devant l'Eternel, c'étoit prendre Dieu à témoin de la ſincerité avec laquelle on promettoit de remplir les clauſes de l'Alliance: *entrer dans l'exécration*, c'étoit conſentir d'être l'objet de la vangeance Divine, ſi l'on manquoit à ſes promeſſes. St. Paul pour convaincre les Corinthiens que c'étoient des raiſons priſes de leur propre intérêt, qui l'avoient empêché d'aller à Corinthe, leur parle de cette manière: (*a*) *J'appelle Dieu à témoin ſur mon Ame, que ç'a été pour vous épargner que je ne ſuis pas encore allé à Corinthe. Appeller Dieu à témoin ſur ſon Ame*, c'eſt faire cet acte d'interpellation à Dieu, & de ſoûmiſſion à ſa vangeance, qui conſtituë l'eſſence du Serment, & qui le diſtingue de la ſimple affirmation.

D. Pourquoi faites-vous du Serment une partie du Culte extérieur de la Religion, & de la ſuprême adoration?

R. La nature de la choſe, & les déciſions de l'Ecriture Ste. m'y engagent.

D. Comment la nature du Serment vous porte-t-elle à en faire une partie de la ſuprême adoration, & du Culte extérieur de la Religion?

R. Parce que le Serment ſuppoſe que celui au témoignage duquel on appelle, & à la vangeance duquel on ſe ſoûmet, connoît le cœur de celui qui jure, & a la puiſſance de le punir s'il parle contre ſa penſée, ou s'il manque à ſa parole.

D. Prouvez par les déciſions de l'Ecriture que le Serment eſt un acte de la ſuprême adoration.

(*a*) II. *Cor.* I. 23.

R. (*a*) *Tu craindras l'Eternel ton Dieu, tu le serviras, & tu JURERAS par son nom : Tout genou se pliera devant moi, & toute langue JURERA par moi.* (*b*) *Celui qui se bénira en la Terre, se bénira par le Dieu de Vérité; & celui qui JURERA sur la Terre, JURERA par le Dieu de Vérité.*

D. Mais le Patriarche Joseph ne jura-t-il point par Pharaö lors qu'il dit à ses Freres : [1] *Vive Pharaö que vous étes des Espions ?*

R. Si Joseph avoit attribué à Pharaö cette connoissance du cœur que l'on suppose dans celui par lequel on fait le Serment, & cette puissance de punir les parjures, il faudroit regarder le Serment de ce Patriarche comme une de ces fautes dont les vies des plus grands Saints ont été souillées. Mais ces paroles, *vive Pharaö*, ne sont qu'un formulaire d'affirmation qui n'est point un acte de Religion : [2] *Vive Pharaö*, signifie, *comme il est vrai que Pharaö vit*, ou *comme il est vrai que la vie de Pharaö est ce que je souhaite avec le plus d'ardeur.*

D. Mais si le Serment est un acte de la suprême adoration, pourquoi Jésus-Christ a t-il defendu de Jurer ?

R. Sa defense n'est pas absoluë : elle regarde l'abus particulier que les Juifs de son tems faisoient du Serment.

D. Quel abus les Juifs du tems de Jésus-Christ faisoient-ils du Serment ?

R. Ils juroient par les Créatures : & sous prétexte qu'elles n'ont ni la connoissance du cœur de celui qui fait un Serment, ni la puissance de punir les parjures, ils

(*a*) *Deut.* VI. 13. (*b*) *Esaï.* LXV. 16. Voiez aussi *Jerem.* IV. 1, 2.
1 *Genese* XLII.

2 Confrontez ce formulaire d'affirmation avec I. *Sam.* XXV. 26. II. *Rois.* II. 6.

ils ne se faisoient aucun scrupule de violer des promesses qu'ils avoient confirmées par ces sortes de Sermens.

D. Que fait Jésus-Christ pour reprimer ce desordre?

R. Il établit que le Serment est une des actions les plus sérieuses de la vie, auxquelles on ne doit avoir recours qu'en cas de nécessité : il veut qu'on se contente d'affirmer simplement ce qu'on avance, lors que l'importance de ce qu'on affirme ne demande point de Serment : sur tout il déclare que l'on ne sauroit jurer par aucune Créature, sans y faire intervenir en quelque sorte celui qui l'a créée, & qui la gouverne. On ne sauroit jurer *par le Ciel*, sans faire intervenir dans son Serment le Dieu qui fait du Ciel *son Thrône :* on ne sauroit jurer *par la Terre*, sans faire intervenir dans ce Serment Dieu qui fait de la Terre comme *son marchepied :* on ne sauroit jurer *par Jérusalem*, sans faire intervenir dans ce Serment le Dieu qui avoit choisi Jérusalem, pour y donner des marques particulières de sa présence, & qui en avoit fait comme la Ville Capitale de sa résidence : on ne sauroit jurer *par sa* propre *Tête*, sans faire intervenir dans son Serment le Dieu sans le secours duquel un Homme ne sauroit changer la couleur d'un de ses cheveux : c'est le sens de ces paroles de Jésus-Christ : (*a*) *Ne jurez en aucune manière : ni par le Ciel, car c'est le Thrône de Dieu : ni par la Terre, car c'est le marchepied de ses pieds : ni par Jérusalem, parce que c'est la Ville du grand Roi. Tu ne jureras point non plus par ta Tête : car tu ne peux faire un cheveu blanc ou noir. Mais que vôtre parole soit ; Oui, oui ; Non, non : car ce qui est de plus est du malin.*

On chantera après cette Section les trois premiers versets du Pseaume CXXXIX.

LVI.

(*a*) *Matt.* V. 34--37.

LVI. SECTION.

Des dispositions que doit avoir un Homme qui jure.

D. QUelles doivent être les dispositions d'un Homme qui jure?

R. Il doit avoir des dispositions differentes, selon que son Serment est destiné, ou à attester une simple proposition, ou à confirmer une promesse.

D. Quelles doivent être les dispositions d'un Hommes qui jure pour attester une simple proposition?

R. Premièrement, il faut qu'il connoisse la vérité de ce qu'il avance : en second lieu, il faut qu'il n'avance que ce qu'il connoit pour vrai.

D. Pourquoi faut-il qu'il connoisse la vérité de ce qu'il avance?

R. Parce que ce seroit pécher contre le respect qu'on doit à Dieu, que de le prendre à témoin d'une proposition, dont on ignore soi-même la vérité.

D. Pourquoi faut-il qu'un Homme qui jure pour attester une proposition, n'avance que ce qu'il connoit pour vrai?

R. Parce que ce seroit vouloir faire Dieu lui-même complice du mensonge, que de le prendre à témoin que l'on dit la vérité, lors que l'on dit un mensonge.

D. Quelles doivent être les dispositions d'un Homme qui jure pour confirmer une promesse?

R. Il doit ne promettre avec Serment que ce qu'il peut, & que ce qu'il veut accomplir.

D. Pourquoi ne faut-il promettre avec Serment que des choses que l'on veut accomplir?

R.

R. Parce que ce ſeroit vouloir faire Dieu complice des fraudes qu'on médite, que de le faire intervenir pour tromper avec plus de ſuccès.

D. Pourquoi ne faut-il promettre avec Serment que les choſes qu'on peut accomplir?

R. Parce que ce ſeroit manquer au reſpect qu'on doit à Dieu, que le prendre à témoin qu'on fera telle ou telle choſe, lors qu'on ignore ſi on le pourra.

D. Quelles ſont les promeſſes qu'on ne doit pas confirmer par des Serments, parce qu'on ignore ſi on pourra les accomplir?

R. Il y en a de deux ſortes: premièrement celles qui roulent ſur des choſes qui ſont au deſſus de nos forces: en ſecond lieu celles qui ſont criminelles.

D. Quelle conduite doit tenir un Homme qui s'eſt engagé par Serment de faire des choſes qui ſont au deſſus de ſes forces?

R. Il doit ſe repantir de l'abus qu'il a fait d'une des plus ſaintes Cérémonies de la Religion, & demander pardon à Dieu de ce que l'impuiſſance où il ſe trouve d'accomplir ce qu'il a juré, le contraint de fauſſer ſon Serment.

D. Quelle conduite doit tenir un Homme qui a juré de faire des choſes criminelles?

R. Il doit auſſi ſe repentir d'avoir abuſé de la Religion du Serment, & reparer le faute qu'il a faite de s'engager à faire des choſes criminelles, en s'en abſtenant.

D. Mais ne rangez-vous pas parmi les choſes qu'on ne peut accomplir après s'y être engagé avec Serment, celles dont l'accompliſſement aporteroit quelque préjudice à nos intérêts temporels?

R. Non. Un Homme qui a (*a*) *juré, fut-ce à ſon do-*

(*a*) *Pſ.* XV. 4.

domage, doit accomplir ce qu'il a promis avec Serment.

D. Alléguez quelque exemple de la haine que Dieu porte aux parjures, & des punitions qu'il leur inflige ou qu'il leur reſerve.

R. (*a*) Joſué avoit promis avec Serment aux Gabaonites au nom de toute ſon Armée, de les incorporer avec le Peuple d'Iſraël, & de leur accorder la vie & la liberté. (*b*) Saül viola cette promeſſe quatre cents ans après qu'elle eut été faite: il fit mourir cruellement des Gabaoniſtes dans une circonſtance que l'Hiſtoire Ste. ne marque point. Dieu punit par une famine qui dura trois ans entiers la violation de ce Serment. Sédécias avoit juré qu'il ſe ſoûmettroit à Nabuchodonoſor: il viola ſon Serment: il ſollicita du ſecours auprès du Roi d'Egypte, pour ſecouër le joug auquel il avoit juré de ſe ſoûmettre: Dieu prononça contre Sédécias cette ſentence qui fut executée à toute rigueur: (*c*) *Je ſuis vivant ſi* Sédécias *ne meurt au Païs du Roi qui l'a établi pour Roi, parce qu'il a mépriſé le Serment d'exécration lequel il lui avoit fait, & qu'il a enfraint l'Alliance qu'il avoit faite avec lui.* (*d*) *Je ſuis vivant, ſi je ne fais tomber ſur la téte de Sédécias mon Serment d'exécration qu'il a mépriſé, & mon Alliance qu'il a enfrainte.*

On chantera après cette Section le PSEAUME XV.

LVII.

(*a*) Voi. *Joſ.* IX. 15. (*b*) II. *Sam.* XXI. 1.
(*c*) *Ezech.* XVII. 16. (*d*) *vers.* 19.

LVII. SECTION.

Dans laquelle on éclaircit une difficulté ſur la nature du Serment.

D. SI l'on ne doit s'engager avec Serment qu'à ce qu'on a la force d'accomplir : comment peut-on jurer dans le Sacrement de la Ste. Cene d'obſerver les Loix de Dieu ? Y a-t-il quelcun qui puiſſe ſe promettre d'atteindre à la perfection, & qui ne riſque de fauſſer ſon Serment quand il jure d'obſerver des Loix qui lui preſcrivent d'être parfait ?

R. J'ai trois réponſes à faire à cette difficulté : la première eſt priſe des ſecours de l'Eſprit de Dieu : la ſeconde des condeſcendances Evangeliques : la troiſième des reſſources que la repentance nous fournit après les plus grands crimes.

D. Comment l'eſpérance des ſecours du St. Eſprit nous autoriſent-ils à jurer que nous obſerverons les Loix de Dieu ?

R. C'eſt que quand nous entrons de bon cœur & de bonne foi dans cet engagement, Dieu s'engage auſſi à nous fournir les ſecours dans nous avons beſoin pour remplir notre promeſſe. Plus nous ſommes ſinceres lors que nous prêtons ce Serment, plus nous ſommes en droit de nous aſſurer que Dieu ne nous abandonnera point à ces foibleſſes naturelles qui nous l'auroient fait violer.

D. Comment les condeſcendances Evangeliques nous autoriſent-elles à jurer que nous obſerverons les Loix de Dieu ?

R. C'eſt que quand l'Evangile nous ordonne d'être par-

parfaits, il ne nous propose pas la perfection comme un but auquel nous pouvons arriver, mais comme un but auquel nous devons tendre.

D. Eclaircissez cette pensée, & faites-la servir à resoudre la difficulté que je viens de vous proposer.

R. Il faut distinguer le but où nous devons tendre d'avec le but, où nous pouvons arriver. Le but où nous devons tendre à l'égard de l'exercice de la prière, c'est de prier sans distraction, & quand nous nous presentons devant Dieu, d'être tout occupez de Dieu : le but où nous devons arriver, c'est de faire des efforts continuels pour prier sans distraction. Quand nous *jurons d'observer la Loi* qui nous ordonne de bannir la distraction de nos prières, nous ne renonçons pas à la misericorde de Dieu, & nous ne consentons pas d'être les objets de sa vangeance, si nous sommes distraits dans la prière, mais si nous n'avons pas une intention sincere de travailler à ne l'être pas. Le but où nous devons tendre à l'égard du détachement du Monde, c'est de comparer si bien l'avenir avec le présent, l'éternité avec le temps, que jamais le temps ne l'emporte dans notre Esprit sur l'éternité, ni le présent sur l'avenir : le but où nous devons arriver à l'égard de cette disposition d'Esprit, c'est de faire des efforts continuels pour l'aquérir. Quand nous *jurons d'observer la Loi*, qui nous ordonne de nous détacher du Monde, nous ne renonçons pas à la misecorde de Dieu & nous ne consentons pas d'être les objets de sa vangeance, si le present l'emporte quelquefois dans notre Esprit sur l'avenir, & le temps sur l'éternité; mais si nous n'avons pas une intention sincere de donner la préférence aux plus grands de ces objets, & ainsi du reste.

D. Com-

D. Comment la ressource que la repantance nous fournit après les plus grands crimes, nous autorise-t-elle à jurer que nous observerons les Loix de Dieu ?

R. C'est que quand nous renonçons à la misericorde de Dieu, & quand nous consentons d'être les objets de sa vangeance en cas que nous violions ses Loix, nous ne renonçons pas aux promesses que l'Evangile fait aux penitents : nous ne nous soûmettons à cette peine qu'au cas que nous persistions dans nos péchez, & que nous refusions de réparer nos crimes par la pénitence.

D. Mais ne vaudroit-il pas mieux s'abstenir de faire le Serment d'observer les Loix de Dieu, que de s'exposer en le faisant, à subir les peines que Dieu denonce aux parjures ?

R. Si l'on n'étoit pas sincerement résolu à tenir ce Serment, il vaudroit incomparablement mieux s'en abstenir que de le faire, mais si l'on est résolu de le tenir, il vaut incomparablement mieux le faire que de s'en abstenir.

D. Ne sommes-nous donc pas libres de faire ce Serment ?

R. Nous sommes libres de prêter ce Serment, comme nous sommes libres d'entrer dans l'Alliance de Dieu, ou de n'y pas entrer, de participer aux Sacremens ou de n'y pas participer.

D. Prouvez qu'on ne sauroit entrer dans l'Alliance de Dieu sans jurer d'observer ses Loix.

R. Entrer dans une Alliance, c'est en accepter les clauses: & une clause de l'Alliance que Dieu traite avec nous, c'est que si nous ne nous prévalons pas des secours qu'il nous accorde, si nous ne faisons pas des efforts pour atteindre à la perfection, si après être tombez dans le crime, nous refusons de nous re-

lever par la repantance, en ce cas nous renonçons à la misericorde de Dieu, & nous consentons d'être les objets de sa vangeance : c'est ce consentement qui fait l'essence du Serment : on ne peut donc entrer dans l'Alliance de Dieu que l'on ne prête ce Serment.

D. Prouvez qu'on ne sauroit participer aux Sacremens sans jurer d'observer les Loix de Dieu.

R. Participer aux Sacremens, c'est confirmer par une Cérémonie Religieuse l'acceptation qu'on a faite des clauses de l'Alliance : puis donc qu'accepter les clauses de l'Alliance, c'est jurer d'observer les Loix de Dieu : participer aux Sacremens, c'est confirmer le Serment qu'on a déja prêté, & le prêter de nouveau.

On chantera après cette Section les deux premiers versets de la cinquième partie du PSEAUME CXIX.

LVIII. SECTION.

Où l'on détermine ce qu'il faut entendre par le Prochain ; *qui est l'objet de la seconde classe des devoirs que la Religion nous prescrit.*

D. QUelle est la seconde classe des devoirs que la Religion nous prescrit?

R. C'est celle qui regarde nos Prochains.

D. Que signifie ce mot de *Prochain?*.

R. Il signifie un Etre avec lequel nous avons d'étroites liaisons.

D. Quels sont en particulier les Etres que l'Evan-

vangile nous ordonne de regarder comme nos *Prochains ?*

R. Tous les Hommes ſans exception : ceux même qui ſont nos plus grands Ennemis.

D. Prouvez le.

R. Jéſus-Chriſt l'a décidé dans la Parabole qu'il propoſa à un Homme qui lui avoit fait cette Queſtion : (*a*) *Qui eſt mon Prochain ?* Un Juif, répond Jéſus-Chriſt, deſcend de Jéruſalem, il tombe entre les mains des Brigands, qui ne lui laiſſent ni force pour mandier du ſecours, ni argent pour s'en procurer. Un Sacrificateur découvre ce triſte objet : il s'éloigne comme pour n'être pas tenté par une compaſſion involontaire de le ſecourir. Un Lévite qui paſſe dans le même chemin tient la même conduite. Un Samaritain au contraire s'aproche de ce malheureux : il en eſt émû de pitié : il le conduit dans une Hôtelerie : il l'aſſiſte de ſes ſoins, de ſon argent, de ſes recommandations. Jéſus-Chriſt conclut de cette Parabole que le Samaritain a regardé & ſecouru le Juif comme ſon Prochain : il donne des éloges à cette conduite, & il veut que tous les Hommes ayent les mêmes idées les uns des autres.

D. Mais comment ce que Jéſus-Chriſt établit que le Juif eſt le Prochain du Samaritain, prouve-t-il que nous devons regarder tous les Hommes, même nos plus grands Ennemis, comme nos Prochains ?

(*a*) Voi. *Luc*. X. 29. &c.

R. C'eſt que les Juifs & les * Samaritains étoient Ennemis déclarez.

D.

* Cette haine étoit auſſi ancienne que la fondation du Royaume de Samarie. (*a*) Jéroböam ſe rebella contre Roböam Fils de Salomon : il ſe mit à la tête de dix Tribus, & en forma un Royaume, dont Samarie fut la Capitale. Mais de peur que ſes Sujets ne ſe ſoumiſſent de nouveau à leur premier Roi, s'ils étoient obligez d'aller à Jéruſalem pour y célèbrer les Fêtes ſolemnelles, il établit lui-même un Culte Religieux à la place de celui que Dieu avoit preſcrit par le miniſtere de Moïſe. Il fit deux Veaux de fonte, dont l'un étoit à Dan, & l'autre à Bethel, Villes du Royaume de Samarie, l'objet de l'idolâtrie des Iſraëlites. Ce Peuple fut tranſporté en Medie, & en Perſe par Salmanaſſar, Roi des Aſſyriens, qui envoya une Colonie de Payens en Samarie, pour remplacer ceux qu'il en avoit tranſportez. Dieu irrité du nouveau genre d'Idolâtrie que cette Colonie avoit aportée dans ce Royaume, la fit ravager par des Lions, qui auroient détruit entierement ces nouveaux Habitans, ſi Salmanaſſar ne leur avoit envoyé un Prêtre Iſraëlite. Ce Miniſtre du vrai Dieu ne déracina pas entierement l'Idolâtrie des Samaritains, mais il la corrigea en partie, en y mêlant quelques-uns des Rites de la Loi de Moïſe. Depuis ce période, la Religion, de Samarie fut un compoſé de menſonge & de vérité, de Culte Religieux, & de Culte oppoſé à l'Eſprit de la Religion. Les Samaritains eûrent toûjours une haine implacable pour les Juifs, qui ſervoient Dieu d'une maniere plus pure, & les Juifs leur porterent une haine pareille. Les premiers (*b*) s'oppoſerent avec force au rétabliſſement des Juifs, ſous les Regnes de Darius & de Cyrus, après que les ſoixante années de la Captivité de Babylone furent expirées. Leurs efforts ayant été inutiles, ils crurent avoir trouvé ſous Darius Nothus, une occaſion favorable pour ruiner les Juifs (*c*) : du moins ne pouvant détruire leur Temple & leurs Cérémonies, ils parvinrent à les contrefaire. Jaddus étoit alors Grand Pontife à Jéruſalem. Manaſſé ſon Frere devint ſon Rival, & voulut partager avec lui les honneurs de cette auguſte Charge. Il échoua dans ce deſſein. Pour ſe dédomager du grade qu'il ne pouvoit obtenir de ſa Nation, il s'allia avec une Nation étrangere. Il épouſa la Fille de Sanballat Prince

(*a*) I. *Rois* X. XI. 26. (*b*) Voi. *Nehem.* IV. 2. &c.

(*c*) Voiez ſur ce point de Chronologie, l'*Hiſtoire des Juifs* &c. *du Dr. Prideaux*, Liv. VI. pag. 285. & ſuiv. du Tome II.

D. Mais tous les Hommes ſont-ils également nos Prochains?

R. Non : car nous avons des liaiſons plus étroites avec les uns qu'avec les autres.

D. Quelles ſont les liaiſons qui nous uniſſent aux autres Hommes?

R. Il y en a de trois ſortes. Les premières ſont les liaiſons de la Nature : les ſecondes ſont les liai-

ce des Samaritains : il obtint même la permiſſion de bâtir ſur Guérizim, Montagne de Samarie, un Temple ſemblable à celui de Jéruſalem, d'y ſacrer des Prêtres, ſemblables à ceux qui faiſoient le Service Divin dans cette Capitale de la Judée, & d'en imiter les autres Rites. Mais cette conformité de Culte, bien loin de diminuer la haine qui étoit entre ces deux Peuples, ne ſervit qu'à l'augmenter. C'étoit une des Maximes des Rabins, (*a*) qu'*il vaudroit mieux manger de la chair de pourceau, que de manger avec un Samaritain.* Lors qu'un Phariſien avoit touché un Samaritain dans la foule, il ſe lavoit tout le Corps. Il étoit défendu aux Juifs de boire dans les Vaſes des Samaritains. C'étoit une tradition parmi eux, qu'Eſdras, Zorobabel & Jehoſçhua avoient autrefois convoqué toute l'Egliſe; que dans une Aſſemblée où étoient trois cents Sacrificateurs, ils avoient excommunié les Samaritains au nom de l'Eternel, qu'ils avoient défendu aux vrais Juifs de manger avec eux, & de les recevoir dans leur Communion; qu'ils les avoient même exclus de la Réſurrection; & qu'après avoir dreſſé un formulaire de malédiction, ils l'avoient envoyé dans toutes les Villes des Juifs diſperſez en Babylone; qui avoient ajoûté anathême à l'anathême. Auſſi voyons-nous dans l'Evangile que quand Jéſus-Chriſt demande à boire à la Samaritaine, elle lui répond; (*b*) *Comment toi, qui ès Juif me demandes-tu à boire, à moi qui ſuis une Samaritaine?* Ce dont l'Evangeliſte rend cette raiſon, que *les Juifs n'ont point de commerce avec les Samaritains.* Lors que les Juifs ſe répandoient en injures contre Jéſus-Chriſt, ils diſoient, qu'*il avoit le Diable, & qu'il étoit un Samaritain.* Et l'Auteur de (*c*) l'Eccleſiaſtique dit, qu'*il y a deux Peuples que ſon Ame hait, & un troiſième qui n'eſt point Peuple; ceux qui ſe tiennent ſur les Montagnes de Samarie, les Philiſtins, & les Sichémites.*

(*a*) Voi. ſur cet X. Article LIGHTFOOT *Horæ Hebr. in Joh.* IV. 8.
(*b*) *Jean.* IV. 9. (*c*) *Eccleſiaſtiq.* L. 26.

ſons de la Societé : les troiſièmes ſont celles de la Religion.

D. Qu'entendez-vous par les liaiſons de la Nature ?

R. Celles que nous avons avec nos ſemblables, entant qu'ils ont un même Dieu pour Créateur, un même Homme pour premier Pere, les mêmes facultez, les mêmes foibleſſes.

D. Qu'entendez-vous par les liaiſons de la Societé ?

R. Celles que nous avons avec les Hommes, qui vivent ſous les mêmes Loix que nous : qui ſont ſoûmis aux mêmes Souverains : qui habitent dans les mêmes Villes.

D. Qu'entendez-vous par les liaiſons de la Religion ?

R. Celles que nous avons avec les Hommes, qui profeſſent la même Religion que nous, qui rendent à Dieu le même Culte, qui participent aux mêmes Sacremens, qui attendent la même félicité après la mort.

D. Comment prouvez-vous par la diverſité de ces rélations, que tous les Hommes ne ſont pas également nos Prochains ?

R. Si les liens de la Nature nous uniſſent à tous les Hommes du Monde, nous ſommes unis d'une façon plus étroite à nos Compatriotes & à nos Concitoyens, avec leſquels nous avons, non ſeulement les liaiſons de la Nature, mais auſſi celles de la Societé. Si les liaiſons de la Societé & de la Nature nous uniſſent à nos Concitoyens, & à nos Compatriotes, nous ſommes unis d'une façon plus étroite à ceux qui ont la même Religion que nous, & avec leſquels nous avons des liaiſons incomparablement plus nobles, que celles de la Societé & de la Nature.

D. Prouvez que la Religion en nous faiſant regarder tous les Hommes comme nos Prochains, veut pourtant que nous ſoyons plus unis à ceux qui ont

ont la même Religion que nous, qu'avec ceux à qui nous ne ſommes attachez que par les liens de la Societé & de la Nature.

R. St. Paul établit cette vérité, quand il nous exhorte à (*a*) *faire du bien à tous les Hommes*, *mais ſur tout aux Domeſtiques de la Foi.*

On chantera après cette Section les deux premiers verſets du Pseaume XVI.

LIX. SECTION.

Des devoirs qui ont le Prochain pour objet.

D. QUels ſont les devoirs qui ont nos Prochains pour objet?

R. Jéſus-Chriſt les a tous compris dans deux préceptes: le premier, c'eſt *de ne faire à autrui que ce que nous voudrions qu'on fit à notre égard:* le ſecond, c'eſt (*b*) d'*aimer notre Prochain comme nous-mêmes.*

D. Mais comment Jéſus-Chriſt veut-il que *nous ne faſſions à autrui que ce que nous voudrions qu'on fit à notre égard*, puis qu'il nous arrive ſouvent de ſouhaiter qu'on faſſe à notre égard des choſes injuſtes? Comment veut-il que nous *aimions nos Prochains comme nous-mêmes*, puiſque nous avons ſouvent pour nous-mèmes un amour criminel?

R. Quand Jéſus-Chriſt nous a donné cet ordre, il a entendu que l'amour que nous aurions pour nous-mêmes, & le procédé que nous exigerions que les autres euſſent à notre égard, ſeroient reglez par les Loix de la Juſtice.

(*a*) *Galat.* VI. 10. (*b*) *Matt.* XIX. 19.

D. Ecartez donc le faux ſens qu'on pourroit donner aux paroles de Jéſus-Chriſt, aſſignez en le véritable, & marquez les raiſons qui vous déterminent à les prendre dans la ſignification que vous leur donnez.

R. Si l'on ne prenoit les Maximes de Jéſus-Chriſt avec la limitation que nous avons marquée, elles ſeroient inſoutenables, & contraires à d'autres Maximes qu'il a établies dans l'Evangile. Un Juge qui ſeroit à la place d'un Criminel, déſireroit avec ardeur que ſon crime fût impuni: s'il n'y avoit point de reſtriction dans l'ordre, qui nous eſt donné *de ne faire à autrui que ce que nous voudrions qui nous fût fait à nous-mêmes, & d'aimer notre Prochain comme nous-mêmes*, il faudroit qu'un Juge laiſſât toûjours le crime impuni, & qu'il violât toûjours les Loix qui lui preſcrivent de châtier les Criminels. Un Prince qui ſeroit à la place d'un Sujet, aimeroit mieux commander qu'obeïr: s'il n'y avoit point de reſtriction dans les ordres de Jéſus-Chriſt que nous avons raportez, il faudroit qu'un Prince ſe dépouillât de ſon autorité pour en revêtir ſes Sujets, & ſes Sujets ſeroient en droit de violer ces Loix de ſoûmiſſion pour leur Prince, qui leur ſont données dans l'Evangile. Ce n'eſt pas là la penſée de Jéſus-Chriſt. Jéſus-Chriſt n'eſt jamais contraire à lui-même: & la Charité doit toûjours être dirigée par la Juſtice. Nous devons aimer nos Prochains comme la Juſtice nous permettroit de nous aimer nous-mêmes, ſi nous étions à leur place. Nous ne devons faire à nos Prochains que ce que la Juſtice nous permettroit de ſouhaiter qu'on fit à notre égard, ſi nous étions à leur place.

D. Exprimez avec plus de préciſion la conduite qu'on doit tenir, pour ſuivre les Maximes de Jéſus-Chriſt.

R.

R. Si un Prince étoit à la place de ſon Sujet, il ſeroit en droit de ſouhaiter qu'on ne l'accablât pas d'impôts, qu'on tempérât l'autorité Souveraine par la douceur & par le ſuport. Un Prince doit *aimer ſon Sujet comme lui-même* : il ne *doit faire à ſon Sujet que que ce qu'il voudroit qu'on lui fit à lui-même :* il doit ne pas l'accabler d'impôts, & tempérer à ſon égard l'autorité Souveraine par la douceur & par le ſuport. Un Juge qui ſeroit à la place d'un Criminel, ſeroit en droit de ſouhaiter qu'on eût égard aux circonſtances, qui diminuent l'atrocité de ſon crime : qu'on écoutât patiemment ſa deffenſe : qu'on adoucit ſa Sentence, autant que le peuvent permettre des Loix ſans l'exercice deſquelles la Societé dégénéreroit en Brigandage. Un Juge doit *faire à autrui ce qu'il ſouhaiteroit qu'on lui fit à lui-même* : il doit *aimer* un Criminel *comme lui-même :* il doit avoir égard aux circonſtances qui diminuent l'atrocité de la faute de ce Criminel ; écouter patiemment ſa deffenſe, & ainſi du reſte.

D. Mais quand Jéſus-Chriſt nous a ordonné *d'aimer notre Prochain comme nous-mêmes*, a-t-il entendu que nous portaſſions à un auſſi grand degré cet amour, que celui que nous avons pour nous?

R. Non: Jéſus-Chriſt a voulu ſeulement que nous euſſions pour nos Prochains un amour ſincere, réel, véritable, comme celui que nous avons pour nous-mêmes.

D. Mais ce mot de *comme*, dont Jéſus-Chriſt ſe ſert, quand il nous ordonne d'aimer notre Prochain *comme nous-mêmes*, ne marque-t-il pas une égalité de degré?

R. Non: il a ſouvent la ſignification que nous lui avons donnée. On trouve même pluſieurs paſſages de l'Ecriture, où ce terme pris pour l'égalité de de-

gré, feroit un ſens tout-à-fait abſurde : par exemple quand Jéſus-Chriſt dit : (*a*) *Soyez parfaits comme votre Pere qui eſt dans les Cieux eſt parfait.*

D. Cependant ce mot *comme*, à le conſiderer en lui-même, peut ſignifier *autant que*, & marquer une égalité de degré. Pourquoi lui donnez-vous une autre ſignification quand Jéſus-Chriſt vous ordonne d'aimer votre Prochain *comme vous-mêmes?*

R. C'eſt que l'on ne ſauroit le prendre dans cette ſignification, ſans établir que Jéſus-Chriſt nous preſcrit une Loi incompatible avec la Nature d'un Etre Intelligent, & contraire à d'autres Loix qu'il nous a lui-même données.

D. Comment le précepte d'aimer ſes Prochains *comme ſoi-même*, ſi on le prend dans un ſens d'égalité, eſt-il incompatible avec la Nature d'un Etre Intelligent?

R. C'eſt qu'il dépend bien d'un Etre Intelligent de ſacrifier dans de certaines circonſtances ſon intérêt particulier à celui de ſon Prochain : mais il ne dépend pas de lui, toutes choſes égales, de ſacrifier ſa félicité générale à celle de ſon Prochain. Je puis ſacrifier ma vie à celle de mon Prochain, & ma proſpérité à la ſienne : mais je ne ſaurois jamais obtenir de moi de ſacrifier mon ſalut à celui de mon Prochain.

D. Moyſe ne préfera-t-il pas le ſalut des Iſraëlites au ſien propre, lors qu'il fit à Dieu cette prière en leur faveur : (*b*) *Seigneur pardonne leur peché, ou efface moi de ton Livre?*

R. Rien ne nous engage à donner ce ſens aux paroles de Moyſe : il a voulu marquer ſeulement

(*a*) *Matt.* V. 48. (*b*) *Exod.* XXXII. 32.

ment * que si les Israëlites alloient être punis à la rigueur, la vie lui seroit si amere, qu'il aimeroit beaucoup mieux mourir que vivre.

D. Comment le précepte d'aimer ses Prochains *comme soi-même*, si on le prend dans une égalité de degré, seroit-il contraire à d'autres Loix que Jésus-Christ nous a données?

R. Nous avons vû que Jésus-Christ, en nous prescri-

* J'ai cité ailleurs un passage de Mr. de la Placette, qui justifie le sens que je donne ici à ces paroles. *Moyse*, dit ce savant Auteur, (dans ses Dissertations sur divers sujets de Morale. Chap. XV. pag. 105.) *ne dit pas qu'il consent à être effacé du Livre de vie à condition que Dieu pardonne à ce Peuple. En ce cas, on pourroit soupçonner qu'il a voulu sacrifier son Salut au leur. Mais au contraire, il demande d'être effacé de ce Livre, en cas que sa priere soit rejettée:* pardonne leur péché, ou efface-moi de ton Livre. *Or qui ne voit qu'autant que cela seroit insupportable, si on l'entendoit de la damnation éternelle, autant est-il admirable, si on l'explique d'une mort prématurée. Qu'y auroit-il de plus impie que de dire: Je veux être damné éternellement, si tu ne m'accordes la grace que je te demande? Et qu'y auroit-il de plus merveilleux, au contraire, que de dire: Si tu as résolu de perdre ce Peuple, épargne-moi la douleur de lui survivre, & d'entendre les insultes & les blasphemes de nos Ennemis: Enleve-moi de ce Monde où je ne pourrois que traîner une vie amère, & moins suportable que la mort?* Nous ajoûterons aux paroles de cet Auteur un passage parallelle des Nombres. Chap. X. 11, 12, 13, 14, 15. *Moyse dit à l'Eternel, pourquoi as-tu affligé ton Serviteur? Et pourquoi n'ai-je pas trouvé grace devant toi, que tu ayes mis sur moi la charge de tout ce Peuple? Est-ce moi qui ai conçû tout ce Peuple: ou l'ai-je engendré pour me dire: Porte le dans ton sein, comme le Nourrissier porte un Enfant qui tête, & mène-le jusqu'au Païs pour lequel tu as juré à ses Peres? Je ne puis moi seul porter tout ce Peuple; car c'est un fardeau trop pesant pour moi. Que si tu me fais ainsi, je te prie, si j'ai trouvé grace devant toi, de me faire mourir, afin que je ne voye point mon mal.* Au reste quand Moyse dit, *efface-moi de ton Livre*, il entend le Livre où sont marquez ceux qui doivent vivre, & il représente la conduite de la Providence sous l'image de la conduite des Hommes, qui ont des Regîtres dans lesquels ils marquent ce qu'ils ont résolu de faire dans certaines circonstances.

crivant de regarder tous les Hommes comme nos Prochains, veut pourtant que nous nous regardions comme plus unis avec les uns qu'avec les autres : cela seroit impraticable, s'il avoit voulu que nous portassions l'amour pour nos Prochains à un aussi haut degré que celui que nous avons pour nous-mêmes : car si j'aime tous les Hommes *comme moi-même*, je ne puis plus avoir un plus haut degré d'amour pour l'un que pour l'autre ; car si je n'aime pas autant que moi celui que j'aime le moins, je suis au dessous de la Loi ; & si j'aime plus que moi-même celui que Dieu m'ordonne de préferer à l'autre, je vais au delà de la Loi ; par conséquent établir qu'on doit aimer tous les Hommes à l'égal de soi-même, c'est établir qu'on n'est pas engagé à aimer un Homme plus qu'un autre.

D. A quels devoirs nous engage notre amour pour le Prochain ?

R. On peut les reduire à deux classes : la première comprend ce que nous devons à tous les Hommes : la seconde se raporte à certaines rélations particulières que nous avons avec eux. Nous devons nous interesser pour les biens : pour la réputation : pour la vie : pour le salut de tous les Hommes : ce sont là les devoirs de la première classe. Il y a aussi des devoirs que nous devons remplir, selon que nous sommes Peres ou Enfans : Maris ou Femmes : Souverains ou Sujets : Maîtres ou Domestiques : Pasteurs ou simples Membres de l'Eglise : ce sont là les devoirs de la seconde classe.

On chantera après cette Section les deux premiers versets du PSEAUME XLI.

LX.

LX. SECTION.

De l'interêt que nous devons prendre aux biens de notre Prochain.

D. Comment devons-nous nous intereſſer pour les biens de notre Prochain ?

R. En aquieſçant à l'ordre de la Providence de qui ils les ont reçus : en travaillant à les leur conſerver, & à les augmenter.

D. A quelles marques pouvons-nous connoitre que nous acquieſçons aux ordres de la Providence, qui a donné des biens à notre Prochain ?

R. Si ſa proſpérité ne produit dans nos cœurs aucun ſentiment d'envie & de jalouſie ; ſi elle y fait naître au contraire des ſentimens de joye & de plaiſir.

D. Prouvez que l'envie & la jalouſie ſont deffenduës dans nos Ecritures, comme contraires à l'amour que nous devons au Prochain.

R. * St. Paul après avoir établi cette Maxime, que *toute la Loi eſt renfermée dans ce ſeul mot : Tu aimeras ton Prochain comme toi-même*, range les *jalouſies* & les *envies* parmi les crimes qui ſont le plus contraires à cette Loi.

D. De quelle manière devons-nous conſerver & augmenter le bien de notre Prochain ?

R. En n'uſurpant jamais ce qui lui appartient, & en donnant à ſes intérêts toute l'application que la juſtice

* Conferez *Gal.* V. 14. 20. 21. Voi. auſſi *Rom.* I. 29. *Jaq.* III. 14. 16. & IV. 2.

ce nous permettroit d'exiger de lui, ſi nous étions dans le même cas.

D. Prouvez que la Religion nous défend d'uſurper le bien de notre Prochain.

R. Le vol eſt un des crimes qui ſont expreſſément deffendus dans la ſeconde Table de la Loi de Dieu, & cette defenſe eſt reïterée (*a*) dans pluſieurs endroits de l'Ecriture Sainte.

D. En quoi conſiſte le vol?

R. A prendre le bien d'autrui ſans ſon conſentement.

D. En combien de manières peut-on commettre ce péché?

R. En une infinité de manières, qui peuvent être reduites à deux: on peut être coupable de ce crime d'une manière directe, & on peut l'être auſſi d'une manière indirecte.

D. Qu'eſt-ce que voler le bien d'autrui d'une manière directe?

R. C'eſt prendre ſans détour, par violence, ou par fineſſe le bien de ſon Prochain: un Voleur de grand chemin vole de cette manière.

D. Qu'eſt-ce que voler d'une manière indirecte?

R. C'eſt couvrir le vol que l'on commet, de certains prétextes d'innocence & de juſtice: ſur tout, c'eſt recevoir un ſalaire donné ſous certaines conditions, ſans remplir les conditions ſous leſquelles il eſt donné.

D. Raportez quelques exemples du vol commis d'une manière indirecte.

R. Un Marchand fait un gain exceſſif ſur une Marchandiſe néceſſaire à celui qui l'acquiert: il vole d'une manière indirecte: il couvre ſon vol du prétexte

(*a*) *Job* XX. 14. *Jerem.* XVII. 11. *Zachar.* V. 4. I. *Cor.* VI. 2.

texte d'un gain légitime. Un Uſurier exige un interêt exorbitant de ſon argent : il vole d'une manière indirecte : il couvre ſon vol du prétexte de faire valoir ce qu'il a prêté. Un Homme retient un bien que la ſentence inique du Magiſtrat lui a ajugé : il vole d'une manière indirecte : il couvre ſon vol du prétexte de l'autorité du Magiſtrat. Un Soldat reçoit une ſomme de ſon Capitaine : c'eſt un ſalaire qui lui eſt donné ſous la condition qu'il aura de la vigilance dans ſes fonctions militaires : s'il manque d'être vigilant, il viole la condition ſous laquelle ce ſalaire lui avoit été donné : il vole d'une manière indirecte. Un Domeſtique reçoit les gages que ſon Maître lui a promis : c'eſt un ſalaire qui lui eſt donné ſous la condition qu'il aura de l'aſſiduité pour le ſervice de ſon Maître : s'il manque d'être aſſidu, il viole la condition ſous laquelle ce ſalaire lui avoit été donné : il vole d'une manière indirecte. Un Magiſtrat eſt élevé par ſes Concitoyens à un grade ſupérieur : on lui aloüe des émolumens : c'eſt un ſalaire qui lui eſt donné ſous la condition qu'il rendra certains offices à la Societé de qui il tient ces avantages : s'il manque à rendre ces offices, il viole la condition ſous laquelle ce grade, ces émolumens, ces honneurs, lui ſont accordez : il vole d'une manière indirecte.

D. Mais quelle conduite l'amour que nous devons à nos Prochains doit-elle nous engager à tenir, lors que nous avons uſurpé leurs biens ?

R. Elle doit nous engager à le reſtituer.

D. Prouvez que c'eſt là la Doctrine de la Révélation.

R. La Révélation établit une regle générale que nous devons ſuivre pour réparer les fautes que nous avons commiſes : c'eſt de nous en repantir avec toute

la

la ſincerité dont nous ſommes capables : & l'on ne ſauroit ſe repantir ſincerement d'avoir uſurpé le bien de ſon Prochain, lors qu'étant en état de le reſtituer, on continuë à l'uſurper en le retenant. * Dieu a auſſi donné des Loix expreſſes touchant la reſtitution : & Jéſus-Chriſt aprouva la conduite de Zachée, qui s'engagea à reſtituer (*a*) *le quadruple* de tout ce qu'il avoit uſurpé.

D. Alleguez quelques paſſages de l'Ecriture par où il paroiſſe que Dieu punira ſeverement ceux, qui ayant uſurpé le bien d'autrui manquent de le reſtituer.

R. (*b*) *Malheur à celui qui aſſemble ce qui ne lui apartient point! Juſques à quand amaſſera-t-il contre lui-même des monceaux de bouë épaiſſie?* (1) *La pierre criera de la paroi, & la travaiſon d'entre le bois. Vous Riches pleurez, heurlant ſur vos miſeres, qui s'en vont tomber ſur vous. Vos Richeſſes ſont pourries: vos vêtemens ſont devenus tous rongez de tignes : votre or & votre argent ſont rouillez, & leur rouille ſera en témoignage contre vous, & dévorera votre chair comme le feu: vous avez amaſſé un treſor pour les derniers jours. Voici le ſalaire des ouvriers qui ont moiſſonné vos Champs, & duquel ils ont été fruſtrez par vous, crie: & les cris de ceux qui ont moiſſonné, ſont entrez aux oreilles du Seigneur des Armées.*

D. A qui doit-on reſtituer le bien uſurpé?

R. A celui de qui on l'a uſurpé, ou à ſes légitimes Héritiers.

D.

* Voi. *Exod.* XXII. 1. &c. *Lev.* V. 16. VI. 1. &c. *Nomb.* V. 6, 7. &c. *Ezech.* XXXIII. 15.

(*a*) *Luc.* XIX. 8. (*b*) *Habac.* II. 6. 11.

(1) C'eſt une manière de parler figurée. Le Prophete repreſente les Pierres, & les Poutres d'une maiſon qu'un voleur a bâtie, comme lui reprochant ſes injuſtices & ſes brigandages. *Jacq.* V. 1--5.

D. Mais si l'on ne peut trouver ni celui de qui on a usurpé les biens, ni ses légitimes Héritiers, à qui la restitution doit-elle être faite ?

R. A Dieu, qui est le Maitre de l'Usurpateur, & de celui à qui l'on a fait l'usurpation.

D. Comment peut-on faire à Dieu la restitution d'un bien usurpé ?

R. En le consacrant à des usages Religieux : sur tout en le donnant aux pauvres, au sujet desquels Jésus-Christ a dit, (*a*) qu'il regarderoit comme fait à lui-même ce qu'on faisoit en leur faveur.

D. Pourriez-vous alléguer quelque passage de l'Ecriture pour autoriser la regle que vous venez d'établir ?

R. Elle est fondée sur cet ordre que Dieu avoit anciennement donné aux Israëlites : (*b*) *Quand quelcun aura commis un des péchez que l'Homme commet en faisant un crime contre l'Eternel, & que telle personne en sera trouvée coupable : alors ils confesseront le péché qu'ils auront commis, & le coupable restituera la somme totale de ce en quoi il aura été trouvé coupable, & il y ajoûtera par dessus un cinquième, & il le donnera à celui contre lequel il aura commis la faute. Que si cet Homme-là n'a personne à qui apartienne le droit de retirer ce en quoi aura été commis la faute, cette chose-là sera restituée à l'Eternel, & elle apartiendra au Sacrificateur.*

D. Prouvez que nous ne devons pas seulement nous abstenir d'usurper le bien de notre Prochain; mais que nous devons même travailler à le conserver, & à l'augmenter.

R. (*c*) *Quand tu verras la Brebis ou la Chevre de ton Frere égarez, tu ne te cacheras point d'eux; & tu ne man-*

(*a*) Voi. *Matt.* XXV. 45. (*b*) *Nomb.* V. 6, 7, 8.
(*c*) *Deuter.* XXII. 1--4. Voi. aussi *Exod.* XXIII. 4, 5.

manqueras point de les ramener à ton Frere. Que si ton Frere ne demeure point près de toi, ou que tu ne le connoisses point, tu les retireras même dans ta Maison, & ils seront avec toi, jusqu'à-ce que ton Frere les cherche, & alors tu les lui rendras. Tu feras la même chose de son Ane, & tu feras ainsi de son vêtement, & tu feras ainsi de toute chose que ton Frere aura perduë, & que tu auras trouvée, ayant été égarée : tu ne t'en pourras pas cacher. Si tu vois l'Ane de ton Frere, ou son Bœuf tombez dans le chemin, tu ne te cacheras point d'eux, & tu ne manqueras point de les relever, conjointement avec lui.

D. Quelles précautions doit-on prendre pour n'être pas tenté d'usurper le bien d'autrui?

R. On doit éviter tous les vices qui ont quelque raport à celui-là, & qui y conduisent, particulièrement l'Avarice & l'Oisiveté. St. Paul nous donne ce premier précepte quand il dit, que (*a*) *ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation, & dans le piège, & en plusieurs desirs fous & nuisibles, qui plongent les Hommes dans la destruction & dans la perdition: car l'Avarice est la racine de tous les maux.* Il nous donne le second précepte lors qu'il dit aux Ephésiens: (*b*) *Que celui qui déroboit ne dérobe plus; mais que plûtôt il travaille en faisant de ses mains ce qui est bon: afin qu'il ait pour départir à celui qui en a besoin.*

On chantera après cette Section les deux premiers versets de la cinquième partie du PSEAUME CXIX.

LXI.

(*a*) I. *Tim.* VI. 9, 10. (*b*) *Ephes.* IV. 28.

LXI. SECTION.

De l'interêt que nous devons prendre à la Réputation de notre Prochain.

D. COmment devons-nous nous interesser à la Réputation de notre Prochain?

R. Nous devons prendre plaisir à entendre parler de ses bonnes qualitez, & à les publier nous mêmes: nous devons cacher ses fautes & ses défauts autant que cela est possible, sans nuire à la Societé, sans autoriser le mal, & sans trahir la Vérité.

D. Quels sont les vices opposez à cette disposition d'Esprit?

R. C'est particulièrement la Calomnie & la Médisance.

D. En quoi consiste la Calomnie?

R. A attribuer au Prochain des défauts dont il est exempt, & à lui imputer des fautes dont il n'est point coupable.

D. Alléguez quelque exemple de ce crime.

R. (*a*) Achab souhaita d'avoir la Vigne de Naboth, qui la lui refusa. La Reine Jésabel suscita contre lui de méchans Hommes, qui l'accuserent faussement d'avoir blasphemé contre Dieu: en vertu de cette accusation Naboth subit la peine de mort que la (*b*) Loi de Dieu infligeoit au Blasphemateur, & Achab se mit en possession de la Vigne qu'il avoit souhaitée.

D. Qu'y a-t-il de criminel dans la Calomnie?

R. Elle pêche contre les loix de la Vérité: elle pêche sur tout contre celles de la Charité.

(*a*) I. *Rois.* XXI. 1. &c. (*b*) *Nombr.* XV. 35.

D. N'y a-t-il point de cas où l'on ſoit obligé de publier les défauts, & les fautes de ſon Prochain?

R. Il faut les publier quand cela eſt néceſſaire pour le bien de la Societé & de la Religion. Il eſt néceſſaire que l'on connoiſſe un Voleur, afin de ſe mettre à couvert de ſes attentats : il eſt néceſſaire que l'on connoiſſe un Calomniateur pour ne pas ajoûter foi à ſes Diſcours. Toutes les fois que la connoiſſance des fautes & des défauts de notre Prochain peut procurer à la Societé un bien auquel elle eſt en droit de prétendre, il nous eſt permis, il nous eſt même ordonné de les publier. Le crime de la Médiſance conſiſte à manquer de cette Charité, qui fait que nous ſommes affligez des imperfections de notre Prochain, & que nous travaillons à dérober aux autres le plaiſir malin qu'ils trouvent à s'en occùper.

D. Mais n'eſt-on coupable de Médiſance & de Calomnie, que lors qu'on publie les imperfections de ſon Prochain, ou qu'on lui attribuë celles qu'il n'a point ?

R. La Médiſance & la Calomnie prennent un grand nombre de formes qui en déguiſent le venin. Aplaudir au Calomniateur & au Médiſant : fournir des occaſions à leur mauvais diſcours; manquer à les reprimer, & à leur impoſer ſilence : taire par malignité les bonnes qualitez de ceux que l'on calomnie, ou contre leſquels on médit : ſuprimer avec artifice des circonſtances qui diminuënt l'atrocité du crime dont on parle : apuiër ſur celles qui l'agravent, c'eſt être coupable de Calomnie & de Médiſance.

D. Recitez quelques-uns des paſſages dans leſquels l'Ecriture fait le portrait des Médiſants & des Calomniateurs, & dénonce les peines qui leur ſont reſervées.

R.

R. David exclut de la véritable Eglise ceux qui (*a*) *médisent contre leur Prochain*, & *qui levent des diffames contre eux.* (*b*) Salomon les compare à des Monstres dont *les dents seroient des Epées & des Couteaux pour exterminer les Pauvres & les affligez.* (*c*) Ezéchiel représente la Médisance & la Calomnie comme les crimes qui devoient hâter la ruïne de la Nation Juive; & St. Paul dit expressement que (*d*) *les Médisants*, [& par cela même les Calomniateurs qui sont encore plus odieux, & plus coupables] *n'hériteront point le Royaume des Cieux.*

On chantera après cette Section les deux premiers versets du PSEAUME XV.

LXII. SECTION.

De la manière dont nous devons nous interesser à la vie de notre Prochain.

D. QUel est le troisième devoir auquel nous engage notre Amour pour le Prochain?

R. C'est de nous interesser pour sa vie.

D. N'est-il jamais permis d'ôter la vie à son Prochain?

R. Nous avons déja dit que la Charité n'est jamais opposée à la Justice, & il y a des cas dans lesquels la Justice demande le meurtre.

D. Dans quels cas la Justice demande-t-elle le meurtre?

R. Dans une Guerre indispensable: dans une Sentence juridique: dans une défense légitime.

(*a*) *Ps.* XV. 3. (*b*) *Prov.* XXX. 14. (*c*) *Ezech.* XXII. 9. (*d*) I. *Cor.* VI. 10. Voiez aussi *Levit.* XIX. 16. *Jaq.* IV. 11.

D. N'y a-t-il point de cas où l'on ſoit obligé de publier les défauts, & les fautes de ſon Prochain?

R. Il faut les publier quand cela eſt néceſſaire pour le bien de la Societé & de la Religion. Il eſt néceſſaire que l'on connoiſſe un Voleur, afin de ſe mettre à couvert de ſes attentats : il eſt néceſſaire que l'on connoiſſe un Calomniateur pour ne pas ajoûter foi à ſes Diſcours. Toutes les fois que la connoiſſance des fautes & des défauts de notre Prochain peut procurer à la Societé un bien auquel elle eſt en droit de prétendre, il nous eſt permis, il nous eſt même ordonné de les publier. Le crime de la Médiſance conſiſte à manquer de cette Charité, qui fait que nous ſommes affligez des imperfections de notre Prochain, & que nous travaillons à dérober aux autres le plaiſir malin qu'ils trouvent à s'en occûper.

D. Mais n'eſt-on coupable de Médiſance & de Calomnie, que lors qu'on publie les imperfections de ſon Prochain, ou qu'on lui attribuë celles qu'il n'a point ?

R. La Médiſance & la Calomnie prennent un grand nombre de formes qui en déguiſent le venin. Aplaudir au Calomniateur & au Médiſant : fournir des occaſions à leur mauvais diſcours ; manquer à les reprimer, & à leur impoſer ſilence : taire par malignité les bonnes qualitez de ceux que l'on calomnie, ou contre leſquels on médit : ſuprimer avec artifice des circonſtances qui diminuënt l'atrocité du crime dont on parle : apuïër ſur celles qui l'agravent, c'eſt être coupable de Calomnie & de Médiſance.

D. Recitez quelques-uns des paſſages dans leſquels l'Ecriture fait le portrait des Médiſants & des Calomniateurs, & dénonce les peines qui leur ſont reſervées.

R. David exclut de la véritable Eglise ceux qui (*a*) *médisent contre leur Prochain*, & *qui levent des diffames contre eux.* (*b*) Salomon les compare à des Monstres dont *les dents seroient des Epées & des Couteaux pour exterminer les Pauvres & les affligez.* (*c*) Ezéchiel représente la Médisance & la Calomnie comme les crimes qui devoient hâter la ruïne de la Nation Juive; & St. Paul dit expressement que (*d*) *les Médisants*, [& par cela même les Calomniateurs qui sont encore plus odieux, & plus coupables] *n'hériteront point le Royaume des Cieux.*

On chantera après cette Section les deux premiers versets du PSEAUME XV.

LXII. SECTION.

De la manière dont nous devons nous interesser à la vie de notre Prochain.

D. QUel est le troisième devoir auquel nous engage notre Amour pour le Prochain?

R. C'est de nous interesser pour sa vie.

D. N'est-il jamais permis d'ôter la vie à son Prochain ?

R. Nous avons déja dit que la Charité n'est jamais opposée à la Justice, & il y a des cas dans lesquels la Justice demande le meurtre.

D. Dans quels cas la Justice demande-t-elle le meurtre?

R. Dans une Guerre indispensable : dans une Sentence juridique : dans une défense légitime.

(*a*) *Ps.* XV. 3. (*b*) *Prov.* XXX. 14. (*c*) *Ezech.* XXII. 9. (*d*) I. *Cor.* VI. 10. Voiez aussi *Levit.* XIX. 16. *Jaq.* IV. 11.

D. Qu'entendez-vous par une Guerre indiſpenſable ?

R. Celle qu'entreprend un Etat pour maintenir ſes droits.

D. Prouvez qu'un Etat peut faire la Guerre ſans crime, pour maintenir ſes droits.

R. * Dieu, non ſeulement n'a pas défendu ces ſortes de Guerres, mais il les a (*a*) autoriſées, & il a donné des regles pour les diriger; (*b*) il a aprouvé & protegé ceux qui les ont faites, & (*c*) il a pris lui-même ſouvent le tître de *grand Guerrier*, & de *Dieu des armées*.

D. Mais que penſez-vous de ceux qui entreprennent des Guerres, uniquement par avidité & par ambition ?

R. Ils ſont reſponſables à Dieu de tout le ſang qui s'y répand, & de tous les déſordres qui s'y commettent.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites, que la Juſtice demande le meurtre dans une Sentence juridique ?

R. J'entens qu'un Magiſtrat eſt obligé d'ôter la vie à ceux qui s'employent à troubler la Societé.

D. Surquoi cette obligation eſt elle fondée ?

R. Non ſeulement ſur les déclarations générales de l'Ecriture qui établiſſent que le Magiſtrat, ne (*d*) *porte point*

Avis au Catechiſte.

Le Catechiſte aura ſoin d'expliquer ici les paſſages qui ſe raportent à ce ſujet.

(*a*) *Deuter.* XX. 1. 5. 10. *Luc.* III. 14. (*b*) *Jug.* III. 1, 2. I. *Sam.* XIV. 19. XXII. 30. *Pſ.* XVIII. 35. &c. I. *Rois.* VIII. 44. &c. *Pſ.* CXLIV. 1. &c. (*c*) *Exod.* XV. 3. I. *Sam.* XVIII. 16. II. *Sam.* VI. 16. &c.

(*d*) *Rom.* XIII. 14.

point l'Epée ſans cauſe, mais ſur les ordres exprès que Dieu a donnez de (*a*) *répandre le ſang* de ceux qui auront *répandu le ſang*, & de punir de mort un grand nombre de crimes.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que la Juſtice demande le meurtre dans une défenſe légitime?

R. J'entens que chaque particulier dans des cas preſſants où ſes biens & ſa vie ſont attaquez injuſtement, & où il ne ſauroit ſans péril attendre le ſecours du Magiſtrat, peut ſe défendre ſans crime, aux dépens de la vie de ceux qui l'attaquent.

D. Alléguez quelque autorité qui fonde ce droit que vous attribuez à chaque particulier.

R. Les (*b*) Loix de Moyſe permettoient à chaque Iſraëlite de tuer un Voleur qui venoit percer une Maiſon pendant la nuit: parce que ce cas étoit preſſant, & qu'on n'avoit pas le temps de faire ces formalitez que la Juſtice demande pour arrêter, & pour condamner un Criminel. Ce droit eſt auſſi fondé ſur la Nature de la choſe. Chaque particulier a naturellement le droit de repouſſer la violence. Il étoit à craindre que ſous prétexte d'uſer de ce droit, on n'en abuſât, & que ſous prétexte d'une défenſe légitime, on ne cherchât à ſatisfaire une vangeance criminelle. C'eſt pour cela qu'on a commis aux Magiſtrats l'office de juger de l'oppreſſion, & de punir les Oppreſſeurs. * Mais quand le péril eſt preſſant & qu'on

(*a*) *Gen.* IX. 6. *Exod.* XXI 24. XXXII. *Nombr.* XXXV. 20. 31. *Deut.* XIX. 17. &c. (*b*) *Exod.* XXII. 2.

* *Avis au Catechiſte.*

* C'eſt ici un des articles qui a le plus beſoin de préciſion: ſur tout quand il ſera queſtion de déterminer juſqu'où un particulier a droit

qu'on ne peut avoir recours aux Magiſtrats ſans donner le temps aux méchants d'exécuter leurs mauvais deſſeins ; chaque particulier rentre dans ſes droits naturels, & peut ſupléer à l'abſence du Souverain, & à l'inſuffiſance des Loix.

D. Suffit-il pour n'être pas coupable de meurtre, de ne point ôter la vie à ſon Prochain?

R. Non: il faut s'abſtenir de tous les excès qui ſont des acheminemens à ce crime, ou qui y ont quelque raport.

D. Marquez quelques-uns de ces excès.

R. La haine: la colere: la vangeance: l'yvrognerie : & la dureté.

D. Quel raport peut-il y avoir entre la haine & le meurtre ?

R. Si la haine ne porte pas toûjours ceux qui s'y abandonnent à tuer celui qui en eſt l'objet, elle leur fait ordinairement ſouhaiter ſa mort, & elle les empêche toûjours de faire des vœux pour ſa vie : c'eſt pour cela que l'Ecriture dit que (*a*) *celui qui hait ſon Frere eſt un Meurtrier.*

D. Quel raport y a-t-il entre le meurtre & l'yvrognerie ?

R.

droit d'immoler la vie d'un Voleur, à la défenſe de ſon propre bien. Il faut éviter les extrêmitez : car ſi pour conſerver un bien de petite conſéquence, on ôte la vie au Raviſſeur, on commet un acte de cruauté. Que ſi d'un autre côté, ſous ombre que la vie du Prochain eſt quelque choſe d'incomparablement plus eſtimable que ce qu'il vouloit ravir, on ſoutient qu'il y a du crime à ſacrifier un bien ſi prétieux à un beaucoup moindre, il eſt dangereux qu'on n'autoriſe la licence, & qu'on n'expoſe la Societé aux concuſſions de ceux qui ſont toûjours prêts à abuſer de l'impunité. En général c'eſt à ceux qui commettent des injuſtices à répondre des ſuites funeſtes qu'elles peuvent avoir, & non à ceux qui repouſſent ceux qui les commettent.

(*a*) I. *Jean* III. 15.

R. Un Homme qui s'abandonne à l'yvrognerie perd l'usage de la Raison, il se livre à des mouvemens violens, & il se met hors d'état de sentir la force des motifs qui doivent l'empêcher d'ôter la vie à son Prochain. C'est pour cela que l'Ecriture représente l'Yvrognerie comme une source de querelles. (*a*) *A qui est; Malheur à moi? A qui est; Helas? A qui les blessures sans cause? A qui la rougeur des yeux? A ceux qui s'arrêtent auprès du Vin.*

D. Quel raport y a-t-il entre la colere & le Meurtre?

R. La Colere ôte comme l'Yvrognerie l'usage de la Raison: elle livre aux mêmes mouvemens ceux qui s'y abandonnent, & elle a pour l'ordinaire les mêmes suites.

D. Quel raport y a-t-il entre la dureté & le Meurtre?

R. Un Homme dur est insensible aux miseres de son Prochain, il ne s'employe point à le soulager: & s'il ne lui ravit pas la vie, il refuse de contribuer à l'entretenir.

D. Quel raport y a-t-il entre la Vangeance & le Meurtre?

R. Cette passion porte souvent ceux qui s'y abandonnent à ravir la vie à leur Prochain, ou à risquer de la leur ravir.

D. Que croyez-vous donc de ceux qui prétendent tirer satisfaction des injures qu'ils ont reçues, en appellant en duel ceux qui les ont faites.

R. Ce sont des furieux, qui non seulement usurpent les droits du Magistrat, & qui attentent sur la vie de leur Prochain, mais qui en risquant de le faire mourir, & de mourir eux-mêmes dans l'acte d'une passion

(*a*) *Proverb.* XXIII. 29.

passion criminelle, s'exposent par cela même aux malheurs de ceux qui meurent sans avoir eû le temps de se repantir.

D. Raportez quelques-unes des Sentences que le St. Esprit a prononcées contre les Meurtriers.

R. (*a*) *Voici l'Eternel va sortir de son lieu pour visiter l'iniquité des Habitans de la Terre : alors la Terre découvrira le sang qu'elle aura reçu, & elle ne cachera plus ses massacrez.* (*b*) *On a trouvé dans les Pans de ta Robe le sang des pauvres Innocents, & tu oses dire; Je suis innocente!* (*c*) *Parce que tu as aimé le sang, le sang aussi te poursuivra.* (*d*) *La portion des Meurtriers sera dans l'Etang ardent de feu & de souffre.*

On chantera après cette Section le PSEAUME CXXXIII.

LXIII. SECTION.

De l'interêt que nous devons prendre au Salut de notre Prochain.

D. QUel est le quatrième devoir auquel nous engage l'amour du Prochain?

R. C'est de nous interesser pour le Salut de son Ame.

D.

(*a*) *Esaï.* XXVI. 21. (*b*) *Jerem.* II. 34. Ces paroles sont adressées aux Juifs du temps du Prophete. (*c*) *Ezech.* XXXV. 6. C'est une menace contre les Iduméens qui s'étoient réjouïs du carnage que Nabuchodnosor avoit fait dans la Judée : & cette menace fut accomplie : I. Quand Nabuchodnosor après avoir subjugué les Juifs, subjugua aussi les Iduméens. Voi. *Abdias* les onze premiers versets, & *Jérem.* XXXVII. 7. En second lieu quand ils furent asservis par Judas Macchabée. Voi. I. *Macchab.* IV. 15.
(*d*) *Apocalyp.* XXI. 8.

D. Comment ce devoir eſt-il une ſuite de notre amour pour le Prochain ?

R. Le ſalut eſt le plus grand de tous les biens. Les Richeſſes, la Réputation, la Vie, tous les avantages du Monde ne ſont rien au prix du Salut. Nous n'aurions qu'un amour foible pour le Prochain, ſi en prenant interêt à ſes Richeſſes, à ſa Réputation, à ſa Vie, nous n'en prenions aucun à ſon Salut. (*a*) *Que ſerviroit-il à l'Homme, s'il gagnoit tout le Monde, & qu'il perdit ſon Ame ?*

D. Quelles démarches la Révélation nous ordonne-t-elle de faire pour le Salut du Prochain ?

R. Elle nous ordonne trois choſes : l'Inſtruction : la Repréhenſion : l'Exemple.

D. En quoi conſiſte l'Inſtruction que nous devons donner à nôtre Prochain ?

R. Nous devons lui procurer autant que nous le pouvons, ou par nous-mêmes, ou par le ſecours des autres la connoiſſance des véritez qui peuvent le conduire au Salut : c'eſt un précepte que St. Paul donne à tous les Chrétiens : (*b*) *Que la parole de Chriſt habite en vous avec abondance en toute ſageſſe, vous enſeignant les uns les autres.*

D. De quelle manière devons-nous travailler à faire recevoir à nos Prochains les Véritez du Salut ? Eſt-ce en leur faiſant violence qu'on doit les engager à les admettre, ou ſi c'eſt en leur faiſant ſentir la force des preuves ſur leſquelles elles ſont apuïées ?

R. C'eſt en leur faiſant ſentir la force de ces preuves : & non par la violence & par la contrainte.

D. Mais quand nous avons inutilement fait tous nos efforts pour les perſuader, ne devons-nous pas alors les contraindre ?

(*a*) *Matt.* XVI. 26. (*b*) *Coll.* III. 16.

R. Non : car la violence & la contrainte, ont bien produit ſouvent la feinte & le déguiſement, mais jamais la perſuaſion & la conviction.

D. Quels endroits de la Révélation pourriez-vous alléguer pour juſtifier la méthode que vous venez de propoſer?

R. Elle ſe juſtifie par la manière dont Jéſus-Chriſt, les Prophetes, les Apôtres, & tous les Docteurs qui ont été animez par l'Eſprit de Dieu, ont enſeigné la Religion : ils n'ont employé, que la force des preuves, & jamais la violence, ni la contrainte. Cette méthode ſe juſtifie auſſi par des préceptes exprès de la Révélation, qui veut que (*a*) *le Serviteur de Dieu ſoit doux envers tous : qu'il enſeigne avec douceur ceux qui ſont dans un ſentiment contraire.*

D. Devons-nous aimer un Homme, qui par entêtement ou par ignorance, refuſe de croire les véritez de la Religion?

R. Oui: nous devons chérir ſa perſonne, en ayant pitié de ſon ignorance, & en déplorant ſon entêtement.

D. Mais pouvons-nous lui donner les mêmes preuves d'amour, que s'il étoit uni avec nous par les liens d'une même Foi?

R. Non. Il y a des marques d'amour qu'on ne peut ſe donner mutuellement, que quand on a les mêmes idées ſur l'eſſentiel de la Religion. Par exemple manger avec un Chrétien à la même Table pour célébrer l'Euchariſtie, c'eſt une marque d'amour que l'on donne à ce Chrétien-là. Elle ſuppoſe une conformité d'idées ſur les principaux articles de la Religion dont ce Sacrement eſt le Seau: & on ne ſauroit la donner à celui qui a des idées oppoſées.

D.

(*a*) II. *Tim.* II. 24, 25.

D. Mais ſi la perſonne qui eſt dans l'erreur trouble la Societé des Fidelles, en travaillant à corrompre leur Foi, & à répandre ſes opinions erronées, que doit-on faire à ſon égard?

R. Nous devons alors l'éloigner de nous, & de nos Freres, de peur que le commerce de celui qui erre ne devienne funeſte à ceux qui aiment la Vérité.

D. Mais s'il paroit qu'un Homme ſeme des erreurs, non parce qu'il ſe trompe de bonne Foi, mais parce qu'il hait la Religion, & qu'il prend plaiſir à la combattre, n'eſt-il pas permis alors de le contraindre à changer de conduite, & de le châtier?

R. Un Homme qui agit de cette maniére doit être mis dans le rang de ces Scelerats, dont la punition eſt néceſſaire au bien de la Societé.

D. Prouvez qu'il eſt permis d'uſer de rigueur à l'égard d'un pareil Homme.

R. St. Paul qui a recommandé avec tant de force la compaſſion & le ſuport pour ceux qui étoient dans l'erreur de bonne foi, a recommandé la ſévérité & en a uſé lui-même envers ceux qui favoriſent l'erreur par d'autres principes. Il nous a ordonné d'éviter (*a*) *l'Homme Hérétique:* & il a (*b*) *livré* lui-même *à Sa-*

(*a*) *Tit.* III. 10, 11. Il eſt clair par les caractères que St. Paul donne à l'Hérétique, dans l'endroit dont ces paroles ſont tirées, que cet Apôtre n'entend pas par *un Hérétique* un Homme qui erre de bonne Foi, mais un Homme qui eſt dans l'erreur, & qui la répand par les principes que j'ai marquez. Voici le paſſage tout entier: *Rejette l'Homme Hérétique, après la premiére & la ſeconde admonition: ſachant qu'un tel Homme eſt perverti, & qu'il péche, étant condamné par ſoi-même.*

(*b*) I. *Tim. Livrer à Satan:* c'étoit en vertu du pouvoir des Miracles, attirer ſur certains Pécheurs des fleaux miraculeux. Il paroit auſſi par le caractère que St. Paul donne à Hymenée dans un

Satan, Hymenée & Alexandre qui n'avoient *fait naufrage quant à la Foi*, que parce qu'ils agiſſoient contre leur Conſcience.

D. Quelle eſt la ſeconde démarche que nous devons faire pour le Salut de notre Prochain ?

R. C'eſt de le reprendre quand il commet quelque faute.

D. N'eſt-ce pas là un devoir affecté aux Conducteurs de l'Egliſe ?

R. Les Conducteurs de l'Egliſe y ſont bien engagez d'une façon toute particulière, mais il eſt preſcrit à tous les Fidelles. Moyſe ordonnoit à chaque Iſraëlite de (*a*) *reprendre ſoigneuſement ſon Prochain*, & de ne *ſouffrir aucun crime en lui :* & St. Paul veut que nous nous (*b*) *exhortions les uns les autres chaque jour*.

D. De quelle manière cette reprèhenſion & cette exhortation doivent-elles être faites ?

R. Avec douceur, afin que le Prochain connoiſſe que c'eſt notre amour pour lui, qui nous anime : avec dexterité, afin de choiſir les moyens les plus propres & les circonſtances les plus favorables pour le ramener : avec courage, afin que la crainte de lui déplaire ne nous empêche jamais de lui repréſenter ſon devoir : avec humilité afin que les leçons que nous faiſons aux autres ne nous donnent pas de trop grandes idées de nous-mêmes.

D. Donnez quelque exemple de cette douceur avec laquelle nous devons exhorter & reprendre le Prochain.

R.

un autre endroit, que ce faux Docteur ne ſe contentoit pas d'errer ſeul, mais qu'il travailloit *à renverſer la Foi* des autres. Voi. II. *Tim*. II. 20.

(*a*) *Levit*. XIX. 17. (*b*) *Hebr*. X. 25.

R. Nous en avons un grand nombre dans nos Ecritures, & en particulier celui de Moyse, qui étoit (*a*) *le plus doux de tous les Hommes* : & celui de St. Paul, qui disoit aux Thessaloniciens : (*b*) *Nous avons été doux au milieu de vous, comme une Nourrice qui nourrit tendrement ses Enfans. Etant donc ainsi affectionnez envers vous, nous souhaitions de vous donner non seulement l'Evangile de Dieu, mais aussi nos propres Ames, parce que vous étiez fort aimez de nous.*

D. En quoi consiste la douceur, dont ces Sts. Hommes ont accompagné leurs exhortations, & dont nous devons accompagner les nôtres?

R. A suporter les pécheurs, à étudier les moyens de se rendre Maîtres de leurs cœurs, à essayer de les attirer par les motifs de tendresse, avant que de les effrayer par des menaces.

D. Alléguez quelque exemple de la dexterité, avec laquelle nous devons reprendre notre Prochain.

R. Nous en avons un mémorable dans la manière, dont Nathan représenta à David l'énormité de son adultere & de son meurtre : (*c*) *Il y avoit*, lui dit Nathan, *deux Hommes dans une Ville, l'un Riche & l'autre Pauvre. Le Riche avoit du gros & du menu Bétail en fort grande abondance. Mais le Pauvre n'avoit du tout rien qu'une petite Brebis, qu'il avoit achettée & nourrie, & qui étoit cruë chez lui & avec ses Enfans, mangeant de ses morceaux, buvant dans sa Coupe, & dormant en son sein, & elle lui étoit comme Fille. Mais un Homme qui voyageoit étant venu chez cet Homme Riche, ce Riche a épargné de prendre son gros & son menu Bétail, pour en aprêter au Voyageur qui étoit venu chez lui, & il a pris la Brebis de cet Homme pauvre, & l'a aprê-*

(*a*) *Nombr.* XII. 3. (*b*) I. *Thess.* II. 7, 8.
(*c*) II. Sam. XII. 1.—7.

aprêtée à cet Homme qui étoit entré chez lui. Alors la colere de David s'enflama fort contre cet Homme-là: & il dit à Nathan; l'Eternel est vivant, que l'Homme qui a fait cela est digne de mort. Et parce qu'il a fait cela, & qu'il n'a point épargné cette Brebis, pour une Brebis il en rendra quatre. Alors Nathan dit à David; Tu es cet Homme-là.

D. Alléguez quelque exemple de la fermeté & du courage, avec lequel nous devons exhorter & reprendre nos Prochains.

R. Achab avoit dit à Elie : (*a*) *N'es-tu pas celui qui troubles Israël? Elie lui répondit; Je n'ai point troublé Israël; mais c'est toi & la Maison de ton Pere qui avez troublé Israël, en ce que vous avez abandonné les Commandemens de l'Eternel, & que vous avez marché après les Bahalins.*

D. Alléguez quelque exemple de cette humilité, avec laquelle nous devons exhorter & reprendre nos Prochains.

R. St. Paul dans le temps qu'il adresse aux Chrétiens les exhortations les plus vives, & qu'il leur fait les censures les plus fortes, avouë qu'il a été lui-même (*b*) *un Blasphemateur*, *un Persecuteur*, *un Méchant*, *& un Infidele.* Il se reconnoit pour le *premier* de ces Pécheurs que Jésus-Christ est venu sauver.

D. Quelle est la troisième demarche, que nous devons faire pour le Salut de nos Prochains?

R. C'est de leur donner de bons exemples: Jésus-Christ y exhorte tous les Chrétiens: (*c*) *Que votre lumiere luise devant les Hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres, & qu'ils glorifient votre Pere qui est aux Cieux.*

D. Quelle est la conduite, qui viole le plus directement

(*a*) I. *Rois.* XVIII. 17. 18. (*b*) I. *Tim.* I. 12. &c.
(*c*) *Matt.* V. 16.

ment l'ordre que Jésus-Christ nous donne dans ces paroles?

R. C'est de mener une vie scandaleuse.

D. Que signifie ce mot de *scandale?*

R. Il signifie *achopement:* c'est-à-dire, une chose qui cause la chute de quelcun: & on donne ce nom aux actions qui portent au crime ceux qui les voyent.

D. Quelles sortes d'actions peuvent porter au crime ceux qui les voyent?

R. Il peut y en avoir de trois sortes: des actions criminelles: des actions innocentes: & des actions pieuses.

D. Donnez quelque exemple d'un scandale produit par des actions criminelles.

R. Nathan reprocha à David un scandale de ce genre, lorsqu'il lui dit que par sa conduite à l'égard d'Urie, il avoit donné aux (*a*) *Ennemis de Dieu une occasion de blasphemer.*

D. Comment ce crime avoit-il donné aux *Ennemis de Dieu une occasion de blasphemer?*

R. En ce que ces impies voyant un Prince chéri de Dieu tomber dans l'adultere & dans le meurtre, accuserent Dieu de tolerer des crimes si abominables.

D. Que dit l'Ecriture de ceux qui commettent de ces sortes de crimes, ou qui en étant coupables ne se repentent pas de les avoir commis?

R. (*b*) *Quiconque scandalise un de ces petits qui croyent en moi, il lui vaudroit mieux qu'on lui pendît une meule d'Ane au cou, & qu'on le jettât au fond de la Mer. Malheur au Monde à cause des scandales: car il est nécessaire qu'il arrive des scandales: toutefois malheur à l'Homme par qui le scandale arrive.*

(*a*) II. *Sam.* XXII. 14. (*b*) *Matt.* XVIII. 6,7.

D. Dans quels cas des actions innocentes peuvent-elles porter au crime ceux qui les voyent?

R. Lors que ceux qui les voyent les croyent criminelles, & qu'ils sont entraînez par la force de l'Exemple à faire des choses qui sont innocentes en elles-mêmes véritablement, mais qui sont criminelles par raport à celui qui les fait contre sa Conscience.

D. Alléguez quelque Exemple de ces sortes de scandales.

R. (*a*) Les premiers Chrêtiens étoient autrefois invitez par des Payens à des Repas, où l'on servoit des viandes sacrifiées aux Idoles. Il étoit permis de manger ces sortes de viandes: & ceux qui avoient de saines idées de cette action, pouvoient la faire sans crime. Mais il y avoit des Chrétiens foibles, qui croyoient que manger des viandes sacrifiées aux Idoles, c'étoit faire un acte d'Idolâtrie. Les Chrétiens éclairez, qui assistoient à ces sortes de Repas en la présence des foibles, leur donnoient ce second genre de scandale: le scandale que causent des actions permises.

D. Que doit-on penser de ces sortes de scandales?

R. St. Paul l'a décidé. Il dit bien que manger des choses sacrifiées aux Idoles est une action indifferente en elle-même: (*b*) qu'un Chrétien invité par un Payen peut manger de tout ce qu'on met devant lui, sans en être en peine à l'égard de sa Conscience. C'est là-dessus qu'il donne une direction générale: (*c*) *Mangez de tout ce qui se vend à la Boucherie.* Mais il veut que l'on ait égard au scrupule des foibles, & c'est sur ce sujet qu'il propose cette autre Maxime: (*d*) *Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, ou*

(*a*) I. *Cor.* X. 27. (*b*) I. *Cor.* X. 27.
(*c*) *Ibid. vers.* 25. (*d*) *Ibid. vers.* 31, 32.

ou que vous faſſiez quelque autre choſe, faites tout à la gloire de Dieu. Soyez tels que vous ne donniez aucun achoppement, ni aux Juifs, ni aux Grecs, ni à l'Egliſe de Dieu. (a) *Si la viande ſcandaliſe mon Frere, je n'en mangerai jamais.*

D. Quand eſt-ce que des actions pieuſes portent au crime ceux qui les voyent?

R. Lorsque ne voulant pas ſe donner le ſoin d'en démêler les motifs, ils prennent pour un méchant Homme, un Homme de bien; pour une action vitieuſe, une action digne de louange; & ils tombent dans le Crime à l'occaſion de la Vertu. (b) La vie & la Doctrine de Jéſus-Chriſt ſcandaliſerent les Juifs de cette maniere. Ils prirent pour un Impoſteur Jéſus-Chriſt, le plus vertueux de tous les Hommes; & au lieu de le recevoir comme le plus vertueux de tous les Hommes, ils le rejetterent, & ils le perſecuterent comme un Impoſteur. C'eſt pour cela que Jéſus-Chriſt eſt appellé une *pierre de ſcandale.*

D. Quel jugement formez-vous de ces ſortes de ſcandales?

R. Celui qui les donne eſt innocent: celui qui les reçoit eſt coupable. Jéſus-Chriſt l'a décidé lorsqu'il a dit: (c) *Bienheureux eſt celui qui n'aura point été ſcandaliſé en moi.*

On chantera après cette Section les deux derniers verſets de la première Pauſe du PSEAUME LI.

(a) I. *Cor.* VIII. 13. (b) *Rom.* IX. 33. *Luc.* XI. 33. *Eſ.* VIII. 14. XXVIII. 10. I. *Pier.* II. 6. (c) *Luc.* VII. 23.

LXIV. SECTION.

Des devoirs qui se raportent à quelques rélations particulieres, que nous avons avec le Prochain: & premièrement des devoirs des Enfans envers les Peres, & des Peres envers les Enfans.

Avis sur la Section suivante.

LA seconde classe des devoirs, dont nous allons traiter, n'est proprement que l'aplication de ceux que nous avons traitez dans la première. Nous avons prouvé dans la première qu'un Chrétien doit s'interesser pour les biens, pour la réputation, pour la vie, pour le salut de son Prochain: quand nous demandons quels sont les devoirs, auxquels nous sommes engagez par raport aux rélations que nous avons avec lui, c'est comme si nous demandions de quelle manière on doit s'interesser en sa faveur quand on a telle ou telle rélation avec lui: quand nous demandons quels sont les devoirs des Enfans envers leurs Peres, c'est comme si nous demandions de quelle manière les Enfans doivent s'interesser pour les biens, pour la réputation, pour la vie, pour le salut de leurs Peres, & ainsi du reste. Les devoirs de la seconde classe ne sont donc que l'aplication de ceux de la première.

D. Quels sont les devoirs des Enfans envers leurs Peres?

R. Le Législateur les a tous compris sous le mot général d'*honorer: Honore ton Pere & ta Mere.*

D. Que signifie le mot d'*honorer?*

R.

R. C'eſt un terme vague, qui marque * le reſpect que nous devons avoir pour la perſonne de nos Peres : la docilité pour leurs leçons : l'obéïſſance pour leurs ordres : la reconnoiſſance pour leurs bienfaits.

D. Quels ſont les devoirs des Peres envers leurs Enfans ?

R. Ce ſont ceux qui répondent aux devoirs des Enfans envers leurs Peres, & qui peuvent les rendre pratiquables. Un Enfant doit avoir du reſpect pour la perſonne de ſon Pere : un Pere doit tenir une conduite qui le rende reſpectable à ſon Enfant. Un Enfant doit avoir de la docilité pour les leçons de ſon Pere : un Pere doit accompagner ſes leçons de tout ce qui peut rendre ſon Enfant docile. Un Enfant doit avoir de l'obéïſſance pour les ordres de ſon Pere : un Pere ne doit donner à ſes Enfans que des ordres, auxquels ils puiſſent raiſonnablement obéïr. Un Enfant doit avoir de la reconnoiſſance pour les bienfaits de ſon Pere : un Pere doit agir avec ſes Enfans d'une manière, qui mérite leur reconnoiſſance.

D. Mais ſi les Enfans manquent à ce qu'ils doivent à leurs Peres, les Peres ſont-ils diſpenſez de ce qu'ils devoient à leurs Enfans ? Et ſi les Peres manquent à ce qu'ils doivent à leurs Enfans, les Enfans ſont-ils diſpenſez de ce qu'ils devoient à leurs Peres ?

R. Il y a des cas où la rebellion d'un Enfant diſpenſe ſon Pere de ce qu'il lui devoit : comme il y a auſſi des cas où l'injuſtice d'un Pere diſpenſe ſon Enfant

* Nous ne parlons pas ici de l'amour que les Enfans doivent à leurs Peres, & les Peres à leurs Enfans, parce que nous avons poſé l'amour comme le fondement, ſur lequel ſont fondez tous nos devoirs envers le Prochain.

ſant de ce qu'il lui devoit; mais il y a auſſi des cas d'un tout autre genre.

D. Entrez dans le détail: & premièrement raportez quelques ordres de la Révélation touchant le reſpect que les Enfans doivent à leurs Peres.

R. C'eſt la principale idée qu'on doit attacher au mot d'*honorer*, dont Dieu s'eſt ſervi pour exprimer les obligations des Enfans envers leurs Peres: & le Sage dit que (*a*) *les Corbeaux des torrens crêveront les yeux de celui qui ſe moque de ſon Pere.*

D. Quelle conduite doivent tenir les Peres pour ſe rendre reſpectables à leurs Enfans?

R. Ils doivent pratiquer toutes les Vertus Religieuſes, Civiles, Domeſtiques, qui peuvent leur attirer du reſpect.

D. Mais quand les Peres négligent ces Vertus, quand ils ſe conduiſent d'une manière digne de mépris, leurs Enfans doivent-ils avoir encore du reſpect pour leurs perſonnes?

R. Il y a un reſpect qu'on ne ſauroit avoir pour ceux qui ſuivent un certain genre de vie: la pieté attire un reſpect, qu'on ne ſauroit avoir pour un impie: la juſtice attire un reſpect, qu'on ne ſauroit avoir pour un injuſte. Cependant quelque condamnable que puiſſe être la conduite d'un Pere, il y a toûjours un reſpect, qu'il eſt en droit d'exiger de ſes Enfans: & qui eſt fondé ſur l'autorité qu'il a ſur eux.

D. En quoi conſiſte ce reſpect, que les Enfans doivent à des Peres dont la conduite eſt irréguliere?

R. Ils leur doivent tout le reſpect qu'ils peuvent leur témoigner, ſans aprouver l'irrégularité de leurs démarches, & ſans y participer.

D. Quel eſt le ſecond devoir des Enfans envers leurs Peres?

R.

(*a*) *Proverb.* XXX. 17.

R. Les Enfans doivent être dociles aux leçons qu'ils en reçoivent.

D. Donnez une idée de la docilité.

R. La docilité nous rend attentifs aux Discours d'un Homme qui nous aprend ce que nous devons croire, & ce que nous devons pratiquer: elle nous fait bannir les distractions ; elle impose silence aux préjugez: sur tout elle suspend & elle corrige ces passions, qui pourroient nous empêcher de déférer à ce qu'on nous propose de sage & de raisonnable.

D. Pour qui devons-nous avoir de la docilité?

R. Pour tous ceux qui nous montrent le chemin de la Vérité & de la Vertu.

D. Mais puisque nous devons avoir de la docilité pour tous ceux qui nous montrent le chemin de la Vérité & de la Vertu, pourquoi rangez-vous cette disposition d'Esprit parmi les devoirs des Enfans envers les Peres?

R. Parce que nous devons présumer, jusqu'à ce que de fortes raisons nous forcent à avoir une autre pensée, que l'amour de nos Peres pour nous, les porte à ne nous enseigner que ce qui est vrai, & à ne nous proposer pour regle de notre conduite, que ce qui est juste.

D. Alléguez quelque précepte de l'Ecriture, qui prescrive aux Enfans d'avoir de la docilité pour leurs Peres.

R. (*a*) *L'Enfant sage écoute l'instruction de son Pere.* (*b*) *Mon Fils écoute l'instruction de ton Pere, & n'abandonne point l'enseignement de ta Mere. Car ce seront des graces enfilées ensemble à ta tête, & des Colliers à ton cou.*

D. Quel est le second devoir des Peres envers les Enfans.

(*a*) *Prov.* XIII. 1. (*b*) *Ibid.* I. 8, 9.

R. C'eſt d'accompagner les leçons qu'ils leur donnent, de tout ce qui eſt capable de les rendre dociles.

D. Qu'eſt-ce qui peut contribuer à rendre les Enfans dociles ?

R. La nature des choſes qu'on leur enſeigne, & la manière de les enſeigner.

D. Comment les Peres peuvent-ils contribuer à rendre leurs Enfans dociles par la manière de les enſeigner ?

R. En ſe proportionnant à leur portée : & en accompagnant de douceur & de charité toutes leurs leçons.

D. Comment les Peres peuvent-ils contribuer à rendre leurs Enfans dociles par la nature des choſes qu'ils leur enſeignent ?

R. En ne leur enſeignant rien que de vrai & de raiſonnable.

D. Mais ſi les Peres péchent à l'égard de la manière avec laquelle ils enſeignent leurs Enfans, & à l'égard des choſes mêmes qu'ils leur enſeignent, les Enfans ſont-ils diſpenſez alors d'avoir de la docilité pour eux ?

R. Ce qu'il y a de defectueux dans la manière, dont les Peres enſeignent leurs Enfans, ne diſpenſe point les Enfans d'être dociles à leur égard : mais jamais la docilité n'engage des Enfans à croire que ce que leur Pere leur dit eſt vrai, lors qu'ils voyent clairement que cela eſt faux : ni de croire qu'une choſe que leur Pere leur dit, eſt juſte, lors qu'ils voyent clairement qu'elle eſt oppoſée aux Loix de la Juſtice.

D. Quel eſt le troiſième devoir des Enfans envers leurs Peres ?

R. C'eſt l'Obéïſſance.

D.

D. Raportez quelques ordres de la Révélation touchant l'Obéïssance, que les Enfans doivent à leurs Peres.

R. Jésus-Christ nous en a donné le modele, lors qu'il *s'est assujetti* à Joseph & à Marie, autant que le purent permettre les fonctions de son Ministère. St. Paul adresse aussi cette exhortation à tous les Enfans: (*a*) *Enfans, obéïssez à vos Peres & à vos Meres, dans ce qui est selon le Seigneur : car cela est juste.* Et Dieu avoit anciennement donné cette Loi touchant les Enfans rebelles : (*b*) *Quand un homme aura un Enfant pervers & rebelle, qui n'obéïra point à la voix de son Pere, ni à la voix de sa Mere, & qu'ils l'auront châtié, & que nonobstant cela il ne les écoute point; alors le Pere & la Mere le prendront, & le meneront aux Anciens de sa Ville, & à la porte de son lieu : & ils diront aux Anciens de sa Ville; C'est ici notre Fils qui est pervers & rebelle, il n'obéït point à notre voix, il est gourmand & yvrogne. Et tous les gens de la Ville le lapideront, & il mourra; & ainsi tu ôteras le méchant du milieu de toi, afin que tout Israël l'entende, & qu'il craigne.*

D. La Loi, qui prescrit aux Enfans d'obéïr à leurs Peres, est-elle fondée sur l'autorité du Législateur, ou sur la nature même des choses qu'elles prescrit.

R. Quand cette Loi n'auroit d'autre fondement que l'autorité de Législateur, nous devrions pourtant nous y soûmettre. Dieu est notre Maître: c'est toûjours à nous d'obéïr lors qu'il parle. Mais cette Loi est fondée aussi sur la nature même des choses qu'elle prescrit. L'autorité des Peres sur les Enfans, qui est le

* *St. Luc* dit expressement *qu'il leur étoit assujetti. Luc.* I. 51.
(*a*) *Eph.* VI. I. Voi. aussi *Collos.* III. 20.
(*b*) *Deut.* XXI. 18 — 21.

le fondement de l'obéïſſance des Enfans pour leurs Peres, eſt la plus naturelle, la plus légitime, la plus ſacrée, qui puiſſe être imaginée.

D. Quel eſt le troiſième devoir des Peres envers leurs Enfans.

R. C'eſt de ne leur donner que des ordres,auxquels ils puiſſent raiſonnablement obéïr.

D. Mais ſi les Peres manquent à ce devoir, les Enfans ſont-ils diſpenſez alors de l'obéïſſance qu'ils leur devoient?

R. On ne ſauroit faire à cette Queſtion une réponſe abſoluë, qui embraſſe tous les cas particuliers, dans leſquels les Enfans peuvent recevoir des ordres déraiſonnables de leurs Peres. Nous rangeons dans trois claſſes tous les ordres de ce genre. Un Pere ordonne quelquefois à ſes Enfans des choſes contraires aux Loix Divines: quelquefois il leur ordonne des choſes qui troublent la douceur de leur vie: quelquefois il leur ordonne des choſes ruineuſes. Un Enfant doit proportionner ſa conduite aux degrez d'injuſtice, qui ſe trouvent dans les ordres de ſon Pere.

D. Comment ſe doivent conduire des Enfans, lors que leur Pere leur ordonne des choſes contraires aux Loix Divines?

R. Ils doivent déſobéïr ſans héſiter. La Loi eſt générale, & ne ſouffre point d'exception: *Il vaut mieux obéïr à Dieu qu'aux Hommes*.

D. Comment doivent ſe conduire des Enfans,à qui leurs Peres donnent des ordres propres à troubler la douceur de leur vie?

R. L'autorité d'un Pere ſur ſes Enfans eſt ſi grande: l'Ecriture preſcrit d'une manière ſi expreſſe la ſoûmiſſion aux ordres d'un Pere, que les Enfans doivent plûtôt ſe ſoûmettre à mener une vie moins dou-

ce

ce & moins agréable, que de violer des ordres de ce genre.

D. Mais si un Pere ordonne à ses Enfans des choses ruineuses, sont-ils alors obligez d'obéïr?

R. L'Ecriture Ste. ne s'est point expliquée sur cette matière: elle ne nous donne ni regle, ni exemple qui décide la Question que vous proposez. Il me semble pourtant qu'un Enfant, qui pour obéïr aux ordres de son Pere, risqueroit de passer sa vie dans la pauvreté & dans la misere, feroit une action digne de louange. D'un autre côté, s'il étoit prouvé, qu'un Enfant n'a point d'autre ressource pour son entretien, qu'un établissement, que son Pere condamne par foiblesse d'Esprit, ou par pur caprice, si cet Enfant avoit inutilement fait tous ses efforts pour vaincre l'obstination de son Pere: il me semble que dans ce cas le refus d'un Pere seroit plus blamable que la désobéïssance d'un Enfant.

D. Quel est le quatrième devoir des Enfans envers leurs Peres?

R. C'est la reconnoissance.

D. Quel est le quatrième devoir des Peres envers leurs Enfans?

R. C'est de leur procurer des avantages qui méritent leur reconnoissance.

D. Marquez les avantages que les Peres doivent procurer à leurs Enfans.

R. Il a été déja prouvé que nous devons nous interesser pour les biens, pour la réputation, pour la vie, pour le salut de tous nos Prochains, & les aimer tous comme *nous-mêmes*. Il a été prouvé aussi que nôtre amour ne doit pas être égal envers tous: que si tous les Hommes sont nos Prochains, ils ne le sont pas tous dans le même degré, parce qu'ils ne nous

sont

ſont pas tous unis auſſi étroitement les uns que les autres. Or les liens qui uniſſent un Pere avec ſes Enfans ſont les plus étroits: par conſéquent l'amour d'un Pere pour ſes Enfans doit être porté au plus haut degré où il ſoit capable d'atteindre: & un Pere doit prendre plus de part au ſalut, à la vie, à la reputation, aux biens de ſes Enfans, qu'aux interêts du reſte des Hommes.

D. Juſques à quel degré la Révélation veut-elle qu'un Pere prenne part aux biens de ſes Enfans?

R. Juſques à faire tous ſes efforts pour fournir à leur entretien pendant ſa vie, & pour leur laiſſer de quoi ſubſiſter après ſa mort: c'eſt ce que St. Paul établit quand il dit, que ce n'eſt point aux (*a*) *Enfans à amaſſer pour leurs Peres, mais aux Peres à amaſſer pour leurs Enfans:* (*b*) *que ſi quelcun n'a pas ſoin des ſiens, particulierement de ceux de ſa Famille, il a renié la Foi, & il eſt pire qu'un Infidelle.*

D. Juſqu'à quel degré la Révélation veut-elle qu'un Pere prenne part à la réputation de ſes Enfans?

R. Juſqu'à prévenir par une bonne éducation tout ce qu'ils pourroient faire contre le véritable honneur. C'eſt le ſens de ces paſſages, qui preſcrivent aux Peres de (*c*) *corriger* leurs Enfans: de (*d*) *les inſtruire*: de ne leur point (*e*) *épargner la Verge:* de ne point en (*f*) *éloigner la repréhenſion*: de les tenir ſous le joug d'une (*g*) *bonne diſcipline.*

D. Juſqu'à quel degré la Révélation veut-elle qu'un Pere prenne part à la vie de ſes Enfans?

R. Juſqu'à pourvoir à tout ce qui eſt néceſſaire pour

(*a*) II. *Cor.* XII. 14. (*b*) I. *Tim.* V. 8.
(*c*) *Prov.* XXIX. 17. (*d*) *Prov.* XXII. 6.
(*e*) *Prov.* XIII. 24. (*f*) *Prov.* XXIII. 13. (*g*) *Eph.* VI. 4.

pour la conſerver: comme cela paroit par ce que nous avons dit touchant la manière dont il doit s'intereſſer à leurs biens.

D. Juſques à quel degré la Révélation veut-elle qu'un Pere prenne part au ſalut de ſes Enfans?

R. Juſques à leur procurer toutes les connoiſſances, & à leur inculquer toutes les vertus qui peuvent les conduire au ſalut. C'eſt pour cela que Moyſe après avoir donné aux Iſraëlites les Loix qu'il avoit reçuës de Dieu, leur dit: (*a*) *Quelle eſt la Nation ſi grande qui ait des Statuts & des Ordonnances juſtes, comme cette Loi que je mets aujourdhui devant vous? Seulement prennez garde à vous: afin que vous n'oubliïez aucune des choſes que vous avez vuës, afin que de toute vôtre vie elles ne ſortent point de vôtre cœur, & que vous les enſeigniez à vos Enfans & aux Enfans de vos Enfans.* La Révélation nous parle auſſi des peines que Dieu a infligées aux Peres, qui avoient négligé de former leurs Enfans à la Vertu. Le Sacrificateur Héli s'étoit bien oppoſé juſqu'à un certain degré aux débauches de ſes Enfans: il leur avoit dit quelquefois: Mes Enfans, (*b*) *je ſuis informé de vos mauvaiſes actions: pourquoi agiſſez-vous de cette manière?* Cependant parce qu'il n'avoit pas fait d'aſſez grandes oppoſitions à cette conduite, Dieu le priva à jamais, lui & ſes deſcendans de la Souveraine Sacrificature, & il dit à Samuel en parlant de ce Pontife: (*c*) *Je mettrai en effet contre Héli tout ce que j'ai dit touchant ſa Maiſon: Car je l'ai averti que je m'en allois punir ſa Maiſon pour jamais, à cauſe de l'iniquité laquelle il a bien connuë, qui eſt que ſes Fils ſe ſont rendus infames, & il ne les a point reprimez.*

D.

(*a*) *Deuter.* IV. 8, 9. Voi. auſſi VI. 6, 7. XI. 18, 19. XXXII. 46.
(*b*) I. *Sam.* II. 23. (*c*) I. *Sam.* III. 12, 13.

D. Mais jusques à quel degré la Révélation veut-elle que des Enfans portent la reconnoissance envers un Pere, qui s'est interessé d'une manière si tendre pour leurs biens, pour leur réputation, pour leur vie, pour leur salut ?

R. La Révélation en nous faisant regarder * l'ingratitude, quel qu'en puisse être l'objet, comme un des Vices les plus odieux, nous engage par cela même à porter au plus haut degré la reconnoissance envers nos Peres & nos Meres, à qui nous avons de si grandes obligations : sur tout elle veut qu'en consideration du suport qu'ils ont eu pour les infirmitez de notre Enfance, nous en ayons pour celles de leur Vieillesse ; c'est le sens de ce précepte de Salomon : (*a*) *Mon Fils écoute ton Pere qui t'a mis au Monde, & ne méprise point ta Mere, quand elle sera parvenuë à la Vieillesse.*

On chantera après cette Section les trois derniers versets du PSEAUME CXXVII.

LXV. SECTION.

Des devoirs des Maris envers leurs Femmes, & des Femmes envers leurs Maris.

D. A Quels devoirs l'amour, que les Femmes & les Maris se doivent mutuellement, les engage-t-il ?

R. Il y en a de deux sortes : les premiers sont imposez

* Voi. contre l'ingratitude *Ps.* XXXV. 12. XXXVIII. 21. *Prov.* XVII. 13. *Jer.* XVIII. 20. II. *Tim.* III. 2. *Es.* I. 2, 3.

(*a*) *Prov.* XXIII. 22. Voi. aussi X. 1.

posez aux Maris & aux Femmes également : les seconds sont particuliers aux uns, ou aux autres.

D. Quels sont les devoirs imposez aux Maris & aux Femmes également ?

R. De passer leur vie ensemble : de s'être fidelles l'un à l'autre.

D. Alléguez des passages qui imposent aux Maris & aux Femmes le devoir de vivre ensemble.

R. (*a*) *L'Homme laissera son Pere & sa Mere, pour se joindre à sa Femme, & ils seront une même chair.*

D. Alléguez des passages qui imposent aux Maris & aux Femmes le devoir de s'être fidelles.

R. L'Adultere est également defendu aux Maris & aux Femmes, dans le VII. Commandement de la Loi de Dieu : il est dit également à l'égard des Maris & des Femmes que les (*b*) *adulteres n'hériteront point le Royaume des Cieux :* & c'est aux Maris & aux Femmes également qu'il est ordonné de vivre dans l'état du Mariage, pour éviter (*c*) *l'incontinence* & l'impureté.

D. Mais croyez-vous qu'un Mari péche contre la fidelité qui lui est prescrite, s'il épouse plus d'une Femme ?

R. Oui : car le Mari n'est pas plus (*d*) *maître de son corps* que la Femme ne l'est du sien. Dieu ne crea d'abord qu'un Homme & qu'une Femme, & il voulut par-là aprendre au Genre-Humain, que les Mariages les plus sages & les plus parfaits étoient ceux, dans lesquels un Mari n'avoit qu'une Femme, & une Femme qu'un Mari. Il n'est pas possible non plus à un Mari d'aimer sa Femme d'une manière aussi tendre, ni d'élever des Enfans avec autant de soin qu'il le doit, ni de

T

(*a*) *Genes.* II. 24. Voi. aussi *Matt.* XIX. 5. I. *Cor.* VII. 12.
(*b*) I. *Cor.* VI. 10. (*c*) I. *Cor.* VII. 2. (*d*) I. *Cor.* VII. 4.

de * s'acquitter dans son Domestique des devoirs religieux avec cette exactitude que le portent les Loix Divines, lorsqu'il partage cet amour avec plusieurs.

D.

* Cette derniere idée est de St. Pierre, qui après avoir parlé de l'union qui doit être entre la Femme & le Mari, de la charité & du suport qu'ils doivent avoir l'un pour l'autre, leur allegue ce motif: *afin que vos prières ne soïent point interrompuës.* I. *Pier.* III. 7. En effet il seroit impossible que dans un Domestique où regneroient les divisions inséparables de la Polygãmie, on servît Dieu & on le priât comme il mérite de l'être.

Avis au Cate'chiste.

Il faut examiner aussi ces paroles de *Malachie* II. 13, 14, 15, 16. *Voici une autre chose que vous faites, vous couvrez l'Autel de l'Eternel de larmes, de plaintes, & de gémissemens, de sorte que je ne regarde plus à l'oblation, & que je ne prens rien à gré de ce qui vient de vos mains. Et vous dites, Pourquoi? C'est parce que l'Eternel est intervenu comme témoin entre toi & la Femme de ta jeunesse, contre laquelle tu agis déloyalement: & toutefois elle est ta Compagne, & la Femme qui t'a été accordée. Or il n'en a fait qu'un: & néanmoins il y avoit en lui abondance d'Esprit. Mais pourquoi n'en a-t-il fait qu'un? C'est parce qu'il cherchoit une posterité de Dieu. Gardez-vous donc dans votre esprit; & quand à la Femme de ta jeunesse, prenez garde qu'on n'agisse déloyalement avec elle. Car l'Eternel le Dieu d'Israël a dit, qu'il hait qu'on la renvoye.* Ce passage est contre la Polygamie, contre le Concubinage, contre la pluralité des Femmes & contre le Divorce. Le Prophete fait d'abord regarder comme une des principales causes du peu d'égard que Dieu avoit pour les marques exterieures que les Juifs donnoient de leur repantance, le tort qu'ils faisoient à une Femme, lors qu'après l'avoir tendrement aimée, ils faisoient divorce avec elle. Il remonte ensuite jusqu'à l'institution du Mariage. Il dit que la puissance de Dieu n'étoit pas bornée à former un seul Homme, ou une seule Femme, & qu'ayant donné la vie, ou le souffle à Adam & à Eve, il pouvoit créer aussi d'abord un plus grand nombre de Créatures humaines: mais qu'il ne voulut en créer qu'une de chaque espece, afin de leur faire sentir combien leur union devoit être étroite. *Malachie* va plus loin encore: il fait voir que le but de l'union du Mari avec la Femme, est qu'ils ayent une posterité née selon l'institution Divine, c'est-à-dire, selon cette institution qui ordonne au Mari de n'avoir qu'une Femme & à la Femme de n'avoir qu'un Mari.

D. Mais ne voyons nous pas dans l'Hiſtoire Ste. de Saints perſonnages qui ont eû plus d'une Femme en même temps, & qui n'en ont été ni châtiez, ni repris ?

R. La tolerance que Dieu a euë pour les imperfections de leur état, ne nous diſpenſe point de ſuivre les idées d'un état plus parfait, qui nous ont été données par les Prophetes & par les Apôtres, depuis que ces perſonnages ne ſont plus.

D. Croyez-vous qu'un Mari péche contre la fidelité qu'il doit à ſa Femme, & une Femme contre la fidelité qu'elle doit à ſon Mari, lors qu'ils rompent le Mariage qu'ils ont contracté enſemble ?

R. Jéſus-Chriſt dit expreſſement que (*a*) *celui qui aura répudié ſa Femme, ſi ce n'eſt pour cauſe d'impureté la fait devenir adultere : & que quiconque ſe mariera à la Femme répudiée, commet un adultere.*

D. Mais un Mari Chrêtien peut-il vivre dans l'état de Mariage avec une Femme idolâtre, & une Femme Chrêtienne peut-elle vivre dans l'état de Mariage avec un Mari idolâtre ?

R. (*b*) St. Paul décide que ſi un Payen embraſſe la véritable Religion, il n'eſt pas obligé de faire divorce avec ſa Femme, quoi qu'elle demeure Payenne : il fait la même déciſion à l'égard d'une Femme Payenne qui embraſſeroit la véritable Religion, pendant que ſon Mari demeureroit dans le Paganiſme.

D. Eſt-il donc permis à une perſonne qui eſt dans la véritable Religion, de contracter un Mariage avec des Payens & des Idolâtres ?

R. Non. (*c*) Dieu a condamné ces ſortes de Mariages dans pluſieurs endroits de l'Ecriture Ste.

T 2 D.

(*a*) *Matt.* V. 32. (*b*) Voi. I. *Cor.* VII. 10. &c.
(*c*) *Exod.* XXXIV. 16. *Deut.* VII. 3.

D. Quel eſt le devoir particulier des Femmes à l'égar dde leurs Maris ?

R. C'eſt de les craindre, de les reſpecter, & de leur être *ſujettes*. C'eſt ce que ſignifient ces paroles que Dieu adreſſa à Eve après qu'elle eut péché. (*a*) *Tes deſirs ſe raporteront à ton Mari, & il dominera ſur toi.* C'eſt ce que ſignifie cette exhortation qui leur eſt faite par St. Paul : (*b*) *Femmes ſoyez ſujettes à vos Maris : car le Mari eſt le Chef de la Femme.*

D. Quel eſt le devoir particulier aux Maris ?

R. C'eſt de ne pas abuſer de leur pouvoir envers leurs Femmes : de ne pas les (*c*) *aigrir* par un eſprit tyrannique, & d'avoir des égards & de la condeſcendance pour leur (*d*) *fragilité* même.

On chantera après cette Section le PSEAUME CXXXIII.

LXVI. SECTION.

Des devoirs du Souverain envers les Sujets, & de ceux des Sujets envers le Souverain.

D. QUels ſont les devoirs du Souverain envers les Sujets ?

R. De travailler à leur bonheur dans la Societé, & dans l'Egliſe.

D. Que doit-il faire pour le bonheur de ſes Sujets dans la Societé Civile ?

R. I. Maintenir les Loix : II. recompenſer la Vertu : III. punir le Vice : IV. protéger l'Innocence : V. pro-

(*a*) *Geneſ.* III. 10. (*b*) Voi. auſſi *Coll.* III. 18. I. *Pier.* III. 1.
(*c*) *Coll.* III. 19. (*d*) I. *Pier.* I. 7.

V. procurer l'Abondance : IV. défendre la Liberté.

D. Quelles Loix doit-il maintenir?

R. Celles qu'il a promis d'obſerver lors qu'il a été élevé à la puiſſance ſupreme : s'il les viole, il n'exerce plus qu'une autorité tyrannique. C'eſt pour cela que Samuel avant que d'oindre Saül pour Roi, lui lut le (*a*) *droit du Royaume*, c'eſt-à-dire les Loix ſelon leſquelles il devoit gouverner les Iſraëlites.

D. Prouvez que le devoir du Souverain eſt de récompenſer la Vertu, & de punir le Vice.

R. L'Ecriture dit, que les Magiſtrats ſont (*b*) *inſtituez de Dieu pour exercer la vangeance ſur les malfaiteurs, & pour la louange de ceux qui font bien.*

D. Comment ſavez-vous que le Souverain doit proteger l'Innocence?

R. C'eſt l'idée que la Révélation nous donne d'un Prince accompli. (*c*) *Il fera droit aux Affligez : il froiſſera l'Opreſſeur : il délivrera le Miſerable : il aura pitié du Chetif : il les garantira de la fraude & de la violence : & leur ſang ſera prétieux devant ſes yeux.*

D. Sur quoi eſt fondé le devoir qui eſt impoſé aux Souverains, de faire leurs efforts pour procurer l'Abondance à leurs Sujets ?

R. Sur le but de l'autorité dont ils ſont revêtus, qui eſt de les mettre en état de pourvoir à l'entretien de leurs Sujets : c'eſt pour cela que l'Ecriture Ste. qui les apelle quelquefois (*d*) *Seigneurs*, (*e*) *Dieux*, les apelle auſſi (*f*) *Bergers* & (*g*) *Peres*, pour leur aprendre qu'ils doivent pourvoir à la ſubſiſtance de leurs Sujets, comme un Berger à celle de ſon Troupeau,

(*a*) I. *Sam.* X. 25. (*b*) I. *Pier.* II. 14.
(*c*) *Pſ.* LXXII. 4. 12. 13. 14.
(*d*) I. *Cor.* VIII. 5. (*e*) *Pſ.* LXXXII. 6. (*f*) *Eſ.* XLIV. 28. *Jer.* XXV. 34. XLIX. 19. (*g*) II. *Rois* VIII. 9.

peau, & comme un Pere à celle de sa Famille.

D. Quelles raisons vous portent à mettre parmi les devoirs des Souverains, celui de défendre la Liberté de leurs Sujets ?

R. Le prix de la Liberté, dont la perte entraîne après elle l'indigence & la pauvreté.

D. Quel usage le Souverain doit-il faire de son authorité pour le bonheur de l'Eglise ?

R. * Il doit établir des Ministres, & leur prêter son bras pour reprimer ceux qui voudroient s'opposer à l'exercice de la discipline Ecclésiastique : il doit pourvoir à l'instruction de ses Peuples : bâtir & entretenir des Edifices pour le Culte public de la Religion : reprimer les scandales : publier & faire observer les Fêtes solemnelles, & éviter de confier des postes éminens à des personnes vicieuses, dont les pernicieux exemples pourroient entraîner dans le crime ceux qui leurs sont inferieurs.

* Avis au Catechiste.

Il sera aisé au Catechiste de prouver la nécessité de ces devoirs par les exemples, & par les maximes de ces Princes pieux, dont il est parlé dans l'Histoire Ste. (1) *David forma le projet de bâtir un Temple:* (2) *Salomon son Fils l'exécuta.* (3) *Asa est loüé pour avoir aboli le Culte des Idoles que ses Peres avoient établi, & pour avoir ôté la Regence à Mahaca sa Mere qui s'abandonnoit à l'Idolâtrie, & qui entraînoit le Peuple par son exemple.* (4) *Joas eut soin de faire aporter dans le Temple le Tribut destiné à l'entretenir & à le répa-*

(1) I. *Chron.* XXII. 1. &c. Voi. aussi dans le *Chap.* XXIII. les Ministres qu'il établit. (2) II. *Chron.* III. &c.
(3) I. *Rois* XV. 12. 13. (4) II. *Rois* XII. 4.

réparer. (5) *Josias célèbra la solemnité de la Pâque qui avoit été interrompuë à cause de la tiedeur, de la corruption, ou de l'Idolâtrie de ses Prédecesseurs: il fit lire publiquement l'Original des Loix Divines que Moyse avoit placé à côté de l'Arche: il renouvella l'Alliance de Dieu avec le Peuple.* (6) *Ezechias avoit tenu cette conduite.*

D. Quel est le devoir des Sujets envers le Souverain?

R. I. D'obeïr à ses ordres: II. de faire des vœux pour sa prospérité: III. de concourir avec lui au bonheur de la Societé & de l'Eglise.

D. Sur quoi établissez-vous la nécessité de l'obeïssance aux ordres du Souverain?

R. Sur l'origine de son Autorité qui vient, non des hommes seulement, mais de Dieu qui nous a commandé de nous y soûmettre. (*a*) *Craignez Dieu: honorez le Roi.* (*b*) *Rendez-vous sujets à tout ordre humain, pour l'amour de Dieu: soit au Roi, comme à celui qui est par dessus les autres; soit aux Gouverneurs.* (*c*) *Que toute personne soit sujette aux puissances supérieures: car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu. C'est pourquoi celui qui résiste à la puissance, résiste à l'ordonnance de Dieu: & ceux qui y résistent, feront venir la condamnation sur eux-mêmes.*

D. Comment les Sujets doivent-ils se conduire, lors que leur Souverain donne des ordres injustes?

R. Il faut distinguer l'injustice que le Souverain nous ordonneroit de faire, d'avec celle qu'il ordonneroit qu'on fît à notre égard. Lors qu'un Souverain nous ordonne de faire une injustice, nous devons lui dés-

(5) II. *Rois* XXII. 8. &c. & XXIII.
(6) II. *Chron.* XVII. &c. (*a*) I. *Pier.* II. 17.
(*b*) I. *Pier.* II. 13, 14. (*c*) *Rom.* XIII. 1, 2.

obéïr. Mais lors qu'il ordonne qu'on faſſe une injuſtice à notre égard, nous devons nous ſoûmettre, & ſubir une ſentence injuſte plûtôt que d'avoir recours à des moyens violens pour la repouſſer. Les Puiſſances ſous leſquelles vivoient les premiers Chrétiens, ordonnoient aux Apôtres de faire des injuſtices, à ſavoir de renoncer au Chriſtianiſme, & de ceſſer de le publier: les Apôtres refuſerent de ſe ſoûmettre à ces ordres: ils dirent à ceux de qui ils les recevoient: (a) *Jugez s'il eſt juſte de vous obéïr plûtôt qu'à Dieu?* Ces Puiſſances commandoient auſſi qu'on fit des injuſtices à l'égard des Apôtres, à ſavoir qu'on les oprimât: les Apôtres ſouffrirent l'oppreſſion au lieu d'exciter des ſoulevemens, & ils exhorterent les Chrétiens à la même ſoûmiſſion.

D. Mais puiſque le Souverain eſt établi de Dieu, pour faire obſerver la Juſtice, & pour rendre ſes Sujets heureux: comment dites-vous donc qu'il faut ſe ſoûmettre à ſes Loix, lors qu'il prononce des ſentences injuſtes & préjudiciables?

R. C'eſt que s'il étoit permis à chaque particulier de réſiſter à ces ſortes de Sentences, la Societé ſeroit dans un bouleverſement perpetuel: il eſt plus avantageux pour elle qu'un particulier ſacrifie ſon interêt à celui du Public, que s'il portoit atteinte à celui du Public pour deffendre le ſien.

D. Mais ſi le Public recevoit plus de préjudice que d'avantage des Sentences injuſtes du Souverain, ſeroit-il permis alors de lui reſiſter?

R. Si ce fait étoit bien prouvé: ſi l'on étoit aſſuré d'ailleurs qu'une réſiſtance légitime ne ſervira pas dans une autre circonſtance de prétexte à la rebellion, & qu'en s'oppoſant aujourd'hui, pour le bien Public

(a) *Act.* IV. 19.

Public à l'injuſtice des Souverains, on n'autoriſera point des rebellions qui lui feront funeſtes, il y auroit peut-être de l'équité, & de la ſageſſe à réſiſter à ces ſortes de Sentences. Mais ces cas ſont ſi rares: cette réſiſtance eſt ſujette à tant d'inconveniens, que tout peſé, il eſt pour l'ordinaire incomparablement plus utile au Public même, de ſouffrir les injuſtices du Souverain, que de les repouſſer.

D. Citez quelque paſſage de l'Ecriture qui nous ordonne de faire des vœux pour la proſpérité du Souverain.

R. (*a*) *J'exhorte qu'avant toutes choſes on faſſe des requêtes, des prières, des ſuplications & des actions de graces pour tous les hommes: pour les Rois, & pour tous ceux qui ſont conſtituez en dignité.*

D. Qu'entendez-vous quand vous dites, que le devoir des Sujets eſt de concourir avec le Souverain au bonheur de l'Etat & de l'Egliſe?

R. J'entens qu'ils doivent faire tout ce qui eſt en leur puiſſance pour lui procurer les moyens de maintenir les Loix, de récompenſer la Vertu, de punir le Vice, de procurer l'Abondance, de défendre la Liberté.

D. Quel eſt le principal de ces moyens?

R. C'eſt de payer les Tributs.

D. Qu'eſt-ce que le Tribut?

R. C'eſt une ſomme d'argent que le Souverain exige de ſes Sujets, afin qu'il puiſſe fournir aux dépenſes qu'il eſt obligé de faire pour le bien Public.

D. Prouvez par la Révélation que les Sujets doivent payer le Tribut à leur Souverain.

R. St. Paul dit expreſſément qu'il faut être (*b*) *ſujet aux Princes*, non ſeulement dans la vuë d'éviter

(*a*) I. *Tim.* II. 1, 2. (*b*) *Rom.* XIII. 5, 6.

la punition, mais aussi par un motif de *conscience :* il veut qu'on leur paye le *Tribut*, parce qu'ils sont les *Ministres de Dieu.* Et Jésus-Christ répondit à ceux qui lui demanderent s'il étoit permis de payer le Tribut à César : (*a*) *Rendez à César ce qui apartient à César*, & *à Dieu ce qui apartient à Dieu.*

D. Que pensez-vous de ceux qui fraudent les droits du Souverain?

R. Non seulement ils péchent contre la défense de dérober, & ils extorquent la protection du Souverain de laquelle ils ne peuvent joüir légitimement, sans remplir les conditions sous lesquelles elle leur est accordée: mais autant qu'en eux est, ils bouleversent la Societé, en refusant à ceux qui la gouvernent les contributions qui leur sont nécessaires pour la soutenir.

On chantera après cette Section les trois premiers versets du PSEAUME LXXII.

LXVII. SECTION.

Des devoirs des Maîtres envers leurs Serviteurs, & de ceux des Serviteurs envers leurs Maîtres.

D. QUels sont les devoirs d'un Maître envers ses Domestiques?

R. Il doit se souvenir de leur grandeur naturelle: alleger leur joug: payer leur salaire: travailler à leur salut.

D. Expliquez, & prouvez ce que vous avancez, qu'un

(*a*) *Matt.* XXII. 21.

qu'un Maître doit se souvenir de la grandeur naturelle de ses Domestiques.

R. Je veux dire que l'autorité qu'il exerce sur eux, ne doit jamais lui faire oublier qu'ils ont le même Dieu que lui, le même Rédempteur, les mêmes espérances. C'est ce que St. Paul prescrit aux Ephésiens, lors que pour les rendre favorables à ceux qui les servent, il leur dit que (*a*) *le Seigneur des Maîtres & des Serviteurs est dans le Ciel, & qu'en lui il n'y a point d'égard au rang des personnes.* C'est ce que Job avoit devant les yeux lors qu'il faisoit cette réflexion: (*b*) *Celui qui m'a formé dans le sein de ma Mere, n'a-t-il pas formé aussi ceux qui me servent?*

D. De quelle manière un Maître doit-il alléger le joug de ses Domestiques.

R. En tempérant son autorité par la condescendance & par la douceur. C'est la pensée de St. Paul quand il veut que l'on ait de la (*c*) *modération* dans les *menaces* que l'on fait à ses serviteurs. C'est aussi à quoi Dieu avoit pourvû sous la (*d*) Loi de Moyse, lors qu'il avoit ordonné qu'un Maître qui avoit traité trop durement son Esclave, lui donnât sa liberté.

D. Comment l'Ecriture a-t-elle exprimé l'obligation où sont les Maîtres de payer le salaire de leurs Domestiques?

R. De la façon du Monde la plus forte & la plus énergique. (*e*) *Le salaire de ton mercenaire ne demeurera point chez toi jusqu'au lendemain.* (*f*) *Tu ne feras point de tort au Mercenaire pauvre & nécessiteux d'entre tes freres, ou d'entre les étrangers qui demeureront dans ton Païs. Tu lui donneras son salaire le jour même qu'il aura*

(*a*) *Ephes.* VI. 9. (*b*) *Job* XXXI. 15. (*c*) *Ephes.* VI. 9.
(*d*) *Exod.* XXI. 27. (*e*) *Levit.* XIX. 15.
(*f*) *Deut.* XXIV. 14, 15.

aura travaillé, avant que le Soleil se couche, car il est pauvre, & c'est à quoi son ame s'attend; afin qu'il ne crie point contre toi à l'Eternel, & que tu ne péches point en cela. (*a*) *Voici le salaire des Ouvriers qui ont moissonné vos Champs, & duquel ils ont eté frustrez par vous, crie: & les cris de ceux qui ont moissonné, sont entrez aux oreilles du Seigneur des Armées.*

D. La Révélation prescrit-elle aussi aux Maîtres de travailler au salut de leurs Domestiques?

R. Sans doute. (*b*) Dieu avoit commandé anciennement à ceux qui avoient des Esclaves, de leur faire observer les Cérémonies de la Religion, afin de leur en faire revêtir l'esprit & la vérité. Si Jésus-Christ & les Apôtres n'ont pas insisté sur ce devoir, c'est qu'il suivoit immediatement de ces exhortations à la charité, dont tous leurs Discours, tous leurs Sermons, & tous leurs Ecrits étoient remplis.

D. Que doivent les Domestiques à leurs Maîtres?

R. Du respect: de l'obéïssance: de la fidelité: de la vigilance.

D. Raportez quelques préceptes de la Révélation, touchant le respect que les Serviteurs doivent à leurs Maîtres.

R. Malachie dit que (*c*) *le Serviteur honore son Maître*: & St. Paul representoit aux Esclaves Chrétiens qu'ils deshonoreroient l'Evangile, si sous prétexte qu'ils l'avoient embrassé, ils refusoient de rendre à leurs Maîtres Payens, les honneurs qui leur étoient dûs. C'est le sens de ces Paroles: (*d*) *Que tous les serviteurs qui sont sous le joug, sachent qu'ils doivent*

(*a*) *Jaq.* V. 4. Voi. aussi *Coll.* IV. 1.
(*b*) Voi. *Deut.* XII. 18. XVI. 11. (*c*) *Mal.* I. 6.
(*d*) I. *Tim.* VI. 1.

vent à leurs Maîtres toute ſorte d'honneur, afin qu'on ne blaſpheme point le nom de Dieu & ſa Doctrine.

D. Raportez auſſi quelque précepte touchant l'obéïſſance que les Serviteurs doivent à leurs Maîtres.

R. (*a*) *Serviteurs, obéïſſez à ceux qui ſont vos Maîtres ſelon la chair, avec crainte & tremblement, dans la ſimplicité de votre cœur, comme à Chriſt.* (*b*) *Serviteurs, obéïſſez en toutes choſes à ceux qui ſont vos Maîtres ſelon la chair, ne ſervant point à l'œil, comme voulant plaire aux hommes, mais en ſimplicité de cœur, craignant Dieu.* (*c*) *Serviteurs, ſoyez ſujets en toute crainte à vos Maîtres, non ſeulement à ceux qui ſont bons & équitables, mais auſſi aux fâcheux.*

D. Prouvez que la Révélation ordonne aux Domeſtiques d'être fidelles à leurs Maîtres.

R. (*d*) *Que les Serviteurs ſoïent ſoûmis à leurs Maîtres, ne* DETOURNANT RIEN *de ce qui leur apartient, mais faiſant toûjours paroitre une* GRANDE FIDELITE', *afin de rendre honorable en toutes choſes la Doctrine de Dieu, notre Sauveur.*

D. Prouvez par quelque paſſage de l'Ecriture, que les Serviteurs doivent avoir de la vigilance dans le ſervice de leurs Maîtres.

R. La vigilance des Serviteurs eſt une ſuite de leur fidelité. Ceux qui manquent de cette vigilance pour les biens de leurs Maîtres, volent le ſalaire qu'ils en reçoivent, & qui ne leur eſt donné que ſous la condition de veiller ſur leurs interêts.

On chantera après cette Section le PSEAUME CXXIII.

(*a*) *Epheſ.* VI. 5. (*b*) *Coll.* III. 22.
(*c*) I. *Pier.* II. 18. (*d*) *Tit.* II. 9, 10.

LXVIII. SECTION.

Sur les devoirs des Pasteurs envers les Troupeaux, & des Troupeaux envers les Pasteurs.

D. QUels sont les devoirs des Pasteurs envers leurs Troupeaux?

R. Comme la charge des Pasteurs est la plus noble & la plus importante, c'est celle qui exige de plus grands devoirs, & de plus nobles sentimens. St. Paul le disoit à Timothée : (*a*) *Si quelcun desire d'être Evêque, il désire une œuvre excellente : mais il faut que l'Evêque soit irréprehensible.*

D. Donnez quelque idée de ces devoirs & de ces sentimens.

R. Un Pasteur doit avoir de grandes lumières, des idées saines, de la vigilance : il doit être humble, desintereſſé & rempli de zèle.

D. Faites voir qu'un Pasteur doit avoir de grandes lumières.

R. Malachie dit que (*b*) *les levres du Sacrificateur sont les dépositaires de la Science, & que c'est de sa bouche qu'on recherche la Loi de Dieu.* Jésus-Christ veut qu'un (*c*) *Scribe*, c'est-à-dire un Docteur de la Loi, *soit bien instruit pour* (*d*) *le Royaume de Dieu*, & qu'il soit *semblable à un Pere de Famille, qui tire de son trésor des choses anciennes & des choses nouvelles.* St. Paul represente comme l'opprobre de l'Eglise, ces Docteurs qui (*e*) *n'entendent ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils affirment:* & Je-

(*a*) I. *Timot.* III. 1, 2. (*b*) *Mal.* II. 7.
(*c*) *Matt.* XIII. 52. (*d*) C'est-à-dire l'Eglise.
(*e*) I. *Tim.* I. 7.

& Jeremie fait envisager comme un des plus riches dons que Dieu accorde à son Eglise, ces Pasteurs qui la (*a*) *repaissent de science*, *& d'intelligence*.

D. Expliquez & prouvez ce que vous dites, qu'un Pasteur doit avoir de saines idées.

R. J'entens qu'il ne doit jamais s'éloigner de la Doctrine qu'il a aprise, ou par des Révélations extraordinaires, telles qu'étoient celles dont Dieu honoroit anciennement les Prophetes & les Apôtres, ou par la Révélation ordinaire que Dieu a donnée pour servir de guide à toute l'Eglise. C'est pour cela que St. Paul avertit son Disciple Timothée, que (*b*) *des temps viendront dans lesquels les hommes ne souffriront point la saine Doctrine*, *mais qu'ils auront les oreilles chatouilleuses*, *qu'ils assembleront des Docteurs selon leurs desirs*, *qu'ils se détourneront de la Vérité*, *& qu'ils s'adonneront aux Fables :* c'est pour cela qu'il exhorte ce même Disciple, (*c*) *à retenir le patron des saines paroles qu'il lui avoit lui-même enseignées :* c'est pour cela qu'Esaïe disoit en parlant des Ministres de l'ancienne Loi; (*d*) *A la Loi & au Témoignage. Que s'ils ne parlent selon cette parole*, *certainement il n'y aura point de matin pour lui.*

D. Quelle idée l'Ecriture donne-t-elle de la vigilance que doit avoir un Pasteur ?

R. Elle prononce des malédictions contre les Pasteurs qui se repaissent eux-mêmes, & qui négligent de paître les Brebis que Dieu leur a confiées; elle dénonce les plus grands malheurs à ces Pasteurs qui (*e*) *vivent de la graisse* de leurs Brebis, qui s'*habillent de leur laine*, & qui ne les *repaissent point :* qui ne *fortifient point celles qui sont langoureuses : qui ne reme-*

(*a*) *Jerem.* III. 15. (*b*) II. *Tim.* IV. 3.
(*c*) I. *Tim.* II. 13. Voi. aussi *Tit.* I. 9. & II. 1. Voi. aussi *Jer.* X. 21. (*d*) *Esa.* VIII. 20. (*e*) *Ezech.* XXXIV. 2. &c.

rémédient point aux maux de celles qui ſont bleſſées: qui ne rameinent point celles qui ſont égarées, & qui ne cherchent point celles qui ſont perduës. Elle veut que les Paſteurs ſe regardent comme des ſentinelles qui doivent veiller continuellement pour la ſureté de l'Egliſe : c'eſt l'idée que reveillent ces paroles que Dieu adreſſoit au Prophete Ezechiel : (*a*) *Fils de l'Homme, je t'ai établi pour ſentinelle à la Maiſon d'Iſraël ; tu écouteras donc la parole de ma bouche, & tu les avertiras de ma part. Quant j'aurai dit au méchant, tu mourras de mort : & que tu ne l'auras point averti de ſe détourner de ſa voye, ce méchant mourra dans ſon iniquité : mais je redemanderai ſon ſang de ta main.*

D. Comment l'Ecriture exprime-t-elle l'humilité que doivent avoir les Paſteurs?

R. Elle les exhorte à (*b*) *paître le Troupeau de Chriſt, non pas comme ayant domination ſur les héritages du Seigneur :* elle (*c*) menace des plus rudes châtimens ceux qui veulent s'ériger en Maîtres dans l'Egliſe : elle dit que ce ſont (*d*) *les Rois des Nations qui exercent de l'autorité ſur elles* : que les Chrétiens, ſur tout les Paſteurs de l'Egliſe, ne doivent pas imiter cette conduite. C'eſt auſſi ce que Jéſus-Chriſt voulut aprendre à ſes Diſciples quelque temps avant ſa mort. Car étant à table avec eux, (*e*) *il ſe leva, il ôta ſa robe, il ſe ceignit d'un linge : il mit de l'eau dans un baſſin :* il lava leurs pieds, & il leur dit ; *Savez-vous bien ce que je vous ai fait? Vous m'apellez Maître & Seigneur ; & vous dites bien, car je le ſuis. Si donc moi qui ſuis le Seigneur & le Maître, ai lavé vos pieds, vous devez auſſi vous laver les pieds les uns*

(*a*) *Ezech.* XXXIII. 7, 8. (*b*) I. *Pier.* V. 3.
(*c*) *Ezech.* XXXIV. 4. (*d*) *Matt.* XX. 25.
(*e*) *Jean.* XIII. 5. &c.

uns des autres. Car je vous ai donné l'exemple, afin que comme je vous ai fait, vous fassiez de même.

D. En quoi consiste la fermeté que doit avoir un Pasteur?

R. A dire la vérité, quelque redoutables que paroissent les partisans du mensonge, & à reprendre le vice quelque éminent que soit le lieu où il se rencontre. Moyse témoigna cette fermeté lors qu'il dit à Pharaö : (*a*) *Ainsi a dit l'Eternel, laisse aller mon Peuple afin qu'il me serve : voici tu ne m'as point écouté jusques ici : mais tu sauras à ceci que je suis l'Eternel : je vais fraper les eaux du Fleuve avec la Verge qui est dans mes mains, & ces eaux seront changées en sang.* St. (*b*) Jean témoigna cette fermeté lors qu'il dit à Herode, qu'il ne lui étoit pas permis d'épouser la Femme de son Frere : & St. Paul lors qu'en la présence de Felix & de Drusille, deux personnes injustes & adulteres, il parloit (*c*) *de la justice, de la temperance, & du jugement à venir.*

D. Jusques où un Pasteur doit-il porter la tendresse pour l'Eglise?

R. Jusques à mettre sa vie pour elle, lorsque cela est nécessaire pour l'édifier. C'est le modele que Jésus-Christ donne lui-même à tous les Pasteurs.

D. Jusques où un Pasteur doit-il porter le desinteressement?

R. Jusques à n'exiger aucune retribution de ses travaux, lorsqu'il ne peut le faire sans retarder le succès de sa Prédication : jusques à travailler de ses propres mains pour fournir à sa subsistance, quand l'honneur de son Ministère le demande ; jusqu'à ne point user du droit qu'il a d'exiger les biens temporels lorsqu'il

(*a*) *Exod.* VII. 16. 17. (*b*) *Matt.* XIV. 4.
(*c*) *Act.* XXIV. 25.

en communique de ſpirituels. C'eſt ce que fit St. Paul à Corinthe : (*a*) *Ne ſavez-vous pas que ceux qui s'employent aux choſes ſacrées, mangent de ce qui eſt ſacré; & que ceux qui ſervent à l'Autel participent à l'Autel? Le Seigneur a ordonné tout de même que ceux qui annoncent l'Evangile vivent de l'Evangile. Cependant je ne me ſuis point prévalu d'aucune de ces choſes; car j'aimerois mieux mourir que de voir que quelcun anéantit ma gloire.*

D. En quoi conſiſte le zèle que doit avoir un Paſteur?

R. A faire de l'avancement de la gloire de Dieu, & du ſalut des Ames qui lui ſont confiées, l'objet de ſes deſirs les plus ardens, & le but de tous ſes travaux.

D. Raportez quelques exemples de ce zèle.

R. Elie diſoit à Dieu : (*b*) *J'ai été extrêmement ému à jalouſie pour l'Eternel des Armées, parce que les Enfans d'Iſraël ont abandonné ton Alliance; ils ont demoli tes Autels, & ont tué tes Prophetes avec l'épée, & je ſuis reſté moi ſeul; & ils cherchent ma vie pour me l'ôter.* St. Paul ſentoit ſon cœur (*c*) *s'aigrir* lorſqu'il voyoit l'idolatrie des Atheniens. Il faiſoit cette proteſtation aux Epheſiens : (*d*) *je ne fais cas de rien; ma vie ne m'eſt point prétieuſe, pourvu qu'avec joye j'acheve ma courſe & le Miniſtère, que j'ai reçu du Seigneur.* Et Jéſus-Chriſt le grand Paſteur & l'Evêque de nos Ames vérifia cet Oracle : (*e*) *Le zèle de la Maiſon m'a rongé.*

D. Citez quelque paſſage qui contienne en abregé tous les devoirs des Miniſtres de l'Evangile.

R. Ils

(*a*) I. *Cor.* IX. 13, 14, 15. Voi. auſſi II. *Cor.* XI. 9. 12.
(*b*) I. *Rois.* XIX. 10. (*c*) *Act.* XVII. 16. (*d*) *Act.* XX. 24.
(*e*) *Pſ.* LXIX. 10. *Jean* II. 17.

R. Ils sont contenus dans ces endroits de l'Ecriture, qui prescrivent aux Pasteurs de servir de modele à leurs Troupeaux. Les Apôtres se sont imposez eux-mêmes ce devoir, lorsqu'ils se sont proposez comme des exemples des grandes Vertus qu'ils prescrivoient à l'Eglise: (*a*) *Soyez mes imitateurs, comme je le suis de Christ. Que toutes les choses qui sont véritables, toutes les choses qui sont vénérables, toutes les choses qui sont justes, toutes les choses qui sont pures, toutes les choses qui sont aimables, toutes les choses qui sont de bonne renommée, toutes celles où il y a quelque vertu & quelque louange, pensez à ces choses: car aussi vous les avez aprises & reçuës, & entenduës & vuës en moi.*

D. Marquez maintenant les devoirs des Troupeaux envers les Pasteurs.

R. Le premier devoir, c'est de respecter leur Ministère. C'est ce que St. Paul prescrivoit aux Corinthiens, lorsqu'il les exhortoit de (*b*) *ne pas mépriser* Timothée, c'est-à-dire, de le respecter, *parce qu'il travailloit à l'œuvre du Seigneur:* c'est ce qu'il disoit à Timothée, que (*c*) *les anciens qui president duëment soïent réputez dignes de double honneur: principalement ceux qui travaillent à la parole & à l'instruction:* c'est aussi le but de tant d'éloges du Ministère, dont les écrits sacrez sont remplis: & ce qui faisoit dire à St. Paul: (*d*) *Je ne prens point à honte l'Evangile de Christ, parce qu'il est la puissance de Dieu en salut à tout Croyant; au Juif premièrement, puis aussi au Grec.*

D. Quel est le second devoir des Troupeaux envers les Pasteurs?

(*a*) *Philip.* IV. 8, 9. (*b*) I. *Cor.* XI. 1. Voi. aussi I. *Cor.* XVI. 11.
(*c*) I. *Timot.* V. 17. Voi. aussi II. *Cor.* III, 9.
(*d*) *Rom.* I. 16.

R. C'eſt l'Obéïſſance : (*a*) *Obéïſſez à vos Con-Conducteurs, car ils veillent pour vos Ames.* (*b*) *Si quelcun n'obéït point à notre parole, marquez-le par Lettres, & n'ayez point de commerce avec lui.*

D. En quoi conſiſte cette obéïſſance ?

R. Il y a deux ſortes d'obéïſſance : une obéïſſance aveugle & univerſelle, & une obéïſſance reſtreinte & éclairée. L'obéïſſance aveugle & univerſelle, c'eſt celle que nous devons à un Etre, qui a un droit ſuprême ſur nous, & aux ordres duquel nous devons nous ſoûmettre, par cette ſeule raiſon que c'eſt lui qui nous les donne : cette obéïſſance nous ne la devons qu'à Dieu. Mais il y a une obéïſſance éclairée & reſtreinte par la juſtice : c'eſt celle que nous rendons aux ordres d'un Supérieur, lorſqu'il n'excede point l'autorité qu'il a ſur nous : cette obéïſſance nous la devons aux Paſteurs de l'Egliſe.

D. Marquez d'une façon plus particulière à quoi cette obéïſſance nous engage.

R. Les Paſteurs de l'Egliſe ont reçû de Dieu le pouvoir d'enſeigner la Religion : car Jéſus-Chriſt a lui-même (*c*) *donné les uns pour être Apôtres, & les autres pour être Prophetes, & les autres pour être Evangeliſtes, & les autres pour être Paſteurs & Docteurs pour l'aſſemblage des Saints, pour l'œuvre du Miniſtère, pour * l'édification du Corps de Chriſt.* Nous devons obéïr aux ordres des Paſteurs qui veulent que nous aſſiſtions à leurs leçons, & que nous ſoyons dociles. Les Paſteurs ont reçû de Dieu l'ordre d'adminiſtrer les Sacremens : car Jéſus-Chriſt a dit à ſes Apôtres, & en

(*a*) *Hebr.* XIII. 17. (*b*) II. *Theſſ.* III. 14.
(*c*) *Eph.* IV. 11, 12.
* C'eſt-à-dire, pour former, & pour inſtruire l'Egliſe, qui eſt ſouvent apellée dans l'Ecriture le *Corps de Chriſt.* Voi. *Col.* I. 24.

& en leur personne à tous les Pasteurs : (*a*) *Baptisez toutes les Nations au nom du Pere, du Fils & du St. Esprit.* Nous devons obéïr aux ordres qu'ils donnent de participer aux Sacremens. Les Pasteurs ont reçû de Dieu le pouvoir d'exercer la Discipline Ecclesiastique, jusques-là que dans les premiers Siècles de l'Eglise, ils avoient le don miraculeux d'attirer des fleaux sur les Chrétiens rebelles. St. Paul parle de ces dons en divers endroits : (*b*) *Que voulez-vous? Irai-je à vous avec la Verge, ou en charité & en esprit de douceur?* (*c*) *Moi étant absent de corps, mais présent en esprit, j'ai déja ordonné comme si j'étois présent, touchant celui qui a ainsi commis une telle action. Vous, & mon esprit étant assemblez au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, j'ai, dis-je, ordonné par la puissance de notre Seigneur Jésus-Christ, qu'un tel homme soit livré à Satan pour la destruction de la chair : afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus.* (*d*) *Les Armes de notre Guerre ne sont pas charnelles, mais elles sont puissantes en Dieu pour la destruction des forteresses; détruisant les conseils & toute hauteur qui s'éleve contre la connoissance de Dieu, & amenant toute pensée prisonniere à l'obéïssance de Christ : & ayant la vangeance toute prête contre toute desobéïssance.* Si Dieu n'accorde pas aujourdhui ce don aux Pasteurs, ils ont pourtant une autorité sans laquelle ils ne pourroient maintenir l'ordre dans l'Eglise : c'est celle d'interdire aux Pécheurs scandaleux la communion de l'Eglise, & la participation aux Sacremens. Nous devons obéïr aux ordres qu'ils nous donnent dans ces occasions.

(*a*) *Matth.* XXVIII. 10. (*b*) I. *Cor.* IV. 21.
(*c*) *ibid.* V. 3, 4, 5. (*d*) II. *Cor.* X. 4, 5, 6.

D. Mais ſur quoi vous fondez-vous quand vous dites, que nous ne devons d'autre obéïſſance à nos Paſteurs que celle qui n'excede point l'autorité qu'ils ont reçuë ?

R. La nature de la choſe juſtifie cette reſtriction. Et les Apôtres l'ont établie lorſqu'ils ont dit, que quand (*a*) *eux-mêmes*, que quand *un Ange du Ciel nous évangeliſeroient outre ce qu'ils ont évangeliſé* de la part de Dieu, *ils devroient être anathême*; c'eſt-à-dire, banis de l'Egliſe.

D. Mais ne devons-nous pas du moins obéïr à nos Paſteurs dans ce qui concerne les Dogmes de notre Foi, & croire ce qu'ils décident, par cela ſeul qu'ils le décident ?

R. Dieu a établi deux ſortes de Paſteurs dans l'Egliſe : il y en a eû d'infaillibles, tels ont été les Prophetes, & les Apôtres : il y en a auſſi de faillibles, tels qui ſont les Miniſtres d'aujourdhui. Il faut ſe ſoumettre aveuglément aux déciſions des premiers, parce que c'eſt * Dieu lui-même qui parle par leur bouche. Mais on ne doit avoir égard aux déciſions des ſeconds, qu'autant qu'elles ſont conformes à celles des premiers.

D. Quel eſt le troiſième devoir des Troupeaux envers leurs Paſteurs ?

R. C'eſt de leur fournir, non dequoi entretenir le faſte, & dequoi nourrir la cupidité ; mais ce qui eſt néceſſaire pour leur entretien. Jéſus-Chriſt a établi la néceſſité de ce devoir, lorſqu'il a dit à ſes Apôtres, que (*b*) *l'Ouvrier eſt digne de ſon ſalaire.* C'eſt auſſi la penſée de St. Paul lorſqu'il prouve que cette Loi du XXV. du Deuteronome : (*c*) *Tu n'emmuſeleras point le*

(*a*) *Gal.* I. 8. (*b*) *Matt.* X. 10. (*c*) *Deuter.* XXV. 4.
* On parlera plus amplement de l'inſpiration dans la troiſième partie de cet Ouvrage.

le Bœuf qui foule le grain, n'étoit pas faite pour les Bœufs : qu'elle étoit (*a*) destinée à faire sentir aux Israëlites, qu'un Pasteur qui travaille dans le Champ du Seigneur, c'est-à-dire dans l'Eglise, doit vivre de son travail.

D. Quel est quatrième le devoir des Troupeaux envers leurs Pasteurs ?

R. C'est de les seconder, dans leurs travaux, en travaillant nous-mêmes à l'ouvrage de nôtre salut, & en priant Dieu de répandre sa bénédiction sur leur Ministère. St. Paul demandoit ce secours aux Chrétiens : (*b*) *Je vous exhorte, Mes Freres, par notre Seigneur Jésus-Christ, & par la dilection de l'Esprit, que vous combattiez avec moi dans vos prières à Dieu pour moi. Afin que je sois délivré des rebelles qui sont en Judée, & que mon administration que j'ai à faire à Jérusalem, soit renduë agréable aux Saints.* (*c*) *Priez aussi tous ensemble pour nous, afin que Dieu nous ouvre la porte de la parole, pour annoncer le mystère de Christ.* (*d*) *Quelle est nôtre esperance, ou notre joye, ou notre couronne de gloire? N'est-ce pas vous qui l'étes devant notre Seigneur Jésus-Christ au jour de son avenement?*

D. Quel est le cinquième devoir des Troupeaux envers leurs Pasteurs ?

R. C'est de leur témoigner une reconnoissance, & un amour qui réponde aux tendres soins qu'ils se donnent pour notre bonheur. St. Paul l'exigeoit des Corinthiens : (*e*) *Ce n'est pas vôtre bien*, leur disoit-il, *c'est vous-même que je vous demande.*

On chantera après cette Section le PSEAUME CXXXIV.

(*a*) I. *Cor.* IX. 9. &c. (*b*) *Rom.* XV. 30, 31.
(*c*) *Coloss.* IV. 3. (*d*) I. *Thess.* II. 19. Voi. aussi I. *Thess.* V. 25. *Hébr.* XIII. 18. (*e*) II. *Cor.* XII. 14.

LXIX. SECTION.

De la troisième classe des devoirs que la Révélation nous prescrit, à savoir de ceux qui nous regardent nous-mêmes.

D. QUelle est la troisième classe des devoirs que la Révélation nous prescrit ?

R. C'est celle des devoirs qui nous regardent nous-mêmes. St. Paul les a exprimez par ce mot *sobrement.* (*a*) *La grace salutaire à tous les hommes nous enseigne à vivre sobrement.*

D. Qu'entendez-vous par la sobrieté?

R. On peut attacher deux idées à ce terme. Quelquefois il se prend dans une signification particuliére : il exprime alors cette vertu qui nous porte à user avec moderation des plaisirs des Sens, & à n'être jamais si occupez d'un bien présent & sensible, que nous lui immolions un bien plus grand qui ne tombe point sous les Sens, & dont nous aurions joui dans l'avenir. Quelquefois le mot de *sobrieté* a une signification plus générale : il marque la disposition d'un homme qui se possede lui-même, qui ne perd jamais la liberté de son esprit, & qui l'employe à perfectionner ses facultez, & à se prévaloir des circonstances que la Providence lui fournit pour se rendre heureux.

D. Expliquez plus clairement la première notion que vous vous formez de la sobrieté.

R. Les passions déréglées procurent pour l'ordinaire un bien présent à ceux qui s'y abandonnent: mais elles leur font perdre de plus grands biens dont ils

(*a*) *Tit.* II. 11.

ils auroient joui dans la ſuite. Un Voluptueux aime à contenter ſa paſſion : mais pour ſe procurer ce bien préſent, il perd un bien incomparablement plus grand dont il auroit joui, ſavoir les recompenſes que Dieu promet à ceux qui repriment leur panchant à la volupté. Un homme ſobre reprime ce panchant : il ſe procure ainſi un bien plus grand que celui qu'il ſacrifie. On peut faire le même raiſonnement à l'égard de la colere, de l'yvregnerie, de l'avarice, & des autres paſſions dereglées.

D. Expliquez la notion générale que vous avez donnée de la ſobrieté.

R. Dieu eſt bon : il ne nous a formez que pour notre bonheur : toutes les facultez qu'il nous a données, toutes les circonſtances où il nous met tendent à ce but : les paſſions déréglées nous en détournent : elles nous ôtent la liberté de notre eſprit : elles font que nous ne ſommes plus maîtres de nous-mêmes : elles nous mettent hors d'état de perfectionner nos facultez, de les raporter à notre bonheur, & de nous prévaloir des circonſtances que Dieu nous fourniſſoit pour y arriver.

D. Dans quel ſens prenez-vous le terme de ſobrieté quand vous dites, que tous les devoirs dont nous ſommes nous-mêmes les objets conſiſtent à *vivre ſobrement*.

R. Je le prens, non ſeulement dans la ſignification particulière, mais auſſi dans la générale qui contient la particulière. Dieu veut non ſeulement que nous uſions avec modération des plaiſirs des Sens, & que le deſir immoderé des biens préſens, ne nous faſſe jamais perdre les grands biens qu'il nous reſerve dans l'avenir : mais il veut auſſi que nous travaillions à perfectionner nos facultez, afin qu'elles ſoïent ſuſcepti-

ceptibles de la félicité qu'il nous destine, & que nous nous prévalions de toutes les circonstances qu'il nous fournit pour nous rendre heureux.

On chantera après cette Section les deux derniers versets du PSEAUME IV.

LXX. SECTION.

Des directions que la Révélation nous donne sur l'amour de nous-mêmes.

D. QUelles directions la Révélation nous donne-t-elle sur les devoirs auxquels l'amour de nous-mêmes nous engage, & que vous avez compris dans la notion de la sobrieté?

R. Elle nous en donne de deux sortes: les premières nous aprennent en général ce que cet amour demande de nous: les secondes nous marquent plus en détail les devoirs auxquels il nous engage.

D. Quelle est la première direction générale?

R. Nous avons un Corps & une Ame; nous avons quelques années à être sur la Terre, & nous sommes destinez à subsister éternellement après la mort: l'amour que nous nous devons à nous-mêmes demande, que nous travaillions à aquérir les biens du Corps, & ceux de l'Ame: à nous rendre heureux pendant la vie, & pendant l'éternité: ce sont les idées de la Révélation, qui veut que nous regardions (*a*) *la pieté* comme *utile à toutes choses:* comme ayant les *promesses de la vie présente & de celle qui est à venir:* c'est aussi le but des Loix qu'elle nous donne, qui sont pour

(*a*) I. *Tim.* IV. 8.

pour la plûpart, utiles pour le Corps, & pour l'Ame: pour le temps, & pour l'éternité.

D. Quelle eſt la ſeconde direction generale?

R. Notre Ame eſt plus excellente que notre Corps: & l'éternité plus longue que la vie préſente: l'amour que nous nous devons à nous-mêmes demande que nous deſirions avec plus d'ardeur, les biens ſpirituels & éternels, que les biens corporels, & de peu de durée: c'eſt le ſens de ces paſſages de la Révélation, où nous ſommes exhortez à (*a*) *chercher premièrement le Royaume de Dieu & ſa juſtice :* (*b*) *à regarder non pas les choſes viſibles, qui ſont pour un temps, mais les inviſibles qui ſont éternelles.*

D. Quelle eſt la troiſième direction générale?

R. Ne regarder aucun des biens de cette vie, comme eſſentiels à notre bonheur, quoiqu'ils puiſſent contribuer à nous rendre heureux juſqu'à un certain degré. C'eſt ce que la Révélation veut nous faire entendre, quand elle nous exhorte à placer (*c*) *nôtre cœur là où eſt nôtre tréſor :* mais ſur tout quand elle nous repréſente en tant d'endroits, l'extrême diſproportion qui ſe trouve entre les biens du Corps, & ceux de l'Ame: entre les biens qui ſe bornent à cette vie, & ceux qui ont une durée éternelle.

D. Quelle eſt la quatrième direction générale?

R. Quoique la Religion nous donne des Loix propres à nous procurer les biens du Corps, & ceux de l'Ame: les biens qui ſe bornent à cette vie, & ceux qui ont une durée éternelle, il y a des cas où ces deux ſortes de biens ſont incompatibles: l'amour que nous nous devons à nous-mêmes demande, dans ces cas-là, que nous ſacrifiions les biens du Corps à ceux de l'Ame, les interêts temporels aux éternels: c'eſt

(*a*) *Matt.* VI. 33. (*b*) II. *Cor.* IV. 17. (*c*) *Matt.* VI. 21.

c'eſt ce que ſignifient ces Maximes. (*a*) *Si ton œil droit te fait broncher, arrache-le, & le jette loin de toi; car il vaut mieux qu'un de tes membres périſſe, que ſi tout ton Corps étoit jetté dans la gébenne. Si ta main droite te fait broncher, coupe-la, & la jette loin de toi: car il vaut mieux qu'un de tes membres périſſe, que ſi tout ton Corps étoit jetté dans la gébenne.* (*b*) *Tout bien compté, j'eſtime que les ſouffrances du temps préſent ne ſont point à contrepeſer avec la gloire qui doit être révélée en nous.* (*c*) *Cette legere affliction qui ne fait que paſſer, produit en nous un poids d'une gloire excellement excellente.*

D. Quelle eſt la cinquième direction générale?

R. Jouïr des biens de la vie, en ſouffrir les maux de telle manière, qu'ils contribuent les uns & les autres à nous rendre heureux dans l'éternité. C'a été le deſſein de la Divinité, lorſqu'elle a voulu que nous trouvaſſions dans chacun de ces biens & de ces maux, des occaſions d'exercer les Vertus auxquelles la Révélation a promis des recompenſes éternelles: c'eſt ce que l'Ecriture veut nous faire comprendre, quand elle nous exhorte à faire de nos (*d*) *richeſſes iniques, des Amis qui nous reçoivent* après nôtre mort: & lors qu'elle nous repreſente les maux de la vie comme des (*e*) *épreuves de notre Foi, qui nous tourneront à louange, à honneur, à gloire, quand Jéſus-Chriſt ſera révélé.*

On chantera après cette Section le deux premiers verſets de la troiſième partie du PSEAUME CXIX.

LXXI.

(*a*) *Matt.* V. 29, 30. (*b*) *Rom.* VIII. 18.
(*c*) II. *Cor.* IV. 17. (*d*) *Luc.* XVI. 9.
(*e*) I. *Pier.* I. 7.

LXXI. SECTION.

Des directions particulières que la Révélation nous donne sur l'amour de nous-mêmes.

D. QUelles directions particulières la Révélation nous donne-t-elle sur l'amour que nous nous devons à nous-mêmes?

R. Il y en a de deux sortes: les unes regardent le soin que nous devons prendre pour conserver & pour perfectionner nos facultez corporelles, & nos facultez spirituelles: les autres regardent l'aplication que nous devons avoir à profiter de toutes les circonstances, qui peuvent contribuer à nous rendre heureux.

D. Quelles directions nous donne-t-elle pour la conservation, & la perfection de nos facultez corporelles?

R. Elle veut que nous évitions tous les excès qui pourroient les détruire, ou les altérer. Elle veut que nous employons tous les moyens que la Providence nous fournit pour les fortifier, & pour les maintenir. C'est pour cela qu'elle nous exhorte en tant d'endroits (*a*) de renoncer à la gourmandise, à l'yvrognerie, à l'impureté, & de résister à toutes les autres passions qui troublent & qui gâtent l'œconomie de notre Corps. * C'est pour cela qu'elle veut lorsque nous avons des infirmitez corporelles, que nous usions des remedes qui nous semblent propres à nous rétablir,

(*a*) Voiez *Deut.* XXI. 20. *Prov.* XXIII. 20. I. *Cor.* VI. 10. *Gal.* V. 21.

* Le Catechiste aura soin d'expliquer *Matt.* IX. 12. I. *Tim.* V. 23. *Es.* XXXVIII. 1. & *Jac.* V. 14. Voiez aussi *Ecclesiasti.* XXXVIII. 1.

blir, & que nous demandions à Dieu qu'il y répande ſa bénédiction.

D. Pourquoi Dieu veut-il que nous travaillions à conſerver & à perfectionner nos facultez corporelles?

R. Parce qu'il eſt bon, & qu'il veut que nous ſoyons heureux.

D. Quelle rélation y a-t-il donc entre notre bonheur & le bon état de ces facultez ?

R. La conſervation & la perfection de nos facultez corporelles influent ſur notre bonheur temporel. Un homme qui eſt privé de quelcune de ſes facultez corporelles, ou qui en a de mal diſpoſées, eſt privé par cela même des biens temporels qu'elles procurent. Le bon état de nos facultez corporelles peut contribuer auſſi à notre bonheur éternel. Dieu a mis une liaiſon ſi étroite entre notre Corps & notre Eſprit; que quand le premier eſt mal diſpoſé, l'autre ſouffre; en ſorte que nous ne pouvons méditer qu'avec peine; & nous ne faiſons que peu de progrès dans ces connoiſſances, & dans ces vertus qui nous conduiſent à une félicité éternelle.

D. Comment Dieu qui eſt bon, exige-t-il quelquefois que nous nous expoſions à perdre, où à alterer nos facultez corporelles, puis que leur bonne diſpoſition a tant d'influence ſur notre bonheur temporel?

R. Dieu n'exige ce ſacrifice que lorſque la conſervation de ces facultez eſt incompatible avec les biens ſpirituels. Un homme que ſon devoir apelle à perdre un bras, doit ſe reſoudre à cette perte. Non qu'un bras ne ſoit un grand bien, & que nous ne devions le conſerver prétieuſement quand nous le pouvons ſans préjudice des biens éternels; mais parce que dans le cas dont nous parlons, les biens éternels & la conſervation de ce bras ſont incompatibls : & qu'il

vaut mieux ſelon la Maxime de Jéſus-Chriſt, qu'*un de nos Membres périſſe que ſi notre Corps tout entier étoit jetté dans la gehenne.*

D. Mais vous avez dit auſſi que nos facultez corporelles avoient de l'influence ſur notre bonheur éternel. comment ſe peut-il que Dieu qui eſt bon exige que nous nous expoſions à les perdre ou à les alterer?

R. Dieu peut nous fournir divers moyens d'acquérir ces connoiſſances & ces vertus qui nous conduiſent au bonheur éternel: il ne veut pas que nous les acquérions par nos facultez corporelles, quand il nous en demande le ſacrifice. La lecture & l'ouië de ſa parole ſont les moyens ordinaires qu'il nous fournit pour nous ſanctifier, & pour nous inſtruire. Nous devons conſerver notre vuë & notre ouië, les employer à lire & à écouter ſa parole. Mais quand il nous demande le ſacrifice de ces facultez, nous devons être convaincus qu'il nous donnera d'autres moyens que la lecture & l'ouië de ſa parole pour nous ſanctifier & pour nous inſtruire.

On chantera après cette Section les deux derniers verſets de la dix-neufvième partie du PSEAUME LXIX.

LXXII. SECTION.

De quelques directions particulières que la Révélation nous donne ſur la conſervation de notre vie.

D. NE reſulte-t-il pas de ces directions, que la Révélation nous donne ſur nos facultez corporelles, des conſéquences ſur le ſoin que nous devons prendre de notre vie?

R.

R Oui : car ſi chaque faculté corporelle priſe à part eſt un bien que nous devons conſerver, la vie ſans laquelle elles ne ſauroient ſubſiſter, eſt un bien plus grand, que nous devons conſerver beaucoup plus prétieuſement encore.

D. Marquez la rélation qu'il y a entre notre vie & notre bonheur.

R. La vie a des charmes dont la bonté de Dieu l'a parſemée: à peine y a-t-il quelcun de ſi miſerable qui ne la cheriſſe. Mais ce qui doit ſur tout nous la rendre prétieuſe, c'eſt qu'elle nous fournit des occaſions d'aquérir les diſpoſitions,ſans leſquelles nous n'avons aucun bonheur à attendre dans l'éternité.

D. Si la vie eſt un ſi grand bien, comment ſe peut-il que Dieu nous demande quelquefois que nous le perdions pour l'amour de lui? Comment un homme peut-il accorder le ſacrifice de ſa vie, avec l'amour qu'il ſe doit à lui-même?

R. Nous devons faire ſur ce ſujet le même raiſonnement que nous avons propoſé ſur le ſacrifice de nos facultez corporelles. Un homme qui ſacrifie ſa vie à Dieu, s'aime comme un Etre raiſonnable doit s'aimer. Il ſacrifie un moindre bien à un plus grand, une vie courte & traverſée, à une vie éternelle & bienheureuſe. Il doit s'aſſurer auſſi que l'obligation où il étoit de conſerver ſa vie pour aquérir les diſpoſitions auxquelles le Salut eſt promis, ceſſe par raport à lui, puis que Dieu lui ordonne de mourir.

D. Mais penſez-vous que la Religion permette aux hommes de renoncer à la vie dès que bon leur ſemble?

R. Non : tant que Dieu ne nous en demande pas le ſacrifice, & qu'il nous fournit des moyens légitimes de la conſerver, nôtre devoir eſt de vivre, & nous

nous ne ſaurions ſans commettre un crime, même un des plus grands de tous les crimes, nous donner la mort.

D. Vous avez dit que nous devions conſerver notre vie, parce qu'elle avoit de l'influence ſur notre bonheur temporel, & ſur notre bonheur éternel: mais s'il arrivoit que nous fuſſions miſerables dans la vie,& que nous n'y puſſions acquérir aucune des diſpoſitions néceſſaires pour être heureux dans l'éternité, commetrions-nous un crime,dans ce cas,en nous donnant la mort?

R. Ce cas n'arrive jamais. Il arrive bien quelquefois, que la vie nous cauſe plus de maux temporels que de biens; mais jamais nous ne ſommes en droit de ſupoſer qu'elle nous eſt plus préjudiciable qu'avantageuſe, à l'égard de notre bonheur éternel.

D. Expliquez vous avec plus de clarté & avec plus d'étenduë.

R. La Révélation nous donne deux idées de notre vie. I. Elle nous la fait enviſager comme un temps qui nous eſt donné pour nous préparer par l'exercice de la vertu, à une bienheureuſe éternité. C'eſt pour cela qu'elle nous la repréſente tantôt comme un trafic, où pour quelque bien modique nous aquérons la (*a*) *vie éternelle:* tantôt comme une ſuite d'afflictions (*b*) *legeres*, qui *produiſent un poids d'une gloire excellemment excellente*: tantôt comme un (*c*) *combat*,après lequel le Vainqueur remporte *une Couronne de juſtice:* tantôt comme une (*d*) *courſe*, au bout de laquelle eſt un *prix*. Mais comme tous les hommes du Monde, même les plus accomplis, au lieu de répondre toûjours à ce but, tombent ſouvent dans de grandes fau-

(*a*) *Luc.* XVIII. 29. (*b*) II. *Cor.* IV. 17
(*c*) II. *Tim.* IV. 7, 8. (*d*) I. *Cor.* IX. 24.

tes, & l'Ecriture nous fait envisager en second lieu la vie, comme un temps qui nous est donné pour nous repantir. C'est ce qu'elle veut nous aprendre, quand elle parle des jours de notre (*a*) *visitation*, (*b*) *des trésors de la patience de Dieu*, *de sa bénignité & de sa longue attente qui nous invitent à la repantance.* C'est sur tout ce qu'elle nous fait entendre quand elle nous exhorte à (*c*) *chercher l'Eternel tandis qu'il est près* : à ne pas (*d*) *endurcir notre cœur à la voix de Dieu* quand nous l'*entendons*, à faire pendant que nous vivons (*e*) *tout ce que nous avons moyen de faire*, *parce qu'au Sepulcre où nous allons*, *il n'y a ni œuvre*, *ni discours*, *ni science*, *ni sagesse.* De ces deux idées que la Révélation nous donne de notre vie, il suit que tandis que Dieu nous fournit des moyens légitimes de la conserver, nous ne sommes point en droit de supposer qu'elle nous est plus préjudiciable qu'avantageuse, à l'égard de notre salut.

D. Comment cette conséquence suit-elle de la première idée que la Révélation nous donne de la vie?

R. Si la vie est un temps qui nous est accordé pour nous préparer par l'exercice de la vertu, à une heureuse éternité, nous devons conserver notre vie, afin qu'ayant eu un plus long exercice de vertu, nous nous soyons mieux préparez à une bienheureuse éternité.

D. Ce que vous proposez regarde les Personnes qui sont dans des circonstances, où ils peuvent être utiles à leurs Familles, à l'Etat, ou à l'Eglise: mais quelles vertus peut pratiquer un homme étendu dans un lit d'infirmité, accablé d'années & de douleurs, & qui

(*a*) *Luc.* XIX. 44. (*b*) *Rom.* II. 4. (*c*) *Esa.* LV. 6.
(*d*) *Ps.* XCV. 8. (*e*) *Eccles.* IX. 10.

qui a de juſtes raiſons de croire, que le reſte de ſa vie ne ſera qu'une longue ſuite de tourmens, inſuportables à lui-même, inutiles au reſte des hommes?

R. Un homme dans ces circonſtances peut faire des actes de patience dans les maux que Dieu lui envoye, de réſignation à ſes volontez, de confiance en ſes promeſſes.

D. Mais ſi ſes douleurs ſont extrêmes, s'il craint que l'excès de ſes miſeres, bien loin de lui laiſſer la liberté de faire ces actes de vertu, ne le faſſe tomber dans des vices contraires, ne vaut-il pas mieux, dans ce cas, qu'il ſe mette à couvert de la tentation en ſe donnant la mort, que de s'expoſer à y ſuccomber, en conſervant ſa vie?

R. Non. Car celui qui a des intentions ſinceres de raporter ſes afflictions au but pour lequel Dieu les lui envoye, doit s'aſſurer qu'il en obtiendra tous les ſecours dont il a beſoin pour réuſſir dans un deſſein ſi juſte.

D. Comment concluez-vous de la ſeconde idée, que la Révélation nous donne de la vie, qu'il n'eſt jamais permis de ſe donner la mort?

R. Je ſuis pécheur & grand pécheur : ſi j'abrégeois le temps de ma vie, j'abrégerois le temps que la miſericorde de Dieu m'accorde pour réparer mes péchez, & je me rendrois indigne par-là d'en obtenir le pardon.

D. Nous trouvons pourtant dans l'Ecriture l'exemple de Samſon, qui étoit animé du St. Eſprit, & qui ſe donna lui-même la mort?

R. Les dons, que Samſon reçut du St. Eſprit, lui donnerent bien la force de faire des actions au deſſus de l'homme, mais ils ne ſanctifierent pas toûjours ſon cœur, & ils ne reglerent pas toûjours la

conduite de sa vie : quand on prouveroit qu'il s'est donné la mort, il ne suivroit pas de-là que nous soyons autorisez à tenir la même conduite. Mais Samson n'a pas commis ce crime. Les Philistins l'avoient chargé de chaines ; & pour braver ce Dieu auquel il s'étoit consacré par le Nazaréath, ils l'avoient conduit dans le Temple de leur Idole. Il y étoit renfermé avec une grande multitude d'Idolâtres, ennemis de son Dieu & opresseurs de sa Nation. Samson rapella cette force extraordinaire dont il étoit doué : il s'en servit pour faire crouler les murs de ce Temple, & il consentit d'être écrasé sous leur chute, pourvû que les Ennemis de Dieu le fussent avec lui. Ce n'étoit pas-là se donner la mort, parce qu'on étoit las des miseres de la vie : c'étoit se dévouer genereusement pour sa Religion, & pour sa Patrie.

On chantera après cette Section les deux derniers versets du PSEAUME CXIX.

LXXIII. SECTION.

Des directions, que la Révélation nous donne pour la conservation, & pour la perfection de nos facultez spirituelles.

D. QUelles sont les facultez spirituelles, que l'amour de nous-mêmes doit nous engager à conserver & à perfectionner ?

R. Il y en a trois principales : l'Entendement : la Mémoire : la Volonté.

D. Qu'est-ce que l'Entendement ?

R. C'est cette faculté que nous avons de former des idées, de poser des principes, de tirer des conséquences, de discerner ce qui nous est avantageux d'avec ce qui nous est nuisible.

D. Quelles directions la Révélation nous donne-t-elle pour la perfection de cette faculté?

R. Elle veut que nous l'exercions par la méditation des choses spirituelles : que nous la munissions contre le préjugé: que nous évitions de la dissiper par la curiosité, & de l'affermir dans l'erreur par l'obstination.

D. Dans quels endroits la Révélation nous donne-t-elle ces directions?

R. Quand elle élève notre méditation au dessus des choses sensibles, & qu'elle nous exhorte à (*a*) *penser aux choses qui sont en haut*, *à chercher les choses qui sont en haut* : elle veut nous porter à exercer notre Entendement par la méditation des choses spirituelles: quand elle nous exhorte à être en garde contre les erreurs, dont nous pouvons avoir été imbus dans notre Enfance, à ne pas précipiter notre jugement, elle veut nous porter à ne nous pas laisser surprendre par le préjugé : quand elle nous exhorte à nous attacher aux véritez qui sont à notre portée, & à ne pas faire de vains efforts pour découvrir celles qui sont au dessus de nous, elle veut nous porter à ne pas laisser dissiper notre Entendement par la curiosité : quand elle nous exhorte à être dociles, à recevoir la Vérité, quelle que soit la main qui nous la présente, elle veut nous porter à ne pas affer-

(*a*) *Coll.* III. 1.

mir notre Entendement dans l'erreur par l'obſtination. *

D. Quelles directions la Révélation nous donne-t-elle pour la conſervation & pour la perfection de notre Mémoire?

R. Elle veut que nous l'exercions (*a*) dès nos premières années, pendant qu'elle peut recevoir des impreſſions nouvelles : elle veut qu'au lieu de la charger de choſes inutiles, nous la rempliſſions de celles qui doivent être ſans ceſſe préſentes à notre eſprit, & qui ſont ſeules capables de nous rendre ſages & heureux.

D. Qu'entendez-vous par cette Volonté, que l'amour de nous-mêmes doit nous engager à perfectionner?

R. C'eſt cette faculté que nous avons de former des projets, d'avoir des déſirs, de concevoir de l'amour, de la haine, des craintes, des eſperances, & pluſieurs autres paſſions bonnes ou mauvaiſes.

D.

* Avis au Catechiste.

Le Catechiſte aura ſoin de choiſir dans la multitude de paſſages qui ſe raportent à ces vertus, ceux qu'il jugera les plus propres à les inculquer dans l'eſprit des Catechumènes. On peut alléguer pour porter les hommes à la méditation des choſes ſpirituelles, l'exemple de ces grands Saints qui en ont fait leurs délices, & en particulier celui de David. Voi. *Pſ.* I. 2. LXIII. 6. & preſque tout le *Pſ.* CXIX. On peut alléguer pour les porter à être en garde contre le préjugé *Prov.* XIV. 15. I. *Jean* IV. 1. & divers paſſages paralleles. On peut alléguer contre la curioſité *Job* XI. 7. 8. *Act.* I. 6. 7. Et contre l'obſtination *Prov.* IV. 13. VIII. 10. 33. X. 17. XV. 32.

(*a*) Voi. *Eccleſ.* XII. 3. *Pſ.* LXXVII. 12. CV. 5. CXIX. 52. CXLIII. 5. 6.

D. Quelles directions la Révélation nous donne-t-elle pour la perfection de cette faculté?

R. En général elle nous ordonne de n'avoir aucune passion, qui ne réponde à la dignité d'Enfant de Dieu, à laquelle la grace nous a élevez.

D. Par quelles démarches particulières pourrons-nous suivre cette direction générale?

R. Trois démarches particulières nous conduiront à ce but. Mortifier ses Sens : être en garde contre son Imagination : épurer son Goût.

D. Marquez de quelle manière nous devons mortifier nos Sens, & comment nous pouvons contribuer par-là à perfectionner notre Volonté.

R. Un homme qui se laisse emporter à l'action de ses Sens, perd l'empire qu'il avoit sur sa Volonté. C'est en mortifiant les Sens, & en reprimant leur action, en nous accoutumant à leur refuser ce qui les rend indomptables, que nous conservons la puissance de nous attacher à ce qui nous est avantageux, & de nous éloigner de ce qui nous est nuisible. C'est pour cela que l'Ecriture nous exhorte à (*a*) *mortifier nos membres qui sont sur la Terre* : (*b*) *à offrir nos Corps en sacrifice, vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui est un Culte raisonnable.*

D. Marquez de quelle manière nous devons être en garde contre notre Imagination, & comment nous pouvons contribuer par-là à perfectionner notre Volonté.

R. Les biens du Monde & ses plaisirs ont un côté éblouïssant qui frape, & qui séduit ceux qui se laissent entraîner par les premières impressions qu'ils font sur l'esprit. Nous devons prévenir ces impressions, en n'envisageant jamais ces objets sans faire de profondes réflexions sur leur peu de solidité, & sur leur

(*a*) *Rom.* XII. 1. (*b*) *Coll.* V.

peu de durée. C'eſt pour cela que les Auteurs ſacrez, & Salomon en particulier, crient *vanité* ſur les plaiſirs, *vanité* ſur les richeſſes, *vanité* ſur les grandeurs, *vanité* ſur tout, (*a*) *vanité des vanitez, tout eſt vanité.*

D. Marquez de quelle manière nous devons épurer notre Goût, & comment nous pouvons contribuer par-là à perfectionner notre Volonté.

R. Quand on s'abandonne aux plaiſirs du Monde, on devient inſenſible à ceux de la Religion: on ſe gâte le Goût. Mais quand on ſe ſevre des plaiſirs du Monde, quand on ſe tourne du côté de ceux de la Religion, quand on fait ſes délices de la méditation, de la prière, de l'eſpérance d'une vie plus heureuſe que celle que nous menons ſur la Terre: on s'épure le Goût: on aprend à n'aimer que ce qui eſt véritablement aimable, & à ne déſirer que ce qui eſt digne des deſirs d'un eſprit raiſonnable. C'eſt pour cela que l'Ecriture nous exhorte à (*b*) *voir & à ſavourer combien Dieu eſt doux:* c'eſt pour cela qu'elle nous propoſe pour modèles ces ſaints hommes, qui ont fait de la volonté de Dieu leur viande & leur bruvage, & qui ont trouvé les commandemens de Dieu (*c*) *plus déſirables que l'or, & plus doux que le miel.*

On chantera après cette Section les deux derniers verſets de la huitième partie du PSEAUME CXIX.

(*a*) *Eccleſ.* I. 2. (*b*) *Pſ.* XXXIV. 9.
(*c*) *Pſ.* CXIX. 11. *vers.* 103.

LXXIV. SECTION.

Des directions, que la Révélation nous donne pour nous aprendre à nous prévaloir des circonſtances, qui peuvent contribuer à notre bonheur.

D. QUelles ſont les circonſtances, dont l'amour de nous-mêmes doit nous engager à nous prévaloir pour nous rendre heureux ?

R. On peut les ranger en deux claſſes: & il y a des temps d'adverſité, & des temps de proſperité.*

D. Quelles directions la Révélation nous donne-t-elle, pour nous aprendre à faire contribuer nos proſperitez à notre bonheur?

R. Elle nous munit contre les dangers dont elles ſont accompagnées : elle nous exhorte aux vertus dont elles facilitent la pratique.

D. De quels dangers les proſperitez ſont-elles accompagnées?

R. Elles produiſent pour l'ordinaire la préſomption: la dureté: la diſtraction: la confiance aux cauſes ſecondes: & l'attachement à la Terre.

D. Comment les proſpéritez produiſent-elles la préſomption?

R. Quand nous ſommes heureux, nous regardons notre bonheur comme une récompenſe qui nous eſt

X 5 duë:

* On pourroit faire une beaucoup plus grande énumeration de circonſtances, que l'amour de nous-mêmes doit nous porter à faire contribuer à notre bonheur. Mais on a déja parlé des Vertus auxquelles elles nous engagent, quand on a traité des devoirs, qui ont Dieu ou le Prochain pour objet. On a même déja donné une idée des Vertus, dont il eſt parlé dans cette Section, où il eſt queſtion ſeulement de faire enviſager la rélation qu'elles ont avec notre bonheur. Le Catechiſte aura ſoin de rapeller l'idée de ces Vertus que nous avons déja préſentées ſous cette première face, & de les montrer ſous la ſeconde.

duë : nous croyons être d'une nature plus excellente que les indigens qui rampent devant nous : nous oublions la véritable gloire de notre condition, qui consiste à avoir une Ame faite à l'image de Dieu, & capable d'imiter ses perfections & de participer à son bonheur. C'est le danger contre lequel la Révélation veut nous munir, quand elle exhorte les Personnes opulentes à n'être pas (*a*) *hautaines :* quand elle défend aux Grands de ne pas (*b*) *s'élever par dessus leurs Freres* : quand elle nous fait souvenir que (*c*) *le riche & le pauvre s'entrerencontrent, parce que c'est l'Eternel qui les a tous* faits : & quand elle nous déclare que (*d*) *l'orgueil va devant l'écrasement*, au lieu que l'*humilité précede la gloire.*

D. Comment les prospéritez produisent-elles la dureté ?

R. Quand on a de si grandes idées de soi-même, on ne croit pas être obligé de s'occuper des besoins des autres, ni de travailler à y remedier. C'est le danger contre lequel la Révélation veut nous munir, quand elle nous propose la (*e*) Parabole de ce mauvais riche qui se vêtoit d'habits magnifiques, pendant qu'il laissoit sans secours à sa porte un homme couvert d'ulceres, & qui désiroit d'être rassasié des miettes qui tomboient de sa Table. Le riche mourut : le pauvre mourut aussi : mais tandis que celui-ci fut reçu * dans le sein d'Abraham, l'autre fut précipité dans les Enfers.

D.

(*a*) I. *Tim.* VI. 17. *Prov.* XXII. 2. (*b*) *Deut.* XVII. 19.
(*c*) *Prov.* XVI. 18. (*d*) *Prov.* XVIII. 12. (*e*) Voi. *Luc.* XVI. 19. &c.

* L'Ecriture représente souvent le bonheur celeste sous l'emblême d'un festin ; & comme les anciens mangeoient sur des lits, un homme se trouvoit comme dans le sein de celui auprès duquel il étoit dans un repas. C'est le sens de cette expression ; Lazare étoit dans *le sein d'Abraham.* Voyez une semblable expression *Jean* XIII. 25.

D. Comment les proſpéritez produiſent-elles la diſtraction?

R. Parce qu'elles ſont une ſource continuelle d'occupations temporelles, qui nous détournent de l'ouvrage de notre ſalut. C'eſt le danger contre lequel la Révélation veut nous munir, quand elle nous parle de cette ſemence qu'un ſemeur jetta (*a*) *parmi des épines*, & qui en fut incontinent *étouffée*. Jéſus-Chriſt en fait l'emblême de ceux qui *écoutent la parole de Dieu*, mais l'*inquietude pour les choſes de ce Monde*, & *pour les richeſſes trompeuſes*, *rend la parole infructueuſe*.

D. Comment les proſpéritez produiſent-elles la confiance aux cauſes ſecondes?

R. Parce qu'elles nous perſuadent qu'elles pourront ſuffire à nos beſoins ſans le ſecours de Dieu. C'eſt le danger contre lequel la Révélation veut nous munir, quand elle prononce en tant d'endroits des malédictions contre ceux qui ont cette penſée, & quand elle nous exhorte à nous ſouvenir toûjours de Dieu dans la proſpérité, & à ne nous confier qu'en lui. (*b*) *Ainſi a dit l'Eternel; Maudit ſoit l'homme qui ſe confie en l'homme, & qui fait de la chair ſon bras, & dont le cœur ſe retire de l'Eternel.* (*c*) *Prens garde à toi de peur que tu n'oublies l'Eternel ton Dieu, en ne gardant point ſes commandemens, ſes droits & ſes ſtatuts que je te commande aujourd'hui. Et de peur que mangeant & étant raſſaſié, & bâtiſſant de belles Maiſons, & y demeurant; & ton gros & menu bétail étant accrû, & ton argent, & ton or étant multipliez, & tout ce que tu auras étant augmenté, alors ton cœur ne s'éléve, & que tu n'oublies l'Eternel ton Dieu.* C'eſt le danger qu'Agur

(*a*) *Luc.* VIII. 22. (*b*) *Jer.* XVII. 5.
(*c*) *Deut.* VIII. 11–14.

qu'Agur craignoit, & dont il demandoit d'être garanti, quand il faisoit à Dieu cette prière : (*a*) *Ne me donne ni pauvreté ni richesse : nourri moi du pain de mon ordinaire. De peur qu'étant rassasié je ne te renie, & que je ne dise ; qui est l'Eternel ? De peur aussi qu'étant apauvri, je ne dérobe, & que je ne prenne en vain le nom de mon Dieu.*

D. Comment les prospéritez produisent-elles l'attachement à la Terre ?

R. En ce qu'elles nous la rendent aimable par les plaisirs qu'elles nous y procurent. C'est le danger contre lequel la Révélation veut nous munir, quand elle nous exhorte à ne pas (*b*) *amasser des trésors sur la Terre, où la tigne & la rouillure gâtent tout, & où les larrons percent & dérobent :* mais à nous *amasser des trésors dans le Ciel*, & à *placer notre cœur là où est notre trésor.* C'est sur tout le but de cette Parabole, que Jésus-Christ proposoit à ses Disciples : (*c*) *Les champs d'un homme riche avoient raporté en abondance : & il pensoit en lui-même disant ; que ferai-je, car je n'ai point où assembler mes fruits ? Puis il dit : Voici ce que je ferai : j'abattrai mes greniers & j'en bâtirai de plus grands, & j'y assemblerai tous mes revenus & mes biens. Puis je dirai à mon Ame : Mon Ame tu as beaucoup de biens assemblez pour beaucoup d'années, repose-toi, mange, boi, & fai grand chere. Mais Dieu lui dit ; insensé, en cette même nuit ton Ame te sera redemandée : & les choses que tu as préparées, à qui seront-elles ? Il en est ainsi de celui, qui fait de grands amas de biens pour soi-même, & qui n'est pas riche en Dieu.*

D. Quelles sont les vertus, auxquelles l'amour de nous-mêmes nous engage dans la prospérité, & dont elle facilité la pratique ?

R.

(*a*) *Prov.* XXX. 8. 9. (*b*) *Matt.* VI. 19. &c.
(*c*) *Luc.* XII. 16. &c.

R. Ce ſont la plûpart de celles dont nous avons fait l'énumeration, quand nous avons parlé des devoirs qui ont Dieu, ou le Prochain pour objet: c'eſt particulièrement, I. la reconnoiſſance envers Dieu: II. l'attention aux beſoins des malheureux: III. le bon exemple.

D. Comment l'amour de nous-mêmes nous engage-t-il à avoir de la reconnoiſſance envers Dieu dans nos proſpéritez?

R. Parce que le moyen le plus ſûr d'attirer ſur nous des graces nouvelles, c'eſt de lui faire homage de celles que nous en avons déja reçuës. C'eſt ce que Dieu voulut faire entendre aux Iſraëlites, quand il leur (*a*) ordonna de lui offrir les prémices des fruits de leur Terre. C'eſt le ſens de cette ſentence de Salomon: (*b*) *Honore l'Eternel de ton bien, & des prémices de tout ton revenu. Et tes Greniers ſeront remplis d'abondance, & tes Cuves rompront de moût.*

D. Comment l'amour de nous-mêmes nous engage-t-il à être attentifs aux beſoins des malheureux dans nos proſpéritez?

R. Parce que l'uſage le plus noble, que nous puiſſions faire de notre félicité, c'eſt d'imiter celui que Dieu fait de la ſienne. C'eſt à quoi la Révélation veut nous porter, quand elle nous dit, que (*c*) *Dieu eſt charité, que celui qui demeure en la charité, demeure en Dieu, & Dieu en lui.*

D. Comment l'amour de nous-mêmes nous engage-t-il à donner de bons exemples dans nos proſpéritez?

R. Parce que les exemples de ceux, que la proſpérité expoſe à la vuë de la Societé, font de plus profon-

(*a*) *Deuter.* XXVI. 2. (*b*) *Prov.* III. 9. 10.
(*c*) I. *Jean.* IV. 16.

fondes impressions, que ceux des personnes qui sont dans l'obscurité, & qu'ils ne sauroient commettre de grands crimes sans se donner en spectacle de corruption, & sans être en execration à Dieu & aux hommes. C'est pour nous inspirer ces sentimens, que l'Ecriture nous a conservé la mémoire de ces Princes, qui ont brillé par l'éclat, de leur pieté, comme par celui de leurs prospéritez.

On chantera après cette Section les deux premiers versets de la seconde Pause du PSEAUME LXXI.

LXXV. SECTION.

Des directions, que la Révélation nous donne dans l'adversité.

D. QUelles directions la Révélation nous donne-t-elle dans nos adversitez?

R. La première direction, qu'elle nous donne dans cette circonstance, c'est d'implorer le secours de Dieu, afin qu'il adoucisse nos maux, & qu'il nous donne d'en profiter. Les Saints, qui nous sont proposez pour modèles, ont suivi cette direction: (*a*) *A cause de cela*, dit St. Paul, en parlant d'un fleau extraordinaire dont Dieu l'avoit visité, *j'ai prié trois fois; & Dieu m'a répondu: ma grace te suffit, & ma vertu s'accomplit dans ton infirmité.*

D. Quelle est le seconde direction?

R. C'est de nous souvenir toûjours de celui qui en est l'Auteur. C'est à quoi l'Eglise captive en Babylone faisoit attention. (*b*) *Les maux & les biens ne proce-*

(*a*) II. *Cor.* XII. 8. 9. (*b*) *Lam.* III. 38.

procedent-ils point du mandement du Très-haut? C'est-ce qui faisoit dire au saint homme Job : (*a*) *L'Eternel l'avoit donné, l'Eternel l'a ôté, le nom de l'Eternel soit béni:* & à Amos : (*b*) *Y a-t-il dans la Ville quelque mal que l'Eternel n'ait fait?*

D. Quelle est la troisième direction ?

R. Réfléchir sur les peines dont on est digne. C'est ce qui remplissoit l'esprit de Néhémie, & celui de Daniel à la vuë des tribulations de la Nation Juive, & dans lesquelles ils avoient été eux-mêmes envelopez : (*c*) *Certainement tu es juste en toutes les choses qui nous sont arrivées: car tu as agi selon la vérité, mais nous avons fait méchamment. Ni nos Rois, ni nos Principaux, ni nos Sacrificateurs, ni nos Pères n'ont point mis en effet ta Loi, & n'ont point été attentifs à tes commandemens.* (*d*) *O Seigneur à toi est la justice, & à nous la confusion de face, comme elle est aujourd'hui aux hommes de Juda, & aux habitans de Jérusalem, & à tous ceux d'Israël qui sont près, & à tous ceux qui sont loin, par tous les Païs par lesquels tu les as dispersez, à cause de leur prévarication qu'ils ont commise contre toi. Les misericordes & les pardons sont du Seigneur notre Dieu, car nous nous sommes rebellez contre lui.*

D. Quelle est la quatrième direction ?

R. Considerer la liaison qui est entre la vertu & l'adversité. Il y a peu de vertus, que les afflictions ne produisent dans l'Ame de ceux qui veulent les raporter à leur véritable usage. L'adversité est l'Ecole de l'humilité : elle nous fait sentir notre foiblesse, notre pauvreté, notre dépendance. L'adversité est l'Ecole de la mortification des Sens : elle les assujettit, & elle

(*a*) *Job.* I. 21. (*b*) *Amos* III. 6..
(*c*) *Nehemie.* IX. 33. 34. (*d*) *Daniel.* IX. 7. 8. 9.

elle les soumet à l'empire de la Raison. L'adversité est l'Ecole de la prière : en nous occupant de nos miseres, elle nous fait avoir recours à Dieu qui a le pouvoir de nous en délivrer : ça été dans l'adversité que Moyse, qu'Esdras, que Néhémie, que David, & que plusieurs autres grands Saints ont composé ces prières ferventes, que nous trouvons dans l'Ecriture sainte. David reconnoissoit cette liaison de l'adversité avec la vertu : (a) *Il m'a été bon d'avoir été châtié, car auparavant j'allois à travers champs, mais maintenant j'observe ta parole.* (b) *Il m'est bon d'être affligé, afin que j'aprenne tes loix.*

D. Quelle est la cinquième direction?

R. Envisager l'exemple des Saints, & particulièrement celui de Jésus-Christ : (c) *Nous donc aussi, puis que nous sommes environnez d'une si grande nuée de témoins, rejettant tout fardeau, & le péché qui nous envelope si aisément, poursuivons constamment la course qui nous est proposée : regardant à Jesus le Chef & le Consommateur de la Foi, lequel au lieu de la joye dont il jouissoit, a souffert la Croix, ayant méprisé la honte.*

D. Quelle est la sixième direction?

R. Comparer la grandeur & la durée des adversitez avec la grandeur & la durée du bonheur celeste, dont elles doivent être suivies. C'est ce qui faisoit que St. Paul trouvoit de la douceur dans ses souffrances : (d) *Tout bien compté, j'estime que les souffrances du temps présent ne sont point à contrepeser à la gloire à venir, qui doit être révélée en nous.* (e) *Cette légère affliction qui ne fait que passer, produit en nous un poids éternel d'une gloire souverainement excellente. Quand nous ne regardons point aux choses visibles, mais aux invisibles : car les*

(a) *Ps.* CXIX. 67. (b) *Ibid.* 71. (c) *Hebr.* XII. 1. 2.
(d) *Rom.* VIII. 18. (e) II. *Cor.* IV. 17, 18.

les choſes viſibles ſont pour un temps, *mais les inviſibles ſont éternelles.*

D. Mais la Révélation nous aprend-elle auſſi à tirer du fruit de ces violentes maladies, qui ſont pour l'ordinaire les avantcoureurs de la mort, & qui ne finiſſent qu'avec la vie?

R. Oui: car elle nous aſſure que (*a*) *ceux qui meurent au Seigneur ſont bienheureux*, *parce qu'ils ſe repoſent de leurs travaux*, *& que leurs œuvres les ſuivent.* Cela regarde les Martyrs: mais tous les Mourans doivent ſe l'apliquer auſſi. Il faut qu'ils *meurent au Seigneur*, s'ils veulent *être heureux.*

D. Qu'eſt-ce que *mourir au Seigneur?*

R. C'eſt mourir avec une entiere ſoumiſſion à la volonté de Dieu, qui nous apelle à quitter le Monde, & qui veut éprouver notre patience par les douleurs violentes d'une dernière maladie. C'eſt mourir avec une ferme perſuaſion de la vie bienheureuſe, qui doit ſuivre celle que nous paſſons ſur la Terre: c'eſt mourir avec un vif regret de n'avoir pas conſacré toute ſa vie au ſervice de Dieu, & avec une humble confiance d'être abſous au Tribunal de ſes miſericordes: c'eſt mourir avec un déſir véhement d'avoir part à la félicité & à la gloire, que Dieu prépare à ſes Enfans dans un autre Monde.

D. Par quelle voye peut-on parvenir à ces diſpoſitions?

R. En nous formant de plus ſaines idées d'une bonne mort, que celles que la plûpart des Mourans en ont euës pendant leur ſanté, & en évitant les abus qu'ils commettent quand ils ſont au lit de la mort.

D. Quelles idées la plûpart des Mourans s'étoient-ils formées d'une bonne mort?

(*a*) *Apoc.* XIV. 13.

R. Ils l'avoient fait consister dans certains actes de pieté qu'on fait dans un lit de mort, après s'être livré au Monde pendant sa vie. Pour *mourir au Seigneur*, il faut bien vivre : & employer toute sa vie à se préparer à la mort.

D. Faites voir la rélation qu'il y a entre une bonne mort, & une bonne vie.

R. Cette rélation paroit par l'idée que nous avons donnée d'une bonne mort. Pour *mourir au Seigneur*, il faut mourir avec une entiere soumission à la volonté de Dieu qui nous apelle à sortir du Monde, & qui veut éprouver notre patience par des douleurs violentes: il est difficile qu'un Mourant ait cette disposition d'esprit, si une vie criminelle lui fait regarder la mort comme un periode de condamnation, où il va recevoir la sentence que ses crimes ont méritée. Pour *mourir au Seigneur*, il faut avoir une ferme persuasion de l'Oeconomie qui doit suivre celle que nous fournissons sur la Terre : il est difficile qu'un Mourant ait cette disposition d'esprit, si les distractions inséparables d'une vie criminelle, ne lui ont laissé ni le temps ni la liberté d'esprit nécessaires pour étudier les preuves d'une autre vie. Pour *mourir au Seigneur*, il faut mourir avec une humble confiance d'être absous au Tribunal des misericordes Divines: il est difficile qu'un Mourant ait cette disposition d'esprit, si après une vie criminelle, il n'a d'autre marque de son amour pour la vertu, & de la sincerité de sa repantance que les regrets précipitez qu'extorquent l'aproche de la mort, & la crainte de l'Enfer. Pour *mourir au Seigneur*, il faut mourir avec un desir vehement d'avoir part à la félicité, & à la gloire que Dieu prépare à ses Enfans dans un autre Monde: mais il est difficile qu'un Mourant dont le cœur

a toû-

a toûjours été tourné du côté du Monde, ait des idées aſſez vives des biens celeſtes, pour les déſirer avec ardeur, à l'heure de la mort.

D. Quels ſont les abus que la plûpart des Mourans commettent lors qu'ils ſont dans leur lit de mort, & qui les empêchent de *mourir au Seigneur?*

R. Ils ſont ingenieux à ſe déguiſer le danger de leur maladie, & ils aiment à être confirmez dans leur erreur par ceux qui les aſſiſtent. Il faut reconnoître que la mort aproche, ſi l'on veut ſe diſpoſer à bien mourir. On ne ſe trompe preſque jamais quand on croit n'avoir que peu de temps à vivre, mais ſur tout quand à tant d'accidens qui nous annoncent la mort, ſe joignent ceux d'une grande maladie.

D. Marquez le ſecond abus, & le moyen de l'éviter.

R. La plûpart des Mourans attendent trop tard à régler leurs affaires temporelles. On ne doit point renvoyer à l'extremité à faire ſon Teſtament, & à prendre congé de ſa Famille : tandis que des ſoins de ce genre roulent dans l'Ame d'un malade, il ne ſauroit s'occuper profondement de celui de bien mourir.

D. Quel eſt le troiſième abus, & le moyen de l'éviter?

R. La plûpart des Mourans tardent trop à apeller leurs Paſteurs : ils ne leur parlent pas aſſez : & ils ne ſe communiquent à eux que d'une manière vague, & en la préſence d'un trop grand nombre de témoins. Il faut apeller ſes Paſteurs, lorſqu'on a encore aſſez de liberté d'eſprit pour profiter de leurs leçons. Il faut les apeller plus d'une fois. Il faut écarter la foule, non pour leur faire une confeſſion ſuperſtitieuſe des fautes qu'on a commiſes, mais pour leur demander, leurs directions, & pour leur laiſſer la liberté de nous

faire des cenſures vives, & des exhortations preſſantes.

D. Marquez le quatrième abus, & le moyen de l'éviter.

R. La plûpart des Mourans ſe repoſent trop ſur les prières que leurs Paſteurs, & ceux qui ſont témoins de leur agonie adreſſent à Dieu en leur faveur: ils ne travaillent pas aſſez eux-mêmes à aquérir les diſpoſitions qu'on doit avoir dans un lit de mort. Il ne ſuffit pas d'avoir des ſecours étrangers pour ce grand ouvrage, il faut y concourir ſoi-même: il y a des endroits ſecrets dans nos Conſciences, qui ne peuvent être connus que de nous ſeuls, & auxquels il n'y a que nous qui puiſſions aporter du remede. Il faut que par des prières ferventes, par des méditations profondes, ſur tout par des réparations effectives, nous mettions la dernière main à l'œuvre de notre ſalut.

On chantera après cette Section la première partie du PSEAUME XXXIV.

TROI-

TROISIE'ME PARTIE,

Dans laquelle on prouve que la Révélation vient de Dieu.

I. SECTION.

Idée générale de la Divinité de la Révélation.

D. VOus avez exposé ce qui eſt contenu dans la Révélation : vous avez raporté les Dogmes qu'elle propoſe, & les Loix qu'elle preſcrit ; mais comment prouvez-vous que Dieu eſt l'Auteur de cette Révélation, & qu'un homme raiſonnable doit ſe ſoumettre à ſes déciſions ?

R. Nous avons deux ſortes de preuves de la Divinité de la Révélation : les unes regardent la Révélation conſiderée en elle-même ; les autres regardent l'inſpiration de ceux qui l'ont redigée par écrit.

D. Eclairciſſez votre penſée par quelque exemple.

R. Je ſupoſe un Hiſtorien qui écrit la vie, & les opinions d'un Docteur. On peut faire deux queſtions ſur l'ouvrage de cet Hiſtorien : on peut demander premièrement, ſi les opinions que cet Hiſtorien raconte ſont raiſonnables en elles-mêmes : en ſecond lieu, on peut demander ſi l'Hiſtorien qui a écrit ces opinions, l'a fait ſous les yeux du Docteur auquel il les attribuë : ſi c'eſt ce Docteur qui l'a conduit, en ſorte qu'on puiſſe s'en raporter à l'Hiſtorien, comme on

s'en raporteroit au Docteur, s'il avoit lui-même annoncé sa Doctrine.

D. Apliquez cette distinction à l'Ecriture Ste.

R. On peut faire deux questions sur la Divinité de l'Ecriture. Le Corps de Doctrine qui est contenu dans ce Livre, a-t-il une origine Divine, en sorte que nous soyons fondez à en faire le Juge de notre Foi, & la regle de notre conduite? C'est la première question. Les Auteurs qui ont redigé ce Corps de Doctrine par écrit, sont-ils non seulement dignes qu'on ajoûte foi à leur témoignage, mais sont-ce des personnes extraordinaires, choisies immediatement du Ciel, conduites par le St. Esprit, pour rediger ce Corps de Doctrine par écrit, en sorte que nous devions déferer à leurs décisions, comme à celles de Dieu même. C'est la seconde question.

D. Quand vous dites que l'Ecriture est un Livre Divin, & que la Doctrine qui y est contenue est Divine, entendez-vous que cette Doctrine soit digne de foi, à la considerer en elle-même, ou si vous prétendez aussi que les Auteurs qui l'ont redigée par écrit, ont été inspirez par le St. Esprit?

R. J'entens, non seulement que le Corps de Doctrine qui est contenu dans l'Ecriture Ste. est Divin, mais aussi que les Docteurs qui l'ont redigé par écrit ont été conduits, & inspirez par l'Esprit de Dieu.

On chantera après cette Section les deux premiers versets de la Pause XIII. *du* PSEAUME CXIX.

II. SECTION.

De la méthode qu'on doit ſuivre pour prouver, que le Corps de Doctrine contenu dans l'Ecriture Ste. eſt Divin.

D. COmment prouvez-vous que le Corps de Doctrine contenu dans l'Ecriture Ste. eſt Divin, à le conſiderer en lui-même?

R. Pour en prouver la Divinité, il faut en conſiderer la ſubſtance : la voici en abregé. Ce Corps de Doctrine établit qu'il y a un Dieu au Ciel, un Dieu ſeul, dont l'eſſence eſt au deſſus de notre foible Raiſon, qui raſſemble en lui toutes les perfections, & qui eſt l'Etre parfait par excellence : que ce Dieu poſſede de toute éternité une félicité ſuprême : que non content du bonheur dont il jouiſſoit, il voulut ſe communiquer & avoir des Sujets ſur leſquels il pût répandre ſes graces : que pour cet effet il a créé l'homme : que d'abord il l'avoit créé très-heureux, mais que cet homme ingrat à ſon Créateur, viola les Loix qu'il lui avoit données : qu'après avoir franchi le premier pas, il s'engagea dans une ample carriere de crimes, en ſorte que la corruption prenant racine au dedans de lui, lui devint naturelle, ſe communiqua à ſes deſcendans, comme ces maladies qui paſſent des Peres aux Enfans, & qui ſont héréditaires dans les Familles : que Dieu irrité de tant de crimes arma toute la Nature contre l'homme, la Terre de poiſons, l'Air de malignes influences, le Ciel de foudres & de carreaux, & qu'il condamna à retourner dans la poudre ce Corps qui avoit été tiré de la poudre : que cependant touché de tant de miſe-

res, il résolut d'offrir un remede au Genre-Humain pour le tirer de ce gouffre où il s'étoit lui-même plongé, d'envoyer son Fils au Monde, & de le livrer à la mort, afin qu'il fut la rançon de ceux qui croiroient en lui : que Jésus Fils de Marie est cette véritable Victime : qu'étant Dieu de la même nature que son Pere, il est venu sur la Terre dans (*a*) *l'accomplissement du temps*, il a pris une chair infirme & mortelle, il a souffert, il est mort : qu'après avoir consommé l'ouvrage de notre salut, il est ressuscité, il est monté dans le Ciel : qu'il a donné à ses Apôtres la commission de prêcher l'Evangile : qu'il leur a envoyé son Esprit, afin qu'ils séellassent par des prodiges sensibles, les véritez qu'ils annonceroient aux hommes : qu'au reste nous ne devons point chercher notre bonheur sur la Terre, où nous ne sommes (*b*) qu'*Etrangers & Voyageurs*; mais qu'à l'heure de la mort, notre félicité commence : que notre Ame alors va se reposer dans le sein de Dieu, jusqu'à-ce que la durée du Monde étant terminée, & les Siècles consommez, ce Jésus qui étoit descendu du Ciel avec ignominie pour expier nos péchez, en redescende avec pompe pour rapeller nos Corps de leurs Tombeaux, pour précipiter les méchans dans un malheur éternel, & pour mettre les gens de bien en possession d'une félicité immense dans son degré, & infinie dans sa durée.

D. Raportez en abregé les preuves, que la nature des choses contenues dans ce Corps de Doctrine, dont vous avez tracé le plan, nous fournit de sa Divinité.

R. Ce Corps de Doctrine contient : I. des Dogmes auxquels la Raison aquiesce : II. des Loix que la Con-

(*a*) *Galat.* IV. 4. (*b*) I. *Pier.* II. 11.

Conſcience aprouve : III. des Prédictions que l'evénement juſtifie : IV. des Faits qu'un amas de circonſtances hiſtoriques établit. Chacun de ces articles pris à part, nous fournit des preuves, ou des probabilitez, en faveur de la Divinité de la Révélation : mais la réunion de ces articles démontre que la Révélation eſt Divine.

On chantera après cette Section les trois derniers verſets de la premiere partie du PSEAUME CIII.

III. SECTION.

Première preuve de la Divinité de la Révélation. Elle contient des Dogmes auxquels la Raiſon aquieſce.

D. COmment prouvez-vous la Divinité de la Révélation, par la nature des Dogmes qu'elle contient ?

R. Pour cela j'y diſtingue trois ſortes de Dogmes: I. ceux que la Raiſon avoit découverts par elle-même : II. ceux qu'elle avoit découverts en partie, mais dans leſquels elle trouvoit des contradictions aparentes: III. ceux qu'elle ne pouvoit point du tout découvrir.

D. Que nous enſeigne la Révélation à l'égard des Dogmes, que la Raiſon avoit parfaitement découverts ?

R. Elle les confirme. Elle confirme ce que la Raiſon nous aprend qu'il y a un Etre éternel: que c'eſt de lui que les Etres qui ont un commencement

tirent leur existence, & ainsi de quelques autres Dogmes.

D. Que nous enseigne la Révélation à l'égard de certains Dogmes que la Raison avoit découverts en partie, mais dans lesquels elle trouvoit des contradictions aparentes ?

R. La Révélation nous enseigne ces Dogmes d'une manière plus claire: & elle concilie ces aparentes contradictions que la Raison y avoit trouvées.

D Raportez quelques-unes des contradictions aparentes que la Raison trouve dans les Dogmes, qu'elle ne découvre qu'en partie.

R. Je supose un homme avec un esprit juste, mais borné, comme l'est essentiellement celui de tous les hommes : je supose que cet homme n'ayant jamais rien vû, jamais réfléchi, se trouvât tout à coup placé dans le Monde, & se demandât à lui-même la cause, l'origine, & la destination de ces créatures, dont ses yeux seroient frapez. Cet homme seroit partagé entre des difficultez & des preuves, entre la lumières & les ténébres : d'un côté il ne pourroit se persuader que des Etres insensibles concourent à un même but pour l'arrangement de ce Monde qu'il habite, si une Cause Intelligente ne les pousse & ne les dirige: d'un autre côté, il ne pourroit concilier les dérangemens qu'il trouveroit encore dans le Monde, avec le Dogme d'une Cause Intelligente, qui regle toutes choses. D'un côté il jugeroit par la serenité de l'air, par l'éclat de la lumière, par la vertu des alimens, que cette Cause Intelligente, veut qu'il respire, qu'il voye, qu'il se sustente: d'un autre côté, il ne pourroit concilier avec ce Dogme, les malignes influences qui empoisonnent l'air, les nuages qui obscurcissent la lumière, les venins qui infectent les alimens, & qui semblent devoir le persuader que

Dieu

Dieu ne l'a placé au Monde, que pour mettre des obſtacles à ſa reſpiration, que pour aveugler ſes yeux, que pour altérer ſa ſanté. D'un côté, il lui ſembleroit qu'il voit par tout une Providence, & il lui ſembleroit d'un autre côté, que par tout il perd la Providence de vue. Il ne pourroit comprendre d'un côte qu'un Hazard aveugle, ſans bonté & ſans juſtice, conſervât la Societé des hommes, malgré tant de viciſſitudes qui paroiſſent devoir la détruire: d'un autre côté, il ne pourroit comprendre qu'un Etre ſage & bon, laiſſât dans cette Societé tant de déſordres qui la troublent, & qui la défigurent; il ne pourroit comprendre qu'un Hazard ſans bonté & ſans juſtice, produiſit ces fameux revers par leſquels les Tyrans ſont confondus: & d'un autre côté, il ne ſauroit comprendre qu'un Etre ſage & bon, laiſſât pendant ſi long-temps aux Tyrans le pouvoir d'exercer leur Tyrannie. L'homme que nous avons ſupoſé, rencontreroit non ſeulement hors de lui ces contradictions, il en trouveroit même au dedans de lui. D'un côté, il porte dans ſon cœur une Loi qui lui dit, qu'il doit être juſte, tempérant: d'un autre côté, il y trouve des paſſions violentes qui l'éloignent de la tempérance, & de la juſtice: la Loi qu'il trouve au dedans de lui, lui dit; Pratique: la puiſſance ſuperieure, qui l'entraîne, lui dit; Neglige: la Loi qu'il trouve au dedans de lui, lui dit; Suſpens: la puiſſance ſuperieure qui l'entraîne, lui dit; Continue. D'un côté, il ſe ſent porté comme invinciblement vers les Richeſſes, vers les Grandeurs, vers les Voluptez: d'un autre côté, il ſent au dedans de lui des principes qui l'élevent au deſſus de toutes ces choſes, & qui lui font mépriſer les Richeſſes, les Voluptez, les Grandeurs. D'un côté, il voit la néceſſité qui lui eſt impoſée

ſée de mourir: d'un autre côté, il a des deſirs d'immortalité qu'une durée de pluſieurs millions de Siècles ne ſauroit ſatisfaire.

D. Prouvez que la Révélation nous enſeigne clairement ce ſecond ordre de Dogmes, & qu'elle concilie les contradictions aparentes que notre Raiſon y avoit trouvées.

R. Des qu'on donne à l'homme dont nous avons parlé, le Livre de la Révélation, ſes ténèbres s'éclairciſſent, ſes difficultez ceſſent, ſes doutes ſe terminent. La Nature n'eſt plus énigmatique: cet ordre qu'il y découvre, ces biens dont il jouït, ſont les productions d'un Etre ſage & bon : ces deſordres qui le frapent, & ces maux dont il ſe plaint, ſont des coups d'un Dieu juſte, vangeur des péchez des hommes. La Providence n'eſt plus énigmatique : ce mouvement qui le pouſſe à la vertu, c'eſt (*a*) l'*œuvre de Dieu*, *la Loi* qu'il *porte écrite dans ſon cœur :* ce mouvement qui le porte au vice, c'eſt l'héritage de ſes Peres. Son propre cœur n'eſt plus énigmatique: cette grandeur qui l'éleve au deſſus du Monde, ce ſont des reſtes de l'image du Créateur, ſelon laquelle il fut formé: cette ardeur qu'il a pour les biens ſenſibles, c'eſt l'ouvrage du péché qui a effacé cette image: cette néceſſité de mourir qui lui eſt impoſée, c'eſt la peine de ſes crimes : ce deſir d'immortalité, c'eſt ſa première deſtination.

D. Que fait la Révélation à l'égard des Dogmes, que la Raiſon humaine ne pouvoit nous découvrir ?

R. Elle nous en donne une idée ſublime, exempte de contradiction, & contre laquelle la Raiſon ne ſauroit alléguer de difficulté ſolide: ainſi que nous l'avons

(*a*) *Rom.* II. 15.

vons prouvé, quand nous avons expoſé ce que l'Evangile nous enſeigne touchant le Dogme de la Trinité, & touchant le Dogme de l'Incarnation, & de la mort de Jéſus-Chriſt.

D. Que concluez-vous de l'idée que vous avez donnée de la nature des Dogmes de la Révélation?

R. C'eſt qu'ils n'ont rien qui ne ſoit très digne de Dieu, de qui nous prétendons que la Révélation émane. La Raiſon acquieſce à ſes Dogmes. Cette première preuve, nous ne la portons que juſques-là.

On chantera après cette Section les deux premiers verſets de la XVII. partie du PSEAUME CXIX.

IV. SECTION.

Seconde preuve de la Divinité de la Révélation. Elle nous donne des Loix que la Conſcience aprouve.

D. QUelle eſt la ſeconde preuve de la Divinité de la Révélation?

R. C'eſt qu'elle contient des Loix que la Conſcience aprouve.

D. Qu'entendez-vous par la *Conſcience*, quand vous dites que la Révélation contient des Loix que la Conſcience aprouve?

R. Je prens alors le mot de *Conſcience* pour cette faculté que j'ai de diſcerner, ſi une Loi eſt digne que je m'y ſoûmette, ou ſi je dois la rejetter.

D. Quels caractères la Conſcience vous dit-elle qu'une Loi doit avoir pour être digne que vous vous y ſoûmettiez?

R.

R. Elle doit être juſte en elle-même : elle doit être forte dans les motifs ſur leſquels elle eſt apuyée : elle doit être proportionnée aux forces de ceux à qui elle eſt propoſée.

D. Prouvez que les Loix de la Révélation ſont juſtes en elles-mêmes.

R. Ces Loix nous ordonnent d'aimer Dieu ſouverainement : c'eſt parce que Dieu eſt ſouverainement aimable. Elles nous ordonnent de faire à l'égard de nos Prochains ce que nous voudrions qu'ils fiſſent à notre égard : c'eſt parce que nous n'avons pas plus de droit d'exiger les bons offices de nos Prochains, quand nous ſommes dans certaines circonſtances, qu'ils en ont eux-mêmes d'en exiger de nous, quand ils ſe trouvent dans des circonſtances pareilles. Elle nous ordonne d'avoir de nous-mêmes des idées conformes à ce que nous ſommes, & de ne pas nous attribuer une grandeur que nous n'avons pas : c'eſt parce que quand nous nous attribuons une grandeur que nous n'avons pas, nous nous dégradons par cela même de celle que nous avons en effet. Toutes ces Loix ſont juſtes en elles-mêmes.

D. Prouvez que les Loix de la Révélation ſont fortes dans leurs motifs.

R. Ces Loix nous propoſent pour motifs, le bien de la Societé, qui ne peut être heureuſe qu'autant qu'elle s'attachera à les obſerver : elles nous propoſent pour motifs, le plaiſir que ſent un homme raiſonnable lors qu'il pratique ce qu'il y a de plus conforme à la Raiſon, & qu'il travaille à la perfection de ſon être : ſur tout elles nous propoſent un bonheur éternel à aquérir, & une miſere éternelle à éviter.

D. Prouvez que les Loix de la Révélation ſont proportionnées aux facultez de ceux à qui elles ſont données.

R.

R. Elles ne demandent de nous, ſi ce n'eſt que nous aprochions de la perfection autant que nous en ſommes capables : elles nous promettent que nous obtiendrons miſericorde lorſque nous la demanderons, après que nous aurons peché, même volontairement & avec obſtination : ſur tout elles nous promettent que Dieu ſupléera par des ſecours ſurnaturels à ce qui manque à nos forces naturelles, pourvû que nous demandions ces ſecours avec ardeur, & dans l'intention de nous en prévaloir.

D. Que concluez-vous de ces caractères que vous avez attribuez aux Loix de la Révélation?

R. C'eſt qu'elles n'ont rien qui ne ſoit très-digne de Dieu, de qui nous prétendons que la Révélation émane : c'eſt qu'il n'eſt pas à préſumer que des Loix dont les hommes ſeroient les Auteurs, n'auroient rien qui ſe reſſentît de la corruption humaine. Cette ſeconde preuve, nous ne la portons que juſques-là.

On chantera après cette Section les deux premiers verſets de la huitième partie du PSEAUME CXIX.

V. SECTION.

Troiſième preuve de la Divinité de la Révélation. Elle contient des prédictions que l'évenement juſtifie.

D. QUelle eſt la troiſième preuve de la Divinité de la Révélation?

R. Elle contient des prédictions que l'évenement juſtifie.

D. Qu'entendez-vous par une *prédiction?*

R. Ce terme exprime en général l'action d'un hom-

homme qui déclare par avance qu'une chofe arrivera. Mais quand on parle des *prédictions* des Livres facrez, il s'agit de celles qui roulent fur des événemens, que la pénétration des hommes ne pouvoit découvrir.

D. Expliquez plus clairement la difference qu'il y a entre ces deux fortes de prédictions.

R. Il y a des chofes que les hommes peuvent prédire naturellement. Un homme qui connoit la vertu de certains remedes, peut prédire l'effet qu'ils auront. Un homme qui connoit les inclinations d'un Prince, peut prédire la conduite qu'il tiendra dans de certaines circonftances, & ainfi du refte. Mais il y a des chofes que toute la pénétration humaine ne fauroit découvrir: tels font les événemens éloignez & compliquez : tels font principalement ceux qui arrivent contre l'ordre de la Nature : comme c'eft Dieu feul qui peut les produire, c'eft Dieu feul qui peut dire par avance qu'ils arriveront. La Révélation contient un grand nombre de prédictions de cet ordre : mais celles qui font les plus propres à prouver fa Divinité, ce font celles qui concernent le Meffie.

D. Comment prouvez-vous la Divinité de la Révélation par les prédictions qui concernent le Meffie ?

R. Pour cela je prouve trois chofes. I. Les Prophètes ont annoncé unanimement une délivrance qui ne devoit arriver que plufieurs Siècles après eux. II. Les évenemens qui concernent cette délivrance, font de ceux que la pénétration humaine ne pouvoit découvrir, & que Dieu feul pouvoit annoncer, parce qu'il étoit le feul qui pût les produire. III. Les prédictions que les Prophètes ont faites fur ce fujet, ont été pleinement vérifiées dans la perfonne du Meffie.

On chantera après cette Section le PSEAUME XCVIII.

VI. SECTION.

* *Où l'on prouve cette première proposition:* Les Prophètes ont annoncé une délivrance qui devoit arriver plusieurs Siècles après eux.

* Avis au Catechiste,

Sur la manière de prouver cette première proposition, & en général sur la méthode la plus propre à établir la Divinité de la Révélation par les Oracles.

Cet article renferme de grandes difficultez. Nous nous proposons d'un côté d'enseigner les principes de la Religion à des Créatures raisonnables, dans l'esprit desquelles nous voulons produire une persuasion bien fondée, sans mélange de crédulité & de superstition: d'un autre côté, nous avons à faire à des Catechumènes, non seulement peu instruits, mais mêmes incapables de recevoir des leçons qui demandent de grandes discussions. Nous prévaudrons-nous de l'ascendant que notre âge & notre caractère nous donne sur leur esprit? Nous servirons-nous de cet ascendant pour leur faire recevoir comme des Propheties, certains passages dont ils sont incapables de démêler les vues? Mais ce sera là produire cette crédulité, & cette superstition que nous voudrions prévenir & déraciner. D'un autre côté, exigerons-nous des personnes de cet ordre, qu'elles fassent les recherches nécessaires pour l'intelligence des Oracles? Les porterons-nous à pénétrer dans les intentions de Jacob expirant, & leur ferons-nous comprendre par le génie de la Langue Hébraïque, que ce

que ce Patriarche dit du Scilo, *regarde le Meſſie, & ne peut regarder que lui? Les engagerons-nous de nous ſuivre dans des diſcuſſions Chronologiques, & de faire une ſupputation exacte des Septante Semaines de Daniel, pour leur faire ſentir cette vérité, que le periode marqué par les Prophètes pour la venue du Meſſie eſt paſſé depuis pluſieurs Siècles? Mais comment des Enfans de quinze à ſeize ans, & comment des perſonnes adultes, qui n'ont ni plus de lumières, ni plus d'habitude de réfléchir, ſeront-elles capables de ſentir la force de ces ſortes de raiſonnemens? Prendrons-nous donc le parti de ſuprimer cette partie de notre Théologie, du moins d'en ſuſpendre l'explication, & la rangerons-nous dans la claſſe de ces choſes, dont on doit reſerver l'explication pour ceux qui ſont déja très-éclairez? Mais ne ſeroit-ce pas faire tort à la Religion, que de dérober à ceux à qui nous voulons la faire connoître un de ſes plus beaux caractères de Divinité? Je ſuis très-convaincu que ces réflexions ſont de celles qui ont roulé dans l'Eſprit de ces Théologiens ſenſez, qui ſe ſont recriez ſur la difficulté qu'il y a à faire de bons Catechiſmes. C'eſt pour cela que je demande ici à nos Catechiſtes de nouveaux efforts de préciſion, afin qu'en preſſant les argumens que l'accompliſſement des Propheties nous fournit pour la Divinité de la Révélation, ils puiſſent ſe proportionner à la portée des Catechumènes, & éviter en même temps d'entretenir le panchant que ces foibles eſprits ont naturellement pour la crédulité & pour la ſuperſtition. En general ce que doit faire un Catechiſte, c'eſt de diſtinguer avec ſoin les Perſonnes qu'il veut inſtruire. Si ſon deſſein eſt d'expliquer à des hommes convaincus de la Divinité de l'Ecriture, certains paſſages obſcurs qui y ſont contenus, il peut choiſir les Oracles les plus équivoques & les plus conteſtez: il peut prouver que ce ſont de véritables Propheties, par l'analogie de la Foi, par le témoi-*

gnage

gnage des Auteurs ſacrez qui ont vêcu pluſieurs Siècles après ceux qui les ont prononcées, & par divers autres argumens de ce genre. Mais quand on veut prouver à des Catechumènes peu inſtruits, la Divinité de la Révélation par les Oracles, il faut ſuivre une autre méthode.

Qu'un Catechiſte raiſonnable conſulte ſa propre expérience; qu'il examine quel a été le progrès de ſes reflexions dans la lecture des Prophètes, & comment il eſt parvenu à ſe convaincre que ces hommes ſacrez ont percé dans l'avenir. Ce qu'il aura éprouvé lui-même ſur cette matière, ſervira à le diriger ſur les moyens qu'il doit employer pour la faire connoître aux autres.

Il me ſemble que ce qui frape d'abord un eſprit raiſonnable, & qui lui fait apercevoir la lumière Prophetique dans les Ecrits de nos Auteurs ſacrez, ce ne ſont pas quelques paſſages détachez, qui malgré leur clarté & leur évidence ſont ſujets à des objections. Mais quand je jette les yeux ſur les anciens Oracles, je découvre au milieu de pluſieurs objets, un objet particulier que les Prophètes ne ceſſent de ramener. Tous les Prophètes n'ont pas vêcu dans le même temps, ni dans le même lieu. Chacun d'eux propoſe certaines véritez particulières au temps & au lieu dans lequel il a vêcu: mais il y en a une qui ſemble leur être commune à tous, & qu'ils annoncent unanimement: c'eſt que Dieu reſervoit à ſon Egliſe, une délivrance dont ils ne devoient pas être eux-mêmes les témoins, & qu'on ne verroit que pluſieurs Siècles après eux.

Mais quand on eſt une fois convaincu de ce principe, que tous les Prophètes ont eu le même objet en vue, on ne ſauroit s'empêcher de ſoupçonner que certains traits particuliers qu'ils tracent dans leurs Ecrits, & auxquels ils ſemblent vouloir rendre toute l'Egliſe attentive, doivent s'apliquer au même ſujet. Que ſi après avoir ramaſſé un grand nombre de ces traits, ſi après en avoir comme formé l'idée

l'idée & l'histoire complete d'un personnage inconnu, nous les trouvons tous réunis dans la vie, & dans la personne du Messie, il ne dépend plus de nous, ce me semble, de ne pas voir alors que les Prophètes ont été animez de l'Esprit de Dieu: que cet Esprit leur a fait voir dans les enfoncemens de l'avenir, ce Messie, dont la venue étoit l'évenement auquel l'Eglise étoit le plus interessée.

Le progrès de nos réflexions sur les Propheties, est très-propre comme j'ai dit à diriger la méthode que nous devons suivre, pour prouver à des Catechumènes la Divinité de la Révélation par les Oracles.

Prouvons leur d'abord cette vérité générale: Les Prophètes ont tous eu un certain objet en vue: ils se sont tous réunis à annoncer une délivrance qui n'est point arrivée, dans les Siècles qui ont précedé le Messie. C'est ce que nous allons faire voir dans cette Section.

Ce ne sera qu'après avoir ainsi prévenu l'esprit de nos Catechumènes que nous leur ferons ranger parmi les Oracles ce que les Prophètes ont prédit de la Nation, de la Famille, de la Tribu, &c. de celui à qui étoit reservée la gloire d'operer cette grande délivrance qu'ils ne cessoient de ramener aux yeux de l'Eglise. C'est de ces traits particuliers dont nous parlerons dans la Section suivante. Il ne sera peut-être pas aisé de démontrer, que chacun de ces traits pris à part est un Oracle; mais leur réunion dans la personne de nôtre Jésus, formera une démonstration à laquelle il ne sera pas possible de resister.

D. Quelles raisons vous persuadent, que ce que les Prophètes disent de cette délivrance qu'ils ont unanimement annoncée, ne doit pas s'entendre de quelcune de celles que Dieu avoit accordées à son Peuple avant le Messie?

R. Ma première raison est prise de l'opposition qu'ils font

ſont entre le bonheur dont l'Egliſe auroit joüi avant le temps de cette délivrance, & le bonheur dont elle joüiroit quand ce temps ſeroit arrivé. La ſeconde eſt priſe des idées qu'ils donnent du Libérateur qui devoit l'aporter au Monde. La troiſième de la rançon qu'il falloit donner pour la procurer. La quatrième des exploits que Dieu devoit opérer pour nous en mettre en poſſeſſion. La cinquième de la nature des biens qui en devoient réſulter. La ſixième de leur durée. La dernière du nombre de Perſonnes qui y auroient part. Dieu n'a jamais accordé aucune délivrance à ſon Peuple avant le Meſſie, qui ait eû ces ſept caractères.

D. Comment les Prophètes oppoſent-ils le bonheur dont l'Egliſe joüiroit quand le temps de la délivrance qu'ils annoncent ſeroit arrivé, & celui dont elle auroit joüi avant ce temps-là ?

R. Il parlent comme ſi l'Egliſe n'avoit jamais eu de bonheur ſemblable à celui qu'ils prédiſent. (*a*) *Je m'en vais créer de nouveaux Cieux, & une nouvelle Terre: & on ne ſe ſouviendra plus des choſes précédentes, & elles ne reviendront plus au cœur.* (*b*) *Voici, les jours viennent, dit l'Eternel, que je traiterai une nouvelle Alliance avec la Maiſon d'Iſraël & avec la Maiſon de Juda; non ſelon l'Alliance que je traitai avec leurs Peres, au jour que je les pris par la main pour les faire ſortir du Païs d'Egypte, laquelle Alliance ils ont enfrainte, & toutefois je leur avois été pour Mari, dit l'Eternel. Car c'eſt ici l'Alliance que je traiterai avec la Maiſon d'Iſraël après ces jours-là dit l'Eternel; je mettrai ma Loi au dedans d'eux, je l'écrirai dans leur cœur: & je ſerai leur Dieu & ils ſeront mon Peuple.* (*c*) *Encore une*

 fois

(*a*) *Eſ.* LXV. 17. (*b*) *Jer.* XXXI. 31,32,33.
(*c*) *Aggée* II. 6,7.

fois qui sera dans peu de temps, & j'ébranlerai les Cieux & la Terre, la Mer & le Sec, & j'ébranlerai toutes les Nations, & les desirez d'entre toutes les Nations viendront, & je remplirai de gloire cette Maison, dit l'Eternel des Armées. La gloire de cette seconde Maison sera plus grande que celle de la premiere. Dieu n'a jamais accordé avant la venue du Messie, aucune délivrance temporelle à son Peuple, qui ait rempli le sens de ces Oracles. La prosperité dont l'Eglise Judaïque jouït après le siècle d'Esaïe, de Jéremie, & d'Aggée qui les ont prononcez, n'a pas égalé celle dont elle avoit joüi auparavant sous le Règne de Salomon; la gloire temporelle du Temple qui fut bâti depuis le retour de la captivité de Babylone, fut inférieure à celle du Temple qui avoit été construit par ce Prince.

D. Quelles idées les Prophètes donnent-ils du Libérateur, qui devoit aporter au Monde la délivrance qu'ils annoncent?

R. Ils l'apellent (*a*) l'*Admirable*, *le Conseiller*, *le Fort & puissant*, *le Pere d'éternité*, *le Prince de paix.* Ils disent que l'*Empire a été mis sur son Epaule*, & que comme ces (*b*) *issues sont depuis les temps éternels*, c'est-à-dire, que comme il subsiste de toute éternité, il n'y aura *point de fin à l'accroissement de son Empire, & à sa prosperité sur le Thrône de David son Pere, & dans son Regne*, mais qu'il y sera *affermi en jugement & en justice éternellement.* Ils le qualifient (*c*) d'*Ange de la face, qui a délivré les Israëlites, qui les a rachetez par son amour & par sa pitié, qui les a portez & élevez en tout temps.*

D. Comment les Prophètes s'expriment-ils en parlant de la rançon que le Libérateur devoit donner, pour procurer la délivrance qu'ils annoncent?

R.

(*a*) *Esai.* IX. 5,6. (*b*) *Michée* V. 2. (*c*) *Esai.* LXIII. 9.

R. Ils établissent avec les termes les plus clairs, qu'il ne la procureroit que par les oprobres, par les douleurs, par le sacrifice de sa propre vie offerte à la Justice Divine pour les péchez du Genre Humain. (*a*) *Il est monté comme un rejetton devant lui, & comme une racine sortant d'une Terre alterée : il n'y a en lui ni forme, ni apparence, quand nous le regardons il n'y a rien en lui à le voir, qui fasse que nous le desirions. Il est le méprisé & le rejetté des hommes, homme de douleurs, & sachant ce que c'est que langueur : & nous avons comme caché notre visage, arrière de lui, tant il étoit méprisé ; & nous ne l'avons rien estimé. Mais il a porté nos langueurs, & il a chargé nos douleurs ; & nous avons estimé que lui étant ainsi frapé, étoit battu de Dieu & affligé. Or il étoit navré pour nos forfaits, & froissé pour nos iniquitez, l'amande qui nous aporte la paix a été sur lui, & par sa meurtrissure nous avons guérison. Nous avons tous été errans comme des Brebis : nous nous sommes détournez chacun en son propre chemin, & l'Eternel a fait venir sur lui l'iniquité de nous tous.*

D. Comment les Prophètes expriment-ils les exploits que Dieu devoit opérer pour nous mettre en possession de la délivrance qu'ils annoncent ?

R. Ils les representent comme le grand effort des attributs de la Divinité, qu'ils font tous concourir pour opérer ces exploits. Tantôt ils rapellent sa toute puissance : (*b*) *Qui a mesuré les eaux avec le creux de sa main ? Qui a compassé les Cieux avec sa paume ? Qui a rassemblé toute la poussiere de la Terre dans un boisseau ? Qui pese les Montagnes au crochet & les Coteaux à la balance ?* Tantôt ils interessent sa sagesse : *Avec qui a-t-il pris conseil ? Qui lui a enseigné la science, qui lui a montré le chemin de la prudence ?* Tantôt ils

(*a*) *Esai.* LIII. 2--6. (*b*) *Esai.* XL. 12.

ils ramenent sa grandeur : (*a*) *Voilà les Nations sont devant lui comme une goute d'eau qui tombe d'un seau, elles sont comme la menue poussiere d'une balance. Le Liban ne suffiroit pas pour faire le feu, & les Bêtes qui y sont seroient en trop petit nombre pour l'Holocauste.* Tantôt ils font la description de ses plus superbes ouvrages : (*b*) *Elevez vos yeux en haut & regardez, qui est-ce qui a créé ces choses ? Ne sais-tu pas, & n'as-tu pas entendu que c'est l'Eternel qui a créé les bornes de la Terre ?* Et tout cela pour marquer que la délivrance dont il est question, seroit comme le grand effort de ses vertus, & les feroit briller dans tout leur éclat. Jamais Dieu n'a accordé avant le Messie aucune délivrance temporelle à son Peuple, dans laquelle il ait operé de si grands exploits.

D. Comment les Prophètes expriment-ils la nature des biens qui devoient resulter de la délivrance qu'ils annoncent ?

R. Ils dépeignent avec les plus vives couleurs la plénitude de ces biens ; ils les appellent le salut & le salut par excellence. (*c*) *O Cieux envoyez la Rosée d'en-haut, & que les Nuées fassent distiler la justice, que la Terre s'ouvre & qu'on produise le salut.* (*d*) *Ils n'auront plus de soif, ils n'auront plus de faim, le Soleil ne les frapera plus, car celui qui a pitié d'eux, les conduira aux vives fontaines des eaux.* Ils disent que ces biens surpasseront tous ceux de l'Univers. (*e*) *On n'entendra plus parler de dégât au milieu de toi, ni de froissure dans tes Contrées. Tu apelleras tes portes salut, & tes Murailles louanges. Tu n'auras plus le Soleil pour la lumière du jour, & la lueur de la Lune ne t'éclairera plus, mais l'Eternel te sera pour lumière éternelle, & ton Dieu sera ta gloire.* (*f*) *Voici, je*

(*a*) *ibid. vs.* 15. (*b*) *ibid. vs.* 26. 28. (*c*) *Esai.* XLV. 8.
(*d*) *Esai.* XLIX. 10. (*e*) *Esai.* LX. 18. (*f*) *Esai.* LXV. 17. 18.

je m'en vais créer de nouveaux Cieux & une nouvelle Terre. Une Jérusalem pour n'être que joye & son Peuple qu'allegresse.

D. Comment les Prophètes expriment-ils la durée des biens que la délivrance qu'ils annoncent devoit aporter au Monde?

R. Ils disent que ces biens seront éternels. (a) *Elevez vos yeux vers les Cieux & regardez vers la Terre. Les Cieux s'évanouïront comme une fumée, la Terre sera usée comme un vêtement, mais mon salut demeurera à toûjours & ma justice ne sera point abolie.* (b) *C'est ici mon Alliance que je ferai avec eux, dit l'Eternel, mon Esprit qui est sur toi & les paroles que j'ai mises dans ta bouche ne bougeront point de ta bouche, ni de la bouche de posterité, ni de la bouche de la posterité de ta posterité, a dit l'Eternel, dès maintenant & à jamais.* Toutes les délivrances temporelles que Dieu accorda à son Peuple avant le Messie, ont procuré des biens qui ont passé avec la vie de ceux qui y ont eu part: la durée éternelle dont parlent les Prophètes ne sauroient leur convenir.

D. Comment les Prophètes expriment-ils le nombre des Personnes qui devoient avoir part à la délivrance qu'ils annoncent?

R. Ils disent que tous les Peuples de la Terre y participeront: & que si les Juifs à qui elle sera premièrement annoncée la rejettent, elle sera reçue avec zèle par les Nations les plus barbares & les plus éloignées. Ils introduisent le Libérateur parlant de cette manière: (c) *Ecoutez-moi Isles, & soyez attentifs vous Peuples éloignez: l'Eternel m'a apellé dès le ventre, il a fait mention de mon nom dès les entrailles de ma Mere. Et il a rendu ma bouche semblable à une épée aigue; il m'a caché dans l'ombre de sa main, & m'a rendu semblable*

(a) *Esai.* LI. 6. (b) *Esai.* LIX. 21. (c) *Es.* XLIX. 1--6.

*blable à une flèche bien polie, il m'a serré dans sa trousse; & il m'a dit; Tu es mon serviteur: Israël est celui en qui je me glorifierai par toi. Et moi j'ai dit; J'ai travaillé en vain; j'ai usé ma force pour néant & sans fruit; toutefois mon droit est par devers l'Eternel, & mon œuvre est par devers mon Dieu. Maintenant donc, l'Eternel qui m'a formé dès le ventre, pour lui être serviteur, m'a dit que je ramene Jacob à lui; mais Israël ne se rassemble point: toutefois je serai glorifié aux yeux de l'Eternel, & mon Dieu sera ma force. Et il m'a dit; C'est peu de chose que tu me sois serviteur pour rétablir les Tribus de Jacob, & pour restaurer les désolations d'Israël; * c'est pourquoi je t'ai donné pour lumière aux Nations, afin que tu sois mon salut jusques au bout de la Terre.*

On chantera après cette Section les trois derniers versets du PSEAUME XLVII.

VII. SECTION.

De quelques circonstances particulières que les Prophètes ont prédites touchant le Libérateur.

D. LEs Prophètes n'ont-ils pas prédit quelques circonstances particulières touchant le Libérateur, dont ils ont annoncé la venue?

R. Oui: ils ont prédit sa Nation: sa Tribu: sa Famille: le temps de sa naissance: le caractère de son Précurseur: la Ville ou il naîtroit: le genre de sa mort: & sa résurrection.

D.

* Il y a un grand nombre d'Oracles qui prédisent le même événement. Voyez entre autres. *Esai.* XI. XXV. LX. LXV. &c. *Jerem.* XVI. &c.

D. De quelle Nation les Prophètes ont-ils dit que feroit le Libérateur?

R. De la Nation Juive. C'eſt ce que Dieu fit entendre à Abraham, après que ce Patriarche ſe fut diſpoſé à lui ſacrifier ſon Fils: (*a*) *J'ai juré par moi-même: parce que tu n'as point épargné ton Fils, ton unique, certainement je te bénirai, & je multiplierai très-abondamment ta poſterité comme les Etoiles des Cieux, & comme le ſable qui eſt ſur le bord de la Mer: Et toutes les Nations de la Terre ſeront bénites en ta ſemence.* Cette promeſſe n'a point été accomplie en la perſonne d'Iſaac. *Toutes les Nations de la Terre* n'ont pas été *bénites en lui.* Cela nous fait préſumer que Dieu promettoit à Abraham, que de la Nation que ſes Deſcendans alloient former, viendroit ce Libérateur dont les faveurs ſe répandroient ſur tous les Peuples de la Terre.

D. De quelle Tribu devoit être le Libérateur ſelon les prédictions des Prophètes?

R. De la Tribu de Juda. C'eſt le ſens de ces paroles: (*b*) *Le Sceptre ne ſe départira point de Juda, ni le Légiſlateur d'entre ſes pieds, juſqu'à-ce que le Scilo vienne: & à lui apartient l'aſſemblée des Peuples.* Je ne ſuis pas capable de déterminer quelle eſt la vraye ſignification du mot de *Scilo.* Je ſai qu'on diſpute ſur cette matière. On convient pourtant généralement que c'eſt un tître donné au Libérateur: & je me perſuade que cet Oracle le regarde, quand je vois que celui dont il y eſt parlé devoit *aſſembler les Peuples*; ce qui peut ſignifier unir par les liens d'une même foi, les Nations ſéparées par des Religions différentes.

D.

(*a*) *Gen.* XXII. 16, 17, 18.
(*b*) *Gen.* XLIX. 10.

D. De quelle manière les Prophètes ont-ils parlé de la Famille du Libérateur?

R. Ils ont dit qu'il ſeroit de la Famille de David. C'eſt ce que je ne puis m'empêcher de conjecturer, quand je vois que quelques Oracles donnent le nom de (*a*) *David* au Libérateur. C'eſt ce que je conclus encore des grandes idées que le St. Eſprit donne d'un Fils promis à David. Il n'y a aucun des Deſcendans de ce Prince qui ait rempli le ſens de ces Oracles: (*b*) *Quand tu te ſeras endormi avec tes Peres, je ſuſciterai après toi ton Fils, qui ſera ſorti de tes entrailles, & j'affermirai ſon Regne: & j'affermirai ſon Thrône à jamais. Je lui ſerai Pere, & il me ſera Fils.* (*c*) *Voici les jours viennent, dit l'Eternel, que je ferai lever à David un Germe juſte, qui regnera comme Roi: il proſperera, & exercera jugement & juſtice ſur la Terre. En ſes jours-là Juda ſera ſauvé, & Iſraël habitera en aſſurance; & c'eſt ici le nom duquel on l'apellera; l'Eternel notre juſtice.*

D. Quel temps ont marqué les Prophètes pour la venue du Libérateur?

R. Nous avons lieu de conclurre de l'Oracle de Jacob, que le *Scilo* viendroit au Monde pendant que le *Sceptre* ſeroit encore dans la Tribu de Juda, ou le *Légiſlateur entre ſes pieds*; c'eſt-à-dire, pendant que ceux qui gouvernoient le Peuple Juif, ſeroient de cette Tribu. Daniel a prédit d'une manière plus particulière le temps de la naiſſance du Libérateur: (*d*) *Il y a ſeptante ſemaines déterminées ſur ton Peuple & ſur ta ſainte Ville, pour abolir la déloyauté, & conſumer le peché, & faire propitiation pour l'iniquité, & pour amener la juſtice des Siècles, & clorre la Viſion & la Prophètie, & pour oindre le Saint des Saints. Tu ſauras*

(*a*) *Oſee* III. 5. (*b*) II. *Sam.* VII. 12, 13, 14, 16.
(*c*) *Jerem.* XXIII. 5, 6. (*d*) *Daniel* IX. 24, 25, 26.

ſauras donc, & tu entendras, que depuis la ſortie de la parole, portant qu'on s'en retourne, & qu'on rebâtiſſe Jéruſalem, juſqu'au MESSIE Conducteur, il y a ſept ſemaines & ſoixante-deux ſemaines: & les Places & la brêche ſeront rebâties, & cela en un temps d'angoiſſe. Et après ces ſoixante deux ſemaines, le CHRIST ſera retranché, mais non pas pour ſoi. On peut propoſer bien des queſtions ſur ce paſſage, qui ſont fort au deſſus de ma portée, & ſur leſquelles j'eſpere de m'éclaircir lors que j'aurai plus de lumières. Il me ſemble pourtant que j'y aperçois diverſes choſes.

I. Que le Prophète avoit principalement en vue ce Libérateur, que tant d'Oracles avoient promis à l'Egliſe. C'eſt l'idée que reveille ce tître de *Conducteur* & de *Meſſie*, c'eſt-à-dire de *Roi*, qu'il lui donne; ce qui porte la penſée ſur celui qui étoit l'objet des vœux de tous les fidelles. C'eſt ce qui paroit encore par les grandes choſes qu'il lui attribue: ſavoir d'*abolir la déloyauté*: *de conſumer le peché*: *de faire propitiation pour l'iniquité*: *d'amener la juſtice des Siècles*: *de clorre la Viſion & la Prophètie*, & *d'oindre le ſaint des ſaints*: car quoique chacune de * ces expreſſions priſe à part ſoit ſuſceptible de quelque difficulté, elles reveillent quand elles ſont jointes enſemble, des idées qui me paroiſſent être au deſſus de ce que de ſimples hommes peuvent faire.

II. Il

* Ces trois premières expreſſions, *abolir la déloyauté* : *conſumer le péché*, *faire propitiation pour l'iniquité*, ſignifient en général remêdier aux maux que le péché avoit cauſez. *Amener la juſtice des ſiècles*, peut ſignifier, fournir les moyens d'être éternellement traité comme juſte devant le Tribunal de Dieu. *Clorre la Viſion & la Prophètie*, c'eſt accomplir les Oracles. *Oindre le Saint des Saints*, c'eſt communiquer des dons extraordinaires à un Etre Saint; & la raiſon de cette expreſſion, c'eſt que l'onction qu'on répandoit autrefois ſur certaines perſonnes, étoit le ſigne extérieur des talens qui leur étoient donnez.

II. Il ne m'eſt pas impoſſible non plus de faire à peu près la ſuputation des ſoixante-dix ſemaines qui devoient s'écouler avant la venuë de ce Roi. Le mot de *ſemaine* eſt équivoque, il ſignifie ordinairement une [1] ſemaine de jours, c'eſt-à-dire ſept jours: mais il ſignifie auſſi (*a*) quelquefois une ſemaine d'années, c'eſt-à-dire ſept fois ſept ans. Les grands événemens que le Prophète dit devoir arriver dans les ſemaines dont il parle, me déterminent à rejetter ici le premier ſens, & à adopter le dernier. *Septante ſemaines* font donc quatre cents quatre vingt-dix ans.

III. Quand je fais réflexion ſur les circonſtances dans leſquelles ſe trouvoit le Prophète lorſqu'il prononçoit cet Oracle, je puis conjecturer auſſi ce qu'il faut entendre par cette *ſortie de la parole*, où commencent les ſoixante-dix ſemaines qui devoient s'écouler juſques au Meſſie. Daniel étoit captif en Babylone, & il y avoit été tranſporté avec toute ſa Nation. Les Prophètes avoient prédit que cette (*b*) captivité devoit durer ſoixante-dix ans: ce temps étoit écoulé. Daniel le dit lui-même au commencement du Chapitre d'où eſt tiré l'Oracle dont nous cherchons le ſens: (*c*) *La première année de Darius, moi Daniel ayant entendu par les Livres, que le nombre des années, duquel l'Eternel avoit parlé au Prophète Jéremie pour finir les déſolations de Jéruſalem, étoit de ſoixante-dix ans &c.* Cette circonſtance me fait juger que par la *ſortie de la parole, portant qu'on s'en rétourne & qu'on rebâtiſſe Jéruſalem*, il faut entendre quelques-uns des Edits que les Rois Payens, ſous leſquels les Juifs étoient aſſervis, avoient donnez pour le rétabliſſement

1 C'eſt la ſignification ordinaire de ce terme. *Geneſ.* LXXIX. 27. *Exod.* XXXIV. 22. (*a*) *Levit.* XXV. 8.
(*b*) *Jer.* XXV. 12. XXIX. 10. (*c*) *Dan.* IX. 12.

ment de Jérusalem. Il eſt vrai que l'Hiſtoire Ste. parle de quatre Edits donnez ſur ce ſujet : (*a*) le premier par Cyrus dans la premiére année de ſon Regne : (*b*) le ſecond par Darius, à peu près dans la quatrième année de ſon Regne : (*c*) le troiſième par Artaxerxès, la ſeptième année de ſon Regne : (*d*) & le quatrième par le même Artaxerxès, la vingtième année de ſon Regne. * Je ne puis pas bien déterminer quel Edit préciſément la Prophétie avoit en vuë, & je m'en raporte ſur cet article à ceux qui en ſavent plus que moi : mais le temps qu'il y a eû entre ces Edits n'eſt pas fort conſidérable : ** & il me ſemble que le but du Prophéte eſt d'annoncer, que depuis la fin des ſoixante-dix années de la captivité, juſques à la venue du Libérateur promis à l'Egliſe, il devoit y avoir environ cinq cents ans.

D. Quels caractères les Prophétes ont-ils donnez au Précurſeur du Libérateur?

R. Ils ont dit qu'à l'exemple d'Elie, il travailleroit à la converſion des Juifs, & qu'il prépareroit ainſi le chemin du Libérateur. (*e*) *Voici je m'en vais envoyer mon Meſſager, & il préparera la voye devant moi, & incontinent le Seigneur que vous cherchez entrera dans ſon Temple, le Seigneur, dis-je, de l'Alliance lequel vous ſouhaitez.* (*f*) *Voici, je vais vous envoyer Elie le Prophéte,*

(*a*) *Eſdr.* I. 1. (*b*) *Eſdr.* VI. 1. (*c*) *Eſdr.* VII. 11.
(*d*) *Nehem.* II. 1. (*e*) *Mal.* III. 1, (*f*) *Ibid. Chap.* IV. 5. 6.

* Je crois que Mr. Prideaux a démontré dans le Tom. II. de ſon *Hiſtoire des Juifs* liv. V. part. I. pag. 26. que c'eſt du troiſième de ces Edits qu'il eſt ici queſtion.

** Je n'ai pas crû devoir conduire plus loin mon Catechumène dans l'explication de l'Oracle de Daniel. Le Catechiſte pourra tirer de plus grandes lumières de ſon propre fonds, pour ceux qui ſeront capables de le ſuivre plus avant. On peut conſulter auſſi ſur cette matiere l'excellent Ouvrage du Dr. Prideaux, dans l'endroit que j'ai cité ci-deſſus.

phéte, avant que le jour grand & terrible de l'Eternel vienne. Il convertira le cœur des Peres envers les Enfans, & le cœur des Enfans envers leurs Peres. Ce qui me persuade que le Prophéte parloit du Précurseur du Messie, c'est qu'il dit que quand ce Messager qu'il promet auroit rempli les fonctions de son Ministère, alors *le Seigneur cherché & souhaité* par les Fidelles, l'*Ange de l'Alliance*, viendroit & qu'il *entreroit dans son Temple.*

D. A quelle Ville les Prophètes ont-ils promis la gloire de voir naître le Libérateur ?

R. A la Ville de Bethlehem : non pas à cette Bethlehem qui étoit dans la *(a)* Tribu de Zabulon, mais à celle qui étoit dans la Tribu de Juda, & à laquelle on donnoit le nom *(b)* d'*Ephrata*, pour la distinguer de l'autre. C'est le Prophète Michée qui a fait cette prédiction : *(c) Mais toi, Bethlehem Ephrata, petite pour être entre les milliers de Juda, de toi me sortira quelcun pour être Dominateur en Israël; & ses issues sont d'ancienneté, dès les jours éternels.*

D. Dans quels termes les Prophètes ont-ils prédit le genre de mort du Libérateur ?

R. Il est dit dans le Chap. LIII. d'Esaie que le Libérateur seroit *enlevé par la force de son angoisse, qu'il seroit retranché de la Terre des vivans, & que quoiqu'on eût ordonné son sépulcre avec les méchans, il seroit pourtant avec le riche en sa mort.* David va plus loin encore : il prédit non seulement la mort du Libérateur, mais son genre de mort. *(d) Des chiens m'ont environné, une assemblée de gens malins m'a entourré : ils ont percé mes mains & mes pieds.* Ces paroles expriment la crucifixion. Et il paroit par la des-

(*a*) *Jos.* XIX. 15. (*b*) Voi. *Genes.* XXXV. 19. XLVIII. 7. *Jug.* XVII. 7. 8. (*c*) *Mich.* V. 2. (*d*) *Ps.* XXII. 17, 18, 19.

deſcription de la gloire qui devoit ſuivre toute cette honte & toutes ces peines, que le Prophète parloit du Libérateur, puis que cette gloire intéreſſoit non ſeulement quelque partie de la Terre, mais la Terre entiere. (*a*) *Ma louange ſera de par toi dans la grande aſſemblée; je rendrai mes vœux en la préſence de ceux qui te craignent. Les debonnaires mangeront & ſeront raſſaſiez: ceux qui cherchent l'Eternel, le loueront: votre cœur vivra à perpetuité. Tous les bouts de la Terre s'en ſouviendront, & ils ſe convertiront à l'Eternel, & toutes les Familles des Nations ſe proſterneront devant toi.*

D. Quelles prédictions trouvez-vous dans les Prophètes, touchant la réſurrection du Libérateur?

R. Eſaïe après avoir dit que le Libérateur ſeroit *enlevé par la force de l'angoiſſe, & retranché de la Terre des vivans*, s'écrie: (*b*) *Qui racontera ſa durée?* Il dit qu'*après que le Libérateur aura mis ſon Ame en oblation pour le peché, il ſe verra de la poſtérité, il prolongera ſes jours, le bon plaiſir de l'Eternel proſperera dans ſa main, il jouira du travail de ſon Ame: il en juſtifiera pluſieurs par la connoiſſance qu'ils auront de lui:* & de peur qu'on ne croye que cette gloire promiſe au Meſſie devoit précéder ſa mort, la Prophète ajoute que c'eſt parce *qu'il aura répandu ſon Ame à la mort, parce qu'il aura été mis au rang des tranſgreſſeurs, à cauſe de cela il aura ſon partage avec les Grands, & ſon butin avec les Puiſſans.*

D. Mais entendez-vous bien tous ces Oracles que vous venez de citer, & pouvez-vous bien prouver qu'ils regardent ce Libérateur auquel vous les attribuez?

R. J'avoue que quand je les vois chacun à part, je ne puis pas toûjours y attacher des idées bien

 diſtinctes,

(*a*) *Pſ.* XXII. 26, 27, 28. (*b*) *Eſaï.* LIII. 8.

distinctes, ni en tirer des preuves bien concluantes: mais quand je les réunis tous ensemble: quand je me suis convaincu par d'autres passages que les Prophètes ont annoncé une délivrance, à laquelle toute l'Eglise étoit interessée, j'ai de très-fortes présomptions que tous ceux que je viens de citer doivent porter mon esprit sur le même objet. Et lors que je trouve ensuite réunis dans la personne de Jésus Fils de Marie, tous ces traits qui étoient répandus dans diverses prédictions, je ne puis m'empêcher d'en conclurre, ce que je ne faisois que conjecturer, lors que je les envisageois séparément, c'est qu'ils regardent le Libérateur.

D. Mais comment pouvez-vous conclurre de la réunion de ces Oracles, ce que vous ne pouviez que conjecturer lors que vous les envisagiez chacun séparément?

R. Plusieurs circonstances qui ne sont que des probabilitez quand on les sépare, forment une véritable démonstration lorsqu'elles sont jointes ensemble. Je conduis mon esprit à l'égard des Oracles dont je viens de parler, comme je les conduirois dans d'autres cas. Si je voyois qu'on se donnât de grands mouvemens dans une Ville, qu'on y ornât un Palais, qu'on y commandât des Gardes, qu'on y préparât des Festins, je ne pourrois tirer aucune conclusion précise de ces démarches. Mais si j'étois assuré d'ailleurs qu'on y attend un puissant Monarque, je porterois un jugement plus assuré sur tous ces préparatifs. Et si je voyois ensuite ce Monarque arrivé, reçu dans le Palais, apellé à ces festins, entouré de ces Gardes, je ne douterois plus de ce que je n'avois fait d'abord que conjecturer, c'est que ces préparatifs étoient faits pour lui. De même: quand j'entends un Prophéte qui dit qu'un personnage tout extraordinaire sera de la

Nation

Nation Juive : quand j'entens un autre Prophéte qui dit qu'un personnage dont il donne la même idée, sera de la Tribu de Juda &c. je ne sai pas bien d'abord sur quel objet porter ma pensée. Mais quand * j'ai vû que Dieu avoit promis à l'Eglise un Libérateur, dont la venue intéressoit toute la Terre, un Libérateur qui devoit terminer toutes les miseres des hommes, & les combler de félicité : quand je vois ensuite que les Prophétes l'ont de temps en temps caracterisé par certains traits auxquels ils vouloient que tous les esprits fussent attentifs : quand après avoir réuni tous ces traits dans ma pensée, je les trouve tous réunis ** réellement dans la personne du Libérateur, alors je vois clairement ce que je ne faisois que conjecturer, c'est que les Oracles où se trouvent ces traits, regardent le Libérateur.

On chantera après cette Section les deux premiers versets de la derniere partie du PSEAUME XXII.

AVIS AU CATECHISTE,

Sur la Section précédente.

J'Ai, ce me semble, suffisamment fait voir par l'avis que j'ai joint à la VII. Section, & par les réflexions inserées dans le Corps de celle-ci, les raisons qui m'ont déterminé à choisir la méthode que j'ai suivie dans l'explication des Oracles. Je prie le Catechiste de bien considerer qu'il m'auroit été très-aisé de parler à mon Catechumène, d'une manière plus positive, & plus décisive sur le sens de chacune de ces dernières prédictions qu'on vient d'expli-

 quer.

* Comme cela a été prouvé dans la Section précedente.

** Comme on le prouvera dans la suite.

quer. Mais combien cette méthode n'avoit-elle pas d'inconveniens? J'aurois accoûtumé mon Catechumène à trouver plus de force dans des argumens qu'ils n'en ont en effet, & à croire voir une grande lumière, lors qu'il ne peut réellement apercevoir que quelques rayons: je l'aurois autorisé à apliquer aux évenemens les plus éloignez de la pensée des Prophétes, d'autres Oracles qui auroient pû avoir quelque conformité avec ces évenemens auxquels il auroit aimé de les apliquer: dès qu'il auroit trouvé quelque raport entre un ennemi qui lui est odieux, & quelque Tyran dont les Prophétes auroient parlé, il auroit crû que ces saints hommes avoient porté leur vue sur ce premier objet, & qu'ils n'avoient pas pensé à l'autre: & ainsi en lui faisant confondre une probabilité avec un argument, & un argument avec une démonstration, je l'aurois rendu incapable de sentir la force de ces belles preuves sur lesquelles la Révélation est établie, & je l'aurois fait devenir en quelque sorte incredule, en voulant lui persuader des choses mal prouvées: j'aurois ainsi entretenu, & confirmé cet esprit de crédulité, & de superstition que je voudrois prévenir ou déraciner. La méthode que j'ai suivie est exempte de ces inconveniens. Un Catechumène avec lequel on voudra suivre cette méthode ne croira pas si promtement que s'il avoit été instruit d'une autre manière, & si ses Docteurs n'avoient eu besoin que d'un signe de main pour le persuader, mais il croira avec plus de raison: & comme il n'aura jamais reçu de vérité qu'avec précaution, il sera toûjours en garde contre l'erreur, & toûjours en état de s'en garantir.

VIII.

VIII. SECTION.

Dans laquelle on prouve cette ſeconde propoſition : Les évenemens qui concernent la grande délivrance, annoncée par les Prophètes, ne ſont point de ceux que la pénétration humaine pouvoit découvrir.

D. COmment ſavez-vous que les choſes prédites par les Prophétes, ne ſont pas de celles que la pénétration de l'eſprit humain pouvoit découvrir?

R. Deux raiſons m'empêchent d'en avoir cette idée. I. Les évenemens ſurnaturels qu'ils ont annoncez : II. le grand nombre de circonſtances néceſſaires pour accomplir les évenemens les plus naturels qu'ils ayent prédits.

D. Faites voir la force de cette première raiſon.

R. Les Oracles touchant le Libérateur prédiſent des évenemens ſurnaturels, tels ſont par exemple ſa réſurrection, ſon aſcenſion, les dons miraculeux communiquez à ſes Diſciples. Ces choſes n'ont pû arriver ſans que Dieu fît violence aux Loix de la Nature, dont il étoit lui-même l'Auteur. Mais comme il étoit ſouverainement libre de violer ces Loix, ou de les ſuivre, il n'y avoit perſonne qui pût connoître de quel côté ſa volonté ſe détermineroit à cet égard-là, à moins qu'il n'eût daigné le lui revéler. Mais les Oracles ont prédit de quel côté ſe détermineroit cette volonté : il faut donc que ce ſoit Dieu lui-même qui les ait dictez.

D. Dévélopez la ſeconde raiſon que vous avez alleguée.

R. Je ſupoſe, par exemple, ce que je prouverai bientôt, c'eſt que les Oracles touchant la mort du Libérateur ont été accomplis dans la perſonne de Jéſus-Chriſt. Cela n'a pû arriver de la manière dont il eſt raconté dans les Evangiles, ſans un concours de circonſtances: il a fallu pour cela que ce Libérateur devînt odieux à ſa Nation: il a falu qu'il choquât les idées qu'elle s'étoit formées de ſa perſonne & de ſon Regne: il a fallu que n'oſant, ou ne pouvant elle-même exécuter le deſſein qu'elle avoit de le faire mourir, elle eût recours à un Etranger: il a fallu que cet Etranger eût en même temps l'autorité, & la lâcheté de ſatisfaire des deſirs ſi barbares & ſi injuſtes: il y a un grand nombre d'autres circonſtances, ſans le concours deſquelles cet évenement ne pouvoit arriver. Si l'on examine ainſi chaque Oracle en particulier, & ce qu'il a fallu pour les accomplir tous: ſi l'on fait attention que depuis le dernier de ces Oracles juſques à ſon accompliſſement, il s'eſt écoulé près de cinq cents ans: & qu'il s'en eſt écoulé près de trois mille depuis les premiers; on reconnoîtra qu'il n'eſt pas poſſible, que la pénétration de l'eſprit humain pût découvrir tant d'évenemens, qui devoient juſtifier la vérité de ces prédictions.

On chantera après cette Section les deux premiers verſets de la première Pauſe du PSEAUME LXIX.

IX. SECTION.

Dans laquelle on prouve cette troiſième propoſition : Les prédictions touchant la délivrance que les Prophétes ont unanimement promiſe à l'Egliſe, ſont pleinement vérifiées en la perſonne du Meſſie.

D. SUrquoi vous fondez-vous quand vous croyez, que les prédictions touchant la délivrance que les Prophétes ont unanimement promiſe à l'Egliſe, ſont pleinement vérifiées en la perſonne du Meſſie ?

R. Je me fonde ſur la vérité de * l'Hiſtoire de l'Evangile.

D. Faites voir que ſi l'Hiſtoire de l'Evangile eſt véritable, le Meſſie a vérifié ces prédictions.

R. Sept raiſons nous ont convaincus qu'elles ne pouvoient regarder aucune des délivrances qui ont précédé le Meſſie. La première eſt priſe de l'oppoſition qu'elles font entre le bonheur dont l'Egliſe auroit joüi avant le temps de cette délivrance, & celui dont elle jouiroit quand ce temps ſeroit arrivé. La ſeconde raiſon eſt priſe des idées que ces prédictions donnent du Libérateur. La troiſième de la rançon qu'il devoit payer pour nous la procurer. La quatrième des exploits que Dieu opéreroit pour nous en mettre en poſſeſſion. La cinquième de la nature des

* Nous entendons ici par l'*Hiſtoire de l'Evangile*, non ſeulement les *Evangiles* proprement ainſi nommez, mais tout ce qu'il y a d'Hiſtorique dans les Livres du Nouveau Teſtament.

biens qui en resulteroient. La sixième de leur durée. Et la septiéme du nombre des Peuples qui y auroient part. Si l'Histoire de l'Evangile est véritable, ces prédictions ont été pleinement vérifiées en la personne du Messie.

D. Prouvez que si l'Histoire de l'Evangile est véritable, les prédictions qui promettoient à l'Eglise un bonheur superieur à celui dont elle auroit joui avant ce temps-là, ont été vérifiées en la personne du Messie.

R. * Les Prophétes avoient prédit que le bonheur dont cette délivrance feroit jouir l'Eglise, surpasseroit celui qu'elle avoit eû auparavant. Si l'Histoire de l'Evangile est véritable, ces prédictions ont été vérifiées en la personne du Messie. (*a*) *La parole a été faite chair: nous avons contemplé sa gloire: une gloire convenable au Fils unique de Dieu, pleine de grace & de verité: personne n'avoit jamais vû Dieu: c'est le Fils unique qui est au sein du Pere qui nous l'a révélé.* Il nous a apris à connoître Dieu, à l'aimer, à participer à son bonheur & à sa gloire, en participant à ses perfections. Jamais l'Eglise n'étoit parvenue avant Jésus-Christ à ce point de félicité.

D. Prouvez que si l'Histoire de l'Evangile est véritable, les idées que les Prophétes avoient données du Libérateur, ont été vérifiées en la personne du Messie.

R. ** Les Prophétes avoient prédit que ce Libérateur seroit le *Conseiller*, *l'Admirable*, *le Prince de paix*, *le Dieu fort & puissant*, *le Pere d'éternité:* ils avoient prédit que *l'Empire seroit mis sur son Epaule: qu'il*

* Voiez ci-dessus pag. 357. (*a*) *Jean.* I. 14. 18.
** Voiez pag. 358.

qu'il n'y auroit point de fin à la prospérite dont il jouiroit sur le Thrône de David son Pere : que ses *issues seroient dès les temps éternels.* Si l'Histoire de l'Evangile est véritable, ces prédictions ont été accomplies en la personne du Messie. Jésus-Christ (*a*) *est avant Abraham :* (*b*) *il est un avec Dieu :* (*c*) *il est Dieu sur toutes choses :* (*d*) *en lui sont cachez tous les trésors de sagesse & d'intelligence :* (*e*) *Dieu l'a souverainement élevé : il lui a donné un nom qui est au dessus de tout nom : afin qu'au nom de Jésus tout genou se ploye, tant de ceux qui sont aux Cieux, que de ceux qui sont sur la Terre, & au dessous de la Terre, & que toute Langue confesse que Jésus-Christ est le Seigneur, à la gloire de Dieu le Pere.*

D. Prouvez que si l'Histoire de l'Evangile est véritable, les prédictions touchant la rançon que devoit donner le Libérateur ont été vérifiées en la personne du Messie.

R. * Les Prophétes avoient prédit, que le Libérateur offriroit sa propre vie en sacrifice à la Justice Divine pour les péchez du Genre Humain. Si l'Histoire de l'Evangile est véritable, ces prédictions ont été vérifiées en la personne du Messie. (*f*) *Le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir ; & pour mettre sa vie en rançon pour plusieurs :* (*g*) *il s'est donné lui-même pour nos péchez, & c'est* (*h*) *par son sang que nous avons la rédemption.*

D. Prouvez que si l'Histoire de l'Evangile est véritable, les prédictions touchant les exploits que Dieu devoit faire pour nous mettre en possession de la déli-

(*a*) *Jean* VIII. 58. (*b*) *Rom.* IX. 5. (*c*) *Jean* X. 30.
(*d*) *Col.* II. 3. (*e*) *Phil.* II. 9, 10, 11.
* Voiez page 359. (*f*) *Matt.* XX. 28. Voi. aussi *Timoth.* II. 6.
(*g*) *Gal.* I. 4. (*h*) *Eph.* I. 7.

délivrance promiſe par les Prophétes, ont été vérifiées en la perſonne du Meſſie.

R. * Les Prophétes avoient prédit que Dieu feroit pour cela les plus grands exploits, & que ſes attributs brilleroient dans tout leur éclat. Si l'Hiſtoire de l'Evangile eſt véritable, ces prédictions ont été vérifiées dans la perſonne du Meſſie. La puiſſance de Dieu a ſurmonté tous les obſtacles qui s'oppoſoient au bonheur des hommes: elle *a* (*a*) *dépouillé les Principautez, les Puiſſances, & elle les a menées publiquement en montre triomfant d'elles ſur la Croix.* Sa Juſtice s'eſt immolée la Victime la plus noble qui pût jamais lui être offerte, (*b*) *l'Agneau ſans tâche & ſans ſouillure.* Sa Sageſſe eſt parvenue à ſes fins par les voyes qui y paroiſſoient les plus contraires, & (*c*) *Pilate & Herode même, n'ont rien fait que ce que Dieu avoit déterminé dans ſon conſeil:* & ſa bonté, ſa charité, ſes grandes miſericordes ſe ſont ſignalées, en faiſant grace à des Pécheurs condamnez à des miſères éternelles.

D. Prouvez que ſi l'Hiſtoire de l'Evangile eſt véritable, les prédictions touchant la nature des biens que cette délivrance devoit aporter aux hommes, ont été vérifiées en la perſonne du Meſſie.

R. ** Les Prophétes avoient promis que ces biens ſurpaſſeroient tous ceux que le Monde pourroit nous donner, & nous promettre. Si l'Hiſtoire de l'Evangile eſt véritable, ces prédictions ont été vérifiées en la perſonne du Meſſie. Jéſus-Chriſt & ſes Apôtres ont été autoriſez de Dieu, pour nous promettre de ſa part ſon Eſprit, qui nous éclaire dans nos ténébres: qui leve les obſtacles que notre corruption naturelle oppoſoit à notre ſanctification: qui nous conduit au ſouverain bien.

D.

* Voiez page 359. (*a*) *Coll.* II. 15. (*b*) I. *Pier.* I. 19.
(*c*) *Act.* IV. 27. ** Voiez page 360.

D. Prouvez que si l'Histoire de l'Evangile est véritable, les prédictions touchant la durée des biens que procureroit cette délivrance, ont été vérifiées en la personne du Messie.

R. * Les Prophétes avoient prédit que ces biens seroient éternels. Si l'Histoire de l'Evangile est véritable, ces prédictions ont été vérifiées en la personne du Messie. Jésus est (*a*) *le chemin*, *la vérité & la vie*: *celui qui boira de l'eau que Jésus-Christ lui donnera*, *n'aura jamais soif*: *elle deviendra une* (*b*) *fontaine réjaillissante en vie éternelle*: *celui qui mange sa chair & qui boit son sang*, c'est-à-dire, celui qui croit en sa Doctrine, & qui a recours à son sacrifice, celui-là (*c*) *aura la vie éternelle*, *& Jésus-Christ le ressuscitera au dernier jour.*

D. Prouvez que si l'Histoire de l'Evangile est véritable, les prédictions touchant le nombre des Peuples qui devoient avoir part à cette délivrance, ont été vérifiées en la personne du Messie.

R. ** Les Prophétes avoient prédit, que tous les Peuples de la Terre auroient part à cette délivrance. Si l'Histoire de l'Evangile est véritable, ces prédictions ont été vérifiées en la personne du Messie. Jésus-Christ a ordonné à ses Apôtres. (*d*) d'*instruire toutes les Nations*, *de les baptiser au nom du Pere*, *du Fils & du St. Esprit.* Ils se sont aquittez de cette commission: ils ont déclaré qu'*en* (*e*) † *Jésus-Christ il n'y avoit plus ni Grec*, *ni Juif*, *ni Circoncision*, *ni Prépuce*,

* Voiez page 361. (*a*) *Jean* XIV. 6.
(*b*) *Jean* IV. 13, 14. (*c*) *Jean* VI. 54.
** Voiez page 361. & 362.
(*d*) *Matt.* XXVIII. 19. (*e*) *Coloss.* III. 11.
† C'est-à-dire, que toutes les Cérémonies qui distinguoient les Juifs des autres Peuples alloient être abolies, & que Dieu alloit être connu de toutes les Nations.

ce, ni Scythe, ni Esclave, ni Libre, mais que Christ étoit tout en tous. Déja du temps de St. Paul, l'Evangile avoit été (*a*) *annoncé à toute Créature.* Et il fait encor tous les jours de nouveaux des progrès sur l'Idolâtrie.

D. Mais comment prouveriez-vous, que les traits particuliers dont les Prophétes avoient dépeint le Libérateur, ont été réunis dans la personne du Messie ?

R. Je le prouve aussi par l'Histoire de l'Evangile.

D. Faites voir la force de cette preuve.

R. (*b*) Les Evangelistes ont dit que Jésus-Christ nâquit d'une Vierge Juive, qui étoit de la Tribu de Juda, & de la Famille de David, & qu'il accomplit ainsi ce que les Prophétes avoient dit touchant la Nation, la Tribu & la Famille du Libérateur. Ils ont dit aussi que selon les prédictions des Prophétes, il (*c*) étoit né à Bethlehem sous le Regne de l'Empereur Auguste, environ cinq cents ans après le retour de la Captivité de Babylone: que (*d*) Jean Baptiste son Précurseur avoit prêché la repentance: (*e*) qu'il avoit été crucifié: & qu'il étoit ressuscité des morts.

On chantera après cette Section les deux premiers versets du PSEAUME LXXXIX.

X.

(*a*) *Col.* I. 23. (*b*) Voi. sur ces trois premiers traits *Matt.* I. 19, 20, 21. Il n'est pas dit expressément dans cet endroit-là que Marie fût de la Tribu de Juda, & de la Famille de David. Mais la Loi du XXXVI. des *Nombres* ordonnoit que les Filles qui n'avoient point de Freres se mariassent avec des hommes de leur Famille. Marie étoit dans ce cas: & elle alloit se marier avec Joseph qui étoit de la Tribu de Juda, & descendu de David. Voi. *Matt.* I. 20. (*c*) *Luc.* II. 1. (*d*) *Matt.* III. 1, 2, &c.
(*e*) Voi. les derniers Chapitres des Evangiles.

X. SECTION.

Quatrième preuve de la Divinitè de la Révélation: Elle contient des faits qu'un amas de circonſtances hiſtoriques établit : & où l'on fait voir en même temps l'accompliſſement des Propheties, par la vérité de l'Hiſtoire de l'Evangile.

D. VOus avez réduit toute la queſtion ſur l'accompliſſement des Prophéties, à prouver que * l'Hiſtoire de l'Evangile eſt véritable. Quelles preuves en avez vous ?

R. Je puis prouver I. que les Livres du Nouveau Teſtament, ſont des Auteurs dont ils portent les noms : II. que ces Auteurs ſont dignes de foi.

D. Comment prouvez-vous cette première propoſition ?

R. Il y a des regles ſûres pour décider ces ſortes de queſtions : & ces regles ſe réuniſſent en faveur de ce que nous avons avancé, que les Livres du Nouveau Teſtament ſont des Auteurs dont ils portent les Noms.

D. Quelle eſt la première regle ?

R. On doit croire qu'un Livre eſt de l'Auteur dont il porte le nom, quand des perſonnes qui étoient à portée de ſavoir s'il en étoit, le citent unanimement comme étant de lui. Cette regle conclut pour les Livres

* Nous entendons ici par l'*Hiſtoire de l'Evangile*, non ſeulement les Evangiles proprement ainſi nommez, mais tout ce qu'il y a d'hiſtorique dans les Livres du Nouveau Teſtament.

Livres du Nouveau Testament. * Les Anciens Docteurs de l'Eglise, dont les uns vivoient cinquante ans, les autres cent, les autres deux cents, les autres trois cents ans après St. Matthieu, & qui par cela même étoient à portée de connoitre s'il étoit l'Auteur de l'Evangile qui porte son nom, ont atteſté unanimement qu'il étoit de lui, & l'ont cité comme son ouvrage: de-là nous concluons que St. Matthieu est l'Auteur de cet Evangile. On peut faire le même raisonnement à l'égard des autres Livres du Nouveau Testament.

D. Mais vous qui n'avez pas lû ce qu'ont écrit sur cette matière les anciens Docteurs de l'Eglise, comment savez-vous ce qu'ils en ont dit ?

R. Je le sai comme diverses autres choses du même genre, & sur lesquelles il n'est pas possible que tous ceux qui me les assurent, s'accordent pour me tromper. Je n'ai jamais lû les Livres d'Homere : je ne doute pourtant pas qu'ils ne fassent mention du Siége de Troye : tous ceux à qui j'ai ouï parler de ces Livres me le disent, & m'offrent de le prouver. De même je n'ai pas lû les Ouvrages des anciens Docteurs de l'Eglise, mais personne ne conteste qu'ils n'ayent cité les Livres du Nouveau Testament, comme l'Ouvrage de ceux dont ils portent le nom : cela suffit pour me le persuader.

D. Quelle est la seconde régle qui doit nous persuader, qu'un Livre est de l'Auteur dont il porte le nom ?

R. Quand ceux qui avoient tous les secours nécessaires pour éclaircir cette question, & qui avoient un grand intérêt de ne pas se tromper, ont décidé que

* On alléguera dans un Avertissement à la fin de cette Section, les preuves historiques des propositions qu'on y avance.

que ce Livre eſt de l'Auteur dont-il porte le nom. Cette régle conclut en faveur des Livres du Nouveau Teſtament. Une des principales raiſons qui portoient les Docteurs dont nous avons parlé à ſe dévouer à la Religion Chrêtienne, c'étoit que les Livres qui en contenoient les preuves étoient l'Ouvrage des Auteurs auxquels on les attribuoit.

D. Quelle eſt la troiſième régle qui doit nous déterminer à croire, qu'un Livre eſt de l'Auteur dont il porte le nom?

R. Quand cette propoſition : Un tel Livre eſt de l'Auteur auquel il eſt attribué, eſt liée avec des faits que perſonne ne conteſte. Par exemple, c'eſt un fait que perſonne ne conteſte, que la Religion Chrêtienne a eu un grand nombre de partiſans, & de Martyrs dans les premiers Siècles. Mais ce fait eſt lié avec cette propoſition : Les Livres du Nouveau Teſtament ſont des Auteurs dont ils portent le nom.

D. Comment cette propoſition eſt-elle liée avec le fait que vous avez avancé?

R. C'eſt qu'on ne ſauroit préſumer raiſonnablement que la Religion Chrêtienne eût eu tant de partiſans & tant de Martyrs, ſi l'on n'avoit eu des raiſons ſolides de ſe perſuader que les Livres qui en contenoient les preuves, étoient l'ouvrage des Auteurs ſacrez, & n'avoient pas été compoſez par des Impoſteurs, qui avoient pris des noms reſpectables pour impoſer à l'Egliſe.

D. Quelle eſt la quatrième régle qui doit nous perſuader, qu'un Livre eſt de l'Auteur dont il porte le nom?

R. Quand les Ennemis de la Doctrine qui y eſt enſeignée ont reconnu qu'il étoit de cet Auteur, quoi qu'ils euſſent interêt à le nier, & qu'ils ayent vécu dans

dans des temps où cette queſtion pouvoit être facilement éclaircie. Cette quatrième régle conclut en faveur des Livres du Nouveau Teſtament. Les premiers Ennemis de la Religion Chrêtienne, n'ont jamais dit que ces Livres portaſſent des noms ſupoſez.

D. Quelle eſt la cinquième régle qui doit nous perſuader, qu'un Livre eſt de l'Auteur dont il porte le nom?

R. Quand ceux qui veulent faire naître des doutes ſur ce ſujet, n'alleguent aucun fait averé pour ſervir de fondement à leur prétention: quand pour combattre des preuves réelles, ils ne propoſent que des conjectures & des préſomptions. Par exemple: Il y a dix-huit Siècles que le Livre de l'Æneïde eſt attribué à un Poëte qui vivoit ſous l'Empereur Auguſte, & qu'on appelloit Virgile. Pour combattre cette opinion avec quelque apparence de raiſon, il ne ſuffit pas de dire: peut-être l'antiquité s'eſt-elle trompée, quand elle a crû que Virgile avoit compoſé l'Æneïde: peut-être quelque Impoſteur a pris le nom de ce Poëte, pour ſe concilier les Eſprits. Il faudroit des objections fondées ſur des preuves de fait, pour ôter à Virgile un Livre que des raiſons fondées ſur des preuves de fait ont déterminé les Eſprits à lui attribuer. Cette cinquième régle conclut en faveur des Livres du Nouveau Teſtament: l'exemple que nous avons aporté pour l'éclaircir leur doit être apliqué, & il détruit la plûpart des objections de ceux qui veulent ôter aux Auteurs ſacrez, des Ouvrages dont ils ſont en poſſeſſion depuis tant de Siècles.

On chantera après cette Section les deux premiers verſets de la troiſième partie du Pseaume CXIX.

Avis

AVIS SUR LA SECTION *Précédente.*

IL ſuit de ce qui a été propoſé dans cette Section, qu'on ne ſauroit bien connoître les preuves de la Religion Chrétienne, ſi l'on n'a quelque idée des premiers Siècles de l'Egliſe. Cette Religion eſt en partie fondée ſur des faits: & des faits ne peuvent être connus que par l'Hiſtoire. C'eſt une des choſes qui doivent être le plus exactement obſervées dans l'inſtruction de la Jeuneſſe, & qui nous donne lieu de déplorer la méthode qu'on ſuit ordinairement pour y parvenir. Ce ſeroit rendre un grand ſervice au Public que de ſupléer à ce défaut de la plûpart des Catechiſmes. Il faudroit pour cela publier un Catechiſme hiſtorique, qui contint les principales preuves de fait, ſur leſquelles l'Hiſtoire de l'Evangile eſt établie. C'eſt ſur-tout dans la Section précédente que nous avons ſenti la néceſſité d'un pareil ouvrage. Comment avoir cette Foi éclairée, dont nous preſcrivons la néceſſité, ſi l'on admet ſans ſavoir pourquoi cette propoſition ſi capitale dans le Chriſtianiſme; nos Livres ont été compoſez par les Auteurs dont ils portent les noms? Mais auſſi comment s'éclaircir ſur cette matière, ſi l'on ne remonte juſqu'aux premiers Siècles du Chriſtianiſme, ſi l'on ignore entièrement les raiſons qui ont déterminé l'Egliſe à attribuer ces Livres aux Auteurs dont ils portent les noms? Nous avons été obligez de ſupoſer dans cette Section des véritez hiſtoriques, ſans leſquelles on ne ſauroit prouver les choſes qui y ſont contenues. Nous croyons devoir remplir ce vuide. Le Catechiſte prudent in-

fiſtera plus ou moins ſur ce que nous allons propoſer, ſelon la capacité des Catechumènes qui ſeront ſous ſa direction.

I. On ne ſauroit douter qu'il n'y ait eu du temps de Jéſus-Chriſt, un Homme apellé *Matthieu*, un Homme apellé *Luc*, un autre qui avoit nom *Marc*, & un autre qui ſe nommoit *Jean*. Perſonne ne le conteſte. Les Juifs, les Chrétiens, les Payens en conviennent également: & cela n'a pas beſoin de preuve.

II. On a attribué certains Ouvrages à ces Auteurs: cette propoſition n'eſt pas moins évidente que la première, & n'a pas été plus conteſtée. Les diſputes qu'il y a eu parmi les Chrétiens à cette occaſion: [1] la profeſſion que faiſoient les Sectes les plus corrompues de prendre ces Ouvrages pour la régle de leur Foi: les Livres fauſſement attribuez aux Auteurs ſacrez: l'acharnement avec lequel les [2] Payens défendoient la lecture de ces Livres: la pénitence que l'Egliſe impoſoit aux Chrétiens qui les livroient aux Ennemis: les Ecrits que les Prophanes ont publiez pour les réfuter: ce ſeroient là autant de ſources de preuves en faveur de cette ſeconde propoſition, ſi elle avoit beſoin d'être prouvée.

* III. On ne ſauroit douter non plus que parmi les Ouvrages attribuez aux Auteurs ſacrez dans les premiers

1 *St. Irenée* dit auſſi que l'autorité des Evangiles étoit ſi grande, que les Hérétiques mêmes s'en ſervoient pour prouver leurs erreurs. IREN. lib. III. cap. 2. pag. 200. de l'Edit. d'Oxford 1702.

2 Dioclétien, non ſeulement défendoit cette lecture, mais il fit une recherche exacte des Livres ſacrez, & brûla ceux qu'on pût récouvrer. EUSEB. *Hiſt. Eccl. liv.* VIII. 2. pag. 240. LACT. *de mort. Perſecut.* Cap. XII. pag. 104. Edit. d'Utrecht in 8. 1692.

* Cette troiſième propoſition & les deux premières peuvent ſervir de préliminaire à la Section précédente.

miers Siècles, il n'y en ait eû quatre, dont l'un portoit le nom de St. Matthieu, l'autre celui de St. Marc, le troisième celui de St. Luc, & le quatrième celui de St. Jean. Des raisons semblables à celles qui ont prouvé notre seconde proposition, concluent en faveur de cette troisième, & personne ne la conteste.

IV. * On peut prouver très-clairement aussi, que les Chrétiens des premiers Siècles avoient tous les secours pour connoître, si les Evangiles étoient des Auteurs dont ils portoient les noms. St. Jean qui est un de ces Auteurs a vêcu jusques au commencement du second Siècle. [3] Toute l'antiquité dépose qu'il fut relegué dans l'Isle de Pathmos, sous l'Empereur Domitien; & ce que nous avons de mieux prouvé sur sa mort, c'est qu'elle arriva au commencement du Regne de l'Empereur Trajan. St. Jean a pû voir les trois premiers Evangiles. [4] Clement Alexandrin dit qu'ils lui furent aportez: qu'il les confirma par son témoignage. C'est parce que ce St. Evangeliste a écrit le dernier, qu'il a peu insisté sur les évenemens que les autres avoient amplement raportez: & qu'il ne s'est arrêté que sur des circonstances dont ils n'avoient pas fait mention. St. Clement Evêque de Rome, St. Ignace Evêque d'Antioche, Papias Evêque d'Hieraple en Asie, Polycarpe Evêque de Smyrne: ces quatre Prélats étoient contemporains de St. Jean. [5] Le premier a vêcu sous l'Empereur Domitien, & il est mort à peu près dans le même temps que St. Jean.

* Cette quatrième proposition sert d'éclaircissement à la première régle qu'on a donnée, pour discerner si un Livre est de l'Auteur dont il porte le nom.

3 Voi. IREN. l. 2. c. 39. pag. 161. Oxford. 1702. EUSEB. *Hist.* III. cap. 23. pag. 73. Paris 1679.

4 EUSEB. *Hist.* l. VI. c. 14. pag. 175.

5 EUSEB. *Hist.* l. III. c. 15. pag. 70.

Jean. [6] On aſſigne la même époque à la mort de St. Ignace. [7] Papias avoit été Diſciple de St. Jean, & [8] Polycarpe avoit converſé avec cet Evangeliſte, & avec pluſieurs de ceux qui prétendoient avoir vû Jéſus-Chriſt. Ces quatre Evêques ne peuvent pas avoir négligé d'examiner des queſtions auſſi importantes que celle-ci. St. Matthieu, St. Marc, St. Luc, St. Jean, ont-ils écrit la vie de Jéſus-Chriſt ? Les Evangiles qui portent leurs noms ſont-ils d'eux véritablement, ou ſont-ce des Ouvrages ſupoſez ? On ne peut pas ſoupçonner non plus ces Evêques d'avoir voulu tromper l'Egliſe ſur cette matière : deux d'entre eux ont fait pour la Vérité le plus grand ſacrifice qu'on puiſſe faire pour elle ; je veux dire, celui de leur propre vie. [9] St. Ignace fut livré aux Bêtes feroces à Rome pour l'Evangile, & c'eſt une conſtante tradition que [10] Polycarpe fut brulé à Smyrne, pour n'avoir pas voulu jurer par la Fortune de l'Empereur. Voilà donc quatre Auteurs contemporains d'un des quatre Evangeliſtes, de celui qui avoit examiné les Evangiles des trois autres. Or ces * quatre Auteurs ont non ſeulement

6 Euseb. *Hiſt. lib.* III. *c.* 36. pag. 87.

7 Iren. *lib.* V. *cap.* 33. pag. 155. 8 Iren. *lib.* III. 3. pag. 203. Il dit que les Apôtres avoient établi Polycarpe Evêque de Smyrne.

9 Euseb. *Hiſt.* III. cap. 34. pag. 85. 10 Euseb. *Hiſt. lib.* IV. cap. 15. pag. 104.

* Euseb. *Hiſt.* lib. IV. cap. 39. p. 90. 91. dit que Papias a fait mention de l'Evangile ſelon St. Matthieu, de celui ſelon St. Jean, de la premiere Epitre de St. Pierre, & de la premiere de St. Jean. L'Epitre aux Hébreux eſt citée dans l'Epitre de Clément aux Cor. *Voi.* l'Edit. de Cotelier Anvers 1700. Tom. I. pag. 167. Les Evangiles ſont citez. pag. 153. & 173. & la premiere aux Cor. Polycarpe dans ſon Epitre aux Philip. *ibid.* Tom. II. pag. 185. cite la premiere de St. Pierre, des paſſages de St. Matt. & de St. Luc, & la premiere à Tim. & pag. 186. l'Epitre aux Gal. les deux aux Cor. & pag. 187. la premiere de St. Jean, la premiere de St. Pierre, & l'Evangile ſelon St. Matt. Dans les Epitres les moins conteſtées de St. Ignace, on trouve par tout nos Livres citez. *Voi. ibid.* pag. 49. 47. &c.

ment parlé des Evangiles, mais ils en ont même cité quelques passages dans les fragmens de leurs Ouvrages qui nous restent.

Dans le même Siècle, vêcurent Justin Martyr, Irenée, Clement Alexandrin, & Tertullien, peu de temps après ceux dont nous venons de parler: & leurs Ouvrages sont entre nos mains. Nous faisons au sujet de ces quatre Auteurs un raisonnement semblable à celui, que nous avons fait au sujet des quatre autres. Ils avoient tous les secours nécessaires pour connoitre si les Evangiles étoient des Auteurs auxquels on les attribuoit, puis qu'ils avoient conversé avec des personnes qui les avoient vus : on ne sauroit raisonnablement les taxer d'indolence sur une question, qui leur étoit si importante. Beaucoup moins aussi pourroit-on les accuser d'avoir voulu tromper l'Eglise sur ce sujet. [11] Justin Martyr étoit un Philosophe qui avoit employé une partie de sa vie à la recherche de la Vérité, & qui crût ne la trouver que dans l'Evangile, en faveur duquel il écrivit, & qu'il séella de son propre sang. [12] St. Irenée fit un même sacrifice à la Religion. Clément Alexandrin & Tertullien ont vêcu comme Justin & Irenée, dans des temps où l'on ne pouvoit professer la Religion Chrétienne sans avoir beaucoup à souffrir pour elle, je veux dire sous les Empereurs Caracalla & Severe. Or les Ouvrages de ces quatre Auteurs sont remplis de passages de nos Evangiles. Ils en parlent même comme de Livres qui étoient alors entre les mains de tous les Chrétiens, & dont l'autenticité n'étoit pas contestée. [13] St. Irenée dit qu'il n'y avoit que quatre Evangiles, & qu'il ne pouvoit y en avoir un plus grand nombre. Il dit

 que

11 Voi. JUSTIN. *Dialog. cum Trif.* pag. 218. &c. de l'Ed. de Paris, Fol. 1636.

12 GREGOIR. *de Tours lib.* I. *c.* 27. 13 IREN. *lib.* III. c. 11. p. 22.

que leur autorité étoit si grande, que les Hérétiques mêmes leur rendoient témoignage, & y avoient recours pour prouver leurs erreurs. Il paroit même par [14] un passage de cet Auteur qu'on avoit de son temps les Originaux des Evangiles : c'est ce qu'on peut conclurre de cette expression *σπȣδαῖα καὶ ἀρχαῖα ἀντιγραφα.* [15] Clément Alexandrin ayant cité un passage d'un Evangile Apocryphe dit, qu'il n'y en avoit que quatre de Canoniques : ce qui est confirmé par un passage de Tatien, qui vivoit au milieu du second Siècle; il avoit au raport [16] d'Eusebe, composé une harmonie des Evangiles à laquelle il avoit donné ce titre : *l'Evangile composé des quatres.* [17] Justin Martyr dit que de son temps on lisoit les Evangiles dans les Assemblées publiques. La Religion Chrétienne fit des progrès considerables dans le troisième & dans la quatrième Siècle : & nous avons un grand nombre d'Auteurs de ce temps-là, au sujet desquels nous pouvons faire les mêmes raisonnemens, que nous avons faits à l'égard de ceux que nous avons déja citez. Il seroit inutile de compiler ici les passages que les Ouvrages de ce temps-là pourroient nous fournir, pour prouver que les quatre Evangiles étoient reçus par les Chrétiens, & lûs publiquement dans les Eglises. Je me contenterai de remarquer qu'il y eut dès le troisième Siècle des traductions des Evangiles, & [18] Eusebe dit que de son temps l'Evangile étoit en toute sorte de Langue, d'écriture, & de caractère, & qu'il étoit entendu de toutes sortes de Nations.

J'indi-

14 IREN. *lib.* V. *cap.* XXX. p. 447.

15 CLEMENT ALEX. *Strom.* III. *p.* 455. de l'Edit. Fol. de Paris 1641. 16 EUSEB *lib.* IV. *cap.* 29. pag. 122.

17 JUST. MARTYR. *Apolog.* 2. p. 77.

18 EUSEB. *de laudib. Constant.* c. 17. pag. 547. Edit. Val. & Fragm. à GRABE allatum in notis ad Spicileg. Patrum sæc. 2. pag. 252.

J'indiquerai aussi ce que les [19] Savans ont dit sur l'ancienneté de la Vulgate & de la Version Syriaque.

Nous pouvons prouver l'autenticité du Livre des Actes par des preuves du même genre que celles que nous avons alleguées en faveur des Evangiles. Ce Livre est attribué par toute l'Antiquité à St. Luc. Il est cité par [20] Papias, par [21] Polycarpe, par [22] Irenée, par [23] Clément Alexandrin & par plusieurs autres. L'Histoire des premiers Siècles de l'Eglise ne fait mention de personne qui ait revoqué en doute son autenticité, [23] avant les Manichéens & les Catahpryges qui voulurent le rendre suspect, parce qu'il parloit de la descente du St. Esprit sur les Apôtres. [24] St. Augustin dit qu'on le lisoit publiquement dans les Assemblées Chrétiennes; & il se trouve dans les anciens Catalogues des Livres Canoniques, que nous raporterons à la fin de cet avertissement.

Comme les Epîtres étoient adressées pour la plûpart à des Societez particulières, il fallut quelque temps pour les faire recevoir dans toute l'Eglise. Mais on en conservoit les Originaux dans les lieux où l'on les avoit reçues. C'est ce que quelques Savans ont conclu d'un passage remarquable de [25] Tertullien: *Veux-tu*, dit-il, *donner un bon objet à ta curiosité*, *dans les choses qui concernent ton salut? Va parcours toutes les Eglises Apostoliques dans lesquelles président encore les propres*

19 WALTON *Proleg.* pag. 1237. WITHBI *Préface* sur les Epitres pag. XIX.
20 PAPIAS dans EUSEB. *Hist.* IV. cap. 39. pag. 90.
21 POLYCARP. *ad Phil.* pag. 184. 22 IREN. plus de cinquante fois.
23 Voi. AUGUSTIN. *Epist.* 253. Tom. II. p. 348. Paris 1664.
24 AUGUST. *de Prædestin.* cap. II. 4. Tom. VII. p. 258.
25 TERTULL. *de Præscript.* pag. 215.

*pres * Chaires des Apôtres, & où l'on recite leurs propres Lettres AUTENTIQUES. Es-tu voisin d'Achaie? Tu y as la Ville de Corinthe. N'es-tu pas éloigné de Macedoine? Tu y as Philippes, & Thessalonique. Si tu peux aller en Asie: tu y as Ephese. Si tu ès proche d'Italie: tu y as Rome*, &c. Je ne voudrois pourtant pas soutenir que le mot *autentique*, signifie dans ce passage, l'Original écrit par les mains des Apôtres: mais quelle que soit la signification de ce terme, il paroit par ces paroles de Tertullien, qu'on lisoit dans l'Eglise les Epîtres des Apôtres, en la propre langue dans laquelle ils les avoient écrites, & s'il n'est pas démontré qu'on en conservoit les Originaux mêmes, on peut le présumer avec beaucoup de raison.

On ne doit pas douter non plus, que les Eglises qui avoient des Ecrits si prétieux, n'en ayent fait part à ceux avec lesquels elles étoient unies par les liens d'une même foi. La charité seule leur dictoit cette démarche, & les Apôtres eux-mêmes la leur avoient prescrite. St. Paul recommande expressément aux Colossiens, que quand ils auront (*a*) *lû l'Epître qu'il leur adresse, ils la communiquent à l'Eglise de Laodicée*, Ville voisine de Colosse; & il veut qu'ils lisent eux-mêmes celle *qui étoit venue de Laodicée:* c'étoit probablement l'Epître aux Ephésiens, comme on le peut prouver par des raisons qui ne sont pas de ce lieu. Ce précepte de St. Paul à l'Eglise de Colosses, fut pro-

* Peut-être faut-il entendre par ces *Chaires Apostoliques*, les principales Eglises que les Apôtres avoient fondées, telles qu'étoient Corinthe dans l'Achaïe, Philippes dans la Macedoine. Voi. RIGAULT sur *Tertullien de præscript.* Cap. XXXVI. pag. 215. Il y a un passage parallele de *Tertullien, de Monogam.* pag. 532.

(*a*) *Coloss.* IV. 16.

probablement ſuivi de toutes les autres auxquelles les Auteurs ſacrez adreſſerent des Epîtres.

Mais comme les premiers Siècles du Chriſtia-étoient des temps de perſecution, & que l'art de l'Imprimerie n'étoit pas encore connu, les Egliſes ne pouvoient pas ſe communiquer auſſi facilement ces Epîtres, qu'on pourroit le faire dans des temps comme les notres. Ces obſtacles furent une des principales cauſes des doutes que quelques Chrétiens formerent de bonne foi, & que les Ennemis du Chriſtianiſme fomenterent contre l'autenticité de pluſieurs de ces Epîtres. Lors qu'on en produiſoit quelque copie, chacun y faiſoit ſes difficultez, ſelon la diverſité des ſecours qu'il pouvoit avoir pour en découvrir l'origine, & ſelon les préjugez dont il étoit imbu. C'eſt ainſi que [26] l'on douta pendant quelque temps de l'autenticité de l'Epître de St. Jacques, parce qu'on crût que ce qui y eſt établi touchant la Juſtification par les œuvres, étoit contraire à la Doctrine de St. Paul, touchant la Juſtification par la foi ſeule. C'eſt ainſi que [27] quelques uns douterent que l'Epître aux Hébreux fût Divine, parce qu'ils crurent que ce qui y étoit enſeigné touchant l'impoſſibilité du retour de ceux qui *tombent après avoir été illuminez*, favoriſoit la Doctrine des Montaniſtes, qui refuſoient de recevoir dans la Communion de l'Egliſe, ceux qui s'en étoient une fois ſéparez par l'Apoſtaſie.

Mais il eſt remarquable que ce doute ne tomba que ſur un très petit nombre d'Epîtres, dont la plûpart étoient de celles qui n'étoient adreſſées à aucune E-

26 Euseb. *Hiſt.* II. 23. & III. 25. pag. 53.

27 Voi. Euseb. VI. 25. pag. 185. Il cite un paſſage d'Origene qui dit, qu'il n'y a que Dieu qui ſache qui eſt l'Auteur de *l'Epître aux Hébreux.*

glise particuliere, ce qui étoit cause qu'on ne pouvoit découvrir qu'avec peine où étoient les véritables Originaux de ceux qui les avoient composées : mais on n'a jamais douté de l'autenticité * des Epîtres de St. Paul, si l'on en excepte celle qui est adressée aux Hébreux, [28] les deux à Timothée, celle à Tite sur lesquelles quelques Hérétiques formerent des difficultez, parce qu'elles étoient opposées à leurs erreurs & à leurs désordres.

On doit remarquer aussi que dans les premiers Siècles du Christianisme, comme dans tous ceux qui les ont suivis, il y a eu des Fourbes & des Visionaires, dont les uns troubloient par malignité la paix de l'Eglise, tandis que les autres adoptoient par foiblesse d'esprit tout ce qui leur sembloit propre à favoriser leurs Visions, & leurs réveries. Ils donnerent cours les uns & les autres à divers Ecrits faussement attribuez aux Hommes sacrez. Toutes les Eglises n'étoient pas également à portée de demêler la zizanie d'avec le bon grain : il fallut faire des perquisitions, se communiquer reciproquement ce qui pouvoit contribuer à éclaircir une matière si importante. Il ne fut pas possible de fixer le Canon des Epîtres, immédiatement après qu'elles eurent été publiées. Un passage d'Eusebe semble pourtant prouver qu'il l'étoit déja long-temps avant le Concile de Nicée. [29] *Je croi*, dit-il, *devoir faire ici le Catalogue de tous les Livres du Nouveau Testament, dont j'ai parlé. Il faut mettre au premier rang les quatre Evangiles, à la fin desquels sont les Actes des Apôtres :*

* Elles sont citées comme des Ouvrages de cet Apôtre par les Auteurs qui ont écrit après lui, mais dont je ne saurois raporter les passages sans grossir excessivement ce Volume.

28 TERTULLIAN. *contra Marcionem lib.* V. *Cap. ult.* pag. 186.

29 EUSEB. *Hist. lib.* III. cap. 25. pag. 17.

tres: ensuite les Epîtres de Paul, puis la première de Jean, & la première de Pierre: on peut mettre enfin, si l'on le juge à propos, l'Apocalypse de Jean, dont nous dirons en son lieu ce que les Anciens ont tenu. Voilà les Livres qui sont reçus d'un commun consentement. L'Epître de Jude, la seconde de Pierre, la seconde & la troisième de Jean, soit qu'elle ait été écrite en effet par l'Evangeliste, ou par un autre de même nom, ne sont pas reçues de tout le monde, bien que plusieurs s'en servent. Il faut tenir pour faux & suposez les Actes de Paul, le Livre du Pasteur, la Révélation de Pierre, l'Epître de Barnabé, les Institutions des Apôtres. On peut mettre, si l'on veut, en ce rang l'Apocalypse de Jean, que quelques uns effacent du nombre des Livres saints, & que d'autres croient y devoir laisser.

Mais le Canon des Livres sacrez fut fixé d'une manière solemnelle par un Concile assemblé à Laodicée l'an 372. Voici ce qu'il décida sur cette matiere: [30] *On ne doit pas lire dans les Eglises des Pseaumes composez par des Idiots, ni des Livres qui ne sont pas contenus dans le Canon: on doit se borner à ceux qui sont Canoniques, c'est-à-dire, à ceux du Vieux & du Nouveau Testament. Voici ceux qui y doivent être lus & à l'autorité desquels il faut se soûmettre: La Genese du Monde, l'Exode d'Egypte, le Levitique, les Nombres, le Deuteronome, Jésus Navé, les Juges, Ruth, quatre Livres des Regnes, deux des Paralipomenes, deux d'Esdras, cent-cinquante Pseaumes, les Proverbes de Salomon, l'Ecclesiaste, le Cantique des Cantiques, Job, Esther, douze Prophétes, à savoir, Osée, Amos, Joël, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie. Item, Esaie, Jeremie, Eze-*

30 Voi. les Canons 59. & 60. du Concile de Laodicée dans la Collection du Pere HARDOUIN Tom. I. pag. 791.

Ezechiel, Daniel. Pour ce qui concerne les Livres du Nouveau Testament, on doit lire premièrement les quatre Evangiles, savoir l'Evangile selon St. Matthieu, l'Evangile selon St. Marc, l'Evangile selon St. Luc, & l'Evangile selon St. Jean, les Actes des Apôtres, sept Epîtres Catholiques, savoir une de St. Jaques, deux de St. Pierre, la première & la seconde, trois de St. Jean, la première, la seconde & la troisième, une de St. Jude, quatorze Epîtres de St. Paul, une aux Romains, une première & une seconde aux Corinthiens, une aux Galates, une aux Ephesiens, une aux Philippiens, une aux Colossiens, une première & une seconde aux Thessaloniciens, une première & une seconde à Timothée, une à Tite, une à Philemon, une aux Hébreux. Ce catalogue du Concile de Laodicée contient tous les Livres qui sont aujourdhui dans notre Canon, à la reserve du Livre de l'Apocalypse, pour l'autenticité duquel nous avons des preuves particulières, que nous ne croyons pas devoir raporter ici.

De tout ce que nous venons de proposer il suit, que si l'on peut contester raisonnablement que les Livres du Nouveau Testament soient des Auteurs dont ils portent, le nom, il n'y a aucun Ouvrage de l'Antiquité, aucun sans exception, dont on puisse assurer qu'il a été composé par l'Auteur auquel il est généralement attribué. Au reste les mêmes Argumens qui établissent que nos Livres ne sont pas supposez, prouvent qu'ils ne sont pas corrompus.

XI. SECTION.

Où l'on prouve que les Auteurs de l'Histoire de l'Evangile sont dignes de foi.

D. PRouvez que les Auteurs du Livre du Nouveau Testament sont dignes de foi.

R. Plu-

R. Plusieurs considerations me le persuadent. I. La nature des choses qu'ils racontent. II. Le nombre de ceux qui les écrivent, & de ceux qu'ils alleguent comme témoins occulaires de ce qu'ils écrivent. III. L'uniformité de leur déposition, & de celle de leurs témoins. IV. Le temps qu'ils ont choisi pour parler & pour écrire. V. Le lieu où ils ont écrit & parlé. VI. Les motifs dont ils ont pû être animez. VII. Les Tribunaux devant lesquels ils ont comparu. VIII. Le rang qu'ils ont eû dans la Societé. IX. Les Miracles qu'ils ont faits.

D. Comment la nature des choses que ces Auteurs ont écrites, vous persuade-t-elle de leur bonne foi?

R. Si la vérité de l'Histoire de l'Evangile dépendoit d'une enchaînure de raisonnemens Philosophiques, ou de calculs Chronologiques: si elle rouloit sur des évenemens éloignez que ces Auteurs n'eussent pû savoir que sur le raport des autres, leur témoignage pourroit nous être suspect. Mais il s'agit de faits qu'ils disent être arrivez de leur temps, & la plûpart sous leurs yeux. Il s'agit s'ils ont vû Jésus-Christ: s'ils ont passé des années entières avec lui: s'ils ont assisté à ses Sermons: s'ils ont été témoins de ses Miracles, de ses souffrances, de sa mort, & s'il leur est aparu après sa résurrection. Il s'agit de faits sur lesquels il est impossible qu'ils se soient trompez.

D. Comment le nombre de ceux qui ont écrit l'Histoire de l'Evangile, & le nombre de ceux qu'ils alleguent comme témoins occulaires de ce qu'ils écrivent, vous persuade-t-il de leur bonne foi?

R. S'il n'y avoit qu'un petit nombre d'Auteurs qui eussent écrit cette Histoire, s'ils n'avoient allegué qu'un petit nombre de personnes comme témoins occulaires de ce qu'ils écrivent, on pourroit soupçonner

ner qu'un dessein aussi noir que celui de tromper l'Eglise a pû être conçu de quelque Esprit, & que l'imagination d'avoir vû Jésus-Christ, d'avoir assisté à ses Sermons, d'avoir été témoin de ses Miracles, de ses souffrances, de sa mort, de sa résurrection, a pû monter dans quelque cerveau: mais quand nous voyons (*a*) que les Apôtres le jour de la Pentecôte Chrétienne apellent toute la Ville de Jérusalem, & toute la Judée à témoin d'une partie des évenemens qu'ils attestent; quand nous voyons que pour prouver l'évenement le moins croyable de l'Histoire de Jésus-Christ, je veux dire sa résurrection, ils alleguent jusqu'à (*b*) *cinq cens Freres* comme témoins occulaires de ce Miracle, ce soupçon s'évanouit.

D. Comment l'uniformité des dépositions de ces Auteurs & de celle des Personnes qu'ils alleguent comme témoins occulaires de la résurrection de Jésus-Christ, vous persuade-t-elle de la vérité de leur témoignage?

R. Parce qu'il est inoui qu'une troupe composée de cinq cens Imposteurs, tels qu'auroient été ceux dont nous parlons, si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, il est inoui qu'une troupe dans laquelle il devoit y avoir des genies & des humeurs differentes, des gens spirituels & des stupides, des timides & des courageux, soit uniforme dans son témoignage. C'est pourtant le cas dont il s'agit: aucun de nos Auteurs, aucun de ceux qu'ils alleguent ne s'est démenti; aucun d'eux n'a trahi ses prétendus complices, & n'a découvert la prétendue imposture.

D. Comment le temps que les Auteurs sacrez ont choisi pour précher & pour écrire, vous persuade-t-il de leur bonne foi?

R.

(*a*) Voï. *Actes* II. 14. (*b*) I. *Cor.* XV. 6.

R. Parce que s'ils avoient publié l'Hiſtoire de Jéſus-Chriſt pluſieurs années après ſa mort, ce délai auroit pû faire naitre quelque ſoupçon contre leur fidelité. Mais trois jours après que Jéſus-Chriſt eſt mort, ils diſent qu'il eſt reſſuſcité, & immédiatement après qu'il a diſparu, ils diſent qu'il eſt monté dans le Ciel. Des fourbes auroient attendu que la rage contre Jéſus-Chriſt fut apaiſée, que les Juges fuſſent changez, & que les eſprits fuſſent moins attentifs à leurs Diſcours & à leurs Ecrits.

D. Comment le lieu que les Auteurs ſacrez ont choiſi pour prêcher & pour écrire, vous perſuade-t-il de leur bonne-foi?

R. S'ils n'avoient publié l'Hiſtoire de Jéſus-Chriſt que dans des lieux éloignez de celui où il avoit vêcu, on auroit pû croire que cette diſtance mettoit ceux auxquels ils parloient, & qui avoient leurs écrits entre leurs mains, dans l'impuiſſance de faire des informations ſur ce qu'ils diſoient, & qu'elle favoriſoit l'établiſſement de l'erreur. Mais les Auteurs des Livres ſacrez ont preché dans Jéruſalem, dans la Synagogue, dans le Prétoire: ils ont publié l'Hiſtoire de Jéſus-Chriſt dans le même lieu où il avoit vêcu, & où il avoit été mis à mort.

D. Comment les motifs dont ces Auteurs peuvent avoir été animez, vous perſuadent-ils de leur bonne foi?

R. Parce qu'ils ne peuvent avoir été animez par aucun des motifs qui portent des fourbes à tromper. On trompe dans la Societé: mais toûjours dans quelque vue d'interêt temporel. Ici il faudroit, pour ſe perſuader que ces Auteurs ont été des Impoſteurs, ſupoſer qu'au lieu que les autres Hommes ſacrifient quelquefois leur ſalut à leur interêt temporel, ceux-ci

au contraire ont ſacrifié leur interêt temporel, contre l'interêt de leur ſalut même, puis que le témoignage qu'ils ont rendu à Jéſus-Chriſt, leur attira des opprobres & des tourments, pendant tout le cours de leur vie, & qu'ils le ſeellerent la plûpart de leur propre ſang.

D. Comment les Tribunaux devant leſquels ces Auteurs ont comparu, vous perſuadent-ils de leur bonne foi?

R. Ils ont comparu devant des Juifs, devant des Romains, devant des Rabins, devant des Philoſophes, devant des Juges experts à interroger des criminels & à les faire tomber en contradiction. Si le témoignage que nos Auteurs ont rendu à Jéſus-Chriſt avoit été un complot formé entre eux & leurs adhérents, il eſt à préſumer que quelcune des perſonnes devant leſquelles ils comparurent, auroit découvert l'impoſture, & en auroit arrêté le cours.

D. Comment le rang que ces Auteurs ont tenu dans la Societé vous perſuade-t-il de leur bonne foi?

R. S'ils avoient été des gens opulens & accréditez dans le Monde, on pourroit ſoupçonner que par leur crédit & par leurs richeſſes ils ont pû déguiſer leur impoſture: ſi ç'avoient été des gens ſavans, & éloquens, on pourroit ſoupçonner que par leur ſavoir & par leur bien dire, ils ont pû ſurprendre les eſprits. Mais quand on conſidere qu'ils étoient peu en état d'impoſer par l'éclat de leur condition, & de ſéduire les Peuples par des recompenſes: quand on conſidere qu'ils étoient groſſiers & idiots, & par conſéquent peu en état de tromper les autres, on ne peut concevoir que des gens de ce caractère aient pû perſuader des fables à toute l'Egliſe.

D. Com-

D. Comment les Miracles faits par ces Auteurs vous persuadent-ils de leur bonne foi?

R. C'est qu'il n'est pas concevable que Dieu eût voulu faire intervenir sa toute-puissance pour favoriser des Imposteurs.

D. Mettez ce raisonnement dans un plus grand jour.

R. Il ne me reste aucun doute sur la vérité de l'Histoire de l'Evangile, quand je me représente les Auteurs sacrez tenant ce langage à leurs ennemis le premier jour de la Pentecôte: „ Vous re-
„ fusez de nous croire sur notre déposition: vous
„ croyez que nous sommes cinq cents personnes at-
„ teintes d'une même maladie, & qui ont porté l'ex-
„ travagance jusqu'à s'imaginer d'avoir vû un hom-
„ me qu'elles n'ont pas vû, d'avoir mangé avec un
„ homme avec qui elles n'ont point mangé, d'avoir
„ conversé avec un homme avec lequel elles n'ont
„ point conversé: ou bien vous nous soupçonnez
„ d'être des Imposteurs: vous nous prenez pour des
„ furieux qui souffrent les Prisons, les Croix, les
„ Tortures, afin d'avoir le plaisir de tromper le Genre
„ Humain, & de leur persuader une résurrection chi-
„ merique: vous nous croyez assez insensez pour te-
„ nir une conduite si extravagante. Mais aportez
„ nous des malades: présentez-nous des Démonia-
„ ques: produisez vos morts en notre présence: con-
„ frontez-nous avec les Medes, avec les Parthes, avec
„ les Elamites: que la Capadoce, que le Pont, que
„ l'Asie, que l'Egypte, que la Phrygie, que la Pam-
„ philie, que toutes les Nations, que tous les Peu-
„ ples, nous envoyent de leurs Habitans: nous don-
„ nerons l'ouïe aux sourds, nous ouvrirons les yeux
„ des aveugles, nous ferons marcher les boiteux,
„ nous chasserons les Démons, nous ressusciterons les

„ morts, & nous, nous Péagers, nous idiots, nous
„ faiseurs de Tentes, nous Pêcheurs, nous entretien-
„ drons en leur propre Langue tous les Peuples de
„ l'Univers : nous expliquerons les Prophéties : nous
„ pénétrerons les Oracles les plus obscurs : nous dé-
„ veloperons les mysteres les plus sublimes : nous
„ vous donnerons des idées de la Divinité, des pré-
„ ceptes sur la conduite de la vie, un plan de Mora-
„ le & de Religion plus noble, & plus relevé que vos
„ Docteurs, que vos Philosophes, que Moïse même.
„ Nous ferons plus encore : nous vous rendrons par-
„ ticipans de tous ces dons. *Parole de sapience*, pa-
„ role de connoissance, *Foi*, *guérison*, *opération des*
„ *Miracles*. *Prophétie*, *discernement des esprits*, *di-*
„ *versité* de Langage, interprétation : tout cela vous
„ sera communiqué par notre Ministère.

D. Mais comment pouvez-vous assurer que ces Auteurs ont fait des Miracles ?

R. On ne sauroit en douter sans taxer d'extravagance trois sortes de gens également peu suspects sur cette matière : à savoir ceux qui se glorifient de faire ces Miracles, & d'en communiquer les dons : secondement les Proselytes qu'ils ont faits : en troisième lieu les Ennemis de la Religion Chrétienne.

D. Comment ne sauroit-on douter que les Auteurs des Livres du Nouveau Testament, n'ayent fait des Miracles, sans les taxer d'extravagance ?

R. S'ils n'ont point fait de Miracles, ce sont des fourbes qui ont voulu tromper le Genre-Humain, en s'attribuant un pouvoir qu'ils n'avoient point. Si ce sont des fourbes, & qu'ils ayent eû quelque étincelle de raison, comme on ne peut s'empêcher de le voir dans leurs Ecrits, ils auront pris des précautions pour couvrir leur imposture. Mais on ne voit rien de tel

dans

dans la manière dont ils racontent leurs Miracles. Ils disent qu'ils en font dans les Assemblées, dans les places publiques, devant les yeux de tout le Peuple. * St. Paul écrit à une Societé entiere: il dit à ceux qui la composent qu'ils ont reçu le don des Miracles: il les censure de ce qu'ils en font parade: il les reprend de ce que dans les Assemblées Religieuses chacun d'eux veut produire le sien: il leur donne des régles sur cet article. Il faudroit que les Auteurs sacrez eussent porté l'extravagance à son comble de parler de cette manière, si leurs Miracles eussent été fabuleux. Il faudroit que St. Paul eût perdu entiérement la raison pour tenir ce langage à l'Eglise de Corinthe, si les Corinthiens n'avoient reçu les talents dont il leur parle d'une manière si circonstanciée.

D. Comment ne sauroit-on douter que les Auteurs sacrez n'ayent fait des Miracles, sans taxer leurs Proselytes d'extravagance?

R. C'est qu'au lieu que la vérité de la Religion Chrétienne dépend aujourdhui d'un grand nombre de principes & de conséquences, à l'égard desquels on peut se tromper, elle dépendoit alors de ces faits principalement: Les Apôtres font-ils des Miracles? En communiquent-ils le pouvoir? Cependant cette Religion dont la discussion étoit si aisée, se répandit au long & au large dans un très-petit intervalle. Si l'on doute des Miracles des Auteurs sacrez, il faut faire l'une ou l'autre de ces supositions: il faut suposer que leurs Proselytes ne daignerent pas ouvrir les yeux, qu'ils embrasserent une Religion qui leur demandoit le sacrifice de leurs préjugez, de leurs passions, de leur repos, de leur fortune, de leur vie, sans donner un moment à l'examen de ces deux questions: Les

* Voiez le Chap. XII. de la I. *Epitre aux Corinth.*

Apôtres font-ils des Miracles? En communiquent-ils le pouvoir? Ou bien, il faut ſupoſer qu'aiant ouvert les yeux, qu'aiant examiné ces Queſtions, qu'aiant reconnu que les Miracles attribuez à ces Auteurs étoient chimeriques, ils ont pourtant ſacrifié préjugez, paſſions, repos, honneur, fortune, vie, à une Religion toute fondée ſur ce principe, que ces Miracles étoient vrais.

D Pourquoi ne ſauroit-on douter des Miracles des Auteurs ſacrez, ſans taxer d'extravagance les Ennemis mêmes de la Religion Chrétienne?

R. C'eſt que puis que ce qui faiſoit la gloire de la Religion Chrétienne, c'étoit principalement les Miracles dont les diſciples de Jéſus-Chriſt ſe glorifioient: puis que d'ailleurs ils offroient de les faire en public, il étoit aiſé de les convaincre d'impoſture, ſuppoſé qu'ils fuſſent des Impoſteurs: cependant leurs plus grands Ennemis ne s'inſcrivirent point en faux contre ce fait: ils ſe contenterent de travailler à invalider la conſéquence qu'on en vouloit tirer: ils ne dirent pas que les Auteurs ſacrez ne faiſoient point de Miracles, mais ils dirent qu'il ne ſuivoit pas de ce qu'ils en faiſoient, qu'on dût ajoûter foi à leur témoignage.

D. Eclairciſſez votre penſée.

R. Je ſupoſe qu'un Impoſteur prêchât au milieu de nous une Religion nouvelle, & qu'il s'attribuât la gloire de la confirmer publiquement par des miracles, nous ne le refuterions pas de la manière dont les Ennemis de la Religion Chrétienne ont refuté les Auteurs ſacrez. Nous ne l'accuſerions pas de Magie: nous ne nous arrêterions pas à prouver que les Miracles faits en faveur d'une Doctrine ne ſont pas des preuves de ſa vérité: nous n'aurions pas recours à des Miracles faits par d'autres: nous crierions à la fourbe-

rie:

rie: nous en apellerions à nos propres yeux: & nous croirions n'avoir besoin que des Discours de l'Imposteur, pour faire voir la grossiereté de l'imposture. * Les Ennemis de l'Evangile auroient tenu la même conduite, si les Miracles qu'on alléguoit pour le confirmer avoient été suposez.

* Avis au Catechiste.

La manière dont les Ennemis de la Religion Chrétienne, ont combattu les Miracles qui ont été faits pour la confirmer, m'a toûjours paru une des plus fortes preuves de sa vérité. Pour donner quelque jour à cette preuve, & pour justifier une partie des choses qui ont été dites dans la Section précédente, il est à propos de raporter ici quelques passages des Peres des premiers Siècles: on verra par-là que les Chrétiens apelloient les plus grands Ennemis du Christianisme à témoin des Miracles faits par Jésus-Christ, par les Apôtres, & par un grand nombre de ceux qui reçûrent l'Evangile: on verra en même temps que ceux qui avoient entrepris de s'oposer aux progrès du Christianisme ne révoquoient point en doute la vérité de ces Miracles, comme on l'a fait dans les Siècles suivans, mais qu'ils s'efforçoient seulement, & comme nous l'avons dit, d'en invalider la conséquence.

Justin Martyr après avoir raconté dans sa première Apologie pour les Chrétiens, une partie des circonstances de la vie de Jésus-Christ, dit en parlant aux Payens: *Vous pouvez vous convaincre de ces véritez par les choses mêmes qui se font sous vos propres yeux. Puis qu'un grand nombre de Démoniaques, dans vôtre Ville & dans le reste du Monde, après avoir essayé vainement d'être*

d'être guéris par vos Conjurateurs, par vos Enchanteurs, & par vos Sorciers, l'ont été, & le sont encore par le nom de Jésus-Christ, &c. pag. 45.

Dans la pag. 72. il répond à ceux qui accusoient Jésus-Christ de Magie. Ce reproche qui étoit si commun dans les premiers Siècles, prouve qu'on n'osoit révoquer en doute la vérité des Miracles de Jésus-Christ: mais qu'on ne trouvoit pas de moyen plus sûr pour les décrier, que de les raporter au Démon.

Dans le Dialogue avec Tryphon, il se plaint de ce que les Juifs faisoient ce reproche à Jésus-Christ. pag. 295. Il parle à ce même Tryphon, & pour justifier la vérité de cette promesse que Jésus avoit faite à ses Disciples : (*a*) *Je vous donne la puissance de marcher sur les Serpens, sur les Scorpions & sur toute la force de l'Ennemi : & rien ne vous nuira. Maintenant*, dit-il, *nous qui croyons en nôtre Seigneur crucifié sous Ponce Pilate, nous adjurons les Démons & les Esprits malins, & nous les soumettons à notre puissance*. pag. 302. Il repete la même chose, pag. 311. & il dit aux Juifs qu'ils n'ont qu'à ouvrir les yeux pour s'en convaincre. Voi. aussi pag. 247.

Et un peu plus bas, pag. 258. Ceux qui croyent en Jésus-Christ *sont illuminez, & reçoivent des dons de lui. . . . . l'un reçoit l'esprit d'Intelligence : l'autre celui de Conseil: l'autre celui de guérir les maladies: l'autre celui de connoitre l'avenir* &c.

St. Irenée décrie les faux Miracles que quelques Sectaires de son temps prétendoient faire. *Les vrais Disciples de Jésus-Christ*, dit-il, *ont reçu de lui le talent de communiquer selon la portion des dons qu'ils ont reçus, des graces aux autres hommes. Quelques-uns guérissent des Démoniaques qui après avoir été délivrez des Esprits malins*,

(*a*) *Luc.* X. 19.

malins, deviennent Membres de l'Eglise. D'autres prédisent l'avenir. D'autres guérissent des Maladies. D'autres ressuscitent des morts, QUI ONT E'TE' AVEC NOUS PLUSIEURS ANNE'ES APRE'S LEUR RESURRECTION. *Il ne seroit pas possible*, ajoute-t-il, *de faire la liste de toutes les graces que l'Eglise reçoit de Dieu dans tout le Monde, en vertu desquelles chaque jour, au nom de Jésus-Christ crucifié sous Ponce Pilate, elle secourt les Payens mêmes, sans en exiger aucune retribution : car elle donne gratuitement ce qu'elle a reçû gratuitement.* IREN. *cont. Hæres.* Lib. II. Cap. LVI. pag. 188.

Dans le Livre V. Chap. VI. *Nous avons vû dans l'Eglise plusieurs de nos Freres qui avoient le don de Prophétie, qui parloient par le St. Esprit toutes sortes de langues* &c.

Voici un passage remarquable de Tertullien. *Que l'on améne devant vos Tribunaux quelcun qui soit véritablement possedé par un Démon; si quelque Chrétien que ce soit lui commande de parler, cet Esprit malheureux confessera alors qu'il est un Démon, avec autant de vérité, qu'il dit faussement ailleurs qu'il est un Dieu. Que l'on présente quelcun de ceux que l'on croit être agitez au dedans par une Divinité; qui dans les cérémonies des sacrifices qu'ils offrent sur les Autels, reçoivent la vertu de Dieu en goûtant l'odeur qui sort des victimes; qui tirent avec effort les paroles de leur estomach; qui en haletant prononcent les Oracles; si cette Vierge celeste qui promet les pluyes; si cet Esculape qui enseigne les secrets de la Medecine, & qui conserve la vie à ceux qui la doivent perdre quelques jours après, ne confessent par la bouche de ces Imposteurs, dont les feints enthousiasmes trompent le Monde, qu'ils ne sont que des Démons; si la présence d'un Chrétien ne leur ôte la hardiesse de mentir,* NOUS VOULONS BIEN QU'AU MEME LIEU

VOUS REPANDIEZ LE SANG DE CE CHRETIEN, ET QUE VOUS LE PUNISSIEZ, COMME UN MECHANT. *Quelle démonstration est plus claire que celle-là? Quelle preuve est plus infaillible? La vérité y éclate en sa pureté, elle est assistée de cette force, qui n'est propre qu'à elle-même; il n'y a rien ici à soupçonner de mauvais. Dites alors que cela s'est fait par la puissance de la Magie, ou par quelque autre fourbe semblable, si vos yeux & vos oreilles vous le permettent.* Apologet. de Tertul. Chap. XXIII. pag. 131. 132. la version de Giry Amst. 1701.

Or toute cette puissance que nous avons sur eux, c'est le nom de Jésus-Christ qui nous la donne, c'est la menace que nous leur faisons des malheurs que Dieu est prêt de verser sur leur tête, & qu'un jour Jésus-Christ leur doit annoncer. Comme ils craignent Jésus-Christ en Dieu, & Dieu en Jésus-Christ, ils sont sous l'empire des serviteurs de Dieu & de Jésus-Christ. Ainsi par le seul attouchement de nos mains, par le seul souffle de notre bouche, les Démons saisis d'épouvante à la vue des flames qui les environnent, sont contraints de nous obeïr, de sortir des Corps qu'ils possédent, malgré eux & avec des plaintes, & de souffrir cette honte en votre présence. Vous qui avez accoûtumé de les croire quand ils mentent, croyez-les, lors qu'ils parlent d'eux-mêmes. Personne ne ment pour se couvrir d'infamie, mais plûtôt pour se procurer de la gloire: l'on croit plus volontiers ceux qui confessent contre leur propre intérêt, que ceux qui nient à leur avantage. Ces témoignages que nous tirons de vos Dieux, excitent les hommes à se faire Chrétiens, car nous ne pouvons ajouter une ferme créance à ce qu'ils disent, sans croire en Jésus-Christ notre Maître. Apolog. de Tertul. Chap. XXIII. pag. 135. 136.

Dans le discours qu'il adresse à Scapula, il apelle ce

Juge de Carthage à témoin des Miracles faits par les Chrétiens. Voi. *Tertull. ad Scapul.* l'Edition de Rigault. pag. 71. Cap. IV.

Voiez auſſi un paſſage de Minutius Felix, qui a beaucoup de raport à celui que nous venons de citer. *Minut. Felix.* pag. 31. l'Edition de la Haye 1652.

Venons aux paſſages d'Origene. Après avoir répondu diverſes choſes à Celſe, qui reprochoit aux Chrétiens que leur Religion avoit une origine barbare, il ajoute: la Religion Chrétienne à une eſpece de Démonſtration qui lui eſt particulière, & où il y a un caractère divin, qui ne permet pas qu'on lui compare celle que la Dialectique enſeigne aux Grecs à former. C'eſt cette Démonſtration que l'Apôtre appelle une *démonſtration de l'Eſprit & de la Puiſſance*; *de l'Eſprit*, à cauſe des Prophéties, & particulièrement celles qui regardent la perſonne du Chriſt, dont l'évidence ſuffit pour convaincre ceux qui les liſent; *de la Puiſſance*, à cauſe des Miracles étonnans qui ont été faits pour la confirmation de cette Doctrine, comme on le peut juſtifier par un grand nombre de preuves, entre les autres, PAR LES VESTIGES QUI RESTENT ENCORE DE CES MIRACLES, parmi ceux qui réglent leur Vie ſur les préceptes de l'Evangile. pag. 2. de la Verſion de *Bouhereau*, Amſterdam 1700. *in* 4.

Voici qui prouve les deux choſes que nous avons avancées, c'eſt que les Chrétiens prenoient à témoins de leurs Miracles les plus grands Ennemis du Chriſtianiſme, & que ces derniers ne révoquoient point en doute ces faits. Origene contre Celſe p. 3. de la Verſion de Mr. Bouhereau, *Amſt. in* 4. 1700. *Je ne ſai par quel mouvement Celſe eſt pouſſé à dire, comme il fait après cela, que tout le pouvoir qu'il ſemble que les Chrétiens ayent, leur vient*

des noms & de l'invocation de certains Démons: désignant par-là sans doute, ce qu'on dit de ceux qui conjurent, & qui chassent les Esprits malins. Mais c'est une calomnie manifeste contre le Christianisme. Car si les Chrétiens ont du pouvoir, ce n'est pas par le moien de ces sortes d'invocations; mais par la prononciation du nom de Jésus, jointe au récit des Histoires de sa Vie. C'est par-là qu'on a vû souvent les Démons contraints de sortir du Corps de ceux qui en étoient possedez, lors sur tout, que cette prononciation & ce recit, se font avec une conscience pure & une foi ferme.

Il accuse Jésus-Christ d'avoir reçu une éducation *obscure en Egypte, d'y avoir apris à faire des Miracles, & de s'être proclamé lui-même Dieu après son retour dans la Judée. pag.* 23.

Les paroles qui suivent prouvent les mêmes véritez. pag. 27. *Mais une preuve convaincante que ce fut le St. Esprit, qui se fit voir alors sous la forme d'une Colombe, ce sont sans doute les Miracles que Jésus-Christ a faits; que Celse veut faire passer pour des secrets apris en Egypte. Et non seulement les Miracles de Jésus, mais encore ceux de ses Apôtres, nous peuvent ici à bon droit servir de preuves. Car si la prédication des Apôtres n'eût pas été accompagnée d'actions miraculeuses, elle n'eût jamais porté ceux qui l'entendoient, à renoncer aux opinions de leurs Peres, pour embrasser une nouvelle Doctrine, dont la profession ne les exposoit pas à moins qu'à la mort. Il reste même encore parmi les Chrétiens des traces de cet Esprit qui parut en forme de Colombe. Car ils chassent les Démons, ils guérissent diverses maladies, & par les lumières qui leur viennent d'enhaut, quand il plait à Dieu, ils voient quelquefois clair dans l'avenir.* Voi. aussi pag. 42.

Dans

Dans la pag. 50. *Les Miracles n'ont pas encore cessé parmi les Chrétiens. Il s'y en fait même qui l'emportent sur ceux des premiers temps, & si nous sommes fidelles, nous pouvons dire que nous en avons vû nous mêmes de de plus grands.* C'est une allusion à cette promesse de Jésus-Christ à ses Apôtres: (a) *En vérité, en vérité je vous dis que celui qui croit en moi fera les œuvres que je fais, & qu'il en fera même de plus grandes.*

Et dans la pag. 57. il dit que *Jésus-Christ a fait des choses si éclatantes, que Celse ne pouvant nier le fait, s'est réduit à les traiter d'illusions.*

Ailleurs il insulte les Payens qui croyoient qu'Esculape avoit fait des Miracles; & il opose de cette manière ceux de cette prétendue Divinité, à ceux que faisoient les Chrétiens. pag. 102. *Où prendra-t-il cependant ce nombre de Grecs & de Barbares, qu'il dit, qui reconnoissent la puissance d'Esculape? Mais s'il juge que cela soit de si grand poids, il ne nous sera pas difficile à nous de lui montrer un nombre innombrable de Grecs & de Barbares, qui reconnoissent celle de Jésus: dont quelques-uns pour faire voir que leur foi produit en eux quelque chose d'extraordinaire, guérissent des malades, sans y emploier d'autres moiens, que l'invocation du grand Dieu, au nom de Jésus, avec le recit de l'Histoire de l'Evangile. Car nous en avons vû nous mêmes plusieurs, qui ont été ainsi délivrez d'accidens fâcheux, comme d'égarement d'esprit, de manie, & d'une infinité d'autres, dont ni les hommes, ni les Démons n'avoient pû les soulager.*

Voiez pag. 103. Les faux Miracles dont les Payens faisoient parade pour les oposer à ceux des Chrétiens. Et pag. 107. Origene tourne ces sortes de Miracles en ridicule, & il dit qu'*ils ne doivent point entrer en comparaison avec les diverses guérisons qui se fai-*

(a) *Jean* XIV. 12.

se faisoient par le nom de Jésus. Voi. aussi pag. 108.

St. Cyprien, Evêque & Martyr, vivoit dans le même temps que Minutius Felix & qu'Origene, au commencement ou au milieu du troisième Siècle. Il fait mention dans une Lettre à Magnus, du pouvoir que les Exorcistes Chrétiens avoient sur les Démons. *Lettre* LXXVI. pag. 154. Edit. Paris 1666. Fol. Il en parle avec plus de force dans un Discours sur la vanité des Idoles. Il dit que *les Démons conjurez au nom du vrai Dieu par les Chrétiens étoient obligez de ceder & de sortir des Corps des possedez.* pag. 206. Mais voici un passage plus remarquable encore. Il écrit à Demetrien Proconsul d'Afrique. Il lui reproche les fausses imputations dont on chargeoit les Chrétiens, & les suplices qu'on leur infligeoit; & après avoir parlé avec énergie contre les Dieux du Paganisme, qu'il fait regarder comme des Démons, il dit: *O si vous vouliez voir ces Dieux prétendus, & si vous vouliez les entendre lors que nous les conjurons, lors que nous leur faisons souffrir des tourments spirituels & que nous les forçons par les douleurs que nos paroles leur causent, de sortir des Corps des possedez! Ils gémissent, ils heurlent, & ils sont contraints par les violences de la douleur de confesser qu'ils attendent un Jugement. Venez: & voyez si les choses que nous disons sans fondement. . . Et puis que vous servez ces Esprits comme des Dieux, ou croyez ce qu'ils vous disent eux-mêmes: ou si vous voulez en croire vos propres yeux, vous verrez que ceux que vous priez, nous prient: vous verrez que ceux que vous adorez, nous craignent: vous verrez que ceux mêmes auxquels vous rendez un Culte & des homages religieux, demeurent liez par notre main, & tremblent comme des captifs que nous tenons enchainez. Il ne se pourra que vous ne rougissiez de vos erreurs, quand vous entendrez vos Dieux mêmes re-*

connoitre ce qu'ils sont, dès que nous les aurons interrogez, & contraints de découvrir en votre présence même leurs prestiges & leurs fourberies. Quelle est donc votre indolence, ou plûtôt quelle est votre aveugle fureur, de refuser de venir des ténébres à la lumiere? ad Demetrian. pag. 201.

Après St. Cyprien vient Arnobe. Comme il y avoit déja plus de deux cents ans que Jésus-Christ étoit mort, lors que cet Auteur vivoit, on ne pouvoit prouver alors les Miracles de Jésus-Christ que de la manière dont on prouve des faits éloignez. Les Payens résistoient bien quelquefois à ces preuves, comme les Incredules y résistent aujourdhui : cependant la méthode qu'ils suivoient pour décrier ces Miracles, ou pour les affoiblir, c'étoit moins d'en nier la Divinité, que de les comparer à d'autres faits par les Dieux du Paganisme qu'ils prétendoient avoir été, & de les attribuer au Démon. Aussi les Apologistes de la Religion Chrétienne qui ont vêcu dans ce temps-là, ne s'arrêtent-ils presque jamais à prouver que Jésus-Christ a fait des Miracles : ils employent toute la force de leur génie à prouver qu'il les a faits par un pouvoir Divin, & qu'ils n'ont jamais été égalez ni par les Dieux, ni par les hommes. *Vous ramenerez peut-être encore*, dit Arnobe, *cette maligne & puerile objection : Jésus-Chri a été un Magicien : toutes ses actions ont été faites par des arts secrets : il a apris des profondes Sciences des Egyptiens, les noms des Anges puissants, & il leur à dérobé leurs connoissances les plus cachées. Mais que dites-vous Idiots? Vous vous abandonnez à un vain babil : vous parlez témérairement de choses que vous n'entendez point, & qui sont au dessus de votre portée : cherchez encore parmi tous ces Mages qui ont jamais vêcu, & montrez nous en un seul qui ait fait les mêmes choses que Jésus-Christ,*

Christ, ou qui en ait fait la millieme partie. ARNOB. *adver. Gent.* lib. I. pag. 25. Edit. de la Haye 1651. 4. C'est ainsi qu'il repousse le reproche de Magie qu'on faisoit à Jésus-Christ: & voici ce qu'il dit sur le parallelle qu'on faisoit entre ces Miracles & ceux des Dieux du Paganisme: *Vous prétendez comparer les bienfaits* (& par ces *bienfaits*, il faut entendre les guérisons miraculeuses; car c'est dequoi il s'agit, comme cela paroit par ce qui précede,) *Vous prétendez comparer les bienfaits que nous avons reçu de Jesus-Christ à ceux que d'autres Divinitez accordent à leurs Adorateurs: mais combien voulez-vous que nous vous produisions de milliers d'infirmes, & de personnes affectées de grandes maladies qui n'ont obtenu aucun soulagement de vos Dieux; quoi qu'ils ayent été dans tous leurs Temples pour implorer leur secours, quoi qu'ils se soient prosternez devant eux, & qu'ils ayent baisé le seuil des Maisons qui leur sont consacrées: quoi qu'ils ayent employé ce qu'il leur restoit de vie à les fatiguer par des vœux & par des prieres? Mais Jésus-Christ a non seulement operé toutes ces guérisons miraculeuses que nous avons exposées en abregé; mais ce qu'il y a de plus noble encore, il a donné à d'autres le pouvoir de les opérer. Car comme il prévoyoit que vous voudriez détruire le grand ouvrage qu'il étoit venu consommer, & de peur qu'on n'eût quelque soupçon que c'étoit par une vertu Magique qu'il avoit fait tant de bien, il a choisi dans cette multitude qui le suivoit, des Pêcheurs, des Artisans, des personnes grossieres: & c'est à des personnes de cet ordre qu'il a donné le commission d'aller par tout l'Univers, pour y déployer sans fraude & sans artifice, le pouvoir qu'il leur avoit donné de faire des Miracles.* pag. 29. 30.

On doit raporter ici l'accusation que Porphyre faisoit contre les Chrétiens; c'est que depuis l'établissement

ment du Christianisme les Dieux ne faisoient plus de miracles en faveur des Payens. Eusebe *Demonstr.* Lib. V. Cap. I. pag. 177. &c.

Je ne pénétrerai pas dans le quatrième Siècle, parce qu'il me semble que les Miracles étoient rares, s'ils n'avoient entièrement cessé dans ce temps-là : mais je ne puis m'empêcher de raporter le celebre passage de Julien l'Apostat, l'Ennemi le plus dangereux & le plus ingenieux qu'ait eu la Religion Chrétienne : *Jésus-Christ*, dit-il, *n'a rien fait de mémorable dans tout le cours de sa vie, à moins qu'on ne veuille mettre au rang des grandes choses, d'avoir guéri des boiteux, des aveugles, & des personnes possedées du Démon dans les Bourgs de Bethsaïde.* Cyrill. Alexand. Tom. VI. *contra Jul.* lib. VI. pag. 191. Edit. Paris 1638. & dans le Livre troisième du même Volume pag. 101. il dit que *les Prophétes & Jésus-Christ* après lui, *ont été des Magiciens*; & que *Paul*, (il parle de l'Apôtre St. Paul) *les a tous surpassez dans cet art.*

C'étoit aussi l'impuissance où étoient les Payens d'attaquer avec quelque aparence de succès la vérité des Miracles de Jésus-Christ, qui avoit porté le Philosophe Hieroclès, non à les nier, mais à soutenir dans un Livre destiné à presser ce seul Argument, qu'Apollonius de Thyane, en avoit fait d'incomparablement plus grands. Euseb. *contra Hierocl. post Demonstrat. Evang.* pag. 54.

Nous n'avons point d'ouvrage des Rabins qui ont vêcu dans les premiers Siécles du Christianisme: & ceux qui sont venus dans les Siècles suivans, l'ont combattu d'une manière si grossiere, qu'il n'y a point d'honneur à les refuter. Il paroit pourtant par certains contes bisarres qui se trouvent dans leurs Ecrits, qu'ils étoient persuadez que Jésus-Christ & ses Disciples avoient fait des Miracles.

Voici ce qu'on lit dans le Thalmud : *Il arriva qu'un Serpent mordit Eleazar Fils de Dumah : & un homme apellé Jacob, de la Ville de Sechanjah vint à lui pour le guérir au nom de Jésus Fils de * Panthere : mais Rabbi Ismaël s'y opposa* &c. Thalmud Hieros. Midras Koheleth.

Et ailleurs : *Rabbi Johanan dit que le Fils de Rabbi Josué, Fils de Lévi, avoit avalé quelque chose de venimeux, & qu'il fut guéri par le nom de Jésus Fils de Panthere. Et le Pere de l'Enfant demanda à celui qui l'avoit guéri, qu'as-tu dit sur lui ? Celui-ci repliqua, il a invoqué le nom de Jésus : à quoi le Pere répondit, qu'il auroit mieux valu que cet Enfant fût mort.* Thalm. Hierosol. Tit. Avoda Zara.

C'est aussi pour décrier des Miracles, dont on ne pouvoit nier la vérité, que les Juifs ont imaginé que Jésus-Christ avoit apris à prononcer le nom de Jehova, & que ce fut par la vertu de ce nom qu'il fit tant de prodiges. Ils ont dit que *du temps de la Reine Elane* (au lieu d'Helene) *Jésus Nazaréen vint à Jérusalem, & qu'il trouva dans le Temple du Seigneur une pierre sur laquelle étoit le ** nom de Jéhova. Ceux qui savoient les lettres de ce nom pouvoient faire tout ce qui leur plaisoit. Les Sages pour empêcher que les hommes d'Israël ne le sussent, & ne détruisissent le Monde par sa vertu, firent deux Chiens d'airain, qu'ils mirent sur deux Colomnes contre la porte de la Maison du Sanctuaire. Quand quelcun entroit & qu'il aprenoit les lettres du NOM, & qu'il sortoit ensuite, les deux Chiens aboioient d'une manière si terrible qu'il en étoit effrayé,*

* Quelques-uns disent que Panthere étoit un des Ayeux de la Ste. Vierge. Voi. GALAT. *de Arcan. Cathol. Fid.* lib. VIII. cap. 5. pag. 559.

** *Schem hammephoras.*

effrayé, & qu'il oublioit incontinent LE NOM. *Mais Jésus le Nazaréen entra dans le Temple, il l'aprit, & il l'écrivit sur du parchemin : il se fit une incision à la Cuisse dans laquelle il l'enferma, & il prononça ce nom, ce qui fit qu'il ne ressentit point de douleur, & que l'ouverture qu'il s'étoit faite se referma incontinent. Quand il sortit du Temple, les deux Chiens aboïerent, & lui firent oublier ce qu'il avoit apris : mais il s'en alla dans sa Maison : il r'ouvrit sa Cuisse : il y trouva le parchemin qu'il y avoit enfermé, & il aprit de nouveau le nom de Jehova. Après cela il assembla trois-cens dix jeunes hommes d'Israël, & il leur dit : voyez les Sages d'Israël me rejettent, parce qu'ils veulent dominer sur Israël &c. Ces jeunes gens répondirent, si tu ès le Messie, fai quelque signe. Il repliqua, quel signe voulez-vous de moi? Ils lui dirent, fai tenir debout un boiteux; & il répondit, qu'on m'en emmene un. On lui amena un homme qui n'avoit jamais pû se tenir sur ses pieds : Jésus prononça sur lui* LE NOM *& incontinent le boiteux se tint debout.* Voiez RAYMOND MARTIN *Pugio fidei* part. 2. c. 8. pag. 363. Lipf. 1687. &c. Voi. *Toldos Jeschu* pag. 6. Altorfi 1681.

Je me fais un scrupule de produire ici la suite des Miracles du même genre que les Juifs disent avoir été faits par Jésus-Christ. Je n'ai raporté cette Fable que pour prouver ce que j'ai avancé, que les Juifs & les Payens, que les plus grands Ennemis des Chrétiens & du Christianisme ont avoué que Jésus-Christ & ses Disciples avoient fait des Miracles.

XII. SECTION.

Où l'on prouve que les Auteurs ſacrez ont reçu des ſecours ſurnaturels pour prêcher & pour écrire.

D. VOus avez prouvé que les choſes contenues dans le Nouveau Teſtament ſont véritables, prouvez que les Auteurs ſacrez ont eu des ſecours ſurnaturels pour les écrire.

R. Cette ſeconde vérité eſt une conſéquence de la première.

D. Quelles raiſons vous perſuadent que ces deux choſes ſont liées l'une avec l'autre ?

R. Premièrement, ſi ce qui eſt contenu dans les Livres du Nouveau Teſtament eſt véritable, Jéſus-Chriſt avoit promis à ſes Apôtres un Conſolateur qui les (*a*) *conduiroit en toute vérité:* cette promeſſe n'auroit point été accomplie, s'ils n'avoient eu des ſecours ſurnaturels, lors qu'ils ont écrit ce qu'ils avoient ouï de ſa bouche: ils auroient pû le mal expliquer aux autres, après l'avoir mal entendu eux-mêmes.

D. Quelle eſt la ſeconde raiſon qui vous perſuade, que * l'inſpiration des Auteurs ſacrez ſuit de la vérité des choſes contenues dans leurs Livres ?

R. Si ce qui y eſt contenu eſt véritable, les Apôtres reçurent le Saint Eſprit, qui changea leurs idées, qui épura leurs ſentimens, qui leur révéla des choſes qu'ils avoient ignorées auparavant, & qui leur donna le pouvoir

(*a*) *Jean* XVI. 13.
* On apelle inſpiration l'action du St. Eſprit qui conduiſoit les idées, les ſentimens, les diſcours & les écrits des hommes ſacrez.

voir de confirmer leur Doctrine par des Miracles: or il n'eſt pas concevable que cet Eſprit qui leur fut donné pour les aſſiſter, lors qu'ils prêcheroient la Doctrine de leur Maître aux hommes de leur temps, les ait abandonnez à eux-mêmes lors qu'ils l'ont redigée par écrit, en faveur de ceux qui devoient venir après eux.

D. Marquez en détail les changemens que le St. Eſprit produiſit dans l'Ame des Apôtres.

R. Avant la deſcente du St. Eſprit, c'étoient des hommes idiots, qui ignoroient les choſes les plus communes: après la deſcente de St. Eſprit, ce ſont des hommes éclairez, qui pénétrent dans les myſteres les plus cachez. Avant la deſcente du St. Eſprit, ils avoient des idées groſſieres du Regne du Meſſie: après la deſcente du St. Eſprit, ils entrent dans le but de ce Regne, ils y veulent concourir, ils parlent avec nobleſſe des choſes magnifiques de Dieu. Avant la deſcente du St. Eſprit, ils vouloient partager avec leur Maître cette grandeur temporelle à laquelle ils s'imaginoient qu'il alloit être élevé: après la deſcente du St. Eſprit, ils portent la croix, & ils ne prêchent que Jéſus-Chriſt crucifié. Avant la deſcente du St. Eſprit, c'étoient des hommes, qui ſe reſſentoient dans tous leurs diſcours, & dans toutes leurs actions, de la baſſeſſe de leur éducation & de leur naiſſance: après la deſcente du St. Eſprit, ce ſont des hommes qui s'élevent au deſſus des Docteurs les plus renommez; ils impoſent ſilence aux Rabins; ils font tête aux Philoſophes; ils vont ſignifier aux Tyrans idolâtres, le ſublime projet qu'ils ont formé de renverſer les Idoles, & d'arracher le Monde univerſel à l'Idolâtrie.

D. Quelle eſt la troiſième raiſon qui vous fait re-

garder l'inſpiration des Livres ſacrez, comme une conſéquence de leur vérité?

R. C'eſt que le Dogme de l'inſpiration y eſt enſeigné. C'eſt le ſens de ces déclarations que nous y trouvons: (*a*) *J'eſtime que j'ai l'Eſprit de Chriſt.* (*b*) *Qui rejette ceci, ne rejette pas un homme, mais Dieu qui a mis ſon Eſprit en nous.* (*c*) *Ce ſont les choſes que l'œil n'a point vuës, que l'oreille n'a point entendues, & qui ne ſont point montées dans le cœur de l'homme, mais que Dieu nous a révélées par ſon Eſprit. Qui ſait les choſes de l'homme, ſi ce n'eſt l'Eſprit de l'homme qui eſt en lui? De même auſſi perſonne n'a connu les choſes de Dieu, que l'Eſprit de Dieu. Or nous n'avons pas reçu l'Eſprit du Monde, mais l'Eſprit qui eſt de Dieu: afin que nous connoiſſions les choſes qui nous ont éte données de Dieu.*

D. Mais ſi les Auteurs ſacrez ont eu des ſecours ſurnaturels pour prêcher & pour écrire, d'où vient qu'ils ne font qu'héſiter ſur certains articles, & qu'ils n'oſent les décider? D'où vient que St. Paul diſtingue ce qu'il propoſe (*a*) *par permiſſion*, d'avec ce qu'il propre *par commandement*; ce qu'il dit *lui-même*, d'avec ce que *le Seigneur avoit dit?*

R. Quand ces paſſages ſignifieroient que le St. Eſprit n'a pas dicté à cet Apôtre ces choſes qu'il dit *par permiſſion*, & celles qu'il dit de lui-même, on n'en pourroit pas conclurre qu'il n'a pas été inſpiré. Au contraire, cela même devroit nous faire préſumer que le St. Eſprit l'a dirigé ſur les autres articles qu'il décide ſans héſiter. Mais lors qu'il diſtingue les choſes qu'il dit *par permiſſion*, d'avec celles qu'il dit *par commandement*; celles qu'il dit lui-même d'avec celles-que

(*a*) I. *Cor.* VII. 40. (*b*) I. *Theſſ.* IV. 8.
(*c*) I. *Cor.* II. 9. 10. 11. 12.
(*d*) Voi. I. *Cor.* VII. 6. 10. 12.

que le Seigneur a dites, il n'entend point qu'il y ait aucun article de sa Doctrine qui ne lui ait été dicté par le St. Esprit: au contraire, il dit sur ce sujet même: (*a*) *J'en donne avis comme aiant reçu misericorde pour être fidelle:* c'est-à-dire, je parle comme un homme auquel la grace de Dieu a accordé tous les secours dont j'avois besoin pour proposer aux hommes les régles de leur conduite: c'est pour cela qu'il ajoûte: (*b*) *Or je pense que j'ai aussi l'Esprit de Dieu.*

D. Quelles sont donc ces choses que St. Paul proposoit *par permission*, & celles qu'il proposoit *par commandement?*

R. L'intelligence de ces paroles dépend des circonstances qui y ont donné occasion. (*c*) St. Paul avoit ordonné aux Maris & aux Femmes de suspendre leurs soins domestiques lors qu'ils étoient appellez au Jeune & à l'Oraison: il laisse à leur liberté de les reprendre quand le temps destiné à ces exercices de pieté est terminé.

D. Et qu'entendez-vous par ces choses que St. Paul propose lui même, & qu'il distingue de celles que le Seigneur a dites?

R. On doit suivre dans l'explication de ce passage la même méthode que dans celle du précédent. St. Paul traite du divorce. Jésus-Christ en avoit aussi parlé: mais il n'avoit pas prononcé sur tous les cas, sur lesquels les Chrêtiens pouvoient avoir besoin de direction. Il avoit décidé qu'il n'étoit pas permis à des personnes mariées de se séparer pour contracter un second mariage. C'est cette décision de Jésus-Christ que St. Paul avoit en vue, quand il parloit des choses que le Seigneur avoit dites. Mais Jésus-Christ n'avoit

(*a*) I. *Cor.* VII. 25. (*b*) *ibid. vers.* 40.
(*c*) I. *Cor.* VII. 5.

pas décidé quelle conduite devoit tenir un Mari Payen qui embraſſoit le Chriſtianiſme, pendant que ſa Femme demeuroit Payenne. St. Paul décide cette queſtion: & c'eſt cette déciſion qu'il avoit en vue, quand il parle des choſes qu'il avoit dites lui-même, & non le Seigneur.

D. Mais ſi les Auteurs ſacrez ont reçu des ſecours ſurnaturels pour prêcher & pour écrire, d'où vient qu'ils parlent quelquefois ſur certains ſujets avec moins de juſteſſe que de ſimples Philoſophes? D'où vient que leur ſtyle eſt quelquefois moins élegant & moins chatié, que celui des Auteurs qui n'ont ſuivi que leur propre genie?

R. C'eſt que le but du St. Eſprit, en dirigeant ces ſaints hommes, a bien été de leur accorder les talens dont ils avoient beſoin pour nous enſeigner des véritez, & pour nous former aux Vertus qui pouvoient nous conduire au ſalut, mais non de leur donner tous ceux qu'il auroit fallu pour nous plaire & pour contenter notre curioſité.

XIII. SECTION.

Dans laquelle on prouve que les Livres de l'Ancien Teſtament ſont inſpirez comme ceux du Nouveau.

D. POurriez-vous preuver que les Livres de l'Ancien Teſtament ſont inſpirez, comme ceux du Nouveau?

R. Oui: & par cela même que nous avons prouvé l'inſpiration de ceux du Nouveau, nous avons établi l'inſpiration de ceux de l'Ancien.

D.

D. Juſtifiez cette penſée.

R. Elle ſe juſtifie par ces deux propoſitions : I. Les mêmes Livres qui forment aujourdhui le * Canon du Vieux Teſtament, le formoient, lors que les Livres du Nouveau Teſtament ont été compoſez : II. les Livres du Nouveau Teſtament ſupoſent que ceux de l'Ancien ont été divinement inſpirez.

D. Faites voir que les mêmes Livres qui forment aujourdhui le Canon du Vieux Teſtament, le formoient lors que les Livres du Nouveau ont été compoſez.

R. Nous avons diverſes preuves de cette vérité. I. Des ** Auteurs Juifs qui ont vêcu avant les Auteurs des Livres du Nouveau Teſtament, mettent dans le Canon de l'Ancien, les mêmes Livres que nous y mettons aujourdhui. II. *** Les Livres

* Le mot de *Canon* ſignifie *régle*: dans ce ſens on a parlé du *Canon* des Livres ſacrez ; pour dire les Livres qui ſont la régle de nos mœurs & de notre foi. Mais le mot de *Canon* ſignifie auſſi *Catalogue*, & c'eſt peut être dans ce ſens qu'on a apellé *Canoniques*, les Livres qui devoient être mis dans le Catalogue des Ouvrages inſpirez par le Saint Eſprit.

** Cela paroit par la Verſion Grecque du Vieux Teſtament, que l'on apelle des LXX. Quelque diverſité d'opinions qu'il puiſſe y avoir ſur ce ſujet, on convient de deux choſes: l'une qu'elle a été faite & aprouvée, par des Juifs qui vivoient avant Jéſus-Chriſt: l'autre qu'elle contient les mêmes Livres qui ſont aujourdhui dans le Canon du Vieux Teſtament. Cela paroit encore parce que les Juifs qui ont eu de tout temps un reſpect religieux pour les Livres de l'Ancien Teſtament, ont le même Canon que nous. On peut conſulter auſſi un paſſage de JOSEPH contre *Apion.* pag. Il met dans le Catalogue des Livres du Vieux Teſtament tous ceux que nous reconnoiſſons.

*** Tous les Livres du Vieux Teſtament ſont citez directement ou indirectement dans le Nouveau, à la reſerve de Ruth, de l'Eccléſiaſte, du Cantique des Cantiques, d'Eſdras, & de Nehémie,

du Nouveau Teſtament font mention de la plûpart de ceux de l'ancien, & ils les citent tels que nous les avons. III. Des Juifs qui étoient à portée de connoitre ſi les Chrétiens avoient retranché ou diminué du nombre de ces Livres, & des Chrétiens qui étoient à portée de découvrir ſi les Juifs avoient fait de ſemblables retranchemens ou de ſemblables augmentations, ont compris dans le Canon de l'Ancien Teſtament les mêmes Livres que nous y comprenons encore.

D. Prouvez que les Livres du Nouveau Teſtament ſupoſent, que ceux de l'Ancien ſont divinement inſpirez.

R. Jéſus-Chriſt renvoye les Juifs aux Livres de l'Ancien Teſtament comme à la Régle à laquelle ils pourroient connoitre la Divinité de ſa Miſſion: & il leur dit: (*a*) *Sondez les Ecritures*, *car ce ſont elles qui rendent témoignage de moi.* Quand il refute les Saducéens qui nioient la réſurrection, il dit que leur erreur vient de ce qu'ils (*b*) *ignorent* les *Ecritures.* Quand il veut prouver à ſes Diſciples que le Meſſie devoit reſſuſciter, il commence (*c*) *par Moïſe*, *par les Prophétes*, il leur explique dans *toutes les Ecritures les choſes qui le concernoient.* Et quand il les cenſure de ce qu'ils formoient encore des doutes ſur cet article, il les apelle (*d*) *des gens dépourvûs de ſens*, *lents à croire les choſes que les Prophétes ont annoncées.* Quand il veut reprimer le zèle

ce que le Catechiſte peut juſtifier en faiſant remarquer au Catechumène une Table qui ſe trouve dans pluſieurs Editions de nos Bibles, & qui contient les paſſages de l'Ancien Teſtament citez dans le Nouveau.

(*a*) *Jean* V. 39. (*b*) *Matt.* XXII. 29.
(*c*) *Matt.* XXIV. 27. (*d*) *vers.* 25.

zèle de St. Pierre qui oppose la force à la force lors qu'on vient se saisir de lui, il lui dit : (*a*) *Comment seroient accomplies les Ecritures qui enseignent que cela doit arriver ainsi ?* Les Apôtres ont suivi la méthode de leur Maître : une des grandes preuves qu'ils ont alleguées de la vérité de leur Doctrine, ç'a été la conformité qu'elle avoit avec celle des Livres du Vieux Testament. Et St. Pierre établit cette Maxime générale, que (*b*) *la Prophétie n'a point été autrefois aportée par la volonté humaine, mais que les Saints Hommes de Dieu, étant poussez par le Saint Esprit ont parlé.*

(*a*) *Matt.* XXVI. 54. Voi. aussi *Matt.* XII. 10. XXVI. 56. *Marc.* XIV. 49. *Luc.* IV. 21. *Jean* II. 22. VII. 38. 42. X. 35. XIII. 18. XVII. 12. XIX. 24. (*b*) II. *Pier.* I. 21.

DERNIERE SECTION,

Qui sert de récapitulation à cet Ouvrage, & dans laquelle on tire du Systême de Réligion qu'on a proposé, l'idée du véritable Chrétien, & celle de la véritable Eglise.

D. Où peut-on puiser l'idée du véritable Chrétien, & celle de la véritable Eglise?

R. Dans la Réligion Naturelle & dans la Réligion Révélèe.

Première partie de la dernière Section: où l'on tire de l'idée qu'on a donnée de la Religion Naturelle & de la Religion Révélée, l'idée du véritable Chrétien.

D. QUelle idée la Réligion Naturelle & la Réligion Révélée nous donnent-elles du véritable Chrétien?

R. Un véritable Chrétien, si nous en formons l'idée sur celle que nous avons donnée de la Réligion Naturelle & de la Réligion Révélée, est un homme qui travaille à rectifier son esprit & à l'éclairer: c'est un homme qui cherche dans les Créatures des secours pour connoître le Créateur, & le Culte que des Etres intelligens doivent lui rendre: c'est un homme qui sent l'imperfection des connoissances qu'on peut aquérir par cette voye, & qui fait supléer la Révélation à ce qu'il ne peut trouver dans la Nature: c'est un homme qui défere à ce que cette Révélation décide, & qui fait sans cesse des efforts pour pratiquer ce qu'elle ordonne.

D. Pourquoi voulez-vous qu'un véritable Chrétien travaille à rectifier son esprit & à l'éclairer?

R. Parce que plus un homme aura l'esprit droit & éclairé, & plus il sera en état de comprendre ce que la Réligion Naturelle & la Réligion Révélée nous enseignent, & d'aquérir les dispositions qu'elles demandent de nous.

D. Pourquoi demandez-vous qu'un véritable Chrétien cherche d'abord dans les Créatures des secours pour connoitre le Créateur, & le Culte que des Etres Intelligens doivent lui rendre?

R. [1] Parce que l'existence des Créatures nous four-

[1] Conformément à ce qui a été établi dans la I. *Section* de la premiere Partie pag. 10. 11.

fournit les premieres preuves de l'existence & des perfections du Créateur, & les premiers motifs à le servir d'une maniere qui réponde à l'éminence de ses perfections.

D. Quelles sont les perfections du Createur dont on trouve les preuves dans les Créatures, & quels sont les motifs qu'elles nous fournissent à le servir d'une maniere qui réponde à l'éminence de ses perfections?

R. I. [2] Les Créatures sont des preuves qu'il y a un Dieu Créateur, Auteur de tout ce qui existe : car on ne sauroit envisager les Etres créez, sans découvrir qu'ils sont destinez à un but : & on ne sauroit découvrir un but dans les Etres créez sans remonter à une Intelligence qui se l'est propsoé. Un véritable Chrétien trouve dans cette pensée des motifs de servir Dieu, avec la reconnoissance qui est due à un Bienfaiteur, de qui on tient tout ce qu'on possede, & avec la soûmission qui est dûe à un Maître de qui l'on dépend absolument.

II. [3] Les Créatures sont des preuves que Dieu est éternel ; car dès qu'on voit une Créature qui subsiste, & qui n'a pas toûjours subsisté, on doit remonter à un Créateur qui a toûjours subsisté. Une Créature qui ne subsiste que depuis une heure, est une preuve qu'il y a un Etre qui subsiste il y a plus d'une heure, car s'il n'y avoit point d'Etre qui subsistât il y a plus d'une heure, il n'y en auroit aucun qui eût pû former celui qui subsiste depuis une heure. De même quand on voit une Créature qui subsiste depuis mille ans, on doit remonter

2 Conformément à ce qui a été établi dans la II. *Sect.* pag. 12-15.

3 Conformément à ce qui a été établi dans la *Sect.* III. pag. 15-19.

ter à un Etre qui ſubſiſte il y a plus de mille ans, & ainſi à l'infini juſqu'à-ce qu'on ait trouvé celui qui a toûjours ſubſiſté : mais quand on a trouvé l'Etre qui a toûjours ſubſiſté, on a trouvé par cela même l'Etre qui ſubſiſtera toûjours : car s'il eſt contradictoire que quelque choſe pût créer l'Etre Créateur, il eſt contradictoire que quelque choſe puiſſe le détruire. Cette perfection du Créateur, ſon éternité, porte le véritable Chrétien à s'humilier profondement devant ce grand Etre, qui a toûjours ſubſiſté, qui ſubſiſtera toûjours, & qui ſera toûjours le Maitre de nous ôter notre exiſtence, comme il l'a été de nous la donner.

III. [4] Les Créatures ſont des preuves que Dieu eſt tout-puiſſant : car ſi Dieu a toûjours ſubſiſté, s'il eſt l'Auteur de tout ce qui exiſte, il a la puiſſance de produire des Etres, dès qu'il veut que ces Etres ſoient. Or on ne ſauroit avoir de plus forte preuve qu'un Etre eſt tout-puiſſant que celle-ci; il n'a eu qu'à vouloir, & cette volonté ſeule a produit tout ce qui eſt : il a voulu qu'il y eût un Soleil, il y a eu un Soleil : il a voulu qu'il y eût une Terre, & par cela même il y a eu une Terre, & ainſi du reſte. Cette perfection du Créateur, ſa toute-puiſſance, porte un véritable Chrétien à avoir pour lui la ſouveraine confiance, qui conſiſte à regarder un Etre comme poſſedant tout ce qui eſt capable de nous rendre heureux, & la ſouveraine crainte, qui conſiſte à le regarder comme poſſedant tout ce qui peut le rendre miſerable.

IV. [5] Les Créatures ſont des preuves que Dieu eſt

4 Conformément à ce qui a été établi dans la IV. *Sect.* pag. 20-23.

5 Conformément à ce qui a été établi dans la V. *Sect.* pag. 23-26.

eſt parfaitement ſage, & qu'il fait toutes choſes: car on ne ſauroit douter que cette Intelligence qui a produit des ouvrages, où il y a tant de régularité & tant d'harmonie, n'ait des connoiſſances ſans bornes, & ne ſache choiſir les moiens les plus propres pour parvenir aux fins qu'elle ſe propoſe. Cette quatrieme perfection du Créateur, la Science, porte un véritable Chrétien à reſpecter toûjours cette Intelligence qui gouverne le Monde, & à aquieſcer à la maniere dont elle le gouverne, lors même qu'il ne peut découvrir les raiſons qui la font agir: ſur tout elle le porte à ſe conduire comme étant toûjours ſous les yeux de ce Dieu qui voit tous nos deſſeins, toutes nos démarches, toutes nos penſées.

V. [6] Les Créatures ſont des preuves que Dieu eſt très-ſaint, puiſque ce grand Etre dont elles prouvent l'exiſtence, l'éternité, la ſageſſe, eſt parfaitement exempt de toutes ces foibleſſes qui ſont les cauſes ordinaires des péchez des hommes. D'ailleurs Dieu a mis dans ſes Créatures intelligentes, des marques de l'amour qu'il a pour la ſainteté: car il n'y en a aucune qui puiſſe s'empêcher de reſpecter la ſainteté, & qui puiſſe être heureuſe ſans s'y ſoumettre. Cette cinquiéme perfection du Créateur, ſa Sainteté, porte un véritable Chrétien à être ſaint.

[7] Enfin les Créatures ſont des preuves que Dieu eſt bon: puis qu'il a créé des Etres Intelligens ſuſceptibles de bonheur, puis qu'il leur a fourni tous les moiens pour ſe le procurer, & qu'il ne les expoſe même à aucun mal qui ne puiſſe contribuer à les

6 Conformément à ce qui a été établi dans la *Sect.* VI. pag. 26-30.

7 Conformément à ce qui a été établi dans la VII. & VIII. *Sect.* pag. 30-34.

à les rendre heureux. Cette perfection du Créateur, sa bonté, porte un véritable Chrétien à l'aimer; & à espérer que le bonheur de ces Ames dans lesquelles il a imprimé des desirs qui ne sauroient être satisfaits dans cette vie, ne finira pas avec cette vie.

D. Mais comment pouvons-nous savoir que Dieu sera plus favorable à un véritable Chrétien, qui tire de l'étude de la Nature les conclusions que vous avez raportées, [8] qu'aux Superstitieux & aux Idolatres qui en tirent de si differentes?

R. [9] Par cela même qu'on reconnoit un Dieu Créateur, Eternel, Sage, Puissant, Saint, Bon, on admet une Providence qui condamne l'abus que des Etres Intelligens font de leur Raison, qui aprouve & qui récompense ceux qui en font un bon usage.

D. Pourquoi exigez-vous d'un véritable Chrétien, qu'il sente l'imperfection des connoissances qui s'aquierent par l'étude de la Nature, & qu'il y suplée par la Révélation?

R. [10] Parce que c'est-là le but que Dieu s'est proposé en se révélant à nous dans sa Parole.

D. Donnez une idée générale de la Révélation.

R. On y peut distinguer deux choses : les véritez qu'elle enseigne, & le genre de vie qu'elle prescrit.

D. Quelles sont les véritez que le Chrétien puise dans la Révélation?

R.

8 Conformément à ce qui a été établi dans les *Sect.* IX. X. XI. pag. 34.-40.

9 Conformément à ce qui a été établi dans les *Sect.* XII. XIII. XIV. pag. 40.-46.

10 Conformément à ce qui a été établi dans la I. & II. *Sect.* de la II. Partie. pag. 46.-50.

11 Conformément à ce qui a été établi dans la III. & IV. *Sect.* pag. 50.-54.

R. Non seulement elle lui [11] confirme celles qu'il avoit sûes par la Nature, [12] mais elle lui en découvre qu'il n'auroit jamais pû savoir par cette voye. Un véritable Chrétien aprend de la Révélation, non seulement qu'il y a un Dieu Etre parfait, mais que trois personnes participent à l'essence Divine d'une [13] maniere incompréhensible à notre Raison, mais dans laquelle il est contradictoire qu'elle voye de la contradiction : que non seulement le Pere est Dieu, mais aussi le [14] Fils auquel l'Ecriture attribue les noms, les ouvrages, les perfections, le Culte du vrai Dieu : & le [15] St. Esprit dont la Révélation nous donne les mêmes idées que du Pere & du Fils, car elle veut que nous nous dévouions au S. Esprit, comme au Pere & au Fils : que nous regardions notre communion avec lui, comme aussi essentielle à notre bonheur que celle que nous avons avec le Pere & avec le Fils : que nous attendions de lui la paix, comme nous l'attendons du Pere & du Fils : que nous craignions de lui déplaire, comme au Pere & au Fils : que nous fassions de nos propres personnes des Temples à sa gloire, comme à la gloire du Pere & du Fils : & que quand une vérité est émanée de sa bouche, nous la regardions comme émanée de la bouche de Dieu, de même que si elle étoit émanée de la bouche du Pere, ou de celle du Fils.

Un véritable Chrétien aprend de la Révélation ce

12 Conformément à ce qui a été établi dans la V. *Sect.* pag. 55.-58.

13 Conformément à ce qui a été établi dans la *Sect.* VIII. pag. 69-73.

14 Conformément à ce qui a été établi dans la *Sect.* VI. pag. 58-62.

15 Conformément à ce qui a été établi dans la *Sect.* VII. pag. 62.-68.

ce qu'il ne pouvoit aprendre de la Nature, que [16] Dieu a formé de toute éternité un plan de misericorde pour les pécheurs : [17] qu'il l'a executé dans le temps par l'incarnation de son Fils : [18] qui s'est offert à la Justice Divine pour nos crimes : [19] qui est ressuscité & [20] monté au Ciel après la consommation de son sacrifice : [21] que tous ceux qui auront recours à ce Fils, par une Foi vive & active, obtiendront leur absolution & seront les objets des bontez Divines.

Un véritable Chrétien aprend de la Révélation ce qui pouvoit s'entrevoir, mais non se démontrer parfaitement dans la Nature : 1. [22] que l'Homme est un composé de deux substances, d'un Corps & d'un Ame : 2. [23] que son Ame est immortelle : [24] 3. que son Corps ressuscitera : 4. [25] qu'il sera jugé en Corps & en Ame, pour recevoir des récompenses ou des peines éternelles.

D. Quel est le genre de vie que la Révélation nous prescrit ?

R. [26] Elle nous prescrit trois sortes de devoirs : les premiers ont Dieu pour objet : les seconds nos pro-

16 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* IX. pag. 71.-73.

17 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* X. & XI. pag. 73.-78.

18 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XII. pag. 78.-81.

19 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XIII. pag. 81.-83.

20 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XIV. pag. 83.-84.

21 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XV. XVI. XVII. pag. 84.-90.

22 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XVIII. pag, 90.-91.

prochains : les troisiémes nous regardent nous-mêmes.

D. Quels sont les devoirs que la Religion nous prescrit à l'égard de Dieu ?

R. Ils sont tous compris dans un seul, c'est la suprême [27] adoration, qui consiste en pensées, en sentimens, en actions.

D. Comment le véritable Chrétien rend-il à Dieu par les pensées de l'esprit, l'hommage de la suprême adoration ?

R. [28] En se formant de Dieu les idées que l'Evangile nous en donne : [29] en n'attribuant qu'à lui les perfections qui ne peuvent convenir qu'à lui : & en donnant un bon sens à ces passages de l'Ecriture qui semblent établir, que Dieu participe aux imperfections des hommes, & les hommes aux perfections de Dieu.

D. Quels sentimens du cœur le véritable Chrétien fait-il entrer dans l'essence de la suprême adoration ?

R. I. [30] Un véritable Chrétien a pour Dieu des sentimens de reconnoissance, sortables aux faveurs qu'il en reçoit, aux lumieres dont il l'éclaire, au pardon qu'il lui accorde, au secours qu'il lui donne pour se conduire, à la victime qu'il lui a fournie pour sa Rédemption, aux félicitez éternelles qu'il lui prépare.

23 Voyez la *Sect.* XIX. pag. 91-93.
24 Voyez la *Sect.* XX. pag. 93-96.
25 Voyez la *Sect.* XXI. pag. 97.
26 Voyez la *Sect.* XXIII. pag. 102-104.
27 On l'appelle *suprême*, pour la distinguer des honneurs qu'on rend à des personnes éminentes : on l'appelle *adoration*, c'est-à-dire, l'action d'un Homme qui porte sa main à la bouche pour la baiser, ainsi que cela a été dit dans les *Sect.* XXIV. & XXV. pag. 104.-109.
28 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XXV. pag. 109-111.
29 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XXVII. & XXVIII. pag. 111.-118.
30 Conformément à ce qui a été dit dans les *Sect.* XXIX. & XXX. pag. 118-122.

II. [31] Un véritable Chrétien a pour Dieu les ſentimens d'acquieſcement que doivent lui inſpirer la maniere dont il gouverne le monde, la ſuperiorité de ſes lumieres ſur celles de l'Homme, & l'expérience de tant d'évenemens qui ſembloient opoſez à la ſageſſe de Dieu, mais qui n'ont ſervi qu'à la faire briller avec plus d'éclat.

III. [32] Un véritable Chrétien a pour Dieu les ſentimens d'humilité que nous ne ſaurions lui refuſer, quand nous opoſons ce qu'il eſt à ce que nous ſommes, ſon éternité avec la nouveauté de notre exiſtence : ſa grandeur avec notre petiteſſe : ſes connoiſſances avec notre ignorance : ſa Sainteté avec notre corruption : ſa dignité de Legiſlateur avec notre qualité de Créatures criminelles.

IV. [33] Un véritable Chrétien a les ſentimens de confiance que mérite un Dieu qui nous a promis, que quand nous ſerions dans l'indigence, il pourvoiroit à notre entretien : que quand nous ſerions perſécutez, il viendroit à notre ſecours : que quand nous nous trouverions dans un abandon général, il nous ſerviroit de retraite : que quand nous nous ſentirions tyranniſez par des paſſions involontaires, il nous muniroit de force pour les vaincre : que quand nous aurions la Conſcience déchirée de remors, il nous feroit éprouver la paix & le calme : que quand le Monde entier ſeroit envelopé par des calamitez, il daigneroit nous en affranchir : & que quand nous ſerions malades ou mourans,

31 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XXXI. p. 123-126.

32 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XXXII. p. 126-129.

33 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XXXIII. p. 129-133.

rans, nous obtiendrions la guérison, ou la bienheureuse immortalité.

V. [34] Un véritable Chrétien a pour Dieu des sentimens de crainte, non de cette crainte qu'on a pour un Tyran, mais de celle que mérite un Dieu juste, qui est le maitre de notre destinée, & qui a le pouvoir de nous rendre heureux ou miserables. Mais [35] sur tout un véritable Chrétien a pour Dieu des sentimens d'amour, de zèle, qui font qu'il s'interesse vivement pour la gloire de cet Etre adorable, qu'il s'irrite quand on l'outrage : qu'il a des transports de joye lors qu'on lui rend les homages qui lui sont dûs : des sentimens d'amour d'union qui lui font desirer avec ardeur d'avoir des rélations plus étroites avec lui, & de participer plus abondamment à sa félicité que nous ne pouvons le faire sur la Terre : enfin des sentimens de cette obéïssance sans bornes, qui est inséparable du véritable amour.

D. Quelles actions de la vie la Révélation fait-elle entrer dans la suprême adoration?

R. [36] Toutes celles qui suivent naturellement de l'obéïssance, mais en particulier toutes celles qui font partie du Culte Religieux. Un véritable Chrétien rend à Dieu un Culte exterieur sortable aux circonstances dans lesquelles les bontez de Dieu l'ont mis. Dieu exigeoit des Juifs un Culte proportionné à l'état d'un Peuple qui avoit besoin d'ombres & de figures pour se représenter un Rédempteur à venir, & qui n'a-

34 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XXXIV. p. 133-135.

35 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XXXV. p. 136.-139.

36 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XXXVI p. 139.-143.

n'avoit pas des idées auſſi claires des perfections de Dieu & de la nature de l'Homme, que celles que nous avons ſous l'Evangile. Mais un véritable Chrétien rend à Dieu un Culte proportionné à la clarté de l'Oeconomie dans laquelle il a le bonheur de vivre.

D. Faites l'énumération des parties du Culte extérieur que le véritable Chrétien rend à Dieu.

R. [37] La premiere partie du Culte extérieur c'eſt la profeſſion. Un veritable Chrétien fait paroitre les idées qu'il a des perfections Divines, & les ſentimens qu'elles font naitre dans ſon Ame, par ſon aſſiduité aux Aſſemblées publiques, lors que l'Egliſe eſt dans le calme : il aſſiſte à ces exercices avec le profond reſpect que demande la Majeſté du Dieu qu'on y adore, & avec un profond recueillement ſur chaque partie du Culte qui lui eſt rendu. Lors que l'Egliſe eſt ſous la Croix : il fait profeſſion de ſa Foi, même au péril de ſes biens & au péril de ſa propre vie. Et comme la Religion n'eſt pas ſeulement attaquée par les perſecutions & par les Tyrans, mais même par ceux qui la profeſſent, un véritable Chrétien fait tête dans la Societé à ceux qui lors même qu'ils ſont dans le ſein de l'Egliſe, blaſphement le Dieu qu'elle adore, & reſiſtent à ſes Loix.

La ſeconde partie du Culte extérieur ce ſont les Fêtes ſolemnelles. Un véritable Chrétien ſuſpend ſes affaires & ſes recréations temporelles, pour vaquer au ſervice de Dieu non ſeulement le premier jour de la ſemaine que l'Egliſe lui a conſacré, [38] mais dans les autres ſolemnitez,

37 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XXXVII. p. 143-149.

38 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XXXVIII. p.

nitez, comme ſont celle de la Nativité, celle de la Pâque, celle de la Pentecôte, celles des Jeûnes & des humiliations extraordinaires.

La troiſiême partie du Culte extérieur, c'eſt la prière. Un véritable Chrétien rend cet homage à Dieu, le ſeul Etre qui connoiſſe parfaitement nos beſoins, & qui puiſſe les remplir. [39] Et parce qu'il n'y a point de modelle de prière plus parfait que celui que Jeſus-Chriſt enſeigna à ſes Apotres, un véritable Chrétien l'offre ſouvent à Dieu: il lui demande ſouvent [a] que ſes attributs ſoient connus des Hommes, autant que peuvent les connoître des Eſprits bornez comme les notres, & qu'ils ſoient reſpectez comme ils méritent de l'être: il lui demande ſouvent [b] que la Religion Chrétienne encore inconnue à une grande partie du Monde, y faſſe de plus grands progrès: & [c] que Dieu ſoit ſervi des Hommes ſur la Terre, comme il l'eſt par les Bienheureux dans le Ciel: il lui demande [d] les choſes qui lui ſont néceſſaires pour ſon entretien: le pardon des pechez dont il ſe reconnoit coupable: & [e] la grace de reſiſter aux tentations auxquelles il ſera encore expoſé. [40] Un véritable Chrétien prie avec cette attention qu'exige la Majeſté du Dieu qui eſt l'objet de la prière, & le prix des graces qu'on ſollicite; il prie avec cette humilité qui

39 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XXXIX. p. 155-158. Où l'on a parlé de l'objet de la prière.

a *Ton nom ſoit ſanctifié.*

b *Ton Regne vienne.*

c *Ta volonté ſoit faite en la Terre comme au Ciel.*

d *Donne nous aujourd'hui notre pain quotidien. Pardonne nous nos offenſes, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offenſez.*

e *Ne nous indui point en tentation, mais délivre-nous du mal.*

40 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XL. p. 164-167. où l'on a parlé des conditions de la prière.

convient à des Créatures lors qu'elles se présentent devant un Etre [f] qui fait *du Ciel son Throne*, *& de la Terre le Marchepied de ses pieds* : & au caractere d'indigens, de pécheurs, de corrompus, que revêtent ceux qui prient : il prie avec cette [g] confiance qu'ont des Enfans, lors qu'ils s'adressent à leur Pere : il prie avec [h] cette charité que Jesus-Christ a voulu inspirer aux Chrétiens, à qui il a prescrit de se regarder mutuellement comme Freres : il prie avec cette ferveur dont doit être animée une Ame à laquelle Dieu permet de s'ouvrir à lui : & avec cette perséverance qu'on a pour la recherche des biens que l'on desire ardemment.

[41] La quatriême partie du Culte extérieur, c'est la lecture de la Parole de Dieu. Un véritable Chrétien vaque à cet exercice, non seulement pour obéir à Dieu qui l'ordonne, & pour suivre les exemples des Saints qui en ont fait leurs délices, mais pour puiser dans cette source toutes les directions dont il a besoin : [42] il lit cette Parole dans le dessein de se soûmettre à tout ce qu'elle prescrit, & afin d'en entendre le sens, il confronte un passage avec un autre passage : il étudie le style des Auteurs sacrez, les coûtumes des temps dans lesquels ils ont vêcu, le genie des Peuples chez lesquels ils ont exercé leur Ministere : les ouvrages que les personnes éclairées ont publiez pour expliquer cette parole.

La

f *Notre Pere qui ès aux Cieux.*

g *Pere.*

h *Notre Pere*, & non pas seulement, *mon Pere* : *donne-nous*, & non pas seulement, *donne-moi.*

41 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XLII. p. 167-169.

42 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XLIII. p. 170-173. où l'on a parlé des regles qui doivent être observées pour entendre l'Ecriture Sainte.

La cinquiême partie du Culte extérieur, ce sont les Cantiques sacrez. [43] Un véritable Chrétien les chante en revêtant l'Esprit & les sentimens dont étoient animez les Saints Hommes qui les ont composez : & pour aquérir ces dispositions, il lit les Cantiques sacrez dans la Prose, degagez des obscuritez de la Poësie : il examine les évenements qui y ont donné occasion : il cherche si l'Histoire Ste. ne fait point mention de ces évenements, & il chante ainsi, non seulement de bouche, mais aussi *de cœur au Seigneur* : [44] mais parce qu'il y a des Cantiques qui semblent pécher contre les Loix de la charité & contre celles de l'humilité, il fait les recherches qui sont nécessaires pour leur attribuer un sens digne de celui qui les a composez, & il reprime tous les mouvemens d'orgueil & de vangeance auxquels ils pourroient donner lieu.

[45] La sixième partie du Culte extérieur, ce sont les Sacremens. [46] Un véritable Chrétien connoit le prix des bontez de Dieu, qui daigne contracter avec nous les mêmes engagemens que contractoient anciennement les Juifs lors qu'ils bâtisoient leurs Proselytes: il fait à Dieu les mêmes promesses que les Proselytes faisoient à ceux qu'ils initioient dans le Judaïsme : lors que Dieu s'engage de lui éclairer l'Esprit, le Chrétien s'engage d'ouvrir les yeux à ces lumieres : lors que Dieu s'engage de lui donner des secours pour le

43 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XLIV. p. 174-180.

44 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XLV. p. 180-187.

45 Conformément à ce qui a été dit dans les *Sect.* XLVI. XLVII. p. 187-193.

46 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XLVIII. p. 193-201.

conduire; le Chrétien s'engage de s'abandonner à sa conduite : lors que Dieu s'engage de lui communiquer toutes les prérogatives du Christianisme, le Chrétien s'engage de chercher sa felicité dans ces prérogatives. [47] Mais parce que le Chrétien a reçu le Bâtême dans un âge où il étoit incapable d'entrer dans les vuës de ce Sacrement, il les examine, il promet d'y répondre & de se prévaloir lors qu'il est parvenu à un âge mûr, des graces que ses Parrains & ses Marraines ont demandées & obtenues pour lui, lors qu'ils l'ont consacré à Dieu par ce Sacrement. [48] Après qu'un véritable Chrétien a fait ces vœux à l'égard de son Bâtême, il les renouvelle dans la Ste. Cene, & après avoir compris l'intention qu'avoit Jesus-Christ en l'instituant, il travaille à aquerir les dispositions sans lesquels ce Sacrement attire sur ceux qui y participent des chatimens semblables à ceux qu'éprouverent les Corinthiens qui l'avoient profané. [49] Pour cela il examine son propre cœur, & il fait des efforts pour surmonter les difficultez qui nous empêchent de nous connoitre nous-mêmes. Ces difficultès viennent 1. des fausses idées qu'on se forme du Christianisme, & qui nous persuadent souvent que nous remplissons les conditions de la véritable Religion, lors que nous nous bornons à celles que le Monde leur a substituées. 2. de ce mélange de lumieres & de ténébres, de vices & de vertus, dans lesquels les Chrétiens se trouvent ordinairement, & qui les empêche de demêler

47 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XLIX. p. 201-205.

48 Conformément à ce qui a été dit dans les *Sect.* L. LI. LII. où l'on a expliqué le sens des paroles que Jesus-Christ emploia lors qu'il institua la Ste. Cene. p. 207-222.

49 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LII. p. 222-228.

ler si c'est Dieu ou le Monde qui tient le premier rang dans leur Ame : 3. des profondeurs du cœur humain, dans lesquelles il est malaisé de pénétrer : 4. de la corruption générale qui regne dans le Monde, & qui nous fait croire que nous sommes vertueux, parce qu'il y a un grand nombre de gens plus méchants que nous : pour surmonter ces difficultez, [50] un véritable Chrétien s'examine par raport à ce que la Religion a de spéculatif, & par raport à ce qu'elle a de pratique : à l'égard de ce que la Religion a de speculatif, il examine si l'ignorance & les doutes qui peuvent lui rester encore à l'égard de l'Alliance de Dieu, n'ont rien qui le rende indigne de prendre les signes destinez à la confirmer : il les prend avec confiance quand il se rend à lui-même ce témoignage : 1. qu'il a étudié la vérité dans le dessein de la connoitre, & non de s'affermir dans ses préjugez : 2. qu'il aime la Religion, non parce qu'on l'a prévenu pour elle, mais parce qu'il en voit les beautez par ses propres yeux : 3. qu'il s'y attache, non parce que ses interets temporels le demandent, mais parce qu'elle est conforme à la Parole de Dieu : 4. que s'il chancele encore sur quelques uns des articles de cette Religion, c'est non qu'il doute de l'autorité de celui de qui elle emane, mais qu'il n'est pas encore suffisamment éclairé : 5. qu'il a une intention sincere d'augmenter ses lumieres, & qu'il est prêt à y travailler. Un véritable Chrétien s'examine aussi sur ce que la Religion a de pratique : il examine s'il a les vertus capitales, comme sont la charité, la bonne foi, l'humilité : s'il a des dispositions permanentes, & non quelque mouvement passager seulement, de pieté & de dévotion:

50 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LIV. p. 228-231.

tion : si ne pouvant parvenir à une parfaite Sainteté, il fait des progrès continuels dans le chemin qui y conduit : s'il se soûmet à Dieu, non par des motifs mondains, mais parce que Dieu est notre Maitre. Que si malgré cet examen un Chrétien est encore incertain sur les dispositions de son propre cœur, s'il trouve qu'il a des sujets de croire qu'il s'est bien préparé à communier, & des sujets de craindre qu'il n'y ait eu de grands défauts dans sa préparation, il ose venir pourtant à ce Sacrement, mais en gémissant de ses foiblesses, & en promettant à Dieu de s'emploier tout entier à les combattre.

[51] Enfin la dernière partie du Culte extérieur, c'est le Serment. [52] Quand un véritable Chrétien jure pour attester une proposition, il ne le fait qu'après avoir connu la vérité de ce qu'il avance, & après avoir résolu de n'avancer que ce qu'il connoit être vrai : quand il jure pour confirmer une promesse, il ne le fait qu'à l'égard de celles qu'il peut accomplir : & [53] comme il promet avec execration dans la Ste. Cene de faire des choses qui sont au dessus des forces humaines, il le fait en se fondant sur les secours de l'Esprit de Dieu qui lui sont promis, sur les condescendances du Legislateur qui demande de nous que nous travaillions sincerement à ne plus pécher, non que nous ne péchions jamais : & sur les ressources que la repantance fournit aux pecheurs après les plus grands crimes, & qui lui font esperer que s'il étoit assez lâche pour violer le Serment qu'il prête à Dieu dans la Ste.

51 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LV. p. 232-235.

52 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LVI. p. 236-238.

53 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LVII. p. 239-242.

Ste. Cene, il en obtiendroit le pardon en ſe repantant de l'avoir commis.

D. Quelle eſt la ſeconde claſſe des devoirs que la Religion nous preſcrit?

R. C'eſt celle qui contient les devoirs dont nos prochains ſont l'objet.

D. Qu'entendez-vous par ces prochains?

R. [54] Tous les hommes ſans exception, même nos plus grands ennemis.

D. Quelles ſont les vertus que la Religion nous preſcrit à leur égard?

R. [55] Elles ſont compriſes en deux Maximes générales: ne faire aux autres que ce que nous voudrions qui nous fût fait à nous-mêmes: c'eſt-à-dire, tout ce que la Juſtice nous permettroit d'exiger d'eux, ſi nous étions dans les mêmes circonſtances: 2. aimer nos prochains comme nous-mêmes, c'eſt-à-dire, non que notre amour pour lui ſoit porté au même degré que celui que nous avons pour nous, mais qu'il ſoit auſſi réel.

D. A quels devoirs ces deux Maximes générales engagent-elles un véritable Chrétien?

R. A [56] deux ſortes de devoirs, dont les premiers regardent tous les hommes, & les ſeconds certaines rélations particulieres qu'il peut avoir avec quelques-uns.

D. Quelle conduite tient un véritable Chrétien à l'égard de tous les hommes?

R. I. Il s'intereſſe pour leur bien en acquieſçant à l'or-

54 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LVIII. p. 242-247.

55 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LIX. p. 247-252.

56 Conformément à ce qui eſt dit dans la *Sect.* LX. p. 253-258.

à l'ordre de la Providence de qui ils le tiennent : en travaillant lui-même à le conſerver & à l'augmenter au lieu de l'uſurper, directement ou indirectement.

II. [57] Il s'intereſſe pour leur réputation, en aimant d'entendre publier, & en publiant lui-même leurs bonnes qualitez, en cachant leurs défauts autant que cela eſt praticable ſans nuire à la Societé, & ſans autoriſer le mal : en évitant de calomnier & de médire.

III. [58] Il s'intereſſe pour leur vie : & il évite la haine, la colere, la vangeance, l'yvrognerie, la dureté, qui pourroient l'empoiſonner, & n'y porte jamais atteinte, à moins qu'il n'y ſoit contraint par une Guerre indiſpenſable, par une ſentence juridique, ou par une défenſe légitime.

IV. [59] Il s'intereſſe pour leur ſalut, & il travaille à l'avancer par de bonnes leçons, par de bonnes exhortations, & par de bons exemples.

D. Quels ſont les devoirs qui regardent les rélations particulieres que le Chrétien peut avoir avec les autres hommes?

R. [60] Si le Chrétien eſt Fils, il aura du reſpect pour la perſonne de ſon Pere & de ſa Mere, de la docilité pour leurs leçons, de l'obéïſſance pour leurs ordres : & s'il eſt Pere, il ſe rendra reſpectable à ſes Enfans : il accompagnera les leçons qu'il leur

57 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LXI. pag. 259-263.

58 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LXII. pag. 263-268.

59 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LXIII. pag. 268-278.

60 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LXIV. pag. 278-288.

leur fait de tout ce qui peut les rendre dociles : il ne leur donnera aucun ordre auquel ils ne puiſſent raiſonnablement déferer : & il s'attirera leur reconnoiſſance par ſes bienfaits.

[61] Si le Chrétien eſt dans l'état du Mariage, * il vivra avec la perſonne à laquelle il a plû à Dieu de l'unir, & il lui ſera fidelle : ** il aura pour elle la crainte, la vénération, la ſujettion, ou *** la diſcretion, le ſuport & la condeſcendence qui lui ſont dues.

[62] Si le Chrétien eſt Souverain, il maintiendra les Loix : il recompenſera la Vertu : il punira le Vice : il protegera l'innocence : il procurera l'abondance : il ſera le deffenſeur de la liberté : & s'il eſt ſujet, il fera des vœux pour la proſperité de ſes Souverains : il ſe ſoumettra à leurs ordres : il concourra avec eux par toutes les voyes légitimes, ſur tout en leur payant le Tribut, au bonheur de la Societé & de l'Egliſe.

[63] Si le Chrétien eſt Maître, il ſe ſouviendra de la grandeur naturelle de ſes Domeſtiques : il allegera leur joug : il leur payera leur ſalaire : il pourvoira au bien de leur Ame : s'il eſt Domeſtique, il ſera reſpectueux, ſoumis, fidelle à ſes Maîtres, & vigilant pour leurs interets.

Si

61 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LXV. pag. 288-292.

* C'eſt ce que les Maris & les Femmes ſe doivent reciproquement.

** Ce ſont les devoirs des Femmes envers leurs Maris.

*** Ce ſont les devoirs des Maris envers leurs Femmes.

62 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LXVI. pag. 292-298.

63 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LXVII. pag. 298-301.

[64] Si le Chrétien eſt Paſteur, il travaillera à aquérir toutes les qualitez dont il a beſoin pour paitre ſon Troupeau : de grandes lumieres, de ſaines idées : il ſera laborieux, humble, tendre, ferme, desintereſſé, & rempli de zèle : & s'il eſt Membre d'un Troupeau, il honorera ſes Paſteurs, il ſuivra leurs directions, il pourvoira à leur entretien, il ſecondera leurs travaux, il aura pour eux de l'amour & de la gratitude.

D. Quelle eſt la troiſième claſſe des devoirs que la Religion nous preſcrit ?

R. [65] Ce ſont ceux qui nous regardent nous-mêmes, & quelle a compris dans la notion générale de la ſobrieté.

D. Quelle conduite tient le véritable Chrétien pour s'aquitter de ces devoirs ?

R. [66] Il ſuit les directions générales & les directions particulieres que la Révélation lui donne ſur ce ſujet.

D. Marquez les directions générales.

R. Le Chrétien cherche les biens du Corps & ceux de l'Ame, les biens de cette vie paſſagere, & les biens de l'éternité : le Chrétien cherche avec plus de ſoin les biens de l'Ame, & de l'éternité, que ceux qui ne regardent que le Corps & qui finiſſent avec cette vie paſſagere : le Chrétien en cherchant les biens du Corps & de la vie préſente, ne regarde comme eſſentiels à ſon bonheur que ceux

64 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LXVIII. pag. 302-311.

65 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LXIX. pag. 312-314.

66 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LXX. pag. 314-316.

ceux de l'Ame & de la vie à venir. Quand ces deux ſortes de biens ſont en concurrence, & que le Chrétien ne peut les poſſeder tous, il ſacrifie ces premiers aux autres. Enfin le Chrétien jouït des biens du Corps & de la vie, & il en ſouffre les maux de telle maniere qu'ils contribuent les uns & les autres à le rendre heureux dans l'éternité.

D. Marquez les directions particulieres que la Révélation preſcrit au Chrétien, à l'égard de l'amour qu'il ſe doit à lui-même.

R. Il y en a deux principales. Premièrement elle veut qu'il travaille à la perfection & à la conſervation de ſes facultez. [67] Le Chrétien travaille à conſerver & à perfectionner ſes facultez corporelles : il évite l'yvrognerie, la gourmandiſe, l'impureté, tous les excès & toutes les paſſions qui pourroient les détruire ou les alterer : il uſe de tous les moiens qui lui ſont offerts pour les maintenir & pour les fortifier : & comme la vie eſt le fondement de ſes facultez, [68] un Chrétien prend ſoin de la ſienne & il la conſerve pretieuſement, quelque amere qu'elle puiſſe être, juſqu'à-ce que Dieu lui en demande le ſacrifice, & il l'employe à réparer les fautes qu'il a commiſes, & à s'exercer dans les vertus dont Dieu lui impoſe la pratique : [69] le Chrétien travaille auſſi à la conſervation & à la perfection de ſes facultez ſpirituelles : il cultive ſon Entendement par la méditation, & il le munit

67 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LXXI. pag. 317-319.

68 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LXXII. pag. 319-324.

69 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LXXIII. pag. 324-328.

nit contre le préjugé, contre la curiosité indiscrete, & contre l'obstination : il exerce sa Mémoire, & il lui confie des choses utiles : & pour faire un bon usage de sa Volonté, il empeche qu'elle ne soit entrainée par les Sens, éblouïe par l'Imagination, corrompue par un mauvais gout.

La seconde direction particuliére que la Révélation nous donne à l'égard de nous-mêmes, c'est de nous prévaloir de toutes les circonstances qui peuvent contribuer à notre bonheur, particulierement de la prosperité & de l'adversité. [70] Le Chrétien fait contribuer la prosperité à son bonheur : il évite les vices auquels elle expose, la présomption, la dureté, la distraction, la confiance aux causes secondes, l'attachement au Monde : il exerce les vertus dont elle facilite la pratique, particulierement la reconnoissance pour les bienfaits de Dieu, & l'attention pour les besoins des malheureux. [71] Le Chrétien fait aussi contribuer les adversitez à son bonheur : & pour cela il demande à Dieu son secours pour les soutenir : il remonte jusqu'à celui qui en est l'Auteur : il les opose à celle dont il s'est rendu digne par ses crimes : il examine la liaison qu'elles ont avec les plus grandes Vertus : il se rapelle l'exemple de ces grands Saints qui les ont souffertes avec constance, & particulierement celui de Jesus-Christ, le Chef & le Consommateur de sa Foi : enfin il les compare avec le bonheur céleste, dont elles doivent être suivies.

D. Comment un véritable Chrétien fait-il contribuer

70 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LXXIV. pag. 329-334.

71 Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LXXV. pag. 334-340.

contribuer à ſon bonheur les maladies qui ſont les avant-coureurs de la mort?

R. Il écarte les fauſſes idées qu'on ſe forme d'une bonne mort : il ne la fait pas conſiſter dans certains actes de pieté faits dans une maladie, qu'on croit mortelle, mais il s'y prépare durant tout le cours de ſa vie. Quand il eſt dans un lict de mort, il évite les abus que commettent la plûpart des mourans. Au lieu d'être ingénieux à ſe déguiſer le danger de ſa maladie, il aime à le voir & à le connoitre : au lieu de différer à régler ſes affaires temporelles, il les termine incontinent, afin de ne s'occuper que de ſon Dieu, & du ſoin de bien mourir : au lieu d'attendre l'extremité pour apeller ſes Paſteurs, & de n'avoir avec eux que des converſations vagues en la préſence de pluſieurs témoins, il ſe hâte de les apeller, il leur ouvre ſon cœur en particulier à diverſes repriſes : au lieu de ſe repoſer uniquement ſur les prieres que font pour lui les Spectateurs de ſon agonie, il travaille lui-même à ſon ſalut, par des oraiſons ferventes, par des méditations profondes, par des réparations effectives.

D. Pourquoi joignez-vous, dans l'idée que vous donnez du véritable Chrétien, la pratique des devoirs que la Révélation nous preſcrit, à la perſuaſion des véritez qu'elle nous révele?

R. Parce que toutes les véritez qu'elle nous révele, ont pour but de nous porter à la pratique des devoirs qu'elle nous preſcrit.

D. Mais pourquoi un véritable Chrétien regarde-t-il comme un ouvrage Divin ces véritez, & ces préceptes qui forment le Corps de Doctrine de la Révélation?

R. [72] Parce qu'il trouve des caractéres de Divinité dans ce Corps de Doctrine, & des preuves d'inspiration dans ceux qui l'ont redigé par écrit.

D. Quels caractéres de Divinité trouve-t-il dans ce Corps de Doctrine?

R. Il y trouve I. des Dogmes auxquels la Raison acquiesce : II. des Loix que la Conscience aprouve: III. des prédictions que l'évenement justifie : IV. des faits qu'un amas de circonstances historiques établit.

D. Quelle impression cette premiere preuve fait-elle sur l'esprit d'un véritable Chrétien?

R. [73] Quand il voit que la Révélation confirme, & qu'elle met dans un plus grand jour tout ce que sa propre méditation lui avoit découvert sur les perfections de Dieu, & sur la nature de l'Homme : quand il considere que ce qu'elle lui enseigne touchant ces sublimes mysteres qui sont au dessus de notre portée, est exempt de contradiction, il reconnoit que les Dogmes de la Révélation n'ont rien que de très-digne de Dieu.

D. Quelle impression la seconde preuve fait-elle sur l'esprit d'un véritable Chrétien?

R. [74] Les Loix dont les hommes sont les Auteurs, se ressentent de la corruption humaine. Celles de la Révélation n'ont rien de tel.

I. Les Loix de la Révélation sont justes en elles-mêmes, car elles nous ordonnent d'aimer souverainement un Dieu qui est souverainement aimable : de faire

72 Conformément à ce qui a été établi dans les *Sect.* I. & II. de la III. *Partie.* pag. 341-345.

73 Conformément à ce qui a été établi dans la *Sect.* III. pag. 345-349.

74 Conformément à ce qui a été établi dans la *Sect.* IV. pag. 349-351.

faire à l'égard de nos prochains ce que nous voudrions qu'ils fiſſent à notre égard, ſi nous étions dans les mêmes circonſtances : d'avoir de nous-mêmes des idées qui conviennent à ce que nous ſommes réellement, & de ne pas chercher de faux biens, qui nous feroient perdre les véritables.

II. Les Loix de la Révélation ſont fortes dans leurs motifs : elles nous propoſent l'avantage général de la Societé, & notre avantage particulier, pour nous porter à les obſerver.

III. Les Loix de la Révélation, ſont proportionnées à nos facultez : elles nous demandent, non que nous ſoïons parfaits, mais que nous faſſions nos efforts pour le devenir : elles nous aſſurent que nous obtiendrons grace après les plus grands crimes, ſi nous avons un regret ſincere de les avoir commis : elles nous promettent des ſecours pour ſupléer à l'impuiſſance naturelle où nous ſommes de les accomplir. La Conſcience aprouve ces Loix. De-là un véritable Chrétien conclut que les Loix de la Révélation, non plus que ſes Dogmes, n'ont rien que de digne de Dieu.

D. Quelle impreſſion la troiſiéme preuve fait-elle ſur l'eſprit d'un véritable Chrétien ?

R. Il eſt perſuadé de trois choſes, à l'égard des prédictions contenues dans la Révélation : [75] I. que les Prophetes ont annoncé une délivrance qui ne devoit arriver que pluſieurs Siècles après eux : 2. que les évenemens qui la concernent ne ſont pas de ceux, que la pénétration humaine pouvoit découvrir : 3. que les prédictions des Prophetes ſur ce ſujet ont été pleinement vérifiées en Jéſus-Chriſt. De là un véritable

75 Conformément à ce qui a été établi dans la *Sect.* V. pag. 351-352.

Chrétien conclut que Dieu eſt l'Auteur de ces prédictions.

D. Sur quoi un véritable Chrétien ſe fonde-t-il quand il croit que les Prophetes ont annoncé une délivrance qui ne devoit arriver que pluſieurs ſiècles après eux ?

R. Sur les traits généraux, & ſur les traits particuliers dont ils l'ont tracée : 1. [76] ſur les traits généraux Les Prophetes diſent que le bonheur dont joüiroit l'Egliſe quand cette délivrance arriveroit, ſurpaſſeroit infiniment celui dont elle avoit joüi juſques alors : que le Libérateur auquel elle ſeroit duë, auroit des qualitez au deſſus de l'homme : que les exploits que Dieu opéreroit pour nous la procurer, ſeroient comme le grand effort de ſes perfections : que la Terre n'a rien de comparable aux biens dont elle nous mettroit en poſſeſſion : qu'elle nous rendroit heureux dans l'éternité : que tous les Peuples de la Terre y auroient part.

2. [77] Sur les traits particuliers : les Prophetes ont dit que le Libérateur qu'ils annonçoient ſeroit de la Nation Juive, de la Tribu de Juda, de la Famille de David : qu'il ne viendroit qu'après que le Sceptre auroit été ôté à Juda, & qu'après que les LXX. ſemaines de Daniel ſeroient expirées : qu'il ſeroit précedé d'un Miniſtre tout occupé à lui préparer les voyes : qu'il naitroit à Bethlehem : qu'il mourroit d'une mort violente : & qu'il reſſuſciteroit glorieuſement L'Egliſe n'a vû aucune délivrance du temps des Prophetes, à laquelle ces traits puiſſent convenir.

D. Sur

76 Conformément à ce qui a été établi dans la *Sect.* VI. p. 355-362.

77 Conformément à ce qui a été établi dans la *Sect.* VII. p. 362-372.

D. Sur quoi ſe fonde un véritable Chrétien, quand il croit que les évenemens qui concernent cette délivrance, ne ſont pas de ceux que la pénétration humaine pouvoit découvrir?

R. [78] Premierement : une partie de ces évenemens n'auroient pû arriver, ſi Dieu n'avoit fait violence aux Loix de la Nature ; & comme il étoit libre de les violer ou de les ſuivre, il n'y avoit que lui qui pût ſavoir de quel côté ſe détermineroit ſa volonté à cet égard-là.

Secondement : il falloit un ſi grand concours de circonſtances pour produire les autres évenemens dont cette délivrance devoit être accompagnée, que toutes les lumieres de l'Eſprit humain ne pouvoient ſuffire à les prévoir.

D. Sur quoi ſe fonde un véritable Chrétien, lors qu'il croit que ces prédictions ont été pleinement vérifiées en Jeſus-Chriſt?

R. [79] Sur le quatrième caractère de Divinité qu'il trouve dans la Révélation : c'eſt qu'elle contient des faits qu'un amas de circonſtances hiſtoriques établit. Si l'Hiſtoire de l'Evangile eſt véritable, la délivrance que Jéſus-Chriſt a aportée au Monde, eſt celle-là même que les Prophetes avoient annoncée.

D. Mais comment un véritable Chrétien ſait-il que l'Hiſtoire de l'Evangile eſt véritable?

R. Il ſait 1. que les Livres où cette Hiſtoire eſt raportée, ſont des Auteurs dont ils portent les noms. 1. [80] Des perſonnes qui pouvoient le ſavoir, & 2.

 qui

78 Conformément à ce qui a été établi dans la *Sect.* VIII. p. 373-374.

79 Conformément à ce qui a été établi dans la *Sect.* IX. p. 375-381

80 Conformément à ce qui a été établi dans la *Sect.* X. où

qui avoient interêt à l'examiner l'ont attesté : 3. l'on ne sauroit ôter ces Livres à ceux auxquels on les attribue, sans revoquer en doute des faits incontestables avec lesquels cette vérité est liée : 4. les Ennemis du Christianisme l'ont reconnue : 5. ceux qui en veulent faire douter aujourd'hui, n'alleguent que des présomptions incapables d'ébranler les preuves réelles sur lesquelles elle est fondée.

Un véritable Chrétien [81] est convaincu II. que les Auteurs des Livres du Nouveau Testament sont dignes de foi :

1. Parce qu'ils attestent des faits sur lesquels il n'est pas possible qu'ils se soient trompez.

2. Parce qu'ils apellent un grand nombre de personnes à témoin de la vérité de leurs discours, & qu'il n'est pas à présumer que tant de gens aient formé un dessein aussi noir que celui de tromper tout le Genre Humain, ou qu'ils aient pû s'imaginer avoir vû mille & mille choses qu'ils n'avoient pas vues.

3. Parce que ces Auteurs & les témoins qu'ils ont alleguez ont été uniformes dans leurs dépositions, & qu'il est inouï que dans une multitude de faux témoins, il n'y en ait aucun qui se démente, & qu'ils soient toûjours uniformes dans leur témoignage.

4. Parce qu'ils ont choisi pour parler & pour écrire un temps où il auroit été aisé de les convaincre d'imposture, s'ils avoient été des Imposteurs.

5. Parce qu'ils ont parlé & écrit dans des lieux où l'on pouvoit découvrir sans peine, si les choses qu'ils disoient étoient fausses ou véritables.

6. Par-

l'on a proposé cinq regles pour connoitre si un Livre est de l'Auteur dont il porte le nom, pag. 381-384. & dans l'Avis qui suit cette *Sect.* p. 385-396.

81 Conformément à ce qui est établi dans la *Sect.* XI. p. 396 405. & dans l'Avis qui suit cette *Section* p. 405-417.

6. Parce que bien loin d'avoir eu quelque interêt à persister dans leur témoignage, ils n'ont pû le faire, sans s'exposer aux tourments les plus cruels, & à la mort la plus violente.

7. Parce qu'ils ont comparu devant des Juges pénétrants & experts, qui les auroient fait tomber en contradiction, s'ils eussent débité des mensonges.

8. Parce qu'ils n'avoient ni le crédit, ni les richesses, ni le savoir, ni l'éloquence dont ils auroient eu besoin pour imposer à l'Eglise, & pour donner à des fables, le cours qu'ont eu les véritez qu'ils ont annoncées.

Enfin, parce qu'ils ont séellé leur témoignage par des Miracles, & qu'il est insoutenable que Dieu eût voulu faire intervenir sa puissance pour favoriser des Imposteurs, ou des Visionaires : & on ne sauroit douter de ces Miracles sans taxer d'extravagance : 1. ceux qui assurent les avoir faits, non en secret, mais en public, à la face de tout un Peuple, & avoir communiqué aux autres le pouvoir d'en faire, comme eux : 2. leurs Proselytes qui n'avoient qu'à ouvrir les yeux pour savoir si les Auteurs de l'Histoire de l'Evangile faisoient des Miracles, & qu'à s'examiner eux-mêmes pour savoir s'ils en avoient reçu les dons : 3. les Ennemis du Christianisme qui ont avoué ces Miracles, qui faisoient tant de partisans à la Religion qu'ils auroient voulu renverser.

D. Vous avez prouvé que le Corps de Doctrine contenu dans la Révélation a des caractères de Divinité, prouvez l'inspiration de ceux qui l'ont redigée par écrit.

R. [82] Si ce Corps de Doctrine est Divin, & si l'on

82 Conformément à ce qui a été établi dans la *Sect.* XII. p. 418. & *suiv.*

l'on ne peut raisonnablement révoquer en doute le témoignage de ceux qui l'ont redigé par écrit, on ne sauroit douter aussi qu'ils n'aient été inspirez, car ils assurent que Jesus-Christ leur avoit promis son St. Esprit pour les a *conduire en toute vérité* : que cet Esprit leur a été communiqué, & que l'inspiration est une des principales graces qu'ils en ont reçues.

D. Cela regarde les Auteurs du Nouveau Testament, mais quelle preuve avez-vous de l'inspiration de ceux de l'Ancien?

R. 83 C'est que les Auteurs du nouveau ont attesté, que ceux qui ont écrit les Livres qui sont encore aujourd'hui le Canon de l'Ancien, étoient inspirez.

D. Mais pourquoi voulez-vous qu'un véritable Chrétien s'impose une tâche aussi onéreuse que celle de rechercher lui-même, & de voir de ses propres yeux, ce qu'il doit croire & ce qu'il doit pratiquer? Ne suffit-il pas qu'il s'en raporte sur cet article à ce qu'en décident ceux qui lui ont donné la naissance, ou ceux qui ont de plus grandes lumieres que les siennes.

R. 84 Non : car s'il falloit régler sa Foi sur l'autorité des personnes de cet ordre, les Religions les plus extravagantes seroient autorisées, puis qu'il n'y en a aucune en faveur de laquelle ceux qui la suivent, ne puissent alleguer l'autorité de ceux à qui ils doivent de la déférence. Un véritable Chrétien, a de la déférence, pour ceux auxquels il doit sa vie, & son éducation, mais il croit ne devoir se soumettre entiérement qu'à la VERITE' & qu'à L'EVIDENCE.

S E-

a *Jean XVI.* 3.

83 Conformément à ce qui a été établi dans la *Sect.* XIII. p. 424-425.

84 Conformément à ce qui a été établi dans la *Section* generale qui a servi d'introduction à cet ouvrage. p. 2.

SECONDE PARTIE.

DE LA DERNIERE SECTION.

Dans laquelle on tire de l'idée qu'on a donnée du véritable Chrétien, celle de la véritable Eglise.

AVIS AU CATECHISTE.

IL y a peu de queſtions dont les termes ſoient plus équivoques, que celles qui roulent ſur la nature & ſur les marques de l'Egliſe. Les diſputes qu'elles ont fait naitre commencerent dans des temps où la Philoſophie Scholaſtique influoit ſur tous les ſujets, & où l'on donnoit des regles de Logique plus propres à gâter l'Eſprit qu'à le former : C'eſt de-là principalement que ſont venus tant de Livres obſcurs ſur cette matière, & tant de difficultez à l'éclaircir. On réduit ſon Adverſaire au ſilence ſans le convaincre. On répond à des objections ſans ſavoir ſoi-même quelle en eſt la force. On ſe porte mutuellement des coups ſans s'atteindre : & après avoir attaqué & deffendu pendant longtemps, on ne ſait ſouvent, ni ce qu'on a deffendu, ni ce qu'on a attaqué. Il faut excepter de cette regle générale un certain nombre d'Auteurs qu'il n'eſt pas queſtion de nommer ici. Mais ſi le Catechiſte ſe rapelle les lectures qu'il a faites ſur le ſujet dont nous parlons, il reconnoitra comme nous, qu'elles n'ont pas produit dans ſon Eſprit la même lumière que celles qu'il a faites ſur des ſujets d'un autre genre. On a plus beſoin de méditation que de mémoire, quand on veut ſe former une juſte idée de l'Egliſe. Et pourvû qu'on prenne ſoin de bien établir l'état des queſtions, on parviendra ſans peine à les éclaircir. C'eſt ce

 qui

qui nous a fait prendre le parti de donner ici au Catechumene la liberté d'interroger lui-même son Catechiste, afin que la clarté des demandes qui lui seront faites, lui en fournisse la réponse.

D. Sur quoi reglez-vous l'idée que vous vous formez de la véritable Eglise?

R. Je ne saurois répondre à cette question, si vous n'avez la condescendance de m'expliquer ce que vous entendez par le mot *d'Eglise*. Je le trouve pris en divers sens dans l'Ecriture. Il signifie dans sa notion la plus générale, une [1] *Assemblée*, une *convocation*. Je comprens bien que vous ne le prenez pas ici dans ce sens & que vous ne me demandez pas, sur quoi je fonde l'idée que j'ai d'une *convocation* ou d'une *Assemblée*. Il se prend quelquefois pour le lieu où l'on s'assemble; c'est ainsi que St. Paul reprochoit aux Corinthiens les querelles qu'ils avoient lors qu'ils s'assembloient (a) *dans l'Eglise*. Je suis persuadé que ce n'est pas là non plus l'idée que vous y attachez: vous ne me demandez pas que j'explique en quoi consiste le lieu où des personnes tiennent leurs assemblées. Il signifie quelquefois une Societé de vrais Chrétiens qui habitent dans une certaine Ville, dans une certaine Province, sous la conduite des mêmes Pasteurs. C'est ainsi qu'il est parlé de (b) *l'Eglise de Corinthe*, de (c) *l'Eglise de Macedoine*, de (d) *l'Eglise* de la *Maison de Priscille & d'Aquille*. Je conçois encore que

(1) *Act. XIX.* 32.
(*a*) 1 *Cor. XI.* 18.
(*b*) 1 *Cor. I.* 2.
(*c*) *II. Cor. VIII.* 1.
(*d*) *Rom. XVI.* 5.

que ce n'eſt pas de cette maniere que je dois l'entendre dans votre queſtion.

Mais il ſe prend quelquefois pour l'aſſemblage de tous les Fidelles, ſoit qu'ils aïent vêcu avant la Loi, ſoit qu'ils aïent vêcu ſous la Loi, ſoit qu'ils aïent vêcu ſous l'Evangile ; ſoit qu'ils jouiſſent actuellement du bonheur celeſte, ſoit qu'ils eſperent d'en jouïr un jour. Dans ce ſens il eſt dit que (a) *Chriſt a aimé l'Egliſe, & qu'il s'eſt donné ſoi-même pour elle:* que les Chretiens ſont b) *venus à l'Aſſemblée, à l'Egliſe des premiers nez dont les noms ſont écrits aux Cieux.* Il ſe prend auſſi pour l'aſſemblage des Fidelles qui vivent ſous l'Evangile, & qui parviennent au ſalut par les voyes que Jeſus-Chriſt & les Apôtres leur ont tracées : c'eſt ainſi que Jeſus-Chriſt diſoit, ſur cette (c) *Pierre, j'établirai mon Egliſe*, & dans le Livre des Actes, (d) *Dieu ajoûtoit tous les jours à l'Egliſe des gens pour être ſauvez.* Et comme cette Egliſe a des Conducteurs & des perſonnes qui ſont ſoumiſes à leur conduite, ce terme marque quelquefois ceux qui conduiſent, c'eſt le ſens qu'il a dans les paroles de Jeſus-Chriſt, (e) *di-le à l'Egliſe*, & quelquefois ceux qui ſont conduits : c'eſt dans ce ſens que St. Paul veut que l'Evêque ſache (f) *gouverner l'Egliſe de Dieu.* Je dois répondre à votre queſtion ſelon le ſens que vous donnerez au terme *d'Egliſe.*

D. Quand je vous demande ſur quoi vous reglez l'idée que vous vous formez de l'Egliſe, je prens ce mot

(*a*) *Epheſ. V.* 25.
(*b*) *Hebr. XII.* 23.
(*c*) *Matth. XVII.* 18.
(*d*) *Act. II.* 47.
(*e*) *Matth. XVIII.* 17.
(*f*) 1 *Tim. III.* 5.

mot pour l'aſſemblage des Fidelles qui vivent ſous l'Evangile, & qui parviennent au ſalut par les voyes que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres leur ont tracées.

R. A préſent je vous répondrai ſans peine. Je regle l'idée que je me forme de l'Egliſe, ſur celle que la Religion Naturelle, & la Religion Révélée nous donnent du véritable Chrétien. Un véritable Chrétien eſt un Homme qui travaille à rectifier ſon eſprit & à l'éclairer: c'eſt un Homme qui cherche dans les Créatures des ſecours pour connoitre le Créateur, & le Culte que des Etres intelligens doivent lui rendre: c'eſt un Homme qui ſent l'imperfection des connoiſſances qu'on peut aquérir par cette voye, & qui fait ſupléer la Révélation à ce qu'il ne peut trouver dans la Nature: c'eſt un Homme qui défere à ce que la Révélation décide, & qui fait ſans ceſſe des efforts pour pratiquer ce qu'elle ordonne. La véritable Egliſe eſt l'aſſemblage des Hommes qui ont tous ces caracteres.

D. Mais n'y a-t-il pas quelque marque particuliere à laquelle on peut connoitre ſi tel ou tel particulier, ſi telle ou telle Societé apartient à la véritable Egliſe?

R. Il y a auſſi de l'équivoque dans cette Queſtion. Le mot de *marque* ſignifie premièrement le caractère diſtinctif d'une choſe, ce qui en fait l'eſſence, & qui la diſtingue de tout ce qui n'eſt point cette choſe-là. Il ſignifie auſſi un ſigne extérieur auquel on peut connoitre ſi une choſe à l'eſſence qu'on lui attribue, ou ſi elle lui eſt attribuée fauſſement: je vous prie de m'expliquer en quel ſens vous prenez ce terme dans la queſtion que vous me faites.

D. Je le prends dans l'un & dans l'autre de ces ſens, & je vous demande I. quelles ſont les *marques* qui font le caractère diſtinctif d'un particulier, ou d'une

d'une Societé qui apartient à la véritable Eglise?

R. J'ai déja répondu à cette question. Il n'y a point d'autre *marque* qu'on apartient à la véritable Eglise que d'avoir ce qui fait l'essence, & les caractères distinctifs d'un vrai Chrétien. Un particulier qui a tous ces caractères apartient à la véritable Eglise. Une Societé toute composée de gens qui ont ces caractères apartient toute entière à la véritable Eglise: & si elle est composée de gens dont une partie a ces caractères, & dont l'autre ne les a point, elle a une de ses parties qui apartient à la véritable Eglise, & une autre qui ne lui apartient point. La chose parle d'elle-même.

D. Mais peut-on connoitre si un particulier & si une Societé ont ces caractères?

R. Chacun peut le connoitre à l'égard de lui-même: il n'a qu'à suivre pour cela les regles dont [85] on a parlé, quand on a traité de l'examen de soi-même. Mais comme il n'y a personne qui puisse connoitre parfaitement le cœur d'un autre, beaucoup moins celui d'un grand nombre de gens qui composent une Societé, il n'y a personne aussi qui puisse discerner s'ils ont les caractères du Christianisme, & s'ils apartiennent à la véritable Eglise. On ne peut former que des conjectures incertaines sur ce sujet: Dieu seul peut le connoitre parfaitement.

D. Prenez à présent le mot de *marque* dans le second sens que vous lui avez donné. Y a-t-il des signes exterieurs auxquels on puisse connoitre la véritable Eglise?

R. Permettez-moi de vous demander encore quelque

85 Conformément à ce qui a été établi dans la *Sect.* LIII. de la II. Part. pag. 224, &c.

que explication. Une Societé peut être considerée sous deux differens points de vue: I. elle peut être considerée comme faisant corps avec ceux qui l'ont fondée: elle peut être considerée aussi comme n'étant composée que de ceux qui vivent actuellement. La question que vous me faites peut aussi avoir deux sens. I. Y a-t-il des signes exterieurs auxquels on puisse connoitre l'Eglise, considerée comme un Corps composé des Fidelles qui ont vêcu depuis Jesus-Christ jusques à nous. Ou bien cette partie de l'Eglise qui subsiste aujourdhui, & qui compose elle-même un Corps indépendamment de ses fondateurs, peut-elle être reconnue à quelcun de ces signes exterieurs? Je reglerai ma réponse sur le sens que vous donnerez à votre question.

D. Elle a les deux sens que vous venez d'expliquer. Premierement je vous demande si l'Eglise considerée comme faisant Corps avec Jesus-Christ, avec ses Apôtres, avec tous ces premiers Chrétiens qui ont établi l'Evangile dans le Monde, a des signes exterieurs auxquels elle puisse être reconnue?

R. Oui: Toutes les preuves que les fondateurs de l'Eglise Chrétienne ont données de la Divinité de leur Mission, sont des signes exterieurs auxquels on peut connoitre la véritable Eglise. Et comme la lumiere Prophetique, la gloire des Miracles, doivent être rangées parmi ces sortes de preuves, elles doivent être regardées aussi comme des signes exterieurs auxquels on peut connoitre la véritable Eglise. Mais pour connoitre l'Eglise à ces sortes de signes, il n'est pas nécessaire qu'ils se perpetuent dans tous les Siècles de sa durée, il suffit qu'on ait toûjours des preuves de leur vérité. Si j'ai des preuves que les fondateurs de l'Eglise à laquelle je suis uni ont fait des Miracles, cela me suffit pour me prouver à cet é-

gard-

gard-là, que je ſuis dans la véritable Egliſe: je n'ai pas beſoin que ceux qui ont ſuccedé à ces premiers fondateurs, faſſent des Miracles comme eux.

D. Prenez à préſent ma queſtion dans le ſecond ſens que vous lui avez donné. Et pour prévenir de nouvelles équivoques, voici ce que je vous demande: Y a-t-il des ſignes extérieurs auxquels ceux, qui ne ſavent pas bien en quoi conſiſte l'eſſence de l'Egliſe, puiſſent connoitre ſi une Societé apartient à la véritable Egliſe. Je ne connois pas bien ce qui fait l'eſſence de l'or, on me préſente un morceau de métail: on me dit que c'eſt de l'or : je demande un ſigne extérieur auquel je puiſſe connoitre ſi ce qu'on me préſente eſt véritablement de l'or. De même je ne ſai pas bien en quoi conſiſte l'eſſence de la véritable Egliſe : je vois pluſieurs Societez qui ſe vantent de l'avoir : je demande s'il y a des ſignes exterieurs qui m'épargnent l'examen de la Doctrine, & qui me découvrent parmi les Societez qui s'arrogent le titre de la véritable Egliſe, celle qui a le droit de ſe l'arroger.

R. Non : il n'y a aucune marque qui diſpenſe de l'examen de la Doctrine. Parmi celles qu'on a données il n'y en a point qui ne ſoit ou équivoque, ou ſujette aux mêmes inconveniens, & à de plus grands encore que ceux qu'on vouloit éviter, quand on demandoit les marques de la véritable Egliſe.

D. Qu'entendez-vous par les ſignes équivoques de la véritable Egliſe?

R. Il y en a de deux ſortes. Il y en a qui ſont équivoques, parce qu'ils ſe trouvent quelquefois dans les Societez qui apartiennent à la véritable Egliſe, & quelquefois ils ne s'y trouvent point. Nous mettons dans ce rang 1. l'efficace de la Doctrine de l'Egliſe, 2. la multitude de ſes partiſans, 3. le témoignage que ſes

ses plus grands Ennemis lui rendent, 4. la fin tragique de ses persecuteurs, 5. la félicité temporelle de ceux qui la protegent. Quelquefois la véritable Eglise a ces sortes de signes exterieurs: quelquefois elle en est destituée. Quelquefois la Doctrine de la véritable Eglise est efficace, comme elle le fut lors que St. Pierre convertit par un seul Discours [a] *trois mille personnes*, & par un autre [b] *cinq mille* : mais quelquefois aussi elle ne produit point de fruit, comme lors que les Prophetes s'écrioient : [c] *Qui a crû à notre publication? A qui a èté révélé le bras du Seigneur?* Quelquefois la véritable Eglise a une grande multitude de Partisans, comme quand elle verra l'entier accomplissement de ces Oracles qui promettent que *la Terre sera remplie de la connoissance de Dieu, comme le fonds de la Mer l'est des eaux qui la couvrent :* mais quelquefois aussi elle n'en a qu'un petit nombre, comme quand Elie faisoit cette plainte : [d] *Les Enfans d'Israël ont abandonné ton Alliance : ils ont démoli tes Autels : ils ont tué tes Prophetes, je suis demeuré moi seul, encore cherchent-ils à m'ôter la vie.* Quelquefois les plus grands Ennemis de la véritable Eglise lui rendent des témoignages avantageux, comme quand Celse, Julien l'Apostat, & quelques autres ont avoué que Jesus-Christ avoit fait des Miracles: mais quelquefois aussi ils la chargent des calomnies les plus atroces, comme quand les Juifs accusoient Jesus-Christ de jetter hors les Diables, par un pouvoir que lui donnoit [e] *le Prince des Diables*. Quelquefois l'Eglise à des Deffenseurs dans une prosperité éclatante, comme quand les Empereurs Payens embrasserent le Christianisme, & que les Chrétiens furent élevez aux Charges les plus éminentes : mais

a Act. II. 41. *b Act. IV. 4.* *c Esai. LIII. 1.*
d 1 Rois XIX. 10. *e Matt. XII. 24.*

mais quelquefois auſſi elle eſt dans l'adverſité la plus profonde, comme lorsque les Empereurs Payens ſuccederent à ceux qui avoient embraſſé le Chriſtianiſme. Quelquefois les Perſecuteurs de l'Egliſe ont une fin tragique, comme lorsque Pharao fut englouti dans la Mer avec toute ſa Cour: mais quelquefois auſſi leur mort n'a rien de particulier. Ces ſignes ont donc toûjours été équivoques. Si l'on vouloit en faire les marques certaines de la véritable Egliſe, on préféreroit aujourdhui le Paganiſme & le Mahometiſme à la Religion de Jeſus-Chriſt: puiſque l'Egliſe de Jeſus-Chriſt a aujourdhui beaucoup moins de Diſciples, & par cela même moins d'autorité dans le Monde que les Mahometans & que les Payens.

Il y a auſſi des ſignes qui ſont équivoques, parce que s'ils ſe trouvent toûjours dans la véritable Egliſe, ils ſe trouvent auſſi dans les fauſſes. Par exemple, le nom (*a*) *Catholique*: les fauſſes Communions le portent

(*a*) Ce mot ſignifie *univerſel*: il ne ſe trouve point dans l'Ecriture Ste. Il eſt bien à la tête de l'Epitre de St. Jaques, de celles de St. Pierre, de celles de St. Jean, & de celle de St. Jude, mais on ne leur avoit pas donné ce nom avant le quatrième Siecle. On ne convient pas des raiſons qui ont porté les Auteurs du Symbole à donner le titre de *Catholique* à l'Egliſe. Les Anciens prennent ce terme en divers ſens. Quelquefois ils l'employent pour marquer un lieu où s'aſſemblent des perſonnes de tout ordre, de tout âge, de tout ſexe, par oppoſition aux Monaſteres: quelquefois pour exprimer le Corps général de l'Egliſe, par oppoſition aux Societez particulieres dont elle eſt formée: quelquefois pour diſtinguer les Chrétiens véritablement Orthodoxes qui aſſiſtent aux Aſſemblées publiques & qui croyent tout ce que l'Ecriture décide, & qui ſe ſoumettent à toutes les Loix qu'elle preſcrit, d'avec les Hérétiques, qui forment des conventicules, & qui ne retiennent de la Doctrine & des Loix de Jeſus-Chriſt que ce qui leur plait, & qui rejettent ce qui les choque: quelquefois pour faire voir la difference que Dieu a miſe entre l'Egliſe Chrétienne & l'Egliſe Judaïque: cette derniere étoit toute renfermée dans une ſeule Nation: les principales parties du Culte exte-

tent ou elles peuvent le porter, comme la véritable Eglise: jamais un nom vénerable ne peut être un signe certain d'une vie pure, & d'une doctrine saine en ceux qui le prennent. Le St. Esprit l'a déclaré en parlant à l'Eglise de Smyrne. (*b*) *Je connois tes œuvres, & ton affliction, & ta pauvreté, mais tu és riche, & le blaspheme de ceux qui se disent être Juifs, & que ne le sont point, mais sont la synagogue de Satan.* De même si la véritable Eglise étoit toûjours unie à un Chef visible, si cette union telle que la conçoivent quelques Chrétiens n'étoit pas opposée à ce que la (*c*) Religion nous enseigne touchant les devoirs des Pasteurs envers les Troupeaux, & touchant les devoirs des Troupeaux envers les Pasteurs, ce seroit là pourtant une marque équivoque de la véritable Eglise: il n'y a point de Societé si impie qui ne soit unie, ou qui ne puisse l'être à un Chef visible.

D. Expliquez ce que vous avez avancé, que parmi les marques qu'on a données de l'Eglise, il y en a qui sont sujettes aux mêmes inconveniens, & à de plus grands encore que ceux qu'on vouloit éviter.

R. Le

exterieur qu'elle rendoit à Dieu ne pouvoient être célèbrées qu'à Jérusalem: mais l'Eglise Chrétienne est composée de toutes sortes de Nations, & les Chrétiens rendent à Dieu dans tout l'Univers le Culte d'*Esprit & de vérité* qu'il demande des (1) *vrais Adorateurs.* On peut voir dans l'explication que Pearson a donnée du Symbole, *Art. IX. pag.* 346. &c. divers passages des Anciens qui justifient ce que nous venons d'avancer: on trouvera dans le même endroit plusieurs autres significations du mot *Catholique.* Il me semble qu'on doit lui attribuer les deux derniers, dans l'article du Symbole où nous faisons profession de croire *l'Eglise Catholique.*

(*b*) *Apoc. II.* 9.

(*c*) Conformément à ce qui a été établi dans la *Sect. LXVIII.* de la II. Part. pag. 302. voi. surtout pag. 304. & 307. 308.

(1) *Jean. IV.* 23.

R. Le but de ceux qui demandent les marques de la véritable Eglise, c'est d'éviter la discussion, & de connoitre dans quelle Societé la Vérité reside, sans entrer dans l'examen de la Doctrine. Toutes les marques de l'Eglise qui ramenent à l'examen de la Doctrine, & qui engagent à de plus grandes discussions que celles qu'on vouloit s'épargner sont sujettes aux mêmes inconveniens, ou à de plus grands encore, que ceux qu'on vouloit éviter.

D. Raportez les marques de cet ordre.

R. Il y en a six: l'antiquité: la durée perpetuelle: la succession: la conformité avec l'Eglise primitive: la pureté de la Doctrine: la sainteté de la vie de ceux qui la prêchent. Il faut autant & plus de travail, pour connoitre si une Societé a ces marques, que pour connoitre si elle enseigne la Doctrine de Jesus-Christ: & bien loin que ces marques dispensent de l'examen de la Doctrine, elles y ramenent par une voye plus longue & plus difficile. Pour connoitre si une Eglise est ancienne dans sa fondation, si elle n'a point souffert d'interruption, si les Chefs qui ont succedé à l'égard du nom à ceux qui l'ont fondée, leur ont succedé aussi à l'égard de la Religion, si elle ne s'est point écartée des Dogmes qu'enseignoient les premiers Chrétiens, si sa Doctrine est propre à inspirer les vertus Chrétiennes, si ceux qui les prêchent les mettent en pratique; pour connoitre toutes ces choses il faut les mêmes discussions, il en faut de beaucoup plus grandes encore, que pour comparer la Doctrine de cette Societé avec celle que Jesus-Christ, & ses Apôtres nous ont tracée dans leurs écrits.

D. Mais ce que vous venez de proposer ne vous dispense-t-il pas de vivre en communion avec aucune Societé Chrétienne? Vous faites consister l'essence

de la véritable Eglise dans certains caractères qui ne peuvent être connus que de Dieu seul : vous dites qu'il n'y a point de marque extérieure qui puisse nous faire connoitre si une Societé a tous ces caractères. Quel moyen vous reste-t-il donc pour savoir à quelle Societé vous devez vous ranger?

R. Les véritables membres de l'Eglise forment deux sortes de Societez : une Societé invisible & une Societé visible. J'entens par *la Societé invisible* l'assemblage de tous les véritables Chrétiens : j'apelle cette Societé *invisible*, parce qu'il n'y a que Dieu seul qui puisse la connoitre. Quand j'ai vû par l'examen de mon propre cœur, que j'ai tous les caractères d'un véritable Chrétien, je puis être par cela même assuré que je suis uni à cette Societé invisible.

J'entens par la *Societé visible* celle que les véritables Chrétiens forment avec ceux qui enseignent la Doctrine de Jesus-Christ, & qui rendent à Dieu le Culte extérieur qui nous est prescrit dans l'Evangile : on doit vivre en communion avec cette Societé & on peut la connoitre, en comparant la Doctrine qu'elle enseigne avec celle de Jesus-Christ, le Culte extérieur qu'elle rend à Dieu, avec celui qui nous est prescrit dans l'Evangile.

D. Mais si vous ne trouviez aucune Societé visible, dont la Doctrine ne fût mêlée de quelque erreur, & dont le Culte eût une parfaite conformité avec celui qui nous est prescrit dans l'Evangile, vous croiriez-vous alors dispensé de vous unir à une Societé visible?

R. Il y a deux sortes d'erreurs dans la Doctrine : il y en a qui sont incompatibles, il y en a qui sont compatibles avec le Systeme de l'Evangile. Il y a aussi deux sortes d'abus dans le Culte extérieur : il y en a qui peuvent subsister, & il y en a qui ne peuvent sub-

ſubſiſter avec le Culte qui nous eſt preſcrit dans l'Evangile. Si une Societé mêle dans ſa Doctrine des erreurs, & dans ſon Culte des abus de ce premier genre, je n'aurai aucune communion avec elle; mais je ne croirai pas devoir m'en ſéparer pour des erreurs & pour des abus du ſecond.

D. Mais comment peut-on diſtinguer les erreurs compatibles, de celles qui ſont incompatibles avec le Syſteme de l'Evangile? Et comment peut-on diſtinguer les abus d'un Culte qui peuvent ſubſiſter, d'avec ceux qui ne peuvent point ſubſiſter avec le Culte qui nous eſt preſcrit dans l'Evangile?

R. Une erreur qui choque directement le grand but que Dieu ſe propoſe dans l'Evangile, eſt une erreur incompatible avec le Syſteme de l'Evangile. Par exemple, une des grandes vues de Dieu dans l'Evangile, c'eſt de nous faire regarder Jéſus-Chriſt comme ce Libérateur que les Prophetes avoient promis à l'Egliſe: croire que Jéſus-Chriſt n'eſt point ce Libérateur, c'eſt une erreur qui choque directement le grand but que Dieu ſe propoſe dans l'Evangile. Par exemple encore, une des grandes vues de Dieu dans l'Evangile, c'eſt de nous inſpirer de l'amour pour la vertu, & de l'horreur pour le vice: croire qu'il n'y a point de difference entre le vice & la vertu, c'eſt une erreur qui choque le grand but qui Dieu ſe propoſe dans l'Evangile. Par exemple encore, une des grandes vues de Dieu dans l'Evangile, c'eſt de nous détacher de la Terre, & de nous faire chercher nôtre félicité dans un autre Monde: ſoutenir qu'il n'y a ni peines ni récompenſes après cette vie, & que l'Ame périt avec le Corps, c'eſt ſoutenir une erreur qui choque le grand but que Dieu ſe propoſe dans l'Evangile. Mais il y a des erreurs compatibles avec ce Syſteme, parce qu'elles

ne choquent pas directement le grand but que Dieu ſe propoſe dans l'Evangile. Par exemple, je ſupoſe que les Fidelles de la Communion d'Augsbourg ſe trompent, lorſqu'ils croient la préſence corporelle de Jeſus-Chriſt, dans le pain & le vin de l'Euchariſtie: ou bien je ſupoſe que l'opinion contraire ſoit erronée, ce ſont des erreurs tolerables.

D. Et comment peut on diſtinguer les abus d'un Culte extérieur qui ne peuvent pas ſubſiſter, d'avec ceux qui peuvent ſubſiſter avec le Culte qui nous eſt preſcrit dans l'Evangile?

R. En ſuivant la même methode. Les abus qui choquent directement le grand but que Dieu s'eſt propoſé dans le Culte extérieur qu'il nous a preſcrit dans l'Evangile, ne peuvent ſubſiſter avec ce Culte. Par exemple, une des principales vues de Dieu dans le Culte extérieur qu'il nous preſcrit dans l'Evangile, c'eſt de nous engager au Culte intérieur: charger le Culte extérieur d'un ſi grand nombre de cérémonies que l'attention en ſoit épuiſée, & qu'elle ne puiſſe ſuffire au Culte intérieur, c'eſt là un abus qui ne peut ſubſiſter avec le Culte qui nous eſt preſcrit dans l'Evangile. Par exemple encore: une des grandes vues de Dieu dans le Culte extérieur qu'il nous preſcrit, c'eſt que nous lui donnions certaines marques extérieures de revérence, par leſquelles nous temoignions que nous le croyons lui ſeul digne de la ſuprême adoration: joindre aux marques de revérence que l'on donne à Dieu dans le Culte extérieur, les mêmes marques de reſpect pour les Créatures, c'eſt un abus qui ne peut ſubſiſter avec le Culte qui nous eſt preſcrit dans l'Evangile. Mais admettre un nombre de cérémonies qui n'abſorbent pas entierement l'attention que demande le Culte intérieur, quoiqu'elles puiſſent y cauſer quel-

quelque diverſion: ou bien ſous prétexte de ne cauſer aucune diverſion au Culte intérieur, ſe faire un ſcrupule de recevoir certaines cérémonies qui pourroient en occupant les ſens, ſoulager l'attention qu'il demande, ce ſont des abus, mais compatibles avec l'eſſence du Culte extérieur qui nous eſt preſcrit dans l'Evangile.

D. Mais comment pouvez-vous vous promettre de ne pas vous tromper dans une entrepriſe auſſi délicate que celle de marquer les bornes de la tolerance que les Chrétiens ſe doivent mutuellement, & de déterminer quelles ſont les erreurs incompatibles & quelles les compatibles avec le Syſteme de l'Evangile: quels ſont les abus qui peuvent ſubſiſter, & quels ſont ceux qui ne peuvent pas ſubſiſter avec le Culte qui nous eſt preſcrit dans l'Evangile?

R. Je me rapellerai la conduite que j'ai tenuë quand je me ſuis examiné moi-même, par raport à ce que la Religion a de ſpéculatif (*a*). Je me croirai agréable à Dieu ſi je puis me rendre ce témoignage: 1. que quand j'ai cherché quelle étoit la Societé Chrétienne avec laquelle je devois vivre en Communion, je n'ai pas eu deſſein de m'affermir dans mes préjugez, mais de connoitre la Vérité: 2. que quand je me ſuis uni à cette Societé, ça été parce que j'ai trouvé des caractères de vérité dans ſa Doctrine, & de pureté dans ſon Culte, non parce qu'on m'avoit prévenu pour elle dans mon Enfance: 3. que je continuë à vivre en communion avec elle, non parce que mes in-

(*a*) Conformement à ce qui a été établi dans la LIV. Section de la II. Partie. pag. 228--231.

térets temporels le demandent, mais parce que ses principes me paroissent plus conformes à la parole de Dieu, que ceux des autres Sectes du Christianisme: 4. que si je ne suis pas également ferme sur tous les articles qu'elle admet, ce n'est pas que je ne sois prêt à les recevoir dès que j'aurai vû qu'ils sont fondez sur la parole de Dieu, qui sera toûjours l'unique regle de ma Foi. 5. Enfin que je m'aplique sincerement à augmenter mes lumieres: que je suis prêt à sacrifier à la Vérité, mes biens, ma liberté, ma vie, tout ce que j'ai de plus prétieux, & que je demande à Dieu avec ardeur qu'il me dirige dans cet ouvrage, & qu'il m'affermisse dans ces dispositions.

AVIS.

Nous n'avons pas crû devoir entrer dans un plus grand détail sur la Tolérance, & sur la question touchant les points fondamentaux du Christianisme. Le Catechiste pourra tirer des principes généraux que nous avons posez, les conséquences qui en suivent naturellement, & il les étendra plus ou moins selon la portée de ses Catechumenes. Il puisera dans sa propre méditation dequoi supléer à notre reticence. S'il a besoin de guide dans une route que l'Esprit de parti a rendue si épineuse, il ne sauroit en choisir de plus éclairé & de plus fidelle, que Mr. (*a*) Jean Alfonse Turettin, qui a démêlé les difficultez dont ce sujet est susceptible, & qui a prouvé dans une riche compilation de passages des

(*a*) Dans un Traité intitulé, *Nubes Testium*, imprimé à Geneve en 1719.

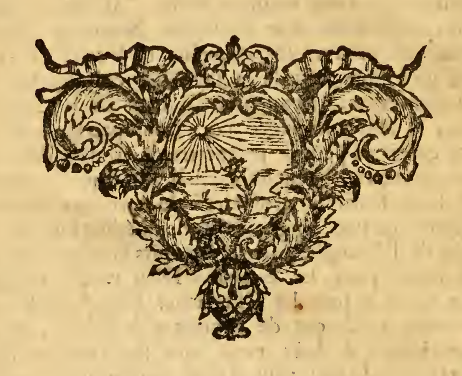
des Auteurs Proteſtants, que les Egliſes Reformées qui ſont ſéparées par des noms, ſont unies par tout ce qu'il y a d'eſſentiel dans leur Culte & dans leur Doctrine.

Nous ſuſpendons auſſi le deſſein que nous avions formé de finir cette Section par l'examen des prérogatives de l'Egliſe. Nous n'aurions pû entrer dans cette diſcuſſion, ſans nous engager dans des diſputes que nous voulions éviter. Il nous ſemble qu'un Catechiſte doit s'attacher beaucoup plus à preſſer les preuves ſur leſquelles la Vérité eſt fondée, qu'à faire voir la fauſſeté des opinions qui lui ſont contraires. Pour tirer du fruit de la Controverſe, il faut un dégré de circonſpection, & de pieté qu'on ne peut ſe promettre de trouver dans des Catechumenes. Peut-être eſt-il plus à propos de ne leur faire ſentir la groſſiereté de certaines erreurs, qu'après qu'une longue ſuite de méditations ſur le genie de l'Evangile, leur aura apris la charité qu'on doit avoir pour les errants. Dieu veuille inſpirer cette vertu à tous les Chrétiens! Dieu veuille que l'avantage qu'ils ont de connoitre la Vérité, ne les porte jamais à haïr ceux qui ſont encore dans les tenebres! Sur tout Dieu veuille unir par les liens de la charité toutes ces Egliſes Proteſtantes qu'il a affranchies du joug de la Tyrannie: & ne jamais permettre qu'après que ſes grandes miſericordes nous ont délivrez de nos Perſécuteurs, nous devenions nous-mêmes les Perſécuteurs & les Tyrans de nos Freres! Et pour finir cet Ouvrage par un vœu qui réponde au but que nous nous ſommes propoſez en l'entreprennant, Dieu veuille benir le ſoin que nous prenons de former des Diſciples à ce Jeſus, qui eſt (*a*) *débonnaire & humble de cœur!*

(*a*) *Matt. XI.* 29.

cœur! *Amen.* Au Pere, au Fils, & au St. Esprit, auquel nous consacrons toutes nos méditations & toutes nos études, soit honneur & gloire, dès maintenant & à jamais. *Amen.*

F I N.



TABLE

TABLE DES SECTIONS

Contenuës dans cet Ouvrage.

PREMIERE PARTIE.

Où l'on traite des Véritez que la Religion Naturelle nous découvre.

SEC-

SECONDE PARTIE.

Où l'on trace le plan de la Religion Révelée.

TROISIEME PARTIE

Dans laquelle on prouve que la Révélation vient de Dieu.

TABLE DES SECTIONS.

Fin de la Table.


Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 01016 8872